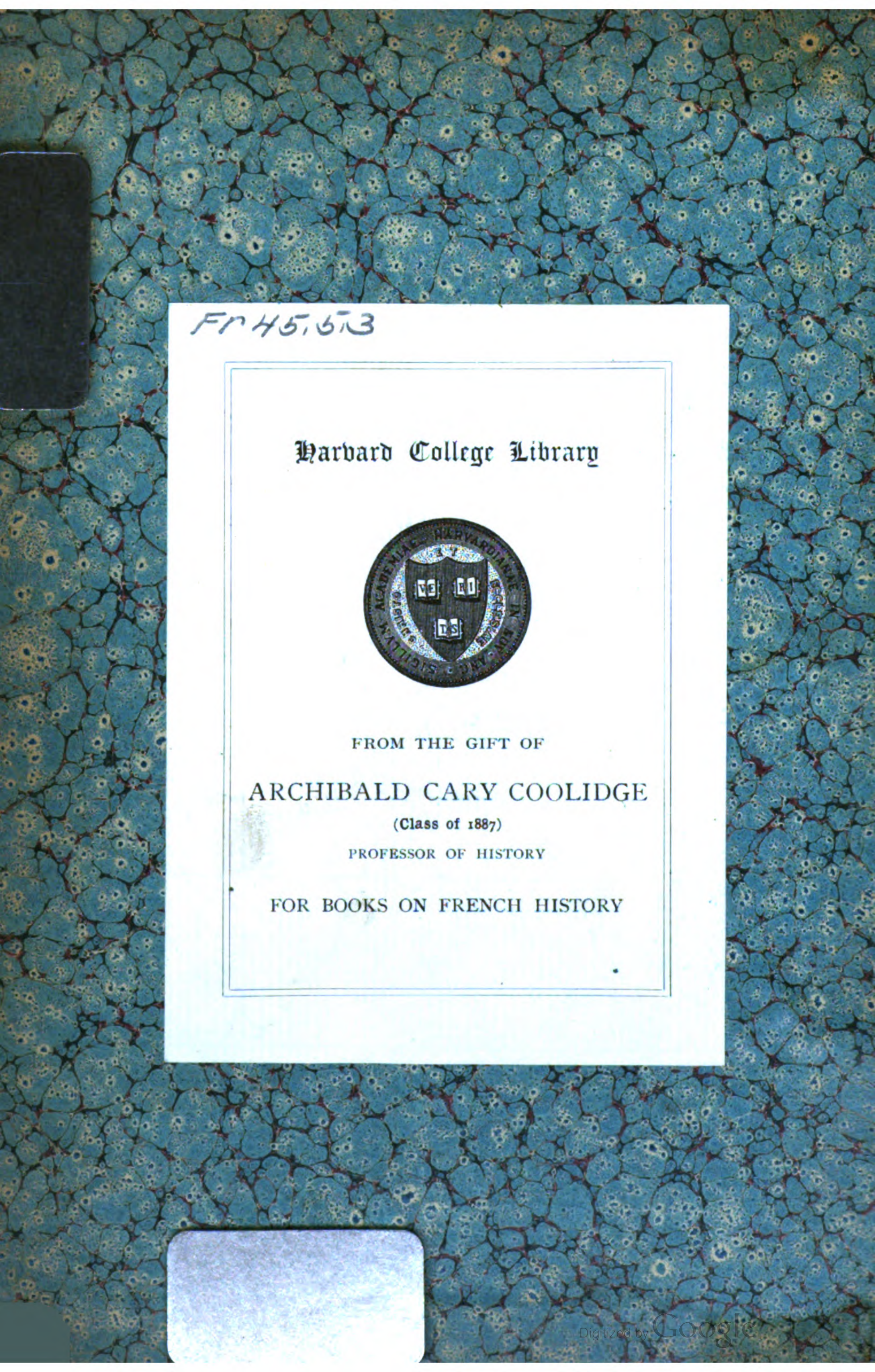
Mémoires

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie





Fr 45.513
Harvard College Library
FROM THE GIFT OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
(Class of 1887)
PROFESSOR OF HISTORY
FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY
Digitized by Google



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME VIII

Art. 37 du Règlement.

La Société n'entend ni adopter, ni garantir les opinions émises dans les Mémoires dont elle aura autorisé la publication.

Cet article du Règlement sera imprimé en tête de chaque volume de ses Mémoires.....

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME VIII



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE CHATELAIN, SUCCESSEUR DE F. PUTHOD,

4, AVENUE DU CHAMP-DE-MARS, 4.

1880

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE SAVOIE

AU 30 NOVEMBRE 1880.

Membres du Bureau.

PRÉSIDENT.

Barbier Pierre-Victor, directeur des douanes, en retraite.

VICE-PRÉSIDENT.

Pillet Louis, avocat.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Chamousset François, chanoine.

SECRÉTAIRE ADJOINT.

Courtois d'Arcollières Eugène.

BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.

Perrin André, libraire.

BIBLIOTHÉCAIRE SPÉCIAL.

Guilland Louis, docteur-médecin.

TRÉSORIER.

Tochon Pierre. agronome.

Membres résidants.

Chamousset François (le chanoine),	nommé le	8 mai 1840.
Bonjean Joseph, chimiste,	—	18 février 1842.
Guilland Louis, docteur-médecin,	—	6 juin 1850.
Pillet Louis, avocat,	—	7 juillet 1854.
Bebert Pierre-Antoine, chimiste,	—	19 juin 1856.
Carret Joseph, docteur-médecin, ex-chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu,	—	19 juin 1856.
De Jussieu Alexis, archiviste du département de la Savoie,	—	16 mai 1861.
Le marquis d'Oncieu de la Batie César,	—	23 avril 1863.
Arminjon Charles (le chanoine),	—	26 janvier 1865.
Le marquis Costa de Beauregard Albert,	—	9 mars 1865.
Trepier François (le chanoine),	—	4 mai 1865.
Perrin André, libraire, ex-conservateur du Musée départemental,	—	23 janvier 1868.
Tochon Pierre, agronome,	—	2 juillet 1868.
Descostes François, avocat,	—	26 juin 1873.
Barbier Pierre-Victor, directeur des douanes, en retraite,	—	5 février 1874.
Blanchard Claudius, avocat,	—	5 février 1874.
Courtois d'Arcollières Eugène,	—	6 juillet 1876.
Fusier François, docteur-médecin, inspecteur de l'Asile de Bassens,	—	3 avril 1879.
Le comte Du Verger de Saint-Thomas Charles,	—	10 juillet 1879.

Membres effectifs non résidants.

Saluce F., chimiste, au Bettonet,	nommé le	21 août 1829.
Rabut François, prof[r] d'histoire, à Dijon,	—	5 février 1850.
Ducis (le chanoine), archiviste du département de la Haute-Savoie,	—	22 décemb. 1864.
M[gr] G. Mermillod, évêque d'Hébron, à Monthoux (Haute-Savoie),	—	19 juin 1866.
De Foras Amédée (le comte), à Thonon,	—	3 mars 1870.
Bonnefoy, not[re] à Sallanches (H[te]-Savoie),	—	29 juin 1871.
M[gr] Turinaz Charles, évêque de Tarentaise,	—	1[er] juin 1876.
M[gr] Rosset Michel, évêque de Maurienne,	—	6 juillet 1876.

Membres de droit.

Le Recteur d'Académie.
L'Inspecteur d'Académie.

Membres agrégés.

ARAGON Victor, ancien premier président près la Cour d'appel de Chambéry, à Montpellier.
BAUX Jules, ancien archiviste départemental, à Bourg (Ain).
BOISSAT Jean-Claude, chanoine, à Chambéry.
BONJEAN Louis, docteur-médecin, à Rio Janeiro (Brésil).
BORSON Francisque, général de brigade, à Lyon.
BUET, homme de lettres, de Saint-Jean de Maurienne, à Paris, avenue Breteuil, 18.
CHALLES, sous-directeur de l'Institut des Provinces, à Auxerre.
CHANTRE Ernest, géologue, directeur-adjoint du Musée de Lyon.
CHEVALIER C.-U.-J. (l'abbé), à Romans (Drôme).
CLARETTA Gaudenzio (le baron), à Turin.
COSTA DE BEAUREGARD Jocelyn (le comte), à Chambéry.
COSTA DE BEAUREGARD Paul (le comte), à Chambéry.
CROISOLLET François, notaire, à Rumilly.
DUCROS DE SIXT Octave, homme de lettres, à Paris.
DUFOUR Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin.
DURAND-MORIMBAU Henri, homme de lettres, à Paris. rue Maubeuge, 47.
FAVRE Alphonse, géologue, à Genève, rue des Granges.
FERNEX DE MONTGEX Régis (le comte), avocat, à Chambéry.
FIVEL Théodore, architecte, à Chambéry.
FOURNÈS (le marquis DE), ancien préfet de la Savoie.
GENIN Félix, entomologiste, à Lyon.
LORY Charles, doyen de la Faculté des sciences, à Grenoble.
MAISTRE Charles (le comte DE), à Beaumesnil (Eure).
MARIN Léonide (le comte), à la Motte-Servolex.
R. P. MAYEUL-LAMEY, de l'ordre des Bénédictins, au château de Grignon, par Montbard (Côte-d'Or).
MOLIN, professeur de peinture, à Chambéry.
MOLLARD Francisque, archiviste.
MOUXY DE LOCHE Jules (le comte), à Grésy-sur-Aix.
PERRIER DE LA BATHIE (le baron), professeur d'agriculture, à Albertville.

Poncet P.-F. (le chanoine), vicaire général à Annecy.
Ponsero, docteur-médecin, à Suse (Italie).
Promis Vincent, conservateur de la Bibliothèque et du Musée du Roi, à Turin.
Rabut Laurent, professeur de dessin, à Chambéry.
Revon Louis, conservateur du Musée d'Annecy.
Rochas-Aiglun (A. de), capitaine du génie, à Grenoble.
Rosset Joseph (le baron), général d'artillerie, directeur général au ministère de la guerre, à Rome.
Toytot (de) Ernest, à Nevers (Nièvre).

Membres correspondants.

Adriani, professeur d'histoire et de géographie, à Racconis.
Alliaudi, chanoine, à Moûtiers.
Allut, ancien officier, à Lyon.
Arminjon Ernest, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Arminjon Victor-François, de Chambéry, contre-amiral en retraite, à Gênes.
Arnauld de Praneuf, conseiller de préfecture, à Lille.
Aymonier, capitaine d'infanterie de marine, à Saïgon.
Babaz (R.-P.-J.), professeur, à Montgré.
Barthélemy Édouard, à Paris.
Baruffi (l'abbé), professeur émérite, à Turin.
Basin Augustin, docteur-médecin, à Chambéry.
Bellardi Louis, minéralogiste, à Turin.
Bérard Louis, avocat, à Chambéry.
Bernard Joseph (l'abbé), de Montmélian.
Berthier, médecin de l'asile des aliénés de Bicêtre.
Bertier Charles, ancien gouverneur de la Martinique, avocat, à Chambéry.
Bœcker (de), président de la Société d'histoire et des beaux-arts des Flandres-Maritimes, à Bergues (Nord).
Borrel, architecte, à Moûtiers.
Botto, professeur de physique, à Turin.
Boullée, membre de l'Académie, à Lyon.
Caccia (le comte Maximilien), à Verceil.
Chaulin-Mercier Georges, substitut du procureur de la République, à Troyes.
Chaulnes (le duc de) à Paris.
Chavanne, professeur, à Lausanne.

Courtois Aimé, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Datta, professeur de philosophie, à Turin.
Davat Adolphe, docteur-médecin, à Aix-les-Bains.
Delesse, ingénieur en chef des mines et membre de l'Institut, à Paris.
Delmotte, avocat, trésorier de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Dénarié Gaspard, docteur-médecin, à Chambéry.
Deschamps, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Omer.
Des Francs L.-B., inspecteur d'Académie.
Despine Félix, conseiller de préfecture en retraite, à Chambéry.
Drevet Paul-Gaspard, homme de lettres, à Paris.
Dubeux, procureur général, à Bordeaux.
Du Bois-Melly Charles, à Genève.
Du Boys Albert, ancien magistrat, à Grenoble.
Duchet, proviseur du lycée, à Saint-Omer.
Ducret Joseph-Antoine, supérieur du Petit-Séminaire de Rumilly.
Ducret Joseph, docteur-médecin, à Albertville.
Dumaz Jules, docteur-médecin, à Chambéry.
Dumont François, chimiste, à Bonneville.
Dunand Joseph, chanoine de la Métropole, à Chambéry.
Eschavannes (le comte d'), à Paris.
Falsan Albert, géologue, à Lyon.
Fleury (l'abbé), curé de Saint-Germain, vicaire général, à Genève.
Flouest Édouard, procureur général, en retraite.
Folliet André, député à l'Assemblée nationale, Evian.
Galiffe J.-G.-B., à Genève.
Garbiglietti Antoine, docteur collégié, à Turin.
Gariel, bibliothécaire de la ville de Grenoble.
Gariod Hector (le baron), à Florence.
Gavard Joseph, de Rumilly, à Rouen.
Glower Melvil, professeur, à Lyon.
Gondran, chanoine honoraire, à Chambéry.
Gonod, professeur de chimie, à Clermont-Ferrand.
Gros François, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
Guget, professeur de géographie, à Neuchâtel.
Guillermond, pharmacien, à Lyon.
Hervier, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
Hollande, docteur ès-sciences naturelles à la Faculté de Paris, professeur de chimie au Lycée de Chambéry.
Huard Adolphe, homme de lettres, à Paris.

HUGARD Claude, peintre, à Paris.
JACQUEMOUD, docteur-médecin, à Moûtiers.
JAMBOIS, avocat au barreau de Nancy.
JAYBERT Léon, avocat, à Paris.
KOSCIAKIEWICZ, docteur-médecin, à Rive-de-Gier.
LACHAT Hippolyte, ingénieur des mines.
LACHENAL, docteur-médecin, à Annecy.
LACROIX (l'abbé), professeur à l'école militaire de Modène.
LAISSUS Camille, docteur-médecin, à Moûtiers.
LANCIA DI BROLO (le duc Frédéric), à Palerme.
LAURENT Louis-Joseph, chanoine de l'Insigne Collégiale de Saint-Pierre et Saint-Ours, à Aoste.
LECOY DE LA MARCHE, archiviste aux archives nationales, à Paris.
LEGRAND, vice-président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
LEJOLIS Auguste, doctenr-médecin, à Cherbourg.
LEPIC Ludovic (le comte), à Andressy (Seine-et-Oise).
LHUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.
LIEUTAUD V., bibliothécaire de la ville de Marseille.
LIOT DE NORTBÉCOURT, receveur des domaines, à Saint-Omer.
MACÉ Antonin, professeur à la Faculté, à Grenoble.
MAILLAND Pierre, notaire, à Aix-les-Bains.
MARTINI Pierre (le chevalier), à Cagliari.
MARTIN Louis-Émile, conseiller à la préfecture du Rhône, à Lyon.
MARTIN-FRANKLIN Jean, ingénieur, ancien capitaine du génie, à Chambéry.
MATHERON, géologue, à Marseille.
MATHERON Laurent, percepteur, à Saint-Julien (Haute-Savoie).
MATILE, professeur, à Neuchâtel.
MERCIER, chanoine, curé de Saint-Maurice d'Annecy.
MIGNARD, archéologue, à Dijon.
MILLIEN, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MILLIET D'AUBENTON, inspecteur des forêts, à Belley.
MORELLET Charles, à Grenoble.
MORTILLET Arthur (DE), propriétaire, à Méry (Savoie).
MOTTARD, docteur-médecin, à Saint-Jean de Maurienne.
MUNARET, docteur-médecin, à Brignais (Rhône).
MUTEAU Charles, à Dijon.
NAVILLE Ernest, ancien professeur de philosophie, à Genève.
NEGRI Christophe, inspecteur général des consulats, à Turin.

NOGUÈS A.-E., profes[r] de physique et d'histoire naturelle, à Lyon.
OGER, secrétaire général des Hospices d'Annecy.
ONOFFRIO J.-B., membre de la Cour de cassation, à Paris.
PADIGLIONE, à Naples.
PEREIRA José, secrétaire général de l'académie impériale de médecine, à Rio Janeiro (Brésil).
PÉRIN Jules, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
PERREY Alexis, professeur à la Faculté, à Dijon.
PERRIER DE LA BATHIE, avocat, à Chambéry.
PEYSSARD Alexis, ancien colonel dans l'armée italienne, à Turin.
PHILIPPE Jules, député, à Annecy.
PILOT, archiviste du département de l'Isère, à Grenoble.
PLANE Henri (DE LA), à Saint-Omer.
PONT, chanoine, à Moûtiers.
PUGET Alfred, avocat, à Saint-Julien.
QUENSON, président du tribunal, à Saint-Omer.
QUENTIN Émile, homme de lettres, à Paris.
QUINSONAS Emmanuel (le comte DE), à Chanay, près Seyssel.
RAGAZZONI, docteur-médecin, à Turin.
REINVILLIER, docteur-médecin, à Paris.
REVIGLIO, professeur à l'école vétérinaire, à Turin.
REVILLOUD, professeur au lycée de Versailles.
REYMOND Charles, docteur-médecin, à Turin.
REYMOND Jean-Jacques, professeur d'économie politique, à Turin.
RIEUX Léon, docteur-médecin, à Lyon.
ROBERT Charles, membre de l'Institut, à Paris.
SAINT-GENIS (DE) Victor, conservateur des hypothèq., à Fontainebleau.
SAINT-LAGER, docteur-médecin, à Lyon.
SAURET, chanoine honoraire, à Embrun.
SLRODER, bibliothécaire, à Stockholm (Suède).
SOCQUET, docteur-médecin, à Lyon.
SONJEON André, naturaliste, à Chambéry.
SOPRANI (l'abbé), à Turin.
STOPPANI Antoine (l'abbé), professeur, à Milan.
TARRY (Harold de), vice-secrétaire de la Société archéologique de France.
TAULIER Jules, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale de Grenoble.
THÉOBALD, professeur à l'École des Sourds-Muets, à Paris.
TIOLLIER Charles, chanoine honoraire, curé-archiprêtre des Échelles.
TISSOT E., ingénieur civil, à Annecy.

Tournier Pierre, chanoine, archidiacre, à Chambéry.
Tremey (l'abbé), membre de l'Académie de la Val-d'Isère.
Truchet (l'abbé), ancien supérieur du Petit-Séminaire de St-Jean de Maurienne.
Vallet de Viriville, professeur à l'école des Chartes, à Paris.
Vallier Gustave, numismate, à Grenoble.
Vidal Léon, inspecteur général des prisons, à Paris.
Vignaux Eugène, homme de lettres, à Paris.
Vulliez Jules, procureur de la République, à Saïgon.
Vuy Jules, avocat, à Genève,

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Sociétés étrangères.

Amsterdam : Académie des sciences (Koninklyke Akademie).
Aoste : Académie religieuse et scientifique.
Bâle : Verhandlungen Vonnatur forschenden Gesellschaft.
Boston : Society of natural history.
Breme : Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen Vercine zu Bremen.
Cagliari : Bollettino archeologico sardo.
Christiania : Kongelige Norske Frederiks universitets.
Colmar : Société d'histoire naturelle.
Dublin : Proceedings of te natural history Society.
Florence : Nuova Antologia di science lettere ed arti.
Genève : Société d'histoire et d'archéologie.
Genève : Société de physique et d'histoire naturelle.
Genève : Institut national genevois.
Harlem : Archives du musée de Teyler.
Kœnigsberg : Konigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft.
Lausanne : Société d'histoire de la Suisse romande.
Lausanne : Société vaudoise des sciences naturelles.
Liège : Société libre d'émulation.
Madrid : Reale Academia des sciences fisicos y naturales.

Manchester : Literary and philosophical Society.
Milan : Reale Istituto lombardo.
Milan : Societa italiana di scienze naturali.
Modène : Reale Academia.
Montréal : Geological Survey of Canada.
Naples : Reale Istituto d'incoraggiamento alle scienze naturali economiche e technologiche.
Neuchâtel : Société des sciences naturelles.
Palerme : Academia di scienze e lettere.
Pise : Societa toscana di scienze naturali.
Rome : Academia ponteficia et dei Lincei.
Rome : Reale Academia dei Lincei.
Strasbourg : Société de médecine.
Turin : Académie royale des sciences.
Turin : Curiosita di storia subalpina.
Vienne : K. K. Geologischal.
Venise : Istituto reale.
Washington : Smithsonian Institution.

Sociétés françaises.

Aix : Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Amiens : Société linnéenne du nord de la France.
Amiens : Société des antiquaires de Picardie.
Angers : Société académique de Maine-et-Loire.
Angoulême : Société arch. et hist. de la Charente.
Annecy : Association florimontane.
Annecy : Commission météorologique de la Haute-Savoie.
Apt : Société littéraire, scientifique et historique.
Arras : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Autun : Société Eduenne.
Auxerre : Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Besançon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Besançon : Société libre d'émulation du Doubs.
Béziers : Société d'étude des sciences naturelles.
Blois : Société d'agriculture, sciences, arts et lettres de Loir-et-Cher.
Bône : Académie d'Hippone.
Bordeaux : Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Bordeaux : Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.
Bourges : Société des antiquaires du Centre.
Brest : Société académique.
Caen : Académie nationale de Caen.
Caen : Annuaire de l'Institut des provinces.
Caen : Société des antiquaires de la Normandie.
Caen : Société des beaux-arts.
Cannes : Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts.
Castres : Société littéraire et scientifique.
Chambéry : Club Alpin français (sous-section de Chambéry).
Chambéry : Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Chambéry : Société centrale d'agriculture.
Chambéry : Société d'histoire naturelle.
Chambéry : Société médicale.
Cherbourg : Société des sciences naturelles.
Cherbourg : Société nationale académique de Cherbourg.
Clermont-Ferrand : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Constantine : Société archéologique.
Dijon : Académie.
Draguignan : Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du Var.
Grenoble : Académie delphinale.
Grenoble : Société de statistique, des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère.
Havre : Recueil des publications de la Société nationale havraise.
La Rochelle : Académie.
Le Mans : Revue hist. et arch. du Maine.
Le Mans : Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Limoges : Société archéologique du Limousin.
Lille : Société des sciences.
Lons-le-Saulnier : Société d'émulation du Jura.
Lyon : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Lyon : Commission météorologique.
Lyon : Société botanique.
Lyon : Société académique d'architecture.
Lyon : Société littéraire.
Lyon : Revue du Lyonnais.
Mâcon : Académie.
Marseille : Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Marseille : Société de statistique.

Melun : Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.
Montauban : Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et Garonne.
Montpellier : Académie des sciences et lettres.
Moulins Société d'émulation.
Moûtiers : Académie de la Val d'Isère.
Nancy : Société d'archéologie lorraine.
Nantes : Société académique de la Loire-Inférieure.
Nice : Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.
Nîmes : Académie du Gard.
Orléans : Société archéologique de l'Orléanais.
Paris : Société française de numismatique et d'archéologie.
Paris : Société philotechnique.
Paris : Société des études historiques.
Paris : Romania, Recueil consacré à l'étude des langues romanes.
Paris : Revue des Sociétés savantes des départements.
Paris : Journal des connaissances médicales.
Paris : Journal des savants.
Pau : Société des sciences, belles-lettres et arts.
Périgueux : Société historique et archéologique du Périgord.
Perpignan : Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.
Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest.
Rouen : Société des amis des sciences naturelles.
Rouen : Société des antiquaires de Normandie.
Saint-Étienne : Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Saint-Jean d'Angely : Société historique et scientifique.
Saint-Jean de Maurienne : Société d'histoire et d'archéologie.
Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin : Société académique des sciences, arts, agriculture, belles-lettres et industrie.
Toulon : Société des sciences, belles-lettres et arts du Var.
Toulouse : Académie des sciences.
Toulouse : Académie des jeux floraux.
Toulouse : Société d'histoire naturelle.
Toulouse : Société archéologique du Midi de la France.
Tours : Société d'agriculture, arts, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Tours : Recueil des travaux de la Société médicale d'Indre-et-Loire.

Troyes : Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube.

Valence : Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Versailles : Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.

Versailles : Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

QUELQUES MOTS

SUR LES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES
ET NUMISMATIQUES

DE

FRANCIN, PRÈS MONTMÉLIAN (Savoie)

Par G. VALLIER.

Membre correspondant de l'Académie de Savoie depuis plusieurs années, j'aurais voulu témoigner plus tôt à mes savants confrères tout le prix que j'attache au titre qu'ils ont bien voulu me conférer ; mais, entraîné par des recherches toutes locales et qui ne pouvaient les intéresser que médiocrement, et tout au plus sous prétexte de voisinage, j'attendais et je recherchais en même temps quelque sujet plus en rapport avec leurs propres investigations.

Sur ces entrefaites, une découverte de monnaies eut lieu chez un ami, M. le baron Joachim Decouz, propriétaire à Francin, près Montmélian ; mais les tristes événements survenus dans notre patrie, au moment où j'allais donner

mes soins à ce modeste inventaire, me serviront d'excuse pour le retard que j'ai apporté malgré moi à l'exécution de ce projet. Un moment de calme relatif me permet de le réaliser aujourd'hui, et je me hâte d'en profiter.

Pour qui connaît ce pittoresque plateau de Francin, qui relie les vallées de Grenoble et de Chambéry à la vallée supérieure de l'Isère et à l'Italie par le Mont-Cenis, nul doute que, dans l'antiquité comme de nos jours, il n'ait été occupé par d'opulentes habitations. La vue splendide dont on jouit, l'abondance des eaux, la fertilité du territoire et l'importance de sa situation, ont dû, dès les temps les plus reculés, inviter les riches propriétaires de la contrée à y bâtir leurs villas, et, dans la belle saison surtout, à en faire un séjour de prédilection. Ne devait-on pas, en effet, alors comme aujourd'hui, apprécier cet admirable carrefour où venaient se réunir les voies de communication entre la capitale du monde, la province par Cularo et Valence, le reste de la Gaule par Lémenc, Vienne et Lyon. Les découvertes qu'on y a faites, à différentes époques, justifieraient suffisamment cette assertion, et, naguères encore, l'Académie de Savoie en donnait une nouvelle preuve par la publication des mosaïques trouvées sur la propriété de M. le marquis d'Oncieu, à Arbin, village situé en amont et à peu de distance de Montmélian.

Longtemps avant la découverte de monnaies dont j'ai parlé tout à l'heure, M. Decouz avait déjà récolté des débris antiques que les travaux des champs faisaient fréquemment surgir du sein de la terre. C'est ainsi qu'à diverses dates il avait exhumé une foule d'objets dont je donne ici la nomenclature, accompagnée de quelques dessins que j'ai fait exécuter par mon fils, pour ceux d'entre eux, du moins, qui m'ont paru les plus dignes d'intérêt :

1 — Une bague en argent.
2 — Un objet de toilette en bronze, orné de trois petits oiseaux (fig. n° 1).
3 — Une clef de bronze.
4 — Une fibule (fig. n° 2).
5 — Une petite cuillère en bronze.
6 — Un style en bronze.
7 — Un rasoir en bronze et un fragment d'un autre.
8 — Un anneau de suspension en bronze.
9 — Un fragment de bracelet en bronze.
10 — Une clochette en bronze.
11 — Une clochette en fer.
12 — Un mors de cheval en fer.
13 — Une hache en fer.
14 — Une sorte de marteau en fer.
15 — Un fer d'une forme particulière destiné au pied d'un quadrupède (fig. n° 3).
16 — Un petit vase en plomb.
17 — Quatre poids de tisserand en terre.
18 — Deux lampes en terre cuite.
19 — Débris de poterie, en terre dite de Samos et en terre rouge ou jaunâtre.
20 — Débris d'objets en verre.
21 — Deux meules.
22 — Un sifflet en os [1].
23 — Un grand nombre de dents de sanglier.
24 — Plusieurs fragments de cornes de cerfs.
25 — Quelques autres objets indéterminés, en bronze ou en fer.

[1] Lorsque j'écrivais les lignes qui précèdent, j'étais loin de me douter que je serais forcé de revenir sur l'attribution de ce que j'ai appelé, avec tant d'autres, un *sifflet*. C'est pourtant ce qui arrive, et, s'il en

La numismatique avait aussi ses représentants dans ces découvertes de chaque jour, et, sans entrer dans une description inutile, je me bornerai à dire que M. Decouz avait rassemblé une petite collection de médailles qui ne se recommandent pas, il est vrai, par la rareté, — elles présentent toutes, sauf une ou deux peut-être, des types dont la banalité ne justifierait pas la description, — mais dont quelques-unes sont d'une belle conservation. Je me contenterai de les nommer brièvement :

3 MB. — Colonie de Nîmes.
1 » — Colonie de Vienne.
2 » — Auguste (autel de Lyon).
1 » — Auguste *(providentia)*.
1 » — Germanicus.
1 AR. — Tibère *(Pont. Maxim.)*.

est temps encore, je demande à l'Académie de Savoie la permission de rectifier et le nom de la chose et l'attribution que je lui ai donnée.

Me retranchant derrière l'opinion généralement admise qui voulait que cet os travaillé fût un *sifflet*, je lui ai appliqué la même dénomination avec la plus entière confiance. Mais, de ce qu'on peut tirer un son aigu d'une clef forée, est-ce une raison pour conclure qu'une clef soit un sifflet ?... — Je viens de faire cette *profonde* réflexion en voyant sortir de son puits la Vérité toute nue.

Je visitais aujourd'hui le *Musée Bourbon*, — je me trompe, le *Musée national* de Naples, — et je parcourais les salles consacrées aux séries d'objets découverts à Pompéi et à Herculanum. Je venais de remarquer, dans une vitrine, des chapelets entiers formés au moyen de ces petits *os travaillés* : les uns avaient un seul trou, comme celui de Francin, d'autres en possédaient plusieurs.

— Voilà, ai-je dit à M. le sénateur Fiorelli, directeur général des musées et des fouilles des cités campaniennes, voilà des objets que l'on trouve fréquemment chez nous, et les collections françaises en possèdent de nombreux spécimens. Quel pouvait bien être l'usage de ces sifflets que l'on rencontre partout, et toujours de la même forme et de la même matière ?

M. Fiorelli s'est mis à sourire, et me signalant, dans la même

1 MB. — » (autel de Lyon).
3 PB. — » »
1 MB. — Aelius.
1 GB. — Sabine.
2 » — Marc-Aurèle.
1 » — Trajan. (S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. A l'exergue : ARAB. ADQ. Femme debout, tenant un rameau ; à ses pieds, un chameau). Cette médaille, peu commune, est fort belle et recouverte d'une patine irréprochable.
1 MB. — Trajan.
1 GB. — Antonin-le-Pieux.
1 MB. — Antonin-le-Pieux.
1 GB. — Sevère-Alexandre.
1 » — Gordien III.
1 » — Philippe père.

vitrine, un objet devant lequel j'étais passé, non pas avec indifférence, mais sans qu'il eût frappé mes regards de manière à solliciter mon attention : — Nous avons été longtemps dans la même erreur, m'a-t-il dit ; mais voici la réponse que vous désirez : C'est une découverte qui date de l'an passé seulement ; c'était tout simplemenl la *charnière* d'un coffre !...

L'objet en question peut bien avoir 50 à 60 centimètres de long. En l'étudiant avec soin, j'ai pu m'assurer qu'il est composé d'une suite non interrompue de ces petits appareils en os, adhérents encore alternativement au couvercle et à la caisse d'un coffre par des chevilles de bois fixées dans les petits trous pratiqués sur l'un des côtés de leur circonférence, et réunis entre eux par une tige de bois qui leur est commune, absolument comme cela se pratique encore pour nos tabatières, coffrets et autres menus ouvrages d'ébénisterie. L'objet découvert à Pompéi, et qui vient fixer ainsi d'une manière péremptoire l'attribution de ces petits appareils, était donc la charnière d'un coffre dont il reste, heureusement pour l'archéologie, des fragments irrécusables, que le feu, en les carbonisant, a sauvés de la décomposition et qu'il nous a transmis ainsi à travers les siècles.

Naples, le 7 mai 1872. G. V.

1 BIL. — Postume.
1 PB. — Gallien.
1 » — Probus.
1 BIL. — Aemilien.
1 » — Volusien.
2 PB. — Claude-le-Gothique.
1 PB s. — Tacite.
1 » — Tétricus père.
1 » — Tétricus fils.
1 » — Victorin.
1 MB. — Maximien-Hercules.
2 PB. — Constantin I.
1 » — » *(Soli invicto comiti ;* Tête du soleil). — Belle conservation.
1 » — Constantin I. *(Urbs Roma)*. Bel exemplaire.
1 MB. — »
1 PB. — Crispus.
1 » — Constance II.
7 Pièces de divers modules, frustes et indéterminées.
1 Potin des Tricasses.

Une quarantaine de pièces plus modernes, en majorité de la Savoie et du Piémont.

On comprend qu'excepté la preuve de l'antique occupation du pays, aucune induction ne puisse être tirée de la découverte de monnaies recueillies de côté et d'autre, parmi des fondations de bâtiments et à des distances parfois assez grandes les unes des autres, là, en un mot, où le hasard des événements les avait semées, à des époques n'ayant aucune relation entre elles. Mais il n'en est pas de même de la trouvaille que je vais décrire, et qui a été opérée, en 1867, dans un champ où M. Decouz faisait alors planter des hautains, et dont il poursuivait le creu-

sement à une plus grande profondeur dans la terre, lorsque la pioche se heurtait à des obstacles de nature à lui faire espérer quelque intéressante découverte. Les manœuvres rencontrèrent, en effet, à cinq ou six pieds du sol, des restes de vieux murs, et, dans l'espace compris entre leurs parois, découvrirent un vase ou pot en terre grise fort grossière, façonné au tour. Ce pot, de 9 cent. de hauteur sur 6,50 de diamètre au milieu de la panse, subit, *comme de raison*, le sort commun : on eut le bon esprit de le briser pour en connaître plus vite le contenu. On a pu, néanmoins, en recueillir quelques fragments et le reconstituer à peu près intégralement.

Ce pot renfermait un petit trésor de monnaies romaines en argent, assez mal conservées pour la plupart, noircies par le temps ou par quelque autre cause, et qui furent, au nombre de quarante-une, remises à M. Decouz ; mais j'ai su depuis qu'un certain nombre d'entre elles, — probablement à peu près autant, car ces médailles remplissent tout au plus la moitié de leur récipient, — avaient été détournées et vendues à diverses personnes, entre les mains desquelles elles avaient été vues, des étrangers peut-être et dont je n'ai pu découvrir les noms. De ces pièces *égarées*, j'en ai retrouvé quatre pourtant dans les cartons du médailler de la ville de Chambéry, que M. André Perrin, son zélé convervateur, a pu sauver de l'expatriation ; et je crois devoir conclure de leur examen que celles qui manquent à l'appel faisaient également partie de la même catégorie. Ces deniers appartiennent tous à la série appelée des *Familles romaines*, et les représentants des familles Antonia et Julia, qui s'y trouvent, attestent suffisamment que l'enfouissement de ce petit trésor remonte à

la fin de l'ère républicaine, c'est-à-dire à la dictature perpétuelle de J. César.

Voici maintenant, sans autres commentaires, la description de ces pièces :

ACILIA.

1. SALVTIS. Tête laurée de la Santé à d.

℞ MAN*ivs* ACILIVS — III VIR VALETV*do*. Hygiée deb. à g., accoudée sur une colonne et donnant à manger à un serpent.

AELIA.

2. BALA. Tête diad. de Junon à d.; devant, la lettre C.

℞ *caivs* AELIV*s*. Diane dans un bige de cerfs à d., tenant 2 torches ; sous le bige, un symbole ; le tout dans une couronne de laurier.

(Cab. de Chambéry).

ANTESTIA.

3. GRAG. Tête de Pallas à d., avec le casque ailé ; devant, X.

℞ L*vcivs* ANTES*tivs* — ROMA. Jupiter dans un quadrige au galop à d., lançant la foudre et tenant un sceptre.

ANTONIA.

4. M*arcvs* ANTONI*vs* — IMP*erator*. Tête nue de M. Antoine à d.

℞ III — VIR — R*ei* P*vblicae constitvendae*. Tête radiée du soleil, de face, dans un temple à deux colonnes.

CAECILIA.

5. *Anépigraphe*. Tête diad. de la Piété à d.; devant, une cigogne.

℞ Q*vintvs caecilivs* M*etellvs* P*ivs* I*mperator*. Éléphant à g.

6. Même type.

℞ IMPERator. Præfericulum et lituus ; le tout, dans une couronne de laurier.

CALPURNIA.

7. *Anépig.* Tête laur. d'Apollon à d.; devant, E ?

℞ L. PISO FRVgi. Cavalier au galop, à d.

8. PISO — CAEPIO. Qvestores. Tête laur. de Saturne à d.; derrière, une faux et un symbole fruste.

℞ AD FRVmentvm EMVndvm EX senatvs consvlto. Les questeurs Piso et Cœpio, assis entre deux épis de blé.

CASSIA.

9. *Anépig.* Tête voilée de Vesta à g.; devant, C; derrière, un vase.

℞ LONGINvs III vir. Sénateur deb. à g., togé, tenant de la main d., au-dessus d'un panier, une tablette sur laquelle on lit V.

CONSIDIA.

10. *Anépig.* Tête de femme laurée ; derrière, A.

℞ *caii* CONSIDIi — PAETI. Chaise curule.

CORDIA.

11. RVFVS III VIR ; Têtes accolées des Dioscures, à d.

℞ MANivs CORDIVS ; Vénus debout, tenant des balances et un sceptre transversal ; sur ses épaules, Cupidon.

CORNELIA.

12. *senatvs consvlto.* Tête de Vénus à d., diad. et cour. de myrthe ; derrière, un sceptre.

℞ Un monogramme inexpliqué ; trois trophées entre le præfericulum et le lituus.

CREPUSIA.

13. *Anépig.* Tête laur. à d.; derrière, un sceptre et un *lituus ?* devant, un symbole fruste.

℞ PVblivs CREPVSIvs. Cavalier au galop, à droite, tenant un javelot ; derrière, un nombre fruste.

DOMITIA.

14. ROMA. Tête de Pallas à d., avec le casque ailé ; derrière, X.

℞ CNaevs DOMItivs. Jupiter dans un quadrige au pas, tenant un rameau et un foudre.

FURIA.

15. AEDilis CVRvlis. Tête tourelée de Cybéle à d.; derrière, un pied.

℞ P. FOVRIVS sur une chaise curule ; à l'exergue : CRASSIPES. (Cab. de Chambéry.)

16. BROCCHI, à l'exergue ; dans le champ III — VIR *(trivmviri)*. Tête de Cérès à d.; à g., un épi ; à d., un grain de blé.

℞ Lvcii FVRIi CNaei Filii, au-dessus d'une chaise curule, entre deux faisceaux. (Cab. de Chambéry.)

GELLIA.

17. *Anépig*. Tête de Pallas à d., avec le casque ailé ; derrière, X ; le tout dans une cour. de laurier.

℞ CNaevs GELlivs — ROMA. Mars et Nérion, sa femme, dans un quadrige au galop, à d.

HERENNIA.

18. PIETAS. Tête diad. de la Piété à d.

℞ Marcvs HERENNIvs. Jeune homme nu emportant un vieillard togé sur son épaule g.; devant, X.

JULIA.

19. CAESAR. Éléphant à d., marchant sur un serpent.

℞ *Anépig*. Simpulum, aspersoir, hache et bonnet de flamine.

20. *caivs* CAESAR III VIR Rei *pvblicae constitvendae*. Tête nue d'Octave à d.

℟ POPVLi IVSSV. Statue équestre à g.

JUNIA.

21. *Anépig.* Tête de Pallas à d., avec le casque ailé; derrière, N.

℟ D*ecimvs* SILANVS — ROMA. La Victoire dans un bige au galop à d.; en haut, XXX.

LICINIA.

22. *Anépig.* Buste diad. à g., vu de dos, tenant un foudre.

℟ *caivs* LICINIVS *caii* F*ilivs* — MACER. Pallas dans un quadrige au galop à d., lançant un javelot et tenant un bouclier.

LIVINEIA.

23. REGVLVS — PR*aetor.* Tête nue de Régulus à d.

℟ L*vcivs* LIVINEIVS — REGVLVS. Chaise curule, accostée de 3 faisceaux de chaque côté.

LUCRETIA.

24. TRIO. Tête de Pallas à d., avec le casque ailé; devant, X.

℟ CN*eivs* LVCR*etivs* — ROMA. Les Dioscures à cheval au galop à d.

MARCIA.

25. ANCVS. Tête diad. d'Ancus Marcius à d., derrière, le lituus.

℟ PHILIPPVS. Statue équestre sur un aqueduc, entre les arches duquel on lit : A-Q-V-A-MAR *(Aqva Marcia).*

26. *Anépig.* Tête laur. d'Apollon à d.

℟ L*vcivs* CENSOR*invs*. Satyre deb. à g., levant le bras d. et tenant une outre sous le bras g.; derrière, une colonne surmontée d'une statue.

MAMILIA.

27. L*vcivs* CENSOR*inus*. Tête diad. et voilée de Junon-Moneta à d.

℟ *caivs* LIMETA*nvs* — P*vblivs* CREPVSI*vs*. Junon dans

un bige au galop à d.; dans le champ, LXXVII (Cette monnaie appartient également à la famille Marcia).

MUSSIDIA.

28. *Anépig*. Tête radiée du Soleil, de face.

℟ L*vcivs* MVSSIDIVS LONGVS ; deux figures debout dans l'enceinte des comices, au bas de laquelle on lit : CLOACIN.

PLAETORIA.

29. *Anépig*. Tête nue de jeune homme à d.; derrière, une *feuille de lierre ?*

℟ M*arcvs* PLAETORI*vs* — CEST*ianvs* EX S*enatvs* C*onsulto*. Caducée ailé.

30. CESTIANVS. — S. C. Buste de *Cupidon* ? avec un casque à crinière cour. de myrte, l'arc et le carquois sur l'épaule.

℟ M*arcvs* PLAETORIVS M*arci* F*ilius* A — ED*ilis* CVR*vlis*. Aigle éployé sur un foudre à d., regardant à g.; le tout, dans un *collier ?*

POBLICIA.

31. M*arcvs* POBLICI*vs* LEG*atvs* PRO—PR*aetor*. Tête de Pallas à d., avec un casque à crinière.

℟ CN*eivs* MAGNVS IMP*erator*. Pompée deb. à g., le pied sur une proue, la main g. sur la poignée de son épée, et *recevant de la d. une palme que lui offre* ROME *en échange des dépouilles de ses ennemis* (Cohen dit, *présentant une palme à* UNE FEMME *qui porte un bouclier et deux hastes ;* aliàs, *reçu par* SERTORIUS *en Espagne*). Cette monnaie appartient également à la famille Pompeia.

POMPONIA.

32. *Q*uintus POMPONIus — MUSA ; Tête d'Apollon, diad. à d.

℟ HERCULES MUSARUM. Hercule Musagète deb. à d., nu, avec la peau du lion sur les épaules, jouant de la lyre ; contre sa jambe g., la massue.

POSTUMIA.

33. HISPANia. Tête de femme à d., avec un voile sur le derrière de la tête, les cheveux épars.

℟ Aulus —. POSTumus Auli Filius — spurii Nepos — ALBINUS. Personnage togé, deb. à g., levant la main d. devant une aigle romaine ; derrière lui, un faisceau.

(Médaille dentelée.)

34. PIETAS. Tête nue de la Piété, à d.

℟ ALBINUS. BRUTI Filius. Deux mains jointes tenant un caducée ailé.

35. *Anépig*. Tête casquée de Mars, à d.

℟ ALBINUS — BRUTI Filius. Deux trompettes gauloises en sautoir ; entre elles, en haut, un bouclier oblong ; en bas, un bouclier rond.

(Ces deux dernières monnaies appartiennent également à la famille Junia.)

SERGIA.

36. ROMA — EX S. C. Tête de Pallas avec le casque ailé ; derrière, X.

℟ Marcus SERGIus — SILUS. Sous le cheval : Quaestor Cavalier nu et casqué, au galop, à g., brandissant un glaive.

TITIA.

37. *Anépig*. Tête de bacchante cour. de lierre, à d.

℟ Quintus TITIus. Pégase, sur une base, s'élançant à d.

TULLIA.

38. ROMA Tête de Pallas, à d., avec le casque ailé.

℞ A l'exergue : *Marcus* TULLIUS. Victoire dans un quadrige au galop, à d., tenant une palme ; dans le champ, une couronne ; sous le quadrige, X.

URBINIA.

39. *Anépig.* Tête de Pallas avec le casque ailé, à d.; derrière, un symbole.

℞ *Titus* MANL*ius* AP*pius* CL*audius* Q*uintus* VR*binius.* Victoire dans un trige. à d.

VALERIA.

40. *Anépig.* Tête de Pallas, à d., avec le casque ailé ; derrière, X.

℞ *Caius* VAL*erius Caii Filius* (sous le bige) — FLAC*cus* (au-dessus) — ROMA (à l'exergue). Victoire dans un bige au galop, à d.

VIBIA.

41. PANSA. Masque de Pan, à d.

℞ *Caius* VIBIUS *Caii Filius Caii Nepos* — IOVIS AXUR. Jupiter-Axur, assis à g., la tête radiée, tenant une patère et la haste.

VOLTEIA.

42. *Anépig.* Tête casquée et laurée de Pallas, à d.; derrière, symbole fruste.

℞ *Marcus* VOLTE*ius Marci Filius.* Cybèle dans un bige de lions au pas, à d.; dans le champ, lettres frustes.

43. *Anépig.* T. de Bacchus ? à d., cour. de lierre.

℞ *Marcus* VOLTEI*us Marci Filius.* Cérès dans un bige de serpents, à d., tenant une torche de chaque main ; dans le champ, une chouette.

44 et 45. Monnaies semblables aux n°s 25 et 31.

Je ne veux pas terminer cette nomenclature un peu sèche des objets trouvés chez M. Decouz, sans mentionner une découverte, plus intéressante peut-être sous le rapport archéologique, qu'il a pu constater, sur un autre point de la commune, dans les fondations de la nouvelle église, que l'on creusait alors (1869), sur l'emplacement de l'ancienne.

Un certain nombre de tombes antiques, en pierre et sans inscriptions, ayant été mises au jour par les ouvriers, elles ne furent point profanées, et on les respecta, sauf une dont la destruction ne put être évitée. Cette tombe renfermait les ossements d'une femme, et l'on y remarquait, sous la tête, une sorte de chevet creusé au milieu pour la soutenir. A la place du cou, on trouva les restes d'un collier composé de quarante grosses perles d'ambre, trois de verre blanc à globules, deux de verre blanc uni, un de verre bleu à globules, et deux de verre bleu uni. Nul doute que, par un arrangement symétrique bien compris, cette parure féminine n'offrît un aspect harmonieux fort agréable à la vue. S'est-il, sur la quantité, égaré quelqu'une de ces perles ? Je l'ignore ; je n'ai pu m'assurer que du nombre de celles restées entre les mains de M. le baron Decouz, de qui je tiens tous ces détails et à qui elles furent apportées.

Dans la même tombe, se trouvait également un pot en terre noire que possède également M. Decouz, et qui, chose miraculeuse ! a été conservé intact.

Avant de clore cette notice, il me reste un devoir à remplir envers l'ami qui m'en a fourni les éléments : celui de le remercier pour l'obligeance qu'il a mise à me faciliter l'étude des objets recueillis par ses soins, et à souhaiter que partout on rencontre des hommes qui, à son

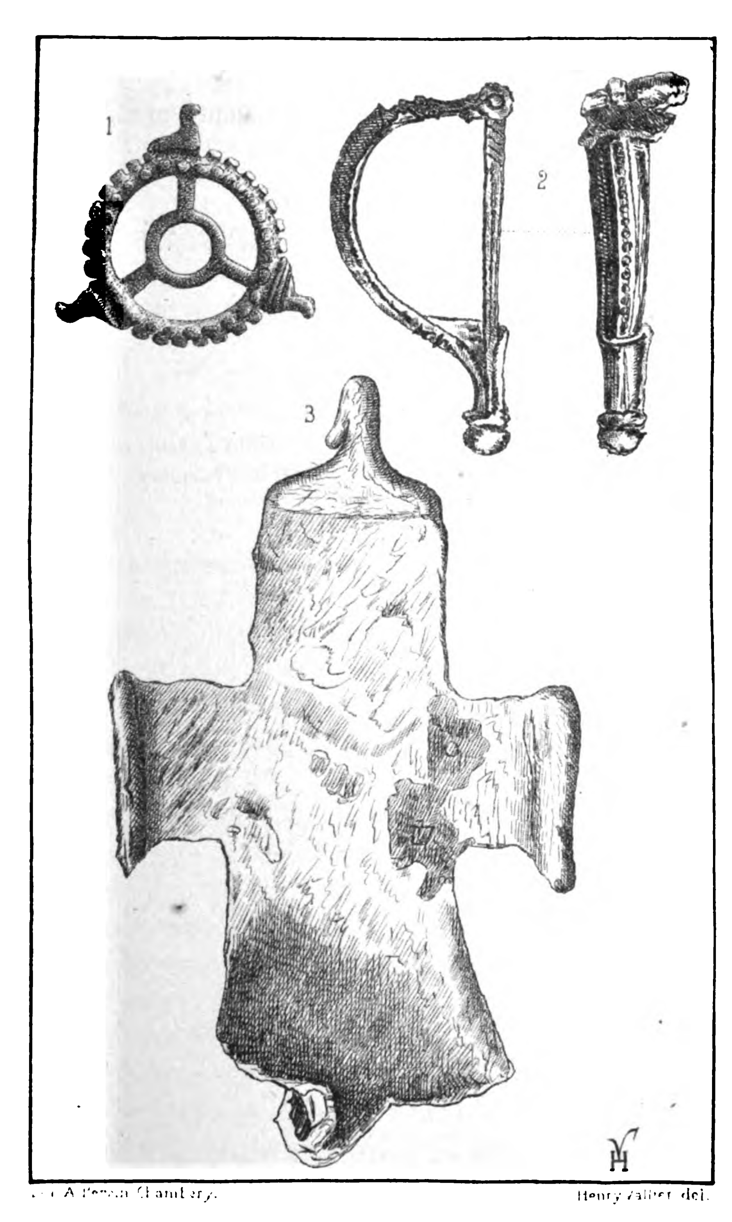
exemple, prennent souci et mettent à honneur de sauver ces mille épaves du passé que trop de gens, hélas ! traitent avec une indifférence coupable, dont leur valeur historique devrait suffire à les préserver.

Francin, le 25 février 1872.

G. Vallier.

N. B. — La plupart des objets recueillis à Francin ont été donnés par M. Decouz au Musée départemental de Chambéry.





A. Perrin Chambéry. Henry Vallier del.

Objets Romains trouvés à Francin.

LE PÈRE MONOD

ET

LE CARDINAL DE RICHELIEU

ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE ET DE SAVOIE

DU XVIIe SIÈCLE

Par le général A. DUFOUR et le professeur F. RABUT.



INTRODUCTION — SUJET DU MÉMOIRE

En faisant des recherches pour compléter un travail entrepris sur le château de Miolans, nous avons trouvé de précieux détails ignorés jusqu'à ce jour sur les victimes célèbres enfermées dans cette terrible prison, la Bastille de la Savoie.

Ces victimes ont souvent été des prisonniers politiques. Tel fut le Père jésuite, Pierre Monod, qui avait été conseiller de Victor-Amédée Ier et de Madame Royale Christine de France, confesseur de cette princesse, historiographe de la Maison de Savoie, diplomate habile et écrivain fécond. Les pièces que nous avons recueillies sur ce personnage historique nous permettent de rectifier ce qui a été écrit sur sa vie publique. Car cet homme, qui a été en butte à la colère de Richelieu, dont il contrecarrait les projets, n'a pas encore obtenu justice de la postérité. Parmi les historiens qui se sont occupés de lui, les uns, les anciens, ont

été dociles aux inspirations de la France, puissante alors ; les autres, les modernes, se sont fait les échos de leurs devanciers. Tous ont fait peser sur cet homme d'État dévoué aux princes savoisiens les jugements les plus iniques.

Nous allons essayer de rectifier ces opinions erronées, en nous appuyant sur des documents authentiques et inédits puisés aux archives de la ville de Turin. Nous sommes encore stimulés à accomplir cette œuvre de réhabilitation, parce que Monod était de la Savoie, de ce pays qui, encore aujourd'hui, est souvent, lui aussi, l'objet de sottes préventions et de jugements injustes.

En parcourant les ouvrages qui ont été publiés ces dernières années sur l'époque de la régence de Madame Royale et sur le caractère des conseillers et des ministres qui, dévoués à sa cause, surent mener à bonne fin la politique adoptée et suivie par cette princesse, nous y trouvons bien des faits présentés de manière à en dénaturer ou tout au moins à en altérer la portée. Interprétée par ces auteurs toujours sévères et souvent injustes, la conduite de Madame Royale et celle de son conseiller, le P. Monod, y ont été mal jugées : la fermeté de cette princesse ne fut que fol entêtement, et celle de son conseiller, ambition de parti qui devait entraîner la régente à la ruine de ses États. Avant d'aborder notre sujet principal, disons un mot sur ces ouvrages en forme d'introduction.

RÉFUTATION DES ASSERTIONS DE L'ABBÉ PEYRON

Dans son ouvrage sur la régence de Christine de France, duchesse de Savoie [1], l'abbé Peyron, sans préambule et

[1] *Notizie per servire alla storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoja,* per Amedeo Peyron ; Torino, 1866.

dès les premières pages, procède *ab irato* et continue avec la même fougue, sans dévier de la ligne qu'il s'est tracée et sans s'éloigner du rôle qu'il s'est donné. Parlant des historiens qui, à cette époque de la régence, avaient eu mission ou charge de relater les hauts faits de cette héroïne, *de ce miracle du siècle*, comme il le dit avec une ironie qu'il se plaît à ne pas dissimuler, il les stigmatise sans le moindre scrupule. Guichenon, Castiglioni et autres ne sont que des mercenaires à la solde de la régente : leurs ouvrages ne sont qu'un tissu d'exagérations, de réticences ou de calomnies : Madame Royale n'est qu'une imprudente, femme faible, sans esprit, obstinée dans son aveuglement ; les châteaux et les villas qu'elle fait restaurer ou enrichir de peintures ne sont que des monuments qu'elle fait élever pour satisfaire son ambition ou son amour-propre. Elle fera, plus tard, bâtir des églises ou des couvents, mais ce sera pour y aller, sous les dehors d'une piété outrée, escompter les erreurs de son passé : Et cependant cette femme *faible, imprudente,* comme le dit l'abbé Peyron, cette femme *liée à la France par naissance et par orgueil,* cette femme sut résister avec fermeté aux exigences toujours croissantes de Richelieu, sans se laisser jamais séduire par les offres avantageuses des Espagnols. La politique choisie par cette princesse et conseillée, quoi qu'on en ait dit, par Monod, la retenait à la France, sans qu'elle voulût toutefois être l'esclave de cette puissance. Elle n'osait se fier aux promesses trop séduisantes de l'Espagne : *Timeo... et dona ferentes.* Et, au milieu de ces préoccupations incessantes, en butte aux demandes impérieuses de Richelieu, qui voulait la cession de ses places, le démantèlement de Montmélian, en lui offrant, comme compensation, des villes et des provinces

qu'il n'avait pas, en lui promettant des secours d'hommes et d'argent qu'il ne lui donnait pas, en laissant occuper ses États par les Espagnols qui lui enlevaient, une à une, ses meilleures villes, en butte aux sollicitations de ses beaux-frères qui l'engageaient à se soustraire à la protection dangereuse de la France, cette femme *imprudente*, *orgueilleuse*, sut se soumettre aux humiliations que ne lui épargnait pas le puissant ministre ; mais cette femme *faible*, *sans esprit*, n'oublia pas son pays d'adoption, et la duchesse de Savoie, au milieu de ces tiraillements, sut se montrer aussi grande princesse que dévouée souveraine. « Je vous ay remis saite place, écrivait-elle en 1639, au marquis de Saint-Germain, gouverneur de Montmélian, entre les mains pour la gardé jusques à la mort pour S. A. R. mon fils et vous defant de la remettre a personne du monde quel onque ordre que la force me contraigni à vous faire... »

De graves questions se discutent à la cour de France : L'ambassadeur de Savoie ne peut, lui seul, suffire à cette charge devenue trop pesante : sa santé affaiblie le force à surseoir par moments à ses affaires, qu'il ne peut suivre avec l'attention et la sollicitude que réclame la gravité des circonstances. Le P. Monod est choisi parmi tant de dévoués confidents et conseillers pour aller s'adjoindre au marquis de Saint-Maurice ; son arrivée à Paris, où le précède sa belle renommée, est un événement ; on lui fait un accueil princier. Malgré tant d'avances, Monod ne peut se résoudre à adopter un projet qu'il croit dangereux et onéreux pour le gouvernement de la régente. Il préfère revenir en Piémont. Eh quoi ! s'écrie alors l'abbé Peyron, il s'agissait bien de politique dans ce voyage. Monod devait, à l'instigation de la duchesse de Savoie, solliciter pour elle et pour son fils le titre royal et les honneurs des gardes

pour ses ambassadeurs ; l'orgueilleuse Madame Royale, ajoute-t-il, fille de roi et sœur de reines, ne pouvait se faire au simple titre de sérénissime : aussi ne faut-il pas s'étonner si le duc, choqué de cette intervention de Monod dans une affaire qui n'avait pas abouti, se hâta de le désavouer.

Plus tard un jésuite, le P. Caussin, confesseur du roi Louis XIII, avait eu mission d'éloigner de la cour Mlle Lafayette, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Louis XIII, contrarié de ce départ, veut la rappeler du couvent ; un mariage avait déjà été combiné à cet effet. Richelieu, que l'on avait naturellement tenu à part de ces menées, finit par découvrir ce qui se tramait au couvent de la Visitation. Le P. Caussin fut arrêté et relégué en Bretagne. Mais le P. Caussin qui, au dire de Richelieu, avait autant d'ignorance et de simplicité que le P. Monod avait d'esprit et de malice, ne pouvait avoir lui seul ourdi cette trame qui devait aboutir à compromettre sa position et son ascendant vis-à-vis du roi ; le P. Monod devait avoir été l'âme du complot, il était le complice du P. Caussin.

Du reste, le cardinal de Richelieu, dit cet historien, avait déjà un sujet non moins grand de haine contre le P. Monod : un poëme latin, dans lequel on tournait en ridicule un prélat qui avait quitté la mitre pour s'armer du cimeterre et se mettre à la tête des troupes françaises, avait paru en France peu après l'affaire de Pignerol. Monod sera l'auteur de ce libelle. Guichenon lui-même l'avoue, dit Peyron, Guichenon, dont il a flétri peu avant la vénalité et la calomnie, est une autorité sur laquelle il s'appuie maintenant pour dénigrer le P. Monod et faire

peser sur celui qu'il reconnaît d'ailleurs pour un *eminente uomo di stato* une accusation de ce genre.

Ce langage si violent, si passionné de l'abbé Peyron ne se comprendrait pas s'il ne nous expliquait lui-même avoir consulté, pour la compilation de son ouvrage, la correspondance de Messerati qui fut, comme l'on sait, l'agent des princes Maurice et Thomas, et les dépêches et rapports adressés à Richelieu par l'ambassadeur de France, d'Émery; d'Émery, l'homme le plus corrompu du siècle, l'homme qui modelait ses lettres sur la volonté et les désirs du grand ministre de France, l'homme que Richelieu désavoua en présence du marquis de Saint-Maurice et de Monod, le taxant de menteur, d'imposteur, de bon à pendre, et qu'il envoyait, malgré ce désaveu, ambassadeur plénipotentiaire à la cour de Madame Royale. Cet homme dut bien racheter par des services *ad hominem* cette faveur qu'il venait de reconquérir.

RÉFUTATION DE BAZZONI

A peu près à la même époque, un autre historien, Auguste Bazzoni, publia aussi un ouvrage sur la régence de Marie-Christine [1]. Moins dur et moins sévère que l'abbé Peyron, il se montre aussi plus bienveillant envers Madame Royale, et s'il ne se refuse à admettre les caprices et les défauts qu'elle eut, comme femme, il se plaît du moins à reconnaître en elle les vertus et les brillantes qualités qui lui firent préférer ses devoirs de mère et de souveraine à ses inclinations de fille de France et la fermeté qu'elle fit paraître dans cette longue lutte d'où elle sut sortir victo-

[1] *La Reggenza di Maria Cristina, duchessa di Savoja*, per Augusto Bazzoni; Torino, 1865.

rieuse, pouvant léguer enfin, tout entier, à son fils l'héritage que lui avait confié en mourant le duc de Savoie Victor-Amédée, son époux.

S'il parle des pratiques outrées de dévotion qu'on lui attribue, s'il rappelle la prédilection qu'elle eut pour le comte d'Aglié, dont elle fit, dit-on, son favori, il le fait avec une exquise délicatesse et l'on se sent plus porté à lui pardonner les faiblesses de son sexe qu'à la condamner sans pitié, comme le fait Peyron.

Il avoue l'ascendant que Madame Royale sut prendre sur son époux, mais il légitime cet ascendant par les grâces d'esprit et la beauté de l'épouse, et aussi par cette affection réciproque qu'ils surent se conserver l'un à l'autre.

Il ne lui fait pas un crime d'avoir voulu élever à sa guise le prince à qui elle devait remettre l'héritage de son père, et d'avoir su gagner l'affection de ce fils qui lui témoigna, à l'époque de son avénement, cette déférence qu'il conserva longtemps encore, autant par respect pour sa mère que par reconnaissance pour celle qui sut se montrer aussi prudente qu'habile souveraine.

Le style de M. Bazzoni est coulant ; il plaît et se fait lire avec plaisir. Bazzoni appartient à une des provinces de la haute Italie. Ses impressions et son style s'en ressentent. Tour à tour, doux ou âpre, selon qu'il flatte ou qu'il blâme, il colore d'images et de fleurs de rhétorique le portrait qu'il fait de Monod, comme celui des autres personnages qu'il fait entrer dans son histoire. Son récit plaît sans doute au lecteur, mais ces périphrases multipliées, ces hyperboles se reproduisent peut-être trop souvent, et c'est quelquefois au détriment de la vérité de l'histoire. Il n'aime pas le P. Monod, et cependant il sait apprécier son savoir, son intelligence, ses talents, et rendre justice au

mérite des ouvrages qu'il publia. Pourtant, à notre sens, rien ne justifie le portrait qu'il en fait.

Né dans une petite ville de province, en Savoie, de parents aisés, le P. Monod reçut près d'eux une éducation plus solide que brillante ; entré de bonne heure dans un collége de jésuites, il s'y fait remarquer par son instruction, et ce n'est certes pas en professant la rhétorique ou la philosophie qu'il a pu prendre un goût si décidé pour les affaires publiques. A peine arrivé à Turin, dit Bazzoni, notre ambitieux se livre à la politique pour arriver au pouvoir qu'il convoite. Doux et pieux en apparence, ajoute-t-il encore, il a une dose immense d'amour-propre et sait cacher, sous les dehors de la religion, un caractère irritable et emporté. Bientôt le jésuite se sent assez puissant à la cour du duc pour jeter au loin le masque dont il s'est couvert jusqu'alors ; sa douceur se change en dureté, sa hardiesse va jusqu'à l'insolence ; et, qui le croirait ? le milieu dans lequel il vit à la cour finit par le transformer complètement : Monod porterait mieux l'épée et le morion du chevalier que la cordelière ou le froc du moine !

C'est peut-être sa fuite de Coni qui inspira Bazzoni et le décida à faire de Monod un si parfait chevalier. En effet, lorsqu'il voulut fuir de cette ville qui lui avait été fixée pour résidence, Monod trouva un cheval sellé et bridé que lui avaient amené quatre cavaliers qui devaient lui servir d'escorte. Monod eut sans doute bien préféré monter en une chaise de poste, mais alors les chemins étaient encore en trop mauvais état, et, bon ou mauvais cavalier, tout le monde voyageait à cheval ou à dos de mulet.

RÉFUTATION DU BARON CLARETTA

Le baron Claretta, qui publia aussi de nos jours une histoire sur la régence de Madame Royale [1], semble avoir voulu éviter de se laisser gagner par l'un ou l'autre de ces deux auteurs précédents, mais son plan n'est pas assez hardiment conçu et sa marche assez décidée ; aussi entre ces deux courants, se laisse-t-il quelquefois entraîner par l'un ou par l'autre à dévier de sa route. Peyron va droit au but ; Bazzoni, qui a puisé à d'autres sources, sait se dégager des impressions malveillantes qu'a fait naître chez Peyron la lecture de documents hostiles à Madame Royale et à ses conseillers. Claretta ne se prononce pas.

On n'entend pas parler ici de tout l'ouvrage de Claretta : on se borne pour celui-ci, comme pour les deux autres, à étudier les années qui se rapportent à l'intervention de Monod dans les conseils de la couronne, à sa mission en France, à sa lutte avec Richelieu et à sa disgrâce.

Le baron Claretta a réuni une grande quantité de documents et de lettres de Madame Royale, des ministres et d'autres personnages marquants, et ce recueil donnerait à son ouvrage un intérêt incontestable si ces documents ne laissaient entre eux à découvert quelques lacunes vraiment regrettables, et s'ils étaient reproduits avec plus d'exactitude et de fidélité. Outre les erreurs assez fréquentes qu'on y rencontre [2], l'orthographe des noms propres est souvent altérée ; des mots, des lignes entières sont oubliées.

[1] *Storia della Reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoja*, per Gaudenzio CLARETTA ; Torino, 1869.

[2] L'un de nous a déjà eu occasion de signaler ailleurs ce défaut dans un des documents publiés par le même auteur dans sa *Storia diplomatica dell'antica Abbazia di S. Michele della Chiusa;* Torino, 1870.

On ne sait, en parcourant cette histoire, si l'auteur n'a pas cherché plutôt à écouler ses nombreux documents qu'à mettre au jour les émouvantes péripéties de cette intéressante épopée. Il sacrifie l'action principale à des détails trop minutieux, et ce trop long travail ne présente ainsi, par moments, qu'un intérêt secondaire pour l'histoire et offre un ensemble un peu monotone qui décourage et fatigue. N'aurait-il pas mieux valu retrancher quelques passages de documents donnés en entier? Élaguer quelques faits d'histoire générale ou qui ne présentent que peu d'intérêt dans cette histoire de la régence? Le lecteur, désireux d'étudier quelque période de cette époque, sera peu soucieux d'y rencontrer, par exemple, les patentes d'un gouverneur de Miolans ou de Montmélian. Rien ne se détache de ce tableau dans lequel le sujet principal se confond avec les accèssoires, et cependant il y a au milieu de ce cortége nombreux de personnages célèbres des figures assez grandioses : Madame Royale, aussi admirable comme duchesse de Savoie que comme régente ; le duc de Richelieu, ce ministre dont l'Europe connaît le vaste génie et redoute les profondes combinaisons ; le comte d'Aglié lui-même qui, s'il fut le favori de la régente, sut du moins lui conseiller et soutenir une politique digne et nationale, et bien d'autres encore.

Le baron Claretta donne aussi quelques détails sur le P. Monod; mais il faut bien l'avouer, ce qu'il en dit ne témoigne pas de sa sympathie pour lui, et de même que l'abbé Peyron et le docteur Bazzoni, il lui attribue la paternité de ce poëme latin *Præsul galeatus*, ce fameux libelle qui fut publié contre Richelieu ; il répète, comme les autres, la terrible conjuration du P. Caussin dont il

lui accorde l'honneur d'être le complice; il emprunte même à Bazzoni quelques-uns de ces termes de mépris.

Mais le baron Claretta, qui a puisé à tant de sources, a-t-il jamais produit une seule preuve à l'appui de ces faits qu'il répète d'après ses devanciers? Le langage de l'histoire, dit-il, dans sa préface, est celui de la vérité....., ennemi de la médisance..... Comme nous n'hésitons pas à croire que le baron Claretta est de bonne foi dans ce qu'il proclame si chaleureusement, nous regrettons que cet auteur n'ait pas su rencontrer, parmi les papiers qu'il a fouillés, cette justification de Monod que nous y avons trouvée : Monod pouvait-il être complice de Caussin, puisqu'il avait quitté Paris avant que Mlle Lafayette entrât au couvent?

Il condamne sa politique! la régente a-t-elle jamais reproché ce fait à Monod? Et Monod, dans ses lettres et conseils, n'engage-t-il pas toujours Madame Royale à ne pas se séparer de la France? Il y a plus, en voyant, d'un côté, les angoisses que lui faisait subir Richelieu par ses retards à lui envoyer les secours tant de fois promis dans la guerre contre l'Espagne et, de l'autre, les offres avantageuses que ne cessait de lui faire cette puissance, Monod se laisse aller à un mouvement de sublime indignation. Je vous conseillerais, lui dit-il, de vous donner à l'Espagne, si le bien de votre pays ne vous faisait un devoir de rester à la France.

Il lui reproche d'être allé à Paris pour demander le titre royal pour Madame Royale! Mais, on le sait, sa mission avait un but autrement important; s'il traita de cette question, ce ne fut que par occasion. La République de Venise avait obtenu, pour prix de sa neutralité, le titre d'excellence pour ses ambassadeurs, et l'on s'obstinait à le refuser à ceux du duc de Savoie qui battait les Espagnols dans l'intérêt de la France!

Monod fut une des victimes de Richelieu. Qui oserait dire que c'est un crime? Richelieu, qui n'aime pas à rencontrer d'obstacles, se heurte au refus de Monod qui ne peut souscrire à ses prétentions ; il le fait mourir en prison, de même qu'il fait un ambassadeur d'Emery qui avait su se plier à ses volontés?

Eh quoi, son instruction vaut à Monod, encore bien jeune, une chaire de professeur dans un collége; ses talents, sa capacité le désignent plus tard à la direction d'une maison de jésuites à Turin ; ses écrits le font connaître avantageusement à la cour ; son habileté dans les affaires lui acquiert l'estime des ducs Charles-Emmanuel et Victor-Amédée Ier; sa piété, sa droiture, sa rectitude lui méritent la confiance de la régente qui lui donne la direction de sa conscience. Y a-t-il dans cette carrière si bien remplie, dans cette réputation si noblement acquise, rien qui puisse donner prise à la médisance? Vous lui accordez savoir, intelligence, loyauté, et vous n'hésitez pas à le faire descendre au vil rôle de pamphlétaire! Comme si Monod eût pu croire qu'il pouvait renverser un ministre tel que Richelieu par des sarcasmes ou par une intrigue de jupons! Mais Guichenon l'a dit, ce jugement est devenu une parole d'ordre; il se propage et le baron Claretta le répète, comme déjà l'ont dit, avant lui, l'abbé Peyron et le docteur Bazzoni.

MONOD NÉ A BONNEVILLE EN 1586

Empruntons à la biographie de Michaud[1] quelques lignes reproduites dans le grand ouvrage de Backer sur les

[1] L'article est signé G.-M. R. (Georges-Marie Raymond), professeur de mathématiques au collége de cette ville. Cet article contient quelques autres détails qui sont peut-être moins exacts.

écrivains de la Compagnie de Jésus et qui se rapportent à l'époque et au lieu de naissance de Monod et de son entrée en religion : « Monod Pierre, jésuite et confesseur de Madame Royale Christine de France, fille d'Henri IV, femme de Victor-Amédée I[er], duc de Savoie, y est-il dit, naquit, en 1586, à Bonneville, d'un père sénateur. » Georges Monod avait épousé Nicoline Pobel et avait eu de ce mariage Pierre, jésuite, et Péronne qui épousa, en 1617, Prosper Belli des Echelles, seigneur de la Tour. « Entré chez les jésuites à l'âge de 17 ans, dit encore la même Notice, Monod fut d'abord destiné à enseigner les humanités au collége de la Roche, petite ville de sa province. Il y professa ensuite la rhétorique et la philosophie. »

IL PUBLIE SON LIVRE SUR LES ALLIANCES DE FRANCE ET DE SAVOIE, EN 1621. — IL PUBLIE, EN 1624, L'AMEDEUS PACIFICUS

Ayant publié, en 1621, les alliances de France et de Savoie [1] à l'occasion du mariage de Madame Royale avec le duc Victor-Amé, mariage qui eut lieu, comme on sait, le 10 février 1619, cet ouvrage fit grande sensation en France ; tout le monde voulut le lire. Les détails qu'il donne sur les rapports établis, à différentes époques, entre ces deux Maisons, le firent remarquer à la cour et valurent à l'auteur les plus grands éloges. Dès l'année suivante (1622), il fut appelé au collége de Turin où ses connaissances et sa rare habileté dans les affaires le placèrent bien-

[1] *Recherches historiques sur les Alliances Royales de France et de Savoie, où sont monstrées plusieurs admirables rapports de ces deux Maisons et déduites 19 alliances qui, jusques maintenant, ont esté entre Icelles.* Lyon, MDCXXI, 4°, pp. 102, sld.

tôt à la tête de cette Maison. Il y fut nommé recteur et il en remplit les fonctions pendant les années 1626, 1627 et 1628. Les qualités personnelles de Monod ne tardèrent pas à le faire remarquer et apprécier et lui gagnèrent bientôt l'affection et l'estime du duc Charles-Emmanuel Ier, qui le chargea d'écrire un commentaire sur les controverses entre les Papes Eugène IV et Félix V [1], lui accordant, dès cette époque, le titre de son historiographe (1624).

Mais bientôt d'autres soins plus graves devront distraire notre jésuite de ses occupations ordinaires. Admis dans les conseils de la couronne, confesseur de la duchesse, il devra aller en France pour y traiter des plus graves intérêts de l'État. Il est temps, pour faire comprendre l'objet de la mission du P. Monod, de jeter un coup d'œil en arrière et de faire connaître la position politique du duc de Savoie.

Le duc de Mantoue, Vincent II, venait de mourir sans héritier direct (1627), laissant aux convoitises des collatéraux le duché de Mantoue et le marquisat de Montferrat. Son neveu, le duc de Nevers, d'un côté, et le duc de Savoie de l'autre, faisaient valoir leurs droits à cette succession. Mais d'autres concurrents autrement puissants se présentèrent: c'étaient les chefs de la Maison d'Autriche, le roi d'Espagne, chef de la branche aînée, qui possédait le Milanais, et l'empereur, chef de la branche cadette. Ils s'étaient déjà entendus quelques années auparavant, pour occuper la Valtelline dont Richelieu, d'accord alors avec le duc de Savoie, les avait fait déloger. L'occasion leur sembla favorable pour prendre une revanche et se fortifier

[1] *Amedeus Pacificus seu de Eugenii IV et Amedei Sabaudiæ Ducis in sua obedientia Felicis Papæ V nuncupati controversiis Commentarius jussu serenissimi Ducis ab ejus historiographo digestus. Taurini, 1624, 4°, p. 206.*

en Italie. Richelieu, de son côté, fidèle à sa politique extérieure, se mêla de l'affaire pour abaisser la Maison d'Autriche, comme il l'avait fait dans l'affaire de la Valtelline, comme il le fera plus tard dans la guerre de trente ans, et pour placer en Italie un seigneur français, le duc de Nevers, Charles qui serait un allié et un ennemi de la maison de Habsbourg; c'était aussi le moyen de se ménager un pied à terre en Italie. L'Espagne, l'Autriche et le duc de Savoie firent cause commune contre la France et son protégé. Louis XIII passe le mont Genèvre et s'empare de la vallée de Suze (1629). Charles-Emmanuel, aidé des Impériaux, cherche, mais inutilement à s'opposer à la marche des troupes royales ; celles-ci s'emparent de Pignerol (1630), pendant qu'une seconde armée vient occuper la Savoie; la forteresse de Montmélian, seule, tient encore et refuse d'ouvrir ses portes. La mort de Charles-Emmanuel Ier (26 juillet 1630) vint changer la face des événements.

LE P. MONOD A PARIS (1631).

Victor-Amé Ier, son successeur, ne pouvant continuer la politique qu'avait suivie son père, se vit forcé d'accepter une trêve qu'on lui proposait et le traité, dit de Ratisbonne, fut signé le 3 octobre 1630. Le duc de Savoie renonçait au Montferrat, recevait la ville de Trino et quelques autres terres en compensation. Le duc de Nevers gardait Mantoue et le Montferrat. Les Espagnols abandonnaient le Piémont et les Français gardaient, sous le prétexte de garantie du traité, Suze, Pignerol, Avigliana et Bricherasio. Mais personne ne songeait à remplir les conditions du traité : la trêve fut dénoncée, et la guerre allait recommencer, lorsqu'on proposa de nouvelles bases à un nou-

veau traité dit de Cherasco (6 avril 1631). La France, faisant la part du lion, s'obstina, sous un prétexte spécieux, à garder Pignerol. Le duc de Savoie fit ce qu'il put pour s'opposer à cette exorbitante prétention de la France ; ne pouvant faire mieux, il protesta, tout en étant obligé de céder devant les menaces de Richelieu qui promit cependant d'évacuer Pignerol, sitôt que les autres clauses du traité seraient remplies. Le cardinal Maurice et bientôt après le prince Thomas, son frère, furent envoyés à Paris au mois de juillet pour régler les conditions du traité. Le P. Monod les y avait précédés et, dans une fort longue lettre [1] adressée de Paris au duc de Savoie, sous la date du 26 juillet 1631, il donne des détails très minutieux sur l'arrivée du cardinal Maurice à Paris, sur la réception brillante et cordiale qu'il reçut à la cour de France ; il décrit d'ailleurs l'accueil flatteur qu'il reçut lui-même du cardinal de Richelieu qui le fit monter dans son carrosse et qui s'entretint avec lui plus d'une heure avec la plus grande courtoisie et affabilité, lui disant enfin qu'il le recevait pour son ami et que ce ne serait point à demi, mais avec une franchise qui serait tout entière.

L'année précédente (1630), on avait fait paraître en France deux pamphlets, les *Savoisiennes* [2], dans lesquels on cherchait à démontrer *comme les ducs de Savoie ont usurpé plusieurs Etats appartenant aux Rois de France, comme les Rois de France en ont eu plusieurs pour cruels ennemis, voire même tous ceux qui ont été les plus proches dans leurs alliances; comme l'Eglise en a reçu de grandes offenses ; les feintes propositions de paix qui se faisoient à Paris, Lyon, Suze, Pignerol et ailleurs pour tromper*

[1] *Document*, n° I.

[2] *Première et seconde Savoisiennes;* Grenoble, 1630.

le Roy, faire périr ses armées et assubjetir l'Italie sans moyen de s'y pouvoir opposer et par conséquent la nécessité de cette dernière guerre.

LE P. MONOD EST ENVOYÉ A PARIS, RÉDIGE L'APOLOGIE FRANÇAISE (1631).

Le P. Monod fut chargé de répondre à ces deux pamphlets dans lesquels la France avait cherché à justifier ses prétentions sur Pignerol. A son passage à Chambéry, dans les premiers jours de juillet de l'année 1631 [1], il donna ses instructions à l'imprimeur Geoffroy Dufour et lui envoya de Lyon un ouvrier et des caractères appropriés pour hâter la publication de son *Apologie françoise* pour la Sérenissime Maison de Savoye contre les scandaleuses invectives *1re et 2e Savoisiennes* [2]. Il ne voulut pas le faire imprimer à Lyon, craignant de trouver quelque empêchement dans cette ville. A son arrivée à Paris, Monod s'enquit de l'auteur de ces deux libelles, que les uns attribuaient à Paul Hay, sieur du Châtelet; d'autres à Antoine Arnaud, et d'autres enfin à Bernard de Rechigne-Voisin, seigneur de Guron. C'est à ce dernier qu'il faut les attribuer. Le seigneur de Guron était, du reste, fréquemment employé par le cardinal de Richelieu en semblables écritures. Monod traduisit aussi en italien son *Apologie*, suivant l'ordre qu'il en avait reçu de S. A. R. le duc Victor-Amé et la fit imprimer en 1632, à son retour à Turin.

[1] *Documents*, nos II et III.

[2] *A Chambéry*, par Geofroy DUFOUR, 1631; in-4° de 12 feuilles lim. et 181 pages. La préface de ce livre anonyme est signée l'HISTORIOGRAFE DE SAVOYE. Les *Savoisiennes* y sont réfutées page par page.

MISSION DU P. MONOD. — MONOD, VICE-DIRECTEUR AU COLLÉGE DES JÉSUITES EN 1632, 1633 ET 1634.

Le P. Monod devait surtout chercher à dégager Pignerol de ces traités et, profitant de son séjour à Paris, il devait il est vrai, au nom de Madame Royale agir auprès du roi et du cardinal de Richelieu et les décider à lui accorder enfin le titre royal tant de fois promis et hâter le remboursement de l'arriéré de la pension qui était due au prince-cardinal, mais il ne put rien obtenir ; son insistance et son éloquence se brisèrent contre l'entêtement de Richelieu : il dut quitter Paris. A son retour en Piémont, il rendit compte de sa mission à Madame Royale et lui renouvela de vive voix le récit des démarches qu'il avait faites à la cour de France et du peu de succès qu'il en avait obtenu. Aussi crut-il devoir faire connaître dans un ouvrage spécial les droits qu'avait la Maison de Savoie sur le royaume de Chipre et ainsi ceux qu'elle avait de prendre le titre royal [1]. Ces occupations multipliées ne lui permirent plus de s'occuper, aussi régulièrement que par le passé, des affaires de son collége, il ne voulut plus en accepter la direction immédiate, il ne fut plus que vice-directeur pendant les années 1632 [2], 1633 et 1634.

MONOD RETOURNE A PARIS (1636).

Le cardinal de Richelieu, cédant néanmoins plus tard

[1] *Trattato del Titolo Regio dovuto alla Serenissima Casa di Savoja, con un ristretto delle Revoluzioni del Reame di Cipro appartenente alla Corona di Savoja ;* Torino, 1633.

[2] C'est à cette époque que le duc Victor-Amé alloua au P. Monod une pension de 400 écus d'or. (Voir *Documents*, nos IV et V.)

aux vives remontrances et protestations du duc de Savoie, lui avait promis de rendre Pignerol sitôt que le traité de Cherasco aurait reçu pleine et entière exécution, mais ce n'était qu'un prétexte pour traîner les conférences en longueur et gagner du temps; il ne s'agit bientôt plus que seulement de Pignerol, qui fut définitivement acquis à la France par le traité de Saint-Germain, du 5 mai 1632 [1], Richelieu voulait encore occuper Turin ; puis, sans s'arrêter à cette demande exorbitante contre laquelle se révolta le duc de Savoie, il lui offrit son concours pour s'emparer du Milanais, à la condition que la Savoie lui serait livrée.

Bref, Richelieu, qui voulait en finir avec la Maison d'Autriche, lui déclara la guerre (1635). Il entra ouvertement dans la guerre de trente ans et il forma contre Philippe IV une ligue dans laquelle il attira. la Hollande et les ducs de Parme et de Mantoue, imposant à celui de Savoie l'alternative de faire partie de cette ligue ou de subir, comme ennemi, les chances de la guerre. Le P. Monod et l'ambassadeur d'Émery durent aller à Paris.

Dès son arrivée, le P. Monod crut devoir informer S. A. R. des attentions qu'avait eues pour lui M. d'Émery, qui lui avait témoigné les plus grands égards. « Je croirois de manquer grandement à mon devoir , lui écrivit-il de Briare le 17 décembre 1636 [2], si ie ne lui rendois compte du soin que M. l'ambassadeur a eus de moi en ce voyage, me traitant toujours à sa table et me faisant servir par ses gens avec tant d'affection que j'en serois confus si jé ne scavois qu'il a déféré tout cela aux respects qu'il professe à V. A. R. »

[1] Pignerol resta à la France jusqu'en 1696, année où Louis XIV le rendit au duc de Savoie par le traité de Turin, pour détacher ce prince de la ligue d'Augsbourg.

[2] *Francia. — Lettere Ministri.* — Pacco n° 35.

Il tenait en outre, jour par jour, S. A. R. au courant de ses négociations et des conférences qu'il avait avec les ministres. « Après avoir parlé des affaires généraux de cette cour, écrivit-il au duc de Savoie le 30 décembre 1636[1], je viens à ceux qui touchent V. A. R. Et premièrement aux résolutions qui touchent la guerre ou la paix, comme celles qui importent le plus à son service... M. d'Émery a fait un discours qu'il m'a communiqué des affaires d'Italie où il porte les raisons pour la guerre offensive, pour la défensive et pour la suspension en Italie.

« Le P. Joseph[2] et M. des Noyers, qui sont les deux plus assidus auprès de Mgr le cardinal, vont à l'offensive; M. de Bullion, M. Boutillier et M. d'Émery tiennent pour la défensive; la plupart seroient pour la suspension, s'ils la croyoient possible... Pour moi j'ai déjà écrit à V. A. R., j'ai insisté, le plus civilement que j'ai pu, sur l'offensive pourvu qu'on la fasse vivement... »

AFFAIRE DU P. CAUSSIN (1637).

L'abbé Peyron dit que le P. Monod, pendant son séjour à Paris, avait conspiré avec le P. Caussin, confesseur du roi, contre le cardinal de Richelieu; que ces deux jésuites

[1] *Francia.* — *Lettere Ministri.* — Pacco n° 35.

[2] François Leclerc du Tremblay, s'étant fait capucin, avait changé de nom, selon la coutume, et pris celui de Joseph. S'étant fait connaître à la cour de France par quelques négociations pour lesquelles il ne manquait ni de souplesse ni de dextérité, le cardinal de Richelieu résolut de se servir de lui. « Ce capucin, disait Brulard, n'avait de chrétien que le nom et du religieux que son froc et sa corde. » Il rendit de grands services en Allemagne pendant la guerre et était devenu si puissant, qu'on l'appelait à la cour l'Éminence grise et qu'on y avait autant de déférence pour lui que pour le cardinal.

avaient combiné entre eux les moyens de renverser ce trop puissant ministre, et il cite, à l'appui de son assertion, une lettre de M. de Bautru, du 1er septembre 1638, que celui-ci adressait au cardinal de Richelieu, dans laquelle il lui disait avoir rappelé à Madame Royale, à l'occasion de sa mission à Turin, les obligations que ce ministre reconnaissait avoir à feu Monsieur de Savoie pour lui avoir découvert le perfide Monod et son monopole. On s'arrêtera pas à cette lettre d'un agent français, dévoué aux intérêts de Richelieu, et qui, prévenu et soutenu par d'Émery, devenu toujours plus arrogants depuis la mort du duc Victor-Amédée, venait demander impérieusement à Madame Royale que l'on remit à la France le P. Monod. On comprend du reste fort peu ce mode d'argumentation de l'abbé Peyron. « Ces trois points, dit-il, c'est-à-dire la participation de Monod au complot du P. Caussin *(quod est probandum)*, l'avis donné par le duc au cardinal et les remercîments du cardinal au duc sont trois faits très certains et notoires. Guichenon du reste le publia comme vérité historique dans son histoire et, depuis lors, tous le répétèrent. » Vraiment, on ne peut prendre au sérieux une accusation posée d'une manière aussi légère et pour laquelle il n'a d'autres preuves à citer que cette lettre de M. Bautru. Quelques documents que nous avons recueillis nous permettront de rétablir ces faits sous leur véritable jour.

Le roi Louis XIII, enchanté de l'esprit et des grâces de Mlle Lafayette, fille d'honneur de la reine, recherchait toutes les occasions pour se rapprocher d'elle. Richelieu, toujours méfiant, s'inquiétait de cette trop grande intimité avec cette jeune fille qui, sans abuser de la faveur du roi, paraissait avoir fait grande impression sur Louis XIII. Un certain Boizenval, valet de chambre du roi, avait reçu les confi-

dences de Mlle Lafayette : Richelieu gagna ce valet et eut ainsi moyen de surprendre la correspondance qui s'était établie entre la fille d'honneur et l'époux de la reine. Richelieu crut devoir éloigner Mlle Lafayette de la cour, et le P. Caussin fut chargé de cette mission[1]. Croyant peut-être trouver là une occasion favorable de rapprocher le roi de la reine, le confesseur persuada son pénitent de donner son consentement et de laisser partir cette jeune fille que semblaient compromettre ses attentions. Peut-être chercha-t-il, par la même occasion, à rapprocher le fils de la mère et le frère du duc d'Orléans. Dans tous les cas, il n'était pas question du P. Monod.

Le marquis Chabot de Saint-Maurice, ambassadeur près la cour de France, donnait avis de cet événement au duc de Savoie par ses lettres du 22 mai 1637[2]. En lui faisant part des nouvelles de quelque considération, il l'informait du dessein que l'on avait d'éloigner de la cour Mlle Lafayette (remarquons en passant que le P. Monod avait quitté Paris le 13) et ajoutait qu'on s'était servi, pour cet effet, de l'entremise du P. Caussin, confesseur du roi, et de l'influence de l'évêque de Limoges, oncle de la demoiselle. Dans une lettre suivante du 26 mai[3], il annonce au duc de Savoie n'avoir pu obtenir une audience qu'il avait fait demander au roi à Saint-Germain pour lui présenter, ainsi que le nonce et les ambassadeurs d'Angleterre et de Venise, ses compliments au sujet de la mort de l'empereur. « Le deuil de la perte de Mlle Lafayette, lui disait-il, et la haine que S. M. a prise à

[1] Le P. Caussin, dans sa lettre à Mlle Lafayette, au moment où elle allait entrer en religion, et dans celle qu'il adressa du fond de son exil au cardinal de Richelieu, ne fait pas mention du P. Monod.

[2] *Document*, n° VI.

[3] *Document*, n° VII.

Saint-Germain où elle lui a dit le dernier adieu, l'ayant retenu à Versailles. » Le cardinal ne quitte pas le roi. Le lendemain[1], il l'avertissait encore que le jour de la Magdelaine (22 juillet), Mlle Lafayette avait pris l'habit de religieuse : la reine y assistait, le commandeur Sellery lui donnait l'habit et le P. Caussin avait fait l'exhortation à la louange de la demoiselle.

Le roi cependant ne pouvait se consoler de l'absence de Mlle Lafayette ; il allait la voir souvent au couvent, et le 1er octobre 1637, entre autres, il y resta près de quatre heures en colloque avec elle[2]. Le cardinal de Richelieu, toujours soupçonneux et au courant de toutes ces intrigues. n'était pas moins inquiet de ces longues et fréquentes entrevues qu'il ne l'avait été de l'assiduité du roi auprès de cette fille d'honneur lorsqu'elle était à la cour. Le P. Caussin devait engager maintenant son pénitent à renoncer à ces visites ; mais le maître se montra fort peu docile aux avertissements et conseils de son confesseur ; le P. Caussin ne savait comment sortir de cette impasse[3].

Enfin, dans une de ses dernières visites, le roi chercha à décider Mlle Lafayette à sortir du couvent, lui proposant, à cet effet, un mariage avec le marquis de Gesvres ; il fit part de cette résolution à son confesseur. Malheureusement, le cardinal eut moyen d'être informé de ce projet : la punition ne se fit pas attendre. Quelques jours après, le P. Caussin s'étant présenté, comme à l'ordinaire, à Saint-Germain pour y voir le roi, on lui dit que S. M. ne pouvait pas le recevoir, occupé qu'elle était avec son ministre. Le P. Caussin ne douta plus qu'il était perdu ; il rentra dans son couvent et

[1] *Document*, n° VIII.
[2] *Id.*, n° IX.
[3] *Id.*, n° X.

mit ordre à ses affaires. Le lendemain, en effet, un exempt des gardes vint lui apporter un ordre de remettre ses papiers entre les mains de cet officier et de se retirer en Bretagne. M. Desnoyers vint lui remettre, de la part du cardinal, son congé et 500 écus pour son voyage à Rennes où il devait séjourner[1]. Du reste, le cardinal avait déjà un grief contre le P. Caussin : celui-ci s'était permis de donner, sans son autorisation, les attestations requises à deux évêques que le roi avait nommés à deux évêchés vacants. Mais, nous le demandons, est-il question ici du P. Monod ?

L'abbé Mondino, en faisant part, le 14 décembre 1637[2], à S. A. R. le duc de Savoie de la disgrâce du P. Caussin, en explique ainsi les motifs : Il n'a pas su, dit-il, obtenir du roi qu'il ne continuât plus ses visites au couvent à Mlle Lafayette. Il y eût sans doute consenti, si le Père eût fait comprendre à son royal pénitent le scandale auquel ces entrevues ne manqueraient pas de donner lieu. Il commit une autre erreur, à peu près de ce genre, au sujet de la reine : Le roi ayant fait entendre à son confesseur qu'il devait chercher à dissiper quelques scrupules venus dans l'esprit de la reine et qui étaient cause de cette froideur qui existait depuis quelque temps entre les deux époux, le bon jésuite, qui était un peu simple, dit l'abbé Mondino, prenant le parti de la reine, se serait permis de représenter au roi que si S. M. se conduisait en bon mari et tenait compagnie plus assidue à la reine, ces brouilleries cesseraient bientôt.

Le cardinal, ajoute encore l'abbé Mondino, aurait voulu que le valet de chambre Boizenval, le confident de Mlle Lafayette, rentrât auprès du roi et reprit son service auprès de sa personne. Le P. Caussin était encore chargé de cette

[1] *Document*, n° XI.
[2] *Id.*, XII.

négociation. S. M. se montra inflexible; bien plus, s'irritant de ce que le P. Caussin voulait insister auprès de lui pour cela, il lui ordonna de cesser ses importunités et de s'abstenir de semblables discours, faisant allusion à ce qui s'était passé au sujet de la reine. Il fallut éloigner le P. Caussin de la cour. Le prétexte apparent de cette disgrâce fut l'élection faite par le roi de ces deux évêques auxquels il avait accordé les attestations requises sans l'autorisation du cardinal de Richelieu.

La disgrâce du P. Caussin, suivant ce qu'en écrivait le marquis de Saint-Maurice, le 28 décembre 1637[1], à S. A. R., était plutôt de n'avoir pas su garder le secret que lui avait confié le roi de vouloir faire épouser le marquis de Gesvres à Mlle Lafayette. Le roi, piqué de voir son secret trahi, aurait tout avoué au cardinal, lui répétant même les discours que lui avait tenus le P. Caussin à ce sujet et les mauvais offices qu'il rendait contre lui. On ne voit pas encore là que le P. Monod soit cité ou compromis en quelque manière.

Enfin, nous citerons un dernier document : Madame Royale qui, depuis la mort de son époux le duc Victor-Amé, voyait se renouveler avec plus d'irritation encore et d'insistance le mauvais vouloir des ministres de France et la haine de Richelieu contre le P. Monod, invita celui-ci à lui donner par écrit les raisons qu'il pouvait avoir et opposer aux griefs qu'on ne cessait de lui reprocher. Elle voulait envoyer à Paris le comte Cumiana pour chercher encore, une dernière fois, à éclairer le roi son frère et le cardinal de Richelieu sur la conduite de son conseiller. Le P. Monod protesta[2], à propos du P. Caussin, disant que celui-ci étant venu le voir peu de jours avant son départ, il lui demanda

[1] *Francia. — Lettere ministri.* — Pacco, n° 38.
[2] *Document*, n° XIII.

quelque bon advis pour se bien conduire en la cour de France. Le P. Monod lui répondit qu'il ne saurait lui donner meilleur avis que de se conduire par la direction de S. Ém. et qu'il prit garde à ceux qui, sous prétexte de zèle ou autrement, le voudraient désunir de S. Ém. Le P. Caussin l'entretint alors de ce qui se passait touchant Mlle Lafayette. Le P. Monod lui répondit qu'il ne devait point laisser passer cette occasion de servir Mgr le cardinal. En effet, ajoute-t-il, le P. Caussin, jaloux qu'un autre père pût lui enlever ce mérite, fit tant qu'en moins de cinq ou six jours, il fit résoudre l'entrée de Mlle Lafayette au couvent de la Visitation, ainsi qu'il l'apprit en chemin de M. d'Émery lui-même, qui lui en donna la nouvelle. Depuis lors, il n'a plus eu aucune communication avec lui ni par lettres ni autrement. Et parce qu'en rendant compte à feu S. A. de l'état de la cour de France, comme font ceux qui viennent de dehors, il lui dit ce qui se passait touchant Mlle Lafayette et combien cette affaire était délicate si le confesseur du roi se laissait surprendre; de là peut-être procède l'avis que feu S. A. en aurait fait donner, en quoi non-seulement Mgr le cardinal n'aurait point été offensé, mais plutôt servi. Ce passage expliquerait assez clairement comment le duc de Savoie peut en avoir écrit au cardinal Richelieu; seulement il ne faut pas oublier que le P. Monod ne sut que la première partie de cette affaire, et qu'il était parti de Paris avant que Mlle Lafayette entrât au couvent et par conséquent bien avant qu'il fût question de son mariage, cause de la disgrâce du confesseur du roi.

L'abbé Peyron dit encore que la haine de Richelieu pour Monod était venue d'un poëme latin que l'on attribuait à ce jésuite et que celui-ci aurait publié à l'occasion de la conquête de Pignerol (1630), et il ajoute à cela que le cardinal

était trop haut placé pour voir arriver jusqu'à lui les quolibets d'un versificateur. Mais nous le demandons à notre tour, le P. Monod n'avait-il pas trop de talent et d'esprit pour préférer le ridicule d'un pamphlet aux raisons solides du bon droit qu'il défendait! Du reste, comment expliquer les égards et les prévenances qu'eut pour lui M. d'Émery à l'occasion de son voyage à Paris en 1636 et les éloges vraiment bien flatteurs que fit encore de lui le cardinal au marquis Chabot, en 1637, un mois à peine après son départ? Le marquis de Saint-Maurice, ayant eu occasion de voir à cette époque le cardinal de Richelieu, trouva moyen de lui parler du P. Monod. « Je me seruis du temps qui estoit serain (écrivait le marquis de Saint-Maurice, faisant allusion au cardinal qui était de bonne humeur). Le cardinal (disait-il à Madame Royale le 13 juin 1637[1]), me fit encore un peu de reproche contre le R^d P. Monod, qui n'estoit pas neanmoins desauantageux pour luy, car en le loüaut et l'estimant grandement pour ses affections au service de V. A. R., il le tansoit aussy d'un peu trop de chaleur en sa négociation...., de quoy neanmoins il ne lui scauait point mauvais gré, puisqu'elle procédait d'un grand zèle..... »

L'on a écrit, dit enfin l'abbé Peyron avec une insinuation toute malveillante, que le P. Monod avait été envoyé à Paris par le duc de Savoie pour y obtenir le titre royal pour lui et les honneurs des gardes pour ses ambassadeurs. Une telle assertion est loin d'être exacte, s'empresse-t-il d'ajouter, et il cite le passage d'une dépêche du duc de Savoie à son ambassadeur, le marquis de Saint-Maurice, dans laquelle il affirme n'avoir donné, pour cela, aucune

[1] *Francia. — Lettere Ministri.* — Pacco, n° 36.

charge au P. Monod, et alors il profite de ce désaveu pour en faire un grief à Madame Royale, qui n'aurait obtenu cette condescendance de son époux que pour s'affranchir d'une étiquette à laquelle elle était astreinte, n'étant que sérénissime, lorsque venaient de France à la cour de Savoie les cousins du roi et entre autres le maréchal de Crequy, qui avaient droit au baiser de la duchesse de Savoie. L'on comprend sans peine tout le ridicule ou peut-être même le blâme que cet écrivain a cherché à jeter sur le P. Monod, en insinuant qu'un diplomate aussi habile, qu'un ministre qui, au dire du comte Philippe d'Aglié lui-même, connaissait, mieux que personne, les secrets et les intérêts de l'État, fût chargé d'une mission aussi puérile dans d'aussi graves conjonctures.

Les documents que nous avons rencontrés et que nous nous hâtons de donner font connaître assez l'objet véritable de la mission du P. Monod : nous verrons encore si cette mission ne fut pas donnée par le duc de Savoie à ce ministre dont il faisait choix dans une circonstance où il s'agissait de ses plus graves intérêts, la guerre avec l'Autriche, ou si elle fut seulement motivée par un caprice de Madame Royale; si la duchesse de Savoie, froissée dans sa dignité de souveraine, n'avait pas quelque raison légitime à faire valoir. Nous verrons enfin si le P. Monod a méconnu ou dépassé les instructions qu'il avait reçues à son départ pour Paris, et si les lignes que reproduit l'abbé Peyron doivent être regardées ou interprétées comme un désaveu.

MISSION DU P. MONOD RELATIVE AU TITRE ROYAL.

Après avoir entretenu S. A. des démarches qu'il avait faites, relatives aux affaires principales de l'État. « Il me

reste (dit Monod, dans une longue lettre des 12 et 13 janvier 1637 [1]) de donner part à V. A. R. de ce qui s'est passé sur le sujet du titre royal, afin d'en recevoir ses ordres. En conformité du commandement qu'elle me fit, avant mon départ, de n'entrer point en matière sans quelque occasion qui fît connaître que cela venait plutôt de ses ministres que d'elle. Or, cette occasion se présenta d'elle-même ; en effet (continue-t-il), mercredi dernier, 7 du courant, étant à l'audience de Mgr le cardinal, entre plusieurs discours fort favorables qu'il me fit de la bonne volonté du roi et de la sienne pour VV. AA., il me dit que si Dieu lui donnait la paix..., il fallait que Madame Royale vînt voir le roi et receut de sa main la couronne royale, que le roi le voulait. »

« Le lendemain, je vis M. Desnoyers en présence de M. d'Emery, et après lui avoir redit tout ce que j'avais représenté à Mgr le cardinal, j'adjoutai que le respect que je lui portais ne m'avait pas permis de lui représenter toutes les raisons que j'avais, mais, qu'à lui, j'étais obligé de dire franchement qu'encore que V. A. R. ne m'eut point commandé de faire cette proposition....., que néanmoins elle m'avait dit que puisque S. M. et Mgr le cardinal témoignaient tant de bonne volonté pour elle, que c'était à eux de faire voir s'il voulaient qu'on crût que le feu roi fut porté à avantager plus honorablement feu S. A. que le roi, Madame sa sœur et V. A.

« Je fis le même discours le jour suivant au P. Joseph, qui est le plus contraire que nous ayons...., si bien il me promit d'en parler avec Mgr le cardinal. »

Bien loin de désavouer le P. Monod, S. A., satisfaite de

[1] *Storia della Reale Casa*, paquet 9, catheg° 2. — Lettres du P. Monod à LL. AA.

ses démarches, s'empressa au contraire de lui en exprimer toute son approbation et, dès le 27 janvier, il lui accusait reçu de sa dépêche arrivée le 24 [1] ; « Vous avez fort bien pris votre temps, lui écrivait-elle, pour parler du titre royal, et puisque vous avez commencé par votre dextérité à mettre cette affaire sur pied, il est bien que vous en mainteniez la négotiation. »

Une autre circonstance se présenta encore pour reparler du titre royal. L'ambassadeur de Venise, qui, depuis quelques années, n'avait pas été traité d'Excellence à la cour de l'empereur, était depuis quelques jours reçu avec les mêmes honneurs que ceux des autres couronnes. Le P. Monod, justement blessé de cette préférence que l'on accordoit à la république de Venise et que l'on refusait à la cour de Savoie, crut devoir en parler à Mgr le cardinal et lui en représenter les conséquences.

« Mais ce ne fut pas sans soutenir un choc bien rude, écrit le P. Monod, le 23 janvier 1637, à S. A.[2], qui ne procédait pas, à mon avis, d'aucune mauvaise volonté, mais de l'opinion que Mgr le cardinal avait pris depuis peu, que je fusse venu pour entreprendre cette affaire par artifice et comme pour la vaincre dans la conjoncture du temps. »

Le duc de Savoie, qui appréciait toujours plus la prudente et sage conduite du P. Monod dans cette épineuse négociation, en fit part à son ambassadeur à Paris. « Nous croions véritablement, lui écrivait-il le 6 février 1637 [3], d'avoir ren-

[1] *Storia della Reale Casa*, paquet 9, catheg° 2. — Lettre de S. A. R. au P. Monod.

[2] *Storia della Reale Casa*, paquet 9, catheg° 2. — Lettre du P. Monod à LL. AA.

[3] *Francia*. — *Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettre du duc Victor-Amé.

contré très à propos l'envoi du P. Monod à Paris, et faut avouer qu'il a porté, par sa prudence et grande d'extérité, les affaires au point que nous pouvions désirer, dans les conjonctures présentes, favorables à la volonté, mais aux effets plus difficiles par les raisons marquées dans ses dépêches. Certainement le P. Monod a bien su prendre son temps avec Mgr le cardinal et se prévaloir des occasions pour le mouvoir à considérer ses raisons. »

MISSION DU P. MONOD RELATIVE A LA GUERRE

Le marquis de Saint-Maurice, remis un peu de la maladie dont il souffrait depuis quelque temps, s'empressait de donner à S. A. R. quelques détails sur l'arrivée de M. d'Émery et du P. Monod : « Tout ce que je pouvois négotier auparavant ma maladie, lui écrivait-il de Paris le 27 janvier 1637[1], était inutile jusques à l'arrivée de M. d'Émery que l'on attendait; aussi eus-je cette consolation de voir arriver le P. Monod avec lui et au temps qu'il était nécessaire pour agir en cette cour pour le service de V. A. R., ce qu'il a fait avec tant d'industrie qu'il envoit à V. A. R. des fruits de ses peines auxquelles a été extrêmement favorable le séjour que le roi et Mgr le cardinal ont été conviés de faire en cette ville... Tous les ministres s'y sont tenus, ce qui a donné commodité au Rd P. Monod de les visiter plus souvent...; aussi s'est-il très diligemment servi de l'occasion, car il les a si furieusement tourmenté qu'il n'en laissait pas l'un qu'il ne reprit l'autre... L'on a résolu tous les chefs qui doivent servir de contentement à V. A. R... et les troupes et l'argent pour les soudoyer, et pour tous les frais de la

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettre du marquis de Saint-Maurice.

guerre, de quoi le dit sieur d'Émery eut charge de Mgr le cardinal, à son départ, de venir me donner part, ce qu'il a fait et m'ayant promis de m'envoyer, le lendemain par écrit, l'état des dites troupes et des fonds pour leur payement avec le nom des chefs tant de cavalerie que d'infanterie... Il ne l'a pourtant pas fait jusqu'à cette heure.

« Quand le P. Monod arriva, ajoute-t-il encore, je l'avertis du soupçon que je reconnaissais en Mgr le cardinal et les ministres, qu'il n'apportât ici quelques nouvelles propositions et qu'il fallait, qu'à l'abord de sa négociation, il les détrompât et, qu'après les avoir rassuré, s'il arrivait occasion de se servir du temps et des conjonctures, il s'en fallait prévaloir..., ce que le Père a exécuté si adroitement qu'encore que lors il eut à soutenir un rude tournoy, l'issue en a été néanmoins très avantageux. Le lendemain, l'affaire fut proposée en conseil devant le roi, que l'on finit, pour un coup, l'affaire, et que l'on donnât à V. A. R., sans plus attendre, le titre royal. Il fut néanmoins conclu que l'on traiterait les ambassadeurs en la forme demandée... Je suis assuré que, comme le P. Monod y a donné en cette action un si bon commencement, dans la continuation de son séjour ici, il assurera le tout au contentement de V. A. R. »

Ces documents suffisent sans doute et démontrent assez clairement dans quel but le P. Monod s'était rendu à Paris, mais ils font connaître aussi que, si la mission de ce diplomate ne devait pas se borner exclusivement à la demande du titre royal, il ne devait pas, du moins, laisser échapper les occasions qui pouvaient se présenter pour revendiquer les droits qu'avaient LL. AA. à cette dignité.

Voici maintenant la lettre du 15 juin [1] que cite l'abbé

[1] *Document*, n° XIV.

Peyron et qu'adressa S. A. R. à son ambassadeur, le marquis Chabot de Saint-Maurice, et que l'on croit devoir reproduire. Il sera ainsi plus facile d'apprécier les circonstances dans lesquelles S. A. R. parlait à M. d'Émery de la demande qu'avait faite le P. Monod du titre royal et de juger si l'interprétation de désaveu que lui donne cet écrivain est exacte.

« Quand M. d'Émery a été ici de retour, écrit le duc de Savoie, entre plusieurs choses dont il a traité avec nous, il nous a aussi discouru de la forme à laquelle le roi consentiroit de traiter nos ambassadeurs en leurs première et dernière audiences, ainsi que vous pourrez voir par la copie des lettres que ledit sieur d'Émery désiroit que nous écrivissions au roi. » Or, il répugnait à S. A. de faire la déclaration que M. d'Émery proposait, savoir : de ne demander rien de plus à S. M. jusqu'à nouvelle conquête ! « Nous remontrâmes, ajoute S. A., que nous n'avions donné nulle charge au P. Monod de faire instance en France de ce traitement, qu'il étoit bien vrai que, quand ledit père en eut parlé à M[gr] le cardinal et aux ministres en la conjoncture que tous avantageoient hormis nous, que nous approuvâmes alors ce que ledit père avoit remontré en semblable rencontre de la part de Madame Royale qui, véritablement, avoit fort à cœur cette affaire.... que, quant à nous, dit encore S. A., nous n'aurions eu garde d'en importuner S. M. en ces conjonctures dans lesquelles nous ne pensions qu'à la servir et qu'il nous suffisoit de l'honneur que nous avions par notre naissance et de celui encore d'avoir Madame Royale en cette maison. »

LETTRE DU P. MONOD SUR SA MISSION EN FRANCE (1637).

Voyant les difficultés qu'il rencontrait, le P. Monod, croyant sa présence à Paris inutile, demanda un congé, se plaignant au duc de Savoie de tant de retard et de mauvaise volonté, d'autant plus qu'il n'était plus question du titre royal que l'on s'obstinait à ne vouloir accorder que quand d'autres circonstances plus opportunes se présenteraient. Le P. Monod adressa alors une longue lettre au duc Victor-Amédée pour lui donner quelques détails relatifs à sa mission. Nous donnons ce document presque en entier ; il prouve, une fois de plus, que ce diplomate ne fut pas envoyé à Paris pour le titre royal et pour profiter, comme on l'a dit des graves conjonctures dans lesquelles se trouvait la France, espérant que Louis XIII, qui avait intérêt à avoir le duc de Savoie pour ami à tout faire, se laisserait facilement surprendre et accorderait sans difficulté cette faveur à son allié. « Je commencerai, écrit le P. Monod (4 mai 1637)[1], par la dernière audience que M. le marquis et moi nous eûmes de Mgr le cardinal sur l'occasion de mon départ. Je le suppliai, dit-il, de me faire connaitre ses intentions sur tous les points desquels nous avions traité avec lui. Je priai, ajoutait-il, S. Ém. de se rappeler les observations que lui avoit présentées V. A. au sujet des traités de Cherasco et de Rivoli. Et que maintenant que les conditions de la France s'étoient modifiées tant en Flandre, en Allemagne qu'en Italie, que les principaux alliés du roi avoient changé de parti, la Valtelline étant presque perdue, le duc de Parme révolté, celui de Mantoue en neutralité,

[1] *Storia della Reale Casa*, paquet 9, catheg° 2. — Lettres du P. Monod.

les Montferrains irrités contre la France, il falloit penser à maintenir le dernier traité par d'autres moyens : les passages étant ouverts et toute l'Italie libre aux Espagnols, toutes leurs forces viendroient fondre sur les états de V. A. R.

« Mgr le cardinal, qui ne peut souffrir qu'on touche à aucun de ses mauvais succès, s'altéroit sensiblement à ces observations ; nous le priâmes toutefois instamment de penser au Piémont et au Montferrat, afin qu'ils ne fussent point surpris.

« De ce discours, nous passâmes à celui du chef qui étoit à la tête des troupes françaises, l'envieux maréchal de Créquy ; il nous rappela les inconvénients qu'il y avait à le rappeler ; nous n'insistâmes pas.

« Nous parlâmes des finances, lui remontrant les grandes charges que V. A. R. souffroit, les mauvais traitements que nous recevions des financiers, n'ayant pu retirer encore les deux mesates de l'année passée ni même les 150,000 francs que V. A. avoit avancés pour les troupes de S. M.

« Je le priai enfin de me donner quelques conseils sur la manière dont il devoit se régler envers le roi de Hongrie qui était reconnu empereur par tous les princes de l'empire. Le seul nom d'empereur le fit entrer en excandescence, et, mal disposé comme il étoit, il ne voulut voir dans cette question que le désir de se départir de l'alliance du roi. Nous lui répondîmes bien vite que tel n'était pas certainement l'esprit de V. A., qui ne désiroit rien tant, au contraire, que de se gouverner suivant ses bons avis, qu'elle croyoit faire preuve de confiance en lui donnant part de toutes les affaires qui se passent. Il parut revenir à de meilleurs sentiments et se radoucit un peu. Il ne pouvoit plus être question du titre royal dans une conjonc-

ture si peu favorable ; nous ne retirâmes ainsi de cette audience rien qui parut être avantageux aux intérêts de V. A. R..

« Nous vîmes ensuite le P. Joseph..... Cet homme est vraiment le seul qui traverse toutes les bonnes intentions qu'on aurait ici pour V. A. R., et, malheureusement, le cardinal se repose entièrement sur lui pour les affaires étrangères. »

Déjà, la veille, le P. Monod avait adressé à S. A. R. un récit très circonstancié de ce qui s'était passé au sujet de M. d'Émery à propos du titre royal.

« Elle se ressouviendra, écrivait le P. Monod à S. A. R. le 3 mai 1637 [1], ...comme par les miennes du 26 et 27 janvier, je lui donnai part comme après une longue dispute que j'avois eue avec Mgr le cardinal sur l'occasion de ce que l'empereur avoit accordé à la république de Venise. Le lendemain, M. d'Émery vint voir le marquis de Saint-Maurice et lui dit en ma présence que le cardinal, en considération de l'affection du Roi pour sa sœur Madame Royale et des bons services que V. A. R. lui avoit rendus. S. M. accordoit que les ambassadeurs du duc de Savoie seroient reçus à leur première et dernière audiences avec tous les honneurs des gardes.

« Le cardinal étant parti sur ces entrefaites pour Orléans, nous dûmes attendre son retour pour le remercier de cette faveur. Ce ne fut donc qu'à son retour, un mois environ après, que M. le marquis de Saint-Maurice et moi nous nous présentâmes à l'audience, de S. Em. Nous le remerciâmes des honneurs qu'il avait fait accorder aux ambassadeurs de

[1] *Storia della Reale Casa*, paquet 9, catheg°. 2. — Lettre du Père Monod.

V. A. R. et nous le suppliâmes de permettre que ce traitement fut partout égal à celui des Vénitiens. Il ne me laissa pas beaucoup étendre sur ce sujet, se montrant étonné que je supposasse que le roi eût accordé cette faveur. Mais bientôt, se laissant aller à tout son ressentiment, il se déchaîna contre M. d'Émery et jurait de lui faire trancher la tête, proférant à son adresse un monde d'injures et de termes de mépris. Nous ne comprenions rien à ce mystère. Nous sûmes plus tard qu'on allait jusque-là d'accuser M. d'Émery d'avoir reçu 50,000 écus de V. A. R. pour lui procurer le titre royal, par où elle peut juger de l'extrême malice de cette cour.

« Nous crûmes devoir en parler à M. de Chavigni, et, après plusieurs conférences avec ce ministre, je le priai d'accepter, par écrit, les raisons que nous avions pour espérer cette faveur, et, à l'audience de congé que j'eus, au moment de mon départ, nous le suppliâmes de nous faire connaître ses intentions. Il s'emporta de nouveau contre M. d'Émery, disant que le roi pouvoit bien le châtier, il est vrai, mais non répondre de ce qu'il pouvoit nous avoir dit et promis à ce sujet.

« Je lui rappelai alors les raisons que j'avois exposées dans mon Mémoire ; je lui dis dans les termes les plus civils que l'affection que S. M. avoit toujours témoignée à sa sœur Mme la duchesse de Savoie, lui avoit fait espérer qu'elle agréeroit que je lui représentasse la peine que Madame Royale ne pourroit à moins de ressentir pour tout ce qui se passoit au préjudice de sa dignité et de toute sa maison. Je le priai de se rappeler la promesse que S. M. lui avoit faite, il y avoit six ans à peine, que si Madame Royale disposoit son mari à donner contentement au roi dans le traité qu'on préparoit à Cherasco, le roi la rendroit égale aux reines ses sœurs en titres et en honneurs.

« Et cependant Votre Ém. n'ignore pas, lui représentai-je, que les ambassadeurs de Venise ne recevaient jusques à présent à la cour de l'empereur d'Autriche et du roi d'Espagne que les honneurs accordés à ceux de Savoie; aujourd'hui la République de Venise, pour prix de sa neutralité qu'elle a observée avec les Espagnols, a obtenu pour ses ambassadeurs le titre d'excellence que l'on refuse à ceux du duc de Savoie qui sert ouvertement la France et combat pour elle. L'alliance de la France fait perdre ainsi à V. A. R. l'unique parité qui lui restoit dans les cours étrangères avec Venise.

« Il n'y a pas longtemps encore, le roi de France accordait des titres aux ducs de Florence et de Mantoue; S. M. a permis aux ambassadeurs de Gênes de se couvrir devant elle, chose qu'ils n'avoient jamais faite devant aucun roi de France et qu'ils ne font pas devant le roi d'Espagne. Enfin elle vient d'accorder au prince d'Orange le même titre que porte le duc de Savoie.

« Et quand Madame Royale, continue le P. Monod au milieu d'une émotion toujours croissante, voit les armes des Florentins actuellement jointes par terre et par mer aux ennemis de S. M., quoiqu'ils continuent à recevoir d'elle les honneurs que les Espagnols ne veulent pas leur accorder et que son mari expose ses états et sa vie pour le service de S. M., est-il possible que Madame Royale n'en éprouve pas un regret bien légitime ? Peut-on expliquer en effet par quel mystère, une sœur, qui s'est toujours passionnée avec tant de zèle pour son service, ne puisse obtenir d'un frère si juste et si puissant la même démonstration qu'elle a de tous les autres rois ? Et cependant avec quel zèle et courage son époux ne s'est-il pas fait remarquer dans toutes les occasions pour la gloire des armes de

S. M. contre la maison d'Espagne, quoique cependant il soit prince de son sang et qu'il soit appelé à la succession de toutes ses couronnes.

« Mais que sert-il d'entretenir V. A. dans un si long discours et vous rapporter les réponses déraisonnables dont on cherchait à nous contenter ? Quand j'aurais tout l'esprit du monde, ce n'est pas avec M. le cardinal qu'on le pourroit faire paraître, puisqu'il change, quand il lui plaît, les cartes en la main de qui que ce soit. Il a coutume de prendre tout ce qu'on dit comme si c'étoient autant de reproches et que pour délicatement qu'on lui parle, il met soudain le marché à la main. Il n'y a point de pire condition pour ceux qui traitent avec lui que d'avoir des raisons fortes; car, comme il ne peut souffrir d'être vaincu, il use de son autorité avec tant d'avantage que, s'ils ne se conduisent avec une adresse extrême, il les porte ou à rompre ou à se donner tort; aussi, dois-je l'avouer, je ne puis dissimuler la honte que j'éprouvai d'avoir été si misérablement trompé et après avoir harangué, le mieux qu'il me fut possible, et exposé à M. le cardinal les sentiments que ne manqueroit pas d'éprouver Madame Royale en voyant le peu d'égards qu'on avait à elle et aux services de V. A., il me fut impossible de retenir mes larmes. »

« Mgr le cardinal, écrivait plus tard, le 12 août 1645 [1], le marquis de Saint-Maurice au marquis de Saint-Thomas, de Münster où il se trouvait alors pour le congrès, désira qu'il se remisse bien, devant que de sortir de sa chambre, afin qu'il ne parust pas à ceux qui le verroient sortir en cet estat, qu'il y eut quelque changement ou rupture entre le roy et S. A. R., de quoy les ennemys communs pussent

[1] *Document*, n° XV.

tirer quelque avantage. » Mais le diplomate était condamné, et le P. Joseph, nouveau préteur, inscrivait le nom de Monod sur ses tablettes de proscription.

LE P. MONOD REVIENT A TURIN (MAI 1637.)

Le P. Monod, ainsi que nous l'avons dit, avait quitté Paris le 13 mai 1637 et était revenu à Turin avec M. d'Émery qui venait y reprendre ses fonctions et son poste d'ambassadeur près la cour de Savoie, et cela malgré la scène regrettable dans laquelle le cardinal de Richelieu, s'irritant par degré contre ce ministre, le menaçait de lui faire trancher la tête pour avoir osé promettre au nom du roi de France les honneurs des gardes pour les ambassadeurs du duc de Savoie.

Que s'était-il donc passé entre cet envoyé et ce tout-puissant ministre, entre cet homme qui ne cherchait qu'à se vendre et ce maître hautain, dur et inflexible, qui ne voulait que des valets ou des esclaves, « ce maître devant lequel tous tremblent comme la feuille sur l'arbre [1], ce maître que ses créatures mêmes n'approchent jamais qu'avec crainte, n'osant lui parler d'aucune chose qu'il n'en commence le premier le discours ? » On l'ignore ; mais, dès lors, Émery s'est fait homme-lige de Richelieu et n'hésitera pas à racheter les faveurs du ministre et sa liberté en se pliant aux désirs et volontés de celui qui aurait pu l'envoyer mourir à la bastille ; il servira, yeux fermés, Richelieu dans ses projets, préférant bien échapper encore aujourd'hui à la prison, comme déjà autrefois il avait su se sauver de la corde à Lyon où il avait été condamné à être pendu [2].

[1] *Document*, n° XVI.

[2] TALLEMANT, *Mémoires pour servir à l'histoire du* XVIII*e siècle.*

Monod a eu la hardiesse de résister à Richelieu et d'Aglié a osé refuser les offres brillantes que ce ministre lui a fait faire; mais le P. Monod et le comte d'Aglié, ces deux francs conseillers du duc de Savoie seront bien vite sacrifiés, Richelieu hésite encore, il recule en face du duc Victor-Amé, en face de ce prince accompli qui n'a jamais rien sollicité du roi Louis XIII et qui ne répond aux refus et aux mauvais vouloirs du ministre de ce roi de France que par de nouvelles conquêtes, devant cet allié qui sert la France pour la France, qui la sert loyalement et vaillamment par ses conseils et son épée, devant ce Monsieur de Savoie qui s'avoue assez honoré de son nom et d'avoir Madame Royale pour épouse.

LE DUC VICTOR-AMÉ MEURT A VERCEIL LE 7 OCTOBRE 1637.

Mais un événement douloureux, un événement qui pouvait avoir les conséquences les plus funestes pour la couronne de Savoie vint surprendre et atteindre au cœur Madame Royale. Le duc Victor-Amé mourait après quelques jours de maladie, le 7 octobre 1637, un mois après, presque jour par jour, un mois, dis-je, après la mémorable journée de Montbaldone (8 septembre 1637), où il s'était couvert de gloire. C'est au sortir d'un dîner que lui avait offert, à Verceil, le maréchal de Crequi (25 septembre 1637), auquel avaient été conviés le marquis Villa, le comte Verrua et autres personnages marquants de l'armée, que le duc de Savoie sentit les premières atteintes du mal qui devait sitôt l'emporter. Le comte Verrua succombait lui-même après quelques jours de maladie; le marquis Villa ne dut son salut qu'à sa robuste constitution et à une forte dose de contre-poison qu'il put prendre encore à temps.

PROJETS DE RICHELIEU.

La mort bien regrettable du duc Victor-Amé donnait à Richelieu l'occasion de revenir à ses projets. Se déclarer pour Madame Royale, lui assurer la tutelle de ses enfants et la régence de ses États, c'est écarter ses beaux-frères, le cardinal Maurice et le prince Thomas, prétendants aussi eux à la tutelle de leurs neveux, mais irrités contre la France, partisans de l'Espagne et pouvant ainsi contrarier ses projets. Maintenir auprès de la régente le P. Monod et le comte d'Aglié, peut passer pour une déférence aux désirs de la duchesse de Savoie.

Une fois Madame Royale nommée régente, ses beaux-frères éloignés, il sera facile de s'assurer de Monod et de d'Aglié. Les prisons de Miolans et de Vincennes répondront du silence de ces trop fidèles confidents de la régente qui osent encore le braver et s'opposer à ses vues. Plus tard, dans ses conférences à Grenoble, mettant de côté toute contrainte, Richelieu osera demander ouvertement à Madame Royale la cession de ses villes fortes en Piémont et de ses places en Savoie; son fils, qu'il feindra de ne croire plus en sûreté à Montmélian, devra venir en France, où il sera élevé avec le dauphin. Ah! quels que soient les torts qu'on veuille prêter à Madame Royale, cette femme qu'on dit faible et sans esprit, sut se montrer pleine de caractère et de dignité en cette circonstance! Affaissée un instant sous le poids de tant d'outrages, elle se révolte aux demandes arrogantes de ce ministre implacable; cette femme, que l'on voudrait flétrir en donnant le titre de favori à son conseiller, cette femme sauvera l'héritage de Victor-Amédée.

Richelieu veut la Savoie comme l'avait voulue François Ier, qui crut se l'annexer à tout jamais en lui donnant magistrats, généraux et employés français ; il veut la Savoie comme l'a voulue encore naguère Napoléon III, qui rêva un moment de porter les frontières de la France jusqu'au Rhin et jusques à la Sesia. Sadowa fit avorter le premier de ces projets, Sedan fit oublier l'autre ; la Savoie seule retourna encore une fois à la France. Mais l'ambassadeur Émery, fidèle aux instructions que lui a données Richelieu, ne manque pas de rassurer Madame Royale sur les bonnes intentions de la cour de France à son égard. Il se présente à la régente et lui dit qu'il désirait que le P. Monod fut présent à tous ses discours, l'assurant qu'elle ne pouvait avoir personne auprès d'elle en qui le roi et Mgr le cardinal eussent plus de confiance qu'en lui [1].

DUPLICITÉ DE RICHELIEU.

Ce langage changea bientôt, car il s'était à peine écoulé un mois, que déjà la régente devait se plaindre à son ambassadeur des insinuations malveillantes que d'Émery cherchait à lui faire entendre sur le P. Monod. « M. l'ambassadeur d'Émery, écrivait-elle le 28 novembre 1637 [2], nous a parlé plusieurs fois du P. Monod et nous a remontré qu'il n'était pas bien dans l'esprit de Mgr le cardinal de Richelieu....., qu'il fallait que ledit père pensât à se remettre aux bonnes grâces de Mgr le cardinal et pour ce il lui proposait de faire un voyage en France. Ce discours de M. d'Émery, ajoutait-elle, est si éloigné de ce que vous nous avez écrit que le roi M. mon frère et ledit sieur cardinal

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet 37. — Lettres de M. R.
[2] *Id., id.*

estoient satisfaits de la personne du Père Monod et bien aises qu'il fut auprès de nous, comme le marquis de Saint-Germain nous a confirmé de leur part à vive voix, qu'à la vérité nous ne savons pas que dire parmi de si grands contrariétés.....[1]. »

BROULLERIES ENTRE ÉMERY ET MONOD.

Déjà quelques brouilleries s'étaient manifestées entre le P. Monod et le sieur Émery peu après leur retour à Turin; c'était au sujet du voyage qu'il venait de faire à Paris et à propos duquel le sieur Émery, donnant une fausse et maligne interprétation à ce qui s'était passé à la dernière audience du cardinal de Richelieu, avait prétendu que le duc Victor-Amédée en avait adressé quelques reproches au P. Monod. Le marquis de Chabot en avait prévenu Madame Royale et lui faisait entrevoir à cette occasion ses craintes au sujet de cette rupture entre ces deux ministres qui pouvait entraver bien plus que servir à ses négociations. « Depuis que M. d'Émery et le R. P. Monod sont de retour en Piémont, lui écrivait-il le 18 août 1637[2], le dit sieur d'Émery s'est rendu ennemy du dit père, qu'autrefois conférant et négotiant ensemble, quand il y avoit quelques remontres aux affaires, ils trouvoient des expédients pour y remédier; que maintenant, cela n'étant plus, il ne falloit pas s'estonner s'il en arrivoit quelques petits accidents. Mgr le cardinal me dit que l'on luy avoit dit qu'il estoit arrivé entr'eux quelques brouilleries... M. de Chauigni luy dit: Elles se sont rendues assez grandes, car ils ont rompu ensemble sur ce que le R. P. Monod a creu que le sieur

[1] Pour contradictions.
[2] *Francia. — Lettere ministri*, paquet 36.

d'Émery auoit écrit en ceste cour qu'il auoit esté désavoué par S. A. et luy en a fait reproche sur quoy le dit sieur cardinal dit que cela n'estoit pas bien, qu'il y falloit rémédier..., qu'il luy en vouloit escrire luy... » Le marquis de Saint-Maurice, désirant faire cesser cet état de choses qui pouvait être, comme il l'avait dit, préjudiciable aux intérêts de S. A. R., fit tout son possible pour les remettre bien ensemble. « J'ay creu aussi..., ajoutait-il dans la même lettre, de reunir soubs l'authorité de V. A. R. Monsieur l'ambassadeur d'Émery et le R. P. Monod... Je suis persuadé aussy que le R. P. Monod ne pouvait que gagner et rien perdre dans ceste entreprise et qu'il estouffait par ceste action tous les mauvais bruits que ses ennemis estoient bien aise de faire courir contre luy de son voyage de France qui demeureraient confus quand ils verraient que les principaux ministres de ceste couronne recherchent la continuation de son entremise aux affaires qui sont entre S. M. et S. A. R., et qu'ils continuent de l'avoir dans la considération d'un très digne ministre plein de mérite et de réputation... »

LE MARQUIS DE SAINT-MAURICE DÉCLINE TOUTE AMITIÉ POUR LE P. MONOD.

Ces démarches pour rapprocher le P. Monod de M. d'Émery ne firent que les aigrir davantage. M. d'Émery s'en prit même au marquis de Saint-Maurice, qu'il croyait favorable au P. Monod, et en écrivit au cardinal de Richelieu. Le marquis de Saint-Maurice, craignant, par ce fait, de voir sa position compromise, n'eut pas honte de renier le P. Monod pour son ami. « Je n'ay rien de particulier, se hâta-

t-il d'écrire, le 15-décembre 1637[1], au marquis de Saint-Thomas, et qui m'oblige de protéger le P. Monod : la seule considération de ce qu'il avait l'honneur d'estre bien auprès de Madame Royale m'avait fait rechercher et entretenir son amitié...

« Lorsque i'ay procuré icy que l'on escriuit à M. d'Émery de ce réconcilier avec luy, écrivait-il encore à Madame Royale le 28 décembre 1637[2], ce n'était qu'un subiet de service de V. A. R..... Mgr le cardinal ast esté neantmoyns en peyne que d'ailleurs ie feusse attaché d'amitié avec luy... il en ast maintenant le cœur byen esclayrcy... »

MALVEILLANCE CROISSANTE DU CARDINAL.

Le cardinal ne mit bientôt plus de retenue dans son ressentiment contre le P. Monod ; il le manifestait dans toutes les occasions. Aussi le marquis de Saint-Maurice se hâtait-il d'en avertir Madame Royale. « Je crois, lui écrivait-il le 15 décembre 1637[3], que M. d'Émery n'a rien tant devant les yeux que la ruyne du P. Monod.

« Elle verra par ma lettre, lui écrivait-il le 28 décembre du même mois[4], le mauvais état des affaires du P. Monod et considérera, qu'en semblables affaires, Mgr le cardinal ne revient point et m'a dit fort librement que le roi ne voulait point qu'il seut de ses affaires et que V. A. R. les luy communiquat, » et le lendemain encore il lui fit compren-

[1] *Francia.* — *Littere ministri*, paquet 36. — Lettres de C. Jérôme Chabot.

[2] *Id.*, *id.*

[3] *Francia.* — *Lettere ministri*, pacco n° 36. — Lettres de C. Jérôme Chabot.

[4] *Id.*, *id.*

dre que la malveillance du cardinal contre le P. Monod allait toujours croissant, reprochant à celui-ci sa participation dans l'affaire Caussin et les conseils qu'il donnait à Madame Royale, conseils, disait-il, favorables aux Espagnols.

LA PERTE DE MONOD EST DÉCIDÉE (1638).

Depuis lors, en effet, on cherchait à intercepter les lettres que Madame Royale adressait à son ambassadeur à Paris. On espérait y trouver dans les confidences qu'elle ne manquerait pas de lui faire en cette circonstance au sujet du P. Monod, quelque plainte, quelque reproche, quelque faute échappée, mais pardonnée. De son côté, le fourbe Émery redouble d'attentions et de prévenances auprès de Madame Royale; il tâche de s'insinuer dans ses bonnes grâces, de captiver sa confiance et feignant de prendre fait et cause pour le P. Monod, l'accusant ou l'excusant au besoin, il tâche d'arracher à la régente quelque secret, quelque soupçon, quelque confidence, quelques paroles; il saura bien les interpréter suivant les volontés du cardinal de Richelieu pour perdre le P. Monod et compromettre Madame Royale. Mais bientôt ces demi-moyens ne suffisent plus. Le roi Louis XIII a cédé lui-même aux méfiances que cherche à faire naître en lui son ministre et aux faux rapports de son ambassadeur à la cour de la duchesse de Savoie. La perte de Monod est décidée. Le roi dépêche à Turin M. de Vignoles, qui devra faire connaître à sa sœur sa volonté précise. Il faut qu'elle se décide à éloigner de la cour le P. Monod, et lui enjoigne en outre qu'il ne veut plus absolument qu'il ait à se mêler de ses affaires.

MADAME ROYALE S'EFFORCE DE LE JUSTIFIER (1638).

Surprise d'une pareille détermination de la part du roi son frère, Madame Royale se hâte d'écrire à son ambassadeur à Paris, et dans une assez longue lettre du 10 janvier 1638[1], elle le charge de s'informer d'où vient ce changement et comment tout ceci s'est passé. Elle le prévient en outre qu'elle va envoyer à Paris le comte Cumiana avec des instructions pour tâcher de détromper S. M. et le cardinal sur le compte du P. Monod et les ramener à des sentiments plus équitables. « Nous nous remettons à ce que vous saurez par lui, écrit-elle[2], et vous dirons seulement que le plus grand pouvoir que nous lui ayons donné, en cas de nécessité et pour éviter rupture, c'est de témoigner au roi que nous désirons avec tant de passion de lui donner contentement que nous lui promettons de ne laisser ingérer le dit Père dans les affaires de Sa dite Madame. Mais nous croyons qu'elle ne trouvera pas mauvais que nous l'employions dans les nôtres particulières et nous sommes certaine que quand il plairait aussi à S. M. de s'en servir, qu'elle ne seroit pas trompée en la fidélité du dit père, dont nous avons eu une connaissance entière durant le règne de feu S. A. R.....

« De dire que feu S. A. R. Monseigneur fut résolu de se défaire du P. Monod, il ne le faut pas croire facilement... quand elle eut iugé de devoir esloigner le dit Père, elle en avait le pouvoir d'elle-même et eust trouvé des moiens de s'en défaire, sans prendre le prétexte de mécontentement du roi M. mon frère.....

« Vous pouvez connaître par ces raisons que l'on suppose par de là avec peu de fondement que nous serons

bien aises de l'éloignement du dit P. Monod à cause de la violence de ses conseils, lesquels toutefois n'ont jamais esté qu'accompagnés de toute sorte de modération et de très bons sentiments pour la France, comme il a fait paraître en toutes sortes de rencontres et en particulier dans les derniers traitéz qu'il a encouru le soupçon d'être trop partial pour les intérets de la France.

« Nous supplions donc le roi M. mon frère de croire que nous n'avons que toute sorte de sujet de nous louer des bonnes intentions du dit Père et de son intégrité et fidélité.

« C'est pourquoy il faudra que vous vous esclaircissiez adroitement des pièces qu'on peut avoir faictes au dit Père, car nous désirons de protéger un ministre qui a sy louablement servy le duc Charles-Emanuel et feu Monseigneur que nous nous acquerrions du blâme partout quand nous ne le soustiendrions comme il le mérite, nous ne saurions nous départir de la bonne volonté que nous avons pour luy sans dénier nostre authorité parmi noz peuples et noz principaux ministres qui n'oseraient plus à l'advenir nous dire leurs sentiments en voiant traiter de la sorte un si bon et si vieux serviteur, et nous ne le pourrions esloigner sans un notable préjudice de nos affaires après luy avoir confié nos plus intimes et secrettes pensées[1]. »

Le comte Cumiana partit en effet à cette époque, emportant avec lui les justifications[2] que Monod avait adressées à la régente sur la demande qu'elle lui en avait faite.

[1] C'est à cette même époque, 10 janvier, que Madame Royale, par affection pour le P. Monod et par reconnaissance pour les bons services qu'il avait rendus comme conseiller d'État et comme historiographe de la Maison de Savoie, porta à 1,000 écus d'or la pension que lui avait déjà accordée en 1632 le duc Victor-Amé. — *Document*, n° XVII.

[2] *Francia*. — *Lettere ministri*, paquet 37. — Lettres de Madame Royale.

MÉMOIRE JUSTIFICATIF DU P. MONOD.

« Personne, y est-il dit, ne peut rendre des témoignages plus sincères de son affection au service du roi que Madame même qui a veu en tant d'années comme il s'est comporté aiant tousiours soutenu pour maxime infaillible que le bonheur de la Maison de Savoie dépendait de la bonne jntelligence qu'elle aurait avec la France, ce qu'il a maintenu estre encore beaucoup plus nécessaire après la mort de feu S. A. R. Que Leurs Altesses aiant reconnu en luy cette passion pour la France et pour S. Ém. l'on l'employa dans tous les traités qu'elles ont faict comme personne la plus agréable de tous leurs Estats à S. Em.

« Qu'on lui fait tort de croire qu'il eut changé d'affection pour ce qui étoit arrivé touchant les gardes en sa dernière négotiation de France. Il protesta du reste à tous les ministres du roi que les graces n'avaient rien à faire avec les traités et que S. A. R. seroit toujours la même. Madame peut du reste montrer les lettres qu'il écrivit et par lesquelles il s'attachoit à remontrer à S. A. R. que cet accident ne devait point altérer ses inclinations, remontrant en outre à Madame combien il lui importait pour ses intérets particuliers de maintenir son mari dans les intérets de la France. Que s'il porta l'affaire des gardes avec un peu de chaleur, on le doit imputer au zèle qu'il avait pour le service du roy, puisqu'il fit voir en même temps à M. de Chavigny les avis que Madame luy donnait des grandes offres que les Espagnols faisaient à feu S. A. pour l'attirer à leur parti.

« Tout ce qu'on luy oppose, ajoute le P. Monod, procède de la passion de M. d'Émery qui se voudrait décharger du désaveu que S. Ém. fit de la parole qu'il avait portée de sa

part sur le P. Monod. Qu'à ces fins, il écrivit en France, dès qu'il fut arrivé, que S. A. le désavouait de tout ce qu'il avait traitté pour le fait des gardes. Madame Royale sçait les ordres précis qu'elle et S. A. donnèrent pour ce sujet et les témoignages de satisfaction que feu S. A. rendit au dit Père à son arrivée. Si la passion a transporté le dit sieur ambassadeur pour se justifier du désaveu qu'il reçut, il y a trop d'apparence qu'on ne luy doit pas adjouter beaucoup de foy en ce qu'il escrit contre le P. Monod. Or est-il certain qu'il a soubstenu icy à Leurs Altesses et à d'autres qu'il estoit très véritable que Mgr le cardinal luy avait commandé de porter à M. le marquis de Saint-Maurice la parole que le roy octroyait les gardes aux ambassadeurs de S. A. Mais que S. Ém., irritée contre le P. Monod à cause qu'il avait conjuré sa ruine avec le P. Caussin, n'avait point voulu tenir sa promesse et avait désavoué le dit sieur d'Émery. S. Ém. sçait mieux que personne si jamais le P. Caussin luy est venu en pensée sur ce fait des gardes.

« Mais comment estait-il possible que le P. Monod eût alors conjuré avec le P. Caussin si, lorsque S. Exc. désavoua M. d'Émery, le P. Caussin n'estoit pas encore confesseur du roy ! Et à ce propos il plaira à S. Ém. se souvenir qu'elle déclara ses intentions pour ce fait au P. Monod à Ruel, le mercredi saint après la messe, et que luy aiant fait l'honneur de l'arrester pour diner chez elle, en luy parlant auprès du feu, elle luy demanda des nouvelles de la santé du P. Gourdon qui estoit encor confesseur du roy et commanda à M. de Chartres de le visiter de sa part. Deux jours après, le P. Caussin fut déclaré confesseur et passa toutes les festes à Saint-Germain. Quelle apparence doncques y a-t-il à la conjuration pour motif de son changement comme M. d'Émery soutient ! Comment aurait-il permis que le P. Caussin fut déclaré confesseur de S. M. ?

« Ce que M. l'ambassadeur d'Émery ajoute que feu S. A., de glorieuse mémoire, luy a descouvert cette conjuration du P. Monod n'a non plus de fondement. Si S. A. eût accusé le dict Père comme complice du P. Caussin, est-ce que S. Ém. n'en aurait pas fait alors quelque ressentiment? Au contraire, elle escrivit elle-même de sa main à M. l'ambassadeur d'Émery qu'elle désirait qu'il s'entretint en amitié avec le dit Père. Et sy le dict ambassadeur avait apris de la bouche de feu S. A. que le P. Monod avait conjuré la ruyne de S. Ém., pourquoy, deux jours après sa mort, dit-il luy mesme à Madame Royale que le roy et Mgr le cardinal ne pourrait lui conseiller d'avoir confiance à personne qui leur feust plus agreable que le P. Monod.

« Quant à ce qu'on luy oppose d'avoir traité en France en faveur des Espagnols au préjudice des alliés de la France, le dit Père ne peut comprendre ce que c'est.

« Les habitudes qu'on suppose qu'il àit avec Mgr le cardinal de Savoye sont sy esloignées de la vérité, qu'au contraire Madame est très bien informée que le prince cardinal le hait, que le prince Thomas et Mme la princesse de Carignan sont très mal satisfaits de luy. »

Ainsi, comme on l'a vu, on n'avait aucun motif sérieux et plausible à alléguer, aucune raison ou preuve à donner de cette haine pour Monod. Ce ne sont que des accusations vagues et sans fondement, inventées par la mauvaise foi et la malignité d'Émery, qui veut et doit chercher toutes les occasions pour renverser et ruiner tout à fait le P. Monod. On ne veut plus tolérer auprès de la régente ce conseiller prudent et claivoyant qui saura déjouer les projets de Richelieu, si contraires aux intérêts de la duchesse de Savoie.

De son côté, la régente aussi véritablement peinée que surprise de ces fâcheuses impressions que l'on a pu con-

cevoir en France contre le P. Monod, voulut s'adresser directement au roi et au cardinal de Richelieu et les supplier de ne pas prêter foi aux insinuations malveillantes que l'on avait pu faire au sujet du P. Monod, d'un conseiller qui, partout et en toutes occasions, s'était toujours montré si fidèle à son maître et si franchement affectionné à la France. « V. M., lui écrivait-elle le 11 janvier 1638[1], n'aura pas désagreable si, avec le respect que je luy dois, je luy remontre que ie suis en touttes les peines du monde que l'on aye présupposé à V. M. des choses qui sont contraires à la vérité comme la mesme le fait paroistre touchant le particulier du P. Monod, puisque ie ne l'ay jamais connu en rien différend de ce qu'il a esté par le passé, très fidelle à son maître et très affectionné au service de la France; avec ces deux qualités, ie ne crois pas que V. M. veuille croire que i'aye un sujet de l'arrester, aussy n'en ay ie pas eu seulement la pensée ny proféré aucune parole ny permettre que soubs des faux prétextes soit chastiée l'innocence du Père.

« Je vous conjure, disait-elle au cardinal de Richelieu[2], après lui avoir fait les plus grands éloges du P. Monod, je vous conjure de faire considération et que j'en reçoive l'issue telle que je la dois attendre de vostre amitié qui a toujours esté favorable à mes désirs, me remettant à ce que le comte de Cumiana vous fera entendre plus particulièrement de ma part.

« Je la supplie, écrivait-elle de nouveau au roi trois jours après[3], je la supplie de faire considération sur les

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet 37. — Lettres de Madame Royale.

[2] *Document*, n° XVIII.

[3] *Francia. — Lettere ministri*, paquet 37. — Lettres de Madame Royale..

raisons que j'ay produites au sieur de Vignoles pour représenter à V. M. les suiets que i'ay de me conserver un si vieux serviteur de cette Maison et que ie crois aussi attaché aux intérêts de la France qu'aux miens propres. Je conjure donc et supplie de tout mon cœur V. M. qu'elle escoute le comte de Cumiana sur ce sujet, et veuille prendre cette affaire comme entre frère et sœur que i'ay l'honneur de luy estre et non comme roy à sa très humble servante. V. M. me donne cette grace que ie luy demande de tout mon cœur et ne m'afflige pas dauantage pour un si faible suiet. »

LE P. MONOD PRIE MADAME ROYALE DE LE DISPENSER DE VENIR A LA COUR.

Le P. Monod, voyant alors l'animosité que l'on avait en France contre lui, voyant surtout l'insistance du cardinal de Richelieu dont les impressions *sont de durée*, désirant d'ailleurs témoigner l'affection qu'il avait pour la France et en particulier pour le service de Madame Royale, fit prier par le nonce la régente de le dispenser de venir désormais à la cour. « C'était, disait-il, le plus grand déplaisir qu'il put éprouver de se priver de l'honneur de la voir; toutefois, pour n'estre pas cause des inconvénients qui pourraient naître de la haine qu'on avait contre sa personne, il iugeait à propos d'être le premier à lui faire cette proposition, afin qu'elle en écrivit en France et qu'elle prévint ainsi les demandes que pourraient faire les ministres du roi son frère. » Madame Royale répondit au nonce qu'elle connaissait assez l'affection que le P. Monod avait toujours eu à son service et qu'elle avait embrassé sa protection, mais qu'elle ne savait si le tempérament que proposait le P. Monod de s'abstenir de venir à la cour suffirait

à S. M. qui faisait instance pour qu'il fût éloigné. Le nonce parut fort surpris de cette déclaration, disant que certainement le P. Monod ne connaissait pas cette particularité, mais que, dans tous les cas, il pourrait se retirer à Rome, et que, d'ailleurs, le P. Monod étant ecclésiastique, Madame Royale pouvait assez légitimement s'excuser de ne pouvoir faire davantage contre lui. La duchesse de Savoie se sentit à son tour froissée dans sa dignité et ses droits de souveraine et lui répondit incontinent[1] « que cette raison n'était pas bonne, qu'elle se croyait en possession de pouvoir éloigner aussi bien les religieux que les séculiers quand son service le requérait et que leurs personnes étaient suspectes. »

MISSION DU COMTE CUMIANA (1638).

A Paris, le comte Cumiana, à peine arrivé, se hâta de faire demander une audience au roi. « Seulement, écrivait le marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, le 3 février 1638[2], le roi et Mgr le cardinal font une si grande affaire d'Estat de ceste-cy, qu'il disent que V. A. R. met en parangon les affections qu'elle a pour le roi avec les bonnes volontés qu'elle portait au P. Monod, et que tous les princes chrétiens qui aujourd'huy sont abreuués de ceste affaire doivent attendre lequel sera plus en considération près de V. A. R. ou le roi son frère ou le dit P. Monod. »

D'ÉMERY EXPLOITE UN SOUPÇON PASSAGER DE MADAME ROYALE.

Le marquis de Saint-Maurice crut devoir faire part de ces

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 38. — Lettre de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

[2] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettre de C. Jérôme deChabot.

bruits au comte d'Aglié. « Les raysons de Madame Royale, lui écrivait-il le 3 février 1638[1], sont sans contredit qu'elle n'a jamais donné intention de volloyr esloigner d'elle le P. Monod, et que M. l'ambassadeur ast avancé du sien tout ce qu'il a escrit et fait escrire sur ce sujet au nom de Madame Royale par dessus un léger soubçon qu'elle heust du P. Monod sur le particulier de Mgr le prince cardinal, duquel elle feust bientôt esclaircie; mais il faut que Madame Royale se persuade qu'il ast suffi a M. d'Émery d'avoir sceu d'elle qu'elle étoit mal satisfaite du dit Père pour se prévaloir de l'occasion favorable à son dessein et d'ajouter du sien tout ce qui luy a semblé propre à la ruyne du dit Père. Comme ce soit, le service de Madame Royale porte de prendre promptement résolution de ce qu'elle iugera le mieux pour son service, parcequ'ici l'on ne peut négotier aucune chose que cette ne soit resollue et Madame Royale vollant demeurer attachée aux interets de la France aurait fort peu de tems pour se préparer contre les Espagnols. »

La position devenait évidemment très tendue; aussi le marquis de Saint-Maurice crut-il devoir en écrire par le même courrier à Madame Royale[2] et lui faire comprendre que, tout en appréciant les démarches du comte Cumiana, il ne croyait pas toutefois que sa mission eût le résultat qu'elle espérait; le roi et Mgr le cardinal, sous l'impression des fâcheuses et fausses insinuations de M. d'Émery, croient encore, lui dit-il, à la participation du P. Monod dans l'affaire Caussin. « Il doit suffire à V. A. R. qui cognoit l'addresse de M. d'Émery, de sçavoir que sa bonté

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettre de C. Jérôme de Chabot.

[2] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettres de C. Jérôme de Chabot.

luy a fait confier les petits soupçons qu'elle avait eu du dit Père pour croire qu'il a prins l'occasion au poil et a escrit de deça que V. A. R. luy auoit dit tout le reste, et maintenant Mgr. le cardinal dit que puisque le P. Monod a cet ascendant sur l'esprit de V. A. R. de luy avoir fait changer des résolutions si fortes qu'elle avait contre luy, il peut bien avoir le crédit de la porter dans le parti d'Espagne par ses artifices et qu'ils ont avis qu'il y a des négociations et que voyant que V. A. R. se roidissait absolument contre les volontés du roy, il y a apparence que le dit Père luy donne assurance d'estre appuyé des Espagnols. C'est à V. A. R. d'user maintenant de sa prudence. Je la vois entre le marteau et l'enclume, parceque pendant que l'on disputera ce différent, les Espagnols sans doute s'en prévaudront et les Français dans leurs soupçons nous traitteront peut-être en ennemis feignant de nous servir en amis. Et parce que V. A. R. m'a fait l'honneur de m'escrire qu'elle avait gardé le sieur de Vignoles, il pourrait estre médiateur de quelque expédient entre V. A. R. et M. d'Émery pour donner satisfaction au roy et ne pas aussy mettre le P. Monod à la discretion de ses ennemis, comme seroit de l'envoyer en quelque lieu des Estats de V. A. R., comme à Necy ou ailleurs où il pourrait trauailler selon son inclination, et dans quelque tems ou avec quelque changement tout se pourrait accomoder. »

Qu'on juge de l'animosité que l'on avait en France contre le P. Monod. Ne fit-on pas emprisonner, à son retour à Paris, M. Sabran, envoyé français, pour avoir, à son passage à Turin, écouté les regrets que lui exprimait Madame Royale au sujet du P. Monod et avoir osé les répéter au

ministre à son arrivée en France[1] : on le châtiait pour s'être ingéré dans des affaires dont il n'avait nulle commission.

PROJETS DIVERS D'ÉLOIGNER LE P. MONOD ET DE LE LIVRER A SES ENNEMIS.

M. de Vignoles, d'un autre côté, ne cessait de faire les plus vives instances auprès de Madame Royale, lui répétant que S. M. persistait à vouloir la retraite du P. Monod, et que si elle n'y consentait, il pourrait en naître de grands inconvénients. M. d'Émery et M. de Vignoles proposaient trois moyens d'écarter le dit Père[2]. Le premier, de s'en saisir et de le faire conduire à Pignerol ; le deuxième, de l'envoyer hors de l'État et le laisser en France où le roi le ferait arrêter; le troisième, de le mander au delà des monts, soit à Nice, soit à Chambéry. « Nous rejettames absolument la première proposition, écrivait Madame Royale à son ambassadeur à Paris, le dernier février 1638, que nous ne pouvions pas même accepter en conscience, auquel cas nous n'avons égard à aucune sorte de raison d'État, outre que tout le monde eût bien trouvé etrange de voir traiter si rudement un Père qui dès tant d'années a servi si utilement cette Maison tant du vivant du duc Charles-Emmanuel qui l'estimait le plus grand esprit de cet Estat que du tems de feu S. A. R. Monseigneur. Nous aurions aussi blessé grandement notre réputation de nous porter à une si violente résolution contre une personne qui nous a servi depuis notre venue de

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettres de C. Jérôme de Chabot, et paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

[2] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

France tant en qualité de confesseur que de conseiller avec tant de soing et d'affection.

« Nous n'avons pu consentir à la deuxième proposition, puisque nous aurions failli contre les véritables maximes du bon gouvernement en esloignant de la sorte un Père doué d'un si grand talent, informé particulièrement des intérêts de cette Maison et des plus grands secrets de l'État. »

La troisième proposition nous a semblé plus recevable, y apportant toutefois quelque modération. Nous ne pouvons consentir que le P. Monod aille au collége de Chambéry : Le dit Père nous ayant remontré qu'il était sous la direction d'un provincial français et que la plus grande partie des religieux d'iceluy sont aussi français. Le collége de Nice n'a pas été aussi approuvé étant en une ville maritime facile aux abords et conséquemment de grande jalousie pour la résidence d'une personne que nous désirons dans cet Estat. Mais ces ministres ne s'estant pas contentés des lieus plus proches comme de Turin, Quiers et autres nous avons iugé de l'envoyer à Coni. »

Madame Royale engageait, en outre, son ambassadeur de veiller à ce que l'on agît point en sens défavorable auprès de S. S. et que l'on tâchât au contraire d'en obtenir la nomination du P. Monod à l'évêché de Maurienne, ce serait un terme moyen qui, suivant la régente, mettrait fin à toutes ces difficultés ; le P. Monod serait ainsi, ajoute-t-elle, plus éloigné comme le désire S. M. Se ravisant toutefois et pensant sans doute aux difficultés qu'elle avait eues avec le nonce au sujet du P. Monod, elle écrivit de sa propre main au bas de sa lettre : « Je ne juge pas que vous parlies de faire ocun office à Rome pour le dit Père ne mesme parle de l'evesché, car il lui ceroit assurement contraire. »

MONOD EST ENVOYÉ A CONI.

Madame Royale ne put donc se défendre d'obtempérer à cet ultimatum de la cour de France : le P. Monod partait pour Coni, et dans sa dépêche du 23 février 1638[1], qu'elle adressait à son ambassadeur à Paris, elle ajoutait de sa main : « Le P. Monod enfin partira samedi (27 février) avec mon grend deplesir si mon courier narrive devant cecy vous porres commencer à préparer par ceste satisfaction leur ame a estre plus favorable a mes interes que lon ne le promet de déça Dieu nous en face la grace. »

La régente dut faire part à ses ambassadeurs de la détermination qu'elle venait enfin de prendre d'éloigner le P. Monod de sa cour; mais elle ne put s'empêcher d'exprimer en même temps tout le déplaisir et le chagrin qu'elle éprouvait de devoir se priver des conseils d'un ministre qui lui avait été si fidèle et si utile. « Le roy monsieur mon frère, écrivait-elle au comte Cize le dernier février 1638[2], nous aiant fait faire une tres pressante instance d'esloigner le P. Monod contre lequel il a pris de grandes méfiances, après plusieurs remontrances que nous avons faictes à S. M. en faveur du dict Père, nous nous sommes enfin résolue, pour ne venir à aucune rupture, de l'envoyer a Cuneo où il pourra mener une vie paisible et emploier sa plume vtilement comme il a faict jusques icy pour l'honneur de cette Royale Maison. » Puis elle ajouta de sa main : « J'ay bien combatu deuant que d'esloigner le P. Monod de moy, mais

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

[2] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 37. — Lettres de Madame Royale.

j'ay crû que plustot que de venir en rupture comme ils me menacoient dernierement ie ferois mieux de treuuer quelque temperament pour sauuer ma réputation et montrer ma prudence tellement qu'au lieu de l'arrester comme il vouloit ou le mettre hors de l'Estat, ie l'ay fait aller a Cuneo et il est parti satisfait de moy ains m'a prié mainte fois d'en venir là pour n'estre pas cause des malheurs qu'il prévoyait. »

Madame Royale voulut donner elle-même cette nouvelle au cardinal de Richelieu. « Monsieur mon cousin, lui écrivait-elle le 1er mars 1638[1], puisque ie n'ay pas eü le crédit de vous persuader l'innocence du P. Monod, je veux bien que vous connaissiez celuy que vous aues auprès de moy en me privant, pour vous plaire, du plus ancien serviteur que j'aye entre tous mes sujetz et qui a tesmoigné autant de passion pour la France et pour nostre service particulier que s'il eut esté naturel françois. C'est son malheur que vous ayez receu des impressions contraires, et c'est le mien que vous ayez adjouté plus de foy à des personnes qui ne vous chérissent pas à l'égal de moy qu'aux assurances que je vous ay donné des affections du dit Père. Ce que l'on vous a dit au contraire est aussi esloigné de la vérité que le désir qu'ilz m'ont imputé de le vouloir esloigner de moy, comme si j'avais besoin de prétextes pour maintenir mon autorité sur mes sujetz; les jnstantes prières que le dit Père m'a faict de vous complaire tesmoignent assez ses jnclinations. J'espére que quand vous ferez reflexion aux gages que vous avez de mon amitié, au respect que ie vous ay tesmoigné en cette occasion, aux asseurances que ie vous donne pour l'avenir, à l'estime que ie fais de vostre affection puis-

[1] *Francia.* — *Lettere ministri.* — Paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale.

que ie l'ay préféré à ma propre réputation, que vous aurez assez de sujet de croyre à quel degré elle est recommandable envers moy ce qui me persuade que vous me montreres par effect ce que vous me scauez de cette complaisance. »

RICHELIEU N'EST PAS SATISFAIT.

Le départ du P. Monod pour Coni était loin de satisfaire la cour de France, ce n'était pour elle qu'une demi-mesure; aussi le Père Joseph disait-il à ce propos au marquis de Saint-Maurice [1], qu'autant il aurait valu refuser tout à fait sa demande au roi, Coni étant presque aux portes de Turin. Mais Madame Royale croyait par ce moyen appaiser la haine des ministres du roi, plus tard, ainsi que lui écrivait le marquis de Saint-Maurice, « plus tard et par quelque changement tout pourrait s'accomoder. » Madame Royale, en effet, n'avait pas cessé de correspondre avec le P. Monod et de recourir à ses bons avis et conseils dans les cas graves ou plus urgents qui se présentaient; elle conservait pour lui le même attachement et la même affection et ne cessait de lui témoigner en toutes occasions le regret qu'elle éprouvait encore de l'avoir vu s'éloigner d'elle.

HOSTILITÉ DE M. D'ÉMERY ENVERS MADAME ROYALE.

Une fois le P. Monod loin de la cour, l'ambassadeur M. d'Émery mit encore moins de réserve dans ses prétentions et dans les relations que lui donnait sa charge auprès de la régente. Aussi, dès les derniers jours de février, Madame Royale dut en adresser les plus vives plaintes à son ambas-

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 36. — Lettres de C. Jérôme Chabot.

sadeur à Paris. « M. d'Émery, lui écrivait-elle le dernier février 1638[1], nous devient tous les jours plus insupportable, ce qui nous fait extrémement désirer qu'on le rappelle, et quoy que nous sachions qu'estant en cour il sera nostre ennemy, nous estimons toutefois qu'il pourra fere moins de mal loing de nous qu'en demeurant icy en qualité de ministre qui autorise ses actions et lüy donne créance en toutes les choses qu'il écrit à nostre désavantage. Ce n'est pas dez auiourd'huy qu'il est ennemy de la Maison de Savoie, il y a long tems qu'il en fait profession et n'a jamais esté envoié ici que pour nostre malheur, après ce qu'il a escrit de noz intentions touchant le P. Monod, et de plus ce qu'il se vante avoir fait à Sabran pour ce qu'il s'étoit chargé de nos commissions, si éloigné de la vérité, que nous aurons toujours peur traitant avec lui qu'il n'écrive de touttes choses tout le contraire de ce que nous lui dirons, qu'ils ne se doivent pas étonner si nous nous défions de sa parolle puisque Mgr le cardinal le désavoua si publiquement l'année passée de tout ce qu'il vous avait dit de sa part. »

Madame Royale se plaignit aussi de M. d'Émery à M. de Vignoles. Celui-ci lui dit alors qu'elle devrait elle-même s'adresser au roi et demander son rappel. « Je le ferais certainement, lui répondit alors Madame Royale, si j'étais assurée d'avance que, le demandant, S. M. me l'accordât, nous ne voudrions éprouver un refus. » Elle fit part de cette conversation au marquis de Saint-Maurice et lui écrivit le 10 de juillet 1638[2]. « Maintenant que nous nous sommes déclarée, lui disait-elle, il faut que vous concertiez les moyens les

[1] *Francia. — Lettere ministri.* — Paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

[2] *Francia. — Lettere ministri.* — Paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

plus propres de nous défaire de cet homme qui est si dangereux et avec lequel nous avons tousiours quelques nouvelles pièces à déméler. »

Le marquis de Saint-Maurice ne négligeait rien pour tâcher d'obtenir le rappel ou le changement de M. d'Émery. Le cardinal de Richelieu, qui avait intérêt à maintenir au contraire à la cour de la régente cet ambassadeur qui était l'instrument docile de ses volontés, n'avait garde d'obtempérer aux désirs de Madame Royale. Pour cacher toutefois la rudesse d'un refus à sa demande, il envoya à Turin, au mois d'août, le sieur de Bautru qui devait en apparence, tâcher de remettre le sieur d'Émery dans les bonnes grâces de Madame Royale. Nous verrons bientôt quel était le but réel de ce voyage, qui ne devait servir qu'à exaspérer plutôt qu'à pacifier cette position si pénible entre une souveraine pour laquelle on ne conservait à sa cour aucun ménagement, et un envoyé qui recevait ses ordres ou ses inspirations de celui qui voulait à tout prix amener la régente à céder à ses injustes demandes et à ses prétentions exagérées.

MANQUE D'ÉGARDS D'ÉMERY ENVERS MADAME ROYALE.

Le sieur Émery, qui connaissait sans doute les instructions, qu'avait reçues le sieur Bautru, ne le quittait pas. Il le logea même dans le palais qu'il habitait. Il redoutait sans doute les récriminations que ne manquerait pas de lui faire Madame Royale sur la conduite plus qu'inconvenante qu'il tenait envers elle ; il craignait surtout qu'il ne se laissât influencer par les justes plaintes qu'elle lui ferait de son insolence et du manque d'égards qu'il affichait même, avec un cynisme rebutant, pour la souveraine auprès de laquelle il était accrédité. Qu'on en juge par les deux faits suivants

dont elle crut devoir informer le marquis de Saint-Maurice. « Dernièrement, lui écrivait-elle du Valentin, le 16 septembre 1638, nous nous entretenions ici au Valentin avec Mgr le cardinal La Valette et le prince de Joinville ; M. Émery était dans la même chambre, mais un peu écarté et parlait avec d'autres personnes. Je dis à Mgr le cardinal et au prince de Joinville que nous passions en l'autre chambre pour nous reposer un peu, ainsi nous assîmes. M. Émery fut piqué de ceci et dut dire à quelqu'un qui nous l'a rapporté que si, une autre fois, nous nous asseyons sans lui dire mot, qu'il prendrait une chaise sans attendre autre cérémonie et se viendrait asseoir auprès de nous. Le dit sieur Émery en fit une autre, le jour qu'on chantât le *Te Deum* pour l'heureuse naissance du dauphin[1]. Ayant voulu faire asseoir en chapelle M. de Bautru auprès de lui comme il fit, il y eut dû aussi appeler le sieur de Mentison que S. M. nous a dépêché fraîchement, n'y ayant pas plus de raison pour l'un que pour l'autre. Vous voyez comme cet homme va mendiant toutes sortes d'occasions d'avoir des prises avec nous, et de nous donner des dégoûts. »

Madame Royale, comme on le voit, avait bien sujet d'être irritée des procédés blessants de cet ambassadeur. Elle ne le fut pas moins des démarches et demandes de M. Bautru, qui insistait surtout sur l'assentiment qu'on prétendait à la cour de France avoir été donné par Madame Royale aux propositions des Espagnols. Aussi, cédant au juste ressentiment qui s'était emparé d'elle, elle se hâta d'en écrire à son ambassadeur à Paris. « Il faut avouer, lui écrivait-elle le 10 septembre 1638[2], que depuis le décès de feu S. A. R. Monsei-

[1] Louis XIV, née le 5 septembre 1638.

[2] *Francia*. — *Lettere ministri*, paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

gneur, nous n'avons eu aucun desplaisir qui nous ait touché plus sensiblement que de remarquer dans vostre lettre du dernier du mois passé les soubsçons continuels que l'on prend de nous et que tant de preuves que nous avons données iusques icy de notre affection envers la France n'ayent pas prévalu au près du roy M. mon frère à l'artifice de nos ennemis, et puisque nous voyons que tous les soings que nous avons pris pour sincérer notre procédé n'ont pas esté capables de désabuser S. M. et les ministres des mauvaises impressions qu'on leur a donné... Nous nous treuuons à un tel point de ressentiment que nous ne voulons plus entreprendre des justifications et parler en princesse libre comme nous sommes, estant résolue de ne vouloir souffrir cette façon de vivre. Et certes, si nous n'avions avec la naissance vne puissante inclination envers la France, le mauvais traittement que l'on nous fait nous aurait porté à des résolutions bien étranges et pour moy je pense que l'on a dessain de nous ietter dans le désespoir nous contraignant par leurs imputations d'esclaircir à tous momens nos actions et d'en rendre compte comme si nous devions estre esclave de leur volonté et après tout donnantz plus de créance à des calomnies mal fondées qu'aux véritables asseurances que nous réiterons tous les iours à S. M. de vouloir estre unie à ses intérêts comme nous le sommes de proximité.

« On n'a pas moins malicieusement informé S. M. au particulier de D. Alonzo Vasquez, puisque nous ne voulumes point escouter ses propositions comme nous vous escrivimes.

« Et quand les soupçons de S. M. se réduiroient tous au voïage d'Espagne qu'on presuppose que nous ayons faict faire, nous nous contentons au cas que cette imposture se treuve véritable d'estre tenue la plus coupable et la plus

infidelle princesse qui ait jamais regné sous le ciel ; mais c'est une absurdité qui condamnerait de légereté ceux qui le croiroient et ie ne pense pas que des personnes raisonnables veuillent ajouter foi aux contes de la gazette.

« Un esprit moins resolu que le nostre, vne affection moins constante et une volonté qui serait tant soit peu chancellante se serait bientot délivrée de ces reproches continuels et de cette rude façon de procéder et certainement quand nous ne verrions point de iour parmy ces ténèbres et que l'on perséverait à nous persequuter jncessament de ces soubçons et de ces méfiances, nous penserions à nos affaires et à prendre les résolutions qui nous sembleroient plus à propos. »

NOUVELLES EXIGENCES RELATIVES AU P. MONOD FORMULÉES PAR BAUTRU (1638).

Le but du voyage de M. Bautru qui devait, apparemment du moins, tâcher de remettre le sieur Émery dans les bonnes grâces de la régente, avait, comme on a pu le voir, complètement échoué. « O moins tout ostre que d'Émery, écrivait encore la régente, le 12 septembre 1638, au marquis de Saint-Maurice[1], o moins tout ostre que d'Émery, car je ne le puis plus souffrir et je vous assure qu'il et generalement aï de tout le monde. » M. Bautru se décida alors, comme dit Madame Royale, à débiter les marchandises plus secrètes qu'il avait. Il n'osa toutefois en parler ouvertement à Madame Royale et s'adressa pour cela au comte d'Aglié. « Ses propositions, écrivait Madame Royale, le 16 septembre 1638, au marquis de Saint-Maurice[2],

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 38. — Lettres de Madame Royale au marquis de Saint-Maurice.

[2] *Ibidem*.

étoient de leur délivrer entre les mains le P. Monod, de faire exécuter en effigie le commandant Paser et de loger la cavalerie de S. M. dans le Piémont. Quant au P. Monod, disait-il, il n'étoit point notre serviteur, il avait procuré qu'on laissat venir ici le prince cardinal au préjudice de notre autorité... Il étoit ennemi de la France et avait traité toutes les affaires qui ont obligé le roi à éloigner le P. Caussin... L'on rejetta toutes ces suppositions l'une après l'autre... a quoi on adjouta a M. de Bautru qu'il perdrait absolument son tems s'il voulait insister à sa demande et que nous viendrions plutot en rupture avec la France que d'abandonner un vieux et fidel serviteur au préjudice de notre réputation et de la propre conscience, tellement que à nous il ne nous en a point parlé. »

LE DUC DE SAVOIE FRANÇOIS-HYACINTHE, AGÉ DE SEPT ANS, MEURT LE 4 OCTOBRE 1638.

Voilà où en étaient les affaires quand se produisit un événement qui pouvait avoir des conséquences assez graves, mais qui n'eut heureusement d'autre effet que de prolonger l'administration de la régente. Le jeune duc de Savoie, François-Hyacinthe, âgé de sept ans, mourait après quelques jours de maladie, le 4 octobre 1638. Charles-Emmanuel, qui succédait à son frère, n'avait que quatre ans. Ses droits à la couronne et ceux de Madame Royale à la tutelle et à la régence furent reconnus sans difficulté.

Dans son affliction où l'avait plongé la perte de son fils, Madame Royale n'oublia pas son ancien confesseur : c'est encore à lui qu'elle veut donner elle-même dès le lendemain cette triste nouvelle.

« Reverend trés cher bien amé et feal conseiller d'Estat et devot orateur. Parmi tant de travaux qui m'ont persécuté

iusques icy, comme vous scauez, Dieu m'a voulu affiiger tout fraischement de la perte de S. A. R. mon fils qui est décédé le 20e de sa maladie à dix heures d'Italie. Cet accident me serait insupportable si ie n'avois appris à me conformer exactement aux volontés de Dieu et à ne souhaiter la possession des biens qu'il me donne qu'autant qu'il a destiné. Je vous ay voulu escrire cette sinistre rencontre affin que vous scachier mes peines et que ie ne vous oublie pas parmi mes plus cuisans desplaisirs et sur ce ie prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. De Thurin, ce 6 octobre 1638[1]. »

En butte aux soupçons continuels et de toute espèce qu'on ne cessait d'avoir contre elle à la cour de France, comme on a pu le voir par la mission de M. Bautru, Madame Royale ne devait pas cacher au marquis de Saint-Maurice le bruit qui courait alors que son beau-frère le prince cardinal, averti de la maladie du prince Hyacinthe, s'était offert d'épouser sa belle-sœur[2]. Elle en prévenait son ambassadeur pour qu'il eut à démentir cette nouvelle, si jamais on venait à lui en parler. « Vous savez, lui disait-elle à cette occasion, le 9 octobre 1638[3], s'il y a la moindre apparence que nous prétions l'oreille à un second mariage, puisque le seul discours nous en est odieux. »

LE P. MONOD S'ENFUIT DE CONI LE 2 JANVIER 1639.

A toutes ces angoisses et ces contrariétés, vint encore s'ajouter une nouvelle qui surprit et abattit grandement l'âme généreuse de Madame Royale. Le P. Monod avait

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 37. — Lettres de Madame Royale.

[2] *Ibidem*.

[3] *Ibidem*.

quitté inopinément, le 2 janvier 1639, Coni, sa résidence, et s'était dirigé sur Mondovi. Cette nouvelle devait l'affliger d'autant plus, qu'en l'envoyant à Coni, elle avait réussi à assoupir la haine des ministres de France contre ce père, tout en conservant celui-ci dans ses états et dans une ville peu éloignée de Turin où il devait par conséquent se trouver plus en sûreté qu'ailleurs contre toute tentative de s'emparer de sa personne. On ne manquerait pas d'ailleurs, à Paris, d'où l'on épiait toutes ses actions, de lui susciter à ce propos de nouveaux ennuis et de nouvelles tracasseries, et puis, d'un autre côté. Madame Royale espérait toujours, ainsi qu'elle l'écrivait à son ambassadeur, d'arranger cette affaire avec le temps. L'on ne manquerait pas enfin d'insister de nouveau auprès d'elle pour lui demander le P. Monod et pour vouloir s'assurer plus efficacement de sa personne. Aussi, soit par affection pour son ancien ministre et confesseur, soit par crainte de nouvelles démarches de la part de la France, Madame Royale était dans une véritable anxiété. Elle se hâta de lui en faire part dès le lendemain du jour où elle fut informée de son départ[1]. « R[d] Père, vous scaurez par le G[l] Gonteri avec quel sentiment j'ai appris vostre départ de la ville de Cuneo et vostre retraite en celle du Mondovi, et d'autant que ie ne crois pas que vous vous y puissier arrester en seureté comme en des autres endroits de mes États. J'ay chargé le dit Gonteri de vous proposer les lieux les plus propres et les plus seurs pour vostre demeure, ainsi qu'il vous dira en vous asseurant que i'ay tousiours eu tant de bonne volonté pour vous que je ne voudrais pas vous persuader aucune chose qui vous peût

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 37. — Lettres de Madame Royale.

apporter du préiudice et troubler vostre repos pour lequel vous me trouveres preste en toutes sortes de rencontres de contribuer tout ce que vous scauriès désirer de moy... »

Craignant, comme nous l'avons dit, qu'à la cour de France on ne voulut lui faire un grief de la fuite du P. Monod, M. R. se hâta de faire part, le même jour 4 janvier 1639[1], de cet événement à son ambassadeur le marquis de Saint-Maurice. « Le gouverneur de Cuneo nous a envoyé en diligence la cy-jointe lettre par laquelle il nous donne aduis comme le P. Monod est fuy de la dite ville le second jour de l'année courante. Il feignit d'aller à la promenade avec son compagnon et s'estant escarté assés loing il treuuat un cheual prest et quatre hommes bien montés pour luy faire escortes. Nous ne sauons encore point la route qu'il a prise, mais nous ne pouvons pas nyer que son évasion inopinée ne nous ait extrémement surprise, sur le point que nous estions de donner pour son regard contentement au roy et à Mgr le cardinal auxquels vous devez assurer (comme nous vous le disons en conscience) que nous n'avons aucune part en cette fuite, laquelle on pourrait bien attribuer à des autres, mais nous ne voulons pas rendre des mauvais offices à personne... aussitot que nous aurons des aduis plus particuliers du lieu où s'est retiré le P. Monod, nous vous l'escrirons, cependant tout ce que nous avons pu faire en cette rencontre a esté d'ordonner qu'on arrestat à Cuneo le compagnon du dit Père et que l'on se saisit de toutes ses écritures et papiers... »

Instruite bientôt du lieu où s'était retiré le P. Monod, et ayant reçu à ce propos de nouveaux détails du gouverneur

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet nos 37 et 40. — Lettres de Madame Royale.



de Coni, Madame Royale adressa une nouvelle lettre à son ambassadeur; cette lettre est du 15 janvier 1639[1]. « Depuis que nous avons écrit la cy ivinte nous fumes advertie que le sieur Monod ne trouva pas la facilité qu'il croioit à se sauver. Le 1er jour de cest'année, le gouverneur de Coni fut voir le P. Monod qui feignit de ne se porter pas bien et d'avoir esté travaillé la nuict précédente de quelques douleurs; le 2d jour, il sortit de la ville avec son compagnon soubz prétexte de prendre d'air, et s'estant un peu escarté il renvoya son dit compagnon l'aduertissant d'entrer par une autre porte que celle ou il estoit sorti afin que l'on ne s'apperçut pas qu'il revenoit seul.

« Le P. Monod trouva incontinent un cheval qui l'attendait à la rivière de Gesse à un mille de Cuneo et après l'avoir passé il rencontra trois hommes bien montés qui en tenoient un autre par la bride. Le dit Père quittant sa première monture prit celle-cy après quoy tous commencèrent à marcher à grands pas iusques à Vico.

LE P. MONOD EST ARRÊTÉ A MONDOVI LE 5 JANVIER 1639.

« La personne qu'on avait mise auprès du Père Monod pour prendre garde à toutes ses actions, aiant remarqué de loing ce que nous avons dit cy dessus en fut soudain aduertir le gouverneur de Cuneo qui dépescha promptement le caporal Huguet avec quelques soldats après le dit Père afin qu'il ne sortit de l'Estat. Cette diligence fut si à propos qu'ils le ioindrent à Vico bourg attaché à la ville de Mondovi, mais ils le perdirent de veue incontinant ce qui les obligea à en-

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet nos 37 et 40. — Lettres de Madame Royale.

voier des gens sur les passages et pour s'emparer des avenues afin d'empécher par cette précaution la fuite du dit Père, lequel s'estant arrêté une nuit à la Tour, terre du marquis de Bagnasque a 9 mil du Mondovi et sçachant que les passages estoient pris et nottament les deux ponts par où l'on va à la rivière de Génes et qu'il luy estoit impossible de continuer son voïage, rebroussa chemin et revint au Mondovi... Le gouverneur de cette ville aiant esté aduerty par celluy de Cuneo que le P. Monod estoit fuy et que nous avions donné ordre qu'on l'arrestat ou il seroit, mit des gardes aux portes du collége ou estoit le dit Père... Nous depeschames incontinent au Mondovi le Gonteri auquel nous donnames charge par la permission de Mgr le nonce résident auprès de nous de mettre des gardes dans le dict collége et même dans la propre chambre du dict P. Monod; après nous envoiames au dict Gonteri une permission signée par le dict nonce de pouvoir faire conduire le dict Pére dans le chasteau de Montmeillan...

LE PÈRE MONOD EST TRADUIT A MONTMÉLIAN LE 7 JANVIER 1639.

« Le P. Monod fut fort surpris entendant la proposition que luy fit Gonteri d'aller à Montmeillan et fit quelques difficultés et résistances se plaignant de la violance qu'on luy usoit, mais voiant la permïssion du nonce et la nécessité ou il estoit d'obéir il se disposa à partir et le 7 du courant on l'achemina du costé de Montmeillan accompagné d'une trouppe de gardes de S. A. R. Monsieur mon fils, et nous envoiames par aduance au dict chasteau les ordres nécessaires pour le bien traicter et faire garder soigneusement... »

Ainsi que nous venons de le voir par le récit qu'elle en

adressa à son ambassadeur, Madame Royale, contrariée de la fuite du P. Monod, avait donné immédiatement ordre au général Gonteri de le rejoindre et de l'arrêter pàrtout où il le rencontrerait. Elle s'était décidée à le faire conduire à Montmélian ; cette ville étant la seule qui lui restât sur la sûreté de laquelle elle put compter. Occupée par ses troupes et sous les ordres du marquis de Saint-Germain qui lui était fidèle et sincèrement dévoué, la citadelle de Montmélian était pour la duchesse de Savoie le seul abri où elle pensait elle-même, à tout événement, devoir se réfugier avec son fils. Ce projet surprit d'abord et contraria grandement le P. Monod, qui crut devoir exprimer ses appréhensions à la régente. Madame Royale n'hésita pas à le détromper et lui faire comprendre les motifs qui l'avaient engagé à choisir pour lui cette nouvelle résidence. « J'ai receu, lui écrivait-elle le 6 janvier[1], vostre lettre et vous fais celle-ci pour vous dire que ie suis bien marrie que vous expliquies mes sentimens, et ce que le général Gonteri vous a dit de ma part bien diversement de mes intentions qui sont pleines d'affection en vostre endroit et accompagnées d'une passion particulière de destourner tout le mal et le préjudice qui vous pourrait arriver, c'est pourquoi aiant asseuré ma conscience i'ai pris résolution de vous faire accompagner iusques au chasteau de Montmeillan, ou ie crois que vous deves demeurer avec plus de satisfaction et de repos d'esprit qu'ailleurs comme dans le païs de vostre naissance, parmi vos plus proches et vos amis, et ie donneray au dict lieu tous les ordres qui seront nécessaires pour vous y faire bien traicter en tesmoignage de la continuation de mon affection de laquelle vous deues recon-

[1] *Francia. — Lettere ministri,* paquet n° 35. — Lettres de Madame Royale.

noitre pour une marque singulière ce soin que ie prends de pourvoir à la seureté et conservation de vostre personne qui me sera toujours en la recommandation que vous sauries desirer de moy... »

Le P. Monod chercha encore à détourner Madame Royale de ce projet de le faire traduire à Montmélian. Il eût préféré rentrer à Turin. Mais encore à cette occasion Madame Royale se hâta-t-elle, avec tous les ménagements possibles, de le dissuader de cette idée, ne croyant pas qu'il pût être plus en sûreté et plus tranquille ailleurs que dans cette ville. « Vous feriez tort à vous même et à la bonne volonté que i'ay pour vous, lui écrivait-elle le 10 janvier 1639[1], si vous doutiés de n'en recevoir tous les tesmoignages que vous scauries attendre de celle qui vous a tousiours protégé avec une bonté qui n'est pas ordinaire. Il est bien vray que pour ce que vous désires de venir icy, plusieurs raisons s'opposent au contentement que i'aurois de vous y voir, et ie n'y pourrais consentir qu'au grand préiudice de mon service et de votre propre personne que ie considere avec tant d'affection que ie vous ay voulu procurer en ce rencontre la seureté et le repos que i'espère que vous aures en un lieu ou i'ay donné tous les ordres de vous faire bien traicter ainsi que vous apprendres plus particulièrement par le G[l] Gonteri... »

Voulant d'ailleurs mettre sur ce point sa conscience en règle, Madame Royale avait fait part de son projet au nonce, qui s'empressa de venir lui-même lui annoncer au nom de Sa Sainteté que la cour de Rome désirait que le P. Monod fût tenu et gardé en sûreté au nom de l'Église pour ne pas préjudicier à l'immunité ecclésiastique.

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 35. — Lettres de Madame Royale.

INSTALLATION DU P. MONOD A MONTMÉLIAN.

Le P. Monod, cédant enfin aux bonnes et justes raisons que lui fit donner Madame Royale par le général Gonteri, se rendant surtout aux sentiments de bonté et d'affection que ne cessait de lui exprimer Madame Royale, voyant enfin la permission donnée par le nonce et la nécessité où il était d'obéir, se décida à partir pour Montmélian le 7 janvier 1639, où il arriva sous l'escorte d'un détachement des gardes de S. A. R., qui avait ordre de veiller à sa sûreté et d'avoir pour lui tous les égards possibles.

Madame Royale avait donné du reste tous les ordres nécessaires pour lui faire préparer un logement commode et sain pour lui et pour le frère lay jésuite qui devait l'accompagner et lui tenir compagnie à Montmélian. Le gouverneur du château eut ordre de lui céder une partie du logement qu'il occupait; deux salles de la forteresse furent mises à sa disposition et le gouverneur lui céda de son propre logement une chambre à coucher, un cabinet et une chambre contiguë pour son compagnon. « Le trésorier général de Savoie, noble George Gantellet, eut ordre d'allouer en ses comptes une somme de 2,185 livres ducales, valeur de 3,800 florins, ensuite de trois mandats de S. Ém. don Félix[1], des 19 et 29 mai et 26 décembre 1639, payée au R[d] P. Monod pour autant que ladite Éminence lui avait fait payer à compte de l'entretien et pension à luy establie et ce pour l'année de ce compte présent 1639. »

Les frais d'installation montèrent à « une somme de 618 livres ducales et 18 solz valeur de 1,031 fl. 6 solz, alloués

[1] Dom Félix de Savoie, fils naturel légitimé de Charles-Emmanuel I, fut nommé gouverneur de Savoie en 1634.

au même comptable noble George Gantelet qu'ensuite de 6 billiets faits par commandement de Madame Royale, des 14, 16 et 20 janvier, 6 et 22 février et 30 mars 1639, il a paié à divers particuliers pour diverses denrées et par eux délivrées, fournitures et travail par eux faits pour préparer le logement au R. P. Monod jésuite, dans le préside de Montmélian que pour sa nourriture et de son compagnon et d'un serviteur..., appert du payement par quittance des marchands Champagne pour la somme de florins 158 (pour catalognes, tapis...) du concierge du chateau de Chambery M[e] Mugnier de flor. 73, 6 (pour tables, chaises, banquettes...) du clinquiller Louis Brun de fl. 32, 6 (pour chandeliers, chauffelict...) d'honor[e] Guigue Donnet de fl. 600 (pour nourriture) et de Aurelio Ris tapissier de 230-6 (pour matelats, paillasses, chassis aux fenêtres, rideaux, montures de lit et autres menus objets). »

Le P. Monod ne put s'empêcher de reconnaître les égards que l'on avait eus pour lui pendant son voyage de Mondovi à Montmélian, ainsi que les prévenances et les soins que l'on avaient eus pour l'ameublement de son logement, et les attentions enfin qu'il ne cessait de recevoir de toutes parts au château. Il ne pouvait se montrer insensible à tant de bontés. Faisant taire tout ressentiment, il se hâta de témoigner toute sa reconnaissance à Madame Royale pour avoir mis tant de ménagements dans cette détermination qui pouvait, sans doute, lui paraître rigoureuse, mais qui était toutefois conseillée par une puissante raison d'État et puis aussi et surtout pour ne pas abandonner à la merci de ses ennemis le P. Monod à qui réellement elle ne cessait de témoigner une véritable affection et le plus grand désir de pouvoir alléger autant que possible les rigueurs de sa position. Du reste, comme elle lui dit avec

une pieuse résignation. « Dans vos amertumes, songez à celles que j'éprouve moi même et aux déplaisirs que me causent les événemens qui traversent ma régence. Dieu veut que chacun porte sa croix, et ie le prie de vous aider à porter la vostre patiemment. » Elle lui écrivit encore le 5 février 1639[1] : « Je suis bien aise d'apprendre par vos deux lettres que ceux qui avaient charge de vous accompagner s'en soient acquittés avec la civilité et courtoisie que vous pouvies désirer. Vous aués connu en cecy et au bon traictement que vous receves dans le chateau de Montmelian que ma protection vous suit partout et qu'elle irait mesmes jusques à la complaisance des autres choses que vous demandés si la conjoncture du temps et des affaires ne s'opposait à beaucoup de petites apparences qui nuiroient plus à mon service qu'elles ne vous devroient satisfaire. Arrestés vous donc aux choses les plus solides et adoucissés vos inquiétudes par la parfaite connaissance que vous aves de mes bonnes volontés en vostre endroict puisqu'elles vous doivent persuader avec raison d'en faire toutes vos joyes et tous vos contentements. Et quant vostre esprit se rendrait ingénieux à vous figurer d'autres amertumes, mon exemple les devrait tempérer, car il ne vous cierait pas bien de vous plaindre tandisque vous me voies constante dans la suite de mes déplesirs, et regarder d'un mesme visage les bons et mauvais événemens qui trauersent ma régence... » Elle ajouta de sa main au bas de cette lettre : « Je me porte bien du corps graces à Dieu, mais mon œil et mon esprit ne sont pas si libre. Assures vou que ie vous aime et que ie crois le mesme de vous mais que le tems n'est pas propre pour le faire paroistre. »

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 37. — Lettre de Madame Royale.

Madame Royale espérait, en envoyant le P. Monod à Montmélian, désarmer entièrement le courroux et le ressentiment de Richelieu. Elle se hâta de lui en faire part, lui expliquant comment elle en était venue à prendre cette détermination et la confiance où elle était que, maintenant qu'elle avait cédé à ses désirs, tout sujet de reproche devait cesser entre eux et que plus rien ne devait s'opposer à ses justes demandes. Elle pouvait espérer, disait-elle au cardinal, qu'il n'hésiterait plus à lui venir en aide dans les pressantes et critiques conjonctures où elle se trouvait et dans l'extrême nécessité où elle était de se le rendre favorable et de relever à ses yeux le sacrifice qu'elle venait de lui faire. Elle n'hésita même pas à subir cette dernière humiliation, de désavouer auprès de ce puissant ministre toujours implacable le conseiller, l'orateur et l'écrivain dont elle ne pouvait assez reconnaître et publier en toute rencontre les qualités et les éminents services. « J'ai asseuré la personne du dit Père, lui écrivait-elle le 4 janvier 1639[1], j'ai lié sa langue et retenu sa plume en le mettant dans le chasteau de Montmélian, que ce soit donc icy que les plaintes du passé demeurent ensevelies... Je vous conjure... que je puisse être assistée dans la prochaine campagne des secours qui sont nécessaires pour me garantir des armes des ennemys lesquels ont présentement 20 mille hommes sur pied et 4 mille chevaux avec dessein d'attaquer cet État avant que les troupes de France y arrivent... »

RICHELIEU VEUT QU'ON LUI LIVRE LE P. MONOD.

L'envoi du jésuite à Montmélian n'était pas toutefois

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 37. — Lettre de Madame Royale.

pour le ministre de la France une satisfaction suffisante. Monod n'était pour lui pas plus assuré à Montmélian qu'il ne l'avait été à Coni; aussi ne cessait-il de renouveler, à toute occasion, ses instances pour que la régente le lui livrât, passant même des prières aux menaces. « Donnez-le-nous, disait Richelieu, nous ne lui ferons aucun mal. » Monod n'ignorait pas toutes les poursuites dont on ne cessait d'obséder Madame Royale à son égard, et il ne se méprenait pas sur les véritables intentions de la régente. Il comprenait bien que les quatre compagnies que l'on avait ajoutées à la garnison de Montmélian depuis son arrivée dans ce château, n'étaient pas mises là pour la garde d'un pauvre religieux sans armes tel que lui; aussi ne put-il s'empêcher d'en exprimer tous ses remercîments à Madame Royale. Nous n'hésitons pas à donner en entier cette lettre admirable qu'il lui adressait du château de Montmélian, le 6 mars 1639[1], lettre intéressante à plus d'un titre qui relate du reste toutes les phases principales de la vie publique de cet éminent homme d'État et qui le justifie des accusations du ministre français. C'est un document d'une importance et d'un intérêt extrêmes.

LETTRE DU P. MONOD, DU 6 MARS 1639, A MADAME ROYALE.

« Madame Royale. J'avais eu quelque espérance que les importunitez que V. A. R. soufroit à mon occasion prendroient fin avec ma liberté, mais ceux qui sont venus depuis peu du Piémont publient par de ça que mes obligations croissent tous les iours par les véhémentes poursuites que les ministres du roy font auprès d'elle pour la disposer à

[1] *Storia della Reale Casa*, catheg°. 2, paquet 9. — Lettre du Père Monod à Madame Royale.

m'abandonner à leur passion, croyant qu'apprès avoir eu le pouvoir de m'éloigner de sa présence, et puis du Piémont, il leur sera facile de me précipiter tout-à-fait. Et bien que tous les bons serviteurs de V. A. R. se réiouissent de la voir ferme dans la résolution de ne laisser point entamer sa souueraineté par vne violence de si dangereuse conséquence, ils ne sont pas toutefois sans vne continuelle appréhension ni moy sans une extréme peine pour tant d'artifices qu'on employe à faire réüssir vn iniuste dessein. C'est pourquoy iay creu d'estre obligé de luy rendre vn million de graces de la généreuse protection qu'il luy plait de continuer à mon innocence, et par mesme occasion la suplier très humblement de se souvenir qu'encor que ie n'aye point mérité les graces qu'elle me fait, elle doit neanmoins à sa conscience, à sa iustice, et à sa réputation la défense de ses sujets, sans laquelle les plus fidelles perdroient tous le courage de bien servir. Je n'ay point besoin de iustifier auprès d'elle mes actions, elle me connoit mieux que tous les hommes du monde, si dans son esprit ie suis coulpable de l'auoir offensé en la moindre chose que ce soit, ie ne demande point de grace, ni d'autre juge qu'elle mesme, et confesse d'estre digne de toute sorte de supplices. S'il y a pareillement quelqu'un qui pretende de me rendre criminel de quelque chose que i'aye fait ou contre elle, ou contre l'Estat, ie la supplie très humblement de me faire donner des iuges légitimes qui en connoissent, ie n'auray iamais pour suspect aucun de ceux que ma naissance, ma profession et l'autorité de V. A. R. me pourront donner. Mais d'estre remis entre les mains des étrangers qui ne m'haïssent que pour la fidelité que i'ay tousiours rendu à mes souuerains, en soutenant leurs droits et prerogatives, ce seroit une iniustice sans exemple, dont la conséquence seroit

d'autant plus dangereuse que la conseruation de la jurisdiction doit estre plus chère aux princes. Je ne veux point remettre devant les yeux de V. A. R. ce que les autres princes de cette Royale Maison ont fait en semblables occasions, il me suffit de la ressouvenir que toutes les instances de Monsieur de Seruient faites au nom du roy et de Mgr le cardinal de Richelieu n'eurent iamais le pouuoir de disposer feu S. A. R. son mari de faire procéder, ie ne dis pas contre la personne, mais contre les biens de M. l'abbé Scaglia quoy qu'on l'accusa d'auoir pratiqué la descente des Anglois en France, et d'auoir conjuré auec Chalais la mort de Mgr le cardinal. La réponse de ce genereux prince fut tousiours que l'abbé Scaglia estoit ecclesiastique, que si le Pape luy donnoit des juges on verroit comme il procureroit vne bonne justice. Il ne se trouuera iamais que i'aye eu la moindre communication que ce soit auec les ennemis de la France, ni moins que i'aye part à aucune conspiration contre la personne de Mgr le cardinal. V. A. R. qui a tousiours veu clairement dans le fonds de mes pensees scait l'éfficace auec laquelle i'ay tousiours représenté les bontez du roy, et les grandes qualitez de Mgr le cardinal. Il est vray que la façon que cettuy ci a traicté la Maison de Savoye me fait appréhender que Pinerol ne fut qu'un commencement de ses desseins. Il est vray que l'exemple du Montferrat, m'a fait douter auec tous les plus sages que le Piémont ne suiuit la mesme fortune. Il est vrai que i'ay creu que la France apprés avoir veu feu S. A. R. mourir pour ses interests, se pouuoit contenter que V. A. R. les soutint dans la seule défensiue, et que le roy l'obligeroit grandement s'il vouloit donner autant de repos à sa régence que les Espagnols luy en offroient. Il est vray que i'ay soutenu que puisque la Maison de Savoye tenoit le conté d'Ast, le mar-

quisat de Ceve et plusieurs autres belles terres des libéralités de la Maison d'Autriche et auoit maintenant l'honneur d'estre des princes du sang d'Espagne capable de succéder à toutes ses couronnes, qu'elle estoit obligée de se maintenir en telle façon auprés des deux roys, que les interests de l'un ne luy fissent point perdre le deuoir qu'elle a à l'autre. Mais qui sait mieux que V. A. R. que tous ces sentimens sont ceux de son mari de glorieuse mémoire, de sorte qu'on ne peut me rendre criminel pour iceux sans condamner les dernières intentions de ce sage prince. Si ce n'est peut estre un crime de n'auoir pas esté dans les mesmes sentiments que les ministres du roy, ce qu'on fait passer dans la gazette pour estre conuaincu d'estre aliéné de la France. Mais quel crime y a-t-il de dire librement son opinion dans le conseil d'un souuerain quand on y est appelé? ne deurois-ie pas plutost estre condamné d'auoir trahi la confiance que feu S. A. R. auoit en mon intégrité si ie n'eusse fidellément témoigné les sentiments que l'expérience et la nécessité de ses affaires luy auoient donné, puisqu'il n'y auoit persone après V. A. R. qui en eut tant de connoissance que moy.

« Mais hors d'auoir dit à V. A. R. et à son conseil quand i'en ay eu commandement ce qu'vn long étude et le cabinet des ducs Charles-Emmanuel et Victor-Amé m'auoit appris en vint ans de confiance particulière, y a-t-il persone au monde qui me puisse véritablement opposer d'en auoir iamais traité ni de viue voix ni par écrit, avec aucun étranger, ou persone qui fut dehors de l'Estat ? Que si i'ay proposé quelque expédient pour donner la paix à V. A. R. et à ses Estats, ç'a tousiours esté par des moyens qui pouuoient rendre V. A. fort considérable sans porter aucun dommage à la France, ni luy susciter aucun ennemi, comme on se

plaignoit de l'abbé Scaglia, qu'on accusoit d'auoir souleué les princes de Vendosme et autres contre l'Estat, d'auoir fait entrer l'Anglois dans la France, et coniuré contre le principal ministre du roy, et toutefois S. M. et Mgr le cardinal apprès en auoir fait des grandes plaintes se contentèrent de l'excuse que fit feu S. A. R. de ne pouuoir faire aucune démonstration contre luy ni contre ses biens, si Sa Sainteté ne luy donnoit des juges, puisqu'il estoit ecclésiastique, comment est-cè donques qu'ils pourront trouuer mauuais que V. A. R. suiue l'exemple de son mari remettant aux depputez du St Siége, la connoissance des plaintes qu'ils font d'vn religieux qui n'est point né leur sujet, et qui n'est pas mesme accusé d'auoir attenté chose aucune contre la couronne de France ni contre la personne d'aucun des ministres du roy. Cette réponse est si iuste et fondée en vn exemple de si grande autorité auprès de V. A. R. qu'il n'y a point d'apparence qu'on la puisse prendre en mauuaise part, particulièrement apprés qu'elle a donné cette satisfaction au roy que de m'auoir priué non seulement de l'honneur de sa présence, mais encor des consolations que ma profession me pouuoit donner dans vne des maisons religieuses de mon ordre qui sont dans les Estats de V. A. R. Et qu'est-ce qu'ils peuuent craindre ou prétendre d'vn pauvre religieux qui ne respire autre chose que de finir ses iours dans le repos de sa cellule ? Si on avoit remarqué en ma vie passée quelque ambition de paruenir à quelque chose de plus grand, si on m'avoit veu passioné pour les interests de mes parens, si ie m'estois ingéré dans les négoces sans y auoir esté appellé ou plustost forcé par les remontrances du bienheureux de Sales et par le commandement exprès de ceux à qui ie dois toute obeissance, on pourroit présumer que ie seray dans la recherche

des moyens de m'en rapprocher, mais pourquoy voudrois ie ambitionner vn employ avec tant de contrarietez duquel i'ay tasché de m'excuser dans les plus grandes faueurs. Je prends V. A. R. et M. Mazarin pour témoins, si dès le commencement de l'année 1632 apprés estre de retour de France, ie ne fis tout mon possible pour me retirer de la cour et aller faire mon séjour à Rome dans la seule poursuite de mes études et de ma vocation. J'ay trop appris despuis à connoitre le monde pour vouloir aymer les inquiétudes de ses affaires Je loue Dieu tous les iours de bon cœur de m'en auoir déliuré et le supplie très humblement de ne permettre point que V. A. R. ni autre prince croye que ie luy puisse rendre autre seruice que par mes prières. Qu'est-ce doncques apprès cette résolution qui puisse obliger les ministres du roy à me vouloir mal traiter pour de vaines appréhensions ?

« Et neanmoins ie voy tous mes parents alarmez des nouvelles qui viennent du Piémont, qu'on est passé des prières aux menaces, si V. A. R. ne m'abbandonne à tout ce que la passion fait désirer à mes ennemis. J'avoue que comme ie ne doute point d'estre cause par mon malheur que V. A. R. soit assez souuent importunée, aussi ne puis ie me persuader d'auoir aucune qualité de la quelle on puisse faire vn interest d'Etat si considérable qu'il mérite de faire perdre à V. A. R. ses tendresses d'affection que le roy son frère a pour elle. Il est si bon, et si iuste qu'il len aymera mesmes et estimera d'auantage quand il verra qu'après auoir rendu toutes sortes de respects à ses prières en m'éloignant de sa présence, elle se promet qu'il ne voudra point forcer sa conscience, offenser sa réputation et abbatre le cœur de tous ses plus fidelles seruiteurs par la crainte d'vn semblable traitement. Les satisfactions d'vn si grand roy ne

dépendent pas de si peu de chose que moy. Il scait que V. A. R. a perdu tout ce qu'elle auoit de plus cher en ce monde pour son seruice, il scait qu'elle pouuoit vivre en repos dans vne heureuse régence, si les interests de S. M. ne l'eussent obligé à refuser la suspension que les Espagnols luy offroient, il scait qu'elle soufre la continuelle ruine de ses Estats et la perte d'une partie d'iceux pour seruis aux diuersions que la France fait en Italie[1] pour détourner la guerre de ses confins. Il scait qu'en tout ceci V. A. n'a autre interest ni espérance que d'estre aymée d'un si bon frère. Ce sont ces satisfactions que S. M. estime essentielles et non pas la perte d'un pauure religieux qui ne l'a iamais offensé, et l'a bien souvent serui. Et qui pourroit iamais croire qu'après tant d'effets de bonne volonté que V. A. R. rend continuellement à la France, elle eut si peu de crédit auprès du roy son frère, qu'elle ne peut obtenir le pardon du plus criminel homme du monde ? Quoy doncques de laisser en paix vn religieux qui a eu l'honneur d'estre si longtemps son confesseur, et que son mari luy a laissé pour le plus instruit de ses intentions, et des interests de sa maison. Qu'on die ce qu'on voudra, ie ne croiray jamais qu'vn si foible sujet puisse faire perdre l'amitié d'vng roy si iuste, et d'un si bon frère, et beaucoup moins que son intention soit d'en venir aux menaces. En effet de quoy veut on qu'il menace V. A. R. ? peut estre de luy rauir ses Estats ? Si elle ne permet qu'on ravisse la vie à vn de ses plus fidelles seruiteurs. Ah que cette pensée offense si directement la iustice d'un si grand roy et la prudence de son conseil, que ce seroit vn crime de la receuoir. Et quel avantage auroit la France de nécessiter V. A. R. à se ietter dans vn parti

[1] Guerre de 30 ans en Allemagne et dans les Pays-Bas.

contraire pour faire perdre au Roy les auantages qu'il tire du Piémont, pour la conseruation de Casal. Mais peut estre que Sa Maiesté deniera sa protection à V. A. R. si elle n'abbandonnera la mienne. Cela pourroit estre en vn Roy qui n'aymeroit point V. A. ou si la France faisoit la guerre en Italie pour les auantages d'autruy, et non pour les siens. Elle a trop d'interest à la diuersion d'Italie pour l'abbandonner. Plut a Dieu que Sa Maiesté se fut contentée d'y voir vne suspension. V. A. R. seroit en paix et en bonne vnion avec les Princes ses beaux-frères.

« Je conclus donc que comme il n'y a point d'apparence dans ces menaces, aussi y en a-t-il de très grandes que le Roy doiue demeurer satisfait des respects que V. A. R. luy a rendu pour mon regard, et qu'il prendra en bonne part les excuses qu'elle luy fera de ne pouuoir accorder dauantage que fit feu son mari en semblable voire beaucoup plus pressante occasion, remettant au Pape le iugement, si tant est qu'on pretende que i'aye failli.

« Après tout ie prendray la hardiesse de la ressouvenir de ce qu'elle mesme a souuent témoigné de n'auoir iamais eu de plus grandes consolations du Ciel que dans la confiance qu'il luy a pleu prendre en ma fidélité. Je la supplie doncques très humblement de rappeller la mémoire de ce temps là et de bien examiner si Dieu aura pour aggreable qu'elle se priue d'une persone qu'il auoit choisi pour instrument (quoyque tres indigne) de ses graces, et qui peut estre encor vn iour luy pourroit estre vtile. Au moins suis ie asseuré qu'elle ne s'est iamais repentie d'auoir écouté ce que Dieu m'inspiroit pour son seruice. Plaise à sa diuine bonté de luy ouurir le cœur, et luy donner les sentiments qui seront les meilleurs pour son bien et pour sa prospérité. Je luy demande très humble pardon d'un si long diuertisse-

ment et luy fay reuerence de V. A. R. Très humble très obéissant et très fidelle seruitenr et sujet. P. Monod. J. au chateau de Montmeillan, 6 mars 1639. »

LES BEAUX-FRÈRES DE MADAME ROYALE VEULENT S'EMPARER DE LA RÉGENCE.

La mort du jeune prince Hyacinthe, arrivée, comme nous l'avons dit, le 4 octobre 1638, n'apporta pas, il est vrai, de changement notable dans la situation politique de la régente, qui continua à administrer pour son second fils Charles-Emmanuel II; elle fut toutefois le prélude de graves inquiétudes et d'embarras sérieux. A cette nouvelle, en effet, le cardinal Maurice, ainsi que le dit le comte Costa de Beauregard dans ses Mémoires historiques auxquels nous empruntons quelques passages, sous prétexte de s'entendre et de traiter avec sa belle-sœur, s'empressa de quitter Rome et de venir en Piémont. Il s'avança jusques à Chieri, d'où il espérait gagner les gouverneurs de Turin et de Carmagnole, qui devaient lui livrer ces places. La régente instruite de ces démarches put les prévenir à temps. L'ambassadeur Emery eut bien voulu le faire arrêter. La duchesse préféra lui envoyer Gabaleon qui fit cerner sa maison, le décida à renoncer à son entreprise et le fit accompagner par ses soldats jusqu'aux frontières du Milanais. Le prince Thomas, accouru de Flandres, arriva à Milan, en même temps que son frère revenait de Chieri. Ils concertèrent ensemble et avec le marquis de Leganez, gouverneur espagnol à Milan, un plan pour chasser les Français de Piémont. Après quelques discussions, on convint de part et d'autre que les places conquises resteraient jusqu'à la paix aux Espagnols et que les deux princes garderaient celles qui se déclareraient pour eux et leur ouvri-

raient leurs portes. Le parti français abattu, les princes assumeraient la régente et la tutelle au lieu et place de Madame Royale. Ce traité fut signé à Marignan, le 17 mars 1639. La guerre civile était déclarée.

GUERRE CIVILE, 1639.

Les Espagnols s'emparèrent presque sans coup férir de la petite place de Salicetto, et vinrent mettre le siége devant Cencio, autre petite place voisine de celle qu'on venait d'emporter. Le cardinal La Valette, qui commandait les troupes réunies de France et de Savoie, se mit en marche pour déloger les Espagnols de cette position, mais il arriva trop tard.

Profitant de l'éloignement du général français, le prince Thomas qui était resté à Novare voulut frapper un grand coup. Il passa à la hâte le Tessin et la Sesia, surprit Chivas et Ivrée, remonta la Doire-Baltée et s'empara du fort de Bard et bientôt toute la vallée d'Aoste se soumit à lui. Le Vercellais suivit son exemple. Verrue se rendit aussi et après elle Crescentin, qui dut capituler malgré la vigoureuse résistance qu'il opposa.

MADAME ROYALE ENVOIE SON FILS ET SES FILLES EN SAVOIE.

Ce début effrayant détermina Madame Royale à envoyer son fils et ses filles en Savoie. Le comte d'Aglié se hâta de prévenir le marquis de Saint-Maurice à Paris, lui faisant instance pour qu'il obtînt du roi les secours nécessaires pour s'opposer à la marche du prince Thomas. La régente elle-même écrivait lettre sur lettre à Louis XIII et au cardinal pour leur faire part de la triste position dans laquelle elle se trouvait. Le cardinal, qui avait ses raisons, promet-

tait des secours qu'il n'envoyait pas, feignant de la rassurer et lui disant de compter sur l'appui du roi son frère, qui certainement ne l'abandonnerait pas. La duchesse pensa toutefois à se mettre en mesure pour défendre Turin. Elle en fit réparer les fortifications, y envoya des munitions de toute espèce et y réunit les troupes sur lesquelles elle pouvait mieux compter et en éloigner celles qui lui paraissaient suspectes.

Ces précautions sauvèrent la capitale. Car les princes, hors d'état d'entreprendre un siége en règle, comptaient sur la population qu'ils savaient indisposée contre les Français et surtout sur les bons offices d'agents secrets qui ne tarderaient pas à leur faire ouvrir les portes de cette ville. Trompé dans son attente, le prince Thomas dut se rejeter d'un autre côté. Moncalvo dut capituler après quelques jours de siége. Pont de Stura, Asti, Ceva et Bene lui ouvrent leurs portes presque sans résistance. Les Espagnols s'emparent de Trino qu'ils mettent à sac pour punir les habitants de la défense qu'ils ont opposée.

La duchesse dut renouveler à ce moment ses plaintes et ses prières à son frère, le suppliant de ne pas la laisser dans cet abandon qui menaçait de la réduire aux plus cruelles extrémités.

RICHELIEU PROFITE DES EMBARRAS DE MADAME ROYALE POUR LUI DEMANDER SES PLACES FORTES.

Richelieu semblait être arrivé à ses fins. Loin d'écouter les justes plaintes de Madame Royale, il eut la cruauté de la menacer, de l'abandonner entièrement, si elle hésitait encore à lui remettre les villes fortifiées qui lui restaient encore en Piémont et en Savoie. Indignée, mais vaincue

par les circonstances, elle consentit à lui céder Cherasco, Saviglian et Carmagnole.

Ces nouvelles cessions qu'on venait de lui arracher, loin d'améliorer sa position déjà bien critique ne servirent qu'à exaspérer l'esprit des habitants. Saviglian s'opposa à l'entrée des Français et onze autres villes voisines, parmi lesquelles Fossan, Mondovi, Dronero, Demonte et plus tard Saluces, Revel et Ceva, se rendirent aux princes. Coni même n'hésita plus à secouer l'autorité de son gouverneur, le comte d'Envie, qu'ils forcèrent à sortir de la ville.

TURIN SURPRIS PAR LE PRINCE THOMAS DANS LA NUIT DU 26 AU 27 JUILLET 1639. — MADAME ROYALE SE RETIRE DANS LA CITADELLE.

Turin même est surpris par le prince Thomas dans la nuit du 26 au 27 juillet, et Madame Royale menacée un moment d'être enlevée ne put échapper à don Maurice, bâtard de Savoie, qui avait promis de la livrer, qu'en se jetant dans la citadelle, défendue par quelques gentilshommes qui, l'épée à la main, protégèrent sa retraite.

Depuis quelque temps cependant, le duc de Longueville avait amené en Piémont quelques renforts aussi insuffisants que tardifs. Cependant, il avait repris Chivas, Bene et Fossan, et il assiégeait Coni, lorsqu'il apprit la nouvelle de la surprise de Turin et l'embarras où se trouvait la régente. Il accourut, en apparence, pour sauver cette princesse, mais son premier soin fut de lui arracher les cessions qu'elle avait refusées jusqu'alors. Il se fit remettre la citadelle de Turin, où elle était renfermée ; après quoi, il l'engagea à se retirer en Savoie et l'escorta jusqu'à Suse, à la tête de sa cavalerie (5 août 1639).

MADAME ROYALE PART POUR SUSE LE 5 AOUT 1639 ET POUR MONTMÉLIAN.

La retraite de Madame Royale au delà des monts fut suivie d'une trêve de deux mois, pendant laquelle les places purent être ravitaillées ; mais les affaires n'en prirent pas une meilleure tournure. Bien loin de là, elle apprit encore que le cardinal de Savoie s'était rendu maître sans coup férir de tout le comté de Nice, de ses forteresses et de ses ports. Le Piémont était ainsi presque entièrement perdu pour elle. Cette nouvelle ne fit qu'augmenter ses inquiétudes ; aussi se hâta-t-elle de s'adresser de nouveau au cardinal de Richelieu, le suppliant de ne pas l'abandonner dans cette extrême conjoncture où elle se trouvait. Mais le ministre qui avait eu la cruauté de laisser mourir dans la misère la mère de son souverain, le ministre qui avait eu la dureté de tenir séparé pendant près de vingt ans le mari de l'épouse qui ne dut la naissance de son fils Louis XIV qu'à une partie de chasse dérangée par le mauvais temps, pouvait-il avoir quelques égards pour la duchesse de Savoie? Il lui envoya M. de Chavigni en qualité d'ambassadeur extraordinaire et celui-ci devait lui proposer une entrevue avec le roi à Lyon. Madame Royale dut se décider à quitter Suse pour se rendre auprès de son frère. Louis XIII l'avait prévenue qu'il viendrait à sa rencontre jusques à Grenoble, impatient, disait-il, de la voir, de la consoler et de prendre avec elle des mesures relatives aux embarras de sa position. Mais il était aisé de juger qu'un sentiment généreux n'avait pas seul déterminé ce voyage dans lequel Richelieu devait accompagner le roi. La duchesse était avertie qu'on lui demanderait le château de Montmélian en dépôt et son fils en otage, et sa résolution était prise de

n'accorder ni l'une ni l'autre de ces demandes. Elle aurait bien préféré ne pas aller au rendez-vous assigné par le roi, mais la chose était impossible. Elle dut donc s'armer de patience et de fermeté pour remplir ses périlleux devoirs.

CONFÉRENCE DE GRENOBLE ENTRE MADAME ROYALE ET LE ROI LOUIS XIII.

Avant de quitter Montmélian, où elle était arrivée depuis trois jours, elle donna au gouverneur de cette place, le marquis de Saint-Germain, ses dernières instructions. Cette lettre qu'elle lui donna avant de partir, dans ce suprême moment, est le document le plus remarquable et le plus important, nous n'hésitons pas à le dire, de tous ceux qui se sont produits au milieu de ces longues et douloureuses péripéties que dut souffrir Madame Royale pendant sa régence. Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir la donner dans son texte véritable que nous ne l'avons vue encore reproduite nulle part. Le baron Claretta avoue lui-même n'avoir pu la rencontrer et, comme Bazzoni, il dut se borner à en donner la version italienne qu'ils empruntèrent l'un et l'autre aux doctes mémoires de l'historien Siri. La lettre est tout entière de la main de Madame Royale ; elle est écrite de Montmélian et porte la date du 24 septembre 1639 [1] :

« Marquis de Saint-Germain. Je vous ay remis saite place entre les mains pour la gardé jusques à la mort pour S. A. R mon fils et vous défant de la remestre a personne du monde quel onque ordre que la force me contraigni à

[1] Lettres de Madame Royale. — Bibliothèque du roi à Turin. Nous devons la communication de ce document remarquable à l'obligeance de M. le chevalier Vincent Promis. Nous en avons fait reproduire le *fac simile* que nous plaçons ici en face de la reproduction dans le texte.



vous faire ou di recevoir ostre troupe que cell cognoises estre à la solde de S. A. R. et afidé suiect quand bien ma personne en duse courir q que ou que lon sen voulu seruir pour un semb ce que Dieu ne veuille je proteste que j'ayme mi la vie que de fere remettre la dicte place a dostre et otorité de S. A. R. mon cher fils. C'est pourc fais sest ordre pour quelque onque chose il me p uer de ne la remettre jamais à personne mesme à de ma uie puisque je la tiens d'étre bien emploie seruice de mon cher fils pourueu que ce soit valia me je procure de traualier a soué icelle fin priant vous bénice et aye en sa garde.

De la ville Montmélian ce 24 septembre 1639.

« Chrestienne. »

Arrivée à Grenoble, dit Costa de Beauregard, d après Louis XIII, ce monarque lui fit d'abord l'a plus fraternel et le plus tendre ; mais bientôt Rich ses desseins à découvert. Ayant obtenu d'elle une particulière, il exagéra les dangers de sa position, le dispendieux faits par le roi pour la sauver, les dég naissaient pour lui du mauvais succès de tant de s dit que le jeune duc de Savoie n'était pas en sûreté teau de Montmélian, que l'exemple récent de Nice p assez qu'elle ne pouvait se reposer sur la foi d'aucu mandant piémontais. Il voulut la convaincre qu'elle n vait sortir d'une situation désespérée qu'en se jeta réserve dans les bras de la France. Enfin il lui décl sans cette dernière marque de confiance, elle et son p ne pouvaient plus compter sur l'appui de S. M.

La duchesse lui répondit avec la présence d'esprit dignité qui lui étaient naturelles, que le roi son frère



trop intéressé à ne pas laisser le Piémont passer au pouvoir des Espagnols pour négliger de la défendre, qu'il était trop généreux et trop juste pour abandonner sa sœur et son neveu dans une guerre où lui seul les avait engagés, qu'elle lui avait donné assez de marques de confiance en lui remettant ses meilleures places du Piémont sans y être obligée par aucun traité, que son fils malade à Montmélian était hors d'état de sortir, et que, quant à cette forteresse, dernier asile de sa famille, elle manquerait à son devoir le plus sacré si jamais elle venait à s'en dessaisir. Cette réponse blessa au vif l'impérieux ministre, mais ses menaces ne purent rien obtenir d'elle. Le puissant roi de France avait essuyé un refus, et ce ministre hautain, habitué à voir tout fléchir devant ses moindres volontés, avait subi une humiliante défaite. Furieux, le cardinal voulut d'abord faire arrêter le comte d'Aglié et les ministres de Madame Royale, mais le roi s'y opposa. Madame Royale se disposa à revenir à Chambéry, indignée des sentiments qu'on n'avait pas craint de lui montrer. L'historien Siri raconte dans ses Mémoires que la duchesse était déjà montée dans son carrosse, lorsque le cardinal prit le comte Philippe d'Aglié par la main et le mena dans une chambre pour lui parler en particulier. Là, lui serrant la main avec force et la lui pressant contre la poitrine et le regardant de travers, il lui dit qu'il pouvait s'en retourner glorieux et satisfait d'avoir engagé la duchesse, par ses conseils, à faire au roi son frère le plus grand affront. Le monde croira, lui dit-il, que le roi est venu ici dans le dessein d'enlever à son neveu des places qu'il ne voulait avoir que pour les conserver contre ses ennemis et les forcer à lui rendre ce qu'ils lui avaient ôté. Puis il lui tourna le dos et le quitta bien résolu de se venger de lui à la première occasion, et l'on sait que Richelieu ne savait pas

oublier et moins encore pardonner. Le comte, peu rassuré, monta à cheval et, piquant des deux, il partit à fond de train sans s'arrêter nulle part, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il fut à Montmélian.

PROJET D'ENVOYER LE P. MONOD A MIOLANS.

Le P. Monod n'avait pas tardé à apprendre le départ de Madame Royale de Turin et son intention de se rendre en Savoie. La présence de Madame Royale à Montmélian pouvait peut-être lui faire espérer quelque changement plus favorable dans sa position. Par moment cependant, cédant à quelque accès de découragement, il pouvait craindre que l'on ne voulût lui fixer une autre résidence, au moins pendant le séjour de la duchesse dans cette partie de ses États. Interné à Montmélian, et se retranchant en dernier lieu derrière l'autorisation et dispense du nonce, il ne pouvait supposer que l'on voulût méconnaître cette autorité du Saint-Siége, la transgression à ses ordres pouvait amener les censures ecclésiastiques. Cependant, le gouverneur de Savoie, don Félix, à la nouvelle de l'approche des cours de France et de Savoie, avait eu l'idée d'éloigner le P. Monod de Montmélian et avait même fait proposer à Madame Royale de l'envoyer à Miolans. Il avait à cet effet chargé le comte Cagnol, lieutenant gouverneur de Montmélian, de faire pressentir ce changement au P. Monod et de chercher avec tous les ménagements possibles à lui faire comprendre que ce changement n'avait rien qui dût l'alarmer, qu'il ne serait que momentané et que d'ailleurs il y recevrait le même traitement qu'au château de Montmélian. Mais le seul nom de Miolans, qui était alors un véritable épouvantail non moins redoutable que celui de la Bastille en France, fit frémir le P. Monod, et sans écouter les raisonnements du

comte Cagnol qui cherchait à l'apaiser et à le tranquilliser, il écrivit le même jour et le lendemain (6 et 7 septembre 1639 [1]) une lettre des plus pressantes à Madame Royale, la priant et la suppliant de lui épargner cette humiliation et la honte d'être confiné dans une prison qui n'était destinée qu'à recevoir des criminels. « Madame Royale, lui écrivit-il du château de Montmélian le 6 septembre, tandis que tout le monde se réjouit en ce pays de l'honneur qu'ils espèrent d'y voir bien tost V. A. R., il n'y a que moy seul qui aye sujet de plaindre ma mauvaise fortune qui me poursuit iusques à ce point que son arrivée me doiue confiner dans vn chasteau ou iamais on n'a fait detenir persone que les plus criminels, c'est ce que M. Cagnol m'est venu dire ce matin de la part de Son Ex[ce] par ordre de V. A. R. me voulant persuader qu'il n'y avait point de différence entre Miolans et Montmeillan et ce avec des termes qui sont bien éloignés des bontés dont V. A. R. a tousiours vsé à mon endroit, ce qui m'a obligé à luy répondre que i'estois si assuré des graces de V. A. R. et de mon innocence que quand elle seroit informée de l'extréme tort qu'on me faisait en ceci, elle ne permettroit point que ie fusse traité de la sorte, attendu mesmement qu'ayant esté mis icy par son commandement et par la dispense de M. le nonce auec clause et réserue expresse que persone ne peut entreprendre d'vser d'aucune jurisdiction sur moy, i'ay cette confiance qu'elle agréera que ie demeure dans les ordres qu'elle m'a fait donner desquels ie ne me puis départir sans encourir les censures. Outre que V. A. R. peut estre bien certaine que ie ne puis donner aucune sorte d'ombrage à la France, viuant retiré comme ie fay sans me mesler de chose du

[1] *Storia della Reale Casa*, categ* 2, paquet 9. — Lettres du P. Monod à Madame Royale.

monde dés que ie suis icy. Mais o Dieu qu'ay ie fait pour estre traité auec tant de rigueur et d'infamie, est-il possible que ce cœur Royal qui s'est ouuert si long-tems à moy auec tant de confiance et qui a trouué tant de fidélité dans le mien, ne se laisse point toucher à la compassion d'un si fidelle seruiteur, sans vouloir au moins le remettre entre les mains de ses iuges competens pour le chastier sil a failli. Ah que ie suis bien malheureux qu'au lieu de receuoir par sa venue la consolation de pouuoir estre délivré d'icy pour aller viure auec mes frères dans le colleige de Chamberi, on traite de me ietter dans vn lieu ou on a coutume de ne mettre que les rebelles. Faudra-t-il doncques que toute la Savoye voire tant de prouinces ou i'ay l'honneur d'auoir fait connoitre mon nom en seruant auec tant de zele V. A. R. me voye maintenant le seul qui ne puisse fléchir par mes continuels travaux les bontez de V. A. R. sera-t-il dit que la meilleure princesse du monde n'ayt des rigueurs que pour son confesseur qui a consommé ses meilleures années à son seruice avec tant de passion qu'il n'y a creature au monde qui le puisse accuser véritáblement de la moindre faute que ce soit. Je ne crois pas que le bon Jesus m'oublie tant que de ne donner quelque sentiment à V. A. R. pour mon innocence et pour la perte de la liberté que ie soufre sans autre occasion que l'extréme violence de mes ennemis, qui pourroient bien considérer que mon éloignement n'a pas beaucoup avancé ni dans du crédit à leurs affaires ni à ceux de V. A. R. à laquelle je demande très humble pardon si ie n'ai pas peu obeir aux commandemens qu'on m'a fait de sa part sans lui faire ces tres humbles remontrances et la supplier de répondre aux importunitez qu'on luy fera pour mon faict qu'elle me fera donner des juges, sur ce qu'on m'opposera lesquels viennent pour me tirer d'icy auec les autoritez

necessaires. Je scay qu'auec cette reponse elle se peut defaire toutes ces importunitez et témoigner la Royale compassion qu'elle a de l'innocence de celui qui est de V. A. R. très humble, etc. « P. MONOD. »

« Madame Royale, écrivait encore le P. Monod le lendemain 7 septembre, ie suis dans une si grande confusion despuis qu'on m'a fait sçavoir de la part de V. A. R. que ie devois estre conduit à Miolans que ie ne m'en puis donner aucun repos iusques à ce que i'aye impétré de sa bonté de n'estre traité si honteusement sans en avoir donné aucun suiet et bien qu'hier Son Ex[ce] me fit asseurer qu'il envoiroit promptement à V. A. R. la lettre que ie luy écrivois sur cette occasion, i'ay creu neanmoins de me deuoir préualoir de cette occasion pour renouueller les tres humbles prières que ie luy fait de ne permettre point qu'on face de tor àt l'innocence d'vn qui a eu l'honneur d'estre si long temps son confesseur, et qu'elle trouuat bon d'appeler son confident que d'estre mis au nombre des rebelles, des assasins et faux monnayeurs qu'on a contume de faire garder en ce lieu la ou d'ailleurs il seroit fort mal asseuré contre les violences étrangères qui le menacent. Ah, Madame, qu'ay ie fait pour voir vostre cœur si changé en mon endroit, est-il possible qu'apprès des confiances si extrémes et des asseurances si grandes qu'elle m'a donné de sa protection, elle puisse soufrir de me voir en si misérable estat, qu'il faille qu'elle ne puisse aborder ou ie suis sans me faire ressentir les effets de ses rigueurs tandis que tous les autres se resiouiront de sa venue, de quel œil son cher Victor Amé verra-t-il du ciel ceux qui me lieront pour me conduire par force (car de consentement ie n'y en puis apporter aucun sans offenser ma conscience) dans les prisons des plus grands voleurs ! Donneroit-il ce conseil à V. A. R. luy qui

estoit bien ayse que ie sceusse ses plus importantes affaires et qui à l'article de la mort vouloit déposer ses dernières volontés dans mes oreilles ! si ceux qui m'ont éloigné de sa présence auoient despuis fort auantagé ses affaires, il y auroit quelque apparence qu'ils poursuiuissent d'acheuer ma ruine, attribuant à ma présence le retardement de son bonheur, mais si despuis mes disgraces, V. A. R. a veu tous ces Estats aller de mal en pis pourquoy veulent ils que ie face la pénitence d'un mal auquel tout le monde scait que ie n'ay aucune part. Il faut que ie prenne encor cette liberté de la ressouvenir que par deux fois les étrangers m'ont priué de l'honneur de son seruice, la première quand elle changea de confesseur, et puis apprès la mort de feu son mari. Que s'il luy plait de rappeler en sa mémoire les confusions dans la Maison de Sauoye qui suuirent ma première disgrace, et les troubles d'esprit et autres malheurs qui donnèrent alors tant de peine à V. A. R. elle aura suiet de reconnoitre en cette seconde les effets de la diuine Providence qui attache bien souuent ses consolations au ministre des moindres personnes pour des considérations qui ne sont conneues qu'à son œil divin. Je ne parlerois point de la sorte si d'un costé ie n'estois asseuré d'auoir esté choisi de la main d'un sainct, i'entends le Bienheureux de Sales pour estre mis à son seruice, et si elle mesme n'auoit dit assez souuent qu'elle n'auoit iamais receu des consolations plus sensibles, ny vescu auec plus de tranquillité d'esprit que quand elle a eu vne entière confiance en ce que Dieu daignoit mettre en ma bouche pour le bien de son ame. Je ne dy point ceci pour la conuier à me rappeler auprès de soy, mes pensées ne visent qu'à finir mes iours en repos, mais pour luy mettre en consideration que Dieu pourroit bien s'irriter dauantage si elle permettoit qu'on vsa de plus grande violence en mon endroit.

« Je scay bien qu'on dira à V. A. R. que le dessein de m'envoyer a Miolans n'est que pour peu de temps et qu'on couure cela du prétexte de la bien séance pour ne donner de la jalousie à la France durant son passage, mais quel ombrage peu donner vn homme qui vit retiré dans une meschante chambre, qui n'a iamais demandé de faire la réuérence a S. A. R. en tant de temps qu'elle a esté icy quoy que tout le monde soit étonné que ie sois priué de cet honneur apprès auoir serui avec tant de reputation sa mère, son père et son ayeul plus de vint ans. Tout le monde ne scait-il pas que Son Ex^ce ne me voit du tout point ny na aucune communication auec moy, pourquoy donc craindra-t-on que ie voye V. A. R. en si peu de temps qu'on dit qu'elle arrestera icy. Ce n'est pas que ie n'en recoiue vne extréme mortification sachant que mes discours ne luy ont iamais esté desavantageux, mais cette mortification ne peut égaler l'infamie que m'apporteroit d'estre conduit dans Miolans. C'est pourquoi ie coniure V. A. R. par toutes les heureuses confiances qu'elle a eu en ma fidélité de penser plus tost à vne honorable élargissement de ma liberté que d'adiouter vn surcroy si honteux aux déplaisirs qui me vont continuellement poursuiuant. Le Bon Jesus luy inspire ce que ie me dois promettre de sa justice et bonté. Je luy fay très humble réuérence.

« De V. A. R. très humble, etc. — P. Monod.

« A Montmeillan, 7 septembre 1689. »

Madame Royale ne put résister aux justes appréhensions et aux priéres de son ancien conseiller et sans prendre de résolution définitive, Elle crut pouvoir ajourner du moins cette détermination qui paraissait causer tant d'effroi et de chagrin au P. Monod.

INDIGNATION ET RÉSISTANCE DE MADAME ROYALE.

Madame Royale était revenue à Chambéry indignée, comme nous l'avons dit, du procédé du cardinal Richelieu et des propositions qu'il lui avait fait faire par M. de Chavigny. « Quand nous nous figurions, écrivait-elle encore au comte Moretta[1] à Paris le 18 janvier 1640[2], de devoir recevoir quelque consolation dans l'entrevue de S. M. qui nous fut proposée par les lettres du sieur de Chavigny et que pour cet effet nous nous étions acheminée à Grenoble nous y reçûmes le rigoureux traitement que vous scauez et la demande d'introduire des Français dans Montmelian qui est l'unique place qui conserue nostre autorité, ce qui alarmera les peuples et la noblesse de la Savoie en telle façon que si nous ne fussions ménagée avec grande adresse à notre retour icy de Grenoble, nous courrions risque de voir une sousleuation de toute cette province.... »

Mais ce fut bien pis encore lorsqu'elle sut que Richelieu, par esprit de vengeance, offrait secrètement la Régence au prince Thomas, à la seule condition d'abandonner les Espagnols. Dès lors, elle chercha elle-même à se rapprocher de ses beaux-frères ; elle offrait tout excepté d'abandonner ou de partager le pouvoir suprême, ce qui fit échouer les négociations. Madame Royale eut bien raison de résister, comme elle fit, aux injustes et pressantes demandes dont Richelieu ne cessait de l'accabler ; car on peut bien le dire, ce ne fut seulement qu'à dater de cette opposition ferme et décidée que la France mit quelque vigueur dans la

[1] Solaro conte Albertino di Moretta, présenté par Madame Royale au roi Louis XIII à Grenoble, avait remplacé à Paris le marquis de St-Maurice envoyé aux conférences de Münster.

[2] *Francia. — Lettere ministri*, pachi 37 e 40.

défense du Piémont. Déjà en effet le comte d'Harcourt, général entreprenant et fort expérimenté et qui commandait alors la flotte du roi dans la Méditerranée, eut ordre d'aller prendre le commandement des troupes franco-piémontaises à la place du cardinal de la Valette qui venait de mourir à Rivoli[1] (28 septembre 1639). La trêve dite du Valentin était prête d'expirer (25 octobre); aussi dut-il se hâter; il arriva ainsi à temps pour s'emparer de Chieri (28 octobre 1639) dès qu'elle fut terminée et ravitailler Casal (29 novembre 1639). Il prendra plus tard Casal le 29 avril 1640 et fera capituler Turin le 22 septembre de la même année.

RAPPEL DE M. D'ÉMERY. — M. DE LA COUR LE REMPLACE EN OCTOBRE 1639.

Madame Royale, à force d'insister, avait obtenu enfin le rappel d'Émery devenu toujours plus arrogant et plus insupportable (26 juin 1639); mais ce ne fut que vers la fin d'octobre que M. De la Cour, qui avait rempli jusques là l'intérim, fut chargé définitivement de le remplacer en qualité d'ambassadeur ordinaire. Quoique dévoué aux intérêts et aux ordres de Richelieu, le nouveau ministre conservait du moins, dans ses rapports avec la régente, ces formes de bienséance et de convenance que n'avait plus depuis longtemps pour elle son prédécesseur. Le nouvel ambassadeur devait surtout rappeler à la régente et l'amener à rem-

[1] Au livre Ier des défunts de la paroisse de Saint-Martin à Rivoli, on lit à page 11 r° : *Die 28 septembris 1639. In castro defunctus est Eminentissimus D. cardinalis della Valletta generalis exercitus christianissimi regis Galliæ acceptis sacramentis a quodam R. Patre Jesuita ejus confessario pie ad modum ac devote; cujus corpus insepultum per aliquot dies aromatibus conditum in Galliam translatum est. Pastoris plebanus.*

plir, les obligations auxquelles elle avait souscrit (4 octobre 1639), lors des conférences de Grenoble relativement à lagarnison de Montmélian qu'elle avait consenti à être moitié de savoyards et l'autre moitié du régiment lorrain; mais il avait ordre de ne lui donner dans ses rapports officiels que le simple titre d'Altesse. Richelieu, toujours vindicatif, ne voulut jamais lui donner ni lui laisser donner le titre d'Altesse Royale. Nous ne rapporterons pas ici toutes les méchancetés et les malignités dont ne cessait d'user envers Madame Royale le cardinal de Richelieu dans tous les discours familiers qu'il avait avec les envoyés et ministres de la cour de Savoie. Ne reprocha-t-il pas à la duchesse de Savoie une petite fête de famille qu'elle donna à l'occasion du jour de naissance de la princesse Adélaïde. On dansa une heure ou deux dans les appartements de sa fille et on lui fit un crime de se livrer à la joie, à la danse dans ce moment de si graves préoccupations. « Mais les reproches et les plaintes, écrivait-elle à ce sujet à son ambassadeur, le comte Moretta, le 7 décembre 1639, sont ordinaires dans leurs bouches quand les choses ne succèdent pas selon leur désir et qu'on ne fait pas tout-à-fait à leur fantaisie. » Toujours irrité contre cette maison de Savoie qu'il ne pouvait réussir à plier à son gré, et cédant aux injustes suggestions et faux rapports que ses envoyés ne manquaient pas de lui adresser, le cardinal de Richelieu interprétait tout au préjudice de Madame Royale et s'en prenait surtout à ses conseillers. Il savait trop bien que Louis XIII au fond ne souffrirait jamais que personne n'empiétât en rien sur les droits de souveraineté de sa sœur.

HAINE CROISSANTE DE RICHELIEU CONTRE LE P. MONOD.

Nous verrons bientôt jusqu'où pouvait aller l'animosité et

l'esprit de vengeance de ce terrible ministre dont furent victimes le jésuite Monod et le comte Philippe d'Aglié. Le premier expiera à Miolans l'opposition qu'il n'avait cessé de de faire, et dans les conseils de la couronne et dans ses missions à la cour de France et dans ses écrits, à Richelieu le plus cruel ennemi de la maison de Savoie, et l'éloquence qu'il avait mise à soutenir et proclamer les droits et les justes intérêts de la régente. Le second, arrêté contre le droit des gens par ses hôtes mêmes, à la suite d'un repas qu'ils lui avaient offert, expiera dans les prisons de Vincennes le refus que Richelieu avait essuyé aux conférences de Grenoble. Ce ministre ne lui pardonna jamais d'avoir dissuadé Madame Royale de livrer à la France la place de Montmélian. Plus heureux toutefois que Monod, qui dut mourir à la peine, le comte d'Aglié verra du moins, à la mort de Richelieu, se rouvrir pour lui les portes de sa prison.

Dès les premières audiences qu'obtint le comte Moretta du cardinal de Richelieu (28 novembre 1639), cet ambassadeur n'eut pas de peine à remarquer les dispositions toujours plus hostiles que le ministre de Louis XIII nourrissait à l'endroit du P. Monod et du comte d'Aglié et celles toujours moins bienveillantes qu'il témoignait pour Madame Royale.

La cour de Rome et l'ambassadeur de Venise auraient bien accepté de s'entremettre pour rapprocher la régente de ses beaux-frères ; mais, à Venise, on ne voulut jamais transiger sur le titre Royal qu'on ne voulait pas reconnaître à Madame Royale, et la duchesse de Savoie s'obstinait à ne pas vouloir désavouer et retirer l'ouvrage qui avait été publié à ce sujet sur les droits qu'elle croyait avoir à porter ce titre. C'était une occasion de s'en prendre encore à l'auteur de ce livre. « Ce sont les conseils de M. Monod,

s'écria le fougueux cardinal qui ramenait tout à cette question, mais nous y mettrons bon ordre. » Et à ce propos le comte Moretta s'empressait de faire part au ministre savoyard des bruits qui couraient à la cour de France et de l'irritation que ces nouvelles répandues à dessein y suscitaient « Quanto agli affari di Venezia, écrivait le comte Moretta au ministre le 6 janvier 1640[1], io non saprei che dir a V. E. se non che sarà quasi impossibile di superar le difficoltà della forma della soppressione senza la quale non faranno mai i Veneziani cosa alcuna.... » Bien plus, ajoute encore le comte Moretta: « Pare che in questa corte sia trappellatta opinione che questa renitenza venga fatta per consiglio del P. Monod e che alcuni abbiano scritto esser stata M. R. a Monmeliano una notte per ricever i suoi avisi sopra questo punto. » Et tant est vive la crainte que le comte Moretta éprouve que cette nouvelle se vérifie, qu'il prie le ministre de la faire démentir: « Suplico però V. E. di operare acciò questo aviso non sia autenticato, perchè sarebbe l'ultimo esterminio delle cose nostre. »

Mais cette entrevue avec son ancien conseiller n'est pas le seul grief qu'on fasse à M. R. et au P. Monod. Le comte Moretta dut avertir encore, le 28 janvier 1640[2], le ministre, qu'il n'était bruit à Paris que des relations qu'avait su se créer le P. Monod dans sa prison au château de Montmélian avec le gouverneur et d'autres personnes de la garnison et de l'influence qu'il avait su gagner sur quelques personnages de la cour. « Sia detto in confidenza a V. E.... et però aventuro anche di significarle un negotieto il quale mi

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 41. — Lettres du comte Moretta.

[2] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 41. — Lettres du comte Moretta.

vien partecipato da un'amico di Savoja. Il padre Monod, doppo d'haver guadagnato l'abbate d'Aglié in Monmegliano l'ha saputo tanto persuadere che l'ha indotto a riconciliarsi col conte Filippo [1]. Indi col mezzo dell'uno e dell'attro ha introdotta pratica di communicazione con M. R..... »

Dans une lettre postérieure, du 4 février suivant [2], le comte Moretta ajoute de nouveaux détails et rappelle au ministre l'exaspération où l'on est toujours à l'endroit du P. Monod et que le cardinal insiste pour qu'absolument on l'éloigne de Montmélian.... « Dal medesimo Monsignor Mazarino poi sono sotto mano auuertito che le premure latte da S. E[a] haueuano diuersi fondamenti. Il primo dè quali era non creder la guarnigione assolutamente fedele a M. R. hauendo diuersi auisi che il sig. principe Tomaso conseruana ancor un credito cosi grande nella Savoja.... l'altro poi è l'esser in quella piazza il padre Monod al quale si dia libertà di conversar liberamente con il governatore e con la guarniggione, anzi di più che per mezzo dell'abba'te d'Aglié si sia riconciliato col sig. conte Filippo.... desidera però il sig. cardinale, per quante mi vien riferito, che quest'uomo sia leuato da quella piazza e condotto altra parte come sarebbe a Miolans, mentre resti sicuro e si leni l'occasione d'hauer communicazione con lui, se questo si eseguisse prontamente, sin l'altro si sopirebbe questa pretensione d'introdur francesi in Monmeliano.

Ces bruits dont parle le comte Moretta, des relations qu'avait su se procurer le P. Monod dans sa prison de Montmélian n'étaient pas, il est vrai, sans fondement;

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 41. — Lettres du comte Moretta.
[2] *Idem*.

ils étaient du moins un peu prématurés quant à la communication ou relation directe qu'on prétendrait exister entre le célèbre prisonnier et la régente sa souveraine. «.... et quant à l'intelligence que M. Mazarin nous a supposé que nous eussions avec le P. Monod, écrivait de Chambéry Madame Royale au comte Moretta le 6 février 1640, nous vous dirons que ceci a si peu de fondement que mesme M. l'ambassadeur de la Cour nous a dit que si cela estoit il seroit des premiers à s'en appercevoir sçachant que ledit Pére n'est pas fort aimé de plusieurs personnes qui sont à la Cour.... » Nous aimons toutefois à le constater; la duchesse de Savoie comptant, comme elle le dit elle-même, sur les événements, ne désespérait pas de rendre, un jour peut-être, son ancien confesseur et conseiller, à la liberté; saisissait toutes les occasions de pouvoir lui rappeler qu'elle ne l'oubliait pas et que, si les circonstances n'étaient pas propices pour la lui témoigner, son affection pour lui n'avait pas diminué. Elle n'hésitait pas à recourir à ses bons conseils dans les conjonctures pressantes et difficiles où elle se trouvait. Ainsi l'abbé Vibò, lié d'amitié avec le P. Monod, obtint sans difficulté de la régente l'autorisation d'aller le voir à Montmélian, Madame Royale voulut en donner l'ordre elle-même au gouverneur du château. « Marquis de Saint-Germain, lui écrivait-elle de Chambéry le 5 mars 1640, l'abé Vibò m'ayant demandé congé d'aler voir le père Monod je lui ay accordé volontiers sachant qu'il est son ami vous luy leceres donc voir.... »

Déjà en 1639, Madame Royale lui avait envoyé le marquis Pianezza qui devait l'instruire de tout ce qui s'était passé à la cour de Savoie depuis son départ, et lui demander quelque avis sur la ligne de conduite qu'elle devait

tenir, le P. Monod lui adressa à ce sujet, le 30 mai 1639, un très long memorandum, soit discours, document des plus intéressants qui explique parfaitement l'Etat politique de la maison de Savoie à cette époque, les dangers qu'elle pouvait courir et les moyens d'y parer. Nous empruntons ce document où paraissent dans tout leur éclat le dévouement et le talent politique du P. Monod aux doctes mémoires du comte Sclopis[1], qui l'a fait précéder d'une notice trop courte, il est vrai, sur le P. Monod, mais dans laquelle il témoigne du moins de sa sympathie pour cette victime de Richelieu et il rappelle les hautes qualités de ce savant et illustre homme d'Etat. « Madame Royale, je ne croyais pas en l'état où je me trouve, de pouvoir contribuer autre que des larmes aux malheurs publics et des prières pour apaiser l'ire de Dieu contre ces pauvres Etats, quand j'ai vu arriver céans S. A. R. conduite par S. E. (le marquis de Pianezza.) Si bien je ne puis pas dire de l'avoir vu, puisque ie suis misérable jusqu'à ce point qu'étant si proche de mon prince il n'y a que moi seul à qui la vue en soit défendue. J'ai reçu néanmoins beaucoup de consolations dans ce rencontre par l'honneur que S. E. me fait de prendre le peine de visiter ma solitude, et me témoigner avec beaucoup de sentiments les obligations infinies que j'ai à V. A. R. pour la continuation de sa favorable protection de laquelle je lui rends toutes les grâces qu'elle se doit promettre d'un cœur qui est et sera éternellement à Elle. »

« Et parceque S. E. m'a dit que V. A. R. ne se contentait pas de m'obliger de sa protection, mais y ajoutoit encore sa confiance, lui ayant ordonné à son départ de me

[1] Comte Sclopis, *Documenti riguardanti alla storia della vita di Tommaso Francesco di Savoja, principe di Carignano. — 1832, Torino.*

communiquer l'état de ses affaires, si bien pour des occasions trés justes sadite E. avoit été nécessitée de différer jusqu'à maintenant, et qu'étant survenues beaucoup de nouveautés depuis son retour, elle croyoit que l'intention de V. A. R. étoit qu'il me fit part de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent pour aviser s'il n'y auroit plus de moyen d'arrêter le cours de tant de malheurs. Le zéle que S. E. a pour tout ce qui touche à V. A. R. lui a fait expliquer ses sentiments avec tant d'efficace que si d'un côté il m'a touché vivement le cœur pour tant de funestes accidents, de l'autre côté il m'a donné quelque espérance d'un meilleur succès, me représentant la sage conduite dont V. A. R a usé en toutes ces occasions, la bonne disposition qu'elle a toujours apportée à faciliter les moyens d'un bon accord. Si bien il craint grandement que la dureté qu'elle a rencontré dans l'esprit des autres ne l'ait engagée à la condescendance des choses que les ministres du roi lui demandent pour se prévaloir du temps. La vérité est que, après tant de bons et fidèles serviteurs que V. A. R. a écoutés sur ce sujet, je ne sais pas si je pourrais ajouter quelque chose considérable, mêmement après avoir perdu la trace des négotiations. Je croirais néanmoins d'offenser trop grièvement la fidélité que je dois à V. A. R. et là passion que j'ai toujours eu pour son service si je n'obéissais à ses commandements en lui disant le plus brièvement qu'il me sera possible les pensées que Dieu m'a données pour le repos de V. A. R. et de ses pauvres états; peut-être que comme mon bon génie me fit prévoir soudain après la mort de feu S. A. R. Monseigneur son fils que tout le plus grand danger qui menaçait V. A. venoit de M. le prince Thomas, ainsi que je lui fis dire par le gouverneur de Coni et plus particulièrement par M. le général

Gonteri, aussi pourrait-il être que le même génie me fournit quelque expédient pour arrêter le cours de ces dangers.

« La principale difficulté en laquelle V. A. R. se trouve, est parcequ'elle sait et connaît bien ses ennemis qui sont grands et puissants, et que d'ailleurs elle n'est pas bien assurée de ses amis, puisqu'elle n'en trouve point qui la veuille servir qu'avec des très grands et dangereux intérêts comme est l'engagement de ses meilleures places, au quel elle ne peut consentir sans se trouver actuellement dépouillée de la plus grande part de sa souveraineté, dont l'une sera tenue par ses ennemis, et l'autre par ceux qui se disent ses amis, avec peu d'assurance de pouvoir conserver le reste, puisqu'il est certain que ceux qui lui demandent Turin, Carmagnole et autres places du Piémont n'ont pas moins d'envie de Montmélian qu'ils firent demander à feu S. A. Victor-Amé, comme V. A. sait, et que d'ailleurs on peut bien savoir quand on les leur remettra, mais la restitution sera bien douteuse, puisqu'ils ont toujours publié que le Piémont leur appartenait avec plus de raison qu'à la maison de Savoie. Or que seroit de V. A. R. quand ils tiendront les dites places. Voudra-t-elle demeurer dans des villes ou elle ne soit pas la maîtresse? Vit-on jamais souverain qui se résolut à une si honteuse demeure? Que si elle en sortira, il faudra qu'elle se retire ou en des villes de Piémont moins fortes et moins considérables, voire engagées sous la puissance des autres qui sont plus forts; ou qu'elle aille à Nice, ou vienne en Savoie. Quel choix de ceux-ci qu'elle fasse, sa condition sera toujours très déplorable; si bien quand la nécessité l'y obligeroit, Elle sera toujours mieux dans une forteresse de Nice ou de Montmélian ou elle sera maîtresse et souveraine, que dans

la plus belle ville du monde, ou il lui faudroit vivre sous l'autorité d'autrui. En effet je trouve que Madame Beatrix duchesse de Savoie eut raison de préférer d'être souveraine dans Nice que d'aller vivre sous l'autorité du roi de Portugal son frère, ou de l'impératrice sa propre sœur ; ce que j'ai voulu dire en passant pour ressouvenir V. A. R. que quoiqu'arrive, ou paix ou guerre, elle ne peut, sans se perdre, élire autre séjour qu'une bonne place où elle soit absolument la maîtresse. »

« Mais comme d'un côté le Piémont est tout-à-fait perdu pour elle si elle donne à la France les places qu'elle lui demande puisque M M. les princes tiennent les autres, aussi vois-je bien quil lui est impossible de les conserver d'elle-même de sorte qu'il faut nécessairement qu'elle se serue des uns ou des autres pour les conserver; le tout consiste en qui elle se pourra fier avec plus d'assurance, puisque MM. les princes se sont rendus jusqu'à maintenant si difficiles ; j'ose toutefois espérer en la bonté de Dieu, qu'il n'abandonnera point V. A. R. sans lui ouvrir quelques moyens de rétablir et conserver son autorité. Et plut à sa divine bonté que S. E. put faire un tour par de là pour y servir V. A. R. Je tiendrais pour certain que son entremise serait grandement profitable parce qu'il pourrait parler et plus librement et avec plus d'efficace à MM. les princes qu'on n'a fait jusqu'à maintenant, et d'ailleurs il a fort d'obligation à V. A. R. pour la confiance entière qu'elle a eu en sa fidelité, et en témoigne tant de ressentiment qu'on s'y pourroit promettre une fort favorable issue de ses négotiations, mais puisque sa présence est fort nécessaire par deça, il faudra que ses lettres suppléent à sa voix; j'y ajouterai tout ce que je lui ai représenté, puisqu'il m'a témoigné que V. A. R. le désirait.

« Mon sentiment est donc: que puisque les ennemis tiennent déjà une partie de l'Etat et que ses amis ne la veulent secourir que pour avoir l'autre et que d'ailleurs elle n'est point si assurée des bonnes volontés des ministres du Roi, qu'elle n'en doive craindre des traitements semblables à ceux de la Reine sa mère, de la duchesse de Lorraine et des ducs de Mantoue, quand on l'aura réduite en état de ne pouvoir plus rien, de quoi je m'assure qu'elle aura eu des avis plus particuliers il n'y a pas long-tems: mon sentiment, dis-je, est qu'elle ne se départe point de la bonne intention qu'elle a eu de s'accorder avec MM. les princes ses beaux-fréres, puisqu'elle le peut faire avec plus de réputation et de sureté qu'en demeurant dépouillée de la principale partie de sa souveraineté avec peu d'assurance de retenir le reste. »

« Les moyens que je propose sont justes, pleins d'honneur et de satisfaction pour V. A. puisqu'ils la conserveront non seulement dans sa souveraineté de tout ce qu'elle possède, mais la lui rendront dans ce qu'elle a perdu, avec l'entière tutelle et régence de l'Etat et l'assurance de sa personne et de tous ceux qui la servent et qu'elle protége. Cette proposition générale est si raisonnable que V. A. n'y trouvera aucune difficulté pourvu qu'elle puisse être fidèlement exécutée. Je tiens aussi que d'ailleurs MM. les princes l'embrasseront quand ils reconnaîtront qu'ils y peuvent trouver et leur sureté et leur réputation. »

« Or pour faire voir à V. A. R. que je parle avec fondement je m'assure qu'elle se tiendra satisfaite quand elle se conseruera en la tutelle et régence qu'elle a possédée jusqu'à maintenant, avec les mêmes autorités et souvevainetés qu'ont eu les duchesses qui ont été régentes en cet Etat, et particulièrement Madame Joland de France

qui était fille et sœur de roi comme V. A. et d'ailleurs MM. les princes se pourront contenter quand ils seront traités d'Elle comme furent les princes de Savoie beaux-frères de Madame Joland. Or est-il qu'on trouve dans les registres de la Chambre (ainsi que le forneri et Monsieur Fausson peuvent faire voir à V. A.) que Madame Joland était seule tutrice et administratrice, le prince François de Savoie archevêque d'Auch[1] en France fut son lieutenant général et comme tel est signé en plusieurs titres et patentes, sur quoi je fonde les propositions suivantes : »

« Que la tutelle et régence de tous les Etats demeure entièrement à V. A. R. tant de çà que delà les monts avec les mêmes autorités formes et prérogatives que les régentes qui l'ont précédé ont eues. Que les princes ses beaux-frères seront tous deux, ou l'un d'eux, ainsi qu'ils convien-dront entre eux lieutenants généraux des armées de S. A R. avec les pouvoirs qui sont ordinairement annexés a semblables lieutenances. et que même on a vu des frères ou oncles des rois de France quand ils ont été lieutenants généraux de tout le royaume durant les régences de quelques reines.

« Cet article ne contient rien qui soit préjudiciable à la réputation de V. A. R. puisqu'il a été souvent pratiqué en France en semblables occasions, comme aussi en Savoie, non-seulement sous Madame Joland, mais aussi sous Madame Blanche. Toute la difficulté est qu'à cause des mauvais rencontres et offices qui ont été faits de part et d'autre V. A. R. a sujet de se défier des princes ses beaux-frères

[1] *Qui invece di violante dovrebbe dir Bianca di Montferrato, che fù tutrice del duca Carlo II et venne assistita da Francesco di Savoja.* Note de l'auteur des *Documenti riguardanti alla storia della vita di Tommaso Francesco di Savoja.*)

s'ils auront la puissance des armes entre leurs mains. C'est pourquoi il faut aller au devant de cette difficulté et établir V. A. dans toutes les assurances qu'Elle peut souhaiter pour Elle et pour les siens. A ces fins j'ajouterai les conditions suivantes: »

« Que V. A. R. faisant sa résidence à Turin ou en telle autre place de ses Etats qu'il lui plaira, Elle y tiendra garnison telle et si grande qu'il lui plaira, non-seulement de ses sujets savoyards et piémontais, mais de suisses et de quelconque autre nation qu'il lui plaira, même de français si Elle les agréera. »

« Que MM. les princes ses beaux-frères ne pourront venir én ladite place sinon quand il plaira à V. A. R. et avec la compagnie qu'Elle jugera plus convenable pour sa sureté. »

« Que pour plus grande assurance que MM. les Princes n'entreprendront rien au préjudice de sa liberté et de son autorité V. A. R. mettra dans le château et ville de Nice tel gouverneur qu'il lui plaira de ses sujets (et je serai d'avis que ce fut M. le marquis d'Aglié) le quel jugera du consentement des dits princes de remettre la dite citadelle et ville de Nice entre les mains de qui V. A commandera, en cas que les princes ses beaux-frères ne tinssent pas ce qu'ils lui auront promis par ce traité. Cette condition est si puissante que V. A. R. se peut bien assurer que les princes ne hasarderont jamais de faire perdre l'Etat de Nice à leur maison sous prétexte de quelque passion particulière. »

« Or comme V. A. R. peut avoir tout sujet d'être assurée moyennant les dites conditions, les princes aussi doivent être satisfaits, puisqu'ayant les armes en main ils ne peuvent rien craindre. Reste donc seulement de voir comment

on pourra traiter eu égard aux deux couronnes, puisque les Espagnols, à ce que m'a dit S. E. ont témoigné de vouloir retenir quelques unes des places, que le prince Thomas et eux ont pris: ce qui toutefois ne doit point empêcher l'accord, moyennant qu'ils se contentent de peu et promettent de les rendre quand la France rendra ou ne possédera plus Pignerol. Le duc Emmanuel-Philibert, qui étoit si sage voulut que les Espagnols tinssent Ast et Vercel tandisque les Français retenoient quelques unes de ses places en Piémont afin d'obliger les uns par les autres à la restitution. On pourrait aussi articuler que quelques unes de ces places demeureroient entre les mains des princes, comme places de sureté a la même façon que le feu roi père de V. A. avait accordé des places de sureté aux Huguenots dans son royaume et qu'on pratique tous les jours en Allemagne. Et V. A. se peut bien assurer que ces princes ont tant d'intérêt en la conservation de cet Etat qu'ils ménageront eux-mêmes, le plus avantageusement qu'ils pourront, la restitution de toutes les places prises. Et ce que peut-être on retiendra en dépôt sera peu à comparaison de ce qui est perdu et qu'on ne pourrait pas si facilement recouvrer, outre ce qu'il faudroit engager aux Français qui sera toujours plus difficile à recouvrer que le reste, comme l'expérience a fait voir jadis, et maintenant de Pignerol. Voilà ce qui me semble touchant les Espagnols. »

« Quant aux Français, puisque ce sont eux qui ont déclaré la guerre aux princes beaux-frères de V. A. R. pour les tenir dehors de leurs apanages et du lieu de leur naissance sans que les dits Français ayent aucun légitime pouvoir de le faire, je croirais que V. A. R. pourroit déclarer qu'Elle ne se veut point mêler de leurs querelles et qu'elle ne les a déclarés lieutenans des armes de S. A. R.

que pour la défense de ses Etats; qu'au reste elle les laisse en leur liberté pour défendre leur querelle, soit comme princes de la Savoye, soit comme princes du sang d'Espagne. En cette façon le roi ni ses ministres n'ont aucun juste sujet de se plaindre d'Elle, puisque eux seuls sont cause de tous les malheurs qui leur sont arrivés, ne lui ayant pas voulu permettre d'accepter la suspension ou la neutralité que les princes et les Espagnols lui offroient, et qu'au lieu de la défendre comme ils étoient obligés et avoient promis, ils ont laissé perdre une grande partie de ses Etats, et maintenant font encore refus de sortir pour aller secourir le reste et même la veulent dépouiller des meilleures places qui lui restent sous prétexte de les vouloir pour places de sureté, qui est juste le même procédé qu'ils tinrent ces années passées en Lorraine, ayant suscité le roi de Suède à l'envahir pour obliger le duc à leur demander secours qu'ils lui refusérent sinon à condition de leur donner en dépôt La Motte et deux autres des meilleures places du dit Etat, qui ont tiré tout le reste apres, comme sans doute feront celles que V. A. R. leur remettra. C'est pourquoi je la supplie très humblement d'ouvrir les yeux et considérer cet exemple de Lorraine et du roi de Suède, qu'on lui fit ennemi et conclure de là que les ministres du roi n'ont point eu d'autre intention quand ils l'ont contrainte à avoir les princes et les Espagnols pour ennemis, sinon pour la réduire à la nécessité ou Elle se trouve de leur remettre ses places lui étant impossible, si Elle ne s'accorde avec les princes de cette maison de subsister contre ses ennemis, mêmement dans une guerre civile, la plus dangereuse de toutes. »

« Je sens bien qu'ils diront qu'il y a différence entre le duc de Lorraine et V. A. R. puisqu'Elle est sœur du roi

qui l'aime bien fort. J'accorde volontiers cet amour, mais en effet pourquoi s'ils aiment V. A. ne l'ont-ils pas laissée en paix, puisqu'on la lui offrait? Faut-il pas croire que l'amour de ceux-là lui était plus profitable, qui ne la vouloient point inquiéter? Que si les ministres du roi trouvent bon que S. M. aime V. A., pourquoi ne lui font-ils rendre Pignerol, puisqu'ils n'ont point observé ce qu'ils étoient obligés de faire par le traité de Querasc. Que si Pignerol n'est pas plus à eux que Turin et le reste du Piémont, pourquoi ne croirons qu'ils ont autant d'envie d'acquérir le tout comme une partie? Et s'il est certain que quand V. A. R. se maria, Pignerol étoit sans controverse de la Maison de Savoie, n'est-ce pas avoir fait paraître bien peu d'amitié du roi envers Elle, de lui avoir ravi et à ses enfans sans aucun sujet une des meilleures places de son Etat? Ces raisons sont si fortes que les Français n'ont d'autre réplique sinon de faire emprisonner ceux qui les soutiennent. Et n'y a point de doute, qu'ils exclameront plus que jamais contre moi, si V. A. R. permettra qu'ils sachent ce discours, bien que je ne fasse que pour obéir aux commandemens de V. A. R. comme Elle a pu voir par mon long silence. Mais quoiqu'en doive arriver je parlerai toujours fidèlement et franchement quand je serai commandé, comme je me tairai volontiers quand V. A. le permettra. »

« Je dois ajouter pour conclusion que le secret et la promptitude doivent être l'âme de cette négociation, que pour la faire réussir heureusement il faut jeter dans Turin le plus de Savoyards et de Suisses qu'il sera possible et loger tout autour l'armée française, et en même temps qu'Elle enverra faire ces ouvertures par quelque personne bien affidée, Elle pourroit faire dire au prince Thomas que pour lui témoigner qu'elle veut procéder de bonne foi avec lui,

Elle sera bien aise qu'il fasse approcher de Chivas le plus de gens qu'il lui sera possible afin que venant à s'accorder, Elle s'en puisse servir pour déloger les Français. C'est le secret du duc Charles-Emmanuel de faire peur aux Espagnols par les Français et aux Français par les Espagnols [1], V. A. R. acquerra une très grande réputation dans tout le monde d'avoir su faire avoisiner deux armées ennemies pour choisir à son service celle qui lui sera plus avantageuse. Si les Français seront seuls auprès de V. A. R. ils la braveront plus hautement que quand ils verront qu'en un instant Elle peut être secourue. D'ailleurs les princes se rendront plus faciles à l'accomodement quand ils verront qu'Elle a de bonnes troupes pour jeter dans ses places. »

« Je sais que V. A. R. est si généreuse qu'Elle oubliera facilement tout le passé pourvu qu'Elle trouve ses assurances dans l'avenir. Au nom de Dieu, qu'Elle se souvienne que parfois Elle s'est bien repentie de n'avoir écouté mes avis, et que jamais Elle n'a eu du mal pour les avoir suivis. J'aurais mille autres raisons à lui dire pour lui persuader cet accord dans lequel je sais qu'elle peut trouver une satisfaction, en s'en éloignant je la vois sur un des plus dangereux précipices ou se trouvera jamais princesse. Le papier ne me permet pas d'en dire davantage et je crois qu'Elle a encore quelques amis ou amies en France qui lui (il manque ici quelques mots, peut-être les suivants) peuvent avoir donné quelques avis. »

« Je ne dis point qu'en cas d'accord il y aura quelques autres articles de peu de difficultés qu'il ne faut pas tou-

[1] Telle a toujours été la politique de la Maison de Savoie envers les puissances voisines, politique dont ses serviteurs, Monod entre autres, ont été souvent victimes.

tefois omettre ; comme que la mémoire de tout le passé soit éteinte, tant entre V. A. R. et MM. les princes comme pour tous ceux qui ont servi de part et d'autre, réservant toutefois à V. A. R. de ne laisser résider dans le lieu de sa demeure que ceux qu'il lui plaira, qui jouissent néanmoins de leurs biens ailleurs, que l'éducation de S. A. R. et des princesses appartiendra à V. A. R. pour les tenir auprès de soi, ou en tel autre lieu qu'il lui plaira dans ses Etats. »

« Je lui demande très humblement pardon si celle-ci est si mal écrite. Le mal de tête que j'ai est si violent qu'à peine puis-je lire ce que j'écris et le courier de S. E. doit partir au plutot. Je lui fait très-humblement révérence,

« Au château de Montmeillan 30 mai 1639.

« De Votre Altesse Royale,

Très humble, très obéissant et très fidèle serviteur en Notre-Seigneur.

« P. Monod. »

LE PÈRE MONOD EST SACRIFIÉ AUX INTÉRÊTS DE L'ÉTAT.

Pressée comme elle l'était par les menaces du cardinal, sollicitée d'ailleurs par son ambassadeur, entraînée enfin par l'espérance que ce dernier lui laissait entrevoir que, par quelque concession, elle pourrait éviter d'en venir à modifier la garnison de Montmélian et y introduire des Français, la régente ne pouvait plus hésiter. Il fallait opter entre le P. Monod et une garnison mixte au château de Montmélian. Richelieu insistait toujours davantage, la menaçant même de l'abandonner entièrement si elle ne prenait une décision. M. de La Cour renouvelait d'un autre côté ses instances et avait ordre d'amener Madame Royale

à une prompte détermination. Il demandait en outre l'expulsion du jésuite, « ne croyant plus, lui disait-il au nom de S. E., la place en sureté tant que Monod y demeureroit. »

Toucher à la garnison de Montmélian, c'était soulever des troubles en Savoie et, à ce propos, le gouverneur don Félix ne cachait pas à la régente les justes appréhensions où il était si elle introduisait des Français dans cette place. Elle risquait d'ailleurs de perdre ce dernier refuge sans sauver son conseiller. Elle devait enfin ménager Richelieu dans ce moment décisif où l'arrivée du général d'Harcourt, qui déjà avait repris Casal, pouvait peut-être enfin lui rendre Turin et le Piémont. Le P. Monod dut être sacrifié à cette suprême raison d'état. Elle fit savoir au comte Moretta qu'elle s'était enfin décidée à éloigner le P. Monod de Montmélian, lui donnant en même temps ordre d'annoncer cette détermination au cardinal de Richelieu. Le comte Moretta se hâta de porter cette nouvelle aux ministres de France, et le 9 mars 1640[1], il donnait avis au ministre du résultat de ses démarches auprès de S. E. « Sopra le nuo...e che mi diede V. S. Illma che M. R. inclinava a compiacer a S. Emª con allontanar il Padre Monod da Monmeliano, io lo vo...si far metter al punto, perchè dicendo egli che non lo credev... le feci saper dall'abbate Mondino che se l'Emª sua mi dava p...rola di non parlar più dell'introduzione dei Loreni io volevo far ...sicurtà che M. R. haurebbe messo il Padre Monod in Miolans; ...mi referisce il sig. abbate ch' egli vi pensò sopra un pezzo, ind...rispose le formali parole : « Eh bien qu'on le face, ce sera t...oujours un bon commencement. »

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet nº 41. — Lettres du comte Moretta.

Madame Royale ne pouvait plus reculer; le départ du P. Monod ne dépendait plus que des formalités nécessaires auprès de la cour de Rome, qui devait, pour cela, donner l'autorisation nécessaire. « Nous vous avons déjà fait sçavoir, écrivait-elle au comte Moretta le lendemain 10 mars 1640[1], les résolutions que nous avons prises de donner tout contentement au roy et à Mgr le cardinal en l'affaire du P. Monod, aiant escrit pour cet effet au sieur Serragalli affin d'avoir plustot par son moien la permission du Pape qui est nécessaire pour pouvoir changer du chasteau de Montmeillan en celluy de Miolans, on lévera par ce moyen la pierre d'achopement qui arrestait le cours de nos interets et qui nous empéchait les effets que nous devions espérer de la bonté et justice de S. M. et de l'entremise et bons offices de Mgr le cardinal de Richelieu. »

La cour de Rome, selon sa lenteur ordinaire, ne prenait aucune décision et ce retard indisposait de nouveau la cour de France; aussi le comte Moretta, inquiet, dut prier le ministre de passer outre. « Le cose di Monmeliano, lui écrivait-il de Paris le 29 mars[2], stanno sempre ne l'incertezza. Procuri V. E, che, senza tanti scrupoli, sia inviato in Miolans il Padre Monod, perchè non può capire il sig cardinale che si formino tanti scrupoli in una cosa che concerne la sicurezza d'uno Stato. »

LE P. MONOD EST TRANSFÉRÉ AU CHATEAU DE MIOLANS LE 18 MAI 1640.

Enfin, le courrier de Rome arriva avec l'autorisation de-

[1] *Francia. — Lettere ministri*, paquet nos 37 et 40. — Lettres de Madame Royale.

[2] *Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 41. — Lettres du comte Moretta.

mándée. Sa Sainteté accordait la permission de changer la prison du P. Monod, et le 18 mai celui-ci fut conduit au château de Miolans où des ordres avaient déjà été donnés à cet effet au capitaine de Lornay, seigneur de la Grimottière, alors gouverneur de cette place. Madame Royale se hâta d'en donner avis dès le lendemain à son ambassadeur[1] à Paris. « Notre courier de Rome est enfin arrivé qui nous a apporté des lettres du cardinal Antoine, du maréchal d'Etré et de M. Ceve par lesquelles nous apprenons que Sa Sainteté a donné la permission que nous désirions pour pouvoir changer le P. Monod du chasteau de Montmélian en celuy de Miolans, et si bien nous n'avons point veue ladite permission qu'on dit avoir adressée à l'évêque de Grenoble, nous ne laissames pas hier (puisque nous avons asseuré nostre conscience) de faire conduire le dit P. au dit chasteau où nous avons renforcé la garnison et donné de nostre bouche les ordres au gouverneur d'icelluy affin que le dit Père y soit bien gardé. » Cette détermination de Madame Royale eut tout l'effet qu'elle pouvait en attendre. Cette nouvelle fut reçue à Paris avec la plus grande satisfaction. « L'altro punto, écrivait le comte Moretta à Madame Royale le 31 mars 1640[2], è l'auiso d'aver trasmesso il Padre Monod in Miolans, il quale è stato ricevuto con grandissima soddisfazzione... »

Le départ du P. Monod pour Miolans, devenu, comme nous l'avons vu, une impérieuse nécessité d'état, avait profondément affecté Madame Royale. Aussi n'épargna-t-elle rien pour adoucir autant que possible les rigueurs de cet

[1] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquets n°s 37 et 40. — Lettres de Madame Royale au comte Moretta.

[2] *Francia.* — *Lettere ministri*, paquet n° 41 — Lettres du comte Moretta.

affreux séjour. Un jésuite lui fut accordé pour aller lui tenir compagnie et un valet pour le servir. Elle lui fit cadeau d'un calice pour célébrer sa messe[1], une somme de 50 ducatons de 20 blancs pièce lui était allouée pour sa nourriture et elle pourvoyait en outre à tous ses besoins.

RENTRÉE SOLENNELLE DE MADAME ROYALE DANS TURIN LE 19 NOVEMBRE 1640.

Le comte d'Harcourt, après avoir délivré Casal, s'empressa de marcher sur Turin, et il le fit avec tant de diligence que le prince Thomas eut à peine le temps de s'y renfermer. Le comte d'Harcourt, soutenu par les troupes de la citadelle, commença incontinent le siége de la ville. Le marquis de Leganès, averti de l'arrivée du général français, se porta à son tour sur Turin et vint camper le 26 mai au delà du Pô. Nous n'entrerons pas dans les détails de ce siége mémorable qui offrait, comme le dit Costa de Beauregard, l'aspect singulier d'une citadelle assiégée par la ville, de la ville assiégée par une armée française et de celle-ci enveloppée par l'armée espagnole. Après quatre mois de siége, Turin fut obligé de capituler, et le 22 septembre le prince Thomas, qui avait obtenu les honneurs de la guerre, remettait au comte d'Harcourt la ville et se retirait à Ivrée. Madame Royale, invitée par une députation qui s'était rendue de Turin à Chambéry pour la complimenter, eut enfin la joie de rentrer dans sa capitale le 19 novembre.

Mais prendre Turin sans le prince Thomas, disait Richelieu « ce n'est que la moitié du projet formé. » Aussi l'impla-

[1] *Contrôle, Finances Savoie*, 1640, vol. LX, p. 181.

cable ministre témoigna-t-il au vainqueur peu de satisfaction de sa belle conquête et voulut-il tirer prompte vengeance de la capitulation dressée par le général d'Harcourt sans le cardinal Mazarin, qui fut envoyé de Paris et qui n'arriva pas assez tôt pour imposer les conditions du puissant ministre. Richelieu n'avait pu non plus s'opposer à la rentrée de Madame Royale dans la capitale de ses états. Louis XIII y avait consenti (15 octobre 1640). Aussi ne peut-il maîtriser son ressentiment et le dépit qu'il éprouvait de toutes ces contrariétés. Il donna ordre à Mazarin et à du Plessis d'arrêter le comte Philippe d'Aglié.

Nous avons vu que, lors de l'entrevue de Louis XIII et de sa sœur Madame Royale, à Grenoble, la duchesse de Savoie cédant aux avis de Monod et aux conseils d'Aglié, avait obstinément refusé de remettre la place de Montmélian entre les mains du roi. Richelieu, toujours prêt à sévir contre ceux qui osaient le contredire ou le traverser, avait insinué au roi qu'il serait à propos de s'assurer de la personne du comte d'Aglié. Certaines considérations empêchèrent que cela ne s'exécutât alors ; mais, depuis la rentrée de Madame Royale dans Turin, le cardinal, maître de la ville et de la citadelle, n'eut garde de laisser échapper l'occasion de se venger.

ARRESTATION DU COMTE PHILIPPE D'AGLIÉ, LE 30 DÉCEMBRE 1640.

La rentrée de Madame Royale et de sa cour à Turin avait donné lieu à une série de fêtes et de réjouissances. Ce fut alors que Mazarin, pour donner suite à son projet, proposa aux officiers français et piémontais de s'inviter à tour de rôle à souper, certains jours de la semaine. Le tour de du

Plessis, gouverneur de Turin, et qui était logé près de la citadelle, arriva le 30 décembre. Mazarin, d'après ce qu'on lit dans les mémoires de Richelieu, parla seulement le soir de l'exécution aux comtes d'Harcourt et du Plessis, selon l'ordre précis qu'il en avait, et leur déclara que le roi voulait absolument s'assurer de la personne du comte Philippe. Les deux officiers ne répliquent pas et concertent tout avec l'ambassadeur. Quelle fut la surprise du confident de Me Christine qui, croyant aller à une fête, se voit tout d'un coup enveloppé de soldats et arrêté. Mazarin s'approche alors, l'exhorte à ne pas s'effrayer et lui dit que le roi veut seulement l'éloigner de la cour de Savoie. Mais, quand il se vit conduit à la citadelle de Turin et de là transféré à Pignerol, il vit bien que sa disgrâce ne se bornerait pas à un simple exil. Il fut, en effet, transféré au château de Vincennes (janvier 1641), où il avait, il est vrai, la liberté de se promener dans le parc, mais où personne n'avait la permission de pouvoir lui parler. La mort de Richelieu (4 décembre 1642), put seule lui faire rouvrir les portes de sa prison.

LA MORT DE RICHELIEU NE PROFITE PAS AU PÈRE MONOD.

Mais revenons au P. Monod. Le cardinal Mazarin qui avait engagé l'ambassadeur de Savoie à demander au roi la grâce du ministre ne pouvait-il pas obtenir en même temps celle du jésuite? Le roi, qui avait souscrit avec peine à l'ordre d'arrêter d'Aglié, ne pouvait-il pas pardonner à Monod? Louis XIII le Juste ne pouvait-il pas déposer toute rancune sur la tombe de ce ministre qui avait réussi à faire naître en lui tant d'injustes méfiances et à lui faire signer tant de cruelles ordonnances? Il n'en fut rien.

De son côté, Madame Royale n'osa, en ce moment, pren-

dre de son propre mouvement aucune détermination en faveur de Monod. Elle savait qu'en France les ministres n'avaient pas renoncé au désir de l'avoir en leur possession et Madame Royale ne savait, en vérité, où et comment il pourrait être mieux à l'abri des tentatives qu'ils pourraient faire de se saisir de sa personne. Elle dut se borner, en attendant mieux, à renouveler ses ordres pour qu'il fût gardé en sûreté et qu'il fût pourvu à tout ce qui pouvait lui être nécessaire. Ainsi, un ordre daté de Chambéry le 17 juin 1642 [1], signé Carron, enjoint au trésorier général, Claude Morand, de payer à Michel Girod et à Claude Pointet, marchands à Chambéry, la somme de 267 florins, 6 sols d'un côté et 58 livres 17 sols de l'autre pour le prix des étoffes et marchandises (toiles, draps, chapeaux, chaussons, etc.), qu'ils ont vendues pour le dit R. P. Monod.

ISOLEMENT DU PÈRE MONOD A MIOLANS.

Le changement de prison et sa translation à Miolans, dont le séjour l'épouvantait à bon droit, avaient été extrêmement pénibles au P. Monod. A Montmélian, du moins, il n'était pas isolé. Quelques amis et parents obtenaient facilement de le visiter ; la régente même ne manquait pas de le faire tenir au courant des événements politiques qui se passaient alors et qui pouvaient l'intéresser. C'est à Montmélian qu'il écrivit ce mémorable discours, qu'il adressa à la régente, en réponse aux demandes qu'elle lui avait fait adresser par le marquis de Pianezza. Les officiers même et les personnes qui composaient la garnison de cette place lui témoignaient la plus grande sympathie. Mais à Miolans, à raison du régime particulier de cette maison de

[1] *Contrôle, Finances Savoie*, 1642, vol. LXII, p. 136 r°.

détention, il se trouva dans l'isolement le plus complet et, dès les premiers mois de son arrivée dans cette affreuse prison d'état, on put remarquer dans ses habitudes et son caractère un changement assez notable. Il devenait inquiet, impatient et faisait peser souvent sa mauvaise humeur sur ceux qui l'approchaient et qui avaient ordre de le servir ou de le garder. Il lui était aussi plus difficile de savoir et de suivre les événements qui se pressaient et qui lui causaient tant d'appréhension. Il savait que la France ne négligeait aucune occasion de le demander à la régente et, dans l'irritation d'esprit où il se trouvait, il en était à se demander s'il n'était pas plus à désirer d'être livré à la France (là du moins il pourrait se défendre et se justifier) que de rester et de mourir dans cette prison détestable.

IL TOMBE MALADE (1643).

Mais, bientôt à cette inquiétude morale, vint s'ajouter une complication non moins douloureuse. Dès le mois de juin 1641, il commença à ressentir les premières atteintes de la goutte. L'année pourtant se passa sans que cette affection influât sérieusement sur sa santé. Ce n'est guère que vers le milieu de l'année 1643 que les accès se répétèrent plus fréquemment. Ainsi, le gouverneur de Savoie, Don Félix, qui, par son ordre du 15 juin 1643 [1], adressé aux gens tenant la chambre des comptes en Savoie, leur enjoignait d'entrer et allouer dans les comptes du trésorier général la somme de 238 florins 3 sols, déboursés et délivrés le 10 juin précédent, pour le R. P. jésuite, ne parle point encore de visites de médecins. Le 18 août suivant [2], au contraire, il donna

[1] *Contrôle, Finances Savoie*, 1643, vol. LXII, p. 336 r°.
[2] *Idem*, p. 350 r°.

ordre de payer au S[r] de Puencet, capitaine au château de Miolans, une somme de 110 florins 2 sols, pour fournitures par lui faites au R. P. Monod, et cette note du gouverneur de Miolans mentionne les visites du chirurgien Arbario, qui vint le voir pendant sa goutte, du chirurgien de Montmélian, qui le saigna, et du pharmacien qui avait préparé et fourni les remèdes prescrits.

Depuis lors, la maladie de Monod s'aggrava et, dès les premiers jours du mois de mars, son état de santé commença à donner des inquiétudes sérieuses. Lui-même, se sentant plus fatigué, fit appeler le gouverneur et lui demanda un prêtre de son ordre pour le confesser et l'assister dans ces derniers moments. Le capitaine de Puencet s'empressa d'en prévenir Madame Royale. « L'honneur qu'il a pleu a V. A. R. de me faire, lui écrivit-il le 11 mars 1644, en me remettant cette place entre les mains m'en rend d'autant plus obligé de luy faire part de la maladie du R. P. Monod lequel, de quelques jours en ça, ne peut à cause, sous l'honneur et respect, des grands et fréquens vomissemens, garder aucune chose dans le corps : un peu de fièvre iointe à cela le iecte dans des appréhensions d'un plus grand mal et même de la mort. Cest accidant arrivant, il désirerait pour le bien et salut de son ame avoir, en cas de nécessité, quelque personne de son ordre pour l'assister, ce que ie ne luy oserais accorder sans expresse permission de V. A. R. »

LE P. DE BEAUSSE VIENT L'ASSISTER.

Madame Royale s'empressa d'obtempérer aux désirs du P. Monod et chargea le P. de Beausse, recteur du collége de Chambéry, de se rendre à Miolans et d'aller le voir, le consoler et l'assister dans ses derniers moments. Mais,

déjà, le malade était à la dernière extrémité. Madame Royale, qui désirait avoir le plus fréquemment possible des nouvelles du P. Monod, reçut bientôt du comte Cagnol, lieutenant du gouverneur de Montmélian, l'avis que le P. Monod perdait ses forces et ne laissait presque plus d'espoir. « J'ai cru être obligé, lui écrivait-il le 21 mars, de donner advis à V. A. R. de l'incommodité survenue au R. P. Monod, laquelle, pour une fièvre continue avec prostration de forces, l'a réduit en tel état qu'elle ne lui laisse presque aucune espérance de santé. Sur quoi j'ai écrit au gouverneur de Miolans qu'en cas que Dieu l'appellerait, de serrer en sorte tous les papiers qu'il ne s'en égare aucun... »

MORT DU P. MONOD, A MIOLANS, LE 31 MARS 1644.

Enfin, le 30 mars, le P. Monod, étant à toute extrémité, reçut les derniers sacrements et mourut le lendemain, protestant de sa dévotion à Son Altesse Royale et chargeant le P. de Beausse de lui exprimer sa reconnaissance pour les soins et les bienfaits dont la régente n'avait cessé de le combler et l'assurant qu'au paradis, où il espérait aller, il ne manquerait de prier pour elle et toute sa royale Maison.

LE CORPS DU P. MONOD EST TRANSPORTÉ AU PRIEURÉ DE SAINT-PHILIPPE.

Par les soins du Père de Beausse, son corps fut transporté au prieuré de Saint-Philippe [1] où, avec l'assistance de plusieurs Pères que l'on avait convoqués pour cette cérémonie, on lui rendit les derniers devoirs que les jésuites ont coutume de rendre en pareille circonstance aux religieux de leur ordre.

[1] Le prieuré de Saint-Philippe appartenait alors aux P. P. Jésuites.

A peine arrivé au prieuré de Saint-Philippe, le Père de Beausse se hâta de donner à Madame Royale les détails des derniers moments du P. Monod, lui faisant connaître en même temps les sentiments de reconnaissance et de dévotion que le mourant l'avait chargé, à son lit de mort, d'exprimer à Madame Royale et à son auguste famille. « Il a pleu a Dieu, lui ecrivit-il du prieuré de S[t] Philippe le 31 mars 1644, appeller à soy le P. Monod ce jourdhuy après une maladie d'enuiron quatre semaynes desquelles il a employé 15 jours a une continuelle attention à Dieu et préparation à la mort, a quoy luy a beaucoup seruy la faveur que V. A. R. luy a faicte de commander que nous pussions l'assister en ce dernier passage, et que j'ay faict avec autant de satisfaction pour moy que de consolation pour luy, notamment luy aiant faict entendre les soins que V. A. R. daignoit prendre pour le faire seruir et secourir en sa maladie par toute sorte de moyens, de quoy desirant se montrer recognoissant, il m'a coniuré auec des termes si affectueux que je ne les scaurois exprimer, de remercier de sa part V. A. R. de cette faueur et de toutes celles desquelles sa bonté l'a obligé pendant sa vie, protestant que comme il auoit uescu aussi uouloit il mourir son très humble très obligé et très fidelle seruiteur, et qu'il partoit de ce monde auec des sentimens de recognoissance de sa bonté si grands qu'il promettoit que si Dieu luy faisoit la grace qu'il esperoit de le mettre en son paradis, il le prieroit continuellement pour V. A. R. et toute sa Royale maison. C'est ce qu'il repeta et protesta souuent notamment quand il receut le sacré uiatique et l'extrême-onction, ne se pouuant saouller de repeter qu'il mouroit très content et le très obligé seruiteur de V. A. R. Nous auons porté son corps du consentement de M. le gouuerneur de Montme-

lian en nostre Eglise du prieuré de St Philippe ou aiant fait venir plusieurs de nos Pères nous luy auons rendu les deuoirs que nous auons coustume de rendre à ceux de nostre Compagnie. »

« V. A. R. agréera s'il luy plait que la remerciant très humblement de tant de bonté qu'elle a eu pour ce Père, je luy représente qu'aiant tesmoigné tant de bonne uolonté pour acheuer nostre Eglise et le College il semble que le moyen de le faire se présente assez facile, s'il luy plaict commander que la pension qu'elle faisoit pour l'entretien du P. Monod et son compagnon soit appliquée pour le bastiment jusques à ce qu'il soit paracheué. Ce sera un eschange d'autant plus glorieux et méritoire à V. A. R. que ce ne sera pas une personne, mais tout un collège, tout une prouince et tout le public qui se préuaudra de ses bienfaits et liberalitez. Et ce sera un surcroy d'obligation à tous nos Pères d'offrir leurs sacrifices et prières pour la prospérité de V. A. R. et à moy sur tous qui suis plus que tous de V. A. R. le très humble, très obéissant et très fidelle suiet et seruiteur.

« De Beausse. »

Sitôt que Madame Royale avait appris la maladie du P. Monod, elle avait donné ordre au trésorier général de Savoie de fournir à toutes les dépenses du P. Monod, et l'on trouve à cette occasion, dans les comptes de la trésorerie générale de Savoie, la note suivante : « Plus demande le comptable être déchargé de la somme de 661 livres ducales 10 sols valeur de 732 flor. 6 sols d'un coté et de 50 ducatons effectifs à 7 flor. pièce d'autre que...... ensuite de mandat de M. R. du 5 aout 1644...... que de billet du seig de Cognax 1er président de Savoie et commandant g^l pour S. A. R. de ça les monts du 22 mars d^e année...... envoiés

au feu P. Monod à Myolans pour s'en secourir en sa maladie dont il seroit décédé...... Le d[t] comptable a paié au d[t] S[r] de Puencet gouverneur dud[t] Myolans pour autant à quoy arrivent les frais et despenses faites et supportées par le d[t] S[r] de Puencet pendant la maladie dud[t] feu P. Monod comme aussy quelques legats par luy faits ainsy que tant par les clauses de son testament et dernière volonté comme par certificats de R. M. Passieu, curé de Miolans, du 30 mars 1644, que par les listes des médicaments fournis par Dunant, apothicaire de Montmelian, que par autre liste signée par le S[r] De Puencet...... ensemble les quittances du d[t] Dunant et du s[r] médecin Des Granges pour leurs vacations comme plus amplement par liquidation du seig[r] Cons[r] Maistre.

Elle fit remettre, en outre, 200 livres ducales au R. P. de Beausse, recteur du collége des RR. PP. jésuites de Chambéry, laquelle somme Madame Royale aurait ordonnée de faire payer à frère François Reguino, compagnon dudit feu P. Monod, pour son voyage et départ pour Piémont.

MONOD AVAIT CONSTRUIT A MIOLANS UNE MONTRE SOLAIRE

Pendant sa détention au château de Miolans, le P. Monod s'était occupé à construire une montre solaire d'un très beau travail et d'un modèle très ingénieux. Le capitaine de Puencet qui le visitait souvent, surtout dans les derniers temps, s'était amusé à partager ses occupations et l'avait aidé beaucoup dans ce travail. Le P. Monod lui avait même laissé, avant de mourir, les instructions nécessaires pour l'achever. Quelques temps après la mort de Monod, le gouverneur de Miolans se fit un devoir et un

mérite de porter cet ouvrage à Rivoli, où se trouvait alors Madame Royale. Touchée de ce souvenir et satisfaite de la précision de cet ouvrage dont elle appréciait l'utilité, elle chargea le capitaine de Puencet de lui en faire deux autres sur ardoises et sur le même modèle, voulant, disait-elle, en placer une dans son jardin du Valentin et garder l'autre près d'elle. Cet ouvrage achevé, le capitaine de Puencet en prévint aussitôt Madame Royale, le 26 décembre 1646 : « La grace que V. A. R. me fit à Rivoles, l'hors que i'eu l'honneur de recevoir ces commandements luy rendant la montre de feu R. P. Monod, de me commander de luy en faire deux d'ardoises, vne poûr son jardin du Valentin et l'autre pour porter apprés V. A. R. auxquelles i'en ay adjoutté une troisieme me fait prendre la hardiesse de luy donner aduis que ie n'attends que ces commandements pour les luy rendre... »

Le capitaine de Puencet reçut, en effet, de Madame Royale, l'ordre de venir lui apporter les montres en question. Le capitaine rappela à cette occasion, à Madame Royale, qu'il était encore dû une somme de 9 ducatons à maître Claude Berlio, fondeur, à Montmélian, pour les garnitures qu'il avait fournies. Plusieurs fois déjà Berlio avait dû s'adresser au gouverneur de Miolans pour lui réclamer le payement de cette note. Le capitaine de Puencet se décida à renouveler ses instances à ce sujet, auprès de Madame Royale, et la prier de donner ses ordres pour le payement de ces fournitures. « Les fréquentes lettres, lui écrivit-il le 22 août 1648, que je reçois de maistre Claude Berlio fondeur résident dans la fonderie de S. A. R. pour la garniture des montres au soleil que je portay à M. R. l'année passée accord fait à 9 ducatons desquels il n'a jamais pu tirer une maille... ie vous fais ces lignes pour vous supplier de tout mon cœur de luy en vouloir procurer le payement. »

C'est là la dernière notice que nous avons rencontrée sur le jésuite Monod. Les documents que nous avons recueillis et que nous publions aujourd'hui sur cette illustre victime de Richelieu feront, nous l'espérons, apprécier les hautes qualités de cet habile homme d'état, à qui les historiens n'ont pu refuser, il est vrai, savoir, intelligence, dévouement sincère aux princes de la Maison de Savoie ; mais chez qui ils ont voulu associer ces qualités à un caractère irritable et emporté et à une grande ambition.

Dans son ouvrage sur la régence de Marie-Christine, Bazzoni dit à page 97 : Fù il Monod strettamente unito ai suoi principi con vincoli di amicizia meglio che di sudditanza, ebbe prudenza e riservatezza. Depositario di quasi tutti i segreti di corte non ne abusò mai ed il suo labbro non disse parola che vi alludeva.

Voilà, certes, un jugement assez flatteur porté sur le P. Monod et auquel, nous devons bien l'avouer, nous ne nous serions pas attendu après le fougueux réquisitoire que cet auteur avait fait précédemment à page 95, où il dit : « Mansueto e pietoso in sembianza covava immensa vanagloria, gli impeti del suo carattere copriva sotto il manto di religione e la sua irritabilità sotto il tricorno allora stimato e temuto. Maestro di finzione, seppe comprimere le sfrenate sue voglie, valendosi della non commune dottrina per comparire agli occhi altrui benigno, tenero, premuroso. »

L'abbé Peyron, de son côté, dit à page 41, de son ouvrage, que nous avons déjà cité : « Il Padre Monod fù la miglior testa del consiglio di stato. Il suo carattere incorruttibile, saldo nelle sue ponderate opinioni e rigoroso nei suoi modi non gli permetteva di simulare e dissimulare. »

Le baron Claretta, dans les dernières lignes qu'il consacre à Monod, à page 91 du deuxième volume, parle de ce

« sviscerato affecto ai suoi principi, guasto però da impetuosa irrequietudine ed ambizione. »

Mais, nous vous le demandons, messieurs les historiens, comment allier toutes ces admirables qualités, toutes ces brillantes vertus avec tout ce que vous lui avez reproché? Nous ne parlerons pas de ce pamphlet *Præsul galeatus*, qu'on lui attribue; aucun document n'a été fourni à cet égard, et nous avouons avoir bien autant, sinon plus, de raisons pour repousser cette accusation que les détracteurs du P. Monod pour la soutenir. Nous ne parlerons non plus de la conspiration du P. Caussin : les pièces que nous avons produites démontrent assez clairement le peu de fondement de cette accusation. Richelieu, lui-même, n'y croyait pas, mais il était trop habile pour ne pas savoir tirer parti de cette conjuration que ses créatures avaient su inventer et les autres ministres exploiter pour complaire à ce maître, devant lequel ils tremblaint tous et pour en profiter afin de se défaire d'un homme qui, seul, osait tenir tête à Richelieu et avait le courage de soutenir avec franchise et de revendiquer avec éloquence les droits de sa souveraine.

Vous lui reprochez sa mission à Paris qui, suivant vous, n'avait aucun motif sérieux et ne devait que compliquer inutilement la situation déjà assez grave de la France. Il allait, dites-vous, demander le titre Royal pour satisfaire à un futile caprice de Madame Christine! Eh quoi! on néglige de solder en Piémont les troupes que le roi de France doit entretenir à ses frais, on s'obstine à refuser au duc de Savoie les secours qu'on s'était engagé à lui fournir, on laisse occuper ses états avec une inaction inconcevable et peut-être calculée pour l'obliger à solliciter une assistance qu'on refusera, afin d'amener cet allié à livrer en dépôt ses meilleures villes fortes, comme il advint autrefois

au duc de Lorraine. Ce prince, pour résister aux attaques du roi de Suède, que la France avait réussi à lui susciter pour ennemi, dut payer les secours qu'il obtint par la cession de quelques-unes de ses plus importantes places. Monod va à Paris, insiste auprès de ces ministres, allant de l'un à l'autre et ne leur laissant ni repos ni trêve, comme disait le marquis de Saint-Maurice et, enfin, las de tant de démarches qu'on laisse sans réponse, il s'adresse à Richelieu et, en présence de ce ministre, qui fait emprisonner ceux à qui il n'a pas bonne réplique à faire, en présence, dis-je, de ce ministre, Monod a le courage d'exposer franchement et éloquemment cette position de la Maison de Savoie, de réclamer ses droits que l'on s'obstine à méconnaître, et vous lui reprochez cette insistance, vous le taxez d'homme remuant, inquiet, plein de suffisance ! Il réclame, disiez-vous, le titre Royal ! Vous voulez lui en faire un crime ! La République de Venise obtient, pour prix de sa neutralité, un titre qu'on refuse au duc de Savoie, qui sert la France et combat pour elle. Le roi de France accorde des titres aux ducs de Ferrare et de Mantoue, qui joignent leurs armes à ses ennemis, et il les refuse au duc de Savoie, qui expose sa vie et ses états pour son service, et vous reprochez à Monod son émotion, et vous lui faites un crime de ses larmes qu'il ne peut retenir, et vous traitez de puérile sa mission dans laquelle il s'est montré si hardi et courageux.

Vous lui reprochez sa politique ! Vous l'accusez d'être ennemi de la France, de pactiser avec les Espagnols (c'est le reproche que lui faisait Richelieu) ; mais tous les documents que nous avons cités ne démontrent-ils pas le contraire ? Allié, mais non esclave ! Voilà ce que disent et soutiennent avec fierté et énergie Monod et d'Aglié. Rappelez-vous, disait Monod à la régente, rappelez-vous Pignerol,

pris sans raison par la France et gardé par elle sans aucun droit. Vous condamnez sa politique ! Il vous l'explique lui-même dans cet admirable discours qu'il adresse de sa prison de Montmélian peu avant les conférences de Grenoble ; c'est la politique, dit-il à la régente, du duc Charles-Emmanuel. Faire peur aux Espagnols par les Français et aux Français par les Espagnols. Si les Français, ajoute-t-il, sont seuls auprès de V. A. R., ils la braveront plus hautement que quand ils verront qu'en un instant elle peut être secourue. D'Aglié ne dit-il pas aussi, lui-même : « Non tenere lo stato appeso ad un filo. » En un mot, ne pas se fier et se livrer à un seul parti. Vous lui reprochez sa politique ! Mais n'est-ce pas cette politique qui a amené lentement, il est vrai, mais qui a amené ces pauvres comtes de Maurienne, placés entre de puissants voisins, ces petits Messieurs de Savoie, ces loups de Savoie, comme a voulu les appeler encore naguère, du haut de la tribune, un illustre homme d'Etat de la France [1], à troquer leur couronne de comte contre celle de duc et, plus tard, contre celle de roi, et qui devait, plus tard, les faire asseoir sur le rône d'un des plus brillants royaumes ? Monod pouvait-il ne pas se conformer à cette politique ?

Vous reprochez à l'abbé Mondino et à bien d'autres d'être à l'affût de titres, de places, de pensions, de commandes d'abbaye ; mais vous ne trouvez rien de semblable à reprocher à Monod, qui ne demande rien pendant vingt ans qu'il fut l'ami plus que le sujet, le conseiller intime et le confident du duc de Savoie, et vous l'accusez d'ambition !

Enfin, Monod se sent un peu fatigué ; il ne peut guère

[1] Thiers, séance à la Chambre des députés du 10 décembre 1867. M. Jules Philippe, dans sa lettre à M. Thiers, 1867, a vigoureusement répliqué à cette qualification.

plus travailler et s'occuper, et, pendant le mois de mars surtout, qui fut le dernier de sa vie, les accès de la goutte dont il souffrait sont plus fréquents ; sa santé donne des inquiétudes : le gouverneur de Miolans se hâte d'en prévenir le gouverneur de Savoie, et vous dites que déjà, depuis longtemps, sa santé s'était profondément altérée, son intelligence perdue, sa raison même égarée ! Tant il est vrai que ses détracteurs trouvent dans tout matière à dénigrer le P. Monod, ce *poveretto*, comme se permet de l'appeler le baron Claretta.

Un docte auteur que nous avons déjà cité et auquel, nous le répétons, nous avons emprunté ce mémorable discours, que le P. Monod adressa à Madame Royale, un savant dont le nom fait autorité en histoire comme il l'a fait naguère en politique, près de deux grandes puissances qui le choisirent pour arbitre de leur différend, venge le P. Monod de tant d'injustes appréciations. Sans s'arrêter à ce fameux et ridicule pamphlet et à la célèbre conjuration du Père Caussin, qu'il ne rappelle que comme chroniqueur, il explique bien autrement les motifs de la haine de Richelieu pour ce jésuite : « Al postutto, dit-il à page 112, debbesi dire che l'essere stato il Monod cotanto inflessibile alle minacce, cotanto saldo nei consigli proposti, cotanto immobile nei disegni contrari agli interessi del cardinale, furono se non i primi almeno i piu valevoli motivi di quella scatenata persecuzione. »

Quelques lignes plus loin il porte sur ce célèbre jésuite un jugement plus favorable encore et plus équitable : « Checché ne sia di tali accidenti, dit-il à page 115, non si potrà al certo negare essere stato Pietro Monod fornito delle più rare qualità che si richiedono dall' uomo di governo, d'un acutissimo discernimento e d'una sincera costanza. La

lotta da lui sostenuta col cardinale di Richelieu ne ha fatto celebre il nome nella storia generale d'Europa, e la causa ch'egli ha difeso debbe renderne venerevole la memoria a chiunque ha in cuore l'indipendanza della nostra patria. Coloro che vogliono bene istruirsi nei fondamenti della nostra istoria politica potranno leggere con gran frutto quanto si trova scritto nelle memorie sovracitate del Richelieu in proposito del Padre Monod all'anno 1638 e scorgeranno come da questo si tenessero ferme le antiche norme politiche dei duchi di Savoia, s'inculcasse ad ogni ora la necessita di non mai rimettersi all' arbitrio d'un solo dei più potenti vicini e si cercasse di conservare illese le basi di uno stato di cui forse presagiva l'innalzamento futuro. »

C'est à ce jugement que nous renvoyons nos lecteurs et ceux qui se sont montrés plus que sévères envers un homme qui succomba, il est vrai, victime de la haine de Richelieu, mais qui triompha de ce ministre par sa fermeté à repousser toute demande hostile ou contraire aux vrais intérêts de la maison de Savoie, convaincus que nous sommes que la Savoie a le droit d'être fière d'avoir donné le jour au P. Monod.

Au lieu de réunir à la fin de cet ouvrage tous les documents invoqués, nous avons cru, plus utile de donner à leur place et à mesure qu'ils se présentaient, quelques-uns de ces documents qui sont nos pièces de conviction dans l'œuvre de réhabilitation entreprise par nous, pour défendre notre compatriote, le P. Monod, contre les accusations des auteurs que nous avons cités et tâchés de réfuter.



DOCUMENTS

I

Lettre du P. Monod à S. A. R. le duc Victor Amé I.

De Paris, le 26 juillet 1631.

(Bibliothèque du Roi.)

Monseigneur serenissime,

Je prens à bon augure que Monseigr le prince cardinal ait fait son entrée à Paris le iour de St Victor et par la porte de St Victor, affin que le nom de V. A. S. fut la première marque du bonheur que nous espérons en ce voyage. M. le duc d'Angoulesme auec M. le comte d'Alés son fils furent députez de S. M. pour le venir rencontrer, ce qu'ils firent auprès d'Essone à six lieues de Paris, et se treuuèrent auec eux bon nombre d'autres seigneurs, auec les carrosses du roy de la reine de M. le comte et de tous les princes qui se trenuoient en cour, excepté ceux de la maison de Guise. M. de Nemours et l'ambassadeur d'Angleterre auoient enuoyé les leurs iusques à Briare, et M. de Nemours nonobstant sa goute, vint iusques à Juingi pour rencontrer M. le P. cardinal. Madame de Nemours arriua à l'arsenal en mesme temps que luy pour luy faire la reuerence. Ce soir là et tout le lendemain se passa à receuoir les visites des princes, mareschaux de France et grands seigrs de la cour auec très grande satisfaction de toutes parts, sur les quatre heures du mesme iour Mr. le cardinal de Richelieu vint faire sa visite accompagné du cardinal de la Valette, du duc d'Angolesme et son fils, de M. de Montmorenci, M. le mareschal de Crequi, M. de Montbason, M. de Vignoles qui tous auoient desia veu le

P. cardinal, et de près de 50 carrosses et 100 cheuaux, le compliment se passa auec des grands témoignages d'amitié et de désirs d'une bonne union. Peu d'heures après le roy entra à Paris, et M. le P. cardinal se rendit soudain au Louvre, ou il vit S. M. et la reine et en retourna si satisfait qu'il n'est pas possible de plus. ie ne dis rien des discours qu'ils eurent ensemble parce que V. A. les scaura de luy mesme. Cela fut le mardy, le mercredi Monseigr le P. cardinal continua à recevoir les visites, et sur le tard rendit la sienne à M. le cardinal de Richelieu, puis fut voir Madamoyselle et de là au louure ou il rendit au roy les lettres de V. A. et de Madame et s'entretinrent auec tant de démonstrations d'amitié que toute la cour en a vn extréme ioye. Le roy voulut lire tout haut les lettres de Madame et ce plus d'une foy affin que tout le monde conneut le contentement qu'il auoit de scauoir l'affection qu'elle portoit à V. A. et à Monseigr le P. cardinal aussi estoit-il impossible d'en rendre des témoignages plus efficaces et auec des sentimens plus honorables que ceux que Madame y auoit employé. Le roy remercia bien fort Monseigr le P. cardinal de l'affection qu'il temoignoit pour Mme et des soins particuliers qu'il auoit apporté toute cette année pour son seruice et contentement. Enfin ie ne saurois assez dire à V. A. combien grande est la satisfaction que M. le P. cardinal a commencé de donner et recevoir en cette cour. Je m'oubliois de dire que S. M. luy fit scauoir qu'elle remettoit à son choix s'il vouloit estre receu d'elle ou en qualité de cardinal ou de prince allié, ou comme ambassadeur de V. A. parce qu'en cette dernière il se couuriroit. On auisa qu'il estoit mieux de continuer à la façon d'autrefois, et se porter comme prince allié, en quoy le seruice de V. A. se rencontre mieux, parce que c'est plus d'honneur à elle que son ambassadeur se couure deuant le roy, bien que son frère ne le face pas, pour témoigner la différence de V. A. à ses frères, puisque ceux qui représentent sa personne ont quelque chose de plus que ses frères mesmes.

Outre qu'en cette façon Monseigr le P. cardinal est plus libre, et conséquemment plus agréable au roy, qui ne laissa pas pourtant dans les tuileries de le faire couurir, quoy que M. le comte et tous les autres fussent découuerts. Le roy a assigné mille liures par iour pour sa dépense de bouche, et pour des considérations qui sont pleines d'un soin tres particulier et grande affection enuers la personne de M. le P. cardinal a voulu qu'il fut serui par les petits officiers qu'il a mené auec soy, bien que les grands comme le maître d'hotel et autres soient du roy. Jeudy qui fut hier, le roy partit de bon matin pour aller à la chasse et de la tirer à monceaux, ou il fait estat de séiourner quelque temps attendant si du costé de Flandres ou de Lorraine la reine mere ou M. remueront quelque chose, car de là il peut tourner en Picardie ou en Champagne selon que la nécessité portera. Il a fait dire à Monseigr le P. cardinal qu'il seroit bien aise qu'il le suiuit en ce voyage, ce qu'il fera dimenche ou lundy. Ces nouueautez de la reine mère qui est à Auennes en Flandres, ont donné sujet à M. le P. cardinal de répondre à tous ceux qui s'informoient de son voyage de Flandres, qu'il ne pouuoit si tost le faire, estant nécessaire d'attendre vn peu l'issue ou le progrès des desseins de la reine mère affin de ne donner soupçon à personne ce qui semble estre le plus à propos du monde sur les considerations que V. A. scait.

Le mesme jeudy matin M. le cardinal de Richelieu voulant partir à bonne heure me fit entrer en son carroce pour s'entretenir auec moy, ce qu'il fit plus d'une heure entière auec tant de courtoisie que ie suis infiniment obligé à vn si honorable accueil, qu'il m'a voulu faire publiquement. Je luy fis la reuérence de la part de V. A. et de Madame, et l'asseuray de l'affection qu'ils auoient pour luy, et de la confiance auec laquelle leurs altesses vouloient passer en son endroit, il me commanda de les en remercier bien affectueusement et m'asseura auec grand sentiment de leur vouloir faire connoitre par effet son amitié en tout ce qui concerne-

roit leurs intérets. Il me fit l'honneur de me dire qu'il me receuoit pour son amy, et que ce ne seroit point à demi, mais auec une franchise qui seroit toute entière et en suite me fit tout le discours des mauvaises impressions qu'on auoit donné à la reine mère contre luy despuis trois ans, des eclaircissemens, reconciliations, troubles et autres choses suruenues en tout ce temps là entre eux, me montra les propres lettres que la reyne mère luy auoit écrit de sa main sur la prière qu'il luy auoit fait il y a deux ans de se retirer de la cour, pour euiter le malheur de luy dèplaire, lesquelles lettres sont si iustificatiues pour luy qu'il est impossible de plus. Il adiouta les mauvais desseins de la feüe princesse de Conti desquels la reine mère l'auoit elle mesme aduerti. Il me raconta ce qui estoit arriué plus freschement des lettres de M. de Fargis à la reine regnante et à vn seig^r de la cour, et comme la reine s'estoit sagement gouuernée monstrant soudain ses lettres au roy, sur lesquelles on voyoit qu'on luy faisoit espérer d'estre deux fois reine en France, ce qu'on a voulu aussi persuader par certains discours d'astrologues qui sont en prison et qui seront bientost chastiez comme me dit le mesme cardinal. La lettre qui alloit au seig^r que ie ne nomme pas menaçoit le cardinal de quelque prison, elles sont toutes de la main de la mesme dame, et le porteur a auoué plusieurs choses de grande conséquence. V. A. verra le manifeste de M. auec la réponse du roy. M. le cardinal de Richelieu m'a dit qu'il auoit luy mesme pressé le roy de le faire imprimer auec priuilége affin que tout le monde sceut qu'il ne celoit point la vérité ny les accusations qu'on faisoit contre luy à S. M. ains qu'il désiroit qu'elles fussent publiques, aussi bien que les iustifications. Finalement cette première conférence que i ay eu auec luy s'est passée auec promesse de m'entendre toujours fauorablement sur tous les interets de V. A. Sur le soir de ce même iour il a enuoyé présenter à M. le P. cardinal trois belles haquenées, auec des complimens pleins de grande courtoisie. Le comte de

S[t] Maurice doit partir auiourdhuy pour aller deuers luy et commencer à négotier attendant doncques qu'il se présente quelque autre chose digne d'estre écrite à V. A. ie luy feroy très humble reuerence et la supplieray de continuer l'honneur de ses commandemens à son

Monseigneur

très humblle très obeissant et très fidelle seruiteur et sujet.

à Paris 26 juillet 1631 P. MONOD.

J'ay prié Madame de faire voir à V. A. tout plein de particularitez que ie luy écris du discours de M. le cardinal de Richelieu.

II

Lettre de Monod à S. A. R. le duc Victor-Amé.

De Paris, le 18 septembre 1631.

(*Storia della Reale Casa*, catég. 2, paquet 9.)

Monseigneur serenissime,

.... Quant ie passay a Chambery au commencement de julliet, ie remis au s[r] Garnerin la réponse aux savoisiennes afin qu'il la fit imprimer, et fis aller de Lyon vn imprimeur auec les caractères pour y trauailler, car à Lyon il y auoit danger qu'on l'empescha. Cela a esté cause d'un peu plus de despens.... Icy i ay appris que c'est asseurement M. de Guron qui a fait les sauoisiennes, et le cardinal l'employe fort en semblables écritures.....

Paris 18, septembre 1631. P. MONOD.

III

Lettre de Monod à S. A. R. le duc Victor Amé.

De Paris, le 1er octobre 1631.

(*Storia della Reale Casa*, catég. 2, paquet 9.)

Monseigneur sérenissime,

. . . .

Les mémoires des seruiccs que la sereniss^e^ maison de V. A. a fait à la France sont toutes dans la reponse aux sauoisiennes qui s'imprime en français à Chambery et est toute preste en italien quand V. A. l'ordonnera..... il coutera fort peu de l'imprimer à Turin ou les imprimeurs ont tout ce qu'il leur faut ou à Chambery il n'y auoit rien et l'a fallu porter de Lyon.....

Paris 1. octobre 1631. P. Monod.

IV

Pension de 400 écus d'or de 3 livres et demie pièce accordée au Rd P. Monod, par le duc Victor-Amé.

Le 20 juillet 1632.

(Contrôle-Finances Piémont, vol. année 1631-1632, page 325.)

Il Duca di Savoja,

Al magnifico consigre e Tesorre nostro generale di qua da monti mre francesco Verdina presente e successori salute. Volendo noi in qualche parte riconoscere la grata seruitù, ch' in diuerse cose di nostro seruitio ci rende il Ro P. Monod della compaga di gesu et darli commodita di continuare con l' affetto che rimostra, v' ordiniamo con le presenti, che del

denaro del tasso et in diffetto di qualsivoglia altro più liquido di vostra ricetta, niuno eccettuato, dobbiate pagarli o assignarli et fargli pagare ogni anno, ed a quartieri la somma di scuti quattrocento d' oro da liure tre e mezza l' uno, che gli stabiliamo di pensione a continuare dalla datta di queste, sua vita natural durante, che ritenendo voi al primo pagamento copia autentica di questo con la ricevuta d' esso padre et nei seguenti le sole ricevute, tutto ciò che in questa conformità li pagarette o assignarette et farette pagare sarà entratto e fatto buono nei vostri conti, dalla camera alla quale mandiamo di farlo senza difficoltà et d' interinare le presenti senza detratione, qualsivoglia ordine in contrario non ostante.....

Date in Torino li 20 di luglio 1632.

V° Amedeo

Va Piscina — Va Furno Pte Va Gentile — Novellino.

V

Ordre pour la pension au R. P. Monod et une gratification de 400 écus d'or pour lui et pour son secrétaire.

(Contrôle-Finances Piémont, vol. année 1633me, page 15.)

Il Duca di Savoja,

Al magnifico consigre..... mre francesco Verdina..... Vi ordiniamo..... che di qualsivoglia denaro piu pronto..... habbiate..... da far pagare al molto R° P. Monod la somma di scudi ottocento d' oro a lire tre l' uno cioè quattrocento scudi per la pentione che gli abbiamo stabilito e per l' anno passato 1632 et gli altri 400 per mercede che gli facciamo, in consideratione della servitù sua, et d' Amedeo suo scritturale, che ritenendo..... la quittanza d' esso padre Monod, senz' altro,

detta somma di scudi ottocento..... sara entrata e fatta buona in vostri conti..... Date in Torino li 28 giugno 1633.

V° AMEDEO

V^a PISCINA — V^a FURNO P^te — V^a GENTILE — MEYNIER.

VI

Lettre de Claude Jérôme Chabot marquis de Saint Maurice ambassadeur extraordinaire en France.

De Paris, le 22 mai 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquets 36 et 38.)

A. R.

Par ma dernière despesche du 19 de ce mois ie luy rendis compte de toutes les nouuelles de consideration de ceste cour Jcy et particulièrem^t du dessein que l'on auoit desloigner Mlle de la Fayette de la Cour. L'on s'estoit seruy pour cet effet de l'entremise du P. Caussin confesseur de S. M. pour l'y disposer, mais vn des plus puissans moyens pour y disposer la damoyselle a esté l'entremise de son oncle Euesque de Lymoges.....

Paris ce 22 may 1637. CHABO.

VII

Lettre du même.

Paris, le 26 mai 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquets 36 et 38.)

A. R.

....

Le nonce, les ambassadeurs d'Angleterre et de Venise

qui ont chargé le deuil comme j'ay fait pour la mort de l'empereur auoient fait demander leurs audiences au roy auant qu'il partist de S[t] Germain pour faire leurs complimens sur la mort de l'empereur. J'en auois fait aussy le mesme et nous croyons tous au retour que S. M. feroit aud[t] S[t] Germain de les auoir. Mais le deuil de la perte de M[lle] de la Fayette et la hayne que S. M. a pris à S[t] Germain ou elle luy a dit le dernier adieu l'a retenu à Versailles.....

Les regrets du roy durent tousiours..... Mons. le cardinal est demeuré à Ruel pour estre plus proche de S. M. Il s'est serui des plus proches et qui gouuernoient l'esprit de M[lle] de la Fayette pour la résoudre à la religion comme M[me] de Senecè, M. l'évesque de Limoges oncle de ladite damoiselle..... et d'un premier valet de garderobe du roy confident à ladite damoiselle lesquels tous ont creu d'assurer leurs affaires en la sacrifiant comme ils ont fait. L'opinion neanmoins est commune qu'encore que l'on montre d'agréer ce seruice l'on ne lairra pas de les perdre dans la cour. Celluy qui a donné les plus grands coups en l'affaire est le P. Caussin jésuite depuis peu confesseur du roy par l'entremise de Mons. de Noyers lequel est tout jésuite.....

Paris ce 26 may 1637. CHABO.

VIII

Lettre du même.

De Paris, le 27 juillet 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquets 36 et 98.)

A. R.

. . . .

Le jour de la Madelaine M[lle] de la Fayette enfin prit l'habit de religieuse, la reine y assista. M. le commandeur de Sil-

lery le lui donna, et le P. Caussin confesseur du roy fit l'exortation à la louange de ladite damoiselle. Au retour de la reine a Madrid le roy s'entretint avec la damoiselle de vieux pont fille d'honneur de la reine et confidente de Mlle de la Fayette deux heures durant. Après quoy le roy fut extrémement mélancolique, et le lendemain s'alla diuertir à Chantilly.

Paris 27 juillet 1637. CHABO.

IX

Lettre du même.

Paris, 2e 2 octobre 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquets 36 et 38.)

A. R.

. . . .

Le roy vint encore hyer voir Mlle la Fayette seul, et sans dire à personne son dessein. Il demeura plus de 4 heures auec elle. Je crois que c'estoit pour luy dire adieu parceque S. M. s'esloigne maintenant d'elle et s'en va à Noisy.

Paris ce 2 octobre 1637. CHABO.

X

Lettre du même.

Paris, ce 30 novembre 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquets 36 et 38.)

A. R.

. . . .

Les ialosyes de M. le cardinal sont tousiours plus grandes

contre la Fayette, l'on fait agir le plus que l'on peult le confesseur pour ruyner les entreuues, il a desia receu diuers rebutz du maystre il ne scait plus comme ce conduire entre les deux.....

Paris ce 30 novembre 1637. CHABO.

XI

Lettre du même.

Paris, ce 15 décembre 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquets 36 et 38.)

Madame Royale,

. . . .

Enffin le pere Caussin confesseur du roy ast esté debusqué, M. Desnoyers luy pourtast son congé auec 500 escus pour son voyage a Resnes ou il vast demeurer. la dernyère uisite que le roy a fait à Mlle de la Fayette a fayt iouer cest acte de hayrdy, l'on luy imputet que le roy luy auoit confié de sortir Mlle de la Fayette et qui la voulloit maryer au marquis de Gesvres, et qu'il a découvert ce secret, l'on luy imputet aussy qu'il a donné attestation a deux nommés par le roy a des euesches vacants sans en auoir participé à M. le cardinal....

Paris ce 15 décembre 1637. CHABO.

XII

Lettre de l'abbé André Mondino à S. A. R.

De Paris, le 14 décembre 1637.

(*Francia.* — *Lettere ministri*, paquet 35.)

Real Altezza,

. . . .

I motiui della disgratia del padre Caucin sono molti : il principalle è d' haver contribuitto assai a portar la faietta a la ritiratta nel monastero, ma non hauer tenutto manno che S. M. lasciasse la pratica di quel monastero, parendo cosa scandalosa, se detto padre n'havesse volsiuto far scrupolo a S. M. se ne sarebbe sicuramente astenutto..... Quasi un medesimo jntoppo successe al d° padre nelli ultimi passati disgusti di S. M. con la regina desiderandosi che d° padre movesse certi scrupoli alla regina eziandio a richiesta di S. M. che lo desiderava, il bon padre che veramente era un poco semplice rispose allora a S. M. quasi tenendo il partito della regina dicendoli le formalle parole : « V. M. è causa di questi disgusti se fosse bon maritto e tenesse compagnia piu spesso alla regina non ui nascerebbero questi pontigli. » In modo che S. M. persuaso dal padre sud° corezzo et si rese piu assiduo alla conuersatione della regina.

Il sig cardinale desideraua di far ripigliar a S. M. il cameriero che nelle congionture della Faietta haueua scacciato; se li sono tentati tutti li mezzi et in questo S. M. s'è mostratto risolutto di non volento ripigliare. Il padre Caucin portato da Mons. De noier ne fece officio con S. M. la quale disgustandosi quasi con detto Padre lo prego a non mescolarsi di tali negozii : questo disgusto et il sudetto nelle congionture della regina hanno dato appiglio di leuarlo dalla sua carica et il pretesto apparente è stato l'aver dato le at-

testationi della capacita di due vescovati senza parteciparne a S. Em^{a}. Al primo S. E. vi rimedio con il mezzo cancelliere che domando il vescovato di Maux, per il vescovo d'auxerre suo protetto lasciando quello d'Auxerre all' abbate s^{t} marche domestico di S. E. et in questo modo s' escluse il proposto o forse il desiderato da S. M. Il 2° vescovato vacato per la morte di mons. d'harnens, S. M. desiderandone gratificare l'abbate della Ferté suo elemosinero Il padre Caucin diede l' attestationi senza parteciparne a S. E^{a} et in questo li reussi il negotio, et vedendosi l' inclinatione di S. M. s' e lasciato correre. Ma non pero mancato a troncar il filo di chi contribuiva forsi con troppa autorita alle inclinationi di S. M. la quale veramente nelle cose seguite per la faieta non si mostraua molto soddisfato del cardinale di Richelieu ne se li fidaua. Si dice anche che il d^{o} padre mouesse qualche trattato di matrimonio di Monsieur de Gevres con la Faietta. In questo vi puo esser qualche apparenza poichè l' ultima volta che S. M. visito la Faietta, il d^{o} sig^{r} de Gevres entro solo con il re nel monastero; si crede che il trattato fosse pero con il consenso di S. M. et che d^{o} padre per commando di S. M. non l' auesse partecipato ad alcuno.....

Parigi li 14 decembre 1637. Andrea MONDINO.

XIII

Justification de Monod demandée et adressée a M. R. et remise par cette princesse au comte Cumiana à son départ pour Paris où il allait plaider la cause du célèbre Jésuite.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquet 37.)

Madame royale aiant commandé au P. Monod de l'esclaircir sur les plaintes qu'on a faict de luy en France a respondu :

. . . .

Quant à la substance du faict le P. Monod proteste deuant Dieu la verité estre que le P. Caussin l'estant venu visiter en sa chambre (ce qui est à remarquer pour connoistre qu'il ne l'a point recherché) peu de jours avant son départ luy dit que puisqu'il estoit dans la cour de Savoye il y auoit 18 ans, il se promettoit de son expérience quelque bon aduis pour se bien conduire dans celle de France. A quoy le dict P. Monod respondit qu'il ne luy scauroit donner meilleur auis que de se conduire par la direction de Son Emin^ce et qu'il prit garde à ceux qui soubs prétexte de zèle ou autrement le voudroient désunir de S. Emin^ce et qu'il les tint pour ses ennemys, que tandis qu'il auroit cette maxime, il subsisteroit, quand il s'en esloigneroit il ne seruiroit ny Dieu ny le Roy ny la compagnie et se perdroit. Le P. Monod jure qu'il luy tint ce langage en propres termes. Il adjoute que le dit Pere l'entretint de ce qui se passoit alors touchant Mlle la Fayette et reconneut qu'il estoit un peu altéré de ce qu'après luy avoir parlé, on auoit employé un autre P. de St Louis pour traitter avec elle, comme si on se feut défié de luy, tesmoignant de craindre que cette affaire ne feut mauvaise pour luy : sur quoy le P. Monod tascha de le rassurer, luy disant que ce rencontre n'estoit point mauvais pour luy, qu'au contraire cela le rendroit plus considérable, luy donnant le moien d'obliger Monseig^r le cardinal et qu'il ne deuoit point perdre cette occasion de le seruir, ou de laisser prendre cette gloire à un autre. En effet la ialousie qu'eut le dit P. Caussin que cet autre père ne luy dérobat ce mérite l'eschaufa tellement que dans cinq ou six jours il fit résoudre l'entrée de la dicte damoyselle dans la dicte Visitation, ainsi que le P. Monod apprit en chemin, de M. d'Hémery qui en eut la nouvelle. Voilà tout le fondement des instructions que l'on presuppose que le P. Monod ait donné au P. Caussin qui furent suivies de l'effect que tout le monde a veu. Que sy pour auoir dit que cet affaire pouvait rendre le dict P. Caussin

considerable à S. Em. on le veut rendre criminel. Il supplie sa dicte Eminence de considérer ces paroles ensuite de celles qu'il avait supposé..... et de vouloir avoir esgard à la conduite que tint le P. Caussin soudain après qu'il eut parlé au P. Monod, qui fut toute telle que S. Em. pouvoit désirer. Que si le dit P. Caussin a depuis changé, c'est chose que le P. Monod ignore tout à fait, n'aiant iamais eu aucune communication auec luy depuis ny par lettres ny autrement. Seulement luy a-t-il escrit une fois après la mort de feu S. A. pour luy donner part des grands sentimens que Madame Royale auoit de sa perte afin qu'il les témoigna au Roy et adressa sa lettre à M. le marquis de Saint-Maurice avec une de Madame sur le même sujet....

Et parce qu'en rendant compte à feu S. A. de l'estat de la cour de France comme font ceux qui viennent de dehors, il luy dit ce qui se passoit touchant Mademoyselle de La Fayette, et combien cette affaire estoit délicate sy le confesseur du Roy se laissoit surprendre à quelqu'un, de là peut être procédé l'auis que feu S. A. en auroit faict donner, en quoy non-seulement Monseigneur le Cardinal n'aurait point été offensé, mais plutôt seruy.

XIV

Lettre du duc Victor-Amé au marquis de Saint-Maurice, son ambassadeur à la Cour de France.

De Turin, ce 15 juin 1637.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquet n° 36.)

Le duc de Savoie,

Très cher bien amé, etc...., notre ambassadeur extraordi-

naire. Quand M. d'Hemery a esté icy de retour, entre plusieurs choses dont il a traité auec nous ; il nous a aussi discouru de la forme en laquelle le Roy consentiroit de traiter nos ambassadeurs en leurs premières et dernières audiences, ainsi que vous pourrez voir par la copie des lettres cy jointes que le dict sieur d'Hemery désiroit que nous escriuissions au Roy..... Il est bien que vous soyes informe afin de parler en mesme conformité avec les ministres quand l'occasion le porteroit. Nous vous ferons donc scauoir pour reprendre l'affaire en sa source que nous remontrames premièrement à M. d'Hemery que nous n'auions donné nulle charge au P. Monod de faire instance en France de ce traitement ; qu'il estoit bien vrai que quand le dit Père en eut parlé à M. le Cardinal et aux ministres en la conjoncture qu'il vit que tous auantageoient hormis nous, que nous approuvames alors ce que le dit Père auoit remontré en semblable rencontre de la part de Madame Royale qui véritablement auoit fort à cœur ceste affaire et qui luy en auoit escrit. Que, quant à nous, n'aurions eu garde d'en importuner S. M. en ces conjonctures dans lesquelles nous ne pensions qu'à la seruir, et qu'il nous suffisoit de l'honneur que nous auions par notre naissance, et de celluy encore d'avoir Madame Royale en cette Maison...... et que quand S. M. auroit voulu faire de son propre mouvement une semblable démonstration en notre endroit, que nous en aurions esté véritablement fort aises, afin que le monde vit l'estime que S. M. faict de cette maison, et qu'on connut que nous acquérons du mérite en la servant et que certes nous luy en serions fort obligez......

Et quant à la déclaration qu'il désiroit que nous fissions de ne vouloir demander rien de plus à S. M. jusques à quelques conquêtes [1], nous luy respondismes qu'il n'étoit pas

[1] M. d'Hémery désiroit que S. A. R. écrivit, « ......et luy promets en foy et parole de prince de ne luy en plus demander d'autres semblables..... jusqu'à ce que par les conquêtes qui se feront, etc.... »

nécessaire de modifier vne chose dont nous ne faisions nulle instance à S. M. outre que l'on voyoit le peu d'apparence qu'il y auoit de parler de conqueste en vn temps que nous deuions appréhender par toutes sortes de raisons que les ennemis n'en fissent sur nous.

Et, de plus, nous dismes audit sieur d'Hemery qu'aussi bien ceste démonstration ne feroit pas grand effect puisque on la receuroit seulement en la Cour de France.....

.....Voilà succinctement ce qui s'est passé sur ceste affaire, sur quoy vous raigleres s'il faudra que vous en parliez afin que l'on connoisse que nous ne prétendons pas d'emporter cecy par force, comme l'on dit, et que si S. M. le veut faire de son gré, cela dépend d'elle....

Turin ce 15 de juin 1637. V° Amedeo.

XV

Lettre du marquis Chabot de Saint-Maurice, délégué aux conférences des ministres.

Münster, le 12 août 1645.

(*Münster. — Lettere ministri, 1645-1647, marzo 1°.*)

Monsieur,

.....Je me ressouvenois, qu'ayant conduict le P. Monod à feu Monseigneur le Cardinal de Richelieu pour se congédier de luy, il arriva entre eux quelque contestation sur laquelle le dit R. Monod ne receuant pas satisfaction, il s'esmeut en telle façon qu'il en vint aux larmes, M. le Cardinal désira qu'il se remisse bien, deuant que de sortir de sa chambre. affin qu'il ne parust pas à ceux qui le verroit sortir en cet estat, qu'il y eut quelque changement ou rupture entre le

Roy et S. A. R., de quoy les ennemys communs pussent tirer quelque avantage.....

Münster le 12 août 1645. CHABO.

XVI

Lettre du marquis de Chabot au duc de Savoie.

Paris, ce 2 juin 1637.

(*Francia. — Lettere ministri,* paquet 36.)

A. R.,

.....Et parce que M. le duc de Crequy s'est trouué parti quand j'ay reçu les lettres de V. A. R. Je ne luy feray point d'autre réponse sur les offices qu'elle désiroit qu'il fit icy à son départ pour luy porter et à Madame Royale quelque contentement, sinon que ledit seigneur de Crequy ny tous les plus grands du royaune hors quelques personnes confidentes de Monseigneur le Cardinal ne luy oseroient auoir faict aucune proposition qu'ils ne fussent bien assurés auparavant qu'il l'eust agréable. Ils sont tous, quand ils peuuent auoir le bonheur de le voir, à comtempler son visage dans lequel s'ils recognoissent de la mauvaise humeur, ils tremblent tous comme la feuille sur l'arbre. Que si au contraire le temps est serein et qu'ils puissent auoir un regard fauorable, ils se retirent avec ce contentement sans oser le troubler par aucun office qui puisse lui desplaire. Ses créatures mesmes ne l'approchent jamais qu'auec crainte et ne luy osent parler d'aucune chose qu'il n'en commence le premier le discours ; l'on lui desguise les mauvaises nouvelles de peur d'altérer sa santé par les ressentiments qu'il en prend, et les ministres qui agissent sous lui remédient en ce qu'ils

peuuent aux affaires quand elles succèdent mal sans oser lui en parler et le pis est que la pluspart du temps les dicts ministres ont des jalousies les vns contre les autres et font des brigues. V. A. R. considère comme les affaires peuuent aller et comme les ministres estrangers peuuent négotier.....

.....Le dit Père Joseph est celluy qui a les négociations secrettes avec le Cardinal de Richelieu et qui agit le plus puissamment dans son esprit.....

Paris ce 2 juin 1637. CHABO.

XVII

Pension de 1,000 écus d'or accordée au P. Monod par Madame Royale.

Turin, 10 janvier 1638.

(*Registro delle Concessioni, 1537-1539*, vol. XXXVI, pag. 19.)

Per il Reuerendo Padre Monod.

Christina di Francia Duchessa di Savoja Regina di Cipro tutrice et regente etc. al magnifico Consig^e^ Tesor^e^ generale dei straordinarj messere Gio^e^ Nicolas Belli presente e futuri salute. Volendo noi in qualche parte riconoscere la grata seruitù che in diuerse cose del seruitio nostro et dè fù serenis^mi^ predecessori di S. A. R. mio sig^e^ e figliuolo amatissimo ha reso da molti anni in qua il R^do^ Padre Monodo della Compagnia di Giesù consigliere di stato et istoriografo di questa Real Casa e darli comodità di continuar all'auenire col medesimo affetto che egli ha sempre dimostrato, gli habbiamo stabilito scudi mille d'oro di liure tre e meza d'argento per scudo di pensione ogni anno in essi compresi li 400 scudi simili già assegnati per li due alligati ordini del fu Duca mio sig^e^ di gloriosa memoria delli 20 luglio 1632 et 4 febraro 1633. Pertanto ordiniamo.... et far pagare. .. cominciando

dal primo giorno del corrente gennaro et continuando all'auenire ogni anno a quartieri a nostro bene placito. Volendo noi per maggiormente gratifficarlo gli ne passate ordine et una sola quittanza per sempre soura due comunità o doue egli stimerà d'esser più sicuro.... e rittirando al primo pagamento copia autentica delle presenti et la quittanza di d° Padre Monodo o di suo legitimo agente.... tutto cio gli assegnerete.... sarà entrato nei vostri conti.... Date in Torino li 10 genaro 1638.

CHRESTIENNE

V[a] PISCINA — V[a] BINELLI — V. GENTILE. — Sigill° e sottos° di S. THOMAS — R[a] BURONZO.

XVIII

Lettre de Madame Royale au Cardinal de Richelieu.

Turin, 11 janvier 1638.

(*Francia. — Lettere ministri*, paquet 37.)

Cardinal de Richelieu.

Monsieur mon cousin. Çe n'a pas été peu d'étonnement le mien, lorsque i'ay ueu par la lettre que m'a remis le sieur de Vignoles de la part du Roy mons[r] mon frère et la vostre les mauuaises impressions que l'on vous a voulu donner contre le P. Monod et les suppositions si contraires à la vérité que l'on a faict que i'auois occasion de me plaindre de luy et m'assurer de sa personne, à quoy ie vous assure n'auoir iamais eu de pensée.... car ie n'ay eu nul sujet ne s'étant pas conduit enuers moy auec moins d'affection à mon seruice que par le passé, ny moins de zèle à celluy de S. M. et au vostre qu'il a tousiours faict paroistre pour seconder en cela mon inclination qui est portée de partialité pour vous,

l'estonnement est d'autant plus grand que ie vous ay bien veu dans la créance du contraire et le croiois vostre seruiteur.... ie vous coniure de faire considération, et que i'en reçoiue l'issue telle que ie la dois attendre de vostre amitié qui a esté tousiours fauorable à mes désirs, me remettant à ce que le comte de Cumiane vous fera entendre plus particulièrement de ma part....

De Turin ce 11 janvier 1638. CHRESTIENNE.

XIX

Au moment où nous corrigions les dernières épreuves de ce travail, nous avons trouvé, aux archives du royaume, à Turin, la lettre suivante du P. Monod, qu'il adressait au beau-frère de Madame Royale, et qui témoigne, une fois de plus, de l'attachement de ce Père à la Maison de Savoie.

Serenissime Prince,

J'ai entretenu si particulièrement le sr Monza et le sr patrimonial de V. A. Sme de tout ce que je croyois estre de son service en ces conjonctures que ie ny puis rien adiouter sinon de la supplier très humblement de témoigner sa prudence à ne rechercher de Mme Rle que ce qu'elle peut, et sa bonté à ne mettre ces Estats en des plus grands dangers, V. A. y a de trop grands intérests pour les vouloir réduire aux termes que le Montferrat se treuue : Je ne croy pas qu'il y ait aucun prince en Italie qui n'appréhende la consequence de voir Mme Rle nécessitée à remettre ses places entre les mains des Français. Si V. A. y coopéroit, toute l'Europe et toute la postérité l'accuseroit du tort qu'elle auroit fait à sa Maison ; pour moy qui n'ay jamais respiré que la grandeur d'icelle i'aymerois mieux estre mort que d'y voir ces diuisions : tous ceux qui iugeront sans passion de ce rencontre

diront que Mme Rle a fait de son costé tout ce qui luy estoit possible pour retenir V. A. dans son amitié, et n'y a personne qui lui osa conseiller de se mettre mal avec le Roy qui l'ayme tendrement pour vne apparence de satisfaction, je dis apparence, puisqu'en effet la substance et solidité du contentement de V. A. doit dépendre des effets qui sont au pouvoir de madite Dame. Je m'asseure qu'ayant bien considéré ce que M. de Druent luy dira de sa part, elle sera de mesme sentiment qu'elle et connoitra que ie suis

de V. A. Sme

très humble et très obéissant
seruiteur en N. S.
P. Monod.

A Turin 9 novembre 1637.



MÉMOIRE
SUR
L'ÉGALITÉ DE ROTATION
ET DE
RÉVOLUTION DES SATELLITES
DU SYSTÈME SOLAIRE

Par le R. P. MAYEUL LAMEY O. S. B.

Présenté dans la séance du 16 novembre 1876.

On sait que le temps de révolution de la lune autour de la terre est égal à son temps de rotation sur elle-même. Ce fait singulier est connu depuis l'antiquité et nous le trouvons nettement signalé par Bérose, historien chaldéen du temps d'Alexandre ou de Ptolemée Philadelphe [1]. Les astronomes du siècle dernier se sont demandé quelle pouvait être la cause de cette égalité si curieuse. Lagrange semblait y avoir répondu d'une manière satisfaisante; dans un mémoire de 1764, il démontrait par une analyse fondée sur la gravitation, que *si, à l'origine*, ces deux mouvements angulaires avaient été *peu différents*, ils devaient au bout d'un certain temps arriver à l'égalité constante que nous observons [2]. Newton avait déjà donné cette raison, mais il s'était contenté de l'indiquer sans l'appuyer par l'analyse [3].

[1] Voy. ARAGO, *Ast. pop.*, tom. III, p. 405.
[2] Voy. VOIRON, *Hist. de l'ast.*, etc. Paris, 1810. In-4°, p. 106.
[3] Voy. NEWTON, *Philos. nat.* , *principia mathem.*, *libro 3°, prop. 38, probl. 19, corrol.*

Mais lorsqu'en 1797, Herschell annonça, en se basant sur une suite d'observations patientes sur la variation d'éclat des quatre satellites de Jupiter, que cette égalité de rotation et de révolution s'appliquait aussi à ces astres lointains; quand, à l'aide de ses puissants télescopes, il put vérifier la même loi pour le cinquième satellite de Saturne, l'on conçoit que le point de départ de Lagrange devint inadmissible et qu'il était dès lors aussi étonnant de supposer qu'à l'origine les deux mouvements de tous ces satellites fussent *peu différents* que de les supposer dès l'abord *identiques*. En d'autres termes, l'hypothèse de Newton, qui n'expliquait d'abord que fort peu de chose, puisqu'elle ne disait pas pourquoi les deux mouvements devaient être peu différents, s'évanouissait devant ces découvertes d'Herschell en se transformant en une pétition de principe. Si, jusqu'à ce jour, l'hypothèse de Newton et de Lagrange figure encore dans bon nombre de traités d'astronomie, c'est sans doute faute d'explication plus complète, et peut-être aussi faute d'avoir assez ajouté foi aux observations si délicates d'Herschell. Celles-ci, pas plus que les autres de cet incomparable observateur, n'ont jamais été démenties. Du reste, quand même cette égalité des deux mouvements ne s'observerait que pour la lune, l'hypothèse de Lagrange serait toujours insuffisante et ne nous ferait pas pénétrer jusqu'à la cause première. Quelle est donc cette cause? Comment a-t-elle amené cette égalité? Pourquoi cette égalité se rencontre-t-elle sur tous les satellites dont on a pu observer la rotation? Telles sont les questions auxquelles je crois pouvoir répondre. J'y ajouterai quelques considérations relatives au ralentissement de la vitesse de rotation de notre planète.

I. — Je ferai remarquer tout d'abord que loin de sup-

poser comme Newton une vitesse de rotation initiale *peu différente* de celle de révolution, je ne demanderai aucun postulatum de ce genre. Que la vitesse primitive de rotation soit supposée considérablement plus grande ou plus petite que la vitesse de révolution, peu importe ; ces deux vitesses, comme on le verra tout à l'heure, devront tendre insensiblement vers l'égalité. J'ajouterai que je crois être dès aujourd'hui en possession d'un raisonnement basé sur la théorie cosmologique de La Place, et d'après lequel on pourrait connaître approximativement le temps de rotation primitive des diverses planètes de notre système solaire. Les calculs préliminaires, déduits de ce raisonnement, dans le but de le mettre à l'épreuve des faits, ont été jusqu'à présent assez concordants pour me donner grande confiance ; comme ils ne sont pas tous achevés, je ne m'en servirai pas ici, malgré le secours singulier que je pourrais en tirer pour la question présente. Je dirai seulement que ce principe, une fois admis, il montrerait que la vitesse de rotation a été jadis beaucoup plus grande qu'aujourd'hui, et par conséquent que le postulatum de Newton est inadmissible. Il permettrait aussi de donner à l'argumentation exposée ci-dessous une forme plus simple, plus générale et partant plus saisissante.

Cette argumentation se décompose en deux parties : 1° La discussion de la cause considérée en général, avec son exposé historique, car elle n'est pas nouvelle quoique trop méconnue ; 2° les considérations propres à montrer pourquoi cette cause, dans son application à tous les corps célestes, n'a produit l'égalité singulière qu'il s'agit d'expliquer, que sur les satellites et non sur les planètes ; c'est cette seconde partie que je crois neuve et qui m'a déterminé à prendre la plume.

II. — La cause première peut se formuler ainsi : à l'origine, lorsque les satellites étaient encore en fusion et animés d'un mouvement de rotation rapide, ce mouvement s'est trouvé incessamment diminué par le refoulement en sens contraire de la protubérance causée par la marée sous l'influence du soleil et de la planète respective.

Soit (fig. I) en L le centre du satellite, L C son rayon, en T le centre de la planète, LT donc son rayon vecteur, CA la hauteur de la marée. Au bout d'un certain temps, le point culminant A de la proéminence sera transporté en A' par suite du mouvement de rotation du satellite ; mais en A' le point en question ne sera plus attiré vers la planète dans la direction du rayon vecteur LT, mais dans une direction A'T. Représentons par A'E la force attractive de L sur A', par A'F l'attraction correspondante de T sur ce même point ; en construisant le parallélogramme des forces, nous voyons que le point A' sera entraîné dans la direction A'G, ou pour parler plus exactement la vitesse angulaire deviendra sensiblement égale à AA'—A'G, en sorte que les points matériels qui dépasseront successivement la ligne LT viendront butter contre d'autres points, dont la vitesse sera moindre que la leur ; il y aura donc ralentissement ; un ralentissement analogue se produira dans les diverses couches de niveau de la protubérance.

Il est facile de voir, suivant ce principe : 1° que plus la vitesse angulaire sera grande, plus le retardement causé par le refoulement de la marée se fera sentir dans une période de temps considérable et qui aura pour limite la moitié du temps de rotation actuelle ; 2° que ce retardement se fera sentir aussi dans une période de temps qui croîtra en raison de la viscosité du liquide, ou en d'autres termes, en raison de la difficulté de la partie proéminente à prendre ses positions successives d'équilibre.

III. — Ce retardement se fera continuellement sentir tant que la vitesse de rotation ne sera pas égale à la vitesse de révolution et il ira sans cesse en diminuant jusqu'à la parfaite égalité de ces deux vitesses. Soit par exemple (fig. 2) T le centre de la planète, et L le centre du satellite. Si les deux vitesses angulaires LTL' et ALB sont égales, on voit que si, d'une part, le rayon vecteur décrit du centre T un arc LL', le point A' décrira l'arc AB dont les angles sont égaux, et quand le satellite sera en L', A tombera en A' et B en B' ; ce sommet A' de la protubérance se trouvera encore sur le rayon vecteur TL'; cette coïncidence aura lieu pour tous les points intermédiaires de L à L' et de A à B; dès lors, il n'y aura plus ni refoulement ni retard. Que si, pour une cause quelconque, les vitesses angulaires venaient à différer en plus ou en moins, le refoulement produirait immédiatement un retard ou une avance qui rétablirait l'égalité troublée. Ceci aura lieu toutefois aussi longtemps que la fluidité de l'astre permettra aux marées de se produire. Si le refroidissement général survient après l'égalité des deux vitesses, alors la protubérance se solidifiera, elle aussi, et contribuera à la conservation de l'égalité. La lune semble être dans ce cas.

IV. — Cette théorie du ralentissement de rotation d'un corps céleste sous l'influence d'une marée, n'est nullement nouvelle ; elle a été émise depuis longtemps relativement à la terre. En voici un aperçu historique :

Dès 1754[1], l'Académie de Berlin proposait la question suivante : *La rotation de la terre a-t-elle subi un changement quelconque depuis son origine ; quelle peut en être*

[1] Peut-être devrais-je citer en tête de cette énumération : CELSIUS, *de motu vertiginis lunæ, Upsoliæ, 1727 ?* — Voir STRUVE, *Bibliotheca speculæ Pulcoviensis*, p. 471.

la cause et comment pourrait-on le constater? Le philosophe Kant y répondit en soutenant que le frottement des eaux de l'Océan soulevées par la lune devait occasionner un retard dans le mouvement de rotation; il l'évaluait à huit heures et demie pour un espace de 2,000 ans; son mémoire ne fut point couronné; l'Académie prussienne préféra donner, en 1756, son approbation au travail de son compétiteur Paulus Frisi, savant barnabite, qui avait répondu dans un sens tout opposé dans sa dissertation *De Motu diurno terræ*[1].

En 1822, M. Hubert traita de nouveau *ex professo* cette importante question[2]. Le docteur Mayer la reprit en 1848 dans son *Beiträge zur Dynamik des Himmels*[3]. M. Ferrel donna, dans un mémoire publié en 1853, un calcul très simple prouvant la réalité de ce ralentissement, et M. Tyndall fit aussi mention, en 1863, de cette théorie dans son livre sur *La Chaleur*. Le *Philosophical Magazine* pour 1864 imprima un mémoire de M. J. Croll, arrivant à des conclusions semblables[4]. Enfin, en 1865, la question eut un grand retentissement en France et en Angleterre, lorsque M. Delaunay s'empara de cette théorie pour expliquer les quelques secondes d'accélération apparente du moyen mouvement séculaire de la lune autour de la terre, dont la théorie de Laplace ne rendait pas compte suivant M. Adams[5]. Après quelques difficultés, l'illustre directeur de l'observatoire de Greenwich, M. Airy, donna un entier assentiment aux vues théoriques de M. Delau-

[1] Voy. les *Mondes* du 7 juin 1866, t. II, p. 238.
[2] Voy. *ibidem*.
[3] Voy. les *Mondes* du 12 décembre 1867, t. XV, p. 607.
[4] Voy. les *Mondes* du 12 décembre 1867, t. XV, p. 607.
[5] Voy. les *Comptes-Rendus* de l'Académie des sciences; Paris, 1865. t. LXI, p. 1023 et suiv.

nay[1]. M. Stone arrivait à la même conclusion[2]. M. Hansen, consulté par M. Waren de la Rue sur ce sujet, fut aussi du même avis[3]. Si M. Delaunay ne rencontrait en Angleterre que des approbateurs, il n'en fut pas de même en France. Des critiques fort vives furent dirigées contre lui, notamment par M. Allégret, professeur au lycée de Poitiers; plusieurs n'ont été que mentionnées dans les *Comptes-Rendus*, mais M. l'abbé Moigno les a toutes insérées dans sa revue[4]; on y trouvera aussi celles de M. Dubois, professeur à l'École navale de Brest[5], ainsi que la note de M. Artur, ex-professeur de l'Université, tendant à démontrer que le ralentissement causé par les marées devait être *insensible*[6]. M. Bertrand montra par un calcul plus détaillé que la valeur du ralentissement trouvée par M. Delaunay était, trop forte, d'après ses données[7]. Au contraire, M. Liais, actuellement directeur de l'Observatoire de Rio-Janeiro, pensait que le ralentissement, en ajoutant l'influence du magnétisme terrestre, était plus considérable que ne l'estimait M. Delaunay[8]. M. Dufour remarquait que, par la chute séculaire des aérolithes, la masse de la terre augmentait et pouvait produire une certaine accélération réelle dans le moyen mouvement de la lune[9]. M. Puiseux faisait observer que le calcul du retard dans la

[1] Voy. *C. R.*, t. LXII, p. 1107.
[2] Voy. les *Mondes* du 21 juin 1866, p. 303-305.
[3] Voy. *C. R.*, t. LXII, p. 706 et 707.
[4] Voy. les *Mondes*, janvier, p. 54-57; mars, p. 364 et 543; juin, p. 262 et 263.
[5] Mars 1866, p. 487-189 et 543-545.
[6] Avril 1867, p. 699-702.
[7] Voy. C. *R.*, t. LXII, p. 162.
[8] V. *C. R.*, t. LXI, p. 1121.
[9] Voy. *C. R.*, t. LXII, p. 840.

rotation de la terre étant très difficile, il était plus sage de commencer par calculer toutes les autres modifications secondaires que peut subir la rotation de la terre ou l'accélération de la lune [1].

Mais de toutes ces critiques, il importe de le remarquer, aucune n'était dirigée contre la théorie même du ralentissement sous l'influence des marées, mais seulement sur la valeur de ce ralentissement qui, d'après M. Delaunay, devait rendre compte des 6" inexpliquées dans l'accélération séculaire du moyen mouvement de la lune.

V. — Aussi comme on le voit, il ne s'agissait que de faire un pas pour appliquer cette théorie du ralentissement à la lune et aux autres satellites de notre système. Cette application, M. Delaunay la fit relativement à la lune [2]. Léon Foucault n'a rien publié sur cette question ; il paraît cependant avoir étudiée avec assez de soin. M. Ph. Breton nous a conservé l'intéressante conversation qu'il eut à ce sujet avec lui ; elle fait voir que les idées de l'illustre physicien étaient parfaitement arrêtées et l'on doit regretter qu'il n'ait rien publié sur ce point :

« Voilà en substance, écrit M. Breton, ce que M. Fou-
« cault me racontait en 1855 ; et comme je lui demandais
« pourquoi il ne publiait pas ces idées, alors si neuves, il
« me répondit qu'il était en guerre sur cette question avec
« les mécaniciens célestes de l'Observatoire, ces Messieurs
« lui soutenant que le travail de la lune et du soleil sur la
« terre, tendant à ralentir la rotation de la terre, était res-
« tituée, attendu que leurs formules le disaient. A quoi
« M. Foucault répondait que leurs formules n'étaient

[1] Voy. *C. R.*, t. LXIV, p. 118.

[2] Voy. *Conférence sur l'astronomie et en particulier sur le ralentissement*, etc. Paris, 1866 ; in-12, p. 36.

« qu'approximatives, tandis que le théorème général de la « mécanique rationnelle, la conservation du travail, est « d'une vérité absolue, etc., etc. [1] »

Tel est en résumé l'historique de cette question fameuse; j'ai cru devoir la rapporter ici avant d'aller plus loin, afin de marquer avec précision les notions acquises et celles qui restent encore à acquérir et de donner en même temps à apprécier la valeur de cette théorie en citant les noms des plus savants géomètres et astronomes qui lui ont donné leur assentiment. Examinons maintenant la question dans son application aux faits.

VI. — Le ralentissement de rotation d'un astre causé par les marées étant admis au point de vue spéculatif, il devient évident que les grosses planètes ont dû le subir aussi bien que les satellites. Lors de la fluidité de ces planètes, les marées de la masse en fusion, sous l'influence attractive du soleil, ont dû produire un ralentissement plus ou moins grand, suivant la résistance de la protubérance liquide, mais toujours réel, quelque minime qu'il fût. Pourquoi donc ce ralentissement a-t-il laissé subsister pour les principales planètes une vitesse de rotation beaucoup plus considérable que celle de révolution, tandis que pour les satellites ces deux mouvements s'effectuent dans le même temps? Telle est l'objection à laquelle il s'agit de répondre. Plusieurs causes semblent avoir agi de concert pour produire ces différences d'effet; examinons-les l'une après l'autre; et, pour plus de simplicité, nous ne supposerons dans chaque cas qu'une inégalité entre la planète et son satellite, et nous en calculerons le rapport.

VII. — On sait que tout corps fluide soumis à une rota-

[1] Voy. les *Mondes* du 11 janvier 1866, p. 60.

tion rapide et attiré par un autre corps agissant suivant une perpendiculaire à l'axe de rotation menée par son milieu, prendra la forme d'un sphéroïde aplati vers les pôles et renflé à l'équateur, et que, de plus, ce sphéroïde sera surmonté de deux ménisques fluides dont les plus grandes épaisseurs seront traversées par la perpendiculaire susdite. En assimilant le renflement équatorial du sphéroïde au volant de nos machines à vapeur dans lequel une vitesse considérable se trouve emmagasinée, la protubérance causée par la marée fera l'effet d'un frein sur ce volant. Or, il est clair qu'à égalité de frein, de vitesse angulaire de la planète et du satellite, le ralentissement devra se faire beaucoup plus rapidement pour le petit volant du satellite que pour celui de la planète. Si l'on désigne par f la force capable d'arrêter le volant dont le rayon est r pour le satellite, la force F capable d'arrêter le volant de la planète dont le rayon est R devra être égale à la première multipliée par le rapport des bras de levier ou des rayons R et r, c'est-à-dire que l'on aura $f = \frac{FR}{r}$. Pour la terre et la lune le rapport $\frac{R}{r}$ sera de $\frac{1000}{273} = 3{,}676$. Mais ce coefficient n'est pas le seul à considérer.

VIII. — Il résulte d'expériences de physique qu'un corps qui se meut dans un fluide éprouve une résistance proportionnelle à l'étendue de sa surface en contact avec le fluide. En considérant les surfaces de frottement des protubérances sur les deux sphéroïdes, dont les rayons sont R et r comme étant sensiblement celles de deux sphères, il faudrait donc (leur surface étant proportionnelle au carré de leurs rayons), que l'on ait $F' = \frac{f' R^2}{r^2}$, F' et f' étant les résistances à l'action des freins, inégaux *en surface*. Pour les dimensions de la terre et de la lune l'on aurait comme coefficient $\frac{R^2}{r^2} = 13{,}57$.

IX. — La hauteur de la marée sera toujours bien différente sur la planète et sur son satellite. En supposant que les résistances à la rotation croissent en proportion de la hauteur de la marée, on peut poser la relation suivante : $\frac{h}{H} = \frac{\frac{2 f M r}{L^3}}{\frac{2 f m R}{L^3}}$ dans laquelle h, H, sont les hauteurs *maximum* des marées pour un satellite dont le rayon est *r*, sa masse m, le rayon de la planète étant R et sa masse M ; L est la distance des centres des deux astres ; *fi* est une constante, l'attraction mutuelle de deux unités de masse à l'unité de distance. L'on a donc $h = \frac{H M r}{m R}$. Pour la terre et la lune, on a $\frac{M r}{m R} = 22,75$.

X. — Les effets que je viens d'alléguer sont, je crois, assez considérables pour faire comprendre combien par suite de leur concomitance, la vitesse de rotation des satellites a dû décroître plus promptement que pour leurs planètes respectives. Comme on le voit, il ne s'agit nullement d'établir que ce ralentissement dans la rotation n'a pas eu lieu pour les planètes, mais seulement qu'il a été proportionnellement moins grand, et cela dans l'hypothèse qu'à l'origine les vitesses rotatoires des planètes et de leurs satellites étaient les mêmes. Bien entendu cette hypothèse est fictive ; pour donner à la théorie que je défends ici une valeur tout à fait démonstrative, il faudrait d'abord pouvoir établir quel est dans l'hypothèse le cas le plus défavorable pour la théorie ; c'est ce dont je crois avoir démonstration, mais force m'est de réserver pour un autre travail les considérations sur lesquelles elle s'appuie.

Le temps qui s'est écoulé, depuis que l'action retardatrice a donné aux planètes et aux satellites les rotations observées actuellement, a donc suffi pour que cette action produise

sur les satellites son effet *maximum*, tandis qu'il ne paraît pas en avoir été ainsi pour les planètes. Ce temps est donc relativement restreint; on pourrait considérer les rotations actuelles si minimes des divers satellites comme autant d'horloges qui se seraient arrêtées à diverses époques cachées dans la profondeur des siècles; d'autres de ces horloges marchent encore; ce sont les planètes. Il y a donc ici un magnifique problème de chronologie cosmologique qui se pose à notre pensée et qui, pour être résolu, ne demande que la détermination d'un très petit nombre d'inconnues; j'ai lieu de croire que ces inconnues pourront être un jour déterminées, et alors nous aurions une première idée de l'âge de notre terre [1].

XI. — Pour envisager la question sur toutes ses faces, il importe de se rappeler un autre principe suivant lequel les corps célestes ont dû subir aussi dans leur rotation un effet contraire, à savoir, une accélération. A une époque particulière de leur existence, ces corps, animés déjà d'une certaine vitesse de rotation, ont vu cette vitesse augmenter à mesure que, par suite de la radiation vers l'espace, ils se contractaient davantage. Chaque point matériel se rapprochait alors de l'axe de rotation, tout en conservant son impulsion initiale; il parcourait donc en temps égaux des angles de plus en plus grands ou en d'autres termes la vitesse de rotation allait en augmentant. On peut donc poser comme une vérité indiscutable que tous les corps célestes animés d'une certaine rotation ont subi deux variations dans leur vitesse rotatoire; l'une d'accélération, due au refroidisse-

[1] Le premier calcul auquel je me suis livré, et dont je ne saurais actuellement estimer la valeur mathématique de l'approximation, montrerait que la terre tourne depuis au moins 20000000 d'années, en prenant pour ralentissement annuel $\frac{1}{240}$ de seconde.

ment; l'autre de ralentissement, due aux marées. Ces deux causes ont pu, par leur concomitance, produire à une certaine époque un effet nul en se détruisant de façon à ce que le jour sidéral demeura constant; toutefois, ce cas est trop particulier pour avoir pu se produire toujours; en général, il me semble que l'on peut admettre comme vraisemblable que le *maximum* de la période d'accélération a dû *précéder* celui de la période de ralentissement. Et voici pourquoi : l'effet *maximum* des marées a dû se produire, non pas quand l'astre était encore à l'état gazeux, mais alors seulement que la masse s'était généralement liquéfiée, et ce, par ces deux raisons, 1° la résistance provenant d'un contre-courant entre deux nappes liquides est beaucoup plus grand qu'entre deux surfaces gazeuses; 2° d'un autre côté, la contraction d'un corps qui se refroidit est en général beaucoup plus considérable à l'état gazeux qu'à l'état liquide. Donc la période du *maximum* d'accélération a dû précéder la période correspondante du ralentissement.

XII. — Cette conclusion admise, on en déduit que le *maximum* de ralentissement pour un satellite a dû avoir lieu, lorsque sa planète était encore dans sa période d'accélération *maxima*. En effet, comme la vitesse de refroidissement des corps augmente avec leur surface et diminue avec leur volume, et le rapport des surfaces et des volumes étant $\frac{R^2}{r^2}$ et $\frac{R^3}{r^3}$, si l'on désigne par T et t les temps qu'il a fallu à la planète et au satellite pour descendre à une même température quelconque, l'on aura $T = t\sqrt{\frac{R}{r}}$. Ainsi donc, la planète mettant un temps plus considérable à se refroidir, sa période d'accélération ne sera pas terminée quand elle le sera déjà pour le satellite; toutefois cette influence ne doit être admise que dans le cas où les planètes seraient considérées comme se trouvant encore actuellement dans une

période de transformation déjà terminée pour les satellites.

XIII. — Il n'est pas dit toutefois que l'égalité des deux mouvements de gyration et de circumvolution devra nécessairement avoir lieu un jour pour toutes les planètes. Il se pourrait en effet que le refroidissement ait marché assez vite pour solidifier complètement la planète avant que les marées aient pu réduire la rotation à sa plus simple valeur; il est clair qu'alors, nulle cause de ralentissement n'existant plus, la rotation ne tendrait dès lors qu'à augmenter, par suite de la contraction toujours tant soit peu croissante de la masse solidifiée. C'est le cas de faire ici une remarque importante. Lors de la fameuse discussion soulevée en 1856 par M. Delaunay sur le ralentissement du mouvement de rotation de notre globe, la valeur de cette diminution ne fut examinée qu'en supputant l'effet uniquement produit par les marées de l'Océan. C'est, du reste, ce que M. Delaunay avait fait lui-même et à grand tort, comme on va le voir. Il s'agissait de rendre compte de l'accélération séculaire du moyen mouvement de la lune, accélération que Laplace avait cru expliquer complètement par l'action du soleil sur la lune, lors du périhélie et de l'aphélie; M. Adam avait trouvé en 1853 que cette explication ne rendait compte que de la moitié du phénomène. En discutant les éclipses observées avant l'ère chrétienne dans les années 585, 557 et 310, M. Delaunay avait cru pouvoir affirmer que la vitesse de rotation de la terre avait diminué de quelques secondes depuis 2400 ans. Ses adversaires n'eurent pas de peine à lui objecter l'insuffisance de son hypothèse : l'action des marées de l'Océan était trouvée par trop minime pour être dans le cas de produire en 2400 ans le ralentissement voulu de 6 à 12 secondes de temps. C'est par cette objection que la question si intéressante de

la variabilité du jour sidéral a été enterrée et remise en oubli. Je ne prétends pas venir la ressusciter, mais toutefois la remarque suivante fera voir que l'invariabilité de notre jour sidéral n'est pas aussi démontrée qu'on a voulu le dire.

XIV. — Si la terre était complètement solide, n'ayant qu'à sa surface une couche fort mince de liquide aqueux, l'objection formulée contre M. Delaunay pourrait être sans appel. Mais il n'en est pas ainsi; suivant les plus fortes probabilités, la terre est loin d'être entièrement solide; son écorce solide n'est qu'une mince pellicule comparée à la masse interne totalement liquéfiée. Or, cette masse liquéfiée interne ne doit-elle pas être soumise, elle aussi, à la loi de la gravitation? Ne doit-elle pas être diversement sollicitée dans ses parties plus ou moins profondes par les forces combinées du soleil et de la lune? Ne doit-elle pas s'allonger dans la direction de ces deux corps attirants et s'aplatir dans un plan perpendiculaire à cette direction? En un mot, le globe terrestre ne doit-il pas avoir et n'a-t-il pas ses marées souterraines comme il a ses marées superficielles? Évidemment oui, et ceci est connu et admis depuis longtemps. Mais ce qu'on n'a pas considéré et ce qu'il importe de faire actuellement, c'est l'effet de ralentissement que ces marées souterraines doivent entraîner dans la vitesse générale de rotation de la terre. Ce ralentissement par l'intérieur est-il aussi petit et aussi négligeable que celui qui a lieu par l'extérieur? Et quand il serait de même ordre de grandeur, par leur concommitance ces deux actions minimes seraient-elles pareillement négligeables? Il est permis d'en douter et, pour rendre plus saisissant l'effet de cette marée intérieure, je rappellerai l'expérience suivante que Foucault nommait à bon droit une expérience de

cuisinière. Prenez un œuf crû et faites-le tourner vivement sur une assiette; quand il sera bien lancé, arrêtez-le subitement entre les doigts, puis relâchez-le aussitôt; vous le verrez alors reprendre son mouvement de rotation et faire encore quelques tours sur lui-même; mais si vous remplacez l'œuf crû par un œuf dur, il n'en sera plus de même; une fois arrêté dans son mouvement de rotation, il ne le reprendra plus quand vous l'aurez relâché. Que prouve cette expérience? Évidemment que, dans l'œuf crû, vous n'arrêtez le mouvement de rotation que dans la coque et que le liquide, continuant à tourner, entraîne la coque une fois que vous l'aurez relâchée. Or, un phénomène analogue se passe pour l'écorce terrestre; lorsque les parties allongées par les mêmes forces qui produisent les marées ne se trouvent plus dans la direction des corps attirants, elles sont sollicitées à y revenir avec une énergie beaucoup plus considérable que les portions liquides sous-jacentes et cela à cause de leur éloignement plus grand des centres d'attraction de ces masses inférieures. Il se formera donc un contre-courant souterrain qui amènera nécessairement dans les couches en contact un certain retard dans la vitesse de rotation de la surface de la terre.

XV. — L'effet des marées souterraines n'est nullement insensible comme on pourrait le croire. M. Alexis Perrey, qui s'occupe depuis tant d'années des phénomènes séismiques, a confirmé ses précédentes conclusions dans une nouvelle note présentée à l'Académie des sciences de Paris [1]; de la discussion de tous les tremblements de terre observés de 1751 à 1850, il résulte qu'ils sont beaucoup plus fréquents aux syzygies qu'aux quadratures, et plus au périgée qu'à l'apogée; la différence est toujours en faveur du pé-

[1] Voy. les *Mondes* du 4 novembre 1875, pag. 411-412.

rigée. Ainsi donc, l'attraction lunaire a une action si considérable sur la masse interne de la terre qu'elle détermine non pas seulement des tremblements de terre quelconques, mais elle en détermine d'autant plus fréquemment que la terre se trouve par rapport au soleil ou à la lune dans une position plus favorable pour produire les marées intérieures.

XVI. — De cette double remarque, on peut en déduire rigoureusement cette conclusion importante, à savoir : que la terre ne conserve pas une figure permanente ; elle doit prendre une forme ovoïde ou oblongue dont le grand axe varie continuellement de longueur et de direction ; de là des craquements fréquents, des soubresauts continuels doivent se produire dans la croûte terrestre chaque fois que son élasticité n'est pas assez grande pour se prêter aux variations de courbure réclamée par la pression du liquide intérieur. Il est bon de remarquer que cette variation continuelle de figure est justement le phénomène qui doit produire le retard dans la rotation, et que, puisque ce phénomène n'est nullement insensible, l'effet du frottement ne doit pas être non plus négligeable ; de plus, ce frottement n'a pas lieu seulement sur la paroi interne de la croûte terrestre, mais les différentes couches de niveau de la masse liquéfiée de notre globe doivent présenter des surfaces de glissement, dont la valeur va croissant du centre à la circonférence.

XVII. — D'autres faits viennent du reste à l'appui de cette induction. Des observations assidues sur les mouvements microséismiques de la surface de la terre, poursuivies suivant diverses méthodes, montrent l'existence d'un ébranlement presque continuel. Plusieurs savants se sont appliqués depuis quelques années à cette étude si neuve

encore. On peut voir par les intéressantes *Études sur la verticale* faite par M. d'Abbadie dans son observatoire d'Abbadia[1] et par les recherches d'un religieux barnabite de Florence, le R^d P. Bertelli, combien ces observations promettent de révélations intéressantes, lorsque l'on pourra discuter des séries assez considérables. Chacun a pu admirer à Paris, lors de l'Exposition en 1875 des sciences géographiques, le sismographe à enregistrement électrique si ingénieusement inventé par M. Bouquet de la Grye ; en augmentant encore la longueur de la tige métallique il est probable que l'on arrivera à rendre parfaitement visible toutes les variations dues aux marées intérieures.

XVIII. — Parmi toutes les applications de l'analyse mathématique, il n'en est peut-être pas de plus difficile que celle relative à l'hydrodynamique des grandes masses fluides. Créée au XVIIe siècle par un disciple de Galilée, le bénédictin Benoît Castelli, malgré ses progrès actuels, cette partie de la science est encore bien peu avancée. Aussi n'y aurait-t-il pas une certaine témérité à vouloir trancher par une simple formule la question du ralentissement qui nous occupe? La remarque suivante montrera combien le problème est complexe. Lors de la controverse de 1866, on a calculé le ralentissement en supposant, implicitement au moins, la masse de la terre comme étant solide. Mais, dans le cas de sa fluidité intérieure, la question change d'aspect. En effet, en supposant (voy. fig. 3) le sens de la rotation de la terre de A vers D et le mouvement de recul de l'écorce terrestre de D vers A, A B étant l'épaisseur de l'écorce, il est évident qu'au bout d'un certain temps, les molécules des diverses couches traversées primitivement par un rayon équatorial quelconque C A, se trouveront disposées suivant

[1] Présentées au Congrès de Bordeaux de 1872.

une courbe de spirale C M B; que la tangente E B F au sommet B de cette courbe fera avec le rayon C B un angle se rapprochant d'autant plus de 90° que la fluidité du liquide sera plus considérable d'une part, et que d'autre part la différence entre la vitesse de circulation de l'écorce et de la masse interne croîtra davantage.

De tout ceci, il appert que la force qui sera capable de faire retarder un point de l'écorce terrestre de t secondes en T années, devra être beaucoup moindre dans la supposition de l'écorce terrestre glissant sur le liquide intérieur, que dans celle d'une masse solide soumise seulement à une marée superficielle. On peut donc conjecturer qu'un ralentissement dans la rotation de l'écorce terrestre atteint probablement une valeur appréciable.

XIX. — Il est donc bien différent le problème de l'accroissement du jour sidéral envisagé de cette façon. La question n'est plus de calculer la force capable de causer une diminution de vitesse dans toutes les molécules d'un sphéroïde animées d'une même vitesse angulaire, mais seulement celle qui, agissant à la surface d'un sphéroïde composé d'une masse interne fluide, devrait diminuer la vitesse angulaire de cette surface, cette même vitesse restant relativement invariable pour les couches de niveau inférieures. On voit assez qu'à égalité de forces, la variation du jour sidéral sera bien plus considérable dans le second cas, c'est-à-dire dans celui d'un retard de la vitesse angulaire de l'écorce solide de notre globe. La surface interne de l'écorce agira activement sur la surface liquide en contact et aura pour effet de retarder sa vitesse angulaire; la surface supérieure de l'écorce subira au contraire un travail passif dû au contre-courant des marées, de sorte qu'en définitive, l'écorce terrestre doit subir par ses deux surfa-

ces, interne et externe, un retard dans son mouvement. Le soleil présente par sa grande fluidité un phénomène tout analogue dans la diversité de la vitesse de rotation de ses diverses latitudes, phénomène dont on ne peut rendre raison qu'à moins d'admettre une vitesse angulaire différente suivant les diverses profondeurs.

XX. — La surface interne de l'écorce terrestre subit peut-être un frottement très minime à cause des gaz qui se trouvent interposés entre le liquide et l'écorce. Mais plus ce frottement sera supposé minime, plus le refoulement des protubérances de l'Océan aura d'effet sur cette écorce. Cette accumulation de gaz sous l'écorce terrestre ne se conjecture pas seulement des dégagements parfois si intenses qui ont lieu à l'embouchure des grands volcans, mais on peut encore citer comme preuve à l'appui les résultats donnés par le R^d P. Bertelli et communiqués à l'Institut par un géodésien éminent. « En publiant par « décades la courbe de l'intensité microséismique pour « toute l'année, dit M. d'Abbadie, ce savant trouve qu'elle « ne concorde ni avec la courbe thermométrique, ni avec « les phénomènes des marées, ni avec les distances ou les « positions soit du soleil, soit de la lune. Il en est autre- « ment de la courbe barométrique. Dans la plupart des « cas, l'intensité des mouvements microséismiques aug- « mente avec l'abaissement de la colonne barométrique, « comme si, dit le P. Bertelli, les masses gazeuses, empri- « sonnées dans les couches superficielles du globe terres- « tre, s'échappaient plus aisément quand le poids de l'at- « mosphère diminue. Cette explication s'appuie aussi sur « l'observation d'un puits à Bologne, où l'eau s'élève quand « le baromètre baisse [1]. » Cette remarque est d'autant plus

[1] Voy. les *Mondes* du 1er avril 1875, p. 516.

importante que l'existence d'un rapport entre les tremblements de terre et les oscillations du baromètre a été niée autrefois par de Humboldt et quelques autres [1]; elle pourra aussi, il faut l'espérer, trouver une application utile dans les mines où l'on a si souvent à déplorer les redoutables explosions causées par le feu grisou.

XXI. — Sur le total des dix-huit satellites connus dans notre système solaire, six seulement ont permis jusqu'à ce jour de vérifier cette loi de l'égalité du temps de leur rotation et de leur révolution; ce sont outre la lune, les quatre de Jupiter et le cinquième de Saturne; les autres sont à une si grande distance de nous, que l'on n'a pu encore obtenir aucune donnée certaine sur leur rotation. Mais toujours est-il qu'une loi remarquable préside aux rotations de ces corps célestes secondaires; elle n'est pas absolue sans doute; aussi en lui assignant une cause, je me suis attaché à faire voir dans quelles circonstances elle a pu produire cet accord; cette cause doit faire varier de grandeur notre jour sidéral, la base de toutes les supputations astronomiques. Les astronomes calculateurs n'aiment pas que l'on touche à cette base; car c'est ajouter une complication de plus à leurs laborieux calculs; aussi ai-je cru devoir entrer dans certains détails relatifs à cette controverse. Et puis, comme je l'ai déjà dit, cette cause a une bien autre importance; étudiée plus à fond, elle nous laissera pénétrer dans les profondeurs jusqu'ici inexplorées de la chronologie des mondes et, à ce titre, je n'ai qu'un regret, c'est qu'en traitant la question présente d'une manière si imparfaite, ce travail ne pourra que trop médiocrement contribuer à

[1] Voy. Kripsii, *de nexu inter terræ motus vel montium ignivomorum eruptiones et statum atmospheræ. Dissert. anno 1829 præmio ornata.* In-4°, p. 40 et suiv.

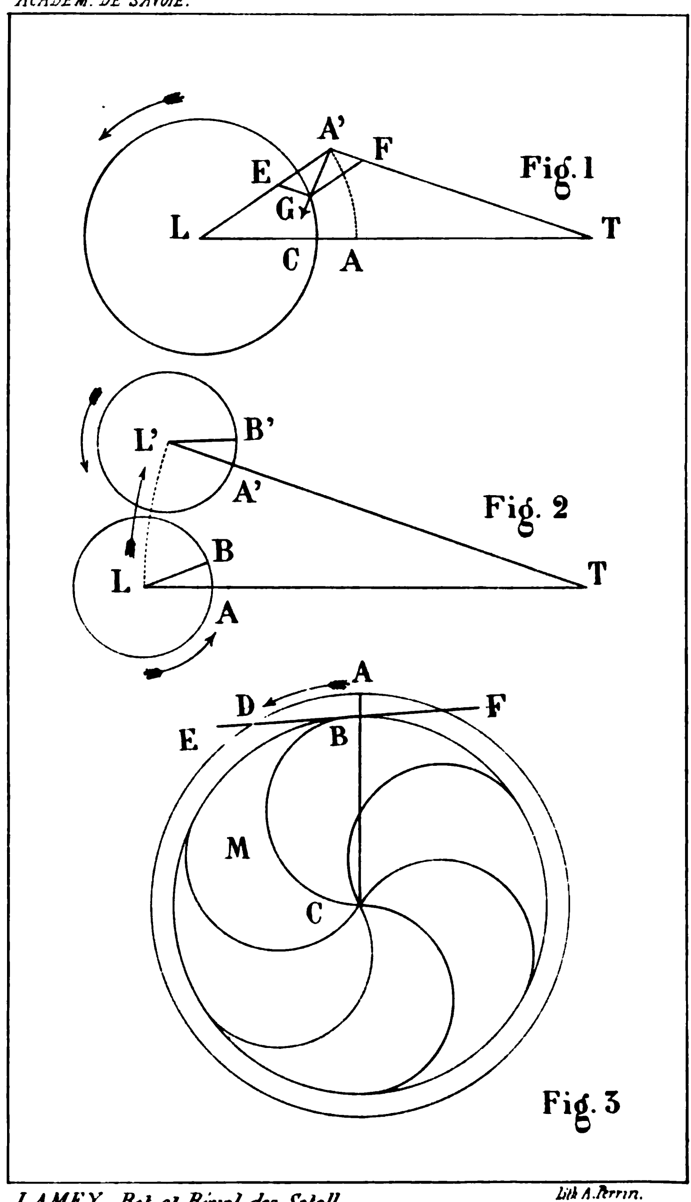
pousser dans cette dernière direction les recherches futures des astronomes.

XXII. — *P.-S.* — Depuis la rédaction de ces pages, divers travaux ont été publiés sur des questions se rattachant à celle-ci d'une manière plus ou moins directe ; ils n'ont toutefois apporté aucun argument important à la solution que j'ai donnée. Depuis cette même époque, deux satellites ont été découverts, gravitant autour de Mars. Ces satellites circulent à une distance fort minime de la planète ; ce rapprochement singulier autorise à croire que cette distance était beaucoup plus considérable autrefois. Comme ils sont très petits, il est probable que leur solidification complète est déjà ancienne ; or, dans ces conditions, si ces satellites venaient à se rapprocher encore davantage de la planète, un retard causé par une marée ne pourrait plus se produire dans la vitesse de rotation ; ils devraient par conséquent présenter un temps de révolution *moindre* que le temps de rotation ; mais, dans le cas où l'observation prouverait l'égalité de ces temps, on serait en droit d'en conclure que l'orbite dans laquelle ils circulent actuellement date d'une époque déjà fort reculée. Pourra-t-on parvenir à déterminer le temps de rotation sur des astres d'un aussi petit diamètre ? Je ne saurais le dire. Peut-être pourrait-on réussir en essayant par exemple la méthode employée par Herschell pour les satellites de Jupiter. Comme on le voit, cette recherche ne manquerait pas d'intérêt.

Delle (Haut-Rhin), ce 24 mars 1878.

Fr. M. LAMEY,
O. S. B.





 Lith A. Perrin.

RAPPORT

SUR LE

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. D'ARCOLLIÈRES

PRÉSENTÉ

Par M. le Dr CARRET.

Dans la séance du 9 août, jour de sa réception à l'Académie, notre jeune confrère, M. d'Arcollières, a donné lecture, comme discours de bienvenue, d'un intéressant travail ayant pour titre : *Six mois de l'année 1593, ou quelques pages intimes de l'Histoire du règne de Charles-Emmanuel Ier, à la fin du* XVIe *siècle.*

Une commission composée de deux membres, MM. de Jussieu et Carret, a été nommée pour examiner ce travail et en faire un rapport.

« Le rôle de rapporteur, a dit M. Carret, appartenait de droit à M. de Jussieu, et pourtant il m'en a laissé l'honneur, ce qui veut dire que, dans la circonstance, il n'y a pas de rapport à faire, il n'y a que des conclusions à poser. En effet, vous avez tous entendu la lecture du travail, vous l'avez jugé et apprécié, et tous nous pensons qu'il figurera très honorablement dans nos mémoires. Les membres de la commission, qui ont naturellement dû re-

voir le travail de M. d'Arcollières, y ont trouvé des qualités qui ont pu échapper à une première lecture. Le style en est clair, sombre, en un mot, parfaitement approprié au sujet. Le sujet, vous le connaissez, c'est un épisode de l'histoire de notre pays; les personnages principaux, ce sont Charles-Emmanuel I[er], Lesdiguières et l'auteur des *Lettres intimes*, Guillaume-François de Chabod ; le lieu, c'était Chambéry, Grenoble, Genève.

« En lisant le travail de M. d'Arcollières, on se demande comment des faits aussi intéressants restent ignorés du plus grand nombre.

« Cela dit, je propose, au nom de la commission, que le travail de M. d'Arcollières soit imprimé, et le plus tôt possible, dans les mémoires de l'Académie. »

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. D'ARCOLLIÈRES

LU DANS LA SÉANCE DU 9 AOUT 1877.

MONSEIGNEUR[1], MESSIEURS,

Un auteur ancien doit, si je ne me trompe, avoir écrit quelque part : « On reprochait à Thrasea..., et les jour-« naux du peuple apprenaient aux provinces tout ce que « Thrasea n'avait point fait [2]. » Soit par simple hasard, soit pour tout autre motif, cette phrase de Tacite m'est revenue à l'esprit le jour où j'ai su à quel honneur l'Académie de Savoie m'avait appelé. L'Académie, me suis-je dit alors, ne m'aurait-elle pas reçu parmi ses membres effectifs pour tous les ouvrages que je n'ai point écrits, et, si Tacite nous

[1] Monseigneur l'archevèque de Chambéry.

[2] *Diurna populi romani*, *per provincias*, *per exercitus*, *curatius eguntur*, *ut noscatur quid Thrasea non fecerit* : Les journaux du peuple romain sont lus dans les provinces, dans les armées avec plus d'attention pour y apprendre ce que Thrasea n'a pas fait. TACITE, *Annal.*, l. XVI, § 22.

montre, d'après l'exemple de Thrasea, que le *procès de tendance* ne saurait être une invention moderne, peut-être l'Académie a-t-elle, à son tour, fort spirituellement voulu trouver, en ma faveur, l'*élection de tendance :* ainsi, comme Thrasea, j'ai été distingué, et, comme lui, distingué... pour ma trop grande abstention.

Pardon, Messieurs, de ces expressions singulières, empruntées du langage de la Politique ; mais, vous venez de le voir, à cette heure la Politique envahit tout : personne ne lui échappe, —même l'Académie. Aussi est-ce pour ce motif d'opportunité, — j'allais presque dire d'*opportunisme*, — que je désirerais de vous en parler encore pendant quelques moments. Comme l'histoire n'est, suivant une juste définition, que la politique du passé, sans nul doute vous me permettrez aujourd'hui de vous entretenir de politique, — en m'occupant d'histoire. Politique *rétrograde*, s'il en fût, je n'y contredis pas ; or, c'est là justement l'unique raison qui l'imposera, je l'espère, aux archéologues réunis en cette enceinte. Quant à leurs confrères, qu'attirent d'autres branches de travaux, ils voudront bien se souvenir qu'une large place, en ces pages, a été réservée au passé de leur pays ; et, si tous, en un mot, Messieurs, vous daignez de nouveau m'accorder un peu de cette constante bienveillance que l'Académie m'a prodiguée dès un long temps, j'aurai l'honneur de vous présenter *Six mois de l'année 1593*, ou *Quelques pages intimes de l'histoire du règne de Charles-Emmanuel Ier, à la fin du* XVIe *siècle.*

I

Une personne, que sa modestie me défend de nommer, me remit, en 1873, un vieux cahier que, peu d'années

auparavant, elle avait trouvé dans un grenier, au fond d'un coffre. Ce cahier, à format respectable, — c'était un in-quarto, — ne laissa pas de me frapper, avant même que je ne l'eusse ouvert : son titre me semblait une sorte de révélation, et cependant il ne portait qu'un mot, une date : **1593**; et c'était tout. Non que je veuille par là prétendre que cette année est comptée entre les plus célèbres ; mais la période qui l'a vue s'écouler, ne mérite-t-elle pas qu'on la remarque, qu'on l'examine, bref, que pour la connaître de tout point, on l'étudie dans chacune de ses phases avec la plus grande sollicitude?

Si, en 1593, la Savoie du président Favre et de saint François de Sales ne s'était point encore montrée dans tout l'épanouissement de leurs talents, de leur savoir et de leurs vertus, déjà alors elle s'était distinguée dans l'Église par le bienheureux père Favre, disciple de saint Ignace; dans les lettres, par Marc-Claude de Buttet, l'ami de Ronsard; dans les sciences politiques, par Eustache Chappuis, le duc Emmanuel-Philibert et le grand-chancelier Louis Milliet; dans la guerre enfin, elle avait eu un grand capitaine, ce même duc Emmanuel-Philibert, le héros de Saint-Quentin. Son fils Charles-Emmanuel Ier, qui fut grand.... pour son malheur (soit dit avec ou sans épigramme), se trouva, pendant son long règne, entouré de lieutenants fidèles et expérimentés, qui, pour la plupart, avaient fait leurs premières armes au glorieux temps du duc, son père. Au premier rang parmi eux figure Guillaume-François de Chabod, seigneur de Jacob, gouverneur de Montmélian, l'auteur des centneuf lettres que nous allons tâcher de parcourir.

Guillaume-François de Chabod, de l'ancienne famille des marquis de Saint-Maurice, dont M. de Foras a donné la généalogie, est bien le type de ces fidèles sujets qui, de leur

enfance[1] à leur mort, n'ont cessé un jour de servir leur prince. Guichenon s'est trompé à son égard en un passage de son *Histoire de la Maison de Savoie*[2] : il l'appelle Jean de Chabod, et, sans autrement le désigner, il ajoute que plus tard il en reparlera souvent. Or, dans la suite de son récit, tout ce qu'il en dit montre que ce Jean de Chabod, gouverneur de Montmélian en 1584, est le même personnage que Guillaume-François de Chabod, seigneur de Jacob, chevalier au Sénat, gouverneur de Montmélian en 1586[3] et en 1593, puis successivement conseiller d'Etat, chambellan de Son Altesse, grand-maître de l'artillerie en deçà des monts, gouverneur[4] et lieutenant-géné-

[1] « Je la supplie (S. A.) treshumblement, de croyre que je serai « rien moins diligent en ceste charge (de commandant deça les montz « en labsence du S^r^ marquis de Treffort) de men acquitter, et auec la « mesme fidelite que j'ai seruy en toutes aultres des 31 an en ça feu « Monseigneur.... son pere et elle. (Le gouverneur de Montmélian à « S. A., 1er mars 1593.) »

[2] *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoye*, édition de Turin, t. II, p. 284.— Voir aussi p. 283 du même volume, et *Histoire de Bresse et de Bugey*, Ire partie, p. 108.

[3] « Quictance faicte par S. A. a Messire Guilliaume Francois de Chabo, Sr de Jacob, gouuerneur et cappitaine des chasteau et ville de « Montmellian, du maniement des deniers quil a receu pour employer « es seruice secret de sadicte Altesse. — Donnees a Thurin le 25e « januier 1586. » (Turin. — Archives de la Chambre des comptes de Savoie. — *Controolle general des Finances*, de 1585 à 1589, n° 2, f° 101.)

[4] Le 19 février 1593 (Voir ci-dessus note 1), il avait été nommé commandant général en deçà des monts en l'absence du marquis de Treffort, par lettres patentes de Son Altesse, entérinées à la Chambre des comptes le 12 mars de la même année. (Archives de Turin, *Repertoire des Arrestz* de la Chambre des Comptes de Savoye, de 1592 et 1593, n° 24, f° 195.) — D'autres lettres ducales, en date du 1er mars 1594, constituent de nouveau « le Sr de Jacob en lestat et dignite de gouuer- « neur et lieutenant pour S. A. en Sauoye et commandant generalle- « ment deca les monts en labsence du marquis de Tresfort lieutenant

ral[1] du duché de Savoie et chevalier de l'Annonciade. La mort, qui enleva en 1622 le seigneur de Jacob, ne put complétement effacer le souvenir de ses nombreux services : ses *Mémoires* manuscrits, dans lesquels Guichenon a largement puisé pour son histoire politique du règne de Charles-Emmanuel Ier, prouvent assez que, s'il fut trois fois ambassadeur de Son Altesse en France, il ne dut pas seulement ces hautes fonctions à la faveur inaltérable de son prince, mais aussi et surtout à ses remarquables talents diplomatiques. Dans le recueil inédit de ses impressions pendant l'année 1593, nous allons lui retrouver, sur le théâtre de la guerre, ces deux éminentes qualités, aussi nécessaires au général qu'au diplomate : la finesse et la perspicacité. Si souvent ici le fond éclipsera peu galamment la forme, il est opportun de se souvenir que l'auteur, — gouverneur de Montmélian, — est, avant tout, un homme d'épée : sans détours il arrive à son but. « Vu ses occupassions, » répète-t-il à chaque instant, « Son Altesse l'excusera s'il ne faict longs discours ; » et, si cependant il s'abandonne aux redites, ce n'est point chez lui fatuité ou entêtement, mais amour pour son prince ou ardeur pour son service. Aussi bien, Messieurs, j'aurai meilleure grâce à le laisser nous exposer lui-même ses idées et ses actes, soit dans la guerre proprement dite, soit dans ses fonctions de gouverneur de place forte et de commandant du duché de Savoie.

« general esdits pays. » Le 24 mai suivant, à raison de cette charge, il est attribué au même seigneur de Jacob 5,760 livres ducales « de gages annuels. » (*Repertoire des Arrestz*, etc., de 1594 et 1595, n° 25, f° 176.)

[1] En 1609. — « Les gouverneurs n'ont jamais commandé qu'à une, ou deux Provinces, au lieu que le Lieutenant General a l'authorité en tous les Estats deçà les Monts. » (CAPRÉ, *Traité historique de la Chambre des Comptes de Savoye*, p. 367.)

Le 3 janvier 1593 — jour où débute sa correspondance avec son souverain, — la guerre, depuis près de quatre ans, exerçait ses ravages dans les Etats de Savoie. Le duc Charles-Emmanuel venait d'essayer de cette politique de bascule, sorte de patrimoine que les princes de Savoie se sont transmis intact pendant de longs siècles. « C'était le secret « du duc, disent le père Monod et les écrivains qui l'ont ré- « cemment *réhabilité* [1], de faire peur aux Espagnols par les « Français et aux Français par les Espagnols. » En ce moment, Son Altesse en était à cette seconde partie de son programme, et le Piémont, comme la Savoie, était le théâtre de ses fortunes diverses. La possession du marquisat de Saluces, les troubles du Dauphiné et de la Provence, la mort du roi Henri III et l'avénement au trône de France du huguenot Henri de Navarre avaient été les causes déterminantes de la guerre. Vers Genève, Son Altesse luttait aussi, et la religion proscrite, aussi bien que ses droits déniés, y avait conduit un de ses corps d'armée. Le marquis de Treffort, commandant général du duché et chef des troupes qui y stationnaient, était donc obligé de tenir tête à ses ennemis de plusieurs côtés à la fois. De là, deux principaux sujets d'occupations pour le gouverneur de Montmélian : Genève au nord, au sud Lesdiguières, qui « voulant a « son accoustumé couurir ses dessains de grandes trom- « peries [2], » passait fréquemment à l'est et non moins souvent à l'ouest.

Au commencement de l'année 1593, la situation de l'armée savoisienne en deçà des monts se présentait sous un

[1] *Le père Monod réhabilité*, par MM. F. Rabut et le général Dufour, ouvrage couronné par l'Académie de Savoie au concours d'histoire de 1877.

[2] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 3 janvier 1593.

jour assez favorable : par le fort de Morêtel [1], qu'elle avait pris dans le courant de l'année précédente, elle se trouvait non loin de Grenoble, et menaçait ainsi la capitale du Dauphiné; les deux places de Saint-Genix et des Echelles, qu'elle occupait en même temps, protégeaient son aile droite, et couvraient Chambéry.

Désireux de profiter des loisirs relatifs que leur laissaient forcément les Dauphinois, le marquis de Treffort et le seigneur de Jacob n'eurent garde de repousser alors certaine proposition, dont le baron de Viry était l'auteur [2], et que le baron d'Hermance, gouverneur du Chablais, était venu leur faire connaître, avec une autre de son invention. Il s'agissait de s'emparer, sinon de Genève, du moins du fort d'Arve [3], qui en était en quelque sorte le principal rempart : feintes, ruses, supercheries, tout devait être mis en œuvre pour arriver à ce beau résultat : « .... quant au « moyen, écrit en effet le gouverneur de Montmélian [4], je « propose de fere partyr de Chambery les forces par diuer- « ses trouppes, et les faire accheminer par differens che- « mins a un certain rendezvous quil (le marquis de Treffort) « choysira le plus a propos, Mon opinion et a laquelle le « S^r^ baron (d'Hermance) conuient seroit d'attendre en- « cores 12 jours, que sera justement le deffault de la « lune, a fin que nous puissions fere, noz approuches a « la faueur de la nuict, Ce quil est maintenant du tout im- « possible de pouuoir faire Car lon veoid aussi clair de

[1] Morêtel, aujourd'hui commune du canton de Goncelin, arrondissement de Grenoble.

[2] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 16 février 1593.

[3] Le fort d'Arve avait été construit au bout de l'ancien pont d'Arve, c'est-à-dire à trois ou quatre cents pas en aval du pont qui subsiste encore aujourd'hui. (Spon, *Histoire de Genève*, t. Ier, p. 401, en note.)

[4] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 16 février 1593.

« nuict comme le jour, et pendant ce peu de temps jestois
« dadvis que lon trauaillat auec toute diligence de mettre
« gens au fort de saincte Catherine soubz les pretextes du
« changement de gouuerneur [1], et du bruict qui court que
« les diguieres doibt donner de ce cousté la, pour aller
« prendre quelques gens de guerre, ainsi que desia jay
« discouru a Vre altesse...., et ayant faict notre gros audit
« fort, nous le tirerons dela dune nuict pour ladite execu-
« tion, ne faisant quune traitte, qui seroit mieulx asseurer
« la partye que de trainer par pays diuerses trouppes, les
« quelles donneront l'alarme de loing, quoy que lon scache
« alleguer, parce quil fault quelles ayent toutes le visage
« tourné de ce cousté la, que seroit aduertir lennemy de
« tropt loing, Nous feusmes en dispute sur ces differens
« plus de deux heures, tant ha enuie le susdit S[r] Marquis
« de fere ce si signalé seruice, et moy de laultre cousté de

[1] « Il est neccessaire que V. A. commande a monsieur le baron dher-
« mence dentrer au fort de S[te] Catherine,... ou bien si elle se resoult dy
« laisser monsieur le Comte de Montmayeur que lun des freres sen
« revienne au plustost, Ce pendant ledict S[r] baron... demeure tousiours
« attendant la prouision quil plaira a Vre Altesse de faire pour ledit fort,
« ou il ne peult entrer sans aultre commandement delle. (Le gouver-
« neur de Montmélian à Son Altesse, 26 février 1593.) » De ce fragment
de lettre, il résulte que le baron d'Hermance était le frère du comte de
Montmayeur, quoique Grillet, dans son *Dictionnaire historique* (art.
Saint-Jeoire), l'appelle François-Melchior d'*Arlod*. — Le passage sui-
vant, que j'ai extrait du n° 7 (f° 151 v.) du *Controolle general des Fi-
nances*, confirme les tiraillements dont le poste de gouverneur de
Sainte-Catherine fut le sujet, suivant Chabod, au commencement de
l'année 1593: la duchesse ordonne en effet, « le 15° octobre, aux com-
« missaire et conterolleur des guerres de faire paier les gages establis
« au S[r] baron dhermance gouuerneur du fort de S[te] Catherine dez
« le premier januier que ledict fort luy fust donne en charge par
« S. A. attendu que des le X decembre dernier le comte de Mont-
« maieur en a este entierement deschargé. »

« contrepoiser tout a la raison et seurte des affaires du « seruice de V. A.... Ceste si grande affection quil (le mar- « quis) ha de faire quelque chose de bon fut encores con- « trerarrie par une proposition que luy feit le susdit S[r] Ba- « ron et promesse que sil luy plaisoit dauoir patience en- « cores pour ce peu de temps quil accompagneroit celle « sienne entreprinse (proposee du Baron de Viry) dune « aultre qu'il auoit en main par le moyen de laquelle, il « luy donneroit la sienne pour toute faitte au moings plus « asseuree, La nuict nous surprinst sur ces discours,... Et « neantmoins je dis en partant au dit S[r] Baron qu'a mon « aduis il debuoit communicquer sa dite entreprinse audit « S[r] Marquis parce que cela luy pourroit peult estre fere « changer son opinion, il men feit quelque peu de difficulté, « pour la craincte quil auoit de leuenter, et me dict a ce « propos quil ne lausat jamais dire a V. A. a son dernier « voyage de Piemont, non pour mesme cause, Ouy bien « parce que lors il nen pouuoit encores rien dire de si « certain a V. A.... Mais comme il la treuué a son retour « si aduancé et quil en peult esperer quelque chose de « bon, il ma prié de la luy fere scauoir comme je fais « par ung discours separé en chiffre....

« *Discours de lentreprinse de Geneue conduitte de Mons[r] le baron d'Hermence, par l'entremise des SS[rs] de Pierre charue*[1] *gouuerneur de Bonne, et des Bordes lieutenant dune compagnie de cheuaulx legers soubz la charge dudit S[r] Baron.*

« Il fault en premier lieu scauoir comme ledit des Bordes « ha esté par plusieurs mois au seruice de ceulx de Ge-

[1] L'original porte *Pierre Charve* aussi bien que *Pierre Charue.* Je n'ai écrit Pierre Charue que pour me conformer à l'orthographe adop-

« neue, cogneu de tous ceulx de celle ville, et en grande
« reputation parmy eulx, — Loccasion pour laquelle il
« sen est party jestime que V. A. le scait assez Ce que nes-
« tant a propos de dire maintenant sur le subiect duquel il
« s'agist et pour nentretenir sadicte Altesse dun tropt
« long discours je la passeray soubz silence.

« Venant doncques au principal faict il fault entendre,
« comme ledit des Bordes ha demonstré des trois ou qua-
« tre mois en ça par laduis dudit S^r baron destre mal con-
« tent, et de se repentir dauoir quicte lesdits de Geneue et
« en ayant faict ses plainctes a quelquun qui le r'apportat a
« ung sien particulier amy dudit Geneue nomme Mathiot,
« tantost apres le Conseil secret en fut aduerty, lequel vou-
« lant faire prouffit de semblable occasion dressat une pra-
« ticque laquelle il feit conduyre et continuer jusques a
« ceste heure par ledit Mathiot qui pour lentree de sa ne-
« gotiation escriuit audit des Bordes une lettre dexhortation
« de recognoistre la faulte quil auoit faicte contre Dieu son
« Roy sa patrie, lambassadeur du Roy et ceulx dudit Ge-
« neue, A quoy sil se disposoit Dieu comme misericordieux
« luy pardonneroit, et quil semployeroit pour luy fere
« auoir grace desdits de Geneue, et dudit Ambassadeur,
« De ceste lettre et de la responce faicte par aduis dudit
« Sr Baron se sont ensuiuies les asseurances en bonne for-
« me du susdit Conseil de Geneue, et promesse dudit Am-
« bassadeur de faire venir lettres de pardon du Roy, et en
« oultre lun et laultre promettent de grandes recompences,

tée par Guichenon, très probablement le contemporain, — ou peu s'en faut, — du gouverneur de Bonne. — Comme le baron de Brandis, gouverneur de Montmélian, Pierre Charue, gouverneur du fort de Sainte-Catherine, trahit la cause de son maître dans la guerre de 1600 : il capitula le 16 décembre, sans avoir sérieusement résisté au roi Henri IV et à ses troupes.

« si auant que se retirer, il se veult mettre en debuoir de
« faire quelque signalé seruice audit Roy et a ceulx dudit
« Geneue, et fut en fin proposé quil se pourroit faire par
« une entreprinse sur Bonne, et se mettant en debuoir de
« la faire reussir, et le remettre en la puissance desdits de
« Geneue, la praticque ha esté tellement et si accortement
« conduitte quil ny ha rien de plus vray que lennemy la
« tient pour toute asseuree, Les jeux et faintes quont este
« faictes des susdits SS^rs de Pierre charue et des Bordes,
« ont este tant a propos quil ne se pouuoit rien mieulx faire
« pour semblable dessaing, et daultant quilz seroient tropt
« longs a reciter il suffira de dire :

« Que le moyen ha este tenu des deux susdits SS^rs que
« ce Mathiot ha esté diuerses fois dans ledit Bonne soubs
« pretexte de negotier pour prisonniers, et loge au logis
« dudit des Bordes, auquel seul en la presence de laultre
« ledit Sr de Pierrecharue monstroit de fier la garde de
« celle place, feignant quelquesfois destre malade, affin
« quil creust quen toutes aultres occupassions il faisoit et
« feroit tousiours de mesmes Ce pendant ledit des Bordes
« traittoit auec cestuy cy des moyens pour introdhuyre
« ceulx dudit Geneue dans ce fort la, Et le menant un soyr
« en ronde auec luy ilz demeurarent d'accord dun certain
« endroit par lequel lescalade se donneroit.

« Le lieu a ce que tous trois les susdits SS^rs Baron de
« Pierrecharue et des Bordes mont dict est tant a propos
« pour lexecution quilz veullent fere que y estant monté
« lennemy jusques au nombre de 200. Ilz asseurent qu'auec
« 20. cuyrassiers lon leur couppera la gorge fort gaillarde-
« ment.

« Ledit des Bordes se doibt treuuer a l'heure assigné
« alescalade pour recepuoir luy mesme vestu dune chemise

« pour marque et cognoissance le baron de Conforgien
« chefz de ladite entreprinse.

« Pour laquelle il y ha de belles conditions et promesses « dune part et d'aultre, et le principal traitté est que ledit « des Bordes aura pour prisonnier ledit S[r] de Pierre cha- « rue, et trois ou quatre des principaulx gentilzhommes « qui seront auec luy, et lesquelz se doibuent treuuer la a « un conuoy qui se fera ainsi quil sera dict par cy apres « que ledit baron expressement reserue pour la seigneurie « de Geneue.

« Or le principal but et fin du susdit S[r] baron d'Her- « mence est que comme pour ceste execution tout sortyra « dudit Geneue soit cauallerie ou infanterie, et la pluspart « des bourgeois parce quilz ont maintenant trespeu de « soldadesque ayant si bien conduict ceste marchandise « quil ha persuadé ausdits de Geneue de ne se fortiffier « d'auantage, dans leur Ville aultrement quilz donneroient « occasion au Gouuerneur dudit Bonne de se renforcer de « gens, que si ainsi aduenoit ledit des Bordes protestoit « tousiours quil ne pourroit rien accomplir de sa promesse, « Je dis doncques que ledit but et fin dudit S[r] Baron, « est de tailler en pieces tout ce qui sortira dudit Geneue, « pour fauoriser et asseurer la principale entreprinse Ce « quil se promect faire par bonnes embuscades quil leur « dressera tresa propos.

« Jay adiousté quil seroit bon de faire saulter ceulx qui « entreront au lieu ordonné pour lexecution soit par mines « trappes ou feux artifficielz a fin de jouer a la seure, Je « croy quilz sy resouldront.

« Le jour est prins le dimenche gras 28. de ce mois, p[r] « executer ceste premiere entreprinse laquelle les susdits

« SSrs tiennent pour faitte,.... et a la verité il y a beau-
« coup d'apparence quelle reussira.

« De cestuy grand effroy et estonnement ilz veullent ce « mesme instant aller donner une generalle escalade au« dit Geneue, et esperent la treuuant vuyde de gens, et si « epperdus de la premiere perte de lemporter facillement « Ouy a plein midy, Dieu me face la grace de veoir ce con« tentement a V. A. puis dispose de ma vie quand il luy « plaira. »

Vous le voyez, Messieurs, par cette bien longue citation: l'idée de l'escalade de Genève n'a pas été formée en un jour; déjà elle était en germe dans les deux propositions, œuvres simultanées des barons de Viry et d'Hermance. Chose curieuse! C'est le seigneur de Jacob qui, le premier, semble avoir inventé alors deux des principaux moyens employés, neuf ans plus tard, par d'Albigny pour surprendre la cité de Calvin : attendre la nuit et profiter de la nouvelle lune. Remarquons encore que, si, en 1602, l'attaque a été immédiatement dirigée contre les remparts mêmes de la ville, c'est que le fort d'Arve n'était plus à craindre : depuis 1594, il avait disparu ; ses possesseurs l'avaient rasé, parce que, dit Spon, leur historien, « il ne faisoit que leur attirer des insultes de l'ennemi [1]. »

Presque dès le principe, le seigneur de Jacob avait abandonné les projets du baron de Viry, séduit qu'il était par les idées hardies du baron d'Hermance, par l'importance du rôle que ce seigneur réservait aux futurs acteurs de son œuvre. « .... Le tout se peult fere, ajoutait Chabod dans « un discours en chiffre [2], a main saulue sans rien ha zar-

[1] *Histoire de Genève*, t. Ier, p. 401.

[2] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 24 février 1593.

« der a la perte ny craindre d'alterer quelque chose des « traittez et negotiations faittes auec les voysins Car cecy « est une simple et juste deffence contre les ordinaires re- « muemens et nouueautez accoustumees de ceulx dudit Ge- « neue....., Oultre ce V. A. se rendroit par la admirable et « formidable a tout le monde La marchandise vault bien « doncques Monseigneur que les vrays bons et fidelles ser- « uiteurs facent en une si bonne occasion preuue a Vre Al- « tesse de lobligation et affection quilz ont a son ser- « uice..... »

Le 27 février, veille du jour où cette « bonne occasion » devait se présenter, le seigneur de Jacob quitta son gouvernement, et se mit en devoir d'aller, « par les praries du « Bourget et aultres lieux [1], » rejoindre à Bonne le baron d'Hermance. « Sur le chemin de Saint Felix, » point où il devait rencontrer le marquis de Treffort, il trouva non le marquis, mais un courrier, qui le priait de revenir sur ses pas, à la demande même du baron d'Hermance [2]. A peine à Chambéry, il apprend que Lesdiguières a profité de son absence pour s'avancer « jusques au ratteau du faulxbourg « de ceste ville [3]. » Mais cette nouvelle lui importe peu : n'est-il pas facile de mener l'entreprise à bonne fin en trois ou quatre jours[4] ? Bientôt [5], nouvelle lettre du baron d'Hermance, et nouvelle prière de différer le départ des troupes. Déçu de ses espérances, le désespoir dans l'âme, Chabod rentre à Montmélian pour ne songer désormais qu'à Lesdiguières et aux Dauphinois, — ses plus proches voisins.

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 février et 1[er] mars 1593.
[2] 1[er] mars 1593.
[3] Id., id.
[4] 24 février 1593.
[5] 8 mars 1593.

Le 30 mars cependant, le marquis de Treffort reprenait et ses projets et la route de Genève. Tous ses gens de pied l'accompagnaient, « fors quelques 300 arquebusiers, » laissés à Chambéry pour en garder les faubourgs [1]. Tandis qu'il avançait, les illusions les plus séduisantes hantaient l'esprit des populations de son gouvernement; comme les rêves, en effet, la guerre change bien souvent l'espoir en réalité. Un matin du mois d'avril [2], les habitants de Chambéry apprennent une nouvelle ardemment attendue : le fort d'Arve est pris, et une émeute du faubourg de Saint-Gervais a mis en grand émoi la ville de Genève; « c'est a « vray dire un commun bruict qui court par ceste cité, » mais, sans hésitation, Chabot l'annonce à S. A.. Hélas ! le lendemain il lui faut avouer que le marquis « ne tardera « destre icy puis mesmes quil ha failly une entreprinse, la- « quelle (a ce que ma dict un mien amys qui vient de ses « trouppes) il auoit sur Geneue, lexecution de laquelle il « debuoit tenter samedy soyr (3 avril). Mais celluy qui la « fauorisoit du dedans fut prœuenu dun aultre qui luy dict « quil s'apperceuoit bien de ses menees et quil vouloit tra- « hyr la ville, dequoy se sentant offencé ce premier, et crain- « gnant que la chose ne vinst en plus deuidence tuat « l'aultre et se sauuat. Qu'a esté la fin de la susdite entre- « prinse, Tresdesplaisant que je suis quelle nest reussie se- « lon que tous les bons subiects et seruiteurs de Vre « Altesse la desiroient pour le bien de ses affaires et repos « de cest Estat [3]. »

Quelque complètes qu'elles eussent été, ces déconvenues successives ne purent décourager le marquis de Treffort;

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 31 mars et 3 avril 1593.
[2] Id., 5 avril 1593.
[3] Id., 6 avril 1593.

chacune d'elles, semblait-il plutôt, n'avait aidé qu'à mieux affermir sa constance en ses desseins. Le 8 juillet [1] il songea donc, sous prétexte que Lesdiguières avait quitté Grenoble, à se rendre encore une fois aux environs de Genève. Le seigneur de Jacob loue beaucoup « ceste resoulution, » surtout parce que « lon pourroit parla diuertir le passage « sur cest Estat des 2000. hommes et 300. cheuaulx que « monseigneur de Nemours dit auoir prestz pour joindre « à nos trouppes encores quil soit esté fort instamment « prie dudit S[r] Marquis de ne fere mettre en chemin au- « cun secours pour luy..... lequel seroit dexcessiue des- « pence au peuple [2]..... » Mais cet engouement du seigneur de Jacob pour les vues du marquis de Treffort ne devait pas être de longue durée ; à ce sentiment succède presque aussitôt dans son esprit des idées plus calmes, qu'entretiennent encore certaines difficultés matérielles. Comment, de fait, enverrait-il « au fort de S[te] Catherine les « affus et attellaige de quattre canons, en ceste saison quun « chacung estant a son labeur, il y a plus dembarras quen « toute aultre de lannee dassembler des beufz [3] ? » Un peu après, le 12, le 14 et le 18 juillet, il écrit à S. A. que Lesdiguières « n'est pas si loin qu'on l'a pretendu ; » puis il ajoute : le marquis de Treffort qui « se laisse entendre « d'auoir faict ce sien dessain sans auoir heu loysir d'atten- « dre le commandement de Vre Altesse [4]....., » s'est pourtant, dès le 15, transporté à Lancy [5], avec 300 chevaux, 800 fantassins et 2 canons [6]. En vain, Chabod lui conseille

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 8 juillet 1593.
[2] Id., id.
[3] Id., 12 juillet 1593.
[4] Id., 18 juillet 1593.
[5] Aujourd'hui commune du canton de Genève.
[6] Spon, *Histoire de Genève*, t. I[er], p. 397.

de ne point s'aventurer, de « faire simplement le degast « aux enuirons de Geneue [1]; » le marquis lui répond qu'il est déjà près d'attaquer le fort d'Arve [2]. « Si cela est, « s'écrie judicieusement alors le seigneur de Jacob, nous « pourrions bien plus tost auoir occasion de nous en re- « pentir que subiect de nous en præualoir [3]. » Cinq jours se passent, et cette prophétie n'est que trop réalisée [4] : le marquis de Treffort doit dire adieu au fort d'Arve, à Genève, à toutes ses conquêtes projetées. Saint-Genix vient de lui être ravi, et Lesdiguières a profité de son absence pour envahir la partie méridionale de la province de Bugey.

L'entreprise hardie que les « Navarristes » venaient de tenter ne fut qu'un des mille incidents propres à la guerre pratiquée en ce temps-là dans notre pays. Un auteur l'a déjà dit d'ailleurs : « Ce qui constitue le caractère distinctif de cette guerre, c'est que, de même que dans la période précédente [5], on continue à s'attacher pied à pied au siége des villes et des châteaux [6]..., » sans doute en vertu de l'adage alors en vogue, que le *sage capitaine se sert*

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 18 juillet 1593.

[2] Le gouverneur de Montmélian à l'Infante Duchesse, 22 juillet 1593.

[3] Le même à la même, Addition, 22 juillet 1593.

[4] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 juillet 1593 (soir). — Le 25 juillet néanmoins (il faut le dire pour ne rien omettre), un espion, d'ordinaire bien informé, avait presque persuadé à Chabod que Lesdiguières « supercederoit jusques aux dixieme daoust lexeçution de son « dessain sur le duché de Sauoye. » (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 26 juillet 1593).

[5] Le xv[e] siècle.

[6] Léon Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*. — *Mémoires de l'Académie de Savoie*, I[re] série, t. x, p. 595.

des petites places pour attraper les plus grandes [1]. Dans son *Mémoire* (inédit) *sur la guerre soutenue* par S. A. *en 1589* (et années suivantes) [2], le président Berliet rend un compte fidèle de quelques-uns des événements accomplis alors dans les Etats de Savoie. Guichenon [3], qui s'est inspiré de son récit, l'a résumé avec assez de bonheur, tout en complétant ses aperçus. Quant au gouverneur de Montmélian, il se distingue de ces deux auteurs par une particularité, due au caractère intime de ses lettres : si, avec eux, il s'occupe des mêmes petits faits, volontiers aussi son attention s'arrête aux mille petits incidents qui s'y rattachent. Il sait que des causes, légères en apparence, ont déterminé les plus grands événements, et, si son érudition le lui permettait, il n'hésiterait pas à affirmer que la longueur du nez de Cléopâtre a jadis décidé des destinées du monde. Dès lors, puisque l'analyse de sa correspondance ne nous laisserait d'autre mérite que de répéter Guichenon, — avec quelques minces développements en plus et l'attrait de la nouveauté en moins, — ce ne sera qu'à l'étude de certains de ces petits incidents que nous

[1] Le maréchal de Brissac est l'auteur de cette maxime, aujourd'hui dédaignée.

[2] Le titre exact de cette relation est tel : « Memoire de tout ce qu'est advenu en la guerre de Savoye tant contre le Daulphiné que contre Geneve : depuis le mois de febvrier en l'an 1589 que Son Altesse le duc Charles Emmanuel de Savoie repassa en Piedmont, avec un Sommaire de tout ce qu'a esté levé extraordinairement soit en argent, bledz, et autres danrées sur les estatz de dellà les Montz, de l'auctorité de leurs altesses, Lieutenantz generaux et Conseil, pour le faict de la guerre, rédigé par M. Jean Francois Berliet (superintendant general des vivres de l'armée, dit-il dans sa Dédicace au duc). » — Turin. Archives de Cour. *Storia della R. Casa*, categ. 3, mazzo 11, n° 18.

[3] *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoye*, règne de Charles-Emmanuel Ier.

nous attacherons spécialement, et, sans nous refuser complétement à tout genre de digressions, nous nous prendrons parfois à suivre les mouvements vifs et rapides de Lesdiguières qui, pendant sept ans [1], « du centre des montagnes où la Durance et le Drac prennent leur source, se porta...., tantôt sur la Savoie, tantôt sur le Piémont, tantôt sur la Provence, frappant partout des coups inattendus [2]. »

Les premières pages de la correspondance du gouverneur de Montmélian nous montrent Lesdiguières établi à Gap [3]. Bien que la perte de Morêtel, enlevé par l'armée ducale l'année précédente, dût considérablement gêner ses projets, il ne demeura pas longtemps dans cette ville [4] : son esprit entreprenant l'incitait à rentrer dans la vallée du Graisivaudan ; de là il devait, grâce à une diversion tentée du côté de Saint-Genix, se rendre vers Genève pour recevoir les Suisses levés à sa demande et ensuite passer en Piémont avec toutes ses forces [5]. Mais qu'on ne croie pas que, pour atteindre à ce triple résultat, il voulût se lancer dans de grandes entreprises : habitué aux petites expéditions, ce *vieux Renard*, comme l'appelait justement le duc, ne dédaignait point les petits moyens, tels que ruses et supercheries de toutes sortes ; et, si on peut le regarder comme « l'inventeur du système de guerre auquel le maréchal de Berwick, Villars et Catinat donnèrent plus tard dans les mêmes montagnes de si beaux développements [6], » on

[1] Lesdiguières n'entra en Savoie que dans les premiers jours de février 1591. (Ménabréa, *Op. cit.*, p. 602.)

[2] Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, t. II, p. 105.

[3] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 12 janvier 1593.

[4] Id., 16 janvier et 1er février 1593.

[5] Id., 5 et 24 janvier 1593.

[6] Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, t. II, p. 106.

peut dire aussi qu'il connut utilement l'art de susciter des trahisons chez son ennemi ; d'où il suit qu'envers le duc il semble avoir joué le rôle imaginé alors par ce même prince, comme nous l'avons vu, dans sa lutte avec Genève.

En effet, au moment où allait se préparer l'expédition du baron d'Hermance contre la cité de Calvin, Lesdiguières tâchait de gagner les capitaines des portes de Chambéry [1]. Par malheur, son émissaire, nommé Ennemond Mareschal, fut découvert et son intrigue déjouée. Qu'importe à Lesdiguières cette déception ? Puisque la trahison ne l'a point favorisé, pourquoi ne recourrait-il pas à un autre genre de tromperie? Soudain sa femme tombe gravement malade [2] ; en toute hâte il quitte Grenoble, et, pour que nul ne doute de l'état alarmant de madame de Lesdiguières, il emmène avec lui « le premier et plus fameux medecin de la capitale du Daulphiné. » De la maladie, non plus que du médecin, personne en Savoie n'entend parler dès ce moment. Seulement on apprend bientôt avec plaisir que le carnaval a ramené à Grenoble [3] le général dauphinois. Il n'est danse, ni festin auxquels il n'assiste, sans doute pour se remettre de ses récentes émotions conjugales; mais peut-être veut-il bien plutôt, s'il faut en croire le seigneur de Jacob, non se divertir, mais amuser ses ennemis, « afin de les prendre a pied leué. »

Quelque utilité qu'il pût avoir pour sa cause, ce genre de distractions — et de diversions — ne fut naturellement point goûté par ses troupes. « Elles s'esgrenent » tellement chaque jour que , pour avoir trop « tarde a les

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 3 février 1593.
[2] Id., 6 février 1593.
[3] Id., 14 février 1593.

« mettre en besoingne, il est oblige de les renuoyer [1]... » Aussi le mois de mars se passa-t-il sans événement militaire important.

Le gouverneur de Montmélian met à profit cette sorte de trêve pour jeter un coup d'œil sur les affaires politico-parlementaires de ses ennemis.

« ..... Aux estatz tenus a Valence, dit-il, on a negocie
« une reconciliation entre Les diguieres et le Colonnel
« Corce, par le moyen de laquelle lon estimoit quilz join-
« droient leurs trouppes ensemble, Mais lon y ha si peu
« aduancé que tant sen fault que lon doibge rien craindre
« de semblable, qu'au contraire telle praticque les ha plus
« animé que jamais, et rendu tresmal satisfaicts tous ceulx
« qui sen sont voullus empescher, entre lesquelz Morges [2]
« en ha plus d'occasion, par l'indignité quil receust dudit
« Colonnel, lequel apres plusieurs parolles dun cousté et
« daultre haulsat la main pour le frapper, Mais le coup fut
« deschargé sur Sermen procureur du pays, qui ayant
« prins le propos receust ung soufflet dudit Corce, lequel
« ne se peult tant contenir, que parmy une infinité de
« langages oultrageulx contre ledit les diguieres, il naye
« dict que s'il singeroit de commander en celle prouince
« sur lauctorité quil tenoit du Roy il len feroit repentir,
« Monseigneur, ces diuisions sont subiects qui ne se doib-
« uent mespriser de Vre Altesse...., Elle cognoist ledit
« Colonnel personnage de valeur, bouillant en ses colleres,
« et facille a fere venir a une execution, s'il y estoit per-

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 18 février 1593.

[2] Gouverneur de Grenoble « en l'absence de son oncle, le seigneur de Lesdiguières. » VIDEL, *Histoire de Lesdiguières*, liv. IV, ch. II. — (Voir aussi le gouverneur de Montmélian à S. A., 22 avril et 2 juin 1593.)

« suadé, Comme je suis d'aduis que Vre Altesse face, par « quelque negotiation secrette, laquelle se pourroit mettre « en main de quelque habille homme quelle en jugera « digne....., que si cela reussissoit je veulx dire que ce « seroit ung des plus grands coup que V. A. peust donner « a ses ennemys, desquelz elle se verroit venger par leurs « mains propres, Et quand bien encores elle y feroit quel-« que despence il me semble quelle ne seroit que bien « employee pour ne perdre temps a battre ce fert pendant « quil est chault, et que la memoyre et loccasion en est « ressente [1]. »

Le colonel Corce, dont il est longuement parlé ici, n'est autre qu'Alphonse d'Ornano, dit Corso, alors « lieutenant « general au gouvernement de Daulphiné, » nommé maréchal de France en 1596, et mort gouverneur de la Guyenne en 1610. Alphonse d'Ornano, fils du célèbre Sanpietro Bastelica, naquit dans l'île dont il tient son surnom. De la cour du roi Henri II, où il fut élevé, il alla dans sa patrie combattre contre les Génois, puis il revint définitivement en France, si bien que ce remuant personnage ne fut la plus grande partie de sa vie qu'une sorte de condottiere, particularité bien propre à expliquer et son langage et sa conduite dans les circonstances que nous venons d'indiquer.

Tout naturellement aussi sa vie accidentée explique les doutes tout à l'heure émis par Chabod sur la fermeté de ses opinions royalistes, et telle était la vraisemblance de cette appréciation qu'au moment où Chabod la communiquait à Son Altesse, le duc venait justement de se décider à envoyer au colonel un agent secret pour tâcher de le gagner à son

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 mars 1593.

parti[1]. Mais cet agent, « le Sr docteur Marc Anthonio, » échoua « en une si chatouilleuse et delicatte affaire ; » le colonel « tourna visage contre luy[2], » et cependant le docteur n'était pas sans doute « de ces hommes, desquelz je desirerois bien ung peu plus de discretion, et quilz fussent si secretz que leurs negotiations ne fussent tant publiees comme elles sont[3]. » Ne serait-ce pas à croire qu'alors comme à une époque récente, certains personnages divulguaient sans scrupule les plus graves affaires, confiées à leur sage réserve et à leur sagacité bien connue ?

Si le duc Charles-Emmanuel intriguait en France, comment Lesdiguières n'aurait-il pas, lui aussi, continué ses menées en Savoie ? N'était-ce pas là un de ses plus grands moyens d'action ? Toutefois, en ce moment moins ambitieux que Son Altesse, qui pratiquait les chefs mêmes, il ne cherchait à corrompre que les officiers subalternes, ou encore les soldats. Après avoir, à une demi-lieue de Montmélian, fort ingénieusement fait saisir le courrier d'Espagne « par certains Francois, non de son armée, mais de noz trouppes[4], » il s'essaye vainement à gagner les soixante Dauphinois qui, avec cent quarante Savoisiens, forment l'unique garnison du fort de Morêtel[5] ; puis il se rend à Gap, « ou

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 31 mars 1593.
[2] Id., 28 mai 1593.
[3] Id., 29 mars 1593.
[4] Id., 5 avril 1593.
[5] Id., 3 avril 1593.—Le seigneur de Jacob se défiait des soldats étrangers qui venaient, *motu proprio*, demander à servir, ou que les alliés de Son Altesse envoyaient en Savoie. « Hyer, écrit-il au duc le 7 juil-« let 1593..., Je receus une lettre du Sr d'Arnaut, enseigne de ceans « (Montmélian), Comme trois des cappitaines des 300 Daulphinois et « Lyonnois envoyes par Monseigneur de Nemours sestoient presen-« tez au ratteau de ceans peu apres mon partement se laissans enten-« dre questans venus en ce pays pr le seruice de Vre Altesse ilz desi-

« il faict faire et a Grenoble de grandes prouisions et pre-
« paratiues, et a ce quun mien amys du Daulphiné ma faict
« entendre il ha faict une cottisation sur les Ecclesiastiques,
« Court de parlement et Noblesse de celle prouince de vingt
« mil charges de bled, Sur le tiers Estat le vin, et les de-
« niers, de la Vente des præualues et reste des domeynes
« de la Couronne, que lon estime reviendra a plus de deux
« centz mil escus et luy mesmes en est l'acheteur par inter-
« posites personnes, Tellement que lun et laultre luy de-
« meureront [1].... »

Il résulterait de ce dernier passage que Lesdiguières savait aussi bien gérer ses propres affaires que celles de l'Etat, et l'on peut même ajouter que certaines questions de finances avaient le privilége de fournir à sa sollicitude un aliment des plus positifs. Or, pour qui a lu sa *Vie* [2], ce détail ne paraîtra pas extraordinaire : son amour pour les richesses, en effet, était aussi vif, aussi immodéré qu'était ardente sa passion pour la guerre.

Parfois, — il faut cependant le reconnaître, — les appréciations, d'ordinaire si justes, du seigneur de Jacob sur les

« roient de veoir la forteresse, Ce que leur fut honnestement refusé,
« par ledit S^r d'Arnaut..., Et estans descendus a la Ville ilz sinfor-
« marent ou estoit Miolans de la distance du chemin des icy de quelle
« assiete et quelle garnison lon y tenoit, Et a peine heus je celle lettre
« quil men vinst une aultre du Sr Colonnel Ferrier (noble Jean-Louis
« Ferrero), lequel allant a Chambery rencontrat aupres de S^t. Joyre
« une bonne trouppe desdicts Francois tous a cheual, lesquelz deman-
« doient le chemin dudit Miolans, et sil estoit encores loing de la....
« Nonobstant tous les pretextes que prend mondit Seigneur de Ne-
« mours je ne peux scauoir pourquoy il ha enuoyé ledit secours, puis
« quil ha assez de besoingne taillee en Forestz et Auuergne pour y
« employer toutes ses trouppes. »

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 6 et 26 avril 1593.

[2] Louis VIDEL, *Histoire du duc de Lesdiguières*, 1 vol., 1638.

pratiques du général dauphinois ne laissent pas d'être dictées par un sentiment de défiance excessive, quoique bien assez naturelle. Ainsi, lorsqu'au mois de mai une trêve est près d'intervenir entre les parties belligérantes, ce fait ne peut acquérir nul crédit aux yeux du gouverneur de Montmélian; il ne voit là qu'une manœuvre de l'ennemi, « puisque tout arme et auec diligence en Daulphiné [1]. » « Cest pourquoy, » ajoute-t-il, et cette fois avec une pensée d'appréhension bien justifiée, « il me semble.... que nous « doibgions.... prendre toutes choses au pire contre nous, « pour y fere une plus solide et asseuree prouision, Nous « voyons ce quest du cousté de la France accompagné de « tant dincertitude que nous nen pouuons fere aucun « asseuré jugement a notre auantage tant aussi linconstance « y regne. » A lire cette dernière phrase, non moins vraie aujourd'hui qu'il y a trois siècles, il semble qu'elle vienne d'être écrite à cette heure ; mais son auteur n'en tire pas vanité, si bien que, sans se laisser plus longtemps détourner par des considérations politiques, — fussent-elles même toutes de circonstance, — il se hâte de reprendre : « Il « est tres neccessaire.... demployer pour ung bon coup « tout notre pouuoir a la guerre en Daulphiné a fin d'ab- « battre celluy qui nous brouille de toutes pars.... Cest « doncques a luy a la ruyne duquel il fault trauailler si « nous voulons jamais faire chose qui vaille [2]. »

Et, comme pour se conformer à cet avis, le marquis de Treffort entre le 18 mai dans la vallée du Graisivaudan [3].

[1] Le gouverneur de Montmélian à M...., 8 mai 1593.
[2] Le même au même, id.
[3] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 19 mai 1593,

Avec toutes ses forces[1], augmentées de cent vingt hommes du préside de Montmélian[2], il s'établit à la Buissière, et de là s'étudie à trouver l'assiette d'un fort[3], qu'il songeait à construire depuis la prise de Morêtel[4], c'est-à-dire depuis l'année précédente. Le gouverneur de Montmélian, qui vint, en cette circonstance, l'aider de ses conseils, confesse que, de la Buissière à Grenoble, il ne voit aucun lieu facile à fortifier, et « je crains, dit-il, quil nous fauldra prendre « lassiete de quelque chateau qui se pourra surprendre, ou « bien de quelque vieille maseure que nous en verrons « commode, seullement pour couurir celle aduenue, et « seruir de ratteau a Chambery, Car de nous amuser a fere « ung grand fort, je masseure que ce nest pas lintention « de Vre Altesse, aussi nen auons nous les moyens ni gens « assez[5]. » Ce fut seulement quatre ans plus tard que fut réalisé ce projet de fort, et mieux eût valu pour Son Altesse qu'il n'eût jamais été exécuté. Construit à Barraux en 1597, il tombait, dès l'année suivante, aux mains de Lesdiguières[6], pour ne plus menacer à l'avenir que le pays dont il devait être primitivement le rempart.

[1] Quinze cents fantassins, cinq cents cavaliers (dont cent vingt gentilshommes savoisiens) et « six petites pieces de campagne. » (Le prés[t] Berliet, *Mem.*, etc. ; Cambiano, *Historico discorso.)*.

[2] Au témoignage de Chabod, le marquis de Treffort aurait eu besoin, pour son expédition, d'un renfort d'au moins cinq cents hommes. (Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 28 mai 1593.)

[3] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 14 et 19 mai 1593.

[4] Id., 8 mars 1593.

[5] Id., 19 mai 1593.

[6] Longtemps avant la prise de Barraux, Lesdiguières avait pensé construire un fort dans la vallée du Graisivaudan. Les traces de cette résolution se retrouvent même nettement indiquées dans les lignes suivantes, extraites de deux lettres du gouverneur de Montmélian, en date du 30 avril et du 7 mai 1593 : « Il (Lesdiguières) se resoult de se

L'entrée du marquis en Dauphiné s'ouvrit sous de favorables auspices; la nouvelle de la reddition d'Exilles, livré à Son Altesse le 23 mai [1], donna du courage à ses troupes. Mais ses plans de conquête ne tardèrent pas à être modifiés. Bien qu'il eût envoyé un « habile homme » pour reconnaître, sinon mesurer, la hauteur des murailles de Grenoble [2], il se retirait, le 29 mai, à la Buissière, non sans avoir été jusqu'à Berlios, château voisin de Montbonnot. Chabod trouve que, puisqu'il n'était pas possible de s'avancer jusque sous Grenoble, il n'aurait pas fallu « trop sen approucher, » et donner ainsi « tel effroy aux gens de robbe lon-
« gue, quilz se pourroient resouldre d'appeller a leur ayde
« le Colonnel Corce [3]. » Tardive réflexion ! vaine remarque ! Sans avoir été nullement appelé par les « robbes longues, » Corce était déjà entré à Grenoble, et, le dimanche 30 mai,
« il voullut que Morges.... feit une sortye sur noz trouppes,
« et leur donner une main sil y voyoit quelque jour Mais
« ledit Morges sen excusat disant que sa principalle charge
« estoit de conseruer ledit Grenoble, et nen sortyr pour fere
« aultre exploict, dequoy ledit Colonnel se sentist picqué et

« loger dans la Vallee de deca la riuiere, et y fere ung fort... ou entre
« aultres lieux il a recogneu plus particulierement l'assiette de la Buys-
« siere, et celle de Montbonod.... (Le gouverneur de Montmélian à Son
« Altesse, 30 avril 1593.) »— « Il (Lesdiguières) pretend... de se poser
« a lemboucheure de la Vallee, du couste de deça la riuiere et bastir la
« ung fort, pour incommoder et fatiguer ceste contree a fin de se facilli-
« ter tout aultre sien dessain pour laduenir, ce que jauserois croyre
« pour les diuers voyages quil ha faict jusques sur les deux lizieres de
« ces deux prouinces, ou il ha bien recogneu les assiettes et commodi-
« tez fauorables qu'y peuuent estre pour ledit fort. » (Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 7 mai 1593.)

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 26 mai 1593.

[2] Id., 28 mai 1593. Addition.

[3] Id., 30 mai 1593.

« luy reiterat le mesme commandement auec grande de-
« monstration de mescontentement, luy disant quil heust
« aluy obeir comme lieutenant general en celle prouince,
« Mais pour cela Morges ne voulut jamais demordre de sa
« premiere resoulution, et luy replicquat que puis quil es-
« toit gouuerneur de celle ville, ce nestoit aluy de tenir
« la Campagne, Ce que voyant ledit Colonnel et quil n'auoit
« de quoy se pouuoir saisir dudit Grenoble sortist dehors
« auec tout ce quil auoit auec luy, disant que si les diguie-
« res ne luy en faisoit raison il sen attacqueroit a luy mes-
« mes, et laissat la Court de parlement en grande craincte
« de plus daccident, et entre aultres le Sr president d'Il-
« lins [1] fort son amys le suiuit, et feit tant par ses persua-
« sions quil le disposat de retourner audit Grenoble, et y
« est encores pour le present auec toutes ses trouppes [2]. »

Ce croquis de Grenoble, à la fin du XVIe siècle, ne manque pas d'un certain attrait, et, si l'on peut être surpris de voir un pays tiraillé en tous sens par ceux-là mêmes qui devaient le défendre, comment s'étonner que le duc Charles-Emmanuel ait désiré profiter de ces divisions intestines, du jour où la France lui en eut donné l'encourageant spectacle? D'ailleurs son tempérament belliqueux, son esprit entreprenant n'expliquent-ils pas déjà suffisamment sa persistance à vouloir conquérir des pays auxquels il pouvait prétendre, ou dont la possession devait assurer son indépendance?

« Si cependant le duc de Savoie avait eu plus de modération dans ses vues, s'il avait mieux étudié le caractère des ligueurs qu'il servait, et celui de leur antagoniste....., il

[1] Ennemond Rabot d'Illins, premier président du Parlement de Grenoble. (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 5 mai 1593.)

[2] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 2 juin 1593.

aurait abandonné à temps un parti qui ne pouvait plus se soutenir[1]... » « Avant 1594, ajoute le marquis Costa de Beauregard, à qui j'emprunterai encore ces lignes, il n'y avait pas eu de reproches à faire à Charles-Emmanuel sur la trop vaste étendue de ses plans, puisque toutes les données avaient été en sa faveur[2]. » D'après le gouverneur de Montmélian, au contraire, il semblerait presque que, dès l'année précédente, le duc aurait pu pressentir combien graves seraient pour lui les conséquences d'une guerre trop prolongée : en 1593, les choses commençaient déjà à s'arranger en France, mais non vraiment au gré du seigneur de Jacob, et ce petit billet, par le trait qui le termine, nous le montrera, cette fois, non plus misanthrope et « prenant toutes choses au pire[3], » mais d'un scepticisme —politique— que notre époque, — plus que toute autre, — aurait tort de lui reprocher : « Monseigneur entre tout ce que nous « voyons mouuoir en ceste constellation jay une extresme « apprehension de la paix de France pour les aduis qui se « suiuent si pres lun de laultre quelle est sur la forme « expresse de sa resoulution de laquelle si Vre Altesse « auoit quelque sentiment soit par conjectures vraysem- « blables, ou par certains aduertissemens je croy et attends « tant de sa prudence quelle pouruoyroit de bonne heure « aux remedes de mal, que cest accident luy pourroit pro- « dhuyre sans se fier qua soymesmes, puis que ceulx de « celle nation qui plus luy sont obligez et lesquelz ont plus « de part aujourdhuy aux resoulutions de France pense-

[1] Costa de Beauregard, *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, t. II, p. 110.

[2] Costa de Beauregard, *Mémoires historiques*, etc., t. II, p. 111.

[3] Le gouverneur de Montmélian à Monsieur...., 8 mai 1593. Voir ci-devant, p. 27.

« ront seullement a fere leurs besoingnes au prejudice de « qui que ce soit [1]. »

Coïncidence voulue ou accidentelle, le lendemain du jour où ces lignes étaient écrites, où Chabod se plaignait ainsi de l'état trop *satisfaisant* des affaires de France, Lesdiguières revenait à Grenoble [2] et, de concert avec le colonel Corce, il prenait l'offensive contre l'armée ducale, qui, depuis son entrée dans la vallée du Graisivaudan, n'avait presque jamais [3] pu se mesurer avec l'ennemi. Bien que Chabod eût exhorté le marquis de Treffort à se retirer par prudence aux Marches ou à Montmélian [4], le marquis attendit le choc des « Navarristes » dans ses positions de la Buissière. Après deux ou trois jours de combat, il les repoussait « auec de signalees pertes. » Chabod se complaît même à remarquer qu'ils laissèrent sur le champ de bataille plus de quatorze chevaux « qui monstroient bien de nestre « des moindres de leurs trouppes, » pendant que « neufz « littieres couuertes de drapt blancs ou linceulx » se dirigeaient vers Grenoble « chargez de blessez [5]..... »

Or, « comme il ny ha contentement en ce monde qui ne « soit suiuy de quelque contraire [6], » le feu prenait, le 24 juin, aux munitions de guerre de Morêtel, et « elles « feirent ung tel effort et violence, que la tour ou elles

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 19 juin 1593. Addition.

[2] Id., 20 juin 1593.

[3] Quelques escarmouches, le 2 et le 3 juin, avaient toutefois coûté au colonel Corce la perte de soixante ou quatre-vingts soldats. (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 4 juin 1593.) Les troupes qu'il commandait alors se composaient de quatre cents chevaux et de sept cents hommes de pied. (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 3 juin 1593. Addition.)

[4] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 19 juin 1593.

[5] Id., 25 juin 1593.

[6] Id., id.

« estoient s'ouurit et tumbat en ruyne sur les magasins « des viures enfondrat quelques logis, et fraccassat une « partie de la pallissade et des soldaltz de celle garnison[1]. » Lesdiguières ne songea-t-il que, depuis cet accident, à venir assiéger Morêtel? Ou bien faut-il croire, avec Chabod, que les poudres de Morêtel ne sautèrent qu'à cause des projets de Lesdiguières sur cette place? Quoi qu'il en soit, l'infanterie ennemie vint la cerner le jour même de l'explosion[2]; mais elle n'arriva pas assez tôt pour empêcher le marquis d'y introduire cent hommes de renfort[3] et un convoi de munitions, qu'escortaient quarante cavaliers de sa compagnie. Naturellement, quand les cavaliers voulurent sortir, la place se trouva si étroitement investie que force leur fut d'y rester. « Des hommes jen loue la resoulution, « dit Chabod[4], mais les cheuaulx, sans fourrages....., ilz « ne peuuent tenir quatre jours. » Heureusement que le siége n'en dura que trois : à la suite d'un combat « d'escouppeterie » et d'artillerie, auquel les troupes du marquis prirent part de la rive droite de l'Isère[5], Lesdiguières se retirait à la Mure, et Corce à Moirans[6].

Cette retraite précipitée de Lesdiguières et du colonel Corce intrigue fort le seigneur de Jacob. Doit-il l'attribuer à une modification du plan de ces deux chefs, à leur mésintelligence souvent à peine déguisée, au manque de vivres

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 25 juin 1593.

[2] CAMBIANO (*Historico Discorso*), VIDEL (*Histoire de Lesdiguières*, liv. V, ch. II), GUICHENON (*Histoire de la Maison de Savoye*, t. II, p. 317), et le comte DE SALUCES (*Histoire militaire du Piémont*, t. II, ch. XXIV), attribuent à la foudre la cause de cette explosion.

[3] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 25 juin 1593.

[4] Id., 26 juin 1593. Addition.

[5] Id., 27 et 29 juin 1593.

[6] Id., 3 juillet 1593.

presque complet dont se plaignent leurs troupes, ou bien encore à leur dépit de n'avoir pu surprendre la place qu'ils convoitaient? « Que sil (Lesdiguières) se retire du cousté « des montagnes sans aultre effect, ajoute Chabod, jauserois « croyre quil nen seroit descendu que... sur quelque pra- « ticque et intelligence quil se seroit bastie dans ledit « fort[1]. »

En résumé, de ces divers succès qu'elles venaient de remporter, les troupes ducales ne retirèrent que des avantages purement négatifs. Vingt jours à peine s'étaient écoulés depuis que les « Navarristes » avaient rétrogradé, et déjà ils étaient en mesure d'effectuer de nouvelles entreprises. Dans sa lettre du 14 juillet, Chabod pressent et précise fort bien quels événements s'accompliront sous peu de jours : « A ce que les plus secretz se laissent entendre....., ils « (Corce et Lesdiguières) vont venir en Sauoye, ou ils di- « sent dauoir quelque intelligence sur une place par le « moyen de laquelle ilz se promettent de facilliter le pas- « sage des Suysses[2]. »

Au reste, le jour de leur entrée en campagne est déjà choisi : c'est le 26 ou le 27 juillet qu'ils doivent envahir les Etats de Savoie, situés en deçà des monts. Son Altesse, informée de leur détermination dès le 24[3], apprend en même temps, — détail qui ne lui permet plus d'en douter, — « quil se faict a Grenoble une grande cuytte de pains, lon « y faict aussi contenance d'en vouloir sortyr des pieces, »

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 28 et 29 juin 1593.

[2] Au mois de juin, Chabod avait persuadé au Conseil d'Etat d'armer les gens des communes « voisines des trois (*sic*) passages de la Croutte, » tellement il craignait déjà de voir l'ennemi se saisir des Echelles ou de Saint-Genix. (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 19 juin 1593. — Voir aussi id., 26, 27 et 29 juin 1593.)

[3] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 24 juillet 1593.

qu'on enverra, d'après les uns, vers Saint-Genix, du côté de Chambéry, suivant les autres [1]. Or, « en ceste derniere « Ville notamment aux faulxbourgs... il ny ha que 300 « hommes de garde, que nest pas la 3me partie de ce quil y « fauldroit pour les asseurer [2]. » Le 27 juillet, nouvelles lettres alarmantes de Chabod : l'une est destinée à l'Infante Duchesse [3] ; il adresse l'autre au duc. « Lennemy... marche « des hyer ayant forme son gros a Voreppe, et faict son « giste ceste nuict passee a Sainct Laurens aupres des « Eschelles, qui dict que cest pour ce lieu la, d'aultres pour « St Genis [4]. »

Fidèle à son système d'astuce et de subterfuges continuels, Lesdiguières répand aussitôt le bruit qu'il va attaquer Vienne, tandis qu'ailleurs on annonce l'arrivée de quelques-unes de ses troupes dans la vallée du Graisivaudan [5]. Mais Chabod « nestime pas quentre cy et ce soyr « nous ne voyons plus clerement en son dessaing [6]. » Le soir, suivant son désir, Chabod connut toute la réalité, — réalité dure et pénible pour un sujet si dévoué à son prince. Depuis sept heures du matin, Saint-Genix était pris [7], grâce à la trahison des frères Pélisson, dont l'un désertait

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 24 juillet 1593.

[2] Le gouverneur de Montmélian à l'Infante Duchesse, 22 juillet 1593. — Le surlendemain, Chabod supplie le duc lui-même « denuoyer de « decà quelques 1500 arquebusiers de secours des trouppes de sa Ma- « jesté (Catholique) qui soient payez, puis quil est impossible aux finan- « ces de Vre Altesse den porter la despence. »

[3] Catherine d'Autriche, infante d'Espagne, fille de Philippe II, mariée à Charles-Emmanuel Ier, le 11 (le 6, suivant le marquis Costa) mars 1585, et morte à Turin, le 6 novembre 1597.

[4] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 juillet 1593 (matin).

[5] Id., id.

[6] Le gouverneur de Montmélian à l'Infante Duchesse, 27 juillet 1593.

[7] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 juillet 1593 (soir).

ainsi, pour la seconde fois en trois ans [1], la cause de Son Altesse.

Le gouverneur de Montmélian ne peut se consoler de « cest accident suruenu a S[t] Genis [2]....., il en souffre un « immense desplaisir... pour veoir ce lieu la ouurir ung « si grand passage sur cet estat fermer le commerce du « Rosne, comme aussi des prouinces de Bieuges et Bresse « d'ou nous tirions le plus de commoditez.... et de grai- « nes..... — Monseigneur cest a ce coup quil fault que « Vre Altesse pense et se resoulue a ung bon et solide « dessaing sur les afferes de deca...., sans laisser dauan- « tage empieter cest ennemy, qui ne faict contenance de « se vouloir arrester la, puis quil continue lassemblee de « ses trouppes, et la cuytte des pains a Grenoble [3]. »

[1] L'aîné des frères Pélisson, qui s'était déclaré pour S. A. au début de la guerre, enleva le Pont-Beauvoisin en 1590, et le livra aux Huguenots. L'année suivante, « moyennant cinq cens escutz et une compagnie de cavallerie, » il avait rendu cette place au duc, et s'était rangé de nouveau parmi ses partisans. (*Memoire* du président Berliet, Archives de Turin. — GUICHENON, *Histoire généalogique de la Maison de Savoye,* t. II, p. 300 et 305.)

[2] L'auteur de l'*Histoire de Savoie, d'après les Documents originaux* (t. II, p. 178), affirme « qu'en 1593, les Huguenots... occupèrent Saint-Genix pendant quatre mois. » Est-ce là une assertion bien exacte, puisque, le 1[er] octobre suivant, c'est-à-dire deux mois seulement après la prise de cette ville, le « conseil d'Estat de S. A. commet noble Jac- « ques Chambon pour commander a la garde de la ville de S[t] Ge- « nis ce quil jugera necessaire selon les occurrences, avec etablisse- « ment de ses gages de 100 flor. le mois. *Signe :* Chabo, Berliet, et *soubsigne :* de Lalee. » (Archives de Turin. *Controolle general des Finances*, n° 7, f° 143 v°.) — J'observerai aussi que le comte de Saluces ne semble pas s'être assez inquiété de l'ordre chronologique, dans son récit des événements militaires arrivés en deçà des Alpes pendant l'année 1593. (*Histoire militaire du Piémont,* édition de 1818, t. II, ch. XXIV, p. 435 et 436.)

[3] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 juillet 1593 (soir).

Comme nous l'avons vu, le marquis de Treffort, au moment de la prise de Saint-Genix, se trouvait aux environs de Genève. Dès qu'il en fut informé, il se hâta de revenir à marches forcées, et se rendit à Belley afin de tenir tête à l'invasion. Tandis que le baron de Lucey réunissait des troupes en Bugey [1], Chabod mettait à Chambéry cinq cents paysans [2], pour en remplacer la garnison, qu'il envoyait au devant de l'ennemi. Sans doute, l'armée ducale rentra en possession de toutes les places, de tous les châteaux que la trahison ou la force lui avait ravis; mais, en dépit de ces succès matériels, la cause qu'elle soutenait venait de recevoir une rude atteinte : une seule victoire, — toute morale celle-là, — l'acte par lequel Henri de Bourbon renonça au protestantisme, le 25 juillet 1593, avait plus fait pour la cause de ce prince que « le gain de vingt batailles [3]. »

Il semble presque qu'après cet événement, les partis aient voulu respirer un peu. Tout d'abord la lutte, en deçà des Alpes, traîna en longueur; puis une suspension d'armes, signée le 1er septembre, en arrêta définitivement le cours pendant six mois [4]. A l'expiration de cette trêve, quelques autres mois d'inaction permirent aux puissances belligérantes de reprendre de nouvelles forces pour la continuation de cette longue guerre, que devait seul terminer, cinq ans plus tard, le traité signé à Vervins, le 2 mai 1598.

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 27 juillet 1593 (soir).

[2] Id., 29 juillet 1593.

[3] COSTA DE BEAUREGARD, *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, t. II, p. 107.

[4] Cette suspension d'armes, qui devait primitivement finir au 1er décembre, fut ensuite prolongée jusqu'au 1er mars de l'année suivante. (GUICHENON, *Histoire généalogique de la Maison de Savoye*, tome II p. 318.)

II

Comme les hostilités, la correspondance du gouverneur de Montmélian s'arrête au milieu de l'année 1593 : la prise de Saint-Genix, l'abjuration de Henri IV, pourrions-nous plutôt dire, en indiquent la limite extrême. Si, à notre tour, nous allons faire halte, ce ne sera pas tout à fait encore pour rentrer dans le silence, mais pour essayer, par certain mouvement rétrograde, de considérer sous un nouvel aspect l'œuvre, plus historique que littéraire, du seigneur de Jacob.

Jusqu'ici les faits que nous avons racontés, auraient pu trouver place dans toute histoire — en forme d'éloge, — telle qu'on l'écrivait souvent jadis, et, si Guichenon, d'ordinaire très consciencieux, les a pour la plupart omis, il faut croire qu'apparemment il ne les a pas jugés essentiels à son ouvrage. Chose curieuse ! C'est le seigneur de Jacob, un courtisan, un familier de S. A., qui va maintenant nous dévoiler diverses autres particularités, laissées aussi dans l'ombre par l'historien du XVIIe siècle. Que si souvent on se plaint de ne pouvoir puiser les matériaux de l'histoire aux sources mêmes, dans les écrits des contemporains, ici au moins rien de semblable à redouter ; on ne pourra même pas dire des courtisans du prince que, — conformément à la tradition, — ils ont voulu céler la vérité à leur maître. D'où il suit que pour connaître certaines années, — 1593, entre autres, — mieux vaut parfois s'attacher à la simple relation du courtisan qu'au long récit de l'historien.

Du reste, M. Burnier, dans son *Histoire du Sénat de Savoie*, nous a déjà donné quelques détails intéressants sur cette période si agitée de la fin du XVIe siècle. N'a-t-il pas

écrit que « pendant toute la durée de la guerre, le patriotisme du Sénat de Savoie subit de dures épreuves [1] ? » Tel fut également le sort du seigneur de Jacob; sa situation fut souvent des plus difficiles, et, de même que le Sénat, il l'a dut à l'importance et à la multiplicité de ses fonctions. Gouverneur de place forte, il fallait qu'il songeât tout d'abord à Montmélian, et là ses occupations étaient forcément assez graves. En effet, bien qu'Emmanuel-Philibert eût converti en forteresse moderne le château féodal de Montmélian, divers travaux, nécessaires à cette transformation, étaient, sous le règne suivant, assezloin d'être complets. L'ancien Donjon ne laissait sans doute presque rien à désirer; mais les ouvrages récents, qui en formaient la première ligne de défense, et que l'on appelait le Bas-Fort, ne pouvaient passer pour achevés : « Que lon face, écrit Chabod le 22 avril [2], des parapetz au bas fort, a fin que le « soldalt se puisse mettre a la deffence a couuert... que « lon y bastisse aussi quelques logis au moings pour y « auoir tousiours les deux esquadres qui entrent et sortent « de garde, et ung chefz pour leur commander. »

Les dangers que courait la citadelle de Montmélian ne provenaient pas seulement de l'état incomplet des ouvrages avancés de cette forteresse; la faible garnison qui s'y trouvait, n'était rien moins que capable d'en assurer la défense. Des troupes du donjon, Chabod n'indique point le chiffre [3]; mais « afin que Vre Altesse scache tout ce que

[1] Tome Ier, page 482.

[2] Le gouverneur de Montmélian à S. A.

[3] « Je ne treuue plus quy sy (au donjon) veuille engaiger fors per« sonnes a la fidelité et valeur desquelz lon ne se peult fier.... Et suis a « ceste occasion forcé de me seruir de paysans pour lesquelz addresser « et asseurer il y vaid de la peyne et du temps. » (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 22 avril 1593.)

« jay icy pour la garde dudit bas fort, ce sont seullement
« enuiron. 110. hommes, desquelz il y en entre tous les
« soyrs quelques 32. ou 34, quest tropt peu en ce temps...,
« Et pour la ville jy ay deux compagnies qui ne font plus
« de 160 hommes, quest encores tropt peu, pour estre de
« mesmes de grandegarde, et bien foible en plusieurs en-
« droicts [1]. »

Que S. A. prétendît laisser ainsi le fort de Montmélian dégarni de troupes, c'est là un acte qui peut encore facilement s'expliquer : cette place était si bien assise au sommet d'un rocher, des bastions — plus ou moins achevés, il est

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 22 avril 1593. — Les trois compagnies, chargées de la garde de la ville et du bas-fort, comprenaient : celle du seigneur de Marthod (noble Jacques de Verdon), cent vingt hommes ; celle du seigneur du Cuchet et de Gramont (de la maison de la Forest), quatre-vingt-dix hommes, et celle du capitaine César Ruberto, cinquante hommes. (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 28 et 29 mai, et 4 juin 1593.) Chabod, qui fut contraint de les céder successivement au marquis de Treffort, les remplaça par soixante hommes, qu'avait levés dans le « voysinage » le seigneur d'Ysard. (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 26 juin 1593) (A). — L'état-major du fort de Montmélian était peu nombreux. Chabod, dans sa correspondance, ne parle que des « seigneurs d'Arnaut et de Leschereine, « enseignes, » du « seigneur Ysard ou d'Ysard, » et de son neveu, le « seigneur de Maningoz la Tornette, » (de la maison de l'Alée). Ces deux derniers officiers n'avaient pu obtenir de S. A. les places d'enseigne et de sergent major (Le gouverneur de Montmélian à S. A., 5 janvier 1593), alors vacantes dans cette forteresse. (Le gouverneur de Montmélian à M..., 8 mai 1593 ; le gouverneur de Montmélian à S. A., 4 juin 1593.)

(A) La compagnie de « noble Estienne Disard, a la monstre passee le « 17e juillet 1593, » avait un effectif de soixante-cinq hommes. Le capitaine recevait par mois 114 livres, le sergent 43 livres 4 sol., les trois caporaux 21 liv. 12 sol. chacun, enfin le page du capitaine et chaque soldat 10 livr. 16 sol., non compris le dix pour cent pour... (deux mots illisibles).... (Archives de la Chambre des comptes de Savoie, *Controolle general des Finances*, n° 7, f° 159.)

vrai, — en défendaient si bien les approches, que l'on pouvait y regarder comme inutile une trop nombreuse garnison. Mais, circonstance plus singulière, c'est à peine, paraît-il, s'il y avait assez de munitions pour les quelques compagnies qui y étaient postées; ou, du moins, « il sen est tant « despendu et tiré de ceans que noz Magasins y sont pres« que du tout espuysez.... Et ce pendant il ny ha fort ny « preside de deca, pour lequel je ne sois ordinairement « importuné den donner [1]. » Ces continuelles importunités amènent le seigneur de Jacob à écrire à S. A. [2] qu'il lui faut « en pouldre a canon 300 charges, 100 darquebouse « aultant de mesche et 50. de plomb. » Un mois et demi plus tard, la situation est toujours la même ; et cependant Chabod, qu'il ait ou non reçu les munitions demandées, doit approvisionner, non plus tel ou tel préside, mais toutes les troupes du marquis, entrées dans la vallée du Graisivaudan : « Je leur ay enuoyé les sappes et pasles... comme « aussi les cent picques qui leur sont neccessaires... quant « a de la mesche, dit-il, jen ay si peu... que sil nous sur« uenoit ung affaire ceans nous ny aurions pour tenir. 10. « ou 15 jours [3]. » La mèche, on le sait, jouait un grand rôle dans les guerres de cette époque : arquebuses, mousquets, canons en consommaient des quantités considérables. De là fréquente disette de cet objet au fort de Montmélian, et lettres non moins réitérées [4] du gouverneur à S. A. pour en obtenir une abondante provision ; le 18 juillet, la pénurie est telle que Chabod ose à peine avouer à l'Infante

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 26 janvier 1593.
[2] Id., 10 avril 1593.
[3] Id., 28 mai 1593.
[4] Id., 28 mai et 25 juin 1593. — Le gouverneur de Montmélian à l'Infante Duchesse, 1er juin 1593.

16

« den estre reduict seullement a dix basles.... Cest pour-
« quoy, ajoute-t-il, jay tant sollicité de deca quen fin jay « disposé les financiers de Voz Altesses de traicter auec un « marchant qui nous en ha promis une bonne quantité [1]; » et, dans la crainte que cette « bonne quantité » ne disparaisse trop vite, — au grand préjudice des finances ducales, — il cherche le moyen « den fere un meilleur mesnage que « par le passé..., Car jusques a present elle sest distribuee « sans payer, Cest pourquoy je supplie treshumblement « Vre Altesse de menuoyer lordre comme jauray ala deliurer « par cy apres, Et me semble quil seroit bien que les Colon-« nelz et chefz se chargeassent de celle quon leur donne-« ra, A fin qu'aulx monstres les financiers en retinssent « le payement [2]. »

De ces nombreuses citations, il résulte clairement qu'en 1593 la citadelle de Montmélian n'aurait pas eu les moyens de soutenir un long siége; et cependant c'était à la fois le boulevard et l'arsenal des Etats en deçà des monts. Puisque ce double privilége ne pouvait constamment la recommander à l'attention de Son Altesse, on peut juger en quel état de pénurie, bien autrement complète, devaient se trouver alors les forteresses du duché d'une moindre importance. Avallon [3], Charbonnières [4], Miolans [5], le fort de Sainte-

[1] Le gouverneur de Montmélian à l'Infante Duchesse, 18 juillet 1593.

[2] Id., id.,

[3] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 28 mai et 12 juin 1593.

[4] Id., 26 et 27 juin 1593. (Voy. aussi id., 25 juin.) — Le seigneur d'Arbier (d'Albier, sans doute) était alors « cappitaine » de ce château. (Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 26 juin 1593.)

[5] Id., 14 février, 4 et 25 juin 1593. — Le « cappitaine » de Miolans était alors noble Jacques de Cerisier, suivant le « Mandat pour le paiement de ses gages, en date du 1er auril 1593. » (Archives de la Chambre des comptes de Savoie, *Controolle general des Finances*, n° 7, f° 31.)

Catherine même[1] ne possédaient d'ordinaire, et en dépit des efforts de Chabod, ni une garnison assez forte, ni des approvisionnements de guerre suffisants.

Morêtel, il est vrai, à cause de sa position de sentinelle avancée du côté des « Navarristes, » absorbait, bien plus que toutes ces places, les moments — et les ressources — du gouverneur de Montmélian. Aussi annonce-t-il à Son Altesse en plein hiver, — au mois de janvier[2], — que « les soldatz de ce preside souffrent de grandes neccessités « de linjure du temps, parce quilz nont aultre logis que « des huttes et petites cabanes la pluspart toutes ouuertes. » Quand, plus tard, la température se radoucit, il va de soi que l'on néglige les logements de la garnison; son entretien, sa nourriture occupent exclusivement alors le seigneur de Jacob, et certes! elle ne saurait souvent attendre ses provisions de bouche : « Messieurs du Magistrat des viures, « dit-il...., mont annoncé quilz estoient apres faire venir « le reste des bledz deubs par les prouinces de Maurienne « et Tarentaize... et parce que je scay quil ny ha de viures « audict fort, pour plus de six jours... Jy ay faict conduyre « ceste nuit passee 280 vaisseaulx[3] de farines et 36 ballons « de ris, et 3200 pains, que sera pour une bonne piece de « temps[4]. » Comme de raison, l'indispensable mèche est rare aussi à Morêtel : « Il ma faillu.... promptement en « prouuoir Morestel, qu'a esté ung seruice de telle consi-

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 26 février, 14 et 26 avril, et 8 juin 1593.

[2] Id., 5 janvier 1593.

[3] Le veissel de Savoie contient environ 80 litres (plus exactement, à Chambéry, 81 litres 1/4.)

[4] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 10 et 14 avril 1593. — La garnison de cette place se composait alors de deux cents hommes. (Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 3 avril 1593. Voy. ci-devant pag. 25.)

« deration, qu'a mon aduis il ny failloit mancquer de trois « heures [1]... » Et il pourrait justement répéter cette phrase que lui inspiraient, un mois plus tôt, son bon sens et sa franchise : « Pour dire mon aduis a Vre Altesse sur le rauit- « tuaillement dudit fort je nestime pas que ce soit son « seruice dy enuoyer si souuent, et en petite quantité « lesdites munitions, Car cest fere cognoistre a ung chacung « quil y ha par tout de la neccessité [2]. »

Voilà bien, d'un seul mot, le résumé de la situation des affaires de Son Altesse en deçà comme au delà des monts : partout la nécessité, en tout lieu vivres et munitions de guerre font défaut, parce que l'argent manque partout. Ou bien le trésorier est absent [3], ou bien « pour les raisons « que Son Altesse scait desia assez [4] ce nest souuent que « chose perdue que de compter sur luy [5]. » Le duc a-t-il, en Piémont, besoin de cinq cents lances, il les demande en

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 25 juin 1593.

[2] Id., 28 mai 1593.

[3] Id., 9 janvier 1593.

[4] Dans sa lettre du 9 janvier 1593, Chabod avait dit que « les parti- « culiers bien affectionnez qui veulent fere quelque prouision au ser- « uice de Son Altesse, en portent eulx mesmes la despence plustost que « de recourir a qui ha accoustumé de payer sinon ceulx quil luy plaist, « et les aultres d'oultrages, et de calompnies. » Ferait-il déjà par hasard allusion aux malversations commises par certains administrateurs des deniers publics, dont les procès s'instruisirent après la paix? (Voy. BURNIER, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I[er], pag. 483 et suiv.). — Le président Berliet se plaint aussi très amèrement de la conduite des commissaires qui, au début de la guerre, furent en deçà des monts chargés des approvisionnements de l'armée. (Voy., dans son *Memoire*, etc., le *Sommaire de tout ce qu'a été levé extraordinairement*, etc. Turin, archives de Cour.)

[5] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 5 avril 1593. (Voy. aussi le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 22 avril 1593, et le gouverneur de Montmélian à M..., 8 mai 1593.)

Savoie au gouverneur de Montmélian [1]. Chabod s'empresse de les lui envoyer [2]; mais en même temps il lui fait remarquer avec à propos « qu'elles se treuuent sans ferts comme tout ce qui men reste dans noz Magasins. » Lorsqu'au mois de juillet, le marquis de Treffort revient en toute hâte des environs de Genève pour s'opposer à Lesdiguières, déjà maître de Saint-Genix, le « Conseil destat declare quil « ny ha pas de graines pour ce qui se treuue aupres de « monsieur le Marquis de Treffort [3], » tandis « qu'il ne « scait le plus souuent ou donner de la main pour auoir « ung escu sil fault depescher ung messager [4]. »

Quant aux troupes, rares étaient les jours où elles recevaient leur solde. Le régiment de don « Amedeo » de Savoie [5] se débande, « a faulte destre paye [6]; » l'effectif « des compagnies du seigneur Colonnel Baratte » diminue tellement que cet officier supérieur « prie son Altesse de le licentier pour luy aller rendre seruice aupres de sa personne [7]. » Le 25 juin, les officiers et les soldats du régiment du colonel Ferrier (noble Jean-Louis Ferrero) déclarent « unanimement au Marquis que si le lendemain ilz ne sont payez, » ils se mutineront. « Ne scachant ou donner de la teste, dit « Chabod, jay enuoye alors ung Courrier a S^t^. Jehan de « Maurienne pour fere venir promptement quatre mil sept

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 5 avril 1593.
[2] Id., 6 avril 1593.
[3] Id., 27 juillet 1593. (Soir.)
[4] Id., 28 juillet 1593.
[5] Don « Amedeo » de Savoie, marquis de Saint-Rambert, frère naturel du duc régnant Charles-Emmanuel Ier.
[6] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 16 mars 1593.
[7] Id., id.

« cens liures [1] receu du quartier [2] dapuril, et encores tout « ce quil sy treuuera... de celluy de may [3]. » Pendant qu'à Morêtel les soldats, qui n'ont « point receu dargent des « quatre mois, sont reduictz en tel desespoir que la plus- « part se coulent par les murailles, et se vont sauuant tous « les jours [4], » dans la vallée du Graisivaudan le « Sr Mar- « quis nause plus aller parmy les quartiers de ses troup- « pes apres leur auoir donné tant desperances destre « payez du jour au lendemain [5]. »

Et cependant, en dépit de leurs plaintes, les régiments ducaux ne réalisaient que rarement leurs menaces de rébellion. S'ils réclamaient avec âpreté la solde qui leur était due, souvent quelques paroles d'espoir [6] suffisaient à les apaiser. D'ailleurs, au sentiment de Chabod, « pourueu que « le soldalt aye du pain, il se contient encores en raison et « discipline pour quelques jours [7]. » Je croirais bien plutôt que, si en 1593 les officiers modéraient les justes demandes de leurs troupes, ils n'atteignaient à ce but qu'après leur avoir d'abord montré les sacrifices volontairement supportés par leurs chefs : les grands seigneurs, effectivement, aidaient leur prince de leur fortune aussi bien que de leur épée. A chaque instant, le gouverneur de Montmélian avance des fonds pour le trésor obéré de Son Altesse. Au mois de

[1] En 1593, la livre de Savoie valait 4 florins et 1 gros. (Duboin, *Raccolta delle Leggi*, t. XIX, p. 1099.) — La livre, d'une valeur intrinsèque de 2 fr. 53 cent., avait été cotée 3 fr. 52 cent. par l'édit de Rivoli, du 13 mars 1562. (Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. II, p. 96.)

[2] La correspondance du gouverneur de Montmélian offre plusieurs exemples du mot *quartier* pris dans ce sens particulier.

[3] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 25 juin 1593.

[4] Id., 30 mai 1593. (Voy. aussi id., 12 juillet.)

[5] 14 juin 1593.

[6] Id., id.

[7] Id., 29 janvier 1593.

mai [1], comme il voit le marquis « en peyne des payemens « de linfanterie et notamment du regiment du seigneur « don Amedeo, » il réunit, grâce au concours de ses amis, « quelque mil escus petitz... Tresmarry quil est pourtant « de nen pouuoir fournyr dauantage... pour secourir les « finances de Son Altesse. »

Le 14 juin [2], il n'hésite pas à « employer encores tous « ses amys pour assister les plus neccessiteulx dentre les « soldaltz du Marquis, a trois ou quatre chefz desquelz il a « promis quatre ou 500 escus quil a enuoye prendre..., « ou il ha estimé auoir quelque credit. »

Les troupes du donjon de Montmélian ne touchent « qu'une paye de six solz et demy [3], laquelle ne suffit pas a « les nourrir seullement de pain [4]. » Maintes fois Chabod a demandé que l'on en élevât le chiffre; mais, comme Son Altesse ne lui a point répondu, « jusques a ceste heure (22 « avril) il ha faict ayde aux vieulx soldaltz du sien propre, « sans quoy il ne luy en seroit demeuré ung seul [5]. »

Si considérables que fussent déjà les sommes employées

[1] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 14 et 26 mai 1593.

[2] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse.

[3] D'après un « Mandat de l'Infante Duchesse, en date du 1er de mars « 1593, les soldaz du chateau de Montmellian doiuent estre paye a rai- « son de 10 liv. 16 solz par chascun deulx (Ainsy que sont ceulx des « aultres presides) a commencer dez le premier de januier dernier. » (*Controolle general des Finances*, n° 7, f° 71 v°)

[4] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse, 22 avril 1593.

[5] Le gouverneur de Montmélian à Son Altesse. — Chabod continue cette lettre en priant de nouveau le duc d'augmenter la solde de la garnison du donjon, « au moings pour le temps de la guerre. » « Ensuite, « dit-il en terminant, Votre Altesse pourra retrancher les payes, et les « reformer a son gré, que sera ung vray moyen pour y conseruer et « attirer encores les honnestes hommes auec ung peu d'ayde quilz « pourront auoir de celluy qui y commandera, sinon il ne fault plus « fere estat dy tenir aultres que de paysans. »

par le seigneur de Jacob aux nécessités de l'Etat, il savait encore en trouver pour d'autres dépenses, non moins importantes que la solde des troupes. Ainsi, tandis que l'artillerie des forts de Sainte-Catherine et de Montmélian est « toute fracassee et les attelages rompus [1], » « il ma faillu, « dit-il...., porter toute la despence faitte en la fabricque « de ladite artillerie des le commandement que Vre Altesse « me donnat...., nayant heu pour ce seruice aultre se- « cours que de mes propres moyens, lesquelz comme ilz « me vont defaillans..... je suis contrainct de surceoir « ladite fabricque.... Toutesfois quand la retardation de « cest œuure seroit de tropt de prejudice a son seruice...., « jengaigeray ou vendray plustost mon propre bien que « de le discontinuer [2]. »

Cette ardeur de la noblesse à secourir le trésor ducal trouve évidemment sa principale origine dans le profond attachement qu'elle avait pour son souverain; peut-être faudrait-il aussi en chercher une autre dans la misérable

[1] Le gouverneur de Montmélian à l'Infante Duchesse, 1er juin 1593. — Par lettres du 1er mai 1593, l'Infante avait commandé au trésorier général de payer toutes les dépenses qu'ordonnerait le seigneur de Jacob, « en quallite de grand maistre de lartillerie deca les Monts, pour « la reparation de ladite artillerie et fournimens dicelle tant a Mont- « mellian que fort Saincte Catherine. » (Archives de la Chambre des comptes de Savoie. *Repertoire des Arrestz*, n° 24, f° 370; *Controolle general des Finances*, n° 7, f° 76 v.)

[2] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 14 et 26 mai 1593. — Quelles sommes prêta Chabod pour la restauration et l'entretien de l'artillerie en Savoie pendant l'année 1593? Un arrêt de la Chambre des comptes, en date du 19 novembre de la même année, répondra peut-être en partie à cette question, puisqu'il ordonne au trésorier général de rembourser au seigneur de Jacob « la somme de 1983 flo- « rins, payee par ledit Sr de ses deniers propres pour les attilaiges et fournitures de la seulle artillerie du fort Ste Catherine. » (*Repertoire des Arrestz*, n° 24, f° 373.)

condition où le peuple était réduit par plusieurs années de guerre. Encore que l'on eût parfois tâché de « tenir les troup-« pes dehors du pays, jusques la r'acolte fut faicte [1], » le peuple, comme le remarque M. Burnier [2], était à bout de ressources et criait grâce. « Il se plaignoit, et auec juste « occasion de ce quil hauoit payé le quartier de la double « taille quil hauoit accordé pour estre deschargé de la « foulle ordinaire de la gendarmerie, Et que neantmoins il « estoit traicté pirement qu'au parauant [3]. » Les édits ordonnant des levées de deniers se succédaient coup sur coup [4], et toujours sans résultats effectifs. Ces échecs financiers, qu'explique sans peine la longueur de la guerre, provenaient assez souvent aussi de l'indiscipline et de l'avidité des soldats, qui diminuaient singulièrement d'avance les éléments de réussite de ces continuelles exactions.

Le passage suivant prouvera à quel point leur conduite était intolérable :

S. A. avait ordonné que la compagnie de cavalerie du marquis de Treffort tiendrait garnison à Montmélian. Le gouverneur dut se soumettre à cette décision, tout en se

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 3 juin 1593.

[2] *Histoire du Sénat de Savoie*, t. I[er], p. 482.

[3] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 9 janvier 1593.

[4] « ... En l'année 1593. fut establie autre decime, à raison d'un moudurier, et quart pour florin... laquelle comprenant le faucigny revient a vaisseaulx 49677 1/2... — Plus en ladite annee fut imposé un quartier au mois de febvrier extraordinaire..., Et au mois de mars suivant furent establis les douze quartiers extraordinaires qui finiront le dernier de febvrier prochain (1594), revient ledict quartier de febvrier sans y comprendre le Genevois, faucigni, et bailliages rendus a liv. 72890. 13s-4d. Et pour lesdicts douze quartiers, y comprenant le Genevois, et faucigny. Liv. 1147496-8s-3d. » (*Sommaire de tout ce qu'a esté levé extraordinairement en Savoye Bresse, etc. soit en argent, bledz, et autres danrées*, etc., *Memoire* du président Berliet. — Archives de Cour.)

souvenant que la compagnie du seigneur de Bussy d'Urfé « logee dans la mesme place huict mois auant auoit faict a « ladite Ville despence de 2000 escus [1] en trois sepmai- « nes, a faulte de moyen pour sy entretenir. Quest tou- « siours ung legitime pretexte au soldalt de fere plus de « foulle, comme de mesmes il est aduenu ces jours pas- « sez de celle du susdit S[r] Marquis, laquelle nonobstant « tous ces desordres et fulminatoires commandemens, « faicts a ses officiers de ne prendre rien sans payer, na « laisse de viure a discretion, et forcer ces pauures gens a « plus quilz ne pouuoient, Ce que voyant ledit S[r] Mar- « quis, et ayant tous les jours plainctes jusques aux larmes « mescriuit de fere informer contre ceulx qui contreue- « noient a sesdits ordres, Surquoy je luy respondis quil le « fauldroit fere contre tous, Et que....je les ferois bien « contenir et viure selon lintention de Vre Altesse.... de « mesmes que ses soldaltz ne vouloient accepter loffre que « ladite ville leur feit de leur donner quatre florins par « jour..... Il (le marquis) a ce pendant promis ausdits de « la Ville de les fere rembourcer de la premiere paye que « sadite compagnie recepura [2]. »

Pour rendre plus complétement fidèle cette esquisse de la physionomie de la Savoie pendant les premiers mois de l'année 1593, j'emprunterai encore une citation à la correspondance du gouverneur de Montmélian. La prise d'Exilles par S. A. et l'impression causée en Savoie par cette nouvelle en formeront le sujet :

« Je remercie treshumblement Vre Altesse de la bonne « part quil luy ha pleu me fere de la prinse et redduction

[1] L'écu valait alors 5 florins de Savoie dans les Etats en deçà des monts. (Duboin, *Raccolta delle leggi*, t.XIX, p. 1035.)

[2] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 5 avril 1593

« d'Eschilles par la sienne du 23 de ce mois... son peuple...
« ha bien demonstré en cest exploict par son visage lextresme contentement quil ha receu de ceste si bonne nouuelle, Laquelle je feis courir des dimenche dernier que le Courrier marriuat... je la feis notamment scauoir a Chambery, ou se sont faicts les signes accoustumez de semblable resiouyssance, auec des processions et prieres publicques, tenans cest exploict de la prouidence diuine et seulle valleur de Vre Altesse, Lon nen ha moins faict en ceste Ville (Montmélian), et generallement en tout ce voysinage...., Et puis asseurer Vre Altesse quil semble desia a ce pauure peuple que lon luy aye leué ung de ses plus pesans faix, prœuoyant par ce progres son entier repos [1]. »

Ainsi la reddition d'Exilles, une victoire quelconque, qu'elle dût ou non sensiblement modifier l'allure des événements, était toujours célébrée avec éclat [2] par les populations des Etats de Savoie. Que si l'amour de la paix leur inspirait seul ce sentiment, sans doute on ne saurait parler de leur patriotisme au sens habituel de ce mot. Mais cette attitude des sujets montrera la confiance qu'ils avaient dans leur prince légitime, dans sa valeur, dans ses talents militaires, inhérents à son illustre race ; et, de là à reconnaître que la foi monarchique a toujours été aussi vive en notre pays, aux jours de calme comme aux temps d'épreuve, la nuance n'est qu'imperceptible. Or, ce n'est certes pas le moindre des enseignements que peut présenter l'histoire de nos vicissitudes passées.

[1] Le gouverneur de Montmélian à S. A., 26 mai 1593.

[2] « A l'occasion de la prise d'Aiguebelle, il y eut à Chambéry, le 10 mars 1598, une prédication suivie d'une procession générale à laquelle prit part le Sénat en robes rouges. » (BURNIER, *Histoire du Sénat de Savoie*, t. Ier, p. 481.)

III

« Quiconque cherche quelque chose, il en vient à ce point, ou qu'il dit qu'il l'a trouvée; ou qu'elle ne se peut trouver ; ou qu'il en est encore en queste [1]. »

Cette ingénieuse proposition que suggère à Montaigne l'étude de la philosophie n'est pas moins opportune à formuler, quand on s'occupe de l'histoire, — même tout intime.

Aussi dirai-je d'abord que le gouverneur de Montmélian, à cette heure facile à juger par sa correspondance, ne me paraît réclamer aucune appréciation ultérieure sur la noblesse de son caractère ou la distinction de ses talents.

Touchant les divers personnages dont ses lettres nous ont laissé entrevoir le profil, la vérité, au contraire, pourrait se résumer en ces lignes, traduction d'un proverbe dont les Arabes vantent, non sans raison, la sagesse : « Chacun, disent-ils, porte ses défauts serrés sous l'aisselle; mais celui qui fait le geste du commandement les montre tous, dès qu'il lève le bras. »

Enfin, de l'histoire même des six mois que nous venons de parcourir, je ne veux dégager que ces quelques considérations :

N'est-il pas singulier que la guerre, telle qu'elle ressort du récit du gouverneur de Montmélian, ait pu se prolonger jusqu'en 1598, alors qu'en 1593, si les chances pouvaient être souvent égales entre les deux partis, cette égalité ne provenait d'ordinaire que de leur épuisement réciproque ? Il semblerait dès lors ou que le récit du seigneur de Jacob

[1] MONTAIGNE, *Essais*, livr. II, ch. XII.

soit exagéré, ou qu'en 1598, au traité de Vervins, les deux Etats dussent être ruinés pour un long temps, — double hypothèse que détruisent également le ton de franchise habituelle de Chabod et l'examen attentif de l'histoire de cette période.

A mon sens, — si j'ose ainsi parler, — la vraie cause de la durée des guerres soutenues par Charles-Emmanuel sans long préjudice pour la prospérité de ses Etats, tiendrait à la fois et à l'imperfection des armes employées au XVIe siècle et au chiffre peu élevé des troupes réunies par le duc sur un même point.

Assurément Bayard et Ronsard[1] s'étaient déjà plaints des armes en usage à leur époque; le premier avait dit que « c'est vergogne de voir un homme de cœur exposé à mourir des mains d'un misérable friquenelle. » Mais qu'étaient l'arquebuse à rouet, le sacre et la coulevrine auprès des armes de précision, qui, à des distances prodigieuses, tranchent aujourd'hui tant d'existences, — tout en supprimant le côté brillant de la guerre, bien plus qu'au temps de Bayard ?

Si maintenant on considère le petit nombre de troupes mises alors en ligne sur les points que menaçait ou attaquait l'ennemi, l'explication de cette mesure peut se trouver dans la situation créée aux Etats de Savoie par les événements contemporains. Pour mieux résister partout où la lutte était engagée, — en deçà comme au delà des monts, vers Genève comme en Provence, — Son Altesse était obligée de diviser ses forces; et c'est peut-être à leur éparpillement

[1] .... Car les hommes plus forts
Sont aujourd'hui tuez d'un poltron en cachette
A coups de harquebouze, ou à coups de mousquette.
(Rons., 936.)

que le pays dut d'échapper à une ruine complète : chaque province eut ainsi la facilité de nourrir le petit nombre d'hommes qui la défendaient, tandis que le *Magistrat des vivres* n'aurait jamais pu entretenir toute l'armée réunie sur quelques lieues de terrain, soit à cause de la rareté des moyens de transport et de la difficulté des voies de communication, soit à raison de la quantité de troupes levées par Son Altesse.

L'effectif de l'armée ducale, en effet, n'était restreint que comparativement à l'étendue et à la population des pays voisins du petit duché de Savoie. Un jour même, grâce à l'institution de la milice [1], Charles-Emmanuel eut jusqu'à 33,000 soldats [2], tous recrutés parmi ses sujets ; mais s'il put alors justement dire : « *Quanti sudditi, tanti soldati* [3], » il fut bientôt obligé de reconnaître que ce nombre d'hommes voués au métier des armes était hors de proportion avec le chiffre de la population de ses Etats, et, dans la suite, il dut forcément le restreindre [4]. Cette sage mesure, qui ne l'empêcha pas de recourir encore aux multitudes armées, fut néanmoins une sorte d'acheminement tout naturel, quoique lent peut-être, vers l'institution des armées permanentes, qui, « formant un corps à part dans l'Etat, destinées à lutter pour tous, laissant..... les magistrats à

[1] La *Milice royale* d'Emmanuel-Philibert devint, sous le règne de son fils, la *milice générale*. Ensuite de l'édit du 15 mai 1594, elle compta dans ses rangs tous les Savoisiens et tous les Piémontais en état de porter les armes. (*Histoire militaire du Piémont*, par le comte DE SALUCES, t. I[er], ch. X.)

[2] 32,500, suivant M[gr] della Chiesa (*Corona Reale*) et le comte de Saluces (*Histoire militaire du Piémont*, t. I[er], ch. XIII.).

[3] Autant de soldats que de sujets.

[4] COSTA DE BEAUREGARD, *Mémoires historiques sur la Maison de Savoie*, t. II, p. 161.

leurs fonctions, les artistes à leurs études, les laboureurs à leurs travaux, rendaient la guerre, — ce mal inévitable, — moins cruelle et moins désastreuse, puisque le mouvement général, pour être enrayé, ne s'arrêtait jamais [1]. »

Si clairs, si certains qu'ils soient, ces divers avantages, fruit de la permanence des armées [2], n'avaient pas rapidement frappé le XVI[e] siècle [3], — fort accessible pourtant à d'autres nouveautés. Pendant que la plupart des Etats avaient continué, de gré ou de force, à louer différentes troupes mercenaires, d'autres, pour maintenir leur rang et leur indépendance, n'hésitèrent pas, — nous l'avons vu, — à recourir, comme les barbares, aux nations armées ; mais, si en cela certains princes se souvinrent un peu trop des ennemis de la civilisation — romaine, — on peut au moins se hâter d'ajouter à leur louange qu'ils ne poussèrent jamais l'esprit d'imitation jusqu'à rendre à la multitude le droit funeste d'élever sur le pavois, non plus seulement la force et la bravoure — comme au V[e] siècle, — mais fort souvent aussi l'intrigue, l'audace et l'incapacité.

[1] *Revue des Deux-Mondes*, liv. du 15 février 1871, p. 668.

[2] « On avait vu les premières traces d'un état militaire permanent sous Charles VII, roi de France ; mais l'usage introduit par ce prince d'avoir des troupes sur pied en tout temps était oublié lorsqu'il reprit en Espagne pendant le règne de Ferdinand le *Catholique*. » (*Histoire militaire du Piémont*, par le comte DE SALUCES, t. I[er], introduction, en note.)

[3] En France, par exemple, les légions créées par le roi François I[er] n'étaient payées qu'au temps où elles étaient sous les armes.



NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

EAUX DE LA BOISSE

Par M. J. CARRET,

Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Chambéry.



Séance du 21 novembre 1878.

Le Président, M. l'avocat Louis Pillet, occupe le fauteuil.

M. le docteur Carret, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, donne lecture d'un premier article sur les *Eaux de la Boisse*, qui a vivement intéressé l'Académie. Il est reproduit ici en son entier en raison de son importance :

UNE CONVERSATION SUR L'EAU DE LA BOISSE.

Le 11 septembre dernier, j'ai reçu la visite du docteur Faar, médecin de Leeds, une des grandes villes manufacturières de l'Angleterre.

N'ayant personne pour me présenter à vous, mon honorable confrère, m'a-t-il dit en entrant, je me présente moi-même. Le but de ma visite est de vous demander pourquoi une eau minérale, qui est aux portes de la ville, et que

vous nommez *Eau de la Boisse* n'est pas exploitée ? Mais d'abord, laissez-moi vous dire comment j'ai fait la connaissance de cette eau.

Je suis à Chambéry depuis douze jours avec mon fils et ma fille. Nous venons de faire un grand voyage en Suisse, en Allemagne, en Italie ; et, comme nous étions tous trois indisposés, nous avons pensé nous arrêter quelques jours dans votre ville pour nous remettre.

Le lendemain de notre arrivée, le hasard nous a conduits sur la route de la gare, en face d'une grotte, au fond de laquelle se trouve une source. A la couleur des pierres sur lesquelles l'eau coule, il ne nous a pas été difficile de juger qu'elle est *ferrugineuse*.

Nous avons bu chacun deux verres de cette eau, qui est fraîche, limpide et on ne peut plus agréable. Mais, un quart d'heure ne s'était pas écoulé, qu'un besoin, auquel il a fallu céder, nous a fourni la preuve que cette eau jouit de propriétés éminemment diurétiques.

N'importe, nous en avons bu encore deux verres chacun. C'est à ce moment qu'une femme du voisinage nous a appris que cette fontaine se nommait : *Eau de la Boisse*.

Rentrés à l'hôtel, nous avons fait avancer l'heure de notre dîner. Nous ne pouvions douter que cet appétit inusité ne fût dû à l'eau de la Boisse, puisque les jours précédents, nous nous mettions à table plutôt par habitude que par besoin.

Dès lors, tous les matins, pendant ces douze jours, nous sommes allés à la fontaine boire, à doses graduellement croissantes. A nos repas, nous en faisions également usage, et le résultat, pour moi comme pour ma fille et mon fils, a été très satisfaisant.

J'avais rapporté de mon voyage des crampes d'estomac, des éructations acides, en un mot, chez moi une dyspepsie dont j'ai longtemps souffert s'était réveillée. Mon fils était pris d'une diarrhée, qu'il avait inutilement combattue par le laudanum et le bismuth. Ma fille, âgée de dix-neuf ans, avait depuis quelques mois une aménorrhée, accompagnée d'une toux sèche, qui, chez nous autres Anglais, est toujours effrayante, à cause de la disposition innée que nous avons à la phthisie.

Nous sommes à Chambéry depuis douze jours ; nous le quittons demain et, grâce à l'eau de la Boisse, nous partons tous les trois en parfaite santé : dyspepsie, diarrhée, toux et anémorrhée, tout a disparu.

Maintenant, cher confrère, que je vous ai fait l'histoire de ma connaissance avec l'eau de la Boisse, je vous réitère ma question : pourquoi cette eau, douée des propriétés les plus remarquables, est-elle abandonnée ? Je dirai plus : pourquoi n'est-elle pas largement exploitée ? Est-ce qu'à Chambéry on méconnaît ses vertus, ou bien son usage présente-t-il des inconvénients qu'un étranger peut ignorer ?

J'ai répondu au docteur Faar que l'eau de la Boisse, aujourd'hui si délaissée, avait eu autrefois une vogue extraordinaire. Les malades y arrivaient en grand nombre de Grenoble, de Lyon et de plus loin encore. La foule y était telle pendant le jour, que les personnes qui voulaient de l'eau pour en faire usage chez elles, étaient obligées de l'aller prendre pendant la nuit. Il s'y faisait journellement des guérisons très remarquables.

Malheureusement ! l'eau de la Boisse a rencontré parmi les médecins de Chambéry un détracteur, ou pour mieux dire un destructeur. M. Dacquin, c'est le nom de ce méde-

cin, par esprit de contradiction et peut-être aussi par un sot amour-propre, se refusant à l'évidence, y a nié même la présence du fer. Cette opinion, quoique jugée paradoxale par tout le monde, habilement exploitée par les intéressés, a suffi pour jeter la défaveur sur cette eau. La mode cessant, les malades et les buveurs se sont éloignés.

Aujourd'hui, il faut le dire, on croit assez généralement que l'engouement a été pour quelque chose dans cette grande renommée qu'a eue pendant de longues années l'eau de la Boisse. On suppose qu'elle n'a pas toutes les vertus que nos pères lui prêtaient. Ainsi, on estime que le fer y est en trop faible proportion, pour produire une action appréciable. Cependant, quelques personnes lui sont restées fidèles et elles n'ont pas eu lieu de s'en repentir, car elles sont arrivées à une extrême vieillesse.

Pour moi, je crois aux propriétés bienfaisantes de l'eau de la Boisse ; je l'ai toujours conseillée et je la conseillerais plus souvent, si je rencontrais des malades qui eussent la foi.

On reproche à l'eau de la Boisse, me dites-vous, de ne contenir qu'une faible quantité de fer. C'est le reproche contraire qu'on adresse à d'autres eaux. S'il y a inconvénient d'un côté ou de l'autre, où est-il? Dites-moi, cher confrère, à quoi bon faire avaler des doses immodérées de fer, lorsqu'il en faut si peu pour les besoins de l'économie? En supposant que la masse du sang d'un adulte pèse 12 kilogram. 500 gram., il n'est pas probable qu'il y ait plus de 1 gram. $^1/_2$ dans toute la circulation. Dans les cas de chlorose et d'anémie, cette petite quantité de fer est sensiblement diminuée, mais il suffira de faciliter l'absorption de quelques centigram. de cette substance pour ramener le sang à sa composition normale. A mon avis, l'eau de la

Boisse est préférable à bien d'autres eaux ferrugineuses, à celles de Spa par exemple, par le seul motif que le fer y est en dissolution plus étendue.

— Vous croyez donc, Monsieur Faar, que l'eau de la Boisse est réellement efficace, qu'elle mérite d'être conseillée ? Et que dans l'intérêt des malades autant que dans celui de pays, elle vaut la peine d'être exploitée ?

— J'en ai la conviction, et quoique je n'aie pas sous les yeux la nomenclature et l'analyse de ses principes minéralisateurs, par les effets que mes enfants et moi en avons éprouvés, et grâce aussi à la grande habitude que j'ai de ces sortes d'eaux, j'en entrevois les propriétés curatives. Je puis vous dire quelque chose de mieux encore. Le docteur Weber, de Fribourg, fabrique des eaux minérales artificielles, dont l'action ne diffère pas sensiblement de celles des eaux naturelles. L'*eau* qu'il nomme *acidule ferro-sodique* a la plus grande analogie avec l'eau de la Boisse. Cette eau, dont j'ai fait usage moi-même et que j'ai expérimentée sur des milliers de malades, convient :

1° Dans les aigreurs, les flatuosités, les crampes d'estomac et dans presque toutes les formes de la dyspepsie ;

2° Dans l'aménorrhée, la dysménorrhée, la chlorose, l'anémie, les fleurs blanches ;

3° Dans les affections atoniques des voies urinaires ;

4° Dans les engorgements du foie, de la rate et du pancréas ;

5° Dans la goutte, l'hypocondrie et les hémorroïdes ;

6° Dans la convalescence des fièvres graves.

On pourra nier la similitude de l'eau de la Boisse avec l'eau acidule ferro-sodique du docteur Weber. En tous cas, ce que personne ne pourra légitimement et consciencieusement lui contester, à moins que le docteur Dacquin ne sorte

pour cela de la tombe, c'est d'être éminemment diurétique, apéritive et reconstituante. Avec ces trois propriétés, je me charge de lui en trouver bien d'autres.

A ces mots, le docteur Faar m'a serré la main et s'est retiré. J'ai immédiatement écrit notre conversation, pour qu'elle ne s'échappât pas de ma mémoire. La note dont je viens de donner lecture en est la reproduction fidèle. Je la livre à l'Académie qui en fera l'usage qu'elle croira convenable dans l'intérêt du pays et de l'humanité.

L'Académie applaudit à l'initiative patriotique, que vient de prendre M. le docteur Carret, et insiste auprès de lui pour qu'il prépare une Notice complète sur les eaux de la Boisse, afin de leur rendre la réputation méritée dont elles ont joui à une autre époque.

Après mûre délibération, l'Académie prend la résolution suivante : « Le docteur Carret est chargé de rédiger un Mémoire, dans lequel seront résumés tous les renseignements propres à faire connaître l'eau de la Boisse, tels que : historique, caractère physique et chimique, analyse médicale, propriétés thérapeutiques, mode d'emploi, etc. Il sera donné lecture de ce travail dans une des plus prochaines séances, et l'Académie prononcera sur le meilleur emploi qu'elle en doit faire dans l'intérêt des malades et du pays.

M. Carret, cédant aux vœux de l'Académie, veut bien promettre d'y mettre tous ses soins.

Séance du 5 décembre 1878.

A l'occasion de la note sur l'*Eau de la Boisse*, lue dans la dernière séance par M. Carret, le docteur Guilland demande la parole et s'exprime ainsi :

Je n'avais pu entendre les expressions par lesquelles mon honoré confrère a qualifié le rôle de Dacquin dans la polémique engagée en 1776 sur l'*Eau de la Boisse*. Elles sont en opposition complète avec la conviction que je m'étais formée lorsque j'élaborais en 1852 la biographie du docteur Dacquin. Je dus alors dépouiller non seulement ce que Dacquin avait écrit à ce sujet, mais plus de 14 autres brochures ou articles publiés pour ou contre à la même époque, ainsi que les délibérations de la municipalité. Cette étude scrupuleuse m'a donné le droit d'affirmer, avec le plus impartial des écrivains *contemporains*, que « dans « cette opposition de sentiments, si le bon droit n'était « que d'un côté, *la bonne intention était sûrement de* « *tous les deux.* »

On ne saurait accuser de *sot amour propre* l'auteur qui dédia modestement à Pinel la deuxième édition de la *Philosophie de la Folie*, après que la première, de l'avis de tous les spécialistes et désintéressés, établissait la priorité du médecin savoyard sur l'aliéniste parisien ; l'auteur qui, dans sa deuxième édition sur les eaux d'Aix, n'hésita pas à retrancher toute la partie chimique de la première comme abrogée par le progrès de cette science.

On ne peut attribuer ces mobiles inavouables au médecin dont toute la vie et tous les écrits témoignent le dévouement à ses concitoyens ; — aux patriotes que leurs suffrages portèrent le second à la municipalité, peu d'années après la bruyante querelle de la Boisse ; — à l'illustration provinciale dont nos édiles ont voulu, l'an dernier, donner le nom à l'une des rues de Chambéry.

En 1776, la chimie existait à peine ; l'analyse des eaux minérales n'existait pas : chimistes et médecins se divisèrent alors comme cela arrive encore même à présent,

malgré les conquêtes de la science ; — et le collége médical de Lyon, ainsi que l'hydrologiste Despine, étaient avec Dacquin parmi les opposants. — Le gisement de la source de la Boisse contribuait à jeter des doutes sur la nature de la minéralisation ; de même que sa situation, au milieu de marais dont l'assainissement n'a été opéré que dans le siècle suivant, ne permettait guère à un hygiéniste de recommander ce but de promenade matinale.

Dès lors, la chimie est sortie de ses langes ; deux analyses compétentes se sont succédé, en 1836 et en 1855, par MM. Saluces et Calloud. — La première se lit au quatrième volume des Mémoires de l'Académie. — Des trottoirs obtenus par le corps médical de Chambéry conduisent les promeneurs à la Boisse ; la voie ferrée a ménagé un abord à la buvette dont nos concitoyens n'ont point désappris le chemin. — Sans renouveler les extravagances de 1776, il y aurait cependant un intérêt local à fixer davantage l'attention des habitants de Chambéry et de nos visiteurs de plus en plus nombreux sur une source qui a le grand mérite d'être tout à leur portée.

C'est là une motion patriotique dont nous félicitons vivement notre collègue ; mais elle ne doit pas nous faire méconnaître cet autre patriotisme trop souvent offensé de nos jours, celui de la reconnaissance, du respect, de la justice, du moins envers nos anciennes gloires.

M. le docteur Carret répond à M. Guilland, qu'il n'a pas cessé de considérer le docteur Dacquin comme une de nos illustrations médicales, et que, s'il s'est trompé sur un point particulier, Dacquin a mérité, par sa science et par l'ensemble de ses travaux, de rester classé parmi les célébrités qui ont fait le plus grand honneur à la Savoie ; mais qu'il ne peut l'excuser entièrement, malgré le plaidoyer de M. Guil-

land, d'avoir fait servir son autorité médicale et sa haute réputation à faire tomber la confiance qu'avait le pays dans l'efficacité des eaux précieuses de la Boisse et qu'il a encouru sur ce point et conservera une grave responsabilité.

Séance solennelle et publique du 28 avril 1879.

M. le président ouvre la séance en remerciant, au nom de l'Académie, les personnes qui avaient bien voulu répondre à son invitation. Il lit ensuite une note dans laquelle il trace rapidement l'histoire de l'Académie de Savoie depuis son origine en 1819 jusqu'à nos jours, et présente le résumé sommaire des fondations qu'elle a reçues, des prix qu'elle a décernés et de travaux qu'elle a publiés.

La parole est ensuite à M. Joseph Carret, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. M. Carret traite un sujet important en lui-même et ayant un intérêt spécial pour les habitants de Chambéry. C'est l'histoire de notre fontaine de la Boisse, qui jouissait, il y a plus d'un siècle, d'une grande réputation, et qui, tombée pendant la tourmente révolutionnaire dans un oubli immérité, commence à reconquérir, au grand avantage des malades, la faveur de l'opinion publique.

Le docteur Grossy, que tout le monde, en son temps, appelait le *fameux docteur Grossy*, accompagnait l'infant dom Philippe, dont il était le médecin et l'ami, lorsqu'à la tête des armées espagnoles il fit son entrée solennelle à Chambéry, le 5 janvier 1743.

Le docteur Grossy avait la réputation d'un praticien consommé. Il était, en outre, naturaliste très distingué. Pendant le temps qu'il passa à Chambéry, il faisait de fréquentes excursions dans les environs pour en étudier la botanique et la géologie. Un jour qu'il herborisait du côté

de la Boisse, il aperçut une eau qui jaillissait de bas en haut d'une excavation profonde et, une fois dehors, colorait en jaune les cailloux sur lesquels elle coulait. Il lui vint en idée que cette eau, qu'il ne connaissait pas, pouvait contenir quelque principe martial. Il la goûta, et la trouvant très agréable, il revint en boire plusieurs fois ; il en fit boire au prince Philippe, il en fit boire aux soldats, que les privations et les fatigues de la guerre avaient exténués, et tous s'en trouvèrent merveilleusement.

Telle est l'origine de la fontaine de la Boisse, je veux dire de la connaissance que l'on a de ses eaux bienfaisantes : origine glorieuse, puisqu'elle est due à une grande illustration médicale. Rien n'autorise à reculer cette découverte au delà de l'année 1743. Il est seulement à regretter qu'elle coïncide avec un événement bien malheureux, l'invasion espagnole en Savoie, dont nos pères ont si longtemps et si cruellement souffert.

Grossy, rappelé en Espagne, ne s'éloigna pas sans regret de la Naïade de la Boisse. Comme témoignage de sa reconnaissance pour le bien qu'elle lui avait fait, ainsi qu'aux soldats confiés à ses soins, il la recommanda très vivement à un jeune médecin placé sous ses ordres, le docteur Fleury, qu'il laissait en Savoie pour rapatrier l'armée espagnole.

Les soldats, que l'on retirait des hôpitaux des provinces pour les transporter en Espagne, arrivaient à Chambéry dans un état déplorable. Presque tous étaient atteints de maladies chroniques et proposés pour la réforme. Le docteur Fleury ne manquait pas de leur prescrire l'eau de la Boisse, et, par le seul usage de cette eau, la plupart purent reprendre leur service.

Ces guérisons faisaient bruit et attiraient, de jour en

jour, à la fontaine un nombre plus considérable de buveurs. Malheureusement, en février 1749, un éboulement vint enfouir la source. En décembre 1752, même catastrophe, et, à ce moment, qui plus est, la rivière de Leysse, qui côtoye le midi de la colline, ayant quitté son lit, se porta jusqu'aux éboulements et personne ne put plus y atteindre.

Ce fut un grand désappointement pour les habitants de Chambéry, qui avaient toute raison de croire que la Boisse occupait déjà une haute place parmi les stations hydrominérales. Cependant, l'habitude de voir les malades aller à d'autres eaux voisines, commençait à leur faire oublier la fontaine tant regrettée, lorsqu'en 1760, la rivière ayant repris son ancien lit, quelques personnes purent atteindre à de minces filets d'eau, à travers les masses éboulées qui couvraient la source. Les pluies achevèrent le déblaiement, et, en 1776, l'abord de la fontaine fut entièrement praticable. A ce moment, il fut constaté que le lieu d'émergence de la source avait baissé de quatre mètres, mais que l'eau revenait, telle qu'elle avait disparu vingt-quatre ans auparavant, aussi fraîche, aussi pure et aussi abondante.

Cette résurrection causa une joie immense dans la ville. Les cloches sonnèrent à toute volée et les maisons se pavoisèrent de drapeaux. La population se porta en masse à la source et la salua par des vivats répétés. Le soir, la ville fut illuminée. Des voitures, nommées *carrioles*, furent presque aussitôt improvisées. Elles sillonnaient incessamment la route et amenaient chaque fois à la fontaine des flots de buveurs. Il s'y faisait une énorme consommation d'eau ; c'était une vraie débauche.

Les poëtes, il fallait s'y attendre, ne tardèrent pas à unir leurs chants harmonieux aux cris enthousiastes de la

foule. Il y eut assaut de lyrisme. L'un d'eux appelait la fontaine la *déesse bienfaisante;* un autre, la *nymphe incomparable*; un troisième la saluait du nom gracieux de *fontaine de Jouvence*, et ce poëte-là, il faut le dire, fut, prophète dans la vraie acception du mot! car il est reconnu que la génération de cette époque, née sous l'influence de l'action bienfaisante de l'eau de la Boisse, s'est fait remarquer par la vigueur, la beauté et l'esprit. Un quatrième poëte enfin, par une ingénieuse prosopopée, faisait du nautonnier des enfers le conducteur d'une carriole de la Boisse, à trois sous la course. Carron, que pouvait-il faire de mieux pour vivre, puisque, depuis la découverte de cette source, qui guérissait tous les maux, les bords du Styx étaient déserts et il n'y avait plus d'ombres à passer.

On voit à quel degré d'exaltation était arrivée la population de Chambéry, au moment où, par un bienfait de la Providence, les eaux de la Boisse lui furent rendues.

L'enthousiasme se calma peu à peu, mais la confiance dans les vertus de l'eau, loin de faiblir, alla en augmentant. Comme personne n'en éprouvait de mauvais effets, tandis qu'un grand nombre y trouvait la guérison de maladies graves et invétérées, le nom de la Boisse acquit bientôt la plus grande célébrité.

On comprend que Chambéry se passionnât pour une découverte qui devait l'enrichir, mais il restait à voir si, une fois l'enivrement passé, les eaux de la Boisse présenteraient, dans leurs principes minéralisateurs et dans leurs résultats thérapeutiques, les bases d'une réputation solide et à l'abri des attaques, que l'envie et la malveillance ne manqueraient pas de diriger contre elles.

L'intendant général Vacca, comme ébloui par la foule toujours croissante des buveurs, par les guérisons inespé-

rées qui s'opéraient chaque jour, et plus encore peut-être par l'essai très heureux qu'il en avait fait sur lui-même, adressa au ministre de l'intérieur à Turin, en date du 16 août 1777, un rapport où il relatait minutieusement toutes les circonstances de cette découverte.

Le Conseil de ville, par ordre du roi qui voulait être assuré des bons effets que l'eau de la Boisse avait produits jusque-là, ouvrit une enquête à laquelle tous les médecins furent invités à prendre part. La réponse fut, à une voix près, unanimement favorable. La salubrité et les propriétés médicales de cette eau étaient ainsi hautement proclamées.

En outre, les docteurs Mermoz, Desmaisons, Lard et Pillet, tous médecins de l'Hôtel-Dieu de Chambéry, déclarèrent que les maladies putrides, nommées aujourd'hui fièvres typhoïdes, fréquemment épidémiques à Chambéry, étaient devenues très rares, depuis que les habitants faisaient un grand usage des eaux de la Boisse.

Sur ces déclarations, l'intendant général ordonnança une forte somme pour restaurer la fontaine, et le Conseil de ville vota l'élargissement et la rectification du chemin de la Boisse , chemin si pittoresque, qui côtoyait les gracieux méandres de la rivière et dont plus d'une personne ici présente a dû garder le souvenir.

Cependant les Facultés voisines commençaient à s'émouvoir. Elles ne voyaient pas sans étonnement des malades, qui avaient été jugés incurables, aller aux eaux de la Boisse et en revenir peu après complètement guéris. Ces guérisons étaient trop évidentes pour être niées ; mais les uns les attribuaient aux distractions du voyage, au changement d'air, à un effet de l'imagination, en un mot, à toute autre cause qu'à l'eau elle-même ; d'autres, au con-

traire, avaient pleinement foi à ce qu'on appelait, par ironie, les miracles de la Boisse, et, ne voulant pas priver l'humanité d'un remède aussi précieux, l'exaltaient et le conseillaient en raison même des efforts que faisaient les premiers pour le discréditer. De là, une lutte de plus en plus ardente, dont les éclats retentissaient chaque jour dans les gazettes de Chambéry, de Lyon, d'Avignon, de Berne et d'autres villes.

Convenons néanmoins que, si le bon droit n'était que d'un côté, les bonnes intentions étaient assurément des deux. Ce n'est pas la première vérité qui, d'abord combattue, a dû son triomphe à l'opposition qu'elle a rencontrée.

Pour mettre fin à ce malentendu, M. Potot, professeur et vice-doyen du Collége de médecine de Lyon, jugea convenable de s'adresser en toute confiance à M. Fleury et de lui demander *quelles étaient ces nouvelles eaux de la Boisse dont on chantait partout les merveilles.*

M. Fleury qui, depuis le rapatriement de l'armée espagnole, s'était fixé à Chambéry, continuait, ainsi que le lui avait recommandé le docteur Grossy, à s'occuper très activement des eaux de la Boisse. La réponse qu'il fit parut à M. Potot assez concluante pour que, malade lui-même, il vint avec sa femme se mettre à l'usage de ces eaux, qui le guérirent et dont il ne cessa dès lors de chanter les merveilles.

On avait longtemps nié la présence du fer dans les eaux de la Boisse. On l'osa moins depuis qu'un médecin, ayant défié la chimie de lui en montrer un atome, le comte de L'Hôpital avait répondu par un enjeu de 500 louis qui ne fut pas tenu. On l'osa moins encore, lorsqu'on vit les enfants des rues faire un amusement de l'expérience, qui

consiste à jeter quelques parcelles de noix de galle dans un verre d'eau de la Boisse pour lui donner une teinte purpurine, indice certain de la présence du fer.

Une autre préoccupation gagnait les esprits. A mesure que les guérisons se multipliaient, on se demandait si le fer seul avait assez de puissance pour guérir des maladies aussi graves et aussi variées. Comme la question était d'une importance majeure, on fit venir un chimiste de Lyon, M. Tissier, qui passait pour très instruit et très consciencieux. On l'installa au voisinage de la source avec ses appareils et ses réactifs ; il fit l'analyse de l'eau, dont il consigna les résultats dans un Mémoire, d'où s'exhale comme un parfum de science et d'honnêteté.

Je ne me défends pas de citer les lignes qui le terminent :

« J'ai fait la plus grande partie des expériences à la « source ; il ne serait pas étonnant que cette analyse différât essentiellement de toutes celles qui se feraient sur « des eaux transportées. Je n'ai qu'une réponse à faire à « ceux qui n'auraient pas eu les mêmes résultats ; je leur « dirais : Allez aux eaux de la Boisse, prenez les précau- « tions que j'ai prises et vous verrez ce que j'ai vu ; et si « j'étais dans le cas de refaire cette analyse publiquement « sur les lieux, je voudrais pour témoins tous ceux qui « pourraient avoir formé quelques doutes sur les eaux « minérales gazeuses et ferrugineuses de la Boisse ! »

Quoique le travail vraiment magistral de M. Tissier eût mis fin à toute polémique sérieuse, le Conseil de ville, qui avait à sa tête le marquis de Thônes et comptait, à cette époque, parmi ses membres, les notabilités de la magistrature, du barreau, du corps médical et du haut commerce, tint à honneur que le dernier mot sur une question, émi-

nemment savoisienne, fût dit par un savant du pays. Il pria donc M. Boisset fils de procéder, en présence d'une commission prise dans son sein, à de nouvelles opérations analytiques. M. Boisset accepta cette mission et s'en acquitta avec un rare talent. Il confirma tous les résultats obtenus par M. Tissier. Les magistrats de la cité, pleinement satisfaits, firent don à M. Boisset d'une *pièce d'argenterie aux armes de la ville, du prix de 130 livres*. Puis, ils votèrent l'acquisition du terrain sur lequel est placée la fontaine et obtinrent une ordonnance royale d'expropriation, que le Sénat se hâta d'enregistrer.

Ce que l'on prévoyait se réalisa au delà de toute espérance. MM. Tissier et Boisset avaient trouvé dans les eaux de la Boisse, outre le fer, plusieurs substances, deux surtout de premier ordre : le chlorure de sodium ou sel commun, qui passe pour le reconstituant par excellence, et l'acide carbonique, que l'on nomme avec raison l'*esprit vital* des eaux minérales.

Par cette découverte, les eaux de la Boisse, considérées jusque-là comme simplement ferrugineuses, auxquelles on avait même contesté cette qualité, s'élevaient d'un trait, par l'union du fer, de l'acide carbonique et de la soude, au rang des *eaux acidules ferro-sodiques*, qui sont, sans contredit, les premières de la hiérarchie hydro-minérale.

Un opuscule de quelques pages, ayant pour titre : *Observations sur la nature et les propriétés des eaux de la Boisse*, et pour auteur, M. Lyonne fils, chirurgien-major au régiment de Maurienne, vint couronner l'œuvre et entraîner les incrédules, s'il en restait encore.

M. Lyonne, qui avait des connaissances étendues en météorologie, minéralogie, géologie et botanique, en fit l'application à une étude, que j'appellerai philosophique des

eaux de la Boisse. Il chercha, en effet, par l'examen de leur température, des terrains profonds qu'elles traversent, des plantes qui croissent autour d'elles, enfin des autres eaux minérales, qui sourdent dans le voisinage, à déterminer, sans le secours de la chimie, leur nature intime et leurs propriétés thérapeutiques. Il y réussit dans une bonne mesure. On pourrait même dire, que, devançant la science d'un siècle, il entrevit la présence de l'électricité dans certaines eaux minérales, au nombre desquelles il comprenait celles de la Boisse.

Nous sommes en 1782, les eaux de la Boisse sont à leur apogée. Personne ne conteste plus leur valeur. Les malades y affluent de toutes parts; les hôtels de Chambéry en regorgent et, parmi eux, nous comptons une princesse de la famille royale d'Espagne; la maréchale de Muy, de Paris; la vicomtesse Allen, de Londres; la marquise de Sassenage, de Grenoble; le duc de Rocaforte, de Milan; le comte de Saint-Bias, de Turin, et autres personnes de la même distinction. Les guérisons se multiplient, dont quelques-unes semblent tenir du miracle. Un très riche entrepreneur, perclus de tous ses membres, à la suite d'une chute, arrive, il boit les eaux et guérit. Par reconnaissance, il donne à la fontaine une fête de nuit, vraiment féerique. Rien n'y manque : illumination, feu d'artifice, souper et bal, le tout animé par deux orchestres qui jouent alternativement des airs joyeux et des refrains patriotiques. L'amphitryon, pour montrer qu'il est guéri, figure dans le premier quadrille, donnant la main à la marquise de Thônes, la *mairesse* d'alors.

Cette belle fête, qui ne fut pour le public qu'un joyeux intermède, eut aux yeux des hommes réfléchis un autre caractère : elle constatait, non seulement les vertus cura-

tives de nos eaux, mais aussi leur supériorité sur les autres eaux rivales ; car la personne qui en faisait les frais, avant de venir à la Boisse, avait, mais inutilement, demandé sa guérison aux stations hydro-minérales les plus renommées de l'Europe.

La ferveur publique se maintint à ce niveau pendant plusieurs années. Malheureusement, de graves événements se préparent. La santé et les plaisirs tiennent de moins en moins de place dans les préoccupations de la vie. Enfin, la grande tourmente révolutionnaire arrive et passe sur la Boisse comme sur toutes les autres stations. Lorsque le calme fut rétabli, il y eut tant de ruines à réparer, qu'on oublia les pauvres naïades ; on les laissa longtemps dans le silence et le veuvage.

Cependant les eaux de la Boisse, pour ne parler que d'elles, reprirent peu à peu faveur, mais auprès des habitants du pays seulement. Il y eut chaque matin, comme autrefois, foule à la fontaine ; comme autrefois aussi, on buvait, on se promenait, on causait et l'on emportait de l'eau pour les valétudinaires restés à la maison. La promenade, le grand air, la causerie, s'ajoutant aux vertus bienfaisantes des eaux, avaient sur la santé publique de notre ville une influence des plus remarquables. Il n'était quesion, à cette époque, ni d'anémie, ni de nervosisme et moins encore de ramollissement, ces trois fléaux de la génération actuelle. Le croup et l'angine couenneuse, indices irrécusables d'un affaiblissement général de l'organisme, n'étaient guère connus que de nom. Pour la fièvre typhoïde, nommée alors putride, elle ne se montrait, comme je l'ai déjà dit, que lorsque les eaux de la Boisse disparaissaient sous des éboulements.

Il faut le confesser : la génération qui a précédé la nôtre

avait plus de vie et plus d'énergie. Nos pères étaient de corps et d'esprit mieux trempés que nous. Les femmes n'étaient, certes, pas plus belles qu'aujourd'hui ; mais elles avaient la santé, ce précieux talisman qui conserve la beauté et la fait durer. Nous en avons connu qui ont été belles cinquante ans !

Je ne pousse pas le fétichisme des eaux de la Boisse jusqu'à croire qu'elles opéraient seules ces miracles; non. Mais, grâce à leur action éminemment reconstituante, elles y contribuaient pour une très large part.

Au reste, il n'y a rien là qui doive surprendre, lorsqu'on connaît le nombre et la qualité des principes qui les minéralisent.

Ces eaux, d'après l'analyse qui en a été faite six fois, à des époques assez distantes les unes des autres par six chimistes très compétents, contiennent : 1° du fer; 2° de l'acide carbonique ; 3° du chlorure de sodium ou sel commun ; 4° du sulfate de soude et du sulfate de magnésie ; 5° du sulfate et du carbonate de chaux; 6° de la silice ; 7° de la glairine ; 8° et de l'arsenic, suivant toute probabilité.

Je vais donner un aperçu très rapide de chacune de ces substances.

I. — *Fer*. — Il y a dans le fer, disait le grand Boerhaave. une vertu en quelque sorte divine. En effet, lorque le fer vient à faire défaut dans le corps, les tissus se décolorent, les organes s'atrophient, les fonctions languissent ; il survient, en un mot, des désordres fonctionnels, qui rappellent exactement ceux que l'on constate dans les végétaux privés des rayons vivifiants du soleil.

Les préparations ferrugineuses ne sont pas toutes éga-

lement bonnes. Il en est même qui sont nuisibles et vont jusqu'à produire des phénomènes d'empoisonnement.

La meilleure, sans contredit, est le carbonate de fer. Or, c'est le *carbonate de fer* qui se trouve dans les eaux de la Boisse.

II. — *Acide carbonique.* — On compte en France 600 localités où se trouvent des eaux minérales.

Parmi ces eaux, *huit* seulement sont *acidules ferrugineuses froides*. Les eaux de la Boisse sont au nombre de ces sources privilégiées.

Si j'énumérais dans ce moment toutes les maladies qu'on peut guérir avec l'acide carbonique, je soulèverais parmi vous un soupçon d'incrédulité. Je me contenterai donc de dire que le caractère général de son action sur l'économie est une excitation *douce* et *prompte*, *vivifiante* et *rapide*. C'est comme un souffle immatériel qui ne laisse aucune trace de son passage.

Les eaux ferrugineuses, qui n'ont pas d'acide carbonique, sont lourdes et fatiguent l'estomac. C'est, au contraire, parce que les eaux de la Boisse en contiennent, qu'elles sont à un si haut degré digestives, apéritives et diurétiques.

Cependant, on se tromperait si on conjecturait de là que plus une eau ferrugineuse est chargée d'acide carbonique, plus son action sur l'économie est salutaire. Ce gaz, en quantité un peu élevée, est excitant et devient même toxique ; il n'est vivifiant qu'à doses tempérées, comme on le trouve dans les eaux de la Boisse.

III. — *Chlorure de sodium ou sel commun.* — L'utilité du sel est constatée dans les plus vieux livres sacrés et pro-

fanes ; elle est prouvée par l'immense commerce dont il est l'objet sur toute la terre, même chez les nations sauvages.

Le sel fait engraisser, il donne de la vigueur, il préserve l'homme des maladies putrides et les animaux des épizooties.

Le sel est un aliment de première nécessité. Aussi, la nature prévoyante l'a-t-elle mise en forte proportion dans le lait, qui doit, pendant un certain temps, subvenir à tous les besoins chimiques de la nutrition des enfants.

Le sel est le plus simple et le plus universel des condiments; il rend digestibles une foule d'aliments qui ne passeraient pas sans lui, en fournissant les principes actifs du suc gastrique.

Le sel contenu dans les eaux de la Boisse est en quantité suffisante pour les rendre sapides, en faire des eaux de table très agréables et leur assurer une grande valeur thérapeutique.

IV. — *Sulfate de soude et de magnésie.* — Ces deux sels étaient appelés *admirables* par les anciens, à cause de leur action puissante sur l'organisme. Ils existent l'un et l'autre dans les eaux de la Boisse, et c'est à eux qu'elles sont redevables de leurs bons effets dans les hydropisies commençantes, dans les engorgements du foie, de la rate et de l'utérus, ainsi que dans l'aménorhée et la dysménorhée.

Je passe sous silence, pour abréger, le *carbonate* et le *sulfate de chaux*, qui exercent une action si puissante pour la reconstitution du corps affaibli par des hémorragies graves ou des suppurations abondantes, et à qui il faut rapporter les heureux effets des eaux de la Boisse dans les affections dartreuses qui viennent d'un vice de la constitution ; — la

silice qui, entrée, il y a quelques jours seulement, dans la thérapeutique, sous le nom de *silicate de soude*, y tient déjà une si grande place ; la *glairine*, substance onctueuse et gélatineuse qui donne aux eaux de la Boisse ce moelleux qui les rend si précieuses, mêlées au lait, dans l'angine, la toux, l'aphonie, les douleurs des bronches et même dans la phtisie.

J'arrive à l'arsenic.

V. — *Arsenic.* — Y a-t-il de l'arsenic dans les eaux de la Boisse? La question est à l'étude, un chimiste fort expert s'en occupe. Je puis dire par anticipation que M. Calloud, décédé il y a peu d'années, à qui appartenait la spécialité de ces sortes de travaux, puisqu'il avait analysé la plupart des eaux minérales de la Savoie, ne mettait pas en doute que celles de la Boisse ne continssent de l'arsenic. Il ne l'avait, à la vérité, ni vu ni touché, mais il jugeait la question par induction. Toutes les eaux similaires en contiennent et bon nombre sont loin de posséder une action aussi énergique.

L'analyse chimique que je viens d'exposer, dit-elle le dernier mot de la puissance curative des eaux de la Boisse? Ou bien, ce dernier mot, faut-il le demander à l'électricité et à l'ozone? Ces influences sont encore trop hypothétiques pour que je m'y arrête plus longtemps.

Au reste, on n'augure pas seulement de l'efficacité des eaux minérales par le nombre et la qualité des principes qui les constituent. Une condition particulière qui domine toutes les autres, c'est l'*association* et la *proportion* des éléments. Dans les eaux de la Boisse, il n'y a ni trop ni trop peu. La nature a tout fait, et l'art n'a rien à ajouter,

rien à retrancher. Elles sont, suivant l'expression d'un illustre médecin anglais, parfaitement *équilibrées*.

Cette remarquable association d'éléments minéraux centuple les avantages de ces eaux, en ce qu'elle permet de les boire loin de la source et n'oblige pas, comme la presque totalité des autres eaux minérales, à suspendre la cure de temps en temps. Enfermées avec des précautions convenables dans des bouteilles rincées et bien bouchées, elles conservent indéfiniment leur composition originelle. Ces mêmes eaux sont si faciles à digérer et leurs principes constitutifs si assimilables, qu'elles peuvent être indéfiniment continuées.

Telles sont les eaux de la Boisse : Comment des eaux, aussi richement dotées par la nature et aussi puissamment curatives, ont-elles pu être abandonnées et presque complètement oubliées? C'est la pensée qui vient naturellement à l'esprit.

J'aurais facilement pu pousser mon historique jusque-là et vous exposer, en détail, les causes qui ont amené cette décadence et cet abandon. Mais à quoi bon s'occuper de cette question, aujourd'hui que ces eaux reviennent à la vie et que nous assisterons bientôt à leur complète résurrection? Ce n'est pas, croyez-le bien, une illusion dont je me berce. C'est une conviction que je puise dans l'extrême importance qu'il y a pour Chambéry de redevenir le plus tôt possible *ville d'eau*. Il y a vingt ans, il fut question d'y amener les eaux de Challes. Le projet avait été étudié et déclaré exécutable. Le propriétaire de la source consentait à la vendre. Les actionnaires se présentaient en grand nombre, un seul souscrivait pour cent mille francs. Un obstacle imprévu vint tout arrêter. Combien il est plus facile et moins dispendieux de rendre à la fontaine de la

Boisse son ancienne popularité ! Là, tout ou presque tout est créé. L'eau ne se prenant qu'en boisson, un établissement spécial n'est pas nécessaire ; c'est dans la ville que les étrangers se logeront comme autrefois. Et pour les attirer, les difficultés seront-elles bien grandes? Nullement : On fera dire par la voix retentissante de la presse, que l'on vient de trouver, à un kilomètre de Chambéry, au fond d'une grotte nommée la Boisse, la *Fontaine de Jouvence.*

Séance publique du 26 juin 1879.

M. Bebert Antoine, ancien professeur de chimie à l'École de Médecine de Chambéry, membre effectif, devait, dans cette séance, communiquer un fait de la plus haute importance, concernant les Eaux de la Boisse. En son absence, M. Carret se croit autorisé à donner lecture de la lettre suivante que M. Bebert lui a adressée ce matin même et qui tient lieu de sa communication :

« Cher Docteur,

« Comme vous l'espériez, j'ai atteint notre but : les Eaux de la Boisse renferment de l'arsenic.

« J'en ai pris 200 litres que j'ai fait évaporer. Le produit m'a donné par l'appareil de Marsh trois taches miroitantes, grisâtres, se dissolvant dans l'acide nitrique et précipitant en rouge brun par le nitrate d'argent ammoniacal. Deux kilog. de boue, traités par l'acide sulfurique et ensuite par l'Eau Régale, ont produit, par le susdit appareil, un anneau de couleur grisâtre, se déplaçant par la chaleur, se dissolvant dans l'acide nitrique et donnant un précipité d'un rouge briqueté.

« D'après ces résultats, l'on peut affirmer que les *Eaux de la Boisse renferment un principe arsénical.*

« Cognin, 25 juin 1879.

« BEBERT. »

Cette communication est écoutée avec le plus vif intérêt. L'Académie, qui en sent l'importance, paie un juste tribut d'éloges à MM. Calloud, Carret et Bebert. Le premier a soupçonné l'arsenic dans les Eaux de la Boisse, sans le constater. M. Carret, éclairé par des résultats cliniques, a continué à affirmer sa présence, malgré plusieurs analyses négatives. M. Bebert enfin, triomphant de toutes les difficultés, a mis le fait hors de contestation.

Grâce à ces Messieurs, tous trois membres effectifs de l'Académie, les Eaux de la Boisse ont fait un grand pas dans la hyérarchie hydro-minérale; car, du rang d'acidules ferro-sodiques, elles ont passé à celui plus élevé d'*acidules ferro-sodiques arsénicales.*



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DU PRIX DE POÉSIE

Lu dans la Séance publique du 28 avril 1879

Par M. François DESCOSTES,

Avocat à la Cour d'appel de Chambéry,
Membre de l'Académie.

Messieurs,

Il sut ménager à sa mémoire la plus douce et la plus sûre des immortalités de ce monde, le Mécène à qui nous devons de venir, chaque année à pareille époque, nous reposer pour un jour, dans le culte des Muses, des agitations du présent et des incertitudes de l'avenir...

Chaque année, depuis bientôt un quart de siècle, quels qu'aient été les événements ou les hommes, un jour s'est rencontré où, faisant trêve à toutes les disputes, les bardes de la Savoie sont venus, dans cette pacifique arène, accorder leur luth, rivaliser d'harmonie et chanter en cette langue de Corneille et de Racine, qui a toujours été la nôtre et dont plusieurs des nôtres ont réglé le mécanisme ou illustré les accents...

Tradition noble et pure, qui n'a jamais été interrompue,

depuis que son fondateur en forgea le premier anneau, et qui prouve qu'il y a dans notre cher pays de Savoie d'autres fécondités que celles du sol, de la nature et des horizons...

Gardons-nous bien, Messieurs, de nous élever contre de pareils anniversaires : ceux-là du moins n'éveillent ni souvenirs amers, ni controverses stériles ; et que leur aurore se lève sur les neiges de janvier ou sur les premiers épanouissements d'avril, ils apportent invariablement dans les cœurs les clartés bienfaisantes, les sourires et les parfums du *renouveau*.

Ah ! je le sais, — car tout ici-bas a son revers, — si ce jour est pour les amis de la littérature accourus à notre appel une bonne fortune, d'autant meilleure qu'elle est plus rare,— s'il procure aux vainqueurs un de ces triomphes qui, ceux-là, ne s'achètent ni avec du sang, ni avec des larmes, — il donne, par contre-coup, pour les pégases ajournés et pour leurs cavaliers, le signal de douloureux étonnements et de déceptions cuisantes.

Quoi ! cette élégie à la Lamartine, cette ode à la Casimir Delavigne, cette ballade à la Victor Hugo, que l'on avait couvée tendrement et sur laquelle on fondait de si belles espérances, la voilà méconnue, éconduite, ensevelie dans les cartons des *Refusés*, et parfois jugée avec une rudesse qui semble avoir oublié que la critique est aisée autant que l'art est difficile !...

On crie *in petto*, ou dans le cénacle intime de ses fidèles, à la sévérité, à l'injustice, voire même à l'incompétence du tribunal qui n'a pas su entrevoir le chef-d'œuvre ! N'a-t-on pas, même en procès poétiques, vingt-quatre heures pour maudire ses juges ?... Mais, hâtons-nous de le dire, la gent des poëtes, quoique susceptible, *genus irritabile*, ne

sait point garder rancune ; et, quand les vingt-quatre heures réglementaires ont passé, on s'apprête déjà, en dépit des serments de la veille, à courir la course du lendemain et à se procurer les émotions, ou d'une nouvelle défaite, ou d'un premier succès.

Le voile de l'anonyme, sauvegarde nécessaire, et de l'amour-propre des concurrents, et de l'indépendance des arbitres, ne nous permet pas de nous livrer sur ce terrain délicat à des appréciations risquées ; mais, à en juger par le style, qui est au talent ce que l'écriture est à la main, il nous semble avoir retrouvé, sous la transparence des productions nouvelles que nous avons à juger, la manière d'autres œuvres qui ont déjà couru la fortune des précédents concours... Pour être juste, nous ajouterons que, même parmi celles à qui nous aurons le regret de ne pouvoir décerner de récompense, un niveau plus élevé, une allure plus poétique, une forme moins rugueuse et plus polie semblent attester et l'utilité d'une critique impartiale, et l'influence de ces joûtes littéraires sur le développement intellectuel d'un pays...

Sous ce rapport, Messieurs, nos concours ont leur saveur : ouverts, d'après la volonté expresse de leur fondateur, *entre les seuls enfants de la Savoie* (et de ce nombre, notre jurisprudence n'exclut point les enfants d'adoption), ils y sont comme le thermomètre des progrès ou de la décadence de l'esprit, et lorsque, dans quelques siècles, un chercheur voudra faire pour nous ce que certains de nos confrères font actuellement pour l'époque lacustre, il n'aura qu'à consulter dans nos *Mémoires* la série de nos concours : elle lui permettra de cuber exactement le degré de lyrisme de notre génération.....

Sans porter aussi loin nos regards, contentons-nous,

Messieurs, d'étaler à vos yeux les remarquables richesses qui se sont donné rendez-vous sous notre férule, et qui, par leur valeur, forceront le plus souvent celle-ci, — elle sera la première à ne point s'en plaindre, — à rester appendue au crochet de la mise en disponibilité. Nous nous promettons pour vous dans ce défilé rapide, où dix-huit voix diverses salueront vos pas, la satisfaction que nous éprouvions nous-même à passer de l'une à l'autre, au hasard, sans ordre et sans classement, à pleurer avec celle-ci, à sourire avec celle-là, à planer dans les sommets de la contemplation et de la foi, avec cette autre, à goûter avec toutes, au moins par intervalle, le charme pénétrant de cette langue divine qui vous soulève au-dessus de terre et vous en fait un instant oublier les douleurs dans la perspective entr'ouverte de l'immortalité...

I.

Qu'est-ce donc que l'instant où l'on cesse de vivre,
L'instant où de ses fers une âme se délivre?
Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu;
L'esprit retourne au ciel dont il est descendu.

C'est sous cette épigraphe, empruntée au poëme de la *Religion*, que se présente à nous une élégie touchante: *La Mort dans la chaumière.* Nous sommes au déclin de l'automne; les feuilles tombent; l'hiver s'avance à grands pas :

La dépouille des bois avait jonché la terre,
L'arbre était sans abri, le bosquet sans mystère,
Devant les aquilons le zéphyre avait fui;

Brillante auparavant, la fleur s'était fanée,
Un souffle avait passé qui l'avait moissonnée,
La chassant devant lui....

La nuit avait perdu sa plus douce harmonie,
Car le chantre d'amour et de mélancolie
Depuis longtemps taisait son chant mélodieux;
Et l'on n'entendait plus dans cette solitude
Son doux gazouillement, ni son divin prélude
Retentir sous les cieux.

Tout était triste et nu dans la pâle nature:
Le rocher n'avait plus son manteau de verdure,
Le ruisseau, son gazon, ni le pampre, son fruit;
Le buisson laissait voir ses branches enlacées;
Le sol était couvert de feuilles entassées
Par le vent de la nuit.....

Et la brebis cherchant en vain sur la colline
Et l'herbe et le gazon, ne trouvait que l'épine
Qui dérobe à l'agneau le fil de sa toison ;
Et le soleil, au ciel, avare de lumière,
Nous accordant à peine une clarté dernière,
Fuyait sous l'horizon....

Alors, dans le massif des arbres sans ombrage,
Qui ne la cachaient plus aux fureurs de l'orage,
Aux rigueurs des frimas, aux souffles des autans,
Une chaumière, au toit fait de paille jaunie,
Dans ses murs lézardés abritait l'agonie
D'une enfant de seize ans....

Ne vous semble-t-il pas entendre, sous le frémissement de ces strophes harmonieuses, comme une lointaine réminiscence de la *Chute des Feuilles*, de Millevoye :

De la dépouille de nos bois
L'automne avait jonché la terre,

Le bocage était sans mystère
Le rossignol était sans voix.
Triste, et mourant à son aurore,
Un jeune malade à pas lents
Parcourait, une fois encore,
Le bois cher à ses premiers ans...

La scène, ici, est d'un réalisme plus poignant ; ce ne sont pas les derniers jours qui s'envolent avec les feuilles mortes, c'est la dernière heure qui a sonné, implacable et pressante...

L'enfant de la chaumière est étendue sur le lit de sapin, un crucifix de bois sur le cœur, la poitrine oppressée :

Vers ce corps immobile, on aurait dit qu'une ombre
Diaphane attendait, dans la chaumière sombre,
De son pouls presqu'éteint, le dernier battement...
Aucun bruit, si ce n'est un souffle imperceptible
N'osait troubler encor le silence terrible
De ce dernier moment.....

La mère est là, à genoux, baignée de larmes ; soudain, un cri suprême d'adieu et l'ange de la seizième année reprend son vol, emportant sous son aile l'âme de la jeune fille !...

Et la mère, — pauvre mère ! — elle essaie de ranimer cette chère dépouille ;

Mais l'enfant n'entend pas !

Pourquoi pleurer ? — lui dit le poëte, — Dieu l'a rappelée à lui ; elle était faite pour le ciel ; elle y est à l'abri des déceptions, des amertumes et des dangers de la traversée :

Femme, ne pleure plus ta fille bien-aimée !
Son sort est bien plus beau qu'un brillant hyménée
Qui, sous des chaînes d'or, cache souvent des fers ;
Bien plus beau que la gloire où monte le génie,
Plus doux que les plaisirs, voluptés de la vie,
Dont les fruits sont amers.

. . . .

Femme, sèche tes pleurs, relève ton visage !
Quand du cadran des jours l'aiguille en son passage
Aura marqué la fin de tes longues douleurs,
Alors, prenant son vol, ton âme réjouie
Montera vers son Dieu, vers ta fille chérie,
Dans d'éternels bonheurs !

Cri de sublime espérance qui vient verser son baume consolateur sur l'un de ces deuils irréparables contre lesquels l'homme, abandonné à ses seules forces, est réduit aux stériles imprécations du désespoir !... Il y a là de la poésie, comme dans toute scène de douleur vivifiée et agrandie par la foi ; poésie des larmes dont ceux-là seuls qui ont pleuré peuvent apprécier toute la saveur ! mais la forme ne nous a pas paru à la hauteur du fond ; et la mélancolique peinture du début, placée dans la balance avec la religieuse invocation de la fin , ne rachète pas à nos yeux la facture novice de l'ensemble, les fautes trop nombreuses contre la prosodie et la douloureuse mièvrerie des détails navrants d'une scène qu'il était difficile de rajeunir, après les innombrables inspirations dont elle a été le sujet.

II.

La *Prière d'un cœur* n'a point, elle non plus, échappé à cet écueil, toujours grave, de la banalité : c'est un hymne

à Dieu provoqué par les splendeurs d'une de ces nuits d'été, où l'âme du poëte qui veille s'élève de la terre endormie dans les espaces infinis du ciel étoilé :

Déjà l'airain sonore a frémi dans l'espace :
Dans le ciel qui pâlit le jour meurt et s'efface
Eteignant à la fois la lumière et le bruit,
Et l'arbre du vallon secouant son feuillage
Se penche mollement vers l'humide rivage
Où dorment les rayons de l'astre de la nuit.
Quel silence ! Ecoutez !.. tout dort dans la vallée :
Le brillant papillon sur le lis entr'ouvert,
L'abeille sur la fleur, l'oiseau sous la feuillée,
Le ruisseau sous la mousse, et le zéphir dans l'air....

C'est alors, ô mon Dieu ! quand la brise craintive
Ose à peine effleurer les arbres des vallons,
C'est alors qu'à nos voix ton oreille attentive
Semble avec plus d'amour s'incliner sur nos fronts ;
Lorsque l'azur des nuits de mille feux scintille,
Quand l'étoile du soir resplendit dans le ciel,
S'élançant au milieu de l'espace qui brille,
Nos soupirs montent mieux au séjour éternel...

On sent vibrer, dans les accents de cette fraîche et poétique prière, un cœur jeune, plein d'imagination et d'enthousiasme, pénétré de ce profond sentiment religieux, sans lequel il n'y a pas de véritable amour de la nature ; c'est un harpiste qui module avec art, un ténor qui vocalise avec agrément, un rhétoricien d'avenir ; mais, tout en le félicitant de ses débuts, nous l'engagerons à se défier des compositions classiques, à serrer mieux sa pensée, à ne pas la délayer dans des variations musicales qui lui enlèvent sa force. Trop de fleurs, trop de ruisseaux, trop de zéphirs, trop de rossignols ! Les rossignols en poésie com-

mencent à devenir ce qu'ils sont en affaires; depuis le temps où sire Raoul de Coucy célébrait, au retour des croisades, « la douce voix du lousseignol sauvage » il n'est guère de concert où le chantre des nuits ne soit en vedette sur l'affiche; laissons-le dans l'orchestre, mais n'abusons plus de ses solos!...

III.

Du rossignol à l'*Amandier*, il n'y a que la distance d'un coup d'aile...

L'*Amandier* est un ingénieux apologue sur les dangers de la précipitation. Un faux printemps s'épanouit en plein hiver; bien avisés, les vieux arbres se tiennent sur la réserve et ne se pressent point de livrer passage aux bourgeons; mais

Un tout jeune amandier, les jeunes sont si fous!
Se crut bien plus habile et plus disert que tous :
« Ne les écoutons point! dit-il à ses confrères,
« N'imitons pas ces vieux et radoteurs compères,
« Le soleil nous sourit: vite fleurissons-nous! »

Il fleurit,

.... Et pendant huit grands jours
Notre amandier chantait à tout venant sa gloire;

Mais son triomphe ne fut pas de longue durée; l'hiver reprit bientôt ses droits et le présomptueux végétal

... Comme le corbeau, tout honteux et confus,
Jura, trop tard hélas! qu'on ne l'y prendrait plus...

Cette première partie, de beaucoup la meilleure, est

écrite légèrement, sans effort, dans le style coulant et familier qui convient au genre allégorique : la morale suit...

« Songez à l'amandier ! » dit l'auteur aux jeunes gens ;

.... Quand tout est éphémère
Quand tout change ici-bas, peut-on édifier
Le bonheur sur le sable? Enfants, sur cette terre,
Lorsque vous aimerez, songez à l'amandier !

Songez-y !

Poëtes, écrivains, vous que Paris attire !
....

A Paris, plus qu'ailleurs, c'est un bien dur métier
Que celui d'écrivain : lorsqu'un atteint la rive,
Combien sont oubliés, perdus à la dérive !
Avant de vous lancer, songez à l'amandier !

Les mères ont aussi leur apostrophe, peut-être trop sévère, dans le refrain de cette morale à plusieurs branches :

.... Mères, lorsqu'on invite
Vos filles pour un bal, songez à l'amandier !

Et l'auteur se résume en cette exhortation finale :

« Le temps n'épargne pas ce que l'on fait sans lui. »
Lorsque le fruit est mûr, ce n'est qu'alors qu'il tombe ;
Mes bons amis, jamais il ne faut l'oublier,
Bien souvent, croyez-moi, songez à l'amandier !

La mercuriale, irréprochable en elle-même, eût gagné à être plus incisive; il manque ici ce dans quoi excellait la Fontaine, le maître du genre : le *trait* qui, en transportant la pensée sur l'aile d'une formule alerte et dé-

gagée, va frapper en pleine poitrine le ridicule à atteindre et fixe la leçon en caractères ineffaçables dans l'esprit.

Et, sans avoir besoin de remonter jusqu'au bon Lafontaine, l'Académie conserve la douce et aimable mémoire de celui de ses membres qui fut *le Lafontaine de nos Alpes* et, qui, durant de longues années, fit à cette même place, sur nos concours de poésie, des rapports dont la succession est pour moi aussi précieuse que difficile.

Auguste de Juge, l'inspirateur visible de l'auteur, dans l'une de ses fables où, suivant l'expression d'un bon juge, M. Viennet, « il joint le charme d'un style élégant aux conseils de la raison la plus saine », avait déjà fait parler l'amandier; mais avec quel naturel, avec quel esprit, avec quelle souplesse, vous allez en juger par cette peinture, qui correspond à la première partie de l'*Amandier* d'aujourd'hui :

Oubliant son calendrier
Et dupe d'un soleil perfide,
A peine en fin de février,
Un aventureux amandier
Avait, d'une sève intrépide
Écoutant les vives ardeurs,
Sur la colline encore aride
Osé se parer de ses fleurs.

« Qui peut me reprocher de me hâter d'éclore ?
Disait-il d'un air triomphal ;
« Mon panache embaumé, qu'un chaud rayon colore,
« Du printemps est l'heureux signal.
« Aussi, voyez comme à ma vue
« La campagne encore nue
« Se réveille dans son tombeau !
« Sur moi posé, déjà l'oiseau
« Appelle sa compagne et chante ;

« Déjà le pâtre du hameau
« De ma branche odorante
« Respire le parfum nouveau ;
« Seul, un vieillard, de loin, à ma fraîche parure
« Prédit un lamentable sort ;
« Mais l'on sait d'où lui vient cet importun murmure !
« A ses yeux éteints la nature
« Déja va se glaçant au souffle de la mort.... »

Le précoce amandier ferme l'oreille à l'avertissement charitable d'un sage ruisseau, son voisin, qui l'engage à ne pas étaler sitôt sa toilette ; l'hiver fait un retour offensif et l'arbre trop pressé

De sa dépouille blanche
Couvre le sol durci par les glaçons.

Et comme de ce tableau si gracieux, si animé, la morale se dégage mieux quand le poëte, — un vrai poëte celui-là, — s'écrie avec un soupir :

Le monde en souriant accueille la jeunesse ;
« Donne-moi, — lui dit-il, tes parfums et tes fleurs, »
Et quand l'arbre est fleuri, quand l'âme avec ivresse
Répand ses dons à pleines mains,
Le vent survient, le vent de l'ironie,
Qui de l'arbuste de la vie
Livre les frais boutons aux ronces des chemins,
Et l'on voudrait en vain leur rendre l'existence ;
L'amandier peut refleurir,
Ce que le monde vient flétrir
De renaître plus tard doit perdre l'espérance.

IV.

L'ESPÉRANCE, OU EST-ELLE ?,...

La Voix du Prophète se pose la question et se charge de la réponse.... Ce poëme appartient au genre lyrique religieux ; l'auteur y déplore la perte des croyances qui, chez l'individu, entraîne avec elle l'immoralité et chez les peuples, la négation de tout principe social....

Jouir, voilà le mot qui trône sur la terre :
Jouissez ! jouissez !
Adieu vérité, droit, respect, morale austère,
Tout passe et vous passez.
. . . .
On ne sait où l'on va niant d'où l'on arrive ,
Qui dit raison dit Dieu !
. . . .

Dieu ! voilà le remède ! L'homme, au bord de l'abîme, finit par se tourner vers lui :

La nue, ouvrant son sein, laisse tomber ces mots :
« Relisez l'Evangile ! »

L'auteur, dans la conception de ce poëme, a compris, — et nous devons l'en féliciter, — la mission élevée et moralisatrice de la poésie ; courageusement dédaigneux des idées courantes et des applaudissements du vulgaire, il a laissé au sourire dissolvant des sceptiques le facile plaisir de le traiter d'*illuminé ;* et, mettant le doigt sur la plaie de notre époque, il traduit cette page d'un éloquent écrivain, à laquelle les attentats d'hier donnent un regain d'actualité :

« Et maintenant on s'étonne des révolutions ! On n'a plus de principes, plus de fond où jeter l'ancre, l'on s'é-

tonne de voir la société livrée aux caprices des flots et des souffles populaires ! On annonce la fin des dogmes religieux et on ose parler de dogmes politiques ! La conscience publique fait chaque jour litière de l'autorité de l'homme ; on a appris au peuple à insulter ses prêtres, et on exige de lui qu'il respecte ses maîtres ! Les masses n'espèrent plus aux promesses de l'autre monde, et on leur interdit de chercher les biens de celui-ci à travers l'émeute, la spoliation et l'anarchie !... »

Il y a du patriotisme vrai à signaler l'écueil et à montrer le phare ; l'auteur l'a fait avec le lyrisme d'une conviction profonde ; mais si elle est féconde en pensées justes et généreuses, son œuvre est déparée, il faut le dire, par une forme incorrecte et peu poétique ; beaucoup d'inégalités, des expressions impropres, des répétitions, des remplissages, des chutes manquant leur effet et terminant, dans l'ornière du prosaïsme, une strophe commencée dans les hauteurs de l'inspiration ; si nous osions le dire en un mot, sans crainte d'un rapprochement irrévérencieux, le cœur d'un citoyen et l'âme d'un croyant montant un pégase rebelle...

V.

Ces reproches, ils sont également encourus par deux autres poëmes, œuvre du même auteur, et dont l'un n'est que la réduction de l'autre ;

L'Écho du siècle et la Voix de la Vérité
Le *Prêtre de Jésus.*

Ce dernier, le plus considérable, atteste une prodigieuse fécondité ; il compte, en effet, près de dix-sept cents vers

distribués en treize chants, outre une préface et une sous-préface, avec la rubrique : *Ce que je veux !*

Le *prêtre*, le *curé de campagne*, quel vaste champ pour une lyre religieuse, indépendante, jalouse, au milieu des timidités, des fausses hontes et des défaillances de notre époque, de revendiquer le respect dû à cette robe trop souvent bafouée qui abrite des trésors de vertu, de science et de véritable philanthropie !... »

Quel modèle que ce *druide chrétien*, comme l'appelle Brizeux,

> Maître, mais partageant les communes angoisses,
> Promenant le niveau de Dieu sur les paroisses....

Que cet homme dont parle Lamartine, « qui n'a point « de famille, mais qui est de la famille de tout le monde, « qu'on appelle comme témoin, comme conseil ou comme « agent dans tous les actes les plus solennels de la vie civile ; « sans lequel on ne peut ni naître, ni mourir, qui prend « l'homme du sein de sa mère et ne le laisse qu'à la « tombe, qui bénit ou consacre le berceau, la couche con- « jugale, le lit de mort et le cercueil... »

Le poëme du curé, n'est-ce pas le poëme d'hier, d'aujourd'hui, de demain ? Le poëme de la vie, avec ses douleurs et ses joies, ses amertumes et ses espérances, ses liens les plus doux et ses séparations les plus cruelles, et, par-dessus tout, avec ce rendez-vous éternel des affections brisées dont il ouvre la porte, avec ce couronnement d'une immortalité non pas problématique et nébuleuse, comme celle des philosophes, mais certaine et presque tangible, comme la foi seule peut en tracer les horizons...

Que de tableaux, où l'émotion l'eût disputé à la couleur locale, un poëte eût pu placer dans ce cadre ! l'église à la

nef lézardée et le clocher qui, chaque soir, suivant la belle expression du Dante, pleure le jour près de mourir; le presbytère tout à côté, avec ses volets verts, son jardinet et la guirlande de vignes qui court le long de la façade; le cimetière, entre deux, où dorment, sous le gazon du même tertre, la grand'mère et le petit enfant; puis, non loin de là, au fond du verger, la ferme, c'est-à-dire l'honnêteté, le travail, la famille, et le vieux curé, bénissant les enfants qu'il a baptisés comme leur père, enseignant le latin à celui qui annonce forte tête, mariant la fille, quand la vingtième année est venue, au fils du fermier voisin, et, lorsque l'heure a sonné, venant fermer avec une prière les yeux du grand père qui s'en va, son testament fait, vers l'autre monde, tranquille, résigné, voyant, au-delà de la borne, avec la foi du charbonnier, le séjour où il va rejoindre sa compagne et attendre ses enfants; et tout cela, non pas dans un milieu idéal, — chez nous, dans quelque coin de cette chère province, où les paysans ont toujours eu une âme pour croire, des bras pour travailler et du froment pour vivre, au penchant de quelque vallon solitaire, à l'ombre des montagnes prochaines et de leurs sommets impassibles...

L'auteur n'a point ainsi envisagé son sujet. Comme dans le *Curé d'Ars*, pièce d'un précédent concours, dont nous avons retrouvé ici la facture et même des passages entiers, il plane dans des régions extatiques, où il est difficile de le suivre et où il faudrait, du reste, le pinceau d'un *Fra Angelico* pour être à la hauteur du sujet.

Les peintures humaines et réelles, qui eussent animé la pièce, reposé l'attention et provoqué l'intérêt, sont à peine ébauchées; et, dix-sept cents vers durant, nous sommes transportés dans des élans mystiques, dont le diapa-

son continu finit par provoquer la fatigue. N'étaient la gravité et l'atmosphère du sujet, nous serions tenté de nous écrier avec Boileau :

> Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin
> Et je me sauve à peine au travers du jardin !

Çà et là cependant quelques vers heureux :

> Enfant, abrite-toi sous l'aile de ta mère,
> Va goûter le repos à l'ombre du saint lieu ;
> Et là, devant l'autel, murmure ta prière ;
> Et tu croîtras béni comme la fleur de Dieu !...

Mais pourquoi cette apostrophe véhémente à un roi qui n'est plus, dont la Maison nous appartient par son berceau, par la mémoire séculaire d'une royauté libérale et paternelle, par le culte ineffaçable des souvenirs, et dont la mort pardonnée, — dans sa sereine et solennelle poésie, — eût dû inspirer le respect ou tout au moins commander le silence ?

Ne contestons point pourtant à cette œuvre la richesse des conceptions et une certaine ampleur de style : elle ferait en prose un excellent traité, que l'on méditerait avec fruit dans un grand séminaire ; mais, comme œuvre poétique, l'obscurité de la pensée, l'impropriété du terme et surtout la prolixité en diminuent considérablement la valeur :

> Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.

VI

Signalons en passant une pièce qui a, du moins, le mérite d'avoir observé ce précepte de Boileau, — elle n'a

que les cent vers réglementaires, — c'est la *Catastrophe de la rue Béranger!* Le hasard l'a classée sous le n° 13, chiffre lugubre qui lui convient à tous égards.

L'auteur n'a pas reculé devant la tâche de poétiser un pareil sujet; il l'eût accomplie, si nous n'avions à considérer que la conception et le plan...

La scène s'ouvre sur une mansarde. Un joli intérieur d'ouvrier; le père, la mère, la couvée aux tailles échelonnées; point de ces vides qui amputent la famille et devant lesquels, au foyer, l'œil se mouille et le cœur se serre... Aussi quelle sérénité, quelle joie de vivre! Comme l'on se presse les uns contre les autres dans ce nid que l'on ne quitterait pas pour le palais d'un roi:

Les voilà réunis, pour le repas du soir,
Et tous gais, rayonnant de bonheur et d'espoir!

Le père, Henri IV de l'atelier, fait sauter sa benjamine sur ses genoux; l'aînée, d'une gravité précoce,

Habille sa poupée avec art, dans un coin.

La mére papillonne du fourneau économique à la table de famille, distribuant dans ses circuits baisers et sourires,

Et fixe avec amour ses yeux sur l'avenir...
....
Soudain, un bruit terrible, éclatant, plein d'horreur!

Quand elle revient à elle, la pauvre femme est veuve et elle n'a plus d'enfants; les cadavres de ceux qu'elle a tant aimés sont là mutilés, sous ses yeux: elle devient folle de douleur.....

Il y a, dans ce navrant épisode, quelque chose de tragique, un contraste puissant qui saisit et émeut; c'est bien la vie

avec ses rayons passagers de bonheur et ses effondrements soudains ; mais ici l'instrument a mal servi l'habileté du metteur en œuvre. Le style est resté prosaïque et par trop *fait divers ;* jugez-en par ce passage :

L'explosion détruit trois ou quatre boutiques ;
C'est un grand magasin de substances chimiques
Que l'on a fait sauter. . . . .

VII.

Sans nous obliger à sortir de Paris, ni nous exposer à de pareilles mésaventures, un nouvel auteur, auquel j'arrive, nous ouvre un horizon moins sombre, en nous entraînant à sa suite à l'*Exposition universelle de 1878.*

Thème unique d'actualité, de patriotisme, de poésie vraiment nationale ! La glorieuse vaincue de 1870 se relevant par le développement pacifique de son industrie, conviant le monde dans l'enceinte de sa merveilleuse capitale et affirmant, de sa voix toujours grande, qu'elle est encore la France... Il y avait là matière à une inspiration de haut vol....

Ils sont venus des plus lointains rivages,
Il sont venus des quatre vents du ciel,
Apporter là leurs produits, leurs ouvrages ;
Ainsi, des sucs de mille fleurs sauvages
L'abeille fait un seul rayon de miel.

Près du chef-d'œuvre où brille le génie,
L'engin puissant et l'utile métier,
Fruits de la terre, œuvres de l'industrie,
De tous les champs humains moisson bénie :
C'est la nature et l'homme tout entier.

. . . .

Qu'il soit béni le Christ qui te protége
Et rajeunit ton antique splendeur,
Dont l'amitié te vaut ce privilége
D'aller en tête et d'avoir pour cortége
Peuples et rois jaloux de ta grandeur !

. . . .

O travailleurs ! grande et noble phalange,
Vous tous que l'art a ceints de ses lauriers,
Gardez en vous, pure de tout mélange,
L'œuvre de Dieu ; car, aussi bien que l'ange,
Vous prouvez l'art de ce grand ouvrier.

Il faut louer l'auteur d'avoir placé le nom et l'idée de Dieu au frontispice de cette entreprise essentiellement humaine, où Dieu n'a été que trop oublié ; comme le chef de l'Etat, le jour de la distribution des récompenses, il s'est souvenu de ce Divin Exposant, dont Voltaire disait :

L'univers m'embarrasse et je ne puis songer
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger...

Nous eussions aimé, sur un pareil terrain, voir le poëte déchaîner le fouet vengeur de la dignité humaine outragée contre certaines théories qui, en pleine salle du Trocadéro, nous assignaient un singe pour ancêtre, ce qui rendrait le Paradis terrestre tributaire du Jardin d'acclimatation ; la causticité de la satire eût pu se mêler ici à l'enthousiasme de l'ode et en tempérer la teinte par trop optimiste. L'œuvre n'en reste pas moins avec ses qualités, mais aussi avec ses défauts : mélange un peu criard du sacré et du profane ; il y a là le lyrisme d'un psaume accolé souvent au prosaïsme d'un thème qui aurait été imposé à l'auteur *ingratâ minervâ*...

A côté des passages que nous avons cueillis et soulignés,

où la vigueur du souffle fait oublier l'incorrection des détails, que dire, en effet, de strophes telles que celle-ci, qui vous transporte en plein cours de métaphysique?

Or, il nous faut de sensibles emblêmes
Pour concevoir le monde incorporel ;
Un ange voit les réalités mêmes ;
Mais l'homme, au prix de ses efforts suprêmes,
N'en saurait voir qu'un reflet naturel.

VIII.

Sur un ton moins solennel et plus léger, le talent de l'auteur d'*Un Artiste,* se fût sans doute mieux accommodé des splendeurs et des frivolités parisiennes.

Qui dit *artiste* dit souvent *bohême*, et c'est évidemment un de ces types à la Henri Murgër, insouciant, *impressionniste*, disciple du *carpe diem*, au demeurant honnête et excellent garçon, que le poëte a crayonné dans cette fantaisie. Fantaisie, c'en est une au premier chef par l'esprit, par l'allure et par les idées.

Ecoutez plutôt :

Je connais un garçon peu riche,
Et pour vous le peindre d'un trait
Au joueur grec qui gagne et triche,
Il solde double et boit, distrait,
Une grande coupe en Bohême,
Pleine jusqu'au bord de Xérès,
En disant à l'hôtelier blême :
« C'est de l'eau ! tu le fais exprès ! »
Ce garçon là, c'est le caprice
Qui s'est fait homme ; car soudain,
Ayant pleuré comme Jocrisse,
Il rit plus fort qu'un baladin...

Et l'auteur nous le montre, secouant le joug de l'opinion, sifflant au théâtre, à l'instar de Pipe-en-Bois, quand la masse applaudit, ciselant le buste d'une *gitana* qu'il a rencontrée *serinant un air* sur le Pont-Neuf, tonneau des Danaïdes ambulant, vivant au jour le jour, sans autre culte que la *beauté* et l'horreur du *laid*, qui lui semble une *hérésie*.

Il y a là la facilité et la fougue d'un Alfred de Musset ; le vers galope derrière le vers, plume au vent, agile et bien troussé ; mais cela sent trop la gageure et une sorte de défi contre le sens commun, parfois même contre la grammaire, que l'auteur assouplit à la *jument maure* de son imagination et aux nécessités de la rime, lorsqu'il parle du bloc devenu statue

> .... que le doigt *publique*
> Au prochain Salon montrera....

L'auteur met ici au niveau du *qu'en dira-t-on* le précepte de Boileau :

> Surtout qu'en vos écrits la langue révérée
> Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée.

Le type peint par l'auteur peut exister ; nous ne croyons pas toutefois qu'il eût dû servir de modèle ; car, sous les traits du caprice, c'est la personnification de la doctrine d'Epicure ; nous avons mieux que cela à conseiller à la jeunesse...

Le beau, qui paraît être le dieu du poëte, comme le bien et comme le vrai, sollicite en nous le besoin d'une croyance et la soif de l'*au-delà* ; car le beau ne nous impressionne que par sa conformité avec un type éternel dont nous portons en nous le sentiment et l'image et dont les manifesta-

tions qui frappent nos sens ne sont que les rayons affaiblis...

Laissons donc l'artiste à ses élucubrations fantaisistes et abordons ce *Paysan d'autrefois* que va nous présenter un nouvel auteur...

IX.

Paul est un vieux soldat du premier Empire :

Il avait vu l'Egypte et ses déserts sans fin,
Les plaines de Milan et les cités du Rhin,
Les neiges de Russie où, livide, affamée,
Sous leur vaste linceul périt la grande armée.

La pensée se reporte invinciblement ici vers cette peinture de Victor Hugo, où

Le ciel faisait sans bruit, avec la neige épaisse,
Pour cette immense armée, un immense linceul...

Revenu au pays natal, père et grand'père d'une nombreuse famille, le vieux soldat raconte ses campagnes le soir, sous le chaume :

..... *Intentique ora tenebant.*

Et ses écrits sont émaillés d'enseignements, assurément plus sages que ceux du turbulent disciple de Praxitèle que nous venons de quitter. Il trouve, lui, qui a couru le monde et les mondes, que, comme au temps de Virgile, la vie des champs a encore du bon, et, dans une invocation qui rappelle les vers si connus de Brizeux :

Oh ! ne quittez jamais, c'est moi qui vous le dis,
Le devant de la porte où l'on jouait jadis,

Le poëte s'écrie :

Conservez bien vos mœurs, vos grands bœufs, vos faucilles,
Et le Dieu qui bénit les nombreuses familles...
Si je savais qu'un seul de mes petits-enfants
Habitât dans la ville et méprisât les champs,
Je briserais la croix dont ma poitrine est fière,
Afin que ma maison n'en soit pas l'héritière !

Pierre, le second personnage du poëme, est le voisin de Paul. Comme lui, il a une nombreuse famille et il contemple l'avenir non sans inquiétude. Il voit un jour un épervier fondre sur un nid d'oiseaux et enlever la mère. Près de là, était un autre nid :

Le soir, ayant fini sa pénible journée,
Il vint vers le buisson ; mais sa main étonnée
Trouva dans les deux nids les oiseaux bien portants.
La mère survivante, en ses soins vigilants,
Avait distribué, par égale mesure,
D'abord à ses enfants, ensuite aux orphelins,
Les petits vers de terre et quelques menus grains.

Scène touchante, qui n'étonnera point notre savant confrère, l'historiographe de la gent ailée...

Cette scène, Pierre la raconte le soir à son voisin et tous deux se promettent de servir de père aux enfants du premier d'entre eux qui sera surpris par la mort.

Ce plaidoyer en faveur des champs, nourri de fortes pensées et de salutaires conseils contre la dépopulation des campagnes, contient des traits heureux et quelques bons vers ; mais le poëte a oublié le précepte d'Horace :

Denique sit quodvis simplex duntaxat et unum...

Les deux personnages et les deux parties du poëme ne se lient pas les uns aux autres par une transition bien naturelle ; les proportions sont mal gardées ; le début, la fin ne répondent pas au milieu ; les digressions absorbent le récit, et la pièce se termine trop brusquement sur un point d'orgue, laissant le lecteur en haleine.....

X.

Ce ne sera pas, du moins, par le manque de dénouement que pèchera l'élégie de la *Jeune Négresse*. Le titre seul laisse entrevoir le sujet, vieux comme l'esclavage et repoussant comme lui.

Une mère dénaturée vend sa fille à des blancs : elle reste sourde aux supplications de la pauvre enfant, qui s'exhalent dans un long et touchant monologue :

Dans nos plaines, pour toi je creusais le sillon,
Je semais et pour toi récoltais la moisson ;
Pour toi j'allais cueillir, toujours infatigable,
Des fruits que j'apportais frais et mûrs à ta table ;
Si dans l'air un oiseau voltigeait sans effroi,
Ma flèche l'abattait : c'était encore pour toi !

Le monstre à face humaine préfère une poignée d'or au fruit de son sein. L'esclave, couverte de chaînes, est emportée à bord...

Tout dort sur le navire ; il est minuit, et l'onde
Que la lune en tremblant de ses rayons inonde,
Frissonne doucement sous le vent de la nuit ;
Tout à coup de la cale arrive un léger bruit,
Puis sur le bord du pont une ombre qui se dresse...
Elle lève les bras au ciel avec détresse,

Personne ne la voit!.... Elle glisse et le flot
L'engloutit sans murmure et se ferme aussitôt!

Ce dernier huitain est d'une facture dramatique et soutenue; mais il ne nous a pas paru racheter la faiblesse de l'ensemble, les chutes et les nombreuses inégalités du poëme.

XI.

Celle-là, du moins, était une mère, une vraie mère, qui a su inspirer à son fils l'*Épître* à laquelle nous arrivons, et qui est marquée au coin de l'amour filial le plus tendre.

L'auteur, faisant une halte sur le chemin de la vie dont il a déjà connu les orages, se retourne vers le passé; il évoque les souvenirs de l'enfance, l'ange gardien veillant sur sa couche, sa mère l'endormant de sa voix caressante; et, regardant l'avenir, il trace avec une rare souplesse de main ce joli tableau champêtre :

Je voudrais, pour finir ma carrière ici-bas,
Une blanche maison, là-haut, sur la colline,
Que le cerisier borne et qu'un rocher domine;
La forêt alentour, et, sur le bord des toits,
La bande des ramiers accourus à nos voix,
Se partageant entr'eux le pain qu'on abandonne,
Et, pour leur gai festin, se plaçant en couronne;
. . . .
Du côté du couchant, un puits où deux bras nus
Glissent les seaux criant sur les chaînons tordus;
. . . .
Tout auprès, un hangar qui précède l'étable,
Où les chars des moissons et les longs jougs d'érable,
Rendus étincelants par la main du fermier,

N'attendent que le coq qui chante le premier,
Pour asservir le front de ces bêtes dociles,
Si puissantes pourtant et pour nous si faciles...
Et voilà, voilà bien le modeste horizon
Que je demande au ciel autour de ma maison:
Rien de plus, rien de moins, et n'est-ce pas encore
Plus qu'assez, jusqu'au jour de l'éternelle aurore?

Vivre là, près de sa mère, y mourir le même jour qu'elle, laisser Médor seul dans la demeure, aboyant sur la piste de ses maîtres envolés, tel est le vœu du poëte. Combien, hélas! le partageraient avec lui!... L'émotion, ici, est vraie, communicative; le tour, naturel; l'expression, facile et souvent heureuse; c'est bien l'épître avec son style familier et obéissant sans effort à la dictée du cœur; mais le fond est banal et les derniers vers, avec un hémistiche incomplet et une rime fausse, contiennent une grave atteinte aux règles de la prosodie.

XII

Puisque nous en sommes à dépouiller des épîtres, pourquoi ne pas ouvrir celle-ci:

Regards en arrière! Souvenirs d'autrefois!

Qui ne regarde en arrière dans la vie?... Qui n'a des souvenirs, et quel droit plus respectable, quand on porte un nom sans tâche, que d'interroger les ombres qui peuplèrent jadis le logis paternel, qu'il s'appelle chaumière ou château, et de leur donner comme une sorte de résurrection en évoquant les traits de leurs figures et les enseignements de leur vie?

Autrefois, poésie du passé auquel aucun cœur ne se

dérobe et qui inspirait hier à un écrivain savoyard, vraiment bien nôtre par la croix que la Défense nationale a attachée sur sa poitrine plus encore que par le nom qu'il porte, une œuvre littéraire couronnée de la plus haute récompense qu'une plume française puisse atteindre !...

L'*autrefois* du poëte ne remonte pas aussi haut et ne dépasse pas le seuil d'une bourgeoise villa contemporaine; mais quel humour ! Quel esprit de bon aloi ! Combien l'observation sagace et fine y donne d'attrait à certains tableaux de genre pris sur le vif, où la vigueur du coloris n'a d'égale que la souplesse du pinceau.

Quelle délicieuse maquette que cette scène de la vieille tante grondeuse :

Un jour des temps passés, que tu vins chez mon père,
Petit enfant encore, à la main de ta mère,
Et que je t'attendais, et qu'on avait formé,
Dans un coin du salon, un parterre embaumé
Avec des fleurs des bois et des fleurs des prairies,
Qu'en promenant ma sœur de lait avait cueillies ;
Comme nos bras, tendus vers un objet trop haut,
Par geste, demandaient un auxiliaire, — et tôt, —
Car l'enfance est toujours de son désir pressée ;
Ma tante, vieille fille, au chambranle adossée,
Nous dit : « — Qu'avez-vous donc à tendre ainsi les bras? »
Et tu lui répondis : « — Madame, on ne peut pas
Atteindre à ce plateau placé sur la console... »
« — Et pourquoi voulez-vous l'atteindre, petit drôle? »
« — Pour prendre la carafe ! » — « A quoi bon s'il vous plaît? »
« — Tante, repris-je alors, bonne tante ! on voudrait,
« Pour que notre jardin ne se fanât pas vite,
« En arroser les fleurs, surtout la marguerite,
« Pour pouvoir l'effeuiller demain, à petit coup,
« En disant : M'aime-t-elle? Un peu ! bien !... pas du tout!..

« Sans ça nous la perdrons; voyez comme elle penche! »
« — Polissons! vous avez vos habits du dimanche,
Reprit ma tante, — et vous voulez toucher à l'eau! »
Et, pleurant, tu me dis: « — Maman m'a fait trop beau! »

L'histoire du petit pâtre qui fait de la musique aux morts dans l'embouchure d'un cor de chasse, nous a paru moins réussie et moins naturelle, bien que le vrai puisse quelquefois ne pas être vraisemblable; le style est moins coulant, moins correct parfois; même dans ce vers :

Comme aujourd'hui *sise* sur des coteaux agrestes.

Une faute grave contre des règles dont nous devons avant tout maintenir le respect; mais, après cette période de lassitude, le poëte remonte en selle et reparaît avec la plénitude de ses qualités dans le tableau final du *Salon politique*, où la tendance éclectique de la maîtresse de maison admet, sans distinction de couleurs, quiconque a de l'esprit, et où l'auteur, — trop sceptique, soit dit en passant, à l'endroit de la vertu des femmes, — dessine avec art le médaillon de la vieille dame, légèrement sceptique, elle, à l'endroit de la liberté :

Je la revois encore, ajustant son bonnet
De dentelles garni de petits rubans roses,
Renverser tous ces dieux et leurs apothéoses.
— « La liberté? dit-elle, — en donnant à sa voix
Ce petit ton badin qu'on savait autrefois,
Et qui mordait souvent, bien mieux qu'une harangue, —
C'est un mot, rien de plus, effacé par la cangue
Chez les Chinois, par le bûcher chez les Indiens,
Par un coup de poignard chez les Américains;
Chez nous? mais par nos lois, par nos mœurs, et puis même
Par ce besoin que tous avons du diadème.

Car, Messieurs, libéraux d'un jour, et qui voulez
Qu'on accorde ce droit dont si haut vous parlez,
Vous n'avez pas plutôt le pied au ministère,
Que vous savez fort bien le cas qu'on en doit faire :
Vous en faites des gorges chaudes, entre vous.
Allons donc! Messeigneurs, il faut être, chez nous,
Plus francs aussi, que diable! » — Et tournant sa bergère
De mon côté, faisant avec sa main légère
Un signe, elle me dit : « — Ouvre, petit enfant,
La porte de sa cage à mon pinson charmant. »
J'obéis tout joyeux. Son aile ensoleillée,
Hélas! n'avait pas fait sa première volée,
Que le petit oiseau, comme un enfant chétif,

S'abattit dans la chambre avec un air craintif.
La vieille dame, alors, regardant à la ronde,
Avec son petit rire moqueur, tout son monde,
Reprit, parlant surtout aux graves gens d'Etat :
« — Eh, oui! chacun de nous, hélas! est un ingrat!
Et nous promettons tout en phrases solennelles,
Mais, quand l'oiseau grandit, nous lui coupons les ailes! »

XII.

Des ailes, il nous en faut, pour gravir, ivre d'indépendance, à la suite de l'auteur de la *Montagne,* les flancs verdoyants et les sommets altiers de nos Alpes.....

Source des fleuves, monts aux cîmes innombrables,
Faîtes prestigieux de neige recouverts,
Grandes Alpes, vos fronts des éternels hivers
Elèvent jusqu'au ciel les splendeurs vénérables.

. . . .

De vos forêts aux troncs géants
Dont la hache éclaircit les voûtes,

Les arbres vont chercher des routes
Sur les flots verts des océans.
. . . .

Après cette invocation à la patrie, l'auteur annonce son plan dans de petits vers coupés, sautillants et légers : il veut, conduit par la fantaisie, monter haut, bien haut, sans autre guide que l'imprévu.

Le départ, à l'aube, est célébré dans un chant plein de fraîcheur et de naturel : on y sent la joie exubérante de l'*alpiniste* qui, le bâton ferré à la main, s'en va, loin de la ville, à la poursuite du grand air et des vastes horizons...

Voici l'heure crépusculaire
Où, le long des sentiers déserts,
Les rossignols font dans les airs
Retentir leur chanson dernière.

Sur les coteaux silencieux
Les ombres semblent moins pesantes,
Et les étoiles pâlissantes
Vont disparaître au fond des cieux.

Les poumons dilatés et l'âme toute en fête,
Gravissons la colline aux contours incertains;
Un point blanc tremble et luit sur les clochers lointains,
Des monts on voit déjà se découper la crête.

Montons toujours, les yeux tournés vers le levant ;
Seul éveillé, l'écho rythme mon pas sonore.
Aujourd'hui, je verrai s'épanouir l'aurore,
Debout sur quelque roche et les cheveux au vent.

Ainsi qu'une brute assouvie
La ville dort son lourd sommeil,
Allons surprendre le soleil,
Aspirer la force et la vie !

Le soleil se lève. Ecoutez cette description :

Une faible clarté blanchit sur les hauteurs ;
Un souffle emporte au loin les agrestes senteurs
Des plateaux couverts de rosée ;
Sur les massifs voisins, teintés de violet,
Flotte un nuage étroit, bordé d'un riche ourlet
De lumière pâle et rosée.

Le jour vient. Arrachant les voiles de la nuit,
Des cîmes aux vallons son jeune éclat poursuit
Et chasse les dernières ombres ;
On voit fumer la gueule énorme des ravins,
Comme si leur bas-fonds recelaient des levains
De feux couvés sous des décombres.

Tout se réveille, aux cris des vieux coqs villageois,
Pour saluer le jour : les chanteurs dans les bois,
Dans l'air les martinets rapides ;
Tendant leur puissant muffle au vent chargé de thym,
Les taureaux des chalets mugissent au matin,
Sur le penchant des prés humides.

Apothéose dont l'éclat monte et grandit,
Au levant radieux l'aurore resplendit,
Gerbe d'éclatante lumière,
Ses beaux rayons d'argent, d'or et de clair acier
Dardés sur l'horizon font flamber un glacier
A la cîme la plus altière.

Tandis que la vallée, en proie à la torpeur,
Semble encor dormir sous une mer de vapeur
Qui se traîne houleuse et dense,
Le soleil apparaît dans les cieux embrasés ;
Son disque éblouissant sur les monts irisés,
Altéré de brume s'avance.

Le poëte a atteint la cime; il laisse ses regards errer à l'aventure sur l'immense panorama. La ville de là-haut, lui paraît bien petite :

Masse difforme et confuse
Où s'embusque, avec la ruse,
Le dur et cynique orgueil;
Où le vice énorme attise
Les fureurs de la sottise,
Où la vertu marche en deuil;
Tes richesses et ta gloire
Ne font qu'une tache noire
Bien petite sous mon œil.
. . . .
Et sans y songer, je ferme
Les yeux pour mieux voir la ferme
Dont le toit sous le noyer
Là-bas semble une grenade;
A sa champêtre façade
Qu'un rayon fait chatoyer,
Mon cœur cherche la fenêtre
Où parfois vient apparaître
L'ange blond de ce foyer.
. . . .

Nous eussions aimé voir l'auteur, avec le talent descriptif brillant et original qu'il possède, séjourner plus longtemps sur la cîme et se laisser moins attirer par les distractions inférieures: les glaciers, les séracs, et, sans monter aussi haut, les chalets, les troupeaux, la vie pastorale sur les plateaux de nos Alpes; il y avait là matière à des développements, peu exploités jusqu'ici, qui eussent animé, complété et singularisé, dans le bon sens du mot, le poëme de la *Montagne*.

Bientôt, en effet, après cette trop courte halte, le poëte descend... Le voici cheminant dans la forêt de sapins,

Temple aux colonnades confuses,

le long desquelles on croirait entendre la musique limpide et frissonnante de l'*Opéra dans les bois*, cette création dont l'Académie n'a point perdu le souvenir plein de fraîcheur... L'auteur s'égare au hasard,

..... Écoutant les oiseaux,
Le vent, l'insecte ailé, la voix grave des eaux
Formant un indicible orchestre....

Et la solitude, l'occasion, l'herbe tendre et, je pense, quelque diable aussi le poussant, il ne tarde pas à tourner à la rêverie sentimentale et à évoquer en plein bois, dans des strophes alanguies, les orages du temps passé.

Etait-ce bien le lieu? Cela dépend des natures; mais la montagne n'est-elle pas, pour la plupart, un antidote contre l'amollissement des sens et la mélancolie des passions?...

Comment, en effet, songer aux « molles extases de l'adolescence » lorsque

Tout au faîte des monts, dans sa course éternelle,
Le grand soleil s'abaisse, au couchant plein de feu;
Sur les glaciers voisins sa lumière étincelle
Baignant de flamme et d'or leurs dômes sourcilleux....

L'auteur retrouve, dans ce tableau final, le coloris puissant et l'alacrité de son pinceau; mais n'a-t-il point cédé à une tendance trop accusée vers les contrastes réalistes et vers les effets à la mode dans certaine littérature, lorsqu'estompant, des premières ombres de la nuit, montagnes et vallées, il exhale ainsi le dernier mot d'une journée de montagne :

L'horizon s'embrouille et s'efface;
La nuit gagne : partout le silence s'étend;

Un son lointain de cloche arrive par instant,
Le marais tout entier coasse....

Sursùm corda! Nous ne sommes pas de ceux qui voudraient couper les ailes de l'inspiration, en asservir le vol et exiger des cantiques ou des psaumes dans les sujets les plus profanes; mais il nous a semblé que l'idée de Dieu devait sinon nourrir, au moins couronner un poëme sur la montagne, l'une des œuvres qui attestent le mieux son existence et sa grandeur.

Ecoutez, par exemple, Victor de Laprade, non parvenu encore au dernier cycle de ses inspirations poétiques, partant de l'homme pour monter à Dieu à travers la nature, à un moment où il n'est plus l'auteur de *Psyché*, où il n'est pas encore le poëte des *Poëmes évangéliques*, écoutez-le, au sommet de la montagne, poussant son premier cri de foi :

Montons, le vent se meurt au pied du roc immense ;
Le doute ne saurait flotter sur ce haut lieu ;
Montons, enveloppé de calme et de silence,
Sur ces larges trépieds j'entendrai parler Dieu !

L'absence de l'idée de Dieu laisse ici sans le mot de la fin et termine, sinon en queue de poisson, au moins en concert de grenouilles, un poëme vraiment beau, frappé au coin d'un véritable sentiment poétique, rappelant parfois les teintes chaudes des premiers chants de *Jocelyn*, où l'allure est vive, rapide, animée, la pensée, originale et hardie, l'expression, brillante et colorée, et qui, pardessus tout, a pour nous le mérite d'être *patriotique*. Chanter les Alpes, célébrer cette cour dont, suivant le mot de lord Byron, notre Mont-Blanc est le roi ; populariser, avec la patrie de Balmat, l'amour des âpres plaisirs que

procure la montagne, des études aussi fécondes que variées qu'elle provoque, de l'hygiène morale et physique qu'elle dispense si libéralement à ses fidèles, n'est-ce pas, par essence, faire œuvre de patriotisme, et non pas seulement de ce patriotisme de clocher dont la vue est bornée, dont les ambitions sont restreintes, mais de ce patriotisme plus vaste et vraiment national qui, en soustrayant la jeunesse à l'atmosphère des brasseries et des boudoirs, préparera au pays des âmes bien trempées, des cœurs énergiques et des bras musculeux?...

XIII.

Si l'auteur de l'*Ode aux Alpes* a fait une œuvre moins complète, moins personnelle et moins heureusement inspirée, l'amour du pays vibre chez lui aussi frémissant que chez son émule, et le sentiment que provoque l'éloquent spectacle de la montagne, trouve ici sa discrète et légitime satisfaction.

Après avoir salué ces cîmes majestueuses, qui portent, dit-il, la *puissante empreinte* du Créateur, le poëte s'écrie, dans un élan plein de fraîcheur et d'harmonie :

Que j'aime vos épais silences
Entrecoupés par les zéphyrs,
Vos orages aux voix immenses
Et vos insensibles soupirs !
Que j'aime vos sublimes faîtes,
Eternels jouets des tempêtes
Et de la dent des aquilons,
Vos lacs et vos grottes profondes,
Vos glaciers et vos blanches ondes
Qui se brisent dans les vallons !

. . . .

Et quand la nuit, aux sombres voiles,
Dort sur vos tapis de gazon,
Et que le grand chœur des étoiles
Monte en cadence à l'horizon.
Oh ! j'aime alors dans le silence
Entendre le chant qui s'élance
Du sein de vos joyeux troupeaux,
Ou suivre, sur la molle pente,
L'onde amoureuse qui serpente
En frais et murmurants ruisseaux !

Le vers ici a quelque chose de ce frais murmure ; mais il devient plus rétif, lorsque, tournant à l'épopée, le poëte interroge les annales de ces sommets audacieux et évoque les ombres d'Annibal et de Napoléon. Je le préfère revenant à sa *molle pente*, roucoulant avec la colombe un *hymne qui plaît à son cœur* et invoquant cette liberté chère au poëte et au montagnard, cette vraie liberté qu'on ne rencontre dans tout son épanouissement que sur les hautes cîmes ; car souvent dans les couches inférieures, c'est au moment où on la cherche le plus qu'on la trouve le moins :

Et toi, qui donnant à la lyre
Tant de pieux frémissements,
Soutiens la voix de mon délire
Dans ses premiers vagissements :
Liberté, toi dont le fantôme
Se plaît sous l'humble toit de chaume
Et sur les mots silencieux ;
Oh ! que j'aime, loin du tumulte,
A t'offrir l'encens de mon culte,
Dans tes banquets mystérieux !

XIV.

Étrange et fécond résultat de la liberté.... dans ses rapports avec les concours académiques! Les genres les plus divers et les thèmes les plus disparates rompent des lances dans le tournoi...

Nous descendons des Alpes; et, voici qu'à la voix des *trouvères*, nous remontons vers les lointains horizons du moyen-âge; mais, rassurez-vous, aux accords des *troubadours* succèderont ceux des *poëtes* modernes, et, après cette excursion dans le passé, nous nous retrouverons en plein présent avec la langue française, forgée, épurée, ciselée par le travail des siècles et devenue le plus souple et le plus parfait véhicule de la pensée humaine...

Buriner, non pas sous la forme sèche et didactique de l'histoire, mais sous les traits incisifs de l'inspiration poétique, l'enfantement et les transformations de la lyre française; la prendre à son berceau, bégayant dans la langue d'oïl, au lendemain de la chute du monde romain, célébrant, dans les rapsodies héroïques de la Table ronde, les exploits d'Alexandre, d'Arthus ou de Charlemagne, chantant l'amour dans les *Amadis* ou le *Roman de la Rose*, fustigeant les travers de l'humanité dans le *Roman* de *Renart;* épique avec Théroulde et Raimbert; tendre et badine, avec Guillaume de Lorris et Jean de Meung; railleuse et satirique, avec Pierre de Saint-Cloud et Rutebœuf...; puis, soudain, par un de ces coups de théâtre, familiers au génie poétique, déchirer les voiles des temps nouveaux et montrer la muse française parlant une langue sûre et désormais fixée, redisant les coups de tonnerre du commencement du siècle, chantant encore l'éternelle passion de l'amour

ou les éternels ridicules de l'humaine nature, avec des ménestrels tels que Casimir Delavigne, Barbier, Lamartine ou Victor Hugo : n'est-ce pas une conception puissante ?

On pourrait reprocher à l'auteur de n'avoir contemplé que les deux pôles extrêmes, d'avoir brûlé les étapes et laissé dans l'ombre cette longue période d'incubation qui commence à Villon pour aboutir à Voltaire, en passant par Ronsard, Malherbe, Corneille, Racine ; mais, — c'est lui-même qui prend soin de nous en prévenir, — il ne vise point à se mesurer avec un concurrent tel que l'*Art poétique* ; c'est une simple *fantaisie* qu'il se permet et ce titre peu prétentieux excuse les lacunes, et, si elle ne les légitime pas, diminue la crudité des transitions et des contrastes, si brusques qu'ils paraissent...

Après un prélude sur l'effondrement du vieux monde, une étoile jaillit :

Lueur encore tremblante, elle s'en va grandir
Et de ses rayons d'or inonder l'avenir...

Cette lueur, c'est la poésie au moyen-âge, et vous allez voir avec quelle aisance le ménestrel entre en scène, comment peu à peu tout un monde oublié surgit et gravite autour de lui, et par quels ressorts apparaissent suspendus à ses lèvres inspirées damoiselles et damoiseaux, écuyers et varlets, dans la grande cour d'honneur du vieux manoir :

Tandis qu'au travers de la plaine,
Sur leurs destriers d'Aquitaine,
Seigneurs à la mine hautaine
Courent, des éclairs dans les yeux,
Comme autrefois le vieil Homère,
Avec son luth et sa misère,
Il passe en chantant le trouvère,
Le vagabond mélodieux!.....

Peu sonore est son escarcelle,
Mais n'importe ! son front recèle
Le génie, ardente étincelle
Par Dieu prêtée à ses élus.
C'est un poëte et c'est un ange,
Et l'homme, éveillé dans sa fange,
Tressaille à cette voix étrange
Qu'hélas! il ne connaissait plus !

Où va-t-il ?... Lui-même l'ignore :
Partout sa strophe peut éclore,
Il fait le couchant et l'aurore
Témoins de ses pas inconstants.
Ainsi, voyageuse hirondelle,
On te voit fuir à tire-d'aile
Aux lieux où la brise t'appelle
Et qu'habite le gai printemps.

C'est un oiseau qui chante et passe,
Nul foyer ne garde sa place ;
Il a pour domaine l'espace,
Pour joyau le disque de feu,
L'astre sans tache et sans souillure
Mis par la main de la nature,
Comme une superbe parure,
Dans le ciel, ce vaste écrin bleu.

Pourtant son heure préférée,
C'est l'heure où la voûte azurée
Change, aux abords de la vesprée,
Ses splendeurs en vagues reflets,
Où les vieilles tours féodales,
En leurs enceintes colossales,
Retrouvent, ébranlant les dalles,
Ecuyers, pages et varlets.

Pareil aux flots un jour de houle,
Le flot humain ondoie et roule ;
L'âtre pétille et le vin coule,
Cascade aux rubis éclatants.
La joie alors devient délire :
De cent clameurs l'air se déchire,...
On dirait que le sombre empire
A vomi tous ses habitants.

Mais, soudain, dans la salle immense,
Planent l'attente et le silence....
C'est lui !.... Le trouvère s'avance
Et quand sa voix a résonné,
La troupe turbulente et folle,
Suspendue à chaque parole,
Croit voir flotter une auréole
Au front de ce prédestiné.

Des preux, il conte les batailles,
Les champs féconds en funérailles,
Les destriers dont les entrailles
Couvrent le sol ensanglanté.
Il lui faut bien, l'âme meurtrie,
Au maître de la seigneurie,
En célébrant sa barbarie,
Payer son hospitalité.

Il le faut : ce temps est au glaive !....
Enfin l'hymne de mort s'achève
Et bientôt, douce comme un rêve,
Sa lyre évoquera l'amour,
L'amour, cette flamme éternelle
Où le Dieu clément se révèle
Et qu'un séraphin sur son aile
Vint au monde apporter un jour.

Il chantera l'aube sereine,
Le ruisseau qui rit dans la plaine,
La forêt de mystères pleine,
Ces livres d'un sublime auteur
Rayonnants à toutes leurs pages,
Trésors respectés par les âges
Et qui montrent dans ses ouvrages
La majesté du Créateur.

La terre en frémissant t'écoute !
O trouvère ! poursuis ta route
Et verse à l'homme, goutte à goutte,
Tes chants, breuvage harmonieux !
Jette, ô charmeur de la veillée,
Jette à la foule émerveillée
Ta poésie ensoleillée,
Echo d'en haut, reflet des cieux !

Oui ! le poëte ne s'est pas trompé et nous pouvons sans crainte lui appliquer son dernier vers : c'est bien là un *écho d'en haut*, un *reflet des cieux*, c'est bien de la vraie poésie !

Son chant charme l'oreille, comme l'harmonie d'une ballade ou le rythme cadencé d'un boléro. La pensée n'y jaillit pas peut-être dans ces traits énergiques et étincelants, rare apanage des inspirations viriles et fortement trempées : il y a comme un souffle féminin sous ce cliquetis d'armures et presque trop de richesse dans ces vêtements soyeux qui couvrent les produits d'une imagination luxuriante ; mais, laissons-nous éblouir ! Laissons « la cascade épeler ses rubis ! » Ne marchandons point à l'auteur les largesses de son talent ! Il a su si bien draper ses personnages, il les fait mouvoir avec tant d'art, la couleur de l'époque est si finement observée ! La scène

est vivante et nous l'avons véçue... Nous sommes « la foule émerveillée. » Cette salle, octroyée pour un jour par la générosité d'une assemblée délibérante, devient, — qui le croirait? — le préau d'un château féodal, et la poésie du trouvère ensoleille un instant pour nous le prosaïsme de la vie moderne...

Pourquoi, après nous avoir rendu les jouets d'un pareil anachronisme, le poëte n'a-t-il pas su se maintenir à la même hauteur et prolonger jusqu'au bout l'illusion?

La transition entre le fabliau du ménestrel et l'effondrement de la France, au lendemain de Waterloo, n'est pas assez ménagée; delà, cette brusque irruption dans le ciel, où Dieu, pour sauver la France, délibère de lui envoyer l'ange de la poésie, introduit un élément de merveilleux chrétien qui détonne avec l'allure générale du poëme; l'auteur retrouve toutefois quelques bons vers pour célébrer les grands poëtes du siècle et il s'élève, dans l'épilogue, au-dessus des ruines de la patrie vaincue et mutilée, à une invocation dont on ne saurait trop louer l'esprit, quand il prêche la paix, la concorde, le travail et

La foi de l'avenir, immortelle semence!

XV.

Cette *immortelle semence de l'avenir*, nous allons la retrouver jetée à pleines mains dans l'*Ode au Christ*: sujet non sans écueil, grâce à sa sublimité même, et dont le choix semble de prime abord téméraire après les odes classiques et les éclairs de génie que le seul nom du Christ a fait jaillir chez tous les grands poëtes?

Mais il y a toujours à glaner dans un pareil champ: n'est-il pas inépuisable?

Le Christ, n'est-ce pas le trait d'union entre le ciel et la terre? et pourquoi rougirait-on de proclamer ses bienfaits et de confesser sa foi lorsque l'humanité lui doit le relèvement après la honte, l'émancipation après l'esclavage, la civilisation après la barbarie, la liberté après la servitude! Lorsqu'il est venu apporter au monde un Code dont la seule sagesse suffirait à démontrer la divinité? Lorsque, grâce à sa lumière bienfaisante, l'égalité et la fraternité vraies ont été rétablies entre les hommes, qu'il leur a enseigné à s'aimer, à se secourir les uns les autres, à se rappeler qu'ils sont tous issus de la même origine et condamnés à la même loi, qu'il leur a apporté l'espérance dans les peines les plus cruelles; qu'il leur a livré cette clef mystérieuse de notre destinée, de cette traversée qui, longue ou courte, brillante ou obscure, ne laisse que l'oubli après elle et n'occupe qu'un point imperceptible dans la course des siècles?

Vaut-il mieux dire avec les naturalistes dont le poëte emprunte un instant le langage :

« Il n'est qu'un Dieu : c'est la nature,
« Mère des générations,
« Dans les entrailles sans mesure,
« Frémissent les créations.
« De son énergie éternelle
« Jaillit la vie universelle.
« Des vieilles terreurs triomphant,
« Ce siècle a percé tous les voiles,
« Il est monté jusqu'aux étoiles
« Pour démasquer le Dieu vivant. »

Pardonne-leur! dit le poëte, et ici l'inspiration, se dégageant des hésitations des deux premiers chants, atteint sa meilleure période dans ces belles strophes :

Si les ennemis de ta gloire,
Poursuivant leurs vœux criminels,
Pouvaient établir leur victoire
Sur les débris de tes autels,
O Christ, ô lumière du monde!
Un jour, si quelque souffle immonde
Pouvait éteindre ton flambeau,
L'univers, naufrage suprême !
Se trouverait à l'instant même
Plongé dans la nuit du tombeau.

Mais, dans leur espoir téméraire,
Les méchants seront confondus.
Sorti de la nuit funéraire
Le Christ glorieux ne meurt plus.
Objet d'amour, objet de haine,
La Croix a dans la race humaine
D'indestructibles fondements.
— Niez le jour qui vous éclaire! —
Depuis deux mille ans, du Calvaire
Viennent tous les rayonnements.

Ah! si les enfants de la terre
Au flot du mensonge emportés
Rejettent le joug salutaire
De tes célestes vérités,
Il est, Seigneur, il est encore
Un peuple nombreux qui t'adore
Et qui garde ta sainte loi,
Et dans nos Sodômes nouvelles
Il est bien des âmes fidèles
Qui restent justes devant toi.

Allumant à tes Tabernacles
Son flambeau toujours radieux,
La charité fait des miracles
Dignes d'être admirés des Cieux.
Les voûtes de tes basiliques
Retentissent des saints cantiques
Dès l'aurore et quand le jour fuit ;
Et, comme les concerts des Anges,
Les voix qui chantent tes louanges
Ne se taisent ni jour ni nuit.

L'*Ode au Christ* est peut-être la plus irréprochable des pièces du concours au point de vue de la forme ; c'est bien là l'enthousiasme, l'impétuosité, la hauteur de l'ode; « cette chose légère, ailée et sacrée », comme dit Platon en parlant de l'esprit poétique, se retrouve ici au moins par soubresauts et par jaillissements.....

XVI.

Mais nous allons, Messieurs, le rencontrer, cet esprit poétique, sinon dans ses manifestations les plus correctes, au moins dans la plénitude de sa floraison prime-sautière, chez le poëte de la dernière œuvre dont il nous reste à vous entretenir :

Les derniers jours d'un peuple.

Remontons à deux siècles avant l'ère chrétienne... Après quatre cents ans de domination en Italie, les descendants de Bellovèse viennent d'être exterminés par Rome, la Gaule cisalpine est expirante et la République romaine, à l'apogée de sa gloire, déclare que l'Italie est fermée aux Gau-

lois. Mais il faut aller plus loin : la Gaule transalpine est encore debout : la renverser devient l'objectif de la politique du Sénat. Massilia, la brillante et prospère cité phocéenne implantée sur les bords de la Méditerranée, est inquiétée par les Ligures : son appel à Rome entrait merveilleusement dans les plans de la reine du monde, il est aussitôt entendu. Une première armée, sous les ordres du consul Fulvius Flaccus, met en déroute les Salyes et les Voconces : l'année suivante, en 125, Sextius Calvinus achève d'accabler les Ligures et leur roi Teutomal est réduit à passer l'Isère en fugitif et à chercher une retraite dans les montagnes des Allobroges... Nos aïeux, alliés aux Arvernes, étaient alors en guerre avec les Edues, peuples riverains de la Saône. Ceux-ci implorent la protection de Rome, qui les déclare amis et alliés du peuple romain, et une armée, commandée par le consul Domitius, vient enjoindre aux Allobroges de lui livrer leur hôte, le roi Teutomal, et de respecter le territoire des Edues.

Cette sommation, fièrement repoussée, est suivie de la guerre. Bituit, roi des Arvernes, soulève contre Rome sa nation, celle des Allobroges et leurs tribus alliées. Domitius remporte une première victoire non décisive, près des murs d'Avignon ; et, l'année suivante, il envahit le pays des Allobroges. Le passage de l'Isère est vaillamment disputé et le Consul reçoit une grave blessure. Arrivée à l'autre bord de cette rivière, l'armée romaine se dirige vers le Rhône et y attend les Arvernes...

Quelle mise en scène mieux propre à s'emparer vigoureusement des âmes, à atteindre le cœur à la fois dans ses racines les plus profondes et ses sommets les plus élevés que l'évocation de ces grandes parties historiques, où s'est jouée l'existence de deux peuples, où l'on a vu deux races

se ruer à la rencontre l'une de l'autre et se disputer, dans une lutte gigantesque et désespérée, l'honneur militaire, le sol et la liberté !

Et lorsque l'un des combattants est votre ancêtre, lorsque le théâtre de la scène est votre pays, lorsque la cendre des lutteurs repose sous la terre que vous foulez, quelle émotion puissante que de voir, à l'appel du poëte, se dresser ces ombres glorieuses, de les voir reprendre, palpitantes d'une joie guerrière, la lourde lance et l'épais bouclier, revendiquer leur place dans le rang, se reformer en bataillons et répéter, dans une fiction sublime, aux cris du vieux chant national, leurs prodiges de vaillance et l'héroïsme de leur mort !

Nobles enseignements ! semence féconde qui ranime, dans toute sa primitive et sauvage énergie, l'idée de patrie, qui la place au-dessus des compromis de la personne, des sollicitations du bien-être, des formes du gouvernement, des subtilités byzantines de la politique ; qui l'impose à nos générations étiolées comme le legs sacré du passé et le salut de l'avenir, en inscrivant sur la tombe du lutteur tombé ce vers antique sculpté dans une tragédie moderne :

Le mépris de la mort est l'honneur de la vie !

Le poëme, auquel il est temps de venir, a pleinement répondu à ce qu'on était en droit d'attendre et d'exiger d'un pareil sujet. Il est divisé en quatre chants :

L'*Allobrogie*, *Teutomal*, la *Forêt Arverne*, la *Bataille de Valence*.

Le premier chant débute par quelques vers sur l'utilité de la poésie appliquée à l'histoire :

Quels vastes horizons ! quels tableaux ravissants !
Que de faits inconnus, nobles et saisissants ;

Là, rien ne vient gêner les ailes du génie
Et les clouer au sol !

. . . .

Le poëte ici essaie ses ailes ; il n'est point encore envolé; aussi, — il est de taille à pouvoir supporter cette légère critique, — eussions-nous préféré, au lieu de ces considérations didactiques du début, une entrée brusque en plein sujet, comme celle que, seize vers plus bas, nous offre cette belle période :

Du flanc occidental des Alpes, qui se cachent
Sous leur neige éternelle, en tous sens se détachent
D'énormes contreforts couverts de noirs sapins,
Entrecoupés çà là de torrents, de ravins,
De cascades, de rocs aux aspects fantastiques.
Si l'on s'éloigne, alors aux masses granitiques
Succèdent des vallons plantureux, des coteaux
A la croupe arrondie, aux verdoyants manteaux,
Des plaines et des lacs dont les eaux diaphanes
Reflètent des pêcheurs les nombreuses cabanes.
C'est là que, dans des temps à l'histoire inconnus,
Erraient nos grands aïeux fauves et demi-nus ;
Nourris du suc des fruits et du gland doux des chênes,
Ils traquaient les oursons des montagnes prochaines
Et, le soir, s'endormaient au milieu des roseaux
Dans des maisons de bois construites sur les eaux.
Combien dura ce temps? Quand les chasseurs sauvages
Purent-ils se bâtir des nids sur les rivages ?
Nul ne le sait. Enfin, arrivèrent les jours
Où vers les hauts sommets furent parqués les ours.
Nos farouches parents et leurs douces compagnes
Quittèrent leurs roseaux pour les vertes campagnes....
Dès lors des vaux, des monts, les bourgs et les cités
S'élevèrent ; bientôt des ceps furent plantés.

Les plaines, au sol vierge, eurent leurs moissons blondes,
Et de nombreux troupeaux, aux mamelles fécondes,
Fournirent l'un la laine, au teint éblouissant,
L'autre un lait pur dont sort un disque appétissant.
Adieu ! beaux pilotis, filets, engins lacustres,
Toits enfumés ! Adieu ! vieux Allobroges rustres !
Laissez au fond des eaux les produits de votre art,
Que vos savants neveux retrouveront plus tard.
Place au progrès ! Déjà tout s'anime ; l'abeille
Bourdonne en butinant son miel, manne vermeille ;
Le coq chante ; — à ce bruit des milliers de voix
De hardis travailleurs répondent à la fois :
C'est le potier qui tourne ou pétrit l'humble vase,
Le fondeur dont le bronze étincelant s'embrase,
Le vigneron courbé sur le pampre vineux
Plein d'un jus fin qu'attend le tonneau résineux ;
Et le laboureur, fier de ses gerbes nourries,
Rentrant ses bœufs lassés aux chaudes écuries ;
Nul, chez ce peuple heureux, ne reste oisif ; chacun
Charge ses rudes bras du labeur opportun.
Tandis que, dans les prés, les roses jeunes filles
Font tomber l'herbe drue à grands coups de faucilles,
Que l'artisan gémit, sur son œuvre penché,
Le mineur, sous la roche où le cuivre est caché,
De riches trafiquants exportent, à Marseille,
Le froment, le miel pur, les produits de la treille.
Leurs barques, au retour, que montent vingt rameurs,
Rapportent des tissus, de l'or et des primeurs.
Partout bruit, mouvement et gaîté vive et franche,
Partout, du val profond aux cîmes d'avalanche,
Indépendants et fiers, sous un joug respecté,
Vivent ces montagnards, fils de la liberté !

Voilà bien la vieille Allobrogie qui renaît de ses cendres ! En quelques coups de ciseau, le bloc s'anime, reprend

corps ; il parle, il se meut, il vit. Ne vous semble-t-il pas voir les rayons de notre Musée remettre, en leur ordre, sur les rives de nos lacs et restituer à leurs propriétaires ressuscités les primitives merveilles de l'époque lacustre ! Et ce changement de décor ! Place au progrès ! Voici les Allobroges des temps gallo-romains ! La paix, le travail, la liberté ! Ne dirait-on pas d'une ruche où chacun va, vient, entre, sort, travaille, trafique (le travail et le trafic sont dans le sang de la race),

Chargeant ses rudes bras du labeur opportun...

Mais, sous cette riante peinture des joies et des travaux de la paix, on sent déjà comme un sombre pressentiment de guerre... Voici Teutomal :

Voulant, lui, le vieux roi mille fois rebuté
Faire un suprême appel à l'hospitalité,
Il vient planter sa tente aux monts allobrogiques.

Si la scène entre le proscrit et le paysan allobroge, qui refuse noblement cet anneau royal offert contre un morceau de pain, est belle de conception, l'expression y est trop souvent prosaïque ou triviale ; un Aristarque méticuleux pourrait fréquemment relever ce reproche dans la suite de la scène ; mais ici les scories sont noyées dans un morceau d'une incontestable beauté. Teutomal s'achemine vers Lemincum ; il arrive : Le peuple tient un comice, où l'Allobroge,

Qui se tient aussi bien au champ d'honneur qu'à table,

discute bruyamment ses griefs contre les Eduens...

Teutomal traverse la foule :

S'approchant tout à coup de l'immense assemblée,
Teutomal écarta la plèbe, du bâton...
« Que nous veut cet intrus? Pourquoi lui permet-on
« De traverser les rangs, de franchir la barrière? »
Lui, portant le front haut et laissant en arrière
Le flot tumultueux et grondant, dit: « Le chef? »
L'un des crieurs montra l'homme d'un geste bref:
« Là! » — Le chef du comice était de haute taille,
Et, fier comme un héros le soir d'une bataille,
Dominait le public de l'œil et de la voix. —
Le proscrit vint à lui sans façon... « Les vieux rois
« Les exilés, dit-il, et les gens sans défense,
« Ceux dont le malheur sombre a brisé l'existence,
« Ont toujours sous vos toits trouvé la liberté
« Et les soins généreux de l'hospitalité.
« Celui qui vient vers vous, Seigneur, est, à cette heure,
« Sans foyer et sans pain, chassé de sa demeure,
« Repoussé par les rois, par les peuples honni :
« Chef, je fus un monarque et je suis un banni !
— « Qui donc sous ces haillons cache son infortune?
« Ta misère, vieillard, me paraît peu commune.
« Où vas-tu? Que veux-tu? Comment puis-je t'aider?
— « Teutomal est un roi difficile à garder.
« Sitôt que quelque part il veut poser sa tête,
« Rome autour de son front fait gronder la tempête...
— « Toi, dis-tu? Teutomal? — Oui, Teutomal, c'est moi!
« Ces hardes ne sont pas souvent au dos d'un roi,
« Et tu te dis: je crois que cet homme se moque.
« Je puis en un instant dissiper l'équivoque :
« Regarde cet anneau de diamant stellé,
« Et lis ce qu'avant toi d'autres ont épelé :
« *Teutomal*..... — Lis encor..... *Prince de Ligurie*. —
« Connais-tu, maintenant, mon nom et ma patrie?
« Je ne suis que d'hier errant sur les chemins
« En vagabond royal. Vois-tu ces blanches mains?

« Elles en ont broyé plus d'un, noble Allobroge.
« Si l'on connaît Sexlus, consul, qu'on l'interroge ?
« Il contera que j'ai, durant tout un hiver,
« Contre ses légions lutté, guerrier de fer ;
« Qu'après l'avoir vaincu dans plus de dix batailles
« Et fait de ses soldats de sanglantes semailles,
« Voyant le flot romain, monter, monter toujours,
« Un contre deux, vaillant, j'ai combattu six jours ;
« Qu'enfin, cerné partout, seul avec mon escorte
« J'ai frayé mon chemin, broyant une cohorte,
« Et, trahi par le sort, mais non encor dompté,
« Porté chez les Gaulois ma vieille majesté.
« Depuis ce jour fatal, peuples et rois ensemble,
« Troupeau qui devant Rome et ses légions tremble,
« M'ont tous dit : « Sors d'ici ! — Va-t'en, roi détrôné,
« Va-t'en chercher ailleurs un gîte abandonné. »
« Et j'ai marché toujours. J'ai laissé mes sandales
« Aux cailloux de la route, et mes nippes royales
« Un peu partout. Seigneur, maintenant me voici !
« Va-t-on me dire encor : « On n'entre pas ici ! »
L'Allobroge sentit sur sa face bronzée
Un pleur couler furtif, du cœur fraîche rosée,
Il tendit au proscrit sa large et rude main :
« Reste ! les montagnards n'ont pas peur du romain. »

Ai-je dit vrai, Messieurs, et, comme le chef allobroge, n'avez-vous point senti *la fraîche rosée du cœur* mouiller votre paupière devant ce dialogue où le mérite de l'invention n'a d'égales que la noblesse du sentiment, la beauté cornélienne du vers et la puissance du souffle qui l'anime...

La toile se relève sur la *Forêt Arverne,*

Arvernes ! c'est bien vous ! voilà donc vos guerriers,
Le casque en tête, armés de larges boucliers,

De cuirasses, d'épieux, de matraques, de lances,
Vos cheveux colorés, de rougeâtres nuances,
Tombent en flots épais sur vos larges cous nus...

. . . .

Écoutons! écoutons! dans la clairière Arverne
Un homme s'est dressé; la foule qui le cerne
Se tait et l'on n'entend au milieu de la nuit
Plus qu'une seule voix: celle de Bituit!

Bituit expose à son peuple les graves événements du jour; on délibère; la guerre est décidée, et ici le poëte entonne ce chant de guerre, plein de cachet et de sauvage énergie, qui semble s'être inspiré du *bardit* des Francs, dans les *Martyrs* de Châteaubriand :

Accourez ! accourez ! fauves, oiseaux de proie,
Aiglons , vautours , corbeaux !...

Nos farouches aïeux tressailleront de joie
Et se pâmeront d'aise au fond de leurs tombeaux ;
Nous entendrons leur voix au milieu des tempêtes.
Lorsque des traits aigus siffleront sur nos têtes,
Ils mêleront leur plainte à nos rugissements. [mes
Nous sommes fiers comme eux, comme eux libres nous som-
Pourquoi courberions-nous nos fronts devant des hommes
Que Teutatès a fait de chair et d'ossements?

Accourez! accourez ! fauves, oiseaux de proie,
Aiglons, vautours, corbeaux !...

Quand sur les champs d'honneur le coq gaulois déploie
Ses deux ailes au vent, que nos guerriers sont beaux!
Ils volent au combat, dans leur fureur jalouse,
Comme à l'autel d'hymen marche une jeune épouse.
Ils tombent sans jactance et meurent sans regrets.
Un contre dix, jamais leur cœur fort ne s'étonne :
Plus les froments sont drus et plus la faux moissonne,
Et plus de gerbes d'or entrent dans les guérets!

Accourez ! accourez ! fauves, oiseaux de proie,
Aiglons, vautours, corbeaux !...

Vierges, dont le regard de tendresse se noie,
Préparez des baisers, des fleurs et des flambeaux.
Nous reviendrons chercher nos blanches fiancées
Quand nos mains, de carnage et de guerre lassées,
Auront à leur offrir des joyaux pour butin,
Il faut bien que la paix succède au bruit du glaive,
Qu'après l'ouragan, sombre un chaud soleil se lève,
Après la nuit l'aurore, au teint frais du matin.

Quand le chant eut cessé, dans la haute clairière
Se dispersa la foule à la fureur guerrière
On entendit au loin des appels répétés ;
Et pendant quelques jours, d'innombrables clartés,
Brillant sur tous les monts comme un signal d'alarmes,
Appelèrent l'Averne et l'Allobroge aux armes.

Voici le grand jour... Le rideau se lève sur la plaine de Valence. Les préparatifs du combat, dans le camp des Allobroges, sont traités avec un bonheur, qui se joue des termes techniques de la balistique ancienne... Enfin, la lutte s'engage, ardente, déchaînée, du côté des Avernes, tranquille et savante, derrière le rempart qui abrite la petite armée romaine :

Un matin, avant l'aube, au milieu des ténèbres,
Les alliés poussant des hurlements funèbres,
Par Bituit guidés, s'élancent à l'assaut.
Devant le fossé vide, et le rempart trop haut
L'essaim impétueux des matras et des glaives
Butte comme le flot contre le roc des grèves.
Les Romains avertis criblent, de tous côtés,
Les premiers assaillants, par l'obstacle arrêtés.
Bientôt la plaine au loin de mourants est couverte.

La rage dans le cœur, devant la fosse ouverte,
Les Avernes, d'abord stupéfaits un moment,
S'y jettent et vont droit au grand retranchement.
Se hisser, s'accrocher aux herses et les tordre,
Monter jusqu'aux Romains, les frapper et les mordre,
Est vite exécuté. Les vétérans debout,
Derrière le rempart, tiennent tête partout.
« Tiens! beau coq! tiens! Gaulois, affamé de concombres,
« Porte ce coup de taille au royaume des ombres,
« Ah! tu veux t'attaquer aux vieux renards romains?
« Ne monte pas plus haut! bas les mains! bas les mains! »
Et le glaive retombe en fendant un visage.
Dix mille ont essayé de franchir le passage;
Dix mille sont couchés dans le fossé profond,
Le Brenn dit: « Ces héros nous serviront de pont;
« Quand nous pourrons lutter de plein pied, face à face,
« Nous verrons qui fera la plus laide grimace. »

Les bataillons gaulois montent, montent toujours:
Ce n'est plus un torrent, mais une mer... Les tours
D'où les Romains font choir d'énormes projectiles
Creusent dans cet amas des sillons inutiles.
Sous le retranchement s'accumulent les morts!
Quand le fossé regorge et que le sang des bords
S'échappe à flots, alors commence la mêlée.
Cent vingt mille guerriers, la tête échevelée,
Sur le plan incliné s'engagent à la fois.
Devant ce choc subit et rude des Gaulois
Les vieilles légions d'Afrique, épouvantées,
Reculent un instant leurs phalanges vantées.
Le camp est envahi: le combat, jusqu'alors
A distance, devient un sanglant corps à corps.
Ce sont des coups sans nom, de profondes blessures;
On s'étrangle, on se rend morsures pour morsures;
On lutte un contre dix: on s'arrache les yeux,

Pendant que les Romains assomment nos aïeux
Ces derniers font pleuvoir des dards et des insultes :
« Faites bien manœuvrer vos vieilles catapules
« Lorsque nous reviendrons dans nos monts, triomphants,
« Ce seront des jouets pour nos petits enfants. »
Tout à coup Bituit : « Qu'on lâche mes molosses !
« Mes chers aiglons, Romains, ont peut creuser vos fosses ! »
O lugubre tableau ! La meute aux crocs de fer
Entend l'appel royal : prompte comme l'éclair
La voilà qui s'avance et monte, trombe sombre,
Droit sur les vétérans encor noyés dans l'ombre :
Chaque matin saisit son homme, à pleines dents.
Les molosses blessés n'en sont que plus ardents.
En moins de rien, ils ont égorgé cent Vélites,
Puis, mille, et fait trembler tout le camp des Quirites.
Les Gaulois, un moment, se croient déjà vainqueurs.
Fabius dit : « Chantez, mes coqs fiers et moqueurs !
« Gare à vos chiens ! et gare à vos superbes crêtes ! — »
Alors, avec un bruit de lointaines tempêtes,
Accourt de l'horizon un troupeau de géants.
Ils viennent d'un pas lourd, monstrueux, effrayants,
Impassibles, ainsi que d'énormes machines.
A cet aspect, pliant leurs rigoureuses échines,
Les dogues effrayés reculent, — les Gaulois
De leurs chefs furieux méconnaissent la voix,
En vain le Brenn Arverne excite ses cohortes,
Chacun se précipite et veut franchir les portes :
La déroute commence — invincible est l'effroi... !
Montre-toi Teutomal ! noble proscrit, grand roi,
Tu peux sauver encor l'honneur de ta patrie ?
Arrête les fuyards ! dis-leur qu'en Ligurie,
Lorsque tu combattais, tes soldats triomphants
Ne tremblaient pas ainsi devant des éléphants !
L'aube a paru. Phœbus à l'horizon se lève.
Le gœsum, le matras, le javelot, le glaive

Ont fait fureur ! Vingt fois les Gaulois harassés
Sont venus à l'assaut et, vingt fois repoussés,
Ils ont couverts de morts le coteau de Valence.
Teutomal, le dernier vers le rempart s'élance,
Suprême espoir, suivi du bataillon sacré :
« Vengeons-nous ! vengeons-nous du Romain abhorré !
« En avant mes lions ! » — la phalange héroïque
Monte vers le castrum d'un pas lent et stoïque :
C'est la Gaule acharnée et qui veut jusqu'au bout
Chasser l'envahisseur et se tenir debout.
On dit que, jusqu'au soir, les preux d'Allobrogie
Firent de vétérans une sanglante orgie,
Qu'ils succombèrent tous les armes à la main.
On dit que, resté seul sur ce charnier humain,
Le tragique héros de l'antique épopée,
Teutomal, brandissant un lourd tronçon d'épée,
Pour joindre les consuls fit un suprême effort,
Cria : « Vive la Gaule ! » et tomba raide mort.
Cent vingt mille alliés, Allobroges, Avernes,
Entrèrent ce jour-là dans les sombres avernes.
Les chemins, les taillis, les bois, les gazons verts
De cadavres gaulois au loin étaient couverts.
Quand arriva la nuit, dans ce sépulcre immense,
Il se fit un sinistre et glacial silence.....
Seuls les loups, les vautours, les aigles, les corbeaux,
Attirés par l'odeur des funèbres lambeaux,
Prirent, en croassant, un repas gigantesque...
Et les consuls riaient avec leur soldatesque ! !

Autre temps ! même histoire ! et, en entendant ces strophes vigoureuses et mouvementées, la pensée ne se reporte-t-elle pas vers ce chef-d'œuvre où Victor Hugo trace, avec le pinceau du génie, le dernier effort de la garde à Waterloo :

Ils allaient, l'arme au bras, front haut, graves, stoïques,
Pas un ne recula. Dormez, morts héroïques !
Le reste de l'armée hésitait sur leurs corps
Et regardait mourir la garde. — C'est alors
Qu'élevant tout à coup sa voix désespérée
« La déroute, — géante à la face effarée, —
« Qui, pâle, — épouvantant les plus fiers bataillons,
« Changeant subitement les drapeaux en haillons,
« A de certains moments, spectre fait de fumées,
« Se lève grandissante au milieu des armées,
« La déroute apparut au soldat qui s'émeut,
« Et, se tordant les bras, cria : Sauve qui peut !
« Sauve qui peut ! affront ! horreur ! toutes les bouches
« Criaient ; à travers champs, fous, éperdus, farouches,
« Comme si quelque souffle avait passé sur eux,
« Parmi les lourds caissons et les fourgons poudreux,
« Roulant dans les fossés, se cachant dans les seigles,
« Jetant shakos, manteaux, fusils, jetant les aigles
« Sous les sabres prussiens, ces vétérans, — ô deuil ! —
« Tremblaient, hurlaient, pleuraient, couraient ! — En un clin
« Comme s'envole au vent une paille enflammée, [d'œil
« S'évanouit ce bruit qui fut la grande armée,
« Et cette plaine, hélas ! où l'on rêve aujourd'hui,
« Vit fuir ceux devant qui l'univers avait fui ! »

De pareils vers ne s'imitent pas ; le poëte des *Derniers Jours d'un peuple* a eu, du moins, le mérite déjà grand de s'en approprier de loin la manière et de communiquer à son tableau de la *Bataille de Valence* quelque chose de ce mouvement, de cet art de draper les personnages, de dramatiser les situations, de faire mouvoir les masses, de donner un corps aux entités, art difficile entre tous, qui, dans son épanouissement complet, fait le grand maître, qui, dans ses rayonnements partiels, révèle tout au moins les élus que leur astre en naissant a formés poëtes...

XVII.

J'ai parcouru, Messieurs, les dix-huit poëmes soumis au jugement de l'Académie; vous avez pu vous convaincre, dans cette rapide analyse, que chacun a sa valeur relative et peut revendiquer une part de vos éloges et de vos encouragements. Et cependant, il fallait conclure et distinguer entre tous, ceux qui devaient être honorés de la palme officielle du tournoi.

Dans cette partie délicate de sa tâche, la commission, après examen individuel et collectif, a pensé que quatre poëmes méritaient, à des titres divers, les suffrages de l'Académie. Ce sont :

Les Derniers Jours d'un peuple;
L'Ode au Christ;
Trouvères et Poëtes;
La Montagne.

Les Derniers Jours d'un peuple révèlent, — nous l'avons dit, — un véritable poëte; malgré les blocs informes et rugueux qu'il roule parfois, c'est un torrent dont la marche impétueuse entraîne et subjugue tout sur son passage : il y a de l'inspiration vraie, un sujet neuf, national, traité avec une grande vigueur de souffle, un talent remarquable de mise en scène et parfois un véritable bonheur d'expression.

En lui attribuant sans partage le prix du concours, l'Académie ne fera que respecter la distance qui le sépare de ses rivaux, et elle indiquera aux lutteurs de l'avenir sa

préférence pour les sujets qui ne peuvent encourir le reproche de la banalité. Il y a deux ans, elle couronnait le poëme de *Béthoncourt*, cette page glorieuse où, à l'heure de l'infortune, les Savoyards d'aujourd'hui ont signé, en lettres de sang, leur attachement à la nouvelle patrie. Demain, — nos annales sont riches et fécondes, — puissions-nous retrouver et couronner quelque poëme inspiré par l'un des traits héroïques de notre noble histoire provinciale !

En accordant le prix au poëte des *Derniers Jours d'un peuple*, l'Académie devra décerner trois *mentions honorables* aux poëmes l'*Ode au Christ*, — *Trouvères et Poëtes* et *La Montagne*, poëmes qui, chacun dans leur genre et avec des nuances suffisamment ménagées par leur ordre de classement, ont un mérite réel que nous serons heureux d'encourager.

Et maintenant, Messieurs, je m'en voudrais, — après vous avoir servi de guide à travers ce parterre embaumé des parfums de notre poésie nationale, — je m'en voudrais et de prolonger un entretien accepté de votre part avec tant de bienveillance et de mettre à une plus rude épreuve votre impatience à couronner les vainqueurs.

Nous avons voulu, — et ce sera l'excuse de cette trop longue étude, — faire à chacun des poëmes qui nous étaient soumis les honneurs mérités d'un examen sérieux et d'une appréciation motivée.

Si quelques-uns seuls doivent atteindre la palme, tous ont été à la peine, tous doivent être à l'honneur ! Qu'ils aient chanté les larmes du foyer en deuil, les splendeurs de la nature en fête, l'ivresse des combats ou les saintes

joies du sanctuaire, les jours sombres de la patrie ou les exploits des aïeux, ils se sont réunis dans une passion commune, le culte du beau, l'éveil de toutes les nobles aspirations, le développement de tous les bons instincts, l'essor vers les hautes régions où l'âme, attirée par une voix secrète, plane et se meut comme dans son domaine.

« La poésie, — a dit Lacordaire, — en resserrant l'ex-
« pression de la pensée dans un champ exact et mesuré,
« la fait jaillir jusqu'aux extrêmes limites du beau. »

Honneur aux âmes d'élite qui, dans notre temps, ont le courage de la cultiver ; au milieu des flots d'une littérature qui tend à nous rabaisser aux yeux du monde et à nos propres yeux, leurs inspirations ressemblent à ces perles que la bouche écumante de l'Océan déchaîné jette parfois sur le rivage ; elles reposent, elles consolent, je dis plus, elles sont, pour emprunter une formule de leur langage, l'étoile de l'espérance et du relèvement !

Oui ! dans ce gigantesque duel entre l'esprit et la matière, dont le monde est en ce moment le théâtre attristé, les poëtes sont l'avant-garde de l'esprit, ils abritent, sous les plis de leur drapeau, tout ce qu'il y a de saint, de grand et d'élevé :

La foi, la dignité humaine, le sentiment inné de la justice, l'indépendance fièrement pratiquée, la notion et le culte de la vraie liberté, la revendication de tout ce qui fait l'homme, de tout ce qui, en l'arrachant aux appétits matériels et aux sollicitations de l'heure présente pour lui ouvrir les horizons de sa destinée, lui apprend à vivre de la vie, de l'intelligence et du cœur, à sentir ses responsabilités et à pratiquer ses devoirs.

Oui ! ainsi contemplée, la poésie n'est plus l'innocent passe-temps de quelques natures idéales ; plus encore que

dans les temps antiques, elle est un véritable sacerdoce, sacerdoce national et patriotique qui a droit à tous les respects et duquel l'avenir dira demain ce qu'en disait hier une des gloires de la muse française :

La lyre du poëte a sauvé la patrie !

Les concurrents couronnés par l'Académie sont :

Pour le Prix : M. le docteur BAZIN, médecin à Chambéry, auteur des **Derniers Jours d'un Peuple.**

Pour les mentions honorables : M. Édouard PIAGET, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, auteur de l'**Ode au Christ** ;

M. Edmond ORSAT, avocat à Bonneville, auteur de **Trouvères et Poëtes** ;

M. Charles BURDIN, homme de lettres à Chambéry, auteur de la **Montagne.**

LA MISSION

DU

SEIGNEUR DE BARRES

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANÇOIS Ier

ROI DE FRANCE

A LA COUR DE CHARLES III

DUC DE SAVOIE

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Par M. le baron Gaudence CLARETTA,

Membre agrégé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres
et Arts de Savoie, etc.

LA MISSION

DU

SEIGNEUR DE BARRES

ENVOYÉ EXTRAORDINAIRE DE FRANÇOIS Ier, ROI DE FRANCE, A LA COUR DE CHARLES III, DUC DE SAVOIE.

Ce serait une vaine répétition de m'arrêter à considérer le mauvais état dans lequel se trouvait la monarchie de Savoie sous le règne de Charles III, père de l'immortel Emmanuel-Philibert. J'ai déjà eu moi-même occasion d'en parler ailleurs [1], et quelques-uns de nos écrivains se sont aussi étendus sur ce sujet, donnant à chacun ce que lui appartenait, *suum cuique*, c'est-à-dire louant le peu de bien qui s'était opéré, et critiquant le mal qu'il fallait malheureusement déplorer en matière de finance, en politique et dans l'administration de la justice. Cette triste condition de notre pays doit être attribuée à des causes multiples : dissensions intestines déjà anciennes, plusieurs minorités et plusieurs règnes faibles, embarras de finances par suite

[1] Voyez ma brochure *Spigolature sul regno di Carlo III, duca di Savoia*, publiée dans le tome XXIII de l'*Archive historique italien.* Florence, 1876.

des dettes, des apanages et des douaires, questions religieuses qui affligeaient les masses, et enfin situation particulière du Piémont entre deux puissantes nations, dont les chefs, trop célèbres, montraient tour à tour par des manœuvres peu loyales, leur ardent désir de s'en emparer. Et ce préambule, je crois, suffira à l'introduction du sujet que je veux traiter à l'aide des documents inconnus, que je viens publier, pour la première fois, dans les annales de cette illustre Académie, qui, pleine d'indulgence envers son auteur peu exercé et peu habile à écrire en français, lui a néanmoins accordé une gracieuse hospitalité.

François I[er], roi de France, qualifié du titre de *père et restaurateur des lettres et des arts libéraux*, était fils de Louise, sœur de notre duc Charles III, dit le Bon, laquelle avait épousé Charles d'Orléans, comte d'Angoulême. Il avait succédé, comme premier prince du sang, le premier jour de l'année 1515, à Louis XII, son cousin, mort sans enfants mâles, et devenu son beau-père par le mariage de Claude, sa fille aînée [1]. Et quoique Charles III eût cru naïvement qu'à l'aide de son neveu, le roi de France, il pourrait mieux pourvoir à ses affaires; néanmoins, peu de temps devait s'écouler avant qu'il vît tomber cette faible illusion, ne pouvant tenir aucun compte de la visite courtoise et de la présence à sa cour d'un parent, certainement très proche, mais ambitieux à outrance, et impressionné et enorgueilli de l'idée grandiose de conquérir l'Italie.

Heureusement, parmi ces luttes et ces tristesses, brille le caractère assez franc et loyal de Charles, rejeton d'une race qui a toujours, dès son origine à nos jours, été géné-

[1] Rénée, sa sœur, épousa, dans l'an 1527, Hercule d'Est, duc de Ferrare et de Modène.

reuse et magnanime. Et l'on peut ajouter que ce caractère qui brille dans toute sa conduite, se remarque aussi dans ses rapports avec la France. Ainsi, lorsque François franchit les Alpes, à la tête de son armée, poursuivant en Italie le connétable de Bourbon, Charles alla à sa rencontre, et fournit des vivres à ses troupes. De même, quand le roi fut vaincu à la bataille de Pavie, tandis que Charles adressait une députation à Charles-Quint, pour le féliciter de sa victoire, il envoyait une autre légation à François Ier, pour faire ses condoléances sur la défaite, et lui présenter ses bons offices auprès de l'empereur, son rival victorieux. Mais les événements ultérieurs ont prouvé quelle devait être la reconnaissance du roi de France, qui cherchait toute occasion pour opprimer notre infortuné duc.

Cependant, il faut remarquer ici que, pour gage des offres faites par notre duc au roi de France à l'occasion de son emprisonnement, un an après sa délivrance, celui-ci l'avait engagé à conclure une alliance ; et même qu'alors aussi avaient été établies les bases d'un mariage entre Marguerite, fille de François et Louis, prince de Piémont, fils aîné de Charles, quoiqu'alors âgé seulement de cinq ans. Ce mariage se serait accompli aussitôt que le prince aurai terminé sa quatorzième année.

Ces événements nous furent révélés, pour la première fois, par le président Lambert, qui avait été ambassadeur du duc auprès du roi. On lit, en effet, dans ses Mémoires :
« Jaçoit (quoique) que les liens de debvoir et consanguinité
« fussent assez estroicts entre les Majestés de ces deux roys
« et la maison de mondit seigneur, qui estoit vassal et beau-
« père de l'empereur et oncle charnel du roy de France,
« fust par feue Madame la régente mère du roy et sœur de
« mondit seigneur, mis en avant quelque propos et de traiter

« mariage d'entre feu Louis monseignéur, fils de mondit
« seigneur et Madame Marguerite fillie du roy; lesquels
« jaçoitz quils ne feussent de âge competente. fust traité
« et arresté à Sainct Germain en Laye, où le dit roy lors
« estoit et de la part de mondit seigneur estoyent à cet
« effet Monsieur le comte de Fruczasc, grand maître d'hô-
« tel de Savoie, le sieur de Bernex et moy qui conclusmes
« les traités susdits les rapportasmes en bonne forme,
« auecque promesses reciproques de les fére ratiffier par
« les susdits roys Monseigneur et Madame Marguerite, eulx
« estan en age competant [1].... »

Tous ces arguments, traités en peu de mots par le président Lambert, se trouvent exposés en détail dans l'important rapport sur sa mission, qu'a laissé M. de Barres, envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire à la cour de notre duc. Si la légation du seigneur de Barres n'a pas échappé aux investigations de notre infatigable historien, Guichenon, historiographe de Christine de France, duchesse de Savoie, elle ne fut point connue des écrivains plus récents [2], qui en auraient aisément pu faire mention, s'ils avaient glané dans la riche collection de documents, sur le règne de Charles III, qui se conservent en abondance aux archives de Turin [3].

[1] Mémoires de Pierre Lambert : *Historiæ patriæ monumenta scriptorum*, I.

[2] Hors du savant et toujours regretté marquis de Beauregard, qui en a dit deux mots dans ses intéressants Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie, liv. I, pag. 312.

[3] Réorganisées par M. le commandeur Bianchi, qui a pourvu aux agréments de ceux qui les fréquentent pour leurs études, en y établissant une salle spacieuse, d'où la vue se promène dans les ombreux et beaux jardins du roi, et dans la plaine piémontaise, quoique dans le passé on ait eu quelquefois à entendre, *gemitus irasque leonum*

Pour venir au but de sa légation, M. de Barres devait toucher plusieurs points. Il ne faut pas oublier que le rival de Charles-Quint usait de tout son pouvoir pour resserrer des liens, dont il reconnaissait toute l'importance, et pour forcer notre duc à se jeter sans réserve dans son parti, et le rendre ennemi déclaré de l'empereur. Sans doute, il lui convenait d'user de ruse et de fourberie, pour y réussir mieux avec des voies couvertes. Son envoyé devait donc, avant tout, l'excuser auprès du duc de Savoie, de ce que, à raison des grandes dépenses qu'il avait été obligé de faire, dès l'époque où il avait pris les rênes de l'État pour maintenir de bonnes troupes en Italie, il n'avait pu, jusqu'alors accomplir la promesse à laquelle il s'était engagé en vertu du traité de Saint-Germain, d'autant plus qu'il devait disposer d'une somme assez considérable pour délivrer le Dauphin et le duc d'Orléans, donnés en otage à l'empereur.

M. de Barres était, en outre, tenu de faire connaître au duc le désir (et ce mot valait autant que commandement) du roi, qu'il lui fit envoyer des ambassadeurs avec le pouvoir de ratifier ledit traité. Il insista beaucoup sur ce point, dans le dessein de lui faire comprendre la satisfaction que son maître aurait reçue de l'approbation de ce traité avec l'acte de serment solennel, qui, selon lui, devrait être prêté par les mêmes ambassadeurs.

Cependant, il lui fallait aussi faire ressentir artificieuse-

vincla recusantum; et qui a donné, en outre, des règles certaines et des plus utiles pour les recherches les plus minutieuses des écrivains et savants nationaux et étrangers. Mais si les archives de Turin, et, je crois, des principales villes d'Italie, sont franchement ouvertes aux étrangers de tout pays, peut-on dire qu'on retrouve la même franchise dans quelques-unes des nations qui nous avoisinent! Il me déplaît de dire la vérité toute nue, parce qu'elle pourrait peut-être paraître trop amère, et par conséquent je me tais.

ment au duc, avec des expressions flatteuses, les avantages et l'honneur qui pourraient dériver de la formation d'une compagnie de soixante hommes d'armes, à l'instar de la France, et qui serait concédée au prince de Piémont. Et suivant les propos du roi, M. de Barres devait encore notifier au duc et aux gentilshommes de sa cour, que les mêmes raisons qui jusqu'alors avaient empêché le roi de lui servir la pension établie par ce traité, avaient empêché de la lui faire tenir; mais que, dès ce moment, on fixerait l'époque où devrait s'accomplir cette obligation. Ces libéralités nous rappellent le vers de Virgile, lorsqu'il mettait en bouche d'Énée ces mots : *Timeo Danaos et dona ferentes*[1]. Il fallait encore au seigneur de Barres faire comprendre à Charles III que, pour tenir la place de lieutenant de ladite compagnie, le roi aurait eu confiance dans le seigneur de Musinens, grand écuyer de Savoie, « de quoi ledit sieur de Barres le prie et requerera très instamment, » selon les expressions de l'instruction. Enfin, notre ambassadeur devait faire quelque éclat du témoignage d'honneur que le roi venait de donner au prince de Piémont, nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel. Mais de cette distinction, comme d'une chose tout à fait secondaire, nous en causerons à la fin de notre Mémoire.

On peut donc, par les particularités des instructions données par le roi audit ambassadeur, aisément comprendre que le roi de France, selon le système que devaient tenir ses successeurs dans leurs rapports avec nos ducs, n'était pas même honteux de recourir à l'espionnage et à la corruption, au moyen de pensions et de patronages affectés, et qu'il s'efforçait d'avoir un parti-lige dans la Savoie, et certainement tout au désavantage de notre infortuné duc.

[1] Énéide, II.

Tel est en substance l'esprit de l'instruction de François Ier, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 3 janvier 1527[1].

Comme si cette instruction déjà assez singulière était encore insuffisante à la réalisation de ses desseins, François chargea M. de Barres de proposer à notre duc, en considération de l'abus odieux que l'empereur avait fait de la victoire, de se déclarer son féal allié, et de quitter l'amitié de Charles-Quint[2]. En outre, sur l'avis reçu d'Allemagne qu'il devait passer par les États du duc de Savoie une forte compagnie de lansquenets pour aller en Bourgogne, François venait encore de commettre au seigneur de Barres le soin d'induire, avec tout son pouvoir, notre duc à empêcher ce passage à quelque prix que ce fût, dût-il lever des troupes pour y réussir. En ce cas, l'ambassadeur devait promettre au duc de lui transmettre, de la part du roi, la solde de 1,200 ou 1,300 hommes durant le temps qu'ils seraient employés à cette fin[3] *In cauda venenum*, peut-on ajouter sur ce point, et tout à fait sans crainte de se tromper, parce que l'ambassadeur de François Ier s'occupait, avant de partir de la cour de Savoie, à entamer des négociations plus importantes. Le roi de France voulait, sans doute, à l'aide de sa ruse habituelle, jouer un coup de main et de politique, et resserrer les liens dont la France, depuis si longtemps, garrottait la famille de Savoie. En un mot, il voulait faire expliquer sans ambages le duc de Savoie, et ne plus lui permettre de rester neutre entre lui et l'empereur. Mais, quoique notre duc ait pu souhaiter de s'affranchir du joug des grandes puissances; bien que, étant proche voisin des

[1] *Document*, n° I.
[2] *Document*, n° II.
[3] *Document*, n. III.

Français, il ait pu croire qu'avec l'aide de leur amitié il n'aurait pas été difficile à échanger son pays hérissé d'obstacles, contre une plaine ouverte de toutes parts, il ne pouvait pas tout de suite se prononcer ainsi ouvertement à cause du mauvais état de ses affaires.

Du reste, on n'ignore pas, et nous-même avons observé plus haut, que les affaires du notre duc étaient en mauvais état, et que son penchant secret était de se joindre plutôt à la cause de l'empereur. Il ne pouvait donc lui convenir en cette circonstance de se heurter avec l'empereur, puisqu'il s'agissait d'une alliance défensive et offensive contre tous. Aussi, le 11 mars de la même année, dans le château de Turin [1], en la présence de Louis, seigneur de Roe, de François Noé, seigneur de Bellegarde, et de Louis Galliet, seigneur de Bressieu, Montfaucon et Nerieu, il fit haute et solennelle réserve de ne se déclarer jamais contre le pape et l'empereur [2].

Malheureusement, notre bon duc s'était trop avancé dans les voies obliques et dans les demi-moyens pour pouvoir agir de cette manière ; et François, qui n'était plus retenu dans son injuste ambition et dans le plus jaloux absolutisme, lui exprima avec arrogance, comme nous dit le président Lambert [3], « qu'il le leurroit là et se serviroit des grands de ses pays, voulust-il ou non. »

Voilà la belle liberté qu'on voulait laisser au duc de Savoie, prince et souverain indépendant, autant que le roi de France (parce que les rois sont tous égaux dès qu'ils ont reçu le diadème), qui ne pensait le laisser vivre qu'à titre de faveur et de privilége, comme nous en fournit plusieurs

[1] Le gros et beau château sur la place de ce nom.
[2] *Document*, n° IV.
[3] Mémoires V^e^. *Hist. patr. Mon. Scriptorum I.*

preuves le Mémoire du seigneur de Barres. Et une simple illusion était, sans doute, la présentation au prince de Piémont des insignes de l'ordre de Saint-Michel, que nous nous sommes réservé de faire connaître à la fin de ce Mémoire.

Ce témoignage d'honneur en faveur du jeune fils de notre duc, c'est-à-dire de Louis, prince de Piémont, avait été donné par le roi de France, à Compiègne, le 28 septembre de l'année 1527[1].

Plusieurs de nos lecteurs n'ignorent pas que cet ordre de chevalerie, créé à Amboise le premier jour de l'an 1463 par le trop célèbre Louis XI, était alors encore très estimé, ainsi que sous ses quatre successeurs, jusqu'aux règnes d'Henri II et de Catherine de Médicis, qui le rendirent vénal[2].

Du reste, quoique cet acte put avoir du prix et de la valeur en soi-même, on doit le retenir comme une faible marque d'honneur parmi des princes souverains, habitués à faire échange de ces distinctions.

On avait donc chargé le seigneur de Barres de présenter à notre duc, au nom du roi, le collier du très noble ordre, avec la déclaration conditionnelle, exprimée en lui remettant les insignes, que le prince de Piémont ne pourrait s'en orner, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge établi : époque à laquelle il aurait aussi dû prêter le serment prescrit. Charles III ne pouvait que recevoir très honorablement l'ambassadeur

[1] *Document*, n° V.

[2] Il consistait en un collier d'or fait à coquilles, l'une avec l'autre, et posées sur une chaînette d'or, d'où pendait une médaille de l'archange saint Michel, ancien protecteur de la France. Sa devise était exprimée en ces termes : *Immensi tremor oceani*. Il était alors en grand honneur, et n'en faisaient faire partie que trente-six gentilshommes, dont le roi était le chef, et qui devaient quitter toute sorte d'autres ordres, s'ils n'étaient empereurs, rois ou ducs.

du roi de France, qui venait lui présenter une telle distinction. Aussi ayant fait assembler les premiers dignitaires de la cour, il s'empressa de déclarer qu'il était très flatté de recevoir les lettres de son auguste neveu, et assura l'ambassadeur que, aussitôt que son fils aurait atteint l'âge requis, il prêterait le serment dont il s'agissait, et que, dans le cas où, pour des causes quelconques, il le refuserait, il devrait renvoyer le collier au roi [1].

A cette brillante cérémonie furent présents, comme j'ai dit, les principaux barons de la cour de Savoie, et nous y rencontrons les plus hauts noms de l'aristocratie savoyarde et piémontaise, tels que de La Chambre, Montbel, Baleyson, Châtillon, Bellegarde, et avec eux les nobles Piémontais des illustres familles des Piossasque, Faletti, Solar, etc. Et, en témoignage encore de plus haute satisfaction, notre duc adressait des lettres particulières au roi et à sa sœur Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême [2]. Enfin, le sixième jour d'avril étant à Chambéry, il délégua expressément Jean-Jacques de Bernès, sieur de Rossane, noble de Vigone en Piémont, en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Paris, pour ratifier le traité de mariage conclu entre Marguerite et le prince de Piémont [3].

Ces cérémonies d'honneur avaient procuré à notre cour un instant de soulagement et de récréation, mais quiconque voudrait tirer de bons arguments en faveur des liens d'amitié et de franchise entre le roi de France et notre duc, se tromperait assurément. Et, pour conclusion de ce Mémoire,

[1] *Document*, n° VI. Malheureusement, ce jeune prince ne devait pas vivre longtemps, étant mort à Madrid dans le mois de décembre de l'an 1536.

[2] *Document*, n°s VII et VIII.

[3] Archives d'État à Turin. Protocole du notaire Baptendier, n° 211.

il suffit d'observer encore que, lorsque peu après, François I[er] insistait à confier à Charles III sa médiation pour terminer ses différends avec l'empereur, il n'hésita pas un seul moment, sans invoquer aucune excuse ou prétexte, à faire arrêter le président Lambert, qui lui avait été envoyé comme ambassadeur à cette fin, quoiqu'il le fit relâcher peu de temps après, mais sans donner aucune explication et excuse : *Ab uno disce omnes.*

Du reste, pouvait-on attendre davantage de celui qui devait, sans pudeur, violer le traité de Madrid, et se jouer de ses serments dès qu'il eut recouvré la liberté !

Ainsi, Charles III venait de recevoir un avertissement très utile de se tenir dorénavant sur ses gardes et de ne pas se fier aux Français.

DOCUMENTS

I

Instructions données par François Ier à M. de Barres, son maître d'hôtel ordinaire, ambassadeur extraordinaire à la cour de Charles III, duc de Savoie.

Saint-Germain-en-Laye, 3 janvier 1527.

(Archives d'État à Turin. Protocole nº 10 du notaire Vulliet, nº 143.)

Instructions à Monsieur de Barres maistre d'hostel ordinaire du roy de ce quil aura a dire a monseigneur le duc de Savoye par deuers lequel ledit sieur l'envoye presentement.

Premierement luy ayant faict ses tres affectionnées recomandacions et luy ayant presenté les lettres de creance que le dit sieur luy escript par luy, luy exposera sa creance qui est en effect que le dit seigneur a toujours differe jusques a icy envoyer par deuers mondit seigneur le duc de Savoye son oncle depuys le traicté qui feust faict et arresté en ce lieu de Sainct Germain en Laye entre ses depputez d'une part et ceulx quil pleust a mondit seigneur comectre daultre. Pour ce seullement que se voyoit de jour en jour plus entrer en affaires par la grosse armée quil luy a convenu et convient encoures entretenir en Ytallie il ne voyoit aultrement le moyen de pouuoir asseoir but et terme pour satisfaire a mondit seigneur de Savoye tant de sa pension que des aultres choses accordées et promises par le dit traicté ausquelles le dit seigneur a toujours heu comme encores a voulonté et desir de satisfsaire entierement. Et de ceste heure assigneer terme raisonnable dans lequel il ny aura faulte que lon ne

satisfface entierement a ce que luy auoit esté promys ce que ne sest peu faire jusques à maintenant. Et por aultant si le dit seigneur de Savoye myeulx que nul aultre peult juger et considerer de combien le dit seigneur se doit retrouuer en arriere de ses finances tant pour les frais de la guerre que luy a convenu jusques icy supporter que pour la grosse somme que luy convient tenir preste si tant est que Dieu nous face la grace de recouurer et reavoir messieurs les daulphin, et duc d'Orleans, pour le faict de leur rencon luy[1] pourra le dit sieur de Barres de la part dudit sieur remonstrer prier et requerer quil veuille avoir regard aux choses des susdites tel quil appartient a si bon parent que lestime et tient le dit seigneur lequel ne faict aulcune doubte veu les affaires esquels il se retreuue de present et que quant il leust voulu faire requerer de luy subuenir et aider de pareille ou plus grant somme que pour ceste annee se peult monter la dite pension quil neust faicte faulte ne difficulté de len secourir et aider il eust peu et peult bien esperer dudit seigneur en cas pareil.

Luy dira en oultre que suyvant ce que luÿ peurent dire des lors les dits depputez envoyés icy pour le faict du dit traicté le dit seigneur a eu tres aggréable tout ce que a esté faict traicté articulé promys et juré par icelluy et en a ce sur ce faict despecher les lettres de ratisfication en forme deue et auctentique ne restant plus que de les jurer solempnellemant ce que le dit seigneur est desliberé de faire toutes et quantes fois qu'il plaira au dit sieur de Savoye envoyer deca personnaiges en la presence desquels il puysse faire et prester le dit serment et sur cella ne se trouuera que le dit seigneur soit pour voulloir faire aucun refuz ou difficultée. Et en appres demandera le dit sieur des Barres a mon dit sei-

[1] François, dauphin et duc de Bretagne, né le 18 février 1517, mort empoisonné le 10 août 1536, et son frère Charles, duc d'Orléans, né le 22 janvier 1522, mort de pleurésie le 9 septembre 1545.

gneur le duc de Savoye sil nappreuue pas et a por aggreable donner par ses dits depputez pouuoyr de luy suffisant a esté promys traicté conclu et accerté par le dit traicté a celle fin que lapprouant et ayant pour aggreable il en face despecher lectres de ratiffication en forme deue et auctentique et telle quon a accoustumé faire en tel cas lesquelles lettres de ratiffication le dit sieur des Barres luy demandera luy mectant et baillant entre ses mains celles quil a pleu au roy commander en faire despecher lesquelles le dit sieur des Barres porte et a quant a luy et cella faict pourra faire instance enuers mon dit sieur de Savoye de faire et prester le serment solempnel quil est requis quil face por l'entretement du dit traicté auquel le dit sieur des Barres assistera comme tres bien il le saura faire recepuant et acceptant au nom du dit sieur comme son ambassadeur et ayant pouuoir expres pour ce fere icelle serment.

Luy dira en oultre que le roy deuement et collegialement assemble auecques messieurs ses confreres compaignons de lordre monseigneur Sainct Michel dont il est souuerain pour la proximité de lignaigue dont monseigneur le prince de Piemont filz de mon dit seigneur de Savoye actient au dit seigneur. Et mesmement par lalliance promise et accordee por luy par ce dernier traicté ont et pour oultres bonnes et grandes causes et raisons dun commun accord et consentement esleu vniquement et nommé a frere et chevalier du dit ordre monseigneur Sainct Michel mon dit seigneur le prince de Piemont encores que pour le present il ne soit en aage ; sur quoy il a pour ceste heure esté en la dite compaignie dispence jusques à ce quil soit en aage capable pour faire et prester le serment à ce requis et accoustumé. Et pource que par les statuz et ordonnances dudit ordre nul ne peult prendre ni porter le collier dicellui sans avoir faict et presté le dit serment et estre en aage pour ce faire. Remonstrera le dit sieur de Barres à mon dit seigneur de Savoye que ce qui se peult jusques en ce temps la fere, est pour ceste heure

luy bailler en garde le dit collier lequel il ne luy permetra plustost avoir ne porter quil ne soit en aage de luy faire le dit serment et lors comme a frere chevalier ja comme dict est esleu et nommé de toute lauuyable et fraternelle compaignie il le luy pourra bailler et faire prendre luy faizant jurer préalablement et promectre les articles contenuz au livre du dit ordre et que ont accoustumé de jurer et promectre les aultres cheualliers dudit ordre entrans et estans receux en icellui.

Plus luy fera entendre que quant a la compaignie des soixante hommes darmes, que entre aultres choses a esté promise et accordée à mon dit seigneur de Savoie pour mon dit seigneur le prince son filz aisné ayant mon dit sieur de Savoye assemble et faicte mectre en ordre et en estat de servir les dits soixante hommes darmes complectz a la mode et coustume de France et de ce aduerty le dit seigneur il ny aura faulte quelle ne soit enrolle par les tresouriers des guerres auecques les autres compagnies de France pour entrer en payement ayant faict leur suyuy tout ainsy quon a accoustumé de par deca en la forme et maniere que sont et ont accoustumé destre payez les aultres compaignies. Luy dira en oultre et pareillement aux aultres gentilhommes et seigneurs ses serviteurs ausquels il feust par ledit traité promis et accordé aulcunes pensions que la mesme raison qui a garde de satisfere jusques icy a mon dit seigneur de Sauoye pour la sienne a empesché que les aultres nayent pareillement estre payées mais que de ceste heure il sera faict assignation et ainsy la commandé le dit sieur au lever de laquelle il ny aura faulte quil ne soit entierment satisfait aux dites pensions, et non seullement d-icelles mais de tout le reste contenu au dite lectre pourra assurer le dit seigneur des Barres de la part du roy mon dit seigneur de Savoye son oncle quil luy sera garde et observè de poinct en poinct sans en aulcune chose y contrevenir comme par alliance

que le dit seigneur a eu aussy grande et bonne estime que nulle autre quil ait ou pourroit par cy appres auoir et aux effectz que sen pourront par cy apprès ensuyvre, sen pourra fere meilleur et plus certain iugement.

Plus dira en oultre le dit sieur des Barres a mon dit seigneur de Savoye que por aultant quil est requis mectre pour lieutenant de la dite compagnie de soixante hommes d'armes soubs mon dit seigneur le prence quelque bon personnaige que la scache bien conduyre et mener quant laffere le requereroit. Le roy estant asseure de la souffisance et bonne experience qui est en la personne du sieur de Musengye[1], grant escuyer de Savoye et l'ayant en l'estime quil la aurait merueilleusement aggreable quil luy baillast et donnast la dite charge de quoy ledit sieur de Barres le priera et requerera tres instamment. Semblablement noubliera luy parler du faict du collateral Gorra en la sorte que le dit sieur le luy a commandé.

Faict à Sainct Germain en Laye le troisiesme jour de janvier l'an mil cinq cent vingt sept.

II

Lettre en forme d'instruction de François Ier au seigneur de Barres.

Saint-Germain-en-Laye, 8 février 1527.

Ibidem.

Barroys Je vous envoye la copie d'une lestre que jay receu

[1] Odet, seigneur de Lautrec, maréchal de France et gouverneur de la Guyenne. Il avait été lieutenant du roi en Italie, et son nom n'est pas trop loué, à cause des pillages donnés à plusieurs villes, tels que Pavie, Naples, etc. Il mourut l'année suivante (le 15 août 1528), et il fut enseveli dans l'église de S. Marie-Neuve de Naples.

de leuesque d'airee[1] lieutenant de mon cousin le sieur de Lautrec en Guyenne par laquelle copie entendrez amplement comme lon peult maintenant tenir les choses en toutalle roupture du cousté de lempereur au moyen de quoy j'espere donner si bon ordre et provision en mon affaire et renforcer les villes de frontieres de mon royaulme tant de gens de guerre que d'aultres choses necessaires que non seulement je feray por resister audit empereur sil se veult essayer de me courrir sus en mon royaulme mais pour loffendre quant bon me semblera et puis quil ny a heu ordre ne moyen quelques grandes offres que le roy d'Angleterre mon bon frere et perpetuel allyé[2] et moy luy ayons sceu fere ne mectre en auant quil se soit voulu accorder à la paix et à la restitution et deslivrance de mes enfsans nous sommes desliberez et resouluz mon dit bon frere et moy de luy faire la guerre si forte et si rude de toutes pars quil cougnaistra auecque le temps la faulte quil aura faicte davoir reffuzé les dits offres. Et peult estre scheur que pour y parvenir ne pour le recouvrement de mes dits enffans il n'aura jamais de moy a beaucoup pres ce que luy a esté presenté. Et me souffit de mavoir mis par tant de foys en plus que en mon debuoir envers luy au moyen de quoy j'espere que Dieu et le monde seront de mon cousté de toutes lesquelles choses vous aduertirez mon oncle le duc de Savoye auquel vous baillerez la lettre de creance sur vous que je luy escrips, car je desire quil saiche ce que dessus, estant sur que luy desplaira tres fort que le dit empereur n-a voullu accepter les dicts offres. Et en demeurant quant a mon armée d'Itallye jay escript a mon cousin le sieur de Lautrec parler le plus roiddement et vifuement le

[1] C'est-à-dire, Aire, sur l'Adour en Gascogne. En 1527, en était encore évêque Charles de Grammont. qui devint cardinal de Sainte-Cécile. Il avait eu plusieurs missions en France et en Espagne, Son successeur à l'évêché d'Aire fut Pierre de Déaix.

[2] Henri VIII, fils d'Henri VII et d'Élisabeth d'Angleterre, fille et principale héritière d'Édouard IV du nom, roi d'Angleterre.

fait de son emprinse qui luy sera possible affin daller trouuer les ennemys quelque part quils soyent ce que je suys sur quil fera cougnoissant quil est a present plus de besoing que jamais sans avoir regard ni soy arrester en aulcune chose. Et an esperant en Dieu quil guydera si prudemment la dite emprinse croian que l'issue en sera telle que moy et tous les confederez de la ligue desirons et pour le present ne vous feray plus longue lettre priant Dieu que vous aie en sa saincte garde.

Escript à S. Germain en Laye le VIII fevrier l'an mil cinque cent vingt sept.

François BRETTON.

Dans l'adresse : au Barroy mon maistre d'hostel ordinaire et mon ambassadeur devers mon oncle le duc de Savoye.

III

Autre lettre du même roi audit seigneur de Barres.

Saint-Germain-en-Laye, 12 février 1527.

Ibidem.

Barroys J'escrips presentement à mon oncle le duc de Savoye vne lettre de creance sur vous laquelle je vous envoye pour luy presenter et la creance que de ma part vous luy exposerez sur ce que j'ay par plusieurs et divers aduertissemens et quil se faict vne assemblée en Allemaigne dun gros nombre de lansquenetz pour venir descendre en ma duchée de Bourgoigne ou pour passer en Itallye et pour ce que j'ay entendu que la deliberation est de prendre les chemins pour la Savoye ou venir en la Bresse pour la Bourgoigne a ceste cause je le vouldroys bien prier vouloir empescher les passaiges en ses dits pays de sorte sil est possible que lon les gardast de tirer plus auant ce que je vous prie luy

vouloir bien remonstrer de ma part faisant toute l'instance que vous sera possible quil le veuille ainsi fere. Et si tant estoit que pour ca faire il feust besoing lever quelque nombre de gens et vous voyez que laffere le requiert vous luy pourrez en ce cas promectre le peyement de douze ou quinze cens hommes pour le temps quont les pourra amploier a leffect dessusdit. Et en m'aduertissant il ny aura faulte que le dit payement ne vous soit envoyé nentrant touteffois en despence que ainsi que vous verrez que laffaire le requirra comme jay en vous fiance vous priant incontinent me vouloir faire reponse à ce que dessus et me mander bien au long ce que vous aura esté dict sur le tout et à Dieu Barroys que vous ait en sa garde.

Escript à Saint Germain en Laye le XII iour de fevrier.

François ROBERTET [1].

Dans l'adresse au Barroys des Barres mon conseiller et maître d-hostel ordinaire et mon ambassadeur en Savoye.

IV

Déclaration de Charles III sur une réserve par lui requise au sujet de l'alliance défensive et offensive avec le roi de France.

Turin, 11 mars 1527.

(Archives d'État. Protocole du notaire Baptendier, n° 210.)

Confederatio facta per illustrem dominum cum serenissimo rege Francorum.

[1] C'est-à-dire le fameux Florimond Robertet, de Montbrison en Forez, qui servit avec beaucoup de fidélité sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il remplit les charges de trésorier de France et de secrétaire des finances : suivit Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, où il mania les négociations les plus épineuses. Il eut part au traité conclu avec les Napolitains, le pape et autres princes d'Italie. Il était devenu fort puissant au commencement du règne de François Ier.

Anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo septimo indictione decima quinta et die vndecima mensis marcii vniversis serie presentium fieri volumus manifestum quod cum princeps noster illustrissimus mihi notario et in testium subnominatorum presencia sue vive vocis oraculo dixerit et protulerit quemadmodum temporibus pluribus iam retro decursis suasu et cum quadamet instancia illustrissime domine Loysie [1] sororis sue dignissime et honorande et matris Chrispianissimi et serenissimi Francisci Francorum regis antefati illustrissimi Karoli Sabaudie ducis domini et nepotis honorandissimi atenta amicitia et nexu consanguineitatis superius expresse et declarate. Qua antefata serenissimus Francorum rex est eidem duci nostro illustrissimo coniunctus et ipse illustrissimus dux ea ratione et causa vinculo veteris coniunctionis et vere eciam amicitie singularis obligatus eadem domina et eiusdem principis nostri illustrissimi antedicti soror procuravit ut antedictus Chrispianissimus Francorum rex et dux ipse illustrissimus pro consignacione persone et bonorum eorumdem ultra iam initas convenciones inter eosdem ratione matrimonii in futurum contrahendi inter illustrissimos dominos Ludovicum de Sabaudia principem Pedemontii filium iam dicti domini nostri ducis et Magaritam filiam prelibati Chrispianissimi Francorum regis alias convenciones expressas magis specificatas et declarandas ad invicem contraherent. Quibus omnibus mature consideratis et maxime potencia eiusdem serenissimi Francorum regis et eidem adherencium et quod dici solet et quasi nudato suplicati ense potens annimavertentes ulterius quod patria regni Francia et ducatus Sabaudie sunt fere contigue et vna alteri coherentes ex quo in eisdem moram trahentes indigent ad invicem cum permittantur tam mercanciarum quam ceterorum bonorum in iter eosdem dictam contribuendorum sine quorum auxilio una patria absque adiutorio alte-

[1] Louise, mariée à Charles d'Orléans, comte d'Angoulême.

rius vix ita habinde vivere posset. Considerata eciam alia racione quod serenissimi principes imperator aliquod ius in ipso regno Francie habere dignoscitur nec aliqua huc usque fuit orta discordia inter eosdem attento et pro tercia racione et causa quod domini alvecii eidem illustrissimo principi nostro colligati sunt et esse dicuntur nexu federis et alligancie cum antedicto serenissimo francorum rege coniuncti nec in regno ipso Francie ius aliquod habere pretendunt ex quo verisimiliter nulla discordia premissorum occasione super ipsis oriri potest.

Quibus omnibus antefatis consideratis ipse illustrissimus princeps noster in inferius nominatorum presencia dixit quod intendebat voluitque, et vult modum vivendi inter antedictos nostros principes quatenus ipsum concernit studere, dicere et interpretari pro suo posse, pro conservacione patriarum suarum. Et pro conservacione ipsius regni Francorum dumtaxat et alius prout et quemadmodum per personas parte ipsius illustrissimi principis destinatas adimpleri mandavit. Et hoc tam domini quam dominis rex ipse serenissimus omnia sui parta conventa seu convenienda eidem illustrissimo duci adimpleverit nec per se vel per alium contravenerit directe aut indirecte quovis exquisito colore, salvis tamen eidem illustrissimo domino nostro ut scribi iubsit et reservatis iuribus omnibus in quibus ipse dux tam ex iuris disposicione quam ex vi convencionum et obligacionum ex quocumque capite sive causa eidem in posterum teneri posset. Quibus per quecumque gerenda aut ex adverso fienda aut scribenda si que in futurum fiant quod prima facie non credit, derogare non intendit. Nec eciam aliis confederacionibus cum eius confederatis antea factis et reservatis quas vult roboris firmitatem habere et semper in suo esse remanere. Et de premissis omnibus et singulis superius dictis et propositis et inferius proponendis in mei notarii et testium suprascriptorum presencia protestatus fuit et iterum de presenti protestatur tum in principio medio

et fine cuiuslibet actus si qui fiant aut facta fuerint nomine eiusdem illustrissimi quod et quecumque ex adverso fienda protestacionibus et aliis clausulis pro expressis derogare non intendit et de premissis peciit litteras testimoniales donari ad opus cuius interest in futurum.

Acta et recitata fuere premissa Thaurini in castro dicti loci scilicet in gardaroba prope cameram cubicularem illustris prefati domini nostri ducis presentibus ibidem magnificis et spectabilibus dominis Ludovico domino Deroe Francisco Noe domino Bellegardi et Ludovico Galliet domino Breyssiaci Montisfalconis et Neyriaci testibus[1].

V

Nomination de Louis de Savoie, prince de Piémont, au titre de chevalier de l'ordre de Saint-Michel, faite par François Ier, roi de France.

Compiègne, 28 septembre 1527.

(Archives d'État. Protocole du notaire Vulliet, n° 143.)

Francoys par la grace de Dieu roy de France a notre ame et feal conseiller et maistre d'hostel ordinaire le barroys des Barres sieur de Barres salut.

Comme ce aujourdhuy nous deuement et collegiallement assemblez auesques nos chers et bien amez les freres cheualliers et compaignons de nostre ordre pour la corroboration des traites alliances et confederation qui sont entre nous et la maison de Savoye et mesmement du traité dernierement faict et concluz à Sainct Germain en Laye par nos commis et

[1] Quoique issu de très noble famille, il n'a pas laissé bonne renommée, et lorsque mourut Charles III à Verceil d'un accident, au lieu de lui prêter secours, il attendait pour se saisir des meilleurs effets du même duc agonisant.

deputez et les ambassadeurs de notre tres cher et tres aimé oncle le duc de Sauoye auecques lequel a été particulliérement traitté du mariage advenir dentre notre très cher et très aimé beaul-filz Loys prince de Piedmont et fils aysnè du dit sieur duc et de notre tres chere et tres aimee fille Marguerite de France ayons aujourdhuy dung comun vouloir por les considerations dessus dites et aultres bonnes et grandes que nous peuuent mouvoir vnlquement esleu et nommé a frere et cheuallier de notre ordre encoures que pour le present il ne soit daage sur quoy pour ceste heure a este despense jusqu a ce qu'il soit daage cappable pour prester le serment a ce requis la prestation duquel sera suspendue jusques au dit temps et ca pour ceste heure seulement le collier dudit ordre baillè en garde au dit sieur duc de Savoye son pere pour le luy baillier quant il laura presté le dit serment et non parauant et pour ce quil lest requis le remectra a ung bon et notable personnaige tant pour notifier leslection qui a este faicte de la personne de nostre tres cher et tres aimé beaufrere que pour executer les choses dessus dites nous a plain confians de voz sens loyaulte experience integrité et bonne dilligence nous avons par l'advys et consentement de noz freres cheuailliers et compaignons de lordre commis et depputè commectons et depputons par ces presentes por porter et presenter ledit collier et notiffier ainsi que dessus et de ce nous auons donné et donnons plain pouuoyr et faculté permys touttefois que le dit sieur duc promectra de baillier le dit collier au dit prince que premierement il ne soit daage competant et naye de faict preste le dit serment entre les mains de noz ou de celluy qui sera pour nous et nous freres cheualliers et compaignons commis et depputéz. Et si lors il estoit suffisant de ce faire sera pareillement tenu le nous fere declairer et ranvoyer le dit collier. En tesmoing de ce nous por laduys de nos dits freres cheualliers et compaignons avons commandé et ordonné à notre amé et feal conseiller monsieur François de Thevenon et archevesque de

Bourges chanceillier dudit ordre sceller ces presentes du scel de notre dit dordre. Donne a Compiegne la veille monseigneur Saint Michel vingt huictiesme jour de septembre lan de grace mil cinq cens vingt sept.

Pour le roy chef. et souverain de lordre monseigneur Sainct Michel.

ROBERTET.

VI

Acte solennel de réception de l'ordre de Saint-Michel qui eut lieu à la cour de Savoie, à la présence de Charles III et des principaux dignitaires de l'État.

6 mars 1528.

Ibidem.

Charles duc de Savoye scauoir faisons comme aujourdhui date des presentes monsieur de Barres ambassadeur de vers nous pour le roy trescretien en vertu du pouuoir quil a comme il nous a faict apparoir deuement signee et scele du drscel de lore monseigneur Sainct Michel despeche a Compiegne le vingt huitieme de septembre veille de la feste dudit monseigneur Sainct Michel dernierement passé nous a desclairé qu'il a pleu au dit sieur roy chef et souuerain du dit ordre collégiallement assemblé auecque bonne plesir de messieurs les cheualliers freres dycelluy ordre eslire et nommer notre trescher et tres aimé fils aisné Loys de Sauuoye prince de Piedmont et por autant quil nest daage encoures competant a aulcun sermant la prestation du que[1] a esté suspendue jusques auxdite aage le dit sieur de Barres nous a baille le collier du dit ordre en garde jusques à ce que mon dit filz aisné soit cappable de le porter à la charge que nous luy auons promys et promectons que notre dit fils sera daage nous ferons prester le dit serment entre les mains

du dit sieur roy chef et souuerain dicelluy ordre ou de ses amys et en cas que nostre dit fils en fust reffusant nous renvoyons le dit collier au sieur roy ou a ses successeurs. En temoing de quoy nous auons signés ces presentes de notre main et fait sceller de notre scel aujourdhuy sixiesme de mars l'an de grace mil cinq cen et vingt huit.

Pour Monseigneur

Messieurs Philippe monseigneur de Savoye comte de Geneuoy [1].
« Jehan conte de la Chambre [2].
« Bertollin de Montbel conte de Frouzasch grand maître d'hostel [3].
« Jherosme Ayace president du conseil residan [4].
« Glaude de Baleyson baron de Sainct Germain [5].

[1] Philippe, frère de Charles III, comte de Genevois, tige des ducs de Savoie-Nemours, mort à Marseille dans le 1533, époux de Charlotte d'Orléans.

[2] Jean II, premier marquis de la Chambre, de la très noble famille des vicomtes de Maurienne, comtes de Leuille. Il était fils de Louis, comte de la Chambre. Sous Charles III, il avait l'emploi de capitaine de cinquante hommes d'armes, et fut créé chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

[3] Il était aussi seigneur de Virieu le Grand et d'Ozasque et chevalier de l'Annonciade. Il épousa Marie de Norogna, fille de Sance de Portugal, premier comte d'Odemire.

[4] Il était de Verceil, seigneur de Viancino par investiture, obtenue en 1531. Dans l'an 1528, il fut élevé à la charge de grand chancelier. Il mourut en 1538 et il fut inhumé, dans l'église des Augustins de Saint-Bernard, à Verceil.

[5] De la famille, qu'on dit, sans aucun fondement, être un rameau du grand arbre de la race ducale de Bretagne. Il était fils d'Antoine et de Pereita de Saint-Germain, baron de Saint-Germain et d'Avanchy : il fut ambassadeur de Philibert le Beau à Vienne, pour conclure son mariage avec Marguerite d'Autriche, et puis à Lisbonne pour le mariage de Charles III avec Béatrix de Portugal.

Messieurs Loys de Chastillion sieur de Musinens [1] grant escuyer.
« Chabert de Scalengues des contes de Piosasch [2].
« Francoys de Montluel sieur de Chasteaufort.
« Glaude sieur de Bruuant.
« Pierre sieur de Longerobe.
« Marchiot des seigneurs de Villefallet [3].
« .... Du Sollar sieur de Monasterol.
« Paul de Cordeau sieur de Laduergne.
« Pierre Lambert sieur de la Croix président des comptes [4].
« Ayme de Pyoubes [5].

[1] Issu d'une des plus illustres familles du Bugey, il était seigneur de Musinens et fils de Jean, conseigneur de Châtelard et Challonges en Semine et de Yolande d'Avanchy, grand écuyer de Savoie, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes du prince de Piémont, en 1512.

[2] Il était conseiller, chambellan du duc et *miles consilii Taurini.*

[3] De la très noble famille des Falets d'Albe, tige des marquis de Barole, comtes de Villefalet, de Rodelle, Morra, Borgomale, Pocapaylia, Ruffia, et de plusieurs autres fiefs. Marchiot descendait d'Antoine, qui, au commencement du XIVe siècle, venait d'épouser Béatrix, fille de Thomas II, neuvième marquis de Saluces et de Riciarda, fille de Galeas Visconti, seigneur de Milan. Un autre Marchiot, en 1526, était gouverneur de Verceil.

[4] Seigneur de la Croix, près de Chambéry, était président de la Chambre des comptes de Savoie : il fut employé dans plusieurs ambassades, et fut auteur de Mémoires intéressants sur le règne de Charles le Bon.

[5] De la très noble famille des comtes de Piossasco et de Piobesi en Piémont. En 1530, il était premier collatéral du conseil ducal et il avait été envoyé à Venise pour demander la restitution du royaume de Chypre. Il a été depuis relégué par les Français dans la Basse-Auvergne, si on doit croire Rossotti, qui, dans son *Syllabus scriptorum Pedemontii*, laissa écrit « *à Gallis ob erga suum principem inviolatam servatam fidem in Monte Ferrando relegatus.* » Il fut auteur de l'ouvrage *Commentaria in consuetudine alverniae. Parisiis, 1549.*

Messieurs Estienne Scaille collateraulx du conseil résident[1].
« Loys de Mallingres sieur de Bagnol[2].
« Jehan Oddinet[3].
« Françoys Noel sieur de Bellegarde[4] maistre d'hostel.
« Francoys Regnault maistre aux requestes cy presentz.

VII

Lettre de remercîment écrite par Charles III au roi de France.

Chamberi, 8 mars 1528.

Ibidem.

Mon tres redoubté seigneur si humblement que fere puis a votre bonne grace me recommande. Monseigneur j'ay receu les lettres que vous a pleu mescripre par monsieur le maistre des Barres votre ambassadeur et a moy et quil m'a esté de votre part tres humblement vous remerciant votre bon vouloir de l'honneur qui vous plaist me fere a quoy vous supplie extrememan monseigneur il vous plaira entendre por quil vous escripte le tout de ce que faict a esté en sa charge et le supplier pour le personnaige qu envoyeray par devers vous qui me gardera vous faschiez de longue

[1] Sénateur et comte palatin en 1528. Il acheta avec son frère Girard en 1534, de Claude de Savoie, comte de Tende, le fief de Verruc.

[2] Encore dans l'an 1522, il n'était que simple receveur des droits ducaux à Paris.

[3] De la famille de Louis, baron de Montfort, conseiller d'État et président de la Chambre des comptes.

[4] De famille originaire des environs de Chambéry, qu'il ne faut pas confondre avec l'illustre famille, originaire de Faucigny.

lettre tres humblement vous suppliant pour la fin mavoir tousiours en votre bonne grace comme celluy qui entierement desire vous faire service aggreable et qui supplie notre Seigneur vous donner mon tres humble seigneur tres bonne vie et longue. De Chambery le VIII jour de mars.

VIII

Autre lettre pareille écrite par le duc et adressée à Louise de Savoie sa sœur, femme de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, père de François Ier [1].

De Chamberi, 8 mars 1528.

Ibidem.

Madame

J'ay receu les lettres qui vous a pleu mescripre par monsieur le maistre de Barres et par luy entendu sa charge. En quoy a esté faict comme il vous plaira estre advertie par luy bien humblement vous remerciant Madame l'honneur quil a pleu au roy et à vous me faire et le bon vouloir quil vous plaist avoir a moy auquel vous supplie extremement et comme celluy qui ne desire rien plus que de faire service aggreable a tous deux m'avoir toujours en votre bonne grace a laquelle humblement me recommande me remectant au surplus a ce que vous plaira entendre par le personnaige que de bref vous envoyeray apprès supplier notre Seigneur pour fin de lestre vous donner Madame bonne vie et longue. De Chambery.

[1] Selon toute vraisemblance, parce que, dans l'année 1528, il n'y avait aucune reine de France, puisque François Ier était déjà veuf de Claude, fille de Louis XII, morte en 1523, ayant épousé en secondes noces Eléonore d'Autriche seulement en 1530. Or, Louise de Savoie, dont il s'agit, ne mourut que le 22 septembre 1531.

NOTICE

SUR LA

FABRIQUE DE FAÏENCE

DE LA FOREST

Par M. le comte DE LOCHE.

I

L'ART CÉRAMIQUE, SA RENAISSANCE EN ITALIE, EN FRANCE ET DANS LES ÉTATS DU DUC EMMANUEL-PHILIBERT DE SAVOIE.

Avant d'aborder le sujet principal du travail qu'on va lire, il n'est pas inutile, je crois, de rappeler en quelques lignes l'histoire de la poterie, ou de l'art céramique, pour parler scientifiquement [1].

Il y eut chez les anciens des poteries très célèbres, et cette fabrication, si utile aux besoins domestiques des hommes en société, peut être considérée comme l'une des

[1] Le mot céramique vient de *Céramus*, fils de Bacchus et d'Ariane, considéré comme le protecteur du potier. Le quartier d'Athènes, autrefois occupé par les fabricants de poteries, s'appelait *Céramique*.

premières inventions chez tous les peuples. Qui ne connait, sans remonter plus haut, ces beaux vases grecs et italo-grecs, fabriqués quatre ou cinq siècles avant Jésus-Christ, et que l'on conserve aujourd'hui précieusement dans les principaux musées de l'Europe ?

Les poteries pêchées dans nos lacs ou trouvées au fond de nos grottes, datent peut-être du même temps ; mais la grossièreté de leurs formes, la mauvaise qualité de leur terre, le grotesque des dessins, font supposer avec raison que les peuples, qui habitaient alors nos contrées, étaient encore de vrais sauvages vis-à-vis de la civilisation des Assyriens, des Egyptiens, des Grecs et même des Etrusques, leurs plus proches voisins.

Il n'entre pas dans le cadre de cette notice de faire l'histoire de la céramique [1], nous nous bornerons donc à par-

[1] Les diverses poteries connues maintenant sont :

1° La porcelaine tendre, composée de potasse, soude, chaux, alumine et silice ;

2° La porcelaine dure ou chinoise, composée de silice, alumine et potasse ;

3° La porcelaine de Piémont : silice, alumine et magnésie ;

4° Le grès : silice, alumine et quelquefois chaux en très petite quantité, ou oxyde de fer ;

5° La faïence fine : silice, alumine et quelquefois de la chaux ;

6° La faïence commune : silice, alumine et chaux.

On le voit, les mêmes matières sont la base de ces différentes pâtes destinées à la poterie, et leur mélange en des quantités différentes et leur mode de fabrication en font seuls varier la qualité plus ou moins supérieure. En effet, tantôt l'on opère sur la pâte molle placée sur le tour et à laquelle l'ouvrier a donné de ses propres mains la forme voulue, tantôt on la comprime dans des moules ; d'autrefois, on opère sur la pâte raffermie, que l'on travaille alors en la tournant comme des métaux. Les poteries, une fois fabriquées, ont presque toutes besoin d'être séchées à l'air avant d'être soumises à l'action du feu ; mais cette température n'a rien de fixe, tantôt elle s'élève presque au degré de la fusion du fer, et, dans ce cas, les produits sont extrême-

ler de la faïence, branche de cet art se rapportant plus directement à notre sujet.

Il est difficile d'assigner une époque précise à l'invention de la faïence. Divers auteurs prétendent que le premier vernis de plomb dont on a revêtu des poteries fut inventé par un potier de Schlestadt, mort en 1283 ; mais des découvertes d'objets émaillés, faites, il y a quelques années, dans les palais des anciens rois d'Assyrie et dans les tombeaux égyptiens, prouvent que les plus anciens peuples ont connu le vernis de plomb. Cette espèce d'émail fut aussi employé plus tard par les Grecs et les Romains, et il est probable que ceux-ci l'importèrent dans la Gaule.

Ce procédé fut remplacé au XVe siècle par l'émail stannifère, ou émail d'étain. On a cru jusqu'à présent que cette découverte fut faite à Faënza, petite ville d'Italie, qui aurait ainsi donné son nom à la faïence ; mais les recherches des hommes qui ont écrit sur l'art céramique établissent aujourd'hui que cette cité ne possédait point de fabrique de poterie à cette époque, et même que la faïence fut connue en Perse avant d'être fabriquée en Toscane.

Quoi qu'il en soit, cette invention, sous le nom de *majolica*, est connue, perfectionnée et utilisée en Italie dès le XVe siècle. Le célèbre Lucca della Robbia, qui vivait sous le pontificat de Léon X, l'applique d'abord à la sculpture sur terre, et essaie en même temps de fixer la peinture ou couleurs vitrifiables sur la vaisselle. Quelque temps après, les fabriques de Chaffagiolo, de Faënza, d'Urbino et autres

ment durs et solides, mais d'un prix élevé ; tantôt, au contraire, il suffit d'une chaleur assez faible comparativement, alors les produits seront tendres, poreux, faciles à attaquer par les agents chimiques.

commencent à produire ces vases aux riches contours, ces plats gigantesques, ces coupes gracieuses, qui vont orner les palais des rois et les crédences des grands seigneurs [1].

La renaissance de l'art céramique, après avoir envahi l'Italie, ne devait pas tarder à pénétrer en France. Dès le commencement du XVI[e] siècle, les fabriques de Saintes, de Beauvais et de Rennes commencent leurs essais ; mais les progrès sont lents, car la majolique est une importation étrangère, et les Français ont souvent, même de nos jours, des préventions pour les découvertes qui ne leur appartiennent pas. Cependant, divers artistes italiens étant venus fonder des usines nouvelles à Amboise, à Lyon, à Nantes, à Machecoul, au Croisic, et la mode étant à la majolique italienne, force fut aux potiers français d'en étudier la fabrication. C'est alors qu'apparaît cet artiste célèbre qui, à lui seul, personnifie la renaissance de l'art céramique en France : Bernard de Palissy [1].

Les premiers travaux de cet homme de génie, qui se

[1] La base de la faïence italienne, dit M. Jacquemart, est une argile figuline mêlée de marne argileuse calcarifère et de sable ; on la cuit une première fois, puis on la couvre d'un émail composé de plomb, d'étain, qui lui donne la blancheur opaque, de sable quartzeux, de sel marin et de soude.

La pâte est toujours rayable par le fer, et calcarifère, ce qui la distingue de la base des terres vernissées et lui permet de s'unir étroitement à la couverte ; celle-ci est toujours opaque et peut être décorée, soit sur le cru, soit sur l'émail cuit et en couleur de grand ou petit feu. Les majoliques (poteries émaillées qui prirent naissance à Majorque, dit-on) de la Renaissance sont exécutées par le premier procédé ; elles y gagnent une franchise de ton extraordinaire ; un vernis plombeux posé par-dessus la peinture, lui donne d'ailleurs un gras et un glacé tout à fait merveilleux.

[2] Né à Agen en 1524 ; mort en 1590. Il a laissé divers ouvrages relatifs à son art, et d'autres traitant de la physique, de l'histoire naturelle et de l'agriculture.

qualifiait modestement d'ouvrier en terre, sont pour la recherche de l'émail blanc, que les Italiens n'avaient point encore trouvé et qu'il eut l'heureuse chance de découvrir. Il fit ensuite un genre de poterie à glaçures jaspées, et enfin ses fameuses *rustiques figulines*. C'est à ce genre surtout qu'il dut sa réputation, ses titres et sa fortune. Qui n'a vu et admiré au musée du Louvre, à Paris, ces plats, ces vases jonchés de coquilles fossiles, où courent des lézards, des salamandres, des grenouilles, des serpents, des anguilles, des brochets et autres animaux. Palissy est donc véritablement le fondateur de la faïence française.

Les États d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, étaient trop voisins des pays où l'art du potier venait de faire de si notables progrès, pour y rester longtemps étrangers. Aussi, dès l'an 1564, trouve-t-on, dans les comptes des trésoriers généraux, des dépenses pour des commandes de poteries faites à la manufacture d'Urbino. Un document puisé à la même source établit qu'en ce temps-là maître Orazio Fontana, artiste de cette ville et d'une grande réputation, se qualifiait de chef de potiers de S. A. le duc de Savoie. Ce titre, quoique peut-être simplement honorifique, prouve cependant que cet habile ouvrier avait dû aider le prince à fonder quelque fabrique de poteries dans ses États. Il montre aussi l'intérêt que la Cour de Savoie portait déjà à la culture de l'art céramique. Du reste, Pungileoni mentionne un certain Francesco Guagni, potier, comme l'un des alchimistes qui cherchaient en 1567, à Turin, le secret de la porcelaine.

On trouve dans la collection Reynolds, en Angleterre, une pièce de faïence avec cette inscription : *Fatte in Torino addi 12 de setebre 1577*. Quelques autres majoliques réunies dans les collections, ou répandues dans le commerce,

se font remarquer par un décor bleu, voisin de celui appliqué à Savone, des personnages de l'époque de Louis XIII et des ornements déjà inspirés de la porcelaine chinoise. Du reste, aucune autre fabrique que celle de Turin ne semble avoir eu de réputation aux XVIe et XVIIe siècles, dans les Etats de Savoie.

II

FABRICATION DE LA FAÏENCE EN SAVOIE AU XVIIIe SIÈCLE.

M. Barbier, dans son excellente *Histoire industrielle de la Savoie*, nous dit que le plus ancien document qu'il ait trouvé sur l'industrie de la poterie dans ce pays, ne remonte pas au delà de 1651. Ce sont des lettres patentes du 8 décembre, en faveur de noble Michel Favre, conseiller et maître auditeur en la Chambre des comptes, portant pouvoir d'établir, où bon lui semblera, une ou plusieurs fabriques de pots de terre, majolique ou porcelaine, pendant quinze ans, avec défense à toute autre personne de construire de semblables artifices, sous peine de confiscation de leurs marchandises et de mille livres d'amende. La vérification de ces lettres-patentes eut lieu le 1er mars 1652, et le privilège concedé fut seulement de dix ans.

Du reste, on ne sait rien de plus sur cette fabrique, et il ne serait pas impossible que, même, elle n'eût jamais existé. La plus ancienne du petit nombre de celles qui sont connues, est celle de Saint-Jean de Maurienne. Je vais citer, après M. le docteur Guilland, les deux auteurs qui semblent avoir les premiers signalé cette manufacture. Voici d'abord ce que dit Demnin Auguste dans un ouvrage publié à Paris en 1867 : « *Saint-Jean de Maurienne.* —

« Moriana en Savoie : Faïence à émail stannifère : 1720 « à 1770, j'ai vu de cette fabrique des vases ou pots, dont « les formes se ressentaient un peu de l'influence de celles « des anciens vases étrangers. Ils sont ordinairement de la « capacité d'un litre, et ont deux anses pleines et plates. Les « plus anciens sont décorés en camaïeu bleu, et les autres « en bleu et jaune. Ils sont le plus souvent datés et pour- « vus d'inscriptions. J'en ai rencontré de 1718, 1754 et « 1759. L'un portait la légende suivante sur une de ses « faces : *Men (Mathieu ?) Didier, chanoine de Saint-Jean* « *de Maurienne, de la cathédrale, 1723, promoteur de* « *l'évêché.* Il était décoré sur l'autre face d'un Saint-Jean ; « le tout en camaïeu bleu. »

L'autre auteur, que j'ai déjà eu occasion de citer, M. Jacquemart, s'exprime ainsi, dans son *Histoire de la céramique* (Paris 1873, page 592) : « Voici une usine dont « l'existence nous a été révélée par la collection de M. le « comte de Liesville. Etablie en Maurienne, elle en porte « le nom. Ses ouvrages, peu nombreux peut-être, sont con- « fondus chez les amateurs parmi les faïences nivernaises, « qu'ils imitent avec une incroyable exactitude. Les pièces « de M. de Liesville sont des gourdes de chasse un peu « aplaties, à deux passants, soutenus par des têtes de bé- « liers et décorés de médaillons, de paysages entourés de « grandes feuilles, souvent d'un vert très vif. Il suffit ce- « pendant d'avoir vu l'un des produits de la Maurienne pour « les distinguer du vrai Nevers. C'est sans doute à cet éta- « blissement qu'il faut restituer le petit plat à décor bleu « et signé *Jean Gony*, nom dont l'origine savoyarde nous « avait frappé dès l'abord. »

C'est à peu près tout ce que l'on sait de cette faïencerie, qui puisait, paraît-il, ses artistes et ses ouvriers à Nevers.

Nous verrons plus loin que la fabrique de la Forest fit aussi, vers la même époque, venir les siens de cette ville, en sorte qu'il est aujourd'hui assez difficile de distinguer les produits de la Forest de ceux de Saint-Jean de Maurienne.

La Savoie eut encore d'autres usines de ce genre au XVIII[e] siècle ; mais les recherches qui pourraient jeter quelque lumière sur leur histoire n'ayant point encore été faites, il est difficile de pouvoir les apprécier maintenant ; à peine quelques débris attestent-ils encore leur existence. M. Barbier cite la fabrique de Sainte-Catherine, située dans la montagne du Semnoz, à une lieue d'Annecy, là où fut plus anciennement un couvent de religieuses cisterciennes et où se trouvent maintenant les rustiques d'un domaine appartenant à M. Germain. Il indique encore celles de Saint-Marcel-sur-Moûtiers, en Tarentaise, et de Vailly, en Chablais. Relativement à celle-ci, cet auteur rapporte les lettres-patentes par lesquelles S. M. accorde, le 11 mai 1784, au notaire Joseph-Marie Fraisier, le privilège de la construire : « Accordons, y est-il dit, au dit notaire, le pri-
« vilège exclusif pour fabriquer à Vailly et dans les com-
« munautés du voisinage la poterie fine et commune, avec
« semblable privilège, quant à la province de Faucigny et
« le haut Chablais, pour la poterie commune, et, quant
« au bas Chablais et la province de Carouge, pour la poterie
« fine, et c'est pour le terme de quinze ans, à commencer
« dès la date des présentes, avec faculté de tirer les terres
« nécessaires pour cette fabrique de tous les endroits où il
« s'en trouvera, en cas qu'il n'y en ait pas dans ses pro-
« pres fonds, à la charge de dédommager les propriétaires,
« à dire d'experts, de tout ce qu'ils pourront souffrir à
« cette occasion : en réservant toutefois au propriétaire de
« la poterie qui existait ci-devant aux environs de la Bon-

« neville, le droit de la rétablir s'il le juge convenable ; et « mandons, etc. »

Depuis l'époque de la Révolution, les faïenceries de Savoie, à l'exception peut-être de celle d'Hautecombe dont nous reparlerons, n'ont plus fabriqué que des poteries communes et n'offrent par conséquent pas d'intérêt au point de vue de l'art. Je termine donc à cette époque le rapide exposé que je viens de faire pour ne m'occuper désormais que de la fabrique de la Forest.

III

CRÉATION DE LA FABRIQUE DE LA FOREST

Le hameau de la Forest est situé à Saint-Ours, commune de 573 habitants, faisant actuellement partie du canton d'Albens (arrondissement de Chambéry). Avant la création de la fabrique de faïence, ce hameau, compris dans le marquisat de la Bastie d'Albanais, était un lieu presque inconnu. Il y existait cependant une maison-forte, qui a donné son nom à une famille noble de Savoie. Cette famille *de la Forest*, éteinte depuis longtemps, portait *de sinople à la bande d'or fretté de gueules*[1]. Voici les noms de quelques-uns de ses membres :

— André de la Forest, prisonnier à la bataille de Varey en 1325 ;

— Ennard, son fils, grand bailli de la noblesse du Bugey en 1334 ;

[1] GUICHENON, *Histoire des Dombes*, p. 306 du II° vol. — M. DE JUSSIEU, dans sa *Notice sur la Sainte-Chapelle*, donne ces armoiries ainsi : *de sinople à la bande d'or chargée de 3 sautoirs de gueules.*

— Guillaume, fils d'Ennard, présent au tournois donné par Amé VI, à Chambéry, en 1348;

— Guillaume II, fils de Guillaume Ier, chambellan du comte de Savoie en 1400 ;

— Jean, fils de Guillaume II, ambassadeur en France en 1466 ;

— Antoine, fils du précédent, gouverneur de Charles, duc de Savoie, et de Jean-Louis son frère, en 1475. Il était aussi seigneur de Priand, gouverneur de Nice, conseiller, chambellan et ambassadeur ;

— Pierre, frère du précédent, fut abbé de Saint-Just de Suse, grand-aumônier de Savoie et prieur de Nantua ; mort en 1502 ;

— Jean, neveu du précédent, prieur de Nantua, doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry, etc.; mort en 1536. (Debombourg, *Histoire de Nantua*, p. 144. — Besson, *Mém. p. l'histoire ecclésiastique*, p. 317. *Mém. de l'Académie de Savoie*, t. 10, 2e série, p. 152.)

— Philibert de la Forest, marié à Claire Bonnivard, acquiert, par cette alliance, le fief de la Bastie d'Albanais. Il en est qualifié de seigneur et baron dans une reconnaissance du 21 novembre 1543. Il reçoit plus tard, le 14 juillet 1561, l'investiture du même fief, en même temps que celui de Loex, dont le château, appartenant aujourd'hui à la famille Joris, se voit dans la commune de Saint-Offenge-Dessus. — Noble Jean-Alexandre de Clermont plaide, en 1583, avec un membre de la famille de la Forest, au sujet de la possession de ce fief, et en obtient une partie ; — 1584, Charles de la Forest se qualifie encore de seigneur et baron de la Bastie d'Albanais.

Au xviie siècle, les Perrody, de Chambéry, possédaient un domaine à la Forest. Henri Perrody, religieux de Saint-Do-

minique, mort le 18 février 1616, et Louis Perrody, avocat, bourgeois de cette ville en 1640, appartiennent à cette famille.

Avant d'aborder maintenant ce qui regarde la fabrique, je dois dire que j'ai puisé en grande partie les faits que je vais rapporter dans les archives de feu M. le notaire Molin, lesquelles m'ont été obligeamment communiquées par sa famille, par l'entremise de M. le docteur Brachet.

La faïencerie de la Forest fut fondée par Noël Bouchard, bourgeois de Chambéry, natif de Monetier dans le Briançonnais, en 1730. Cet industriel tenait alors un magasin de fer et de quincaillerie, que lui avait laissé son père ; il y ajouta ensuite un magasin de faïence pour écouler les produits de sa nouvelle industrie [1].

M. Barbier a publié le placet que ce fabricant crut devoir adresser à S. M. le roi de Sardaigne avant d'entreprendre son exploitation, et la réponse qui y fut faite, au nom du roi, par le comte Palma, contrôleur général de ses finances. Noël Bouchard expose, d'abord, qu'encouragé par les privilèges que S. M. promet d'accorder à ceux de ses sujets qui établiront de nouvelles fabriques, il a songé à en créer une de faïence plus fine et commune dans son domaine de la Forest, « laquelle, dit-il, ne peut être que « très utile aux États de Savoie, *où il n'y a jamais eu* « de semblable manufacture [2]. » Bouchard dit ensuite qu'il devra dépenser environ 80,000 livres pour faire cet

[1] Une de ses factures, que j'ai retrouvée, faite au nom du sieur Vuillerme, contient fourniture de divers objets, tels que chandeliers, mouchettes, fusils de munition, chaînes de fer, serrures, cafetières et divers objets en faïence, livrés du 6 octobre 1730 au 30 août 1733. Quant aux prix, je remarque : six saladiers, à une livre; trois douzaines d'assiettes, dix livres et dix sols; une cruche, une livre, etc.

[2] Nous avons vu que celle de Saint-Jean de Maurienne existait en 1720 ; l'exposant ne devait pas l'ignorer ; mais peut-être ne lui donnait-il pas d'importance.



établissement, mais qu'il ne peut se décider à débourser cette somme sans l'assurance de certains privilèges. Voici maintenant l'analyse des faveurs qu'il sollicite, avec les réponses qui y furent faites :

1° La protection du roi pour lui et sa famille. (Accordé.)

2° Le sel nécessaire pour la composition de la faïence. (Accordé, mais sera délivré sur le certificat du consulat de Chambéry, à 10 sols la livre.)

3° Le plomb nécessaire à la fabrique, au prix qu'il revient à S. M. (Accordé, sauf les formalités exigées pour le sel.)

4° L'exemption des droits de douane et autres pour les diverses matières employées à la fabrique, et qui viennent du dehors des États de S. M. (Accordé pour ce qui revient aux finances du roi.)

5° La permission de vendre partout dans les États de S. M. les produits de sa fabrique, sans payer aucun droit. (Accordé seulement pour la Savoie, avec réserve du droit des tiers.)

6° Qu'il soit défendu à aucune fabrique de faïence des États de S. M. de vendre ses produits en Savoie pendant quinze ans. (Accordé pour les produits qui ne sont pas encore introduits.)

7° Le privilège de pouvoir se servir des terres, sables, broussailles et autres choses nécessaires à la fabrique, en quels fonds qu'ils se trouvent, en indemnisant les parties à l'arbitrage de l'homme de bien. (Accordé.)

8° La permission de posséder et exiger les droits d'une emphytéose qu'il a acquise audit lieu de la Forest. (On demande des éclaircissements.)

9° L'exemption de tout office public et du logement des gens de guerre, et le privilège du port d'armes lon-

gues pour lui, son garde-vigne, son garde-bois et les employés de sa fabrique. (Accordé à condition qu'il paiera les tailles.)

Ces réponses, faites par le comte Palma, furent ratifiées par le roi, dans ses lettres-patentes du 23 janvier 1730, enregistrées par la Chambre des comptes, le 10 février suivant. La même année, le 26 septembre, Noël Bouchard, pour se conformer aux intentions exprimées par S. M., article 2 et ci-dessus, adresse une requête au consulat de Chambéry, pour le prier de déléguer un de ses consuls à la Forest, afin de prendre acte d'état de la quantité de sel et de plomb nécessaire pour la manipulation de la faïence qu'on y fabrique, et lui en expédier un certificat. Ensuite de cette demande, le consulat délègue le consul Charles Fortis, qui dresse l'acte requis le 3 octobre suivant, comme suit :

«...... En exécution duquel décret nous serions party « le lundy second du courant mois d'octobre sur les sept « heures du matin, accompagné de Me François Bourgeois, « notaire collégié et secrétaire au dit consulat, tous deux « à cheval et serions arrivés au dit lieu de la Forest sur « environ le midy. Et là étant sur les trois heures après « midy nous aurions veu mettre le feu à un petit fourneau « ou l'on auroit jetté de l'estaing et la quantité de deux « cent dix livres de plomb, du poids de seize onces, qui « auroit été pesé en notre présence, le tout quoy auroit « été réduit en cendre sur environ deux heures après mi- « nuit, ainsy que nous aurions veu. Et étant advenu le « lendemain sur environ les deux heures après midy que « le plomb a été froid et en état de pouvoir travailler, nous « aurions veu faire la manipulation du dit plomb et estaing « et du scel dans la quelle manipulation il y seroit entré les

« dites deux cent dix livres de plomb et nonante-huit
« livres de scel du dit poids de seize onces, que nous
« aurions veu peser et porter le tout dans le fourneau
« où se cuit la fayence et veu mettre le feu audit fourneau
« et les quelles matières auroient été travaillées par hono-
« rable Antoine fils à feu Victor Mogery, natif de Nevers,
« capitale du Nivernois, et honorable Pierre fils à feu
« François Mietaz du mêmo lieu, tous deux ouvriers en
« chefs et seuls employés à la ditte manipulation et cuite
« de fayence, des quels nous aurions reçu le serment
« comme cy-après pour qu'ils eussent à nous certifier de
« dire la vérité...................................

« Et les dits Mogéry et Mietaz nous auroient dit et dé-
« clarés ensuitte de leur dit serment qu'il falloit pour la
« manipulation ordinaire de chaque fournée et verni
« d'icelle plaine de grandes et petittes pièces de fayence,
« le four de six pieds de vuide en hauteur, huit en lon-
« gueur et sept et demy en largeur, comme est celuy
« dont ils se servent, que nous aurions fait mesurer en
« nôtre présence, la quantité de 210 livres de plomb et
« 98 livres de scel, et qu'au cas que l'on vint à construire
« un nouveau four qui fut d'un plus grand espace, il
« faudrait augmenter la quantité du dit plomb et scel à
« proportion. »

Dix-neuf ans plus tard, sur la demande du même Bouchard, le roi confirme en faveur de son fils Pierre-Marc, les privilèges accordés au père. Les lettres-patentes, qui sont du 12 novembre 1749, portent que ces privilèges sont accordés pour quinze ans. Ils furent encore prorogés, en faveur du même fabricant, pour dix ans, par autres lettres-patentes du 11 février 1763, enregistrées par arrêt de la Chambre des comptes du 2 juillet suivant. Cet

arrêt porte, entre autres conditions, que le suppliant devra remettre au bureau général des gabelles un extrait desdites lettres-patentes, ainsi que du placet adressé au roi en 1730, avec les réponses qui y furent faites. La même Chambre par un autre arrêt du 6 août de la même année ordonne la publication des susdites lettres-patentes.

Ce qui précède démontre clairement que la faïencerie de la Forest, quoique n'ayant point acquis encore tout son développement, était en activité à la fin de l'année 1730, et que, si le gouvernement a voulu lui continuer sa protection, c'est, sans doute, parce qu'il avait reconnu son utilité et son état prospère.

Nous allons maintenant rechercher quelle importance cette fabrique a pu avoir au siècle dernier, au point de vue de l'art ; car il est certain que non seulement elle a produit de la faïence commune, pour les usages habituels de la vie, mais encore des objets dignes de figurer aujourd'hui dans les musées et dans les collections des amateurs.

IV

GENRES DE FAÏENCE FAITS PAR LA FAMILLE BOUCHARD

Noël Bouchard, marchand de fer et quincaillier, comme son père, ne connaissait probablement rien de l'art du faïencier, lorsque l'idée lui vint de fonder la fabrique de la Forest; tout porte donc à croire que, dès son origine, cette usine fut dirigée par ces deux ouvriers de Nevers, Mogéry et Mietaz, dont il est question dans l'acte d'état, dressé par le consul Fortis, et qui sont cités comme ouvriers chefs et seuls employés à la manipulation de la faïence.

Dans l'énoncé des témoins qui figurent au testament de Louise Catiné, femme de Noël Bouchard, du 9 avril 1745, on trouve encore : « Léonard Girard, de Journenet en Ni-« vernais, Pierre Miete (probablement ce Pierre Mietaz « déjà cité), Pierre-Antoine Bruat, Thomas Médy, Charles-« Francois Rollet, tous de Nevers et ouvriers en faïence au « lieu de la Forest. »

Il me paraît évident, d'après cela, que Noël Bouchard fit venir de Nevers, pour établir sa fabrique, les deux artistes que je viens de citer, et n'employa, par la suite, que des ouvriers ayant appris leur métier dans cette ville. Ceci admis, il est tout naturel de penser que les produits sortis de la Forest, de 1730 à la mort de N. Bouchard, c'est-à-dire à 1766, ont dû ressembler beaucoup à ceux que l'on fabriquait à la même époque dans les manufactures de la capitale du Nivernais. Il devient donc utile d'étudier un instant la céramique de cette province, pour comparer ensuite ses produits avec ceux de la Forest.

Selon Jacquemart, auteur déjà cité, Nevers est la première ville de France, après Rouen, qui ait fabriqué de la poterie émaillée avec un certain succès artistique, et son influence sur l'art céramique dans cette contrée a été, dit cet écrivain, très importante. Ce succès a son origine dans la protection accordée aux arts par Louis de Gonzague, duc de Nevers, ensuite de son mariage avec Henriette de Clèves, en 1565. Ce prince ayant fait venir des artistes italiens pour fonder les premières fabriques connues dans son duché, celles-ci, tout naturellement, imitèrent pendant quelques années le genre adopté dans leur pays, principalement celui d'Urbino, mais sans atteindre cependant la perfection qui distinguait alors la majolique italienne.

Au commencement du XVII[e] siècle, les frères Conrade,

gentilshommes d'Albissola, dans la rivière de Gênes, s'étant associés, vinrent exploiter les faïenceries de Nevers et créèrent un nouveau genre, qu'on peut appeler italo-nivernais. Si l'on examine les ouvrages signés par les Conrade, dit Jaquemart, on s'aperçoit bientôt de leur faiblesse et de leur hésitation. Le plat d'*Agostino* est une imitation de Palissy, ou plutôt une faible réminiscence du genre à reptiles associés aux fonds striés bleus de l'école d'Urbino.

Le troisième genre de poterie fabriqué à Nevers peut être appelé franco-nivernais ; c'est une imitation de la décoration rouennaise, considérée comme étant le type de la fabrication française la plus élégante. A l'époque de cette transformation, c'est-à-dire au commencement du XVIIIe siècle, la faïence rouennaise se distinguait par un décor gracieux en plusieurs couleurs sur émail blanc, légèrement bleuté. Les motifs qu'on retrouve le plus souvent sont des bouquets ou des corbeilles de fleurs portés par des rinceaux, des arabesques, des cornes d'abondance, d'où s'échappent des tiges chargées de grenades, de pivoines ou d'œillets. Vers la fin du règne de Louis XV, ce sont des amours, des sujets pastoraux et autres motifs rappelant le goût des artistes de ce temps. Le genre de décoration adopté par Rouen devint ensuite oriental, par suite des essais de porcelaine chinoise, partout à l'ordre du jour en France ; ce sont alors des paysages chinois, des grotesques encadrés par des bordures à fond vert. Ces divers genres furent adoptés aussi par les artistes de Nevers, avec cette différence que leur poterie étant cuite à une haute température, ils étaient bornés dans l'emploi des émaux et n'employaient le plus souvent que le bleu et le manganèse.

Les fabriques de Nevers prirent une si grande extension qu'en 1743, étant au nombre de onze, le gouvernement dut

prendre un arrêté pour qu'il n'en fût plus créé, la production dépassant les besoins, et le bois augmentant de prix par l'excès de la consommation. Cet arrêt fixait même à huit pour l'avenir les usines de la province du Nivernais. On ne s'étonnera pas après cela que Noël Bouchard ait pu trouver des ouvriers pour exploiter sa fabrique.

A cette époque (1730-1766), celle-ci imitait donc le genre de Nevers, qui n'était autre lui-même que celui de Rouen. Certainement, l'on a dû faire alors les plus jolies choses qui soient sorties de l'usine Bouchard, car la poterie de luxe se fabriquait encore en faïence [1] ; mais malheureusement les faïences authentiques qui nous restent de la Forest sont rares ; il est donc assez difficile d'apprécier leur valeur artistique ; nous allons cependant essayer de le faire, après avoir cité le passage d'un ancien manuscrit.

M. de Bonnaire, directeur des fermes royales de France à Châlons, chargé en 1742 de la mission secrète d'étudier les services publics et les ressources de la Savoie, fit alors un travail intitulé : *Mémoyre sur la Savoye* [2]. Ce mémoire contient un passage qui semble se rapporter à la faïencerie de la Forest : « Un marchand de Chambéry, dit-il, ayant « fait des pertes dans le commerce, entreprit, il y a quel- « ques années, d'établir une faïencerie à une lieue et demie « de la ville, sur le chemin qui conduit à Aix [3]. Ce n'a pas « été sans succès : les ouvrages qu'il y fait faire, quoique « communs, se débitent dans le pays et sont de bon usage.

[1] Les premières porcelaines de Saxe datent, il est vrai, de 1702 ; mais la fabrique de porcelaine de Sèvres, la première qui ait existé en France, ne remonte qu'à 1756.

[2] Publié par M l'abbé Ducis, dans la *Revue savoisienne*, 1870.

[3] C'est probablement à une lieue et demie d'Annecy que l'auteur a voulu dire.

« Il emploie assez bien l'émail, mais les dessins et les cou-
« leurs lui manquent ; avec un peu d'attention et de dé-
« pense, cette faïencerie pourrait être mise sur un bon pied
« et perfectionnée. »

Ce passage n'est ni très clair ni très exact, mais cela ne doit pas étonner ; car M. de Bonnaire, étant à Genève, obligé de rédiger son mémoire secrètement, ne pouvait ainsi à distance avoir des renseignements bien précis. Le secret avait été recommandé, parceque la France voulait bien connaître l'état du pays, pour le cas éventuel où il lui serait cédé, mais elle ne voulait pas que cette démarche fût connue des Espagnols, qui occupaient alors la Savoie.

M. Jacquemart mentionne aussi la manufacture qui fait le sujet de cette notice, dans son *Histoire de l'art céramique :* « A la même période, dit-il (règne de Victor-Amédée
« II), semble appartenir cette autre fabrique dont l'exis-
« tence nous est révélée par un bel échantillon signé :
« *La Forest en Savoie, 1752*. Pourtant, il ne serait pas
« impossible que l'origine de ce centre remontât plus
« haut. »

Il est à regretter que cet auteur ne nous ait pas donné la description de l'objet qu'il indique ; nous aurions pu ainsi le comparer avec ceux que nous connaissons.

Les couleurs employées à la Forest, comme le prouvent les objets conservés dans les collections et les recettes de fabrique dont se servait la famille Bouchard, rapportées à la fin de cette notice, sont : le *jaune*, que l'on obtient par le mélange du jaune de Naples avec l'oxyde de plomb ; le *bleu* de cobalt ou d'outremer, suivant la teinte à donner ou la beauté du dessin ; le *vert*, que produit l'oxyde de cuivre ; le *rouge lie de vin*, ou le rose, que donne le bol fin, ou ocre d'Arménie ; le *violet*, que l'on obtient par l'oxyde de manganèse.

Les faïences que j'ai pu examiner, telles que plats, assiettes, légumiers, sucriers, tasses, soucoupes, etc., portent des dessins tracés en noir, sur émail blanc, chargés des couleurs que j'ai citées. Ces dessins sont plus riches et offrent plus de vie que ceux qui distinguent l'ornementation de Nevers, parce que, comme je l'ai dit, la poterie nivernaise n'a que deux couleurs, ce qui rend ses peintures ternes et monotones. Les assiettes ou plats de la Forest, employés autrefois comme vaisselle de luxe sur les tables des familles les plus riches de Savoie, sont généralement décorés avec des fleurs, ou bien avec des paysages encadrés d'arabesques, et entourés de petits bouquets. L'émail est toujours un peu grossier et d'une couleur bleuâtre. Ces fleurs sont des roses, des œillets, des pivoines, des grenades, mais bien plus souvent des fleurs purement de fantaisie. J'ai vu un sucrier, avec des fruits et des branchages sur son couvercle en relief, bien modelés, des plats et assiettes avec des insectes de fantaisie ; mais je n'ai point trouvé de personnages, ni d'animaux, dans les dessins que j'ai vus, à l'exception toutefois du genre monochrome chinois, fait plus tard à la Forest et dont je parlerai bientôt. Les mêmes couleurs se retrouvent dans les sujets purement artistiques et en relief que les Bouchard nous ont laissés en bien petit nombre, il est vrai ; car je n'en connais que deux. Le premier est une *Pietà* ou *Christ mort* entre les bras de la Vierge, entouré d'anges, que l'on conserve au presbytère de Saint-Ours. Ce sujet, qui est dans les dimensions de quarante centimètres sur vingt environ, laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'art : les personnages sont mal modelés et hors de proportion ; mais les couleurs sont vives, l'émail bon, et l'on retrouve dans l'ensemble de la composition un peu de cette naïveté qui distingue les tableaux

de Giotto et du Pérugin. Le second est un moutardier que possède M. le notaire Rosset, à Albens. Cet ustensile est représenté par un tronc d'arbre, au pied duquel est un berger, dans une attitude peu pastorale, il est vrai, mais en analogie avec le contenu du récipient. Cet échantillon, beaucoup plus petit que la *Pietà*, est d'une bien meilleure exécution.

Tous les objets que je viens de citer sont d'une forme et d'un style qui rappellent la fin du règne de Louis XV, époque où la porcelaine commence à détrôner la faïence. C'est alors que la fabrique de la Forest, pour se tenir au niveau des progrès de l'art céramique, dut faire ces essais de terre de pipe [1] et de porcelaine dont j'ai reproduit les recettes à la fin de cette notice.

Wedgvood, savant industriel anglais, venait de découvrir la terre qui porta longtemps son nom, mais qui fut ensuite connue sous le nom de faïence anglaise, poterie différente de celle appelée terre de pipe. Il fabriquait déjà dans son usine d'*Etruria*, les magnifiques imitations des vases grecs et italo-grecs, qui le rendirent si célèbre ; force fut donc aux potiers des contrées étrangères, de rechercher la fabrication de cette poterie. Je ne puis rien dire des essais de terre de pipe ou de faïence anglaise faits à la Forest, n'en connaissant pas un seul échantillon, mais je puis assurer que ceux de porcelaine furent d'une réussite assez parfaite. Il suffit pour s'en convaincre, du reste, d'examiner l'as-

[1] On appelle terre de pipe une espèce de faïence fine à pâte dure très blanche, opaque, à texture fine, composé d'argile plastique lavée, de silex broyé et d'un peu de chaux. Elle n'est point émaillée comme la faïence ordinaire ; elle est vernissée au plomb comme les terres communes. Le décor de moufle s'applique le plus souvent à ce genre de faïence, découvert par un potier du comté de Stafford, nommé Atsbury, environ 100 ans après les travaux de Palissy.

siette que possède M. le docteur Brachet dans sa collection d'Aix-les-Bains. Ce précieux spécimen des essais dont je viens de parler mérite d'attirer l'attention des amateurs; car c'est peut-être le seul échantillon authentique des porcelaines faites en Savoie au XVIIIe siècle. J'avais d'abord cru, en voyant cette assiette, reconnaître la terre de Wedgwood, mais un examen plus attentif m'a convaincu qu'elle est bien en porcelaine; sa transparence ne permet, du reste, pas le doute. Quant à son authenticité, elle est établie par la légende qu'on lit au revers: *La Forest en Savoye ;* mais il est à regretter que la date ne l'accompagne. On peut y suppléer approximativement par la confrontation avec d'autres anciennes porcelaines et l'examen du sujet: la forme de l'assiette et l'ensemble des dessins rappellent le genre créé par le *peintre des Grâces*, le célèbre Boucher; au milieu sont des amours jouant avec une chèvre, tout autour des fleurs ingénieusement disposées. Le dessin est correct, les teintes sont bien appropriées au sujet, mais les tons manquent cependant de cette vivacité de coloris qui fait le charme des porcelaines de Saxe et des porcelaines de Sèvres. Cet échantillon appartient donc aux dernières années du règne de Louis XV sans contestation; mais s'il m'était permis de mieux préciser encore l'époque, je dirais qu'il doit être de l'année 1768; car c'est à cette date que les fils de Noël Bouchard font leurs essais de terre de pipe et de porcelaine.

Après la mort du fondateur de la faïencerie de la Forest, arrivée en 1766, cette usine fut dirigée par ses fils Jacques et Joseph, sans que Pierre-Marc, l'aîné, en faveur de qui cependant son père avait fait renouveler les priviléges en 1749, y ait pris part, puisqu'il résulte de pièces qu'il fut admis en 1736 aux Invalides à Paris, où il passa presque toute sa vie.



P. Vuillot phot. Chambéry

Porcelaine de la Fabrique de la Forest.

(St Ours) Savoie.

Appartenant au Docteur. Brachet d'Aix-les-Bains.

Voyant la défaveur de la faïence pour les objets de luxe, les frères Bouchard essayèrent d'abord, comme nous l'avons dit, de fabriquer de la terre de pipe ou faïence fine de Wedgwood et de la porcelaine; mais il faut croire que ces essais ne donnèrent pas tout le résultat espéré, car cette fabrication fut bientôt abandonnée. En effet, une poterie plus chère que la faïence ne pouvait guère trouver de débit dans un pays pauvre, resserré entre la France et le Piémont, où l'exportation par conséquent n'était pas possible. Force fut donc de continuer à confectionner de la faïence de toutes qualités, en donnant même, au détriment de l'art, plus d'extension à la poterie commune, d'un usage si répandu dans les petits ménages.

La jolie faïence fabriquée à la Forest de 1766 à la fin du siècle, ne semble pas avoir différé beaucoup de celle qui s'y fabriquait auparavant, et qui ressemblait à celle de Nevers, Moustiers, Paris, Lille et Marseille, où l'on imitait alors le genre de Rouen. Cependant, les Bouchard empruntèrent à Moustiers un genre nouveau, alors très à la mode en France, par suite des essais de porcelaines de Chine : c'est le genre monochrome à camaïeu bleu sur émail blanc. Auguste Demnin, dans un ouvrage publié sur l'art céramique en 1867, confirme en quelque sorte cette assertion par le passage suivant :

« La Forest en Savoie. — Faïence à émail stannifère. M. « Jules Michelin possède dans sa collection un légumier « tout-à-fait dans le genre du Moustiers-Sainte-Marie « (Basses-Alpes) signé : *La Forest en Savoye, 1782.* »

La poterie de Moustiers se fabriquait, à cette époque, dans onze usines séparées; il ne serait donc pas étonnant que celle des Bouchard leur ait emprunté quelques ouvriers, comme cela s'était déjà fait à l'origine avec Nevers.

On trouve à Aix et dans les environs, chez des personnes que je pourrais citer, des fourneaux en faïence, destinés à chauffer des appartements, décorés et fabriqués à la Forest, dans le genre à camaïeu bleu, mais je ne connais pas d'autres objets. Les plaques de ces fourneaux portent toutes un sujet différent, composé de personnages et d'animaux grotesques, de plantes de fantaisie et de chinoiseries diverses. Tantôt c'est un habitant du Céleste-Empire tenant un chien par la queue, tantôt c'est un autre fumant gravement sa pipe ; celui-ci fait ses efforts pour mettre bas une tour avec une corde, celui-là met en joue je ne sais quel animal avec un instrument qui a de la peine à ressembler à un fusil ; parfois c'est un dragon ailé tenant un enfant dans ses griffes, ou un autre cueillant des fruits ; sur un autre on voit une tente dont un Chinois écarte une des draperies, laissant voir un chien endormi ; enfin, la cigogne ou l'ibis se retrouve, ainsi que les pavillons et les vases gigantesques ; dans d'autres compositions, les plinthes et corniches sont ornées de fleurs de fantaisie, imitant la marguerite, entremêlées de feuilles allongées. La Forest a dû faire non seulement d'autres objets en camaïeu bleu, mais aussi des faïences en camaïeu jaune, vert, rouge lie de vin et violet ; espérons que les recherches des amateurs nous les feront découvrir par la suite. Je possède, outre diverses faïences qui m'ont aidé à étudier le genre de la Forest, un plat, ayant 32 cent. de diamètre, peint en camaïeu vert foncé. Au centre est un Chinois tenant un chien en laisse, au bord un filet de trois millimètres, accompagné de trois autres très fins, puis nombre de plantes, de fleurs et de feuilles de fantaisie. Ce plat n'étant pas signé, je ne puis savoir au juste quel est son origine, mais il n'est point impossible qu'il ait été fabriqué aussi à la Forest.

En résumé, cette fabrique a imité au siècle dernier les plus beaux genres de faïences que l'on ait faits en France, et l'on peut dire qu'elle les a imités avec un succès, constaté non seulement par les échantillons qui nous restent, mais encore par des auteurs sérieux. Si notre étude contient encore quelques lacunes, il faut les attribuer au peu d'objets signés qui nous restent; mais je crois en avoir assez dit pour montrer aux amateurs avec quels soins ils doivent conserver ces produits de l'ancienne industrie de Savoie, et avec quelle sollicitude ils doivent compléter des recherches aussi intéressantes pour eux qu'utiles pour le pays.

V

SOCIÉTÉ FORMÉE POUR L'EXPLOITATION DE LA FABRIQUE EN 1797

Jusqu'à l'annexion de la Savoie à la France en 1792, grâce aux priviléges et à la protection accordés par les rois de Sardaigne, comme aussi à la non concurrence des poteries françaises et italiennes, la fabrique de la Forest, pour ainsi dire inféodée à la famille Bouchard, avait, sinon prospéré, du moins fait vivre ses propriétaires; mais depuis cette époque elle semble n'avoir fait que marcher à sa ruine.

Pierre-Amédée Bouchard, dont les ressources étaient déjà alors très restreintes, et la position bien précaire, puisqu'il ne pouvait que très difficilement satisfaire aux demandes de ses créanciers, se reconnaissant incapable de mettre seul sa manufacture sur un pied digne de lutter avec les fabriques de France, résolut de former une Société. Cette idée, très bonne en elle-même, n'eut cependant pas le résultat désiré, par suite de l'incapacité ou de la mauvaise foi

des sociétaires. Voici, du reste, comment les choses se passèrent : Bouchard s'adjoignit d'abord le concours de Joseph Dimier [1], son beau-frère, puis celui de Marguerite Dimier, sa femme, formant ainsi une sorte d'association de famille, dans l'espoir, peut-être, d'y voir régner plus facilement l'harmonie et l'union, si nécessaires dans une Société commerciale ; malheureusement, nous verrons bientôt que cette espérance devait être illusoire. Voici quelles furent les principales conditions de cette association, réglée par acte sous seing privé du 30 fructidor an v (16 septembre 1797) :

1° La Société est constituée pour douze ans, avec dédite au bout des six premières années ;

2° Madame Bouchard entre dans la Société pour un quart, son mari pour un quart et Joseph Dimier pour les deux autres quarts ;

3° Les mariés Bouchard fournissent la fabrique, le matériel et leurs soins ; Dimier, les approvisionnements en bois, plomb, étain, sel, et fait toutes les avances de fonds pendant les trois premiers mois ;

[1] La famille Dimier était originaire de la Biolle : Claude-Antoine, marié à Thérèse Huret, y teste le 7 novembre 1770. Il laissa deux fils : 1° Joseph-Marie, notaire, qui vit en 1770 et 1790 ; 2° Jean-Baptiste, également notaire et commissaire d'extentes à la Biolle. Il épousa, selon contrat dotal du 17 janvier 1766, Françoise Montagnat, d'Ambérieux. Il teste le 31 octobre 1770. Cet acte fut ouvert le 14 janvier 1771. Il a laissé quatre enfants :

1° Joseph-Marie, mineur, en 1771, dont il est parlé dans cette notice.

2° Marguerite, qui épousa Pierre-Amédée Bouchard, en 1790.

3° Jeanne-Péronne, marié à Pierre-Amédée Rosset, notaire et juge à Albens.

4° Claudine, qui vivait en 1770, mais mourut avant son père, sans être mariée.

4° Les terres et sables seront approvisionnés à frais communs. Chaque voyage de terre de Cusy sera payé quinze sols. Quant au sable de Moye, le prix en sera réglé suivant le temps où se feront les transports et la quantité transportée ;

5° Les ouvriers travaillant à la pièce seront payés tous les mois par la Société, et ceux qui travaillent avec appointements fixes, tous les trois mois ;

6° Il sera employé autant d'ouvriers que le directeur de la fabrique le jugera nécessaire ;

7° La pension des ouvriers mangeant à la table de M. Bouchard est fixée à vingt-quatre livres par mois, et celle de ceux qui mangeront à celle de ses domestiques, à dix-huit livres, compris, pour les uns et les autres, le logement et le luminaire ;

8° Les mariés Bouchard tiendront registre de chaque fournée de faïence et de toutes les marchandises qui sortiront du magasin ;

9° M. Dimier fournira à son compte, à Chambéry, un magasin d'entrepôt pour la vente en gros. Tout ce qui ne se vendra pas à la Forest devra être écoulé sur cet entrepôt. Les transports seront à la charge de M. Bouchard, sauf que celui-ci percevra neuf livres par chaque voiture de deux chevaux ;

10° Il sera fait tous les ans un inventaire général ;

11° La raison de la Société sera : *Bouchard et Dimier*.

Le même jour fut dressé un acte d'état des bâtiments ; j'en ferai aussi une analyse, pour montrer la disposition de la fabrique à cette époque. Je laisse de côté les détails sans intérêt, tels que l'état des portes, fenêtres, planchers et murailles.

1° Nous trouvons d'abord la *tournerie*, où sont : quatre

tours, trois grandes étagères garnies de 366 planches, sur lesquelles sont de spoteries pour douze cents livres environ; deux moulins à broyer les couleurs et un fourneau en faïence ;

2° La chambre *à terre*, placée à gauche du corridor conduisant de la tournerie au four ;

3° Le four à faïence, qui est au couchant de la tournerie, et se trouve dans un état qui exige de promptes réparations ;

4° A côté est la chambre des *gazettes* [1], garnie de trois rayons ;

5° La chambre des *peintres*, au-dessous de la précédente, garnie également de plusieurs rayons et où sont trois gerles, un poêle en faïence et une *tournelle ;*

6° Au-dessous du corridor du four, la chambre à *biscuit*, garnie de rayons, sur lesquels sont des objets en faïence pour deux cents livres environ ;

7° La *fournette* [2] qui est en bon état ; vis-à-vis est une pierre servant à piler le vernis, avec son pilon ;

8° Un grand hangar, à quatre colonnes sur le devant et appuyé sur le mur de la cour, couvert en planches ;

9° Au midi dudit hangar, il y en a un autre sur neuf colonnes par trois de front, couvert en tuiles, servant à l'entrepôt de terres.

10° En face de ce hangar sont un *bourneau*, un lavoir et deux fosses ;

11° Dans la maison sont encore trois pièces, formant le magasin, garnies de rayons, où sont des objets en faïence estimés au total de 3,763 livres, plus 5 quintaux d'é-

[1] Espèce d'étui en terre ou en gypse, dans lequel on renferme les pièces de faïence ou de porcelaine avant de les faire cuire.

[2] Petit four à réverbère qui sert à calciner l'émail.

tain, au poids de Rumilly, estimés 450 livres, plus six quintaux de plomb, estimés 200 livres, plus neuf quintaux de litharge, poids de marc, à vingt livres et dix sols.

12° Le moulin à vernis, situé près de la scie de Maconfort, construit en pan de moulin ; ce bâtiment a trois toises de long sur dix-huit de large ; il est couvert en paille.

Tout étant réglé, Joseph Dimier fait agréer par les époux Bouchard, pour directeur de la fabrique, le sieur Jean-Claude Thériot, natif de Morez, près de Saint-Claude (Jura), se qualifiant de chimiste, avec le gage de soixante livres par mois. En même temps est engagée comme ouvrière en faïence, pour le gage de trente-six livres par mois, Marguerite Goderot, sa femme. En sus de leur gage les époux Thériot reçoivent encore la nourriture et le luminaire.

Dès lors la fabrique de la Forest prend une nouvelle activité et se met à confectionner toutes espèces de poterie, soit pour les ménages aisés, soit pour les habitants de la campagne. On vend à ceux-ci de la poterie jaune unie, ou peinte grossièrement ; aux autres, des faïences blanches. Dimier, homme actif et intelligent, est l'âme de l'exploitation. Depuis Chambéry, où il habite, il indique à son beau-frère tous les soins à donner pour améliorer et augmenter la fabrication. Il lui fait même amasser des matériaux pour édifier une nouvelle fabrique, sans doute destinée à faire une concurrence sérieuse aux produits français et italiens, mais qui ne fut même pas commencée par suite des événements que nous allons raconter.

Tout semblait donc marcher au gré des sociétaires, quand des propos imprudents, des jalousies mesquines et des méfiances vinrent tout gâter. L'année n'était pas entièrement écoulée, depuis le commencement de l'association, que

déjà Dimier en réclamait la dissolution par exploit du 21 vendémiaire an VII (13 octobre 1798). Cet exploit, signifié le même jour aux époux Bouchard, par l'huissier Murger [1], de la Biolle, contient le passage suivant : « leur ai notifié « qu'en suite des déclarations par eux faites au citoyen « Dimier, ce dernier leur déclare tenir la Société qu'ils ont « passée ensemble par écrit privé du 30 fructidor an V, « enregistré à Aix le 16 vend. an VII, pour bien et dûment « résiliée. »

Il faut croire d'abord que Dimier était entré dans la Société avec l'arrière-pensée d'en devenir le maître absolu, ou, s'il ne pouvait atteindre ce but, d'en sortir aussitôt qu'il aurait pu se mettre au courant de la fabrication. Les époux Bouchard, vexés de son esprit de domination et de son ingérence complète dans des affaires qu'ils avaient jusqu'alors seuls dirigées, lui fournirent sans doute, par quelques paroles ou quelques lettres blessantes, le prétexte qu'il cherchait pour se retirer de la Société. Dans la plaidoirie qui eut lieu ensuite pour régler le compte des sociétaires, Bouchard prétend que Dimier n'était nullement au fait de la fabrication de la faïence lorsqu'il entra dans la Société, et qu'il y prit part uniquement pour apprendre à construire et à diriger ces sortes d'usines. Il raconte encore comme quoi Dimier, une fois au courant, fait faire des essais avec différentes terres du pays, s'aidant de Thériot, son compère, pour savoir où il pourra monter une manufacture en son nom seul. Il cherche notamment à former un établissement au Montcel, dans le domaine du sieur Curtelin. Pendant que les négociations sont secrètement entamées avec ce particulier, il essaie déjà de se brouiller

[1] Probablement le grand-père d'Henri Murger, célèbre romancier parisien.

avec Bouchard, qu'il accuse de diverses choses. Le passage suivant d'une lettre qu'il lui adresse le 20 prairial an VI, montre bien quel était alors l'état de leurs relations:

« Je profite, cher ami, d'une occasion pour te faire pas-
« ser la lettre de Thériot; tu verras qu'il ne veut plus res-
« ter et veut quitter au bout de son engagement. J'ignore
« les motifs qui l'ont engagé à cela; toutes ces vieilles têtes
« que tu as chez toi ne sont pas fort agréables, et avec
« cela le peu d'attention que vous avez à son égard, l'ont
« sûrement déterminé à cette résolution. Je te l'avoue
« franchement, je romprai nos engagements à la même
« époque, parce que je ne veux pas être le jouet de tant de
« mauvaises langues, desquelles tu es toujours la dupe,
« ce qui te prouveras en même temps que je ne prétends
« pas me rendre maître de la fabrique. Pour continuer
« des affaires chez toi, il faudrait que tu nettoyasses ta
« maison de tous ses maîtres subalternes. Tu comprends,
« d'après cela, que je renonce aux approvisionnements
« pour la bâtisse que nous devions faire... »

Dimier s'abouche ensuite avec le sieur Galley, de Chambéry, et, à Lyon, avec le sieur François, pour leur acheter leur part du domaine d'Hautecombe [1]; Cette affaire n'ayant pas également abouti, il forme enfin Société avec les sieurs Landoz et Henri, et fonde la fabrique de faïence qui a existé dans les bâtiments du monastère d'Hautecombe depuis le mois d'octobre 1798 à 1804, selon M. Blanchard. (*Histoire d'Hautecombe*, p. 465.) Selon Verneilh (*Statisti-*

[1] L'abbaye et une partie des immeubles qui en dépendaient furen acquis de la Nation, le 25 thermidor an IV (13 août 1796), par les citoyens Léger, Henri, Longoz Louis et Joseph frères. Les sieurs Galley et François acquirent ensuite d'autres parts des biens du monastère.

que du dép. du Mont-Blanc, p. 481), elle existait encore au moment de la publication de son ouvrage, c'est-à-dire en 1807.

Pour colorer sa défection d'un certain vernis de générosité à l'égard de son associé, Dimier lui écrit pour lui proposer d'entrer en tiers dans l'affaire d'Hautecombe. Voici le passage de sa lettre : « Pour vous montrer que « j'agis très honnêtement avec vous, je viens vous faire « des propositions très avantageuses, vous êtes le maître de « les accepter. Elles sont que, si vous voulez entrer de « tiers en Société, vous y serez admis sans fonds pécu- « niaires ; par ce moyen vous débarrasserez votre maison « des individus qui vous sont à charge. Je me prêterai « même à vous procurer des fonds pour renvoyer ceux à « qui vous devez. Votre fabrique, quoique l'on n'y travail- « lera pas, existera toujours, et si, par la suite, vous pouvez « la faire aller, vous en serez le maître. Je suis persuadé « que par ce moyen vous y gagnerez davantage. Si vous « ne consentez pas à ces propositions, vous verrez dans « peu tomber votre fabrique ; je n'y veux pas contribuer, « cependant cela arrivera la même chose par la voie des « étrangers. »

Après l'exploit de l'huissier Murger, Dimier lève complètement le masque et fonde la fabrique d'Hautecombe avec les ouvriers de la Forest. Il emmène le directeur Thériot et sa femme, l'anglais Scarett, qui a déjà fait des essais infructueux de faïence anglaise et doit les renouveler avec plus de succès à Hautecombe, [1] Kliber, Vindret, Colardet,

[1] Dans un état relatif à la liquidation de la Société, on trouve cette phrase : « Bouchard avoue avoir encore dans son magasin deux quintaux environ de plomb et d'étain calciné et des terres dans des caisses, dont il n'a voulu se servir, ne connaissant pas ces matières. »

Kipler et Buge. Ses anciens co-associés prétendirent plus tard qu'il enleva même une partie du mobilier de la fabrique, et qu'un soir il avait été vu faisant charger clandestinement un certain nombre de gazettes.

On comprendra facilement qu'un coup pareil ait amené la ruine de la fabrique et par conséquent celle de Pierre-Amédée Bouchard, qui n'avait pas l'énergie, l'intelligence et l'instruction nécessaires pour empêcher la catastrophe, relever son crédit et sa manufacture. Tout naturellement il entre dans la voie des procès ; c'est là qu'il va laisser le peu qui lui reste.

Se prévalant surtout de l'article premier de son contrat de Société, où il est dit que la dédite ne peut avoir lieu qu'après les six premières années, il demande trente mille livres d'indemnité, outre les 9,294 livres qui lui reviennent suivant le compte de liquidation de la Société qu'il établit. Ce procès compliqué traîne en longueur pendant plusieurs années. Le 8 décembre 1803, les sociétaires, pour terminer leurs contestations, choisissent un arbitre, M. Dronchat François, notaire à Aix; mais celui-ci, malgré tous ses efforts, ne peut terminer le procès. Le 7 février 1809, un second arbitrage est encore convenu, mais sans plus de succès.

Le 9 décembre de la même année, le Tribunal civil de Chambéry, sur la requête des époux Bouchard, nomme d'office trois arbitres : Claude Verdet, marchand de faïence, Maurice Cardanas, négociant, et Charles-Antoine Mansord, jurisconsulte. Cet arbitrage n'eut pas meilleur sort que les autres et le procès fut repris ; je ne puis dire comment il fut terminé, mais il ne paraît pas que ce soit en faveur des époux Bouchard, puisque, dans les jugements rendus en 1818 et 1819 pour la distribution du prix de leurs biens, Dimier est colloqué pour 4.984 fr. 73 cent. Ce der-

nier, par suite sans doute de sa non réussite à Hautecombe, était alors en état de faillite et absent du pays.

Pour donner une idée de l'importance de la fabrication pendant les treize mois qu'a duré la Société, je dirai qu'elle vendit, selon le compte posé par Bouchard, pour 14,014 fr. 95 c. de poteries diverses au prix marchand, conformément à un tarif envoyé par un fabricant de faïence de Grenoble, et déduction faite des objets en magasin au moment de la formation de la Société.

VI

FIN DE LA FAIENCÉRIE DE LA FOREST. — RUINE DE LA FAMILLE BOUCHARD. — ÉTAT DE SES BIENS EN 1812.

Après la défection de son associé, Bouchard essaie de lutter encore pendant quelques années contre sa fâcheuse position et confie sa fabrique à la direction de Pierre Ponti, tourneur, qui s'adjoint lui-même un peintre étranger, le sieur Jean-Zacharie Eusiendel ; mais le plus clair de ses ressources passant aux gens de justice et les créanciers ne recevant qu'une monnaie légère composée de promesses et de belles paroles, les affaires ne pouvaient marcher bien longtemps. La poursuite devant le tribunal civil de Chambéry est d'abord faite par Claude-Humbert-Joseph Bernard, sous-inspecteur forestier à Saint-Jean de Maurienne, qui fait fixer la vente des biens saisis au 29 décembre 1810. Avant ce terme fatal, Bernard ayant été désintéressé, la vente n'a pas lieu encore ; mais un autre créancier, le sieur Jean-François Bouvard, se fait subroger à la poursuite par jugement du 1er juillet 1812. A cette époque, Bouvard étant mort, ses filles : Françoise, épouse de Clément Faguet,

Marguerite, épouse de François Burdin, et Antoinette, non mariée, font procéder à l'adjudication définitive, par jugement du 24 août suivant. La vente eut lieu en effet le 21 novembre de la même année, pour 44,425 francs, en faveur de M. Antoine Saint-Martin, notaire à Chambéry. Bouchard, au désespoir, fait appel du jugement devant la Cour de Grenoble, mais, malheureusement, celle-ci ne pouvait que le confirmer, ce qui eut lieu en effet par arrêt du 26 mars 1813.

Certains effets mobiliers personnels ne furent pas compris dans l'adjudication; d'autres choses, comme les fourrages, les engrais et les fascines, furent vendus le 25 avril suivant. En outre, Bouchard possédait encore des matières préparées pour deux cuites de faïence, placées dans des gazettes. Il est dit dans une requête que, pour parachever cette cuisson, dont la valeur sera après achèvement de 1,500 livres, il faut encore quatre quintaux de plomb à 50 fr., un quintal d'étain à 100 fr., un quintal de sel à 20 fr., du sable pour 12 fr., des fascines pour 120 fr., et 45 journées à 3 fr. Ces matières, à demi confectionnées, sont adjugées en mai à Pierre Ponti et Zacharie Eusiendel, créanciers privilégiés du dit Bouchard pour leur salaire.

Après la vente de la Forest, les époux Bouchard vont demander asile à Mme Jeanne-Péronne Dimier, épouse de Me Pierre-Amédée Rosset, notaire, juge de paix du canton d'Albens, sœur de Mme Bouchard.

Le notaire Saint Martin, après avoir pris possession des immeubles et de la fabrique, loue celle-ci au sieur Ponti. Je ne sais ce que devint depuis lors cette manufacture, mais tout porte à croire que, sous la direction inexpérimentée d'un notaire et dans les mains peu habiles d'un tourneur, elle a dû succomber promptement. On voit au musée de Chambéry

une assiette de faïence portant cette inscription : *La Forest 1814* ; c'est la dernière preuve probablement de l'existence de la fabrique, qui a dû cesser de fonctionner vers cette époque. Dans une plaidoirie antérieure à 1816, il est dit que Me Saint-Martin fit un jour pulvériser les moules en gypse ou gazettes pour engraisser ses trèfles. C'est ainsi que finissent les choses de ce monde : les châteaux vont aux mains des paysans, qui les démolissent pour en vendre les pierres, et les usines, entre les mains des hommes de loi, qui souvent ne se montrent guère plus intelligents.

Voici maintenant quels étaient, au moment de la vente, les immeubles possédés par Pierre-Amédée Bouchard :

1° Un moulin sur Saint-Ours, lieu dit à la Bottaz, composé de divers artifices, tels que pressoir à huile et battoir pour le chanvre. Les bâtiments sont figurés au cadastre sous les numéros 633 et 635. A ce moulin est joint un hectare 68 ares 99 centiares de terre. Le tout est loué au sieur Jean-Pierre Grosjean, meunier, par bail du 6 février 1806, pour le fermage annuel de 10 pièces de 24 livres tournois, une paire de poulets et quatre douzaines d'œufs. Ces moulins avaient été acquis par P.-A. Bouchard des frères François, Pierre et André Chapuis, de Saint-Ours, par acte du 27 floréal an IX.

2° Un autre moulin situé sur la même commune, au lieu appelé la Mollière, sur le ruisseau de Mondresse, près de la Forest, figuré au cadastre sous le numéro 591, et servant au dit Bouchard pour moudre ses vernis. .

3° La fabrique de faïence, figurée au cadastre sous les numéros 766, 767, 768 et 769, dont il sera parlé plus en détail dans le chapitre suivant.

4° Le domaine de la Forest, dont les rustiques sont marqués au plan cadastral sous le numéro 764 et partie de

765. Les immeubles de ce domaine sont sur Saint-Ours pour 27 hectares 83 ares 84 centiares, et sur Epersy pour 9 hectares 48 ares 29 centiares. La partie située sur Saint-Ours forme autour de la fabrique un seul mas, dans lequel est une forêt réservée de 12 hectares. Cette forêt, dans l'origine, a peut-être donné son nom à la localité. La propriété est louée à moitié fruits au sieur François Clerc.

5° La ferme dite *des Fontaines*, située aussi à la Forest, dont les rustiques sont figurés au cadastre par les numéros 790 et 792. Les immeubles de cette ferme comprennent 17 hectares 64 ares 62 centiares sur Saint-Ours, et 3 hectares 26 ares 97 centiares sur Epersy; ils sont loués au sieur Louis Granger, par bail du 13 mars 1809, Rosset notaire, pour le fermage annuel de 560 francs, cinq douzaines d'œufs, deux poulets et deux chapons gras.

VII

ÉTAT DE LA FABRIQUE A LA MÊME ÉPOQUE

Pour donner une idée exacte de ce qu'était en 1812, comme construction, la fabrique de la Forest, je vais analyser, sous forme de légende, un état dressé alors par l'huissier chargé de la vente. J'aurais pu donner ce document en entier, mais comme il est très long et très diffus, on aurait éprouvé une certaine fatigue à le lire ; certains passages ne sont également pas très clairs ; on me saura donc gré, je crois, de ne pas le reproduire. J'ai du reste complété, par des renseignements puisés dans d'autres pièces, cette analyse, rendue plus compréhensible au moyen du croquis ci-contre. Les dimensions données dans l'état dont je viens de parler n'étant pas complètes, ce dessin n'a pu

être fait à l'échelle, mais il est exact quant à la distribution et quant aux quotes reproduites dans la légende.

Suivant le cadastre, la superficie occupée par le bâtiment de la fabrique dans lequel la famille Bouchard avait son logement, moins l'appendice M N K, était de quarante-trois toises carrées [1]. Ce bâtiment est au couchant; vis-à-vis est la maison dite de la Cottaz, où sont les dépendances et le logement du fermier. Cette construction est figurée au plan cadastral sous le n° 764, pour une superficie de 50 toises carrées. La partie sud de cette maison, qui a 27ᵐ sur 16ᵐ, couvre les pièces *b*, *c*, *d*, *e* ; elle est plus élevée d'un étage que le reste du bâtiment et couverte en tuiles à trois pans : levant, couchant et sud ; tandis que l'autre partie est en chaume à deux pans : levant et couchant. Le jardin potager est au sud de la fabrique.

LÉGENDE

A. Porte cochère en pierre de taille, forme d'arc, sans fermeture, donnant accès dans la grande cour ;

B. Grande cour contenant 139 toises de terrain, figurée au cadastre sous le n° 765 ;

C. Fontaine avec abreuvoir ;

D. Pigeonnier ;

E. Tournerie ou atelier des ouvriers ; pièce de 13ᵐ sur 8ᵐ, éclairée par quatre fenêtres au levant ;

F. Escalier en bois donnant accès dans le cabinet dit du peintre, lequel a 6ᵐ sur 3ᵐ et se trouve au-dessus de la pièce G ;

G. Pièce de 11ᵐ sur 6ᵐ, dans laquelle est le fourneau pour cuire la faïence ;

[1] La toise carrée de Savoie contient 7ᵐ 37ᶜ carrés.

Couchant.

M K J L I N O H G P F R E Q Chemin. D Sud. C B A Nord. S T U c z b d Y X V a e

Levant.

Plan de la fabrique de faïence de la Forest.

Lith A Perrin Chambéry

H. Pièce de 6ᵐ sur 5ᵐ, dite chambre à terre, servant à entreposer la terre préparée pour la poterie ; au-dessus de cette chambre et de la tournerie sont deux chambres à coucher et un cabinet ;

I. Petite cour, figurée au cadastre sous partie du n° 769, où se trouve trois fosses pour tenir et tamiser la terre de faïence ;

J. Fontaine avec lavoir ;

K. Hangar ou chapit de 9ᵐ sur 8ᵐ, couvert en tuiles, sous lequel sont un pressoir à deux vis et trois cuves ;

L. Grosse pierre creuse servant à piler le vernis ;

M. Pièce dans laquelle est la fournette ou petit four à réverbère dans lequel on calcine l'émail. Au-dessus est la cuisine de M. Bouchard, qui a 6ᵐ sur 4ᵐ 50ᶜ, une dépense de 6ᵐ sur 2ᵐ 50ᶜ et des latrines. Cet appendice au bâtiment principal, probablement construit après celui-ci, lui est relié au premier étage par une galerie en bois posée au-dessus du passage N. Le toit qui le couvre est à deux pans : levant et couchant ;

N. Passage faisant communiquer le jardin potager avec la petite cour ;

O. Chambre de 6ᵐ sur 4ᵐ, avec une fenêtre donnant sur le jardin ;

P. Magasin de faïence de 6ᵐ sur 3ᵐ, avec fenêtres sur le jardin ;

Q. Pièce de 6ᵐ sur 6ᵐ, avec fenêtres sur le jardin. Au premier étage, au-dessus des pièces O, P, Q, sont trois chambres servant de magasin de faïence. Au-dessus de celles-ci, au second étage, on trouve une bigaterie de 9ᵐ sur 7ᵐ, éclairée par quatre fenêtres au midi, et un grenier à blé de 7ᵐ sur 3ᵐ ;

R. Couloir dégageant les pièces O, P, Q, dans lequel est un escalier en bois conduisant au premier étage ;

S. Ecurie des brebis ;

T. Ecurie des pourceaux. Au-dessus de ces deux écuries, ayant ensemble 8^{m} sur 4^{m}, est un poulailler ;

U. Cabinet d'aisance ;

V. Ecurie des chevaux avec une fenêtre donnant au nord sur le chemin ;

X. Grange à battre le blé et servant aussi d'entrepôt pour les fourrages verts ;

Y. Ecurie des bêtes à cornes ;

Z. *a*. Deux celliers pour retirer le vin et les provisions de ménage ;

b. Cuisine du fermier. Au-devant de cette pièce est un escalier extérieur en pierre conduisant à des chambres et grenier situés au premier étage ;

c. Four pour cuire le pain ;

d. Cabinet ;

e. Salle à manger du fermier, appelée *poêle*.

VIII

FILIATION DE LA FAMILLE BOUCHARD

La famille Bouchard, originaire de Monetier, dans le Briançonnais, a produit les diverses personnes dont les noms sont ci-après indiqués :

Noël, négociant à Monetier vers le milieu du XVIIe siècle.

Jacques, fils du précédent, est le premier de la famille qui se soit fixé à Chambéry. Il fut marié deux fois, mais le nom seul de sa seconde femme nous est connu. Elle était d'une famille de Chambéry et s'appelait Jeanne Girod. Dans son testament du 19 juin 1715, Girerd notaire, il dit vouloir être sépulturé dans l'église de Saint-François, à côté de sa

première femme. Il laisse, par le même acte, à la seconde, une pension annuelle de 300 florins, et à chacune de ses filles une légitime de 800 livres. Il a laissé les quatre enfants ci-après désignés :

1° *Marie*, qui épousa Georges Bastet ;

2° *Jeanne*, mariée à Joseph Gaillard, le 6 septembre 1697, et qui reçut pour dot mille livres tournois [1].

3° *Claudine*, mariée le 26 juin 1708 à Pierre Bouvier ou Bonnier.

4° *Noël*, né à Monetier, bourgeois de Chambéry, héritier de son père. Il épouse Louise Catiné, d'Annecy, le 13 juin 1700, et fonde la fabrique de faïence de la Forest trente ans après. Cet établissement lui occasionna, paraît-il, de grandes dépenses, car, par obligation du 25 mai 1735, il emprunte de François Girod 11,900 livres, somme forte pour l'époque. Sa femme teste le 9 avril 1745 en faveur de ses deux enfants Pierre-Marc et Marthe, lui laissant l'usufruit de ses biens, et déclarant vouloir être sépulturée dans la chapelle de N.-D., dans l'église de Saint-Ours. Noël Bouchard mourut le 9 février 1766, laissant 5 enfants :

1° *Jacques*, substitué, ainsi que son frère Joseph, à son frère aîné Pierre-Marc, dans le testament de Jacques Bouchard, son grand-père, en date du 19 juin 1715.

2° *Joseph*. Tout porte à croire qu'il fit marcher la fabrique de la Forest, de concert avec son frère Jacques, de 1766 à 1790 environ.

3° *Jeanne*, citée dans le testament de Jacques Bouchard, son grand-père. Elle épousa François Crétet, et reçut à

[1] On trouve dans le XVI[e] vol. des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Savoie*, p. 154, la mention d'un Jean-Baptiste Bouchard, libraire à Chambéry, en 1739. J'ignore si cet individu appartenait à la même famille que celle dont il est ici question.

l'occasion de son mariage, selon le contrat dotal qui est du 8 avril 1726, une dot de dix mille livres.

4° *Marthe*, héritière de sa mère, morte avant son père.

5° *Pierre-Marc*, émancipé par acte du 29 mars 1743. Après avoir servi pendant six ans dans le régiment de Bourbon-cavalerie, il fut admis le 26 avril 1736 à l'Hôtel-Royal des Invalides de Paris, ayant le grade de maréchal des logis. Il s'abstient de l'hoirie de son père le 1er mars 1766. Par brevet du 1er janvier 1775, signé, au nom du roi, par Jean-Joseph Jahuguet d'Espagnac, baron de Cazillac, maréchal de camp des armées de S. M., gouverneur des Invalides, il reçoit une pension de 108 livres annuelles, pour en jouir dans la compagnie dite de Grenoble. Cette pension se donnait alors aux troupiers quittant l'Hôtel-des-Invalides pour se retirer chez eux.

Il testa le 3 janvier 1783, Baud, notaire à Saint-Ours, et mourut avant 1790. De son union avec Louise Dufour, décédée en brumaire an VII, il a laissé trois enfants :

1° *Michelle-Amédée*, qui épousa, selon contrat dotal du 27 juillet 1789, Philippe Gouville, bourgeois d'Annecy.

2° *Etiennette*, mariée à Jean-Marie Reymond ou Rémond, bourgeois d'Annecy. Elle est déjà veuve en 1810.

3° *Pierre-Amédée*, héritier de son père. Son contrat de mariage avec Marguerite, fille de Jean-Baptiste Dimier, notaire et commissaire d'extentes à la Biolle, est du 2 octobre 1790, Rosset notaire. Comme nous l'avons dit précédemment, il fit valoir la fabrique de la Forest de 1790 environ à 1812, mais avec peu de succès. Après la vente de ses biens il se retira à Albens auprès de Mme Jeanne-Péronne Dimier, épouse de Me Pierre-Amédée Rosset, sa belle-sœur. Il serait alors tombé dans la plus affreuse misère sans les bons soins de la famille Rosset et sans la dot

de sa femme. Celle-ci, admise à plaider en pauvre par arrêt du 18 juin 1816 dans le procès de la distribution du prix des biens de son mari, reçut pour ses reprises dotales, suivant la liquidation du 13 septembre 1819, la somme de 12,024 fr. 66 c. Avec une partie de cette somme elle acheta, à cette époque, de Me Rosset, pour le prix de 4,000 fr., une maison nouvellement construite, avec jardin et chenevier, figurés au plan cadastral d'Albens sous les nos 238 et 239. C'est dans cette maison que moururent successivement Pierre-Amédée Bouchard, le 4 mars 1833, et Marguerite Dimier, sa femme, le 11 avril 1834. Celle-ci a laissé un codicile du 9 février 1830, en faveur des deux seuls enfants qu'elle ait eus de son mariage avec Bouchard, lesquels sont :

1° *Louise*, mariée, selon contrat de mariage du 25 janvier 1808, Dronchat, notaire à Aix, à Etienne-Marie Molin, notaire au Montcel, mort le 8 juillet 1848. Elle vit encore en 1854.

2° *Claudine*, appelée aussi Dodon, mariée, d'après son contrat de mariage qui est du 15 avril 1822, Rosset, notaire à Albens, à François Bertrand, de Saint-Pierre de Curtille. Ils vivent encore tous les deux en 1837.

RECETTES

Voici, telles que je les ai trouvées dans les papiers de la famille Bouchard, les recettes dont j'ai déjà fait mention et qui certainement ont servi à fabriquer de la faïence et à faire des essais de terre de pipe ou de porcelaine. Quelques-unes sont sans titre et séparées sur la même feuille par un trait horizontal ; je les transcris ainsi, ne rectifiant que l'ortographe de certains noms connus. Je n'ai pu indiquer en même temps l'usage de chaque recette, n'ayant

pas étudié, ni pratiqué l'art du potier ; mais je serais bien aise que, plus tard, quelqu'un de plus compétent pût en tirer des renseignements utiles pour caractériser d'une façon plus complète la poterie de la Forest. Comme simple rapprochement, je fais seulement précéder ces recettes de la définition de la faïence, donnée par M. Jacquemart, auteur très compétent, dans son ouvrage : *les Merveilles de l'art céramique*.

« La faïence proprement dite est une poterie tendre, « opaque, à base d'argile calcarifère, recouverte d'un « émail également opaque composé d'étain et de plomb. « Cet émail blanc peut être embelli par deux procédés « différents : la peinture au grand feu et la peinture au « moufle ou petit feu. Lorsque les pièces, bien tournassées « et mises en *biscuit* par une première cuisson, ont été « trempées dans l'émail liquide, on laisse sécher, puis, sur « la surface raffermie, le peintre trace en couleur les figu- « res et les ornements qui doivent les décorer. Mise au « four, cette peinture s'incorpore avec l'émail ; c'est ce « qu'on appelle peinture au grand feu.

« La peinture de moufle, d'invention plus récente, se « pratique sur une espèce de faïence plus dure, et com- « porte un plus grand nombre de couleurs ; tous les oxi- « des métalliques qui ne sont pas décomposés par leur « combinaison avec le plomb peuvent adhérer à sa surface. « L'émail d'étain et de plomb, susceptible de se ramollir à « une température peu élevée, permet déjà d'employer au « grand feu des tons qui, pour la porcelaine dure, sont « qualifiés couleurs de moufle ou de demi grand feu. »

1re FEUILLE.

Papier grossier, tel qu'on l'employait entre 1730 et

1790. Les caractères de l'écriture sont de la même époque. L'état de cette feuille indique que l'on a dû s'en servir souvent. Elle semble contenir une recette pour composer et appliquer l'émail :

« 1 sequin de Venise.

« 2 onces d'étain fin d'Angleterre, battu en feuilles et coupé par petites pièces.

« 4 onces d'eau *(deux ou trois mots illisibles)*, dans
« laquelle vous mettez l'or et l'étain jusqu'à ce qu'ils soient
« dissous. Vous mettez alors une livre de fondant [1] cuit et
« broyé dedans un plat et vous y versez la liqueur ci-des-
« sus et l'on l'emploi un peu épais.

« *Bleu*. — 1 once cobalt calciné.
4 grains d'outremer [2] broyé ensemble.
4 onces de fondant.

« *Verd*. — 1 once jaune de Naples [3].
2 onces cuivre rouge calciné.
3 onces de fondant.

« *Rouge d'écarlate*. — 1 once de bol fin [4].
2 onces de rouille d'éguille (sic) calciné ensemble.
2 onces de fondant.

« L'on couvre le dessin toujours avec la couleur pour
« le rendre transparent.
1 once de bol fin.
1 once de bol ordinaire.
1/3 rouille de fer.

[1] Verre tendre qu'on mêle avec les couleurs qu'on veut appliquer.

[2] Très beau bleu d'azur que l'on tire du lapis-lazuli. Cette couleur coûtait, à cette époque, au moins 50 livres l'once.

[3] On emploie encore le jaune de Naples à la manufacture de Sèvres pour peindre en émail et sur les belles porcelaines.

[4] Argile ocreuse, connue dans la peinture sous le nom de bol d'arménie.

« Le tout calciné ensemble trois fois de suite au four.

« *Caffé*[1]. — 1 litre d'antimoine.
2 livres de plomb.
6 livres de blanc.
1/2 livre de manganèse.

« L'on calcine le tout avant de le mettre avec le blanc. »

2e FEUILLE

Papier moins grossier que le précédent, mais antérieur à 1790 environ, écriture différente.

Recette pour faire beau blanc en fayance.

« 100 livres de plomb.
« 25 livres d'étain.
« 100 livres de sable.
« 25 livres de sel, et au cas que le blanc fut trop dur
« à fondre vous mettrez 30 livres de sel; et si vous voulez
« faire le blanc tout fin, faut 33 livres d'étain et mettre
« aussi autant d'augmentation de sable, et pour le com-
« mun blanc de 16 livres étain par cent de plomb mettre
« 33 livres de sel en place de 25 livres. »

Composition pour le beau caffé.

« Plomb calciné 12 livres, autant de sable de la profec-
« tion (sic), 3 livres de verre, 2 de sel, un peu plus d'une
« demi livre d'azur et une demi livre de manganèse. Le
« tout mis sous le four et bien mêlé. »

[1] Ce mot, dont je n'ai trouvé la signification dans aucun dictionnaire ni ouvrage de céramique, semble être un nom vulgaire pour désigner l'émail blanc. M. le docteur Guilland croit, au contraire, qu'il signifie un mélange de couleurs propre à obtenir la teinte café.

Composition pour la couverte.

« 20 livres de plomb calciné, 2 livres de sable [1], 15
« livres de cendres gravelées [2] et 6 de sel. »

3e FEUILLE

Même qualité de papier, écriture de la même époque
nviron.

Composition du 12 juin 1768 (essai).

« Caffé ordinaire, 16 onces.
Minium, 1 once.
Brique, 1 once.
« L'essai de caffé de 1768 est pour 10 onces, il faudra
« 1/2 once de minium.
« Le 22 juin j'ai essayé la terre de St-Offenge... *(lacune)*
« parties contre une de terre de fayance. »

Essai de terre de pipe du 29 juin.

« Cailloux, 117 onces.
« Sable, 26 onces.
« Salin [3], 90 onces.
« Porcelaine, 36 onces.
« Salin, 18 onces. »

[1] Peut-être y a-t-il 20 livres de sable, je n'ai pas pu lire, le papier étant en mauvais état.

[2] On appelle ainsi la potasse qui provient de la combustion des lies de vin.

[3] Produit de l'évaporation de la lessive des cendres végétales. Le salin calciné produit la potasse.

Du 10 juillet.

« Sable, 90 onces.
« Cailloux, 54 id.
« Craie, 54 id.
« *(Mot effacé.)* 100 id.

« Le 30 juillet j'ai essayé le caffé de 1768. J'y ai ajouté « pour essai du minium et du bol, 11. J'ai essayé la même « avec du jaune obscur, 4. J'ai essayé aussi le mica avec « bol et minium, 1.

« Et autrement avec du jaune obscur, 3.

« N° 5. Le tout mêlé ensemble. »

4e FEUILLE

Même qualité de papier, écriture semblable.

« 50 livres de plomb calciné.
« 150 id. de sable.
« 2 id de manganèse.
« 1 1/2 id. d'azur.

« Le tout cuit sous le four; après qu'il est pilé mettre « une livre de minium, ou bien une livre de litharge d'or, « ou bien une livre d'antimoine. S'il est trop fondant, « mettre une demi livre de vert pour l'arrêter. »

Porcelaine.

« *Recette* N° 1. — Sable 9 ; soude 4 ; terre 3.
N° 2. — Sable 9 ; cendre gravelée 4.
N° 3. — Cailloux 5; cendre gravelée 2 ; terre 1.

« *Couverte*. — Cailloux 1 ; fresse [1] 1 ; minium 1 ; cristal « 1 ; sel 1 ; salpêtre 1 ; soude 1 ; borax 1/2.

[1] Je n'ai pu trouver la signification de ce mot.

« *Couverte.* — *Recette* n° 1. — Sable 2 ; potasse 1/2 ;
« cendre gravelée 1/2.

« N° 2. — Sable trois onces et demi ; minium une once
« et demi ; cristal trois-quart d'once ; soude un quart
« d'once ; litharge un quart d'once ; cendre gravelée un
« quart d'once.

« [1] N° 3. — Litharge 14 ; sable 12 ; potasse 1/2 ; sel
« 2 1/2.

« N° 4. — Litharge 15 ; potasse 2 1/2 ; minium 5 ; sel 5 ;
« sable 15 ; et cristal 2. »

[1] En marge est écrit le mot *bonne*.



ÉLOGE

DE

M. LE COMTE GREYFIÉ DE BELLECOMBE

PRÉSIDENT DE CHAMBRE

A LA COUR D'APPEL DE CHAMBÉRY

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE DE SAVOIE

PRONONCÉ DANS LA SÉANCE DU 13 MAI 1880

PAR

M. le Cte Charles DU VERGER DE SAINT-THOMAS,

Officier supérieur de cavalerie, ancien Député,

EN PRÉSENCE DE S. G. Mgr PICHENOT,

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Il est des hommes pour lesquels la justice ne se fait point attendre. Leurs mérites et leurs services les ont placés au premier rang; telle a été la réputation de leur vertu, la pureté de leur vie, qu'amis et adversaires s'inclinent et viennent déposer sur la tombe qui s'ouvre l'hommage de leur estime et de leurs regrets.

Le nom du président Greyfié n'a-t-il pas eu le privilège de conquérir l'estime : des éminents magistrats de notre Savoie, chez lesquels, par son profond savoir, il semblait raviver le souvenir traditionnel du président Favre; de cette Académie nationale, dont il fut l'un des principaux ornements; de ses concitoyens, enfin, dont il apprécia et défendit les droits avec autant d'indépendance que de dévouement? Le caractère formé par la méditation et la discipline, le cœur ouvert à tout ce qui est vrai et honnête, l'esprit cultivé par les plus fortes études, traversant d'un pas ferme et assuré l'âge des passions, dédaignant même toutes les ambitions permises, le comte Greyfié de Bellecombe se consacre entièrement au culte de la science. Ce n'est point qu'il consente à s'isoler dans une vie contem-

plative, il accorde au monde ce que les devoirs de sa position sociale, les devoirs professionnels lui imposent l'obligation d'accorder; il veut, au contraire, aborder les fonctions publiques, patronner les intérêts généraux et privés qui lui sont confiés, combattre pour les droits de son pays, s'associer de tout son cœur à nos gloires et souffrir de nos malheurs.

Ses mœurs sont austères. Dur à lui-même, il est doux pour les autres. Rejetant comme un bagage inutile toute préoccupation personnelle, il soulage les misères avec le modeste silence de la véritable charité. Dédaigneux du succès, il soutient les droits du faible, de l'indigent, du malheureux; plus les causes lui paraissent abandonnées, plus il trouve d'attrait et d'honneur à s'y montrer fidèle. A la Cour, dans le prétoire, il défend ses convictions avec courage, avec ténacité; et cependant, sa modestie n'hésite pas à les sacrifier devant l'autorité de ses collègues. Oubli de soi-même, dévouement passionné pour la Savoie et pour la France, tels sont les sentiments qui inspirent, dans son admirable unité morale, la vie du confrère que vous regrettez.

Le duc d'Audiffret-Pasquier [1] adressait dernièrement à l'Académie française les paroles suivantes : — N'ai-je pas entendu le chancelier Pasquier mettre au-dessus des hautes dignités dont il avait été revêtu, celle qu'il devait à vos suffrages? comme le disait Mgr Dupanloup, ce savant éminent [2] dont l'amitié lui était chère : « Quand l'âge l'eut séparé de tous les amis de sa jeunesse, descendus avant lui

[1] Duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, *Discours de réception à l'Académie française*. — Éloge de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

[2] Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, né le 2 janvier 1802, à Saint-Félix, village de la Haute-Savoie, évêque d'Orléans, membre de l'Académie française et de l'Académie de Savoie.

dans la tombe, il retrouva dans le culte des lettres, sans lequel le repos serait la mort même, le noble emploi d'une curiosité passionnée, que les années accumulées n'avaient pu refroidir, et que vous seuls aviez le don de satisfaire. »

Tels furent aussi les sentiments du président Greyfié. Il trouvait les plus chers délassements à ses nombreux devoirs dans le culte des lettres, et tenait à honneur de prendre, dans la limite du possible, une part active à vos travaux.

Il y a quelques mois à peine, Messieurs, vos suffrages m'ont accordé l'honneur de pénétrer dans cette enceinte ; j'ai senti doublement le prix de cette faveur, car elle me permettait de témoigner ma reconnaissance à ceux d'entre vous qui ont souri à mes premiers essais; de prendre place, enfin, au côté de celui qui, plus tard, contresigna vos précieux encouragements[1]. Hélas! la mort inexorable m'a ravi cette douce consolation. Quel plus beau dédommagement à ambitionner, que de rendre à ce fauteuil qu'il occupa durant tant d'années, l'hommage que les vertus du magistrat ont déjà reçu dans le sanctuaire imposant de la justice.

Et quand des paroles éloquentes et autorisées résonnent encore à vos oreilles attendries par l'émotion d'un doux et palpitant souvenir, mon incompétence ne doit-elle pas m'inspirer de sérieuses hésitations, me défendre de m'aventurer dans une pareille entreprise? Ne suis-je point le

[1] Le brevet de *membre correspondant* accordé par l'Académie au comte du Verger de Saint-Thomas, lieutenant au régiment de Gênes-cavalerie, sur la proposition de Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, et du marquis Léon Costa de Beauregard, député, président, date du 11 juillet 1850.

Membre agrégé, signé par le président Greyfié, 21 décembre 1865.

Membre effectif, Barbier, président, 11 juillet 1879.

téméraire imitateur du frêle arbrisseau qui prétend s'élever jusqu'à la hauteur du cyprès?

Mais aussi, quelle circonstance plus favorable d'écouter le cri du cœur, de triompher des susceptibilités craintives de l'amour-propre personnel, voire même des conseils de la froide raison?

Telle est ma conviction, Messieurs, et j'entends honorer le déclin de ma carrière, signaler l'un des plus beaux jours de ma vie, accomplir un devoir d'amitié comme de patriotique reconnaissance, en rappelant devant vous ce qu'était le président Greyfié, tel que nous, hommes du monde et ses concitoyens, nous l'avons connu dans la vie publique et sociale, tel que la magistrature l'a apprécié, tel que les membres distingués du barreau l'ont respecté, tel, enfin, que vous l'avez connu, vous, les adeptes de la science, dans le commerce intime de cette féconde intelligence et de ce beau caractère.

Ayant pour escorte la sympathie qu'inspire un pareil sujet, l'indulgence de l'Académie, j'ose l'espérer, ne fera point défaut à ces quelques souvenirs découpés à grands traits par le sabre inconscient mais toujours loyal d'un soldat!

I

Amédée-Charles-Henri Greyfié de Bellecombe, fils de M. le comte Pierre-François-Hippolyte Greyfié de Bellecombe et de dame Thérèse-Joséphine Castagnieri de Châteauneuf, naquit le 20 novembre 1811, à Moûtiers, chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, département du Mont-Blanc, petite ville de la Savoie, capitale de l'ancienne

province de Tarentaise, située au pied des Alpes, sur la route du Petit-Saint-Bernard.

La famille Greyfié [1] compte parmi les plus honorables familles patriciennes de cette contrée. Son grand-père, rayé de la liste des émigrés, devint maire de Moûtiers, et son père fut sous-préfet de Montbrison sous le premier Empire. Après la Restauration de nos anciens Princes, nous le voyons intendant général de l'ile de Sardaigne, et ensuite conseiller d'État sous le régne de S. M. Charles-Albert.

Un jeune et brillant avocat, notre confrère [2], vous disait dans une circonstance analogue : « La première enfance est comme un moule qui façonne l'individu et laisse son empreinte sur la vie toute entière. »

Suivez la carrière de tous les hommes d'élite et vous reconnaîtrez, indépendamment de la somme d'intelligence et de talent attribuée à chacun par un don particulier du

[1] La famille Greyfié date du XVIe siècle. Ses armoiries étaient d'or à un arbre de sinople et greffé.

Pendant les quatre siècles qui ont précédé son établissement en Tarentaise, cette famille, originaire d'Annecy, fut honorée de la confiance du gouvernement et de celle de ses concitoyens.

Ainsi l'on cite : M. Jacques Greyfié, avocat fiscal du Genevois, 1575.

Jean, procureur fiscal, 1613-1636.

Jacques, avocat fiscal au magnifique conseil du Genevois, mort en 1690.

Joseph, juge-mage, collatéral au conseil, avocat au Sénat, mort en 1743.

Parmi les syndics et maires de Moûtiers et d'Annecy, on cite Nicolas, vers 1492, syndic d'Annecy.

Joseph, syndic d'Annecy, 1683. (Délibérat. municip., t. 48.)

Philibert-Amédée, fils d'Antoine, né à Annecy, syndic, ensuite maire de Moûtiers, établi en Tarentaise par son alliance avec demoiselle Rosalie de Viguier, dont il eut Pierre-François, ci-dessus mentionné, père du président.

[2] DESCOSTES, *Éloge de Son Éminence le cardinal Billiet.*

Ciel, l'influence du milieu dans lequel ils ont vu le jour et où ils ont grandi, l'influence des impressions qui ont marqué leurs premiers pas dans l'existence. Ces impressions, l'enfant les conservera, et vous les retrouverez jusque dans l'âge mûr, profondes, tenaces comme celles que reçoit l'âme vierge au seuil de la vie.

Le jeune Amédée Greyfié garda du montagnard la sobriété, le goût de la vie active, et surtout l'amour du Savoisien pour le sol natal. Il est resté jusqu'à la dernière heure enthousiaste de ces immenses forêts de sapins, dont les aiguilles semblent soutenir la voûte des cieux, de l'éblouissante blancheur des glaciers, du bruit de ces torrents impétueux, à la mousse écumante, dont les flots, bravant les rayons étincelants du soleil, perpétuent les grondements de l'orage. Pendant le cours de ses études, il revenait chaque année, et, plus tard, aussi souvent que ses devoirs lui en accordaient la possibilité, demander à ses chères montagnes le repos, l'oubli des inquiétudes de la vie publique, les joies paisibles du foyer domestique. Un sentiment religieux gravé profondément dans le cœur, l'esprit d'obéissance, le respect et l'affection pour ses père et mère, l'amour de la famille, l'attrait pour les plaisirs tranquilles et la régularité, principalement, enfin, le goût prononcé pour l'étude et la réflexion : tels sont, Messieurs, les indices suffisants pour vous faire pénétrer le secret de ce caractère réfléchi et fortement trempé, de cette nature énergique et prudente, de cette fixité de principes et de conduite que vous admiriez dans les phases progressives de cette belle et utile existence.

Les succès des premières études précèdent les palmes universitaires, et, le 1er mai 1831, un dernier et brillant

examen confère au jeune Amédée Greyfié le diplôme de docteur en droit civil et en droit canon. Tel est le prélude de cette vie d'études et de labeurs qui ne cesse qu'à la fin de ses jours.

Après un stage de trois ans, il prend place parmi les volontaires du bureau de l'avocat général près le Sénat de Piémont (10 juin 1834); il y fit une ample moisson de notes sur la jurisprudence du Sénat de Piémont et sur les usages du bureau de l'avocat général; plus tard, ses collègues y eurent souvent recours.

Le 27 juin 1837, il devient substitut de l'avocat des pauvres. Grâce à la générosité du gouvernement paternel de nos anciens Princes, la loi sarde ne craignait point de confier à des membres de la Cour le soin de défendre les inculpés quels qu'ils fussent. Pauvre ou riche, quiconque avait à se disculper devant les divers degrés des tribunaux de répression, trouvait nécessairement pour appui un magistrat d'un ordre élevé, qui plaidait lui-même ou par le ministère de ses substituts dans sa résidence, et dirigeait la défense partout ailleurs. Dans les procès civils, moyennant l'accomplissement de quelques formalités gratuites et faciles, les déshérités de la fortune trouvaient, dans l'assistance de l'avocat des pauvres et de ses aides, des défenseurs zélés de leurs intérêts.

Sans omettre l'avantage, dans les défenses, d'une direction unique sous la responsabilité d'un seul, les substituts, ces premiers stagiaires de la magistrature, n'étaient point livrés à eux-mêmes, ils suivaient l'impulsion d'une main sûre et expérimentée. Le chef du bureau des pauvres avait enfin tous les moyens de connaître, d'apprécier, de signaler au choix du gouvernement les hommes de travail et d'intelligence, les magistrats distingués de l'avenir. « Le titre

d'avocat des pauvres implique chez le magistrat qui en était revêtu, des qualités aussi louables qu'élevées. Dans l'exercice quotidien, et surtout dans la direction d'une semblable charge, il lui fallait mettre au service de la vérité et de la justice un jugement éprouvé et sûr, joint à une bienveillance particulièrement patiente et persévérante. Il y apprenait à faire le bien utilement et sans bruit, à aimer sincèrement et vivement ceux dont les intérêts étaient sa sollicitude de tous les instants. On comprend que de telles fonctions fussent pour tous un sujet de noble émulation. [1] »

Ce n'est point ici le lieu, il n'appartient pas à un profane « de vous présenter l'éloge de cette grande institution du bureau des pauvres, pépinière de magistrats distingués, qui rayonnait sur les causes civiles comme sur les affaires criminelles, et rendait si efficacement service à la justice. Qu'il me suffise de lui adresser l'hommage d'un regret, et de la signaler à l'étude des consciencieux explorateurs du passé. [2] »

Désigné au garde des sceaux comme un sujet d'élite, le comte Greyfié est attaché en qualité de référendaire à la grande chancellerie (8 février 1840), distinction flatteuse et pleine de promesses qu'il devait amplement tenir. Dès ce moment, on remarque dans ses rapports, indépendamment d'une possession très étendue de la science du droit, cette netteté de décision qu'il porta si loin dans ses productions ultérieures, et qui lui a valu, auprès de quelques-uns, la réputation, qu'il ne semblait pas redouter, d'un des esprits les plus absolus qui se soient fait connaître dans notre forum, pendant ces derniers temps.

[1] Gimelle, avocat général. Audience de rentrée, 3 novembre 1874.

[2] Comte Pacoret de Saint-Bon, substitut du procureur général. Audience de rentrée, 3 novembre 1875.

Saisissant la première occasion favorable de revenir dans sa chère Savoie, il sollicite et obtient sa nomination de substitut-avocat-fiscal général près le Sénat de Savoie (9 février 1841).

Dix ans après, parvenu à la tête du bureau, il devient, conformément aux coutumes hiérarchiques, conseiller à la Cour d'appel de Savoie (17 mars 1851).

II

Nous venons de parcourir « aux grandes allures » les premières et brillantes étapes de la carrière de M. le conseiller Greyfié ; ne vous semble-t-il pas opportun, Messieurs, d'arrêter votre attention sur l'ample contingent de science et d'expérience juridique qu'il apporta dans les rangs des dignes successeurs des anciens seigneurs sénateurs[1] de la Savoie.

Le droit romain, source du droit moderne dont il fixe et contient les principes fondamentaux ; ensuite, les anciennes législations, sont, non seulement durant sa jeunesse, mais encore durant le cours de sa carrière, l'objet favori de ses études. Les textes du Digeste et les définitions du Code Fabrien, qu'il possédait par cœur dans son entier, et où se rencontrent les attaches recherchées dans toutes les questions qui se rapportent aux anciennes sources du droit, n'ont pas eu en France d'interprète plus fervent et plus autorisé.

Les explorations successives dans nos anciennes lois

[1] Les membres des anciens Sénats avaient droit au titre de seigneur. Cette qualification leur était donnée à la barre et dans tous les actes publics et pièces judiciaires:



conduisent à l'acte le plus considérable des réformes législatives du roi Victor-Amédée II, dont le recueil est connu sous le titre de *Royales Constitutions*. Bien qu'il ait été publié en 1723, et modifié une première fois en 1729, ce Code porte pour nous la date de 1770, époque où Charles-Emmanuel III entreprit une nouvelle et plus complète révision de ce grand travail, dans lequel, chose essentielle à noter, pour toutes les questions non définies : il était renvoyé aux prescriptions du droit romain. Inutile de vous faire remarquer, Messieurs, combien les premières et sérieuses études du conseiller Greyfié lui rendirent faciles la connaissance et l'interprétation des *Royales Constitutions*, qui furent en vigueur dans notre pays jusqu'en 1838, époque de la publication du Code Albertin.

Les préceptes du droit canon ne lui étaient pas moins familiers.

Aux rigoureuses déductions de la théorie, qui refuse de tenir compte des faits, le légiste oppose la logique de leurs enseignements ; c'est l'esprit pratique si nécessaire pour inspirer les jugements du magistrat, et qui ne lui fait jamais défaut, s'il a pris soin, à l'exemple du conseiller Greyfié, de consacrer ses méditations à l'étude de l'esprit des lois, de se bien pénétrer des leçons de la philosophie du droit.

Combien les lumières de l'esprit pratique sont-elles nécessaires pour éclairer la conscience, inspirer les jugements du magistrat, dans la répression des délits commis contre la société. Il ne s'agit plus seulement de régler quelques intérêts matériels, mais d'assumer la plus redoutable responsabilité, celle de disposer de la personne, de la liberté, de la vie même de ses concitoyens. Imbu des meilleures traditions du droit et de la jurisprudence criminelle, le consciencieux et intègre magistrat étudiait les causes

dans leurs plus minutieux détails. Sa sévérité, dans les circonstances de toute nature qui pouvaient atténuer l'importance du délit, en diminuer la responsabilité, savait écouter la voix de son cœur généreux et compatissant, sans pourtant se laisser entraîner par les excentricités merveilleuses de la clémence à outrance. En sa qualité de magistrat, il était, comme le voulait d'Aguesseau, « l'ennemi des vices qui peuvent troubler la société. »

Les archives de la Cour d'appel étaient riches en documents anciens provenant surtout de la double prérogative du Sénat de Savoie d'exercer la puissance légale et politique. Les *Royales Constitutions* définissaient ainsi les attributions des Sénats en matière politique. Avant d'être publiés, tous les actes du gouvernement du Roi devaient être présentés à ces Compagnies, « et quand le Sénat reconnaîtra, ajoutait-on, que le contenu est contraire à notre service ou au bien public, il en suspendra l'enregistrement et nous fera à cet égard les représentations convenables. [1] » La solennelle consécration qu'obtenaient ainsi les Sénats de leur plus haute prérogative, dénotait de la part du Prince un bien grand respect des traditions et une crainte bien vive de mécontenter des Compagnies soutenues par le respect et les sympathies des populations. Tout en exerçant ces prérogatives avec une complète indépendance, ces Cours suprêmes n'ont jamais cherché à les exagérer ; « les conditions du pouvoir dans le passé auraient pu leur inspirer cette tendance, elles surent y échapper et gagner la consécration de leurs droits, alors qu'elles pouvaient en redouter le naufrage. [2] »

[1] *Royales Constitutions*, livre II.

[2] Gros, substitut de M. le procureur général. Audience de rentrée, 3 novembre 1865.

Aussi ne doit-on point s'étonner que nos magistrats d'aujourd'hui conservent religieusement les nobles et fières traditions du Sénat de Savoie : « L'école des respects et de l'indépendance. »

Non seulement le comte Greyfié connaissait à fond la jurisprudence du Sénat de Savoie, tous les commentaires et arrêts conformes au droit romain et aux anciennes législations ; mais les refus d'enregistrement, remontrances, arrêts, décisions dans l'ordre politique lui étaient également familiers. Ces archives n'avaient pour ainsi dire aucun secret pour lui ; seul, peut-être, parmi nos magistrats, il en possédait entièrement la clef ; et cette clef, vous n'en doutez pas, Messieurs, était mise à la disposition de ses collègues avec la plus cordiale obligeance.

Cette science hors ligne, progressivement acquise par des études aussi bien comprises, ne pouvait manquer de se refléter dans ses rapports, remarquables par leur clarté et leur précision, qu'il présentait à la Cour avec la plus scrupuleuse exactitude. Il était doué de cet esprit vif qui, suivant une heureuse expression de Vauvenargues, « rencontre d'abord le nœud et la source de toute chose. » Lorsque son opinion était fixée sur une contestation quelconque, il la soutenait ou par l'autorité des précédents, ou par la discussion des textes et des principes. Sans négliger l'étude de la tradition et de la jurisprudence, il emprunte aux arrêts et aux auteurs de fréquentes citations ; mais c'est surtout à l'argumentation aussi serrée que concise qu'il demande la justification de ses idées. Les recherches alimentent à propos sa discussion sans jamais l'absorber. Dans les délibérations, il soutenait ses opinions avec une ténacité due à la fermeté des convictions ; sa modestie, du reste, savait avec opportunité s'incliner de-

vant l'autorité de ses collègues, lesquels appréciaient à sa juste valeur une collaboration précieuse, tant par les abondantes ressources de l'érudition, que par la loyauté, l'indépendance de caractère et l'aménité dans le commerce intime de la vie judiciaire.

Le 15 décembre 1853, le conseiller Greyfié reçoit son transfert à la Cour de Gênes.

Quels furent les motifs de cette nomination inattendue, qui, spontanément acceptée, ouvrait un accès certain à un avancement plus rapide? Quels furent les motifs du refus qui la firent écarter? La réponse, bien que nous étant assez facile, nous entraînerait à forcer les avant-postes du domaine de la politique; or, nous nous sommes formellement interdit d'y pénétrer.

Dispensé de service ultérieur sur sa demande (26 décembre 1853), le comte Greyfié abandonne son siége pour se faire inscrire sur le tableau de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Chambéry.

III

L'illustre chancelier, dont nous invoquions il y a quelques instants l'autorité, a constaté dans un magnifique langage l'antique alliance de la magistrature et du barreau, dont l'intime union peut seule garantir l'accomplissement de la plus grande œuvre humanitaire : la distribution de la justice.

L'avocat Greyfié continua de faire preuve, à la barre, de l'activité et du zèle, de la science et du jugement, de la simplicité et de l'élévation que ses collègues de la Cour

avaient si vivement apprécié. [1] » Sa politesse affectueuse avec ses confrères et avec les hommes d'affaires, lui eut bientôt concilié leur estime et leurs sympathies, et son mérite personnel lui assura la continuation, le délicat accroissement de cette respectueuse déférence que les membres du barreau accordent spontanément aux magistrats.

L'avocat Greyfié conserva toujours la coutume d'écrire en entier ses plaidoyers ; son style était pur, concis et énergique, noble dans sa simplicité, et d'une correction parfaite. L'auditeur ou le lecteur y reconnaissaient le reflet de son âme, l'empreinte de son caractère. Les incidents et accessoires de la cause n'étaient point négligés ; mais le point essentiel était traité avec netteté, précision et science. Il était surtout ennemi de la phrase « ivraie de l'éloquence. » Bien que ferme dans ses idées, il n'ignorait pas que « *le parti pris est le cachot de la volonté.* » Cette persuasion le rendait très conciliant dans ses rapports avec ses confrères.

Levé tous les jours à trois heures du matin, il travaillait, sans un instant de repos, jusqu'à huit heures ; après son déjeuner, qui durait quelques minutes et un repos d'un quart d'heure, il se remettait au travail jusqu'à deux heures. Plus d'une fois le privilège d'anciennes amitiés fut invoqué pour essayer de le rendre plus modéré dans ses habitudes de travail. Cette intervention n'obtint que de bien faibles résultats ; sa clientèle augmentant chaque jour, il ne put bientôt suffire à la tâche.

Nous ne vous dirons pas le nombre de ses notes, consultations, plaidoiries, faites gratuitement. Il travaillait des mois entiers sans attendre ni recueillir la moindre rémunération.

[1] Bloch, avocat général. Audience de rentrée, 3 novembre 1879.

L'épisode le plus marquant de son passage dans le barreau, fut le procès qu'il soutint contre le gouvernement sarde, au nom des RR. PP. capucins, religieuses du Sacré-Cœur, moines de Hautecombe, et RR. MM. carmélites, pour les maintenir en possession de leurs avoirs.

C'est chose bien difficile que de plaider contre le gouvernement; cette réflexion seule rendait la cause plus attrayante pour l'avocat Greyfié, elle convenait parfaitement à ses instincts d'énergie et d'indépendance. Il se mit à l'œuvre avec courage, aucun effort ne fut omis pour prolonger la défense jusqu'à ses dernières limites ; tous les secrets de la tactique judiciaire, tous les moyens de la procédure furent invoqués ; l'arsenal entier de la science légale mit toutes ses pièces en batterie. Il fit naître incidents sur incidents ; citons le plus marquant comme le plus original.

Un tableau annexé à la loi de suppression désignait les ordres religieux qui devaient disparaître. Il comprenait les religieux et les religieuses carmélites *chaussées et déchaussées*. L'intelligent avocat parvint à prouver que les religieuses de Lémenc n'étaient point atteintes par cette désignation. On rit beaucoup : comment pouvaient-elles n'être ni *chaussées* ni *déchaussées?* Cependant, il était dans le vrai. Les carmes *chaussées* sont un ordre spécial, ayant un supérieur et des constitutions déterminées. Les carmes *déchaussées* forment un autre ordre, ayant un autre supérieur et suivant d'autres constitutions. Les religieuses carmélites de Lémenc n'appartiennent à aucun de ces deux ordres, n'en dépendent aucunement et obéissent à des constitutions différentes. Ainsi donc, renvois sur renvois, sommations, comparutions, exploits, demandes de nouvelles pièces ; Les mitrailleuses remplaçant le feu grégeois, vomissent, à des intervalles adroitement calculés par l'habile tacticien,

des flots de papier timbré. Les hostilités se prolongent pendant quelques années. A deux reprises, les droits des religieuses sont reconnus et confirmés en 1re instance et à la Cour d'appel. La bataille décisive va se livrer dans le prétoire de la Cour suprême, lorsque le coup de canon de l'annexion, donnant le signal de la retraite aux demandeurs, permet aux inoffensifs défendeurs de retrouver repos et sécurité dans leurs bivouacs.

L'avocat Greyfié reçut du pape Pie IX la croix de commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, comme récompense de son zèle et de son dévoûment pour les intérêts des ordres religieux.

IV

L'année 1860 a marqué l'évolution de la Savoie vers la grande famille française. Pressentie en 1859, dès le commencement même des hostilités entre la France, la Sardaigne et l'Autriche, l'annexion de la Savoie à la France, selon les hommes sérieux, devenait la conséquence, conforme d'ailleurs aux stipulations de Plombières, de l'heureuse et brillante issue de la campagne. Ces prévisions, l'avocat Greyfié les partageait, il laissait percer des propensions favorables justifiées par la nécessité politique et par des affinités de race, de langue, de mœurs et d'intérêts. Toutefois, hâtons-nous de le dire, sa délicatesse ne lui permit jamais de donner cours à ses idées dans l'intérieur de son cabinet, afin de ne pas troubler, par des froissements inévitables, les rapports affectueux qui l'unissaient avec quelques-uns de ses collaborateurs peu disposés, alors, à le suivre dans cette voie.

Lorsque la volonté du souverain, qui, suivant les traditions conservatrices de sa famille et ses propres convictions, devait être entendue et respectée, lui eut donné, par une manifestation publique, le droit de suivre et de propager ses inspirations, il arbore hautement son drapeau, et se signale comme l'un des négociateurs des plus actifs et des plus zélés de l'annexion de la Savoie à la France.

La plume intelligente et énergique de l'avocat Greyfié ne manqua pas à la défense des intérêts de notre pays. La Suisse songeait à profiter des difficultés qui se rencontrent toujours en de pareils moments, pour tenter de s'annexer le Chablais et le Faucigny, provinces du nord de la Savoie.

Plusieurs organes de la publicité ont reproduit la brochure intitulée : *Des Prétentions de la Suisse sur la Savoie*. Pour bien apprécier, dit l'auteur, l'ensemble des faits sur lesquels s'appuient aujourd'hui les Genevois pour revendiquer une partie de la Savoie, il faut remonter au XVI[e] siècle.

Cette entrée en matière est suivie, dans un style limpide et précis, de l'examen successif de toutes les stipulations, conventions et traités diplomatiques intervenus depuis cette époque, entre les Suisses, les rois de Franee et les princes de Savoie. De cette discussion, il résulte la preuve qu'aucun traité n'autorise cette prétention, qu'elle n'est pas même accréditée par la stipulation de neutralité, contenue dans les traités de 1814, 1815 et de 1816; que cette clause insérée par suite des sollicitations du roi de Sardaigne, et dans un sens palpable en faveur des intérêts de ce souverain, dont les troupes pouvaient sans elle être coupées de leurs lignes de retraite en Piémont, n'a aucun sens en faveur de la Suisse, que la France pouvait envahir par l'Alsace et la Franche-Comté, et n'en a même aucun pour le bassin de Genève, que le Jura et le pays de Gex ouvrent à la France complétement.

« *La nature a fait la Savoie française, qu'elle le soit enfin, et pour toujours, et toute entière!* Telle fut la conclusion. »

L'avocat Greyfié fut le président de la commission qui alla à cette époque porter au gouvernement français l'expression des sentiments et des vœux de nos populations.

Des provinces, unies par tant de siècles de gloire et d'affection, ne furent point démembrées; la Savoie resta entière; et, pour donner une satisfaction à tous les intérêts, la ville importante d'Annecy devint le chef-lieu du département de la Haute-Savoie, et la zone douanière fut établie en faveur des deux arrondissements du nord et des limitrophes intéressés.

La place de l'avocat Greyfié était naturellement marquée à la tête des premiers représentants envoyés par la Savoie au Corps législatif; mais il ne conserva pas longtemps son mandat. Les agitations de la vie de Paris, les fluctuations et les luttes incessantes de la politique contrastaient trop fortement avec les instincts de ce travailleur qui recherchait la solitude et le silence, de cet enfant de la Savoie, qui ne savait aspirer le souffle de la vie que sous le ciel pur et serein de ses montagnes.

A ses amis, qui mettaient en avant les intérêts du pays pour le détourner de donner cours à cette résolution, il répondait: « Je défendrai beaucoup mieux ces intérêts sous un autre horizon. » Hasardait-on quelques considérations afférentes à l'avenir de ses enfants. « Oh, disait-il, d'ici à ce qu'ils soient grands?.... » Je m'arrête, Messieurs, car la fin de cette réplique me met en présence du pont-levis de la politique, qui ne doit point s'abaisser.

Dédaignant de se servir du mandat qu'il devait à la confiance de ses concitoyens, comme d'un marchepied pour

gravir plus rapidement l'échelle des grades, il laisse échapper avec indifférence la plus favorable occasion de profiter d'une notoriété légitimement acquise par ses mérites et par ses services, pour reprendre, tout au moins avec compensation, son ancien siége de magistrat.

Il refuse une place de conseiller à la Cour de cassation. Noble et bel exemple de désintéressement. Plaise au Ciel que la société actuelle nous présente une longue liste d'imitateurs!

Plus tard, l'intervention d'une haute influence rend l'avocat Greyfié à la magistrature en qualité de président de chambre à la Cour impériale de Chambéry (27 juin 1866).

V

Messieurs, pendant le cours de cette charge à fond de train, je me suis appuyé, je m'appuierai encore sur les appréciations émises par divers membres de la magistrature et autres personnages distingués; j'ose espérer qu'ils voudront bien envisager ces emprunts imposés par la nécessité, par les conseils du bon sens et d'une prudente circonspection, comme un témoignage de ma respectueuse déférence. Ces opinions, qui vous sont connues, suffisent pour vous donner une idée de l'honorable et sympathique accueil reçu par le président Greyfié, lors de son installation dans cette Cour où il avait laissé d'unanimes et de si légitimes regrets.

Une si puissante collaboration paraissait d'autant plus avantageuse à cette époque de transition entre la législation sarde et la législation française; qu'au surplus, le recours

à des législations plus reculées devenait obligatoire, lorsque la Cour était appelée à statuer sur des affaires pendantes depuis 1833, et dont la solution n'était point encore intervenue.

Aussi les nouveaux conseillers, surtout, voyaient-ils avec satisfaction rouvrir ce puits de science dont, grâce aux liens toujours plus étroits d'une douce confraternité, il leur était facile, à tout instant, et à leur convenance, d'explorer les profondeurs.

Dans ses nouvelles fonctions, le président Greyfié sut également se concilier l'affection de ses collègues et celle du barreau tout entier. Ses relations avec ses anciens confrères et les avoués ont toujours été excellentes, et l'on peut assurer qu'il n'est pas un seul homme d'affaires qui ne conserve de lui le meilleur souvenir.

Travailleur infatigable, le président Greyfié apportait à l'examen des moindres affaires comme des plus importantes, dont toutes les pièces, du reste, étaient analysées avec le plus grand soin, les lumières d'une intelligente et vaste érudition, et l'esprit d'investigation d'une conscience honnête poussé jusqu'au scrupule.

Loin de laisser échapper la plus petite chance de conciliation, il se hâtait d'en prendre l'initiative.

Ni les comparutions les plus longues et les plus arides, ni le surcroît de travail particulier, aucun effort ne lui coûtait pour l'obtenir; et, sans sortir de la réserve imposée par ses fonctions, il parvenait le plus souvent à triompher, dans ses luttes contre le démon de la chicane, par le seul ascendant de ses conseils paternels et de ses judicieuses observations.

Il ne laissait jamais rien d'arriéré. Toujours, au terme fixé, ses arrêts se trouvaient sur le bureau du siége pré-

sidentiel, Il lui est même arrivé, en cas d'urgence, de les y présenter dans les vingt-quatre heures.

Les arrêts du président Greyfié, rédigés d'une façon magistrale, et dont un grand nombre ont été conservés dans les collections de jurisprudence, sont de véritables traités sur le fond du droit ; ils sont précédés constamment d'un exposé complet de l'affaire. Sans négliger de discuter progressivement toutes les questions juridiques, afférentes aux moindres incidents ou autres accessoires de la cause, il s'attachait à mettre à nu le point controversable, et à l'aborder dans toute sa netteté. Poussant la délicatesse jusqu'au scrupule, il posait résolument la question de droit qu'il entendait décider, afin de laisser aux parties, si elles le jugeaient convenable, la faculté de se pourvoir en cassation.

Dans cet exposé, toujours présenté avec une clarté et une précision admirables, on distinguait, avec la pureté et la correction du style, une certaine élégance qui ne nuisait pas à la solidité des arguments. Aussi ses arrêts étaient-ils cités comme des modèles de style judiciaire.

Cette méthode de rédaction inspirait une grande confiance aux justiciables. En effet, la simple lecture de l'arrêt les mettait à même de constater que leur cause avait eté complètement étudiée et appréciée sous toutes les faces par le magistrat appelé à la juger. Bien que ne venant jamais à l'audience qu'après avoir étudié toutes les affaires, le Président gardait avec soin la liberté d'une intelligence toujours prête à recueillir la vérité, écoutant tout avec calme et une attention que rien ne lassait.

Enfin, le dossier de l'affaire venait-il à s'égarer, un exemplaire de l'arrêt aurait suffi en cas de nécessité pour le reconstruire.

Consultée par le garde des sceaux, relativement au projet de loi fixant la part de l'époux survivant dans la succession de son conjoint prédécédé, la Cour nomma une commission dont le président Greyfié fut le rapporteur. On se rappelle encore aujourd'hui le remarquable rapport envoyé au nom de la Cour, non sans regretter, dans l'intérêt de la paix des familles comme sous le point de vue de la justice et de l'humanité, que cet utile projet de loi, dont M. Delsol fut le rapporteur, soit resté enseveli dans les archives de l'Assemblée nationale.

L'intégrité du président Greyfié était au-dessus de toute suspicion. Justiciables et subordonnés, tout citoyen quelconque le savaient inaccessible à l'influence des passions politiques.

Deux anecdotes sont bonnes à retenir.

On parle en sa présence de la nomination d'un nouveau magistrat : « C'est encore un républicain, » dit-on. « Et qu'importe, réplique le Président, qu'il soit républicain ou non, s'il est un homme capable ? s'il est un honnête homme ? »

Un autre magistrat, souvent en butte à de violentes attaques de la part même des coreligionnaires politiques du président Greyfié, quitte le ressort, appelé à une situation plus élevée. « C'est égal, dit l'honnête Président, c'était un homme bien fort ; sa place était à la tête du parquet de la Cour de cassation. »

Conclusion :

Le souffle impur des passions politiques ne doit jamais ternir l'auréole de justice et d'impartialité qui plane sur la chaise curule du magistrat !

VI

Atteint par la limite d'âge, M. le premier président Dupasquier rentre dans la vie privée. Indépendamment des qualités supérieures qui le distinguaient comme magistrat, les difficultés inséparables de la réunion de la Savoie à la France étaient venues mettre dans tout leur jour la valeur de l'homme public et du grand citoyen. Le président Greyfié, lui-même, rappelait à la Cour quelle part revenait dans ce grand fait national à l'administration à la fois prudente et ferme de celui de ses collègues auquel, en cette occasion, les deux gouvernements ont cru devoir confier, comme au plus digne, le soin d'apaiser les passions et de concilier les intérêts.

Enlevé depuis bien peu de temps à l'affection et à l'estime de tous, le président Dupasquier est allé rejoindre dans une vie meilleure le collègue et l'ami qui l'a précédé.

L'Académie, gardienne jalouse de la mémoire de nos illustrations nationales, daignera me permettre d'interpréter ici ses sentiments pour adresser à cette nouvelle tombe l'hommage respectueux de ses regrets.

Qui donc aurait pu douter que le siége de l'éminent magistrat, de l'homme de l'annexion, ne fut réservé à cette autre étoile de la Cour, à cet autre homme de l'annexion, au président Greyfié ? Tel était le vœu de la Savoie, telle eut été la digne récompense de longs travaux, du savoir et du patriotisme...... Il n'en fut rien. Sans blesser les convenances, la manifestation d'un simple regret nous est permise, car votre haute sagesse, Messieurs, ne saurait autoriser, de notre part, dans cette paisible enceinte, uni-

quement consacrée au culte des sciences et des lettres, la prétention de donner des leçons au gouvernement.

Vous le savez, Messieurs, l'histoire n'en fournit que trop d'exemples : à la tête des armées, les compétitions et les jalousies des chefs qui dirigent les opérations compromettent assez souvent la sécurité des nations. Dans les sphères supérieures des ministres de la justice, les mêmes passions compromettent également les droits et les intérêts de la grande famille judiciaire et de tous les citoyens.

En présence des nombreuses manifestations de ces regrets, un seul homme reste impassible ; et cet homme, vous l'avez deviné, Messieurs ! Le président Greyfié, salue respectueusement son nouveau chef. Avec cette dignité et cette abnégation, caractères distinctifs des belles âmes, il lui transmet la main de justice et les attributs de la suprême autorité, et lui offre spontanément le loyal concours de ses lumières et de sa longue expérience.

Je cède ici la parole à M. le premier Président de la Cour d'appel :[1]

« Pouvais-je oublier, dit-il, le jour où j'obtins l'insigne honneur de prendre place parmi vous, et la touchante cordialité de l'accueil que M. le président Greyfié de Bellecombe voulut bien me faire en votre nom ?

« Je connaissais déjà la haute personnalité du magistrat qui me parlait, et je n'ignorais pas quelles espérances elle avait pu autoriser ; aussi, comprendrez-vous, Messieurs, avec quelle reconnaissance j'écoutai ce langage plein d'obligeance et de grâce, qui me promettait généreusement la plus utile, la plus désirée des assistances.

« Et ces promesses ont été tenues avec une admirable

[1] M. M'Roë, premier Président. Audience solennelle de rentrée, 4 novembre 1879.

fidélité; depuis ce jour, mon digne et vénéré collègue n'a cessé de m'apporter le concours toujours affectueux de sa longue expérience et d'une science dont j'ai pu admirer la richesse, malgré les efforts d'une modestie poussée jusqu'à des limites que ma pensée n'atteignait pas. »

VII

Messieurs, depuis les temps les plus reculés, la Savoie s'est associée à l'impulsion qui s'est manifestée partout pour provoquer et propager, sans s'inquiéter des limites des frontières et de leurs douanes, le goût des sciences, des lettres et des recherches attrayantes de l'histoire. Des hommes laborieux, les associations littéraires se sont livrés à cette œuvre si bien faite pour entretenir et répandre, sur son sol fécond, la vie de l'intelligence, pour élever les caractères et captiver les esprits.

En 1607, vingt-sept ans avant la naissance de l'Académie française, soixante ans avant celle des Sciences de Paris, la première Académie qui ait existé en deçà des Alpes, l'Académie *florimontane*, fut fondée par deux de nos principales gloires nationales, saint François de Sales et son illustre ami le président Favre. Cette Société littéraire fut la marraine de Vaugelas, réformateur de notre langue, auteur de la première grammaire française !

Plus tard, aux bouleversements de la révolution, aux guerres de l'Empire, succédait une période de tranquillité et de repos, qui ouvrait de nouveau la lice aux athlètes dans les luttes moins meurtrières et plus fructueuses de la science.

Un ancien pâtre de nos montagnes, un modeste prêtre de la Tarentaise, l'abbé Billiet, depuis Cardinal et Archevêque de Chambéry, reprend, au commencement du XIX[e] siècle, l'œuvre de saint François de Sales et du président Favre. Trois hommes forment, avec l'abbé Billiet, le premier noyau de votre Compagnie ; nous conservons avec vous, Messieurs, un respectueux souvenir pour ces hommes d'élite, enfants de la Savoie, Georges-Marie Raymond, le comte de Loche, l'archéologue, le sénateur de Vignet, parent et ami de Lamartine.

Le général de Boigne, dont la mémoire a également droit à notre respect et à notre reconnaissance, répandait sur sa ville natale les bienfaits d'une inépuisable générosité. Parmi ces nombreux établissements de bienfaisance et d'œuvres philanthropiques (qui excitent l'étonnement, l'admiration et l'envie de villes plus importantes), dus au patriotisme de ce grand citoyen, le temple du savoir et de l'intelligence pouvait-il être oublié ? Non, certes. Il ne le fut pas. En 1819 fut créée, et peu après fut dotée, l'Académie de Savoie.

Votre Académie, je l'ai déjà dit, Messieurs, est la gardienne jalouse du trésor de nos traditions et de nos souvenirs ; vos archives renferment les titres de noblesse intellectuelle de notre Savoie. L'honneur d'y occuper la plus modeste place, de compter dans vos rangs, ne doit-il pas exciter toutes les émulations ? Cet honneur, le premier des titres pour l'obtenir, c'est le travail, constaté par des productions sérieuses, bases essentielles du contrôle préalable de l'opinion publique, pour vous signaler *les fils de leurs œuvres*, auxquels vos suffrages, parfois trop indulgents, ma présence suffit pour l'affirmer, décernent de précieux encouragements.

A fructibus corum conoscetis eos.

Cette règle, que votre sagesse et votre impartialité conservent commune à tous, est de toute nécessité pour assurer à vos choix la confiance et la considération de vos concitoyens.

Les situations exceptionnelles, loin d'en affaiblir l'autorité, ne font que la confirmer avec plus d'éclat.

Sans doute, Messieurs, il est profondément regrettable que le président Greyfié se soit toujours absolument refusé à suivre l'exemple des sommités de la jurisprudence, tels que : les Favre, les Merlin, les Toullier, les Troplong, etc., à laisser des productions de nature à permettre à ses contemporains, aux générations futures, de bénéficier de ses labeurs, de goûter les fruits de son immense érudition. Mais l'opinion publique, tout en sanctionnant nos regrets, nos affectueuses récriminations, ne l'a-t-elle pas proclamé un *puits de science*, ne lui a-t-elle pas attribué cette notoriété exceptionnelle des hommes d'élite qui les autorise de plein droit à franchir toutes les grandes portes ? Vous avez confirmé ce jugement, Messieurs : vous lui avez d'abord ouvert vos rangs avec bonheur ; plusieurs fois vous lui avez accordé l'honneur de vous présider.

Le président Greyfié ne s'était point limité à la science professionnelle ; il possédait les connaissances les plus variées sur l'histoire, sur la littérature et sur les sciences naturelles. Il se tenait au courant de toutes les nouvelles découvertes scientifiques.

Bien qu'il nous ait refusé l'avantage de lire et d'apprécier des œuvres de longue haleine et d'une grande importance, sa plume, avons-nous dit aussi, sut saisir toutes les occasions de servir, en même temps que les intérêts de la

science, les intérêts du pays. Ses productions paraissaient le plus souvent en petites brochures ; plus rarement dans les journaux. Elles portaient invariablement sa signature. Nous croyons devoir rappeler à votre attention quelques-unes des principales. En première ligne, la brochure intitulée : *Des Prétentions de la Suisse sur la Savoie.* (Courrier des Alpes — et tirage à part), 5 mars 1860.

L'honorable académicien reprit ce sujet à propos de la *neutralité* invoquée, en 1870-1871, par M. le préfet Guiter. Il en a fait une lecture à l'Académie, le 26 janvier 1871 ; elle devait être complétée ultérieurement, elle ne l'a pas été. Il nous a été impossible d'en retrouver les traces, cette lecture n'étant que mentionnée dans vos procès-verbaux.

Mémoire sur la position des couvents en Savoie. — Paris, 1860.

Mémoire sur les droits de l'Abbaye de Hautecombe. — Chambéry, imprimerie gouvernementale.

Motif de la proposition adoptée par le conseil provincial le 21 mai 1860. — Chambéry, Puthod.

Les procès-verbaux des séances du Conseil général vous conservent des rapports dans lesquels la science juridique rivalisait avec les connaissances approfondies de l'économie politique et la parfaite entente des intérêts du pays.

Vous n'avez point oublié ses réponses aux récipiendaires.

Le rapport sur le prix de biographie inséré dans vos Mémoires. (Imprimerie Puthod, 1864.)

Dans ces remarquables discours sur les concours d'histoire et de poésie, l'académicien abandonne le style sévère du magistrat, dont il ne conserve que la concision et la pureté ; il vous fait vite admirer le tact, la finesse d'aperçus, l'à-propos d'un critique impartial et éclairé ; il vous

charme par l'harmonie d'une diction qui dénote l'amateur émérite de la belle littérature.

Il est fâcheux que ses nombreuses occupations et les devoirs multipliés de la vie judiciaire, aient privé l'Académie de la bonne fortune de recevoir plus souvent ses savantes communications.

VIII

Sous des formes qui paraissent au premier regard austères et froides, malgré le sourire que certains croyaient railleur, le comte Greyfié de Bellecombe était d'un accès facile qui ne fut jamais redouté. On reconnaissait immédiatement toute la bonté, toute la sensibilité de son cœur ; et, aux traditions d'une politesse exquise, il unissait les délicatesses d'une charité qui ne se démentait jamais. Jamais il ne permettait que l'on touchât devant lui à la réputation du prochain. Qui peut affirmer avoir entendu sortir de sa bouche ces expressions violentes et venimeuses, ces qualifications insultantes dues à l'influence passionnée des discordes politiques de notre temps ?

Ce chrétien fervent vivait sans cesse en face de sa conscience, l'interrogeant à toute heure, sans transiger jamais sur les conseils qu'elle fait entendre ni sur les ordres qu'elle donne. Cet homme au cœur droit et haut placé, au patriotisme ardent et pur, c'était un de ces hommes *tout d'une pièce,* dont le siècle de « transformisme » où nous vivons nous représente bien rarement le type.

Un tel homme peut quelquefois être l'objet de violentes attaques, mais il n'inspire pas moins à ses adversaires loyaux un respect et une estime qui survivent aux violences du jour.

Il partageait ses jours entre sa famille et l'étude, vivant simplement, suivant sa fortune et ses goûts. Passionnément dévoué à l'observance de ses devoirs professionnels, de ses droits civiques, priant Dieu le matin et le soir, pratiquant les obligations de notre sainte religion, modestement et sans ostentation, sans que l'on puisse lui reprocher une dévotion exagérée ni une intolérance fâcheuse. Aussi, le comte Greyfié n'a rien à redouter de l'insatiable acrimonie des partis.

Ses goûts, vous les connaissez, Messieurs ; il aimait la Savoie, surtout cette chère petite province de Tarentaise où il vit le jour. Combien de fois lui est-il arrivé de se dérober, entre deux audiences, de braver les rigueurs de la saison, de voyager deux nuits de suite sans s'inquiéter de sa santé, pour passer quelques heures dans cette retraite qui domine la paisible et vivifiante station thermale de Brides-les-Bains ?

L'époque des vacances l'y ramenait toujours. Heureux de se trouver au milieu de ses compatriotes, on le voyait presque tous les jours traverser le village, entretenir les uns et les autres avec cette affabilité de manières et de langage empreinte de la dignité de l'homme distingué. Il possédait cette popularité de bon aloi, que nos fiers montagnards n'accordent qu'à bon escient aux descendants de ces vieilles familles qu'ils sont habitués à regarder comme des amis sincères et dévoués.

Aucun des intérêts moraux et matériels de son pays n'échappait à sa sollicitude.

Sa charité discrète soulageait les misères de l'indigence. Ses conseils paternels réconfortaient toutes les défaillances.

Il figurait parmi les principaux promoteurs et fondateurs de l'Académie de la Val d'Isère, dont il favorisait les

recherches historiques en multipliant ses démarches pour la découverte et la conservation des antiques monuments de cette contrée visitée par les Romains.

Il secondait de toutes ses forces la lutte aussi patriotique que difficile, vaillamment entreprise par le jeune et brillant [1] pontife, successeur de saint Pierre de Tarentaise, contre le fléau séculaire qui désole la Savoie et surtout l'arrondissement de Tarentaise.

L'émigration [2], ce redoutable fléau, répétait souvent le comte Greyfié, compromet votre prospérité matérielle, en dépeuplant vos campagnes, en entravant l'accroissement de vos populations. Il enlève les bras à l'agriculture et à l'industrie ; il empêche l'exploitation des immenses richesses renfermées dans le sein de vos belles et fertiles montagnes. Ce fléau compromet enfin les liens de la famille, votre santé, vos traditions religieuses, votre moralité, votre bonheur !

Il est une autre campagne à laquelle le comte Greyfié se fut sans doute associé de tout son cœur, nous voulons parler de la percée du Petit-Saint-Bernard. Le vœu unanime du Conseil général, interprète des populations, demande la réalisation de ce projet, le seul favorable aux intérêts français, sous le double point de vue de la défense nationale appuyée sur les importants travaux militaires d'Albertville, et sous celui des avantages économiques assurés aux riches provinces de la Savoie, traversées par la ligne

[1] Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, prince de Conflans et de Saint-Sigismond, 90e successeur de saint Jacques d'Assyrie, premier évêque certain du diocèse de Tarentaise (420) ; et de saint Pierre de Tarentaise, le grand thaumaturge du XIIe siècle (1138 à 1174).

[2] *L'Émigration rurale*, par Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise. Paris, Gaume et Cie, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye.



internationale. Dans cette circonstance décisive, la Tarentaise déplorera la perte de l'un des plus dévoués défenseurs de ses intérêts.

IX

Le comte Amédée Greyfié de Bellecombe avait épousé, le 17 février 1857, Madame Anna-Louise-Marie-Suzanne Costa de Beauregard.

Douée des qualités de l'esprit et du cœur, cette épouse dévouée ne songeait qu'à remplir la belle mission de la femme, celle, suivant Joseph de Maistre [1], de « régler sa maison, rendre son mari heureux, le consoler, l'encourager, élever ses enfants. »

Le bonheur de cette union, basée sur une entière conformité de principes et de goûts, fut bientôt consolidé par la naissance de trois enfants. Hélas ! les épreuves inséparables de cette vie ne devaient point être épargnées au comte Greyfié. La douce tranquillité du foyer domestique est bientôt troublée par le deuil et les larmes. La mort lui ravit en quelques jours Thérèse-Marie, sa fille chérie, âgée de 16 ans, qui promettait de perpétuer les qualités simples et aimables de sa digne mère (7 septembre 1876). A peine deux ans se sont-ils écoulés, la compagne dont l'affection avait si souvent soutenu son courage, toujours inconsolable de la perte de sa fille, descend elle-même dans le tombeau (19 avril 1878).

Chez le comte Greyfié, la résignation, le calme d'une honnête conscience dominaient toutes ses douleurs, et ramenaient cette égalité d'humeur dont la constance, dans ses

[1] JOSEPH DE MAISTRE, *Lettres et opuscules*. Lettre 59.

rapports avec tous, le rendait particulièrement sympathique.

Les natures affectueuses mais peu expansives, qui concentrent et refoulent dans le silence leurs plus vives comme leurs plus douloureuses sensations, ne peuvent tarder à succomber sous le poids d'un pareil fardeau. Le comte Greyfié souffrait depuis quelque temps d'une maladie de cœur qui s'aggravait progressivement; mais, bien que ses jours fussent comptés, sa volonté de fer semblait devoir les prolonger encore, et nul ne soupçonnait que la mort fut si près de le frapper. Il est saisi, vers le milieu de la nuit, par une crise soudaine et terrible. Pour ses deux fils, le regard paternel est la suprême bénédiction ! Il reçoit les derniers sacrements de l'Église, et rend sa belle âme à Dieu, non sans l'avoir remercié mentalement d'avoir exaucé le plus cher désir de son cœur en lui permettant de mourir dans la maison paternelle, au milieu de ses compatriotes (1er octobre 1879).

Ses obsèques ont été célébrées en présence d'un nombreux concours de parents, d'amis, de représentants de la magistrature, du clergé et de la population, accourus à la hâte au bruit de la fatale nouvelle. Des plaintes éloquentes ont retenti, témoignage d'estime et de vénération pour une tombe qui sera toujours respectée.

Le président Greyfié fut un grand patriote, un grand magistrat, un grand homme de bien ; il laisse à la magistrature, au barreau, à l'Académie, à son pays et à ces montagnes qu'il a tant aimées, des souvenirs que le temps n'effacera pas; à ses deux fils, un noble héritage, dont ils sauront soutenir l'honneur, « et à nous tous, comme le dit Mgr Turinaz, le grand exemple de sa vie et de sa mort.[1] »

[1] Discours de Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise. Funérailles du comte Greyfié de Bellecombe. Brides-les-Bains, 3 octobre 1879.

X

Le 21 mars 1860, l'Empereur, répondant à la députation qui lui avait exprimé les vœux de ce pays, disait que la Savoie avait su se créer, à travers les siècles, une individualité glorieuse, et qu'elle s'était donnée ainsi une histoire nationale. N'appartenait-il pas à l'Empereur de glorifier, aux yeux de la France, les souvenirs de la province qu'il lui rendait? Un Napoléon pouvait-il oublier que ce petit territoire de cinq cent mille âmes fut le berceau du brave Dessaix et de cette phalange de généraux, d'officiers de tous grades,[1] et de valeureux soldats, qui suivirent fidèlement les aigles impériales dans les endroits où les boulets marquaient la place de chacun[2].

Vous avez recueilli avec fierté ce témoignage si éloquent de la richesse de nos annales ; vous vous êtes fait un devoir de leur consacrer vos études et, lorsque la mort vient décimer vos rangs, lorsqu'une voix nouvelle se fait entendre dans cette enceinte pour rappeler les mérites de ceux qui ont disparu, vous évoquez toutes ces ombres illustres pour faire connaître votre pays et demander à leur mémoire des exemples et des enseignements.

Quelle contrée peut revendiquer comme notre Savoie l'insigne honneur d'avoir donné le jour à cette pléïade d'illustrations que nous comptons à toutes les époques, dans les lettres, dans les armes, dans le droit, dans les sciences et dans les arts ; où les noms des Saint-Réal

[1] Le père du récipiendaire était capitaine de dragons, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis. Il a laissé deux de ses frères dans la campagne de Russie.

[2] Voir *Les Gloires de la Savoie*, par Jules Philippe, député.

des Berthollet, des Fodéré, des Sommeiller, des Menabrea, s'unissent à ceux des Bernard de Menthon, des François de Sales, des cardinaux de Brogny et Gerdil, des Dupanloup, de ce savant cardinal Billiet, dont le nom, suivant une heureuse expression, représentera désormais parmi nous « la plus pure alliance de la science et de la vertu [1], » n'est-ce point le jour de proclamer bien haut que notre magistrature savoisienne a été de tous temps un foyer de science juridique, de lumières, d'indépendance et de vertu.

En parcourant les riches annales de notre histoire, en rappelant avec orgueil toutes les gloires de notre pays, vous verrez sortir des rangs du Sénat de Savoie, les présidents Favre, Pierre Mellarède, de Lescheraine, de Maistre, Pierre Morel, etc.; et, parmi nos contemporains, le sénateur de Vignet, le comte Avet, garde des sceaux, M. Mercier, premier président de la Cour de cassation, les présidents Dupasquier et Greyfié.....

Ayons donc confiance dans l'avenir, Messieurs ; nos jeunes générations ne seront point inférieures à leurs devancières, elles marqueront aussi leurs noms, dans les paisibles combats de la paix, sur les tablettes fécondes de l'intelligence. Les malheurs qui viennent d'affliger la Patrie l'ont prouvé; nos enfants ont vaillamment soutenu les traditions de bravoure et de fidélité qu'ils tiennent de leurs pères ; ils ont montré que les descendants des preux compagnons d'Emmanuel-Philibert et du chevalier Bayard, [2] quand le

[1] Discours d'installation de M. de Prandière comme Procureur général à la Cour d'appel de Chambéry.

[2] L'un des aïeux du récipiendaire, Louis du Verger, seigneur de Sésarches en Tarentaise, fit partie de l'escadron du chevalier Bayard. Il eut l'honneur d'être choisi et de figurer en qualité de témoin du mariage de Marie Terrail, sœur du chevalier, avec le capitaine Pierre

clairon les appelle à la défense de la Patrie, ne se résignent à croiser les bras que lorsqu'ils sont couchés dans le tombeau !

Messieurs, ma tâche est terminée. Vous aurez à me pardonner bien des témérités. Si je fus assez osé pour tenter d'investir une position hérissée de difficultés, si les munitions m'ont manqué pour l'emporter d'assaut, votre indulgence me servira de parc de réserve. Le champ clos du patriotisme reste toujours ouvert à tous les dévouements, aux tentatives de la faiblesse, comme aux succès du fort ; le président Greyfié y avait planté sa tente : elle ne fut jamais repliée. Permettez-moi, avant d'y chercher un refuge, d'invoquer la meilleure des sauvegardes, celle de la cendre vénérée qui vous crie : Vive la France ! Que Dieu protège la France !

Pont, son lieutenant. Ce mariage fut célébré en la tour de Bayard le 17 octobre 1484.

— Son arrière grand-père, le général Charles-Philibert du Verger, baron de Saint-Thomas des Esserts, commandant en chef des troupes sardes, mourut l'épée à la main sur le rocher de Pierre-Longe, à la bataille de Château-Dauphin, le 19 juillet 1744.

— Son fils aîné, Henri, combattit à Rézonville et à Gravelotte dans les rangs du 2e hussards, et fut prisonnier de guerre en Prusse après la reddition de Metz (1870).

— Son cousin germain, François du Verger de Saint-Thomas, capitaine d'infanterie, succomba à une blessure reçue à la bataille de Coulmiers (1870).

RÉPONSE DE M. BARBIER

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE

AU RÉCIPIENDAIRE

Monsieur,

Je suis heureux que la bienveillance de l'Académie m'ait appelé une fois encore à occuper ce fauteuil, puisque sa décision me permet aujourd'hui de venir vous souhaiter la bienvenue au milieu de vos nouveaux confrères. Tout autre l'eut certainement fait avec plus d'autorité et de compétence, mais nul, soyez en certain, ne l'eut fait avec plus de cordialité.

Vous avez pris pour texte de votre discours de réception l'éloge de M. le président Greyfié.

Laissez-moi tout d'abord vous féliciter du choix que vous avez fait en demandant à venir siéger parmi nous.

Nul sujet ne pouvait nous être plus sympathique, et vous avez été heureusement inspiré en rendant hommage à la mémoire d'un homme de bien comme M. le président Greyfié de Bellecombe.

L'Académie de Savoie vous sait particulièrement gré, Monsieur, d'avoir pensé à retracer la vie d'un de ses mem-

bres dont elle a le droit d'être justement fière, d'un confrère qui lui appartenait depuis de si longues années, qu'elle avait appelé à plusieurs reprises à diriger ses délibérations et ses travaux, et qui lui avait en maintes circonstances rendu de réels services autant par les connaissances spéciales de sa profession que par la droiture de son jugement et la fermeté de son caractère. Nous vous remercierons tous d'avoir fait revivre, dans un récit fidèle et plein de charmes, la noble et sympathique figure du président Greyfié, de cet homme au cœur droit et haut placé, au patriotisme ardent et pur, dont la vie simple et calme, mais cependant si remplie pour le bien, doit être constamment devant nos yeux pour nous rappeler ce qu'il fut et ce que nous devrions être. Vous avez fait ressortir, Monsieur, avec beaucoup de bonheur, les hautes qualités de notre regretté confrère et vous avez insisté notamment sur la grande modestie de M. le président Greyfié, sur son abnégation personnelle, son détachement si complet des ambitions de ce monde.

Assurément, Monsieur, c'est une grande et belle vertu que la modestie, vous la louez trop bien pour ne pas la connaître et la pratiquer un peu ; mais vous nous faites comprendre aussi que, si l'absence totale de cette qualité nous conduit fatalement à l'orgueil, son trop grand développement nous fait manquer le but pour lequel nous avons reçu l'instruction et accru nos facultés intellectuelles.

Les trésors de la science ne nous ont été donnés, en effet, que comme un dépôt dont Dieu nous rend comptable envers les autres.

La Providence, en départissant ses biens aussi abondamment qu'elle l'avait fait pour le président Greyfié, ne vou-

lait certainement pas que ces trésors fussent ensevelis avec lui.

C'est à cette modestie, peut-être exagérée, mais en somme bien respectable et en tous cas bien rare, que vous attribuez avec raison le peu d'écrits laissés par M. Greyfié.

En feuilletant nos Mémoires, et, permettez-moi de dire en passant qu'on y trouve, en même temps qu'une agréable distraction, de sérieux enseignements, en feuilletant nos Mémoires, dis-je, je vois que le 31 juillet 1862 c'était jour de fête pour l'Académie de Savoie.

Comme le faisait si bien ressortir son président, M. le marquis Costa de Beauregard, elle avait la bonne fortune de recevoir le même jour, comme membres effectifs, M. Fabre, président du Tribunal civil de Chambéry, et M. le comte Greyfié, qui avait pris pour texte de son discours de réception la *Science du droit.*

Nul n'était plus capable que lui de faire apprécier la hauteur de vues et la richesse des aperçus nouveaux qui s'y trouvaient consignés.

C'est ce que vous venez de développer si clairement dans les pages que vous consacrez au jurisconsulte distingué et à l'éminent avocat du barreau de Chambéry.

C'est ce que constatait également le président de l'Académie en lui répondant, tout en regrettant que ce discours lui eut été aussi tardivement communiqué, parce qu'il eut été plus en mesure de faire ressortir la justesse des pensées et l'élévation des sentiments qui distinguaient ce travail.

Le compte-rendu ne nous a malheureusement conservé qu'une courte analyse de ce document, que M. le président Greyfié, dans sa modestie, ne voulu pas livrer à l'impression.

Le 20 novembre 1879 fut un jour de deuil ; j'avais la

douloureuse mission de faire part à l'Académie de Savoie, à l'époque de sa rentrée annuelle, de la perte irréparable que venait de faire notre Compagnie.

Je ne pouvais mieux faire, en lui annonçant cette triste nouvelle, que de lui donner lecture d'un article dû à la plume élégante d'un de nos confrères.

L'Académie s'unissant à moi dans de justes regrets, s'associa de tout cœur à cet hommage rendu, et au profond jurisconsulte, dont les hautes fonctions à la Cour de Chambéry disaient assez les aptitudes et les talents, et au patriote ardent qui avait jadis dignement représenté son pays au Corps législatif; enfin, à l'écrivain si fin, si délicat que notre Compagnie regrettait de ne pouvoir entendre plus souvent.

Le patriotisme revêt, vous le savez, Monsieur, différentes formes; il s'exerce de différentes manières, tendant toutes à un seul et même but, l'amour sacré de la patrie.

On le rencontre aussi bien sur les champs de bataille que dans la vie civile; au Palais, aussi bien qu'à la tribune, vous venez de nous le montrer chez le président Greyfié, incarné tour à tour dans un magistrat juste et intègre, dans un avocat pénétré de la grandeur de sa mission, dans un citoyen ami de son pays, le servant de toutes ses forces et de la puissance de ses moyens; dans un montagnard, enfin, amoureux de sa province, du clocher qui l'a vu naître, de la montagne qui a réjoui ses yeux. Par une transition toute naturelle, je reporte mes yeux sur un autre montagnard et j'y retrouve également l'expression d'un ardent patriotisme. Vous aussi, Monsieur, vous êtes issu de cette province de Tarentaise que M. Greyfié aimait tant et qui a donné à la Savoie de rudes guerriers, des écrivains célèbres, des magistrats distingués.

Vous aussi, vous avez servi votre pays, avec courage sur les champs de bataille, avec dévouement dans les emplois civils que vous avez occupés ; dans la vie politique à laquelle vous avez été mêlé comme représentant au Parlement sarde.

Bon sang ne peut mentir, dit le proverbe : les vertus guerrières sont de tradition dans votre famille.

Je vois, en effet, parmi vos ancêtres, Louis du Verger, seigneur de Sézarches, qui faisait partie de l'escadron de Bayard et qui figure comme témoin au mariage de la sœur du chevalier sans peur et sans reproche, en 1484. Puis, le général Charles-Philibert du Verger, baron de Saint-Thomas des Esserts, commandant en chef des troupes sardes, qui meurt l'épée à la main à la bataille de Château-Dauphin, sur le rocher de Pierre-Longe, le 19 juillet 1744. Parlerai-je de votre père, ancien militaire, de vos deux oncles, morts au champ d'honneur, et qui vous avaient également donné l'exemple du courage et du dévoûment à leur pays.

Aussi, n'est-il pas étonnant de vous voir, en 1848, jeune lieutenant, quittant une position tranquille pour courir, au premier appel, défendre la patrie menacée par l'étranger, vous trouvant à Pastrengo, dans l'état-major général du roi Charles-Albert; assistant plus tard, en 1859, comme capitaine commandant, à une reconnaissance offensive dirigée sur le village de Palestro, peu de jours avant la bataille de ce nom, et l'objet d'une citation à l'ordre pour votre belle conduite devant l'ennemi.

L'annexion de la Savoie à la France vous trouve chef d'escadrons ; l'armée française vous reçoit dans son sein et vous êtes appelé à servir dans la garde impériale.

Votre carrière militaire se termine bientôt, et, tout jeune encore, à quarante-sept ans, après sept ans de grade d'of-

ficier supérieur, vous demandez volontairement à quitter l'armée, vous entrez ensuite dans les finances.

L'étude avait cependant toujours eu pour vous les charmes qu'elle procure à ses adeptes. Tout jeune, vous vous étiez préparé aux travaux sérieux de l'esprit.

Si vous nous avez montré le président Greyfié étudiant le droit et tout ce qui s'y rattache, je vous vois, Monsieur, utiliser les loisirs que vous laissent le métier des armes à l'étude des questions militaires.

En 1848, paraît à Turin, pour votre début, une brochure intitulée : *Essai sur l'amélioration de la race chevaline en Sardaigne*. En 1849, vous publiez un volume in-8° de 174 pages, ayant pour titre : *Essai sur la réorganisation d'une école de cavalerie dans l'armée sarde.*

Lieutenant de cavalerie, vous vous intéressez aux questions professionnelles de votre arme.

En 1851, encouragé par le bon accueil fait à vos premiers essais, vous faites paraître : *Une parole sur le recrutement et l'avancement dans l'armée sarde.*

Sous ce titre, vous vous occupez des institutions militaires de votre pays, dont vous vous attachez spécialement à étudier l'esprit, en fournissant à l'appui de votre opinion un grand nombre de citations empruntées aux meilleurs auteurs français qui ont écrit sur cette matière pleine d'intérêt pour l'armée entière et plus spécialement pour le corps d'officiers.

On trouve dans ce volume de 262 pages, des aperçus militaires aussi justes qu'élevés, de saines doctrines et des principes qui sont également vrais pour toutes les armées.

Cette publication vous valait de hautes approbations d'hommes compétents, ou de personnages politiques, celles du maréchal de Saint-Arnaud et du général Dufour, notam-

ment. C'est à cette époque que se place votre entrée à l'Académie de Savoie, au titre de membre correspondant.

Vous entriez dans notre Compagnie sous le patronage de Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, et de M. le marquis Léon Costa de Beauregard. La haute personnalité, le savoir de ces deux membres éminents étaient une sûre garantie du choix que l'Académie faisait en vous.

C'est également à la même époque que, non content de vos succès littéraires, vous briguez les suffrages de vos concitoyens et que vous avez l'honneur de les représenter au Parlement sarde.

Les obligations de votre métier, les devoirs du monde ne vous empêchaient pas cependant de continuer vos études favorites.

En 1854, vous faites paraître successivement : *Lettre sur l'armée sarde et sur le corps expéditionnaire de Crimée;* puis, *Biographie du général Alexandre de Lamarmora;* enfin, l'*Ordre militaire de Savoie et la paix.*

Tous ces ouvrages que je viens de citer ont paru en Sardaigne.

Après l'annexion de la Savoie, en 1866, au service de la France, vous livrez à la publicité un nouvel ouvrage intitulé : *L'Italie et son armée en 1865.*

Cette publication, en dehors de ses qualités littéraires et professionnelles auxquelles des officiers généraux rendaient pleine et entière justice, acquérait une valeur de circonstance, une importance capitale en présence de l'imminence des dangers qui menaçaient la paix de l'Europe.

Vous y rendiez, en outre, un éclatant hommage à la valeur et à l'instruction militaire de l'armée sarde, montrant une fois de plus que, pour un cœur généreux, la reconnaissance n'est point un poids trop lourd à porter. C'est quelque

temps après la publication de cet ouvrage que vous preniez la détermination de quitter le service militaire.

Mais vous n'abandonniez pas pour cela le travail et l'étude.

Pendant les années que vous avez passées dans le service financier, vous avez médité, mûri et mené à bien le sujet du livre dont il me reste à parler maintenant, le *Nouveau Code du duel*, le plus important, sinon le plus original de vos ouvrages.

Sans doute, Monsieur, le *Nouveau Code du duel* n'est point une œuvre de pure imagination.

Pour traiter un sujet aussi sérieux, aussi sévère même, il fallait des principes arrêtés, absolus, une exposition nette, une argumentation serrée, une déduction logique et rigoureuse, toutes choses qui ne permettent point à la folle du logis de se donner carrière.

Mais tout en admettant que ce soit un travail de compilation dans certaines de ses parties, il n'en restera pas moins acquis qu'il y a dans votre livre une somme considérable de recherches patientes et de laborieux travail. Il n'en est pas moins certain que vous aurez fait une œuvre morale, utile, intéressante et instructive; que vous aurez rendu intelligible pour la grande majorité de vos lecteurs, une matière un peu aride en elle-même et, en tous cas, fort peu connue. Votre ouvrage est bien divisé. Trois parties le composent.

Dans la première, qui comprend l'histoire et la législation du duel, vous en faites l'historique depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution de 1789, puis vous donnez l'ensemble des législations étrangères et contemporaines, et vous terminez par l'historique du duel depuis 1789 et suivant notre droit actuel.

Votre conclusion est claire, nette et conforme à l'humanité, au bon sens et à l'équité ; vous avez eu le mérite, sur tous les ouvrages précédents, de proposer un mode de répression, rationnel et pratique, par l'accord de la législation criminelle avec l'opinion publique et les mœurs de notre temps.

La deuxième partie est consacrée à la définition du duel, aux causes qui peuvent le provoquer, aux différentes espèces de duel ordinaire ou exceptionnel, aux devoirs des témoins, aux armes dont on doit se servir, etc., etc.

Chaque chapitre est accompagné d'anecdotes et d'observations qui forment en quelque sorte un commentaire des articles qui précèdent.

Enfin, la troisième partie est consacrée aux pièces justificatives, édits, règlements, déclarations, jugements sur la matière.

Parmi les nombreuses approbations qu'a eues votre livre, j'en retiens surtout une, c'est celle qui a paru dans le *Constitutionnel* du 13 octobre 1879, sous la signature de Barbey d'Aurevilly, l'éminent critique, qui veut bien vous dire que, « en matière de législation sur le duel, il n'y a pas mieux. »

Jusqu'à présent, Monsieur, je ne vous ai donné que des éloges mérités, du reste ; souffrez maintenant que je mêle quelque critique à la louange qu'il est d'usage d'offrir à tout académicien lors de sa réception.

Cette critique, vous l'avez appelée vous-même à se manifester dans la dernière page de votre œuvre ; on ne jouit que par les contrastes, et l'encens vous paraîtra moins banal si la critique est plus vive et plus impartiale.

J'ai dit plus haut qu'en abordant un sujet aussi sérieux, aussi sévère même, vous aviez dû écarter les effets d'une trop vive imagination.

Laissez-moi vous dire qu'il eût été également bon d'en bannir un certain nombre d'anecdotes, certaines expressions un peu trop familières, je pourrais presque dire un peu risquées.

Telles sont celles que je rencontre à la page 8, au troisième alinéa, puis à la page 404, à propos d'une condamnation très juste et très rationnelle qui avait atteint les témoins coupables d'un duel, mais dont vous blâmez la bénignité, et vous vous écriez : *et le carcere duro, est-il réservé pour les hannetons ?*

A la page 456, après une réflexion très juste sur les prescriptions du Concile de Trente et la manière dont elles doivent être entendues aux temps modernes, vous terminez une invocation à la sainte Vierge par cette parole du divin Sauveur : « Laissez venir à moi les petits enfants. » (Et v'lan.)

Cette interjection, qui eut un triste retentissement il y a quelques années, n'est pas plus à sa place, même dans la bouche d'un vieux soldat, que le hanneton du *carcere duro*.

Je ne pousserai pas plus avant ces observations, qui ne touchent pas au fonds de l'œuvre ; mais je ne pouvais m'empêcher de vous les signaler dans votre propre intérêt et dans celui de l'Académie qui vous reçoit aujourd'hui dans son sein, et qui devient jusqu'à un certain point solidaire de vos travaux.

Je ne veux pas, Monsieur, terminer sur cette critique ; j'accepte volontiers le rôle d'Aristarque, je ne voudrais pas prendre celui de Zoïle.

Je me hâte d'ajouter que j'ai pu constater dans vos écrits trop de bonnes qualités pour ne pas avoir maintenant le droit et le devoir de vous dire : persévérez dans la voie que vous vous êtes tracée.

Votre entrée à l'Académie ne marque pas le terme de votre carrière littéraire ; si c'est une récompense de vos travaux passés, ce doit être aussi la promesse de vos travaux futurs.

Soyez sûr que l'Académie de Savoie, gardienne des archives de la science, comme vous le dites, vous ouvrira ses Mémoires, comme elle vous a ouvert ses portes, comme elle les ouvre à tous les travailleurs sérieux et sincèrement dévoués au bien de notre cher pays.

Soyez donc, je le répète, le bien accueilli au milieu de nous.

NOTES DIPLOMATIQUES INÉDITES

DU

PÈRE MONOD

CONSEILLER DE S. A. MADAME ROYALE, RÉGENTE

PAR

Auguste DUFOUR et François RABUT.

NOTES DIPLOMATIQUES INÉDITES

DU

PÈRE MONOD

CONSEILLER DE S. A. MADAME ROYALE, RÉGENTE

Nous devons à l'obligeance d'un des travailleurs les plus assidus aux archives de Turin [1] la connaissance d'un manuscrit du P. Monod, conseiller de S. A. R., qui nous permet d'ajouter quelques détails à l'opuscule que nous avons publié sur ce diplomate [2].

On y verra mieux encore combien nous avons eu raison de le défendre des accusations aussi méchantes que gratuites que Richelieu portait contre lui. Ce ministre, qui ne pouvait pardonner à Monod de déjouer ses projets ambitieux sur le Piémont, lui reprochait surtout de favoriser les Espagnols et de préférer leur alliance à celle de la France. Le Mémoire que nous publions montrera, une fois de plus, la fausseté de ces assertions. Aussi, Madame Royale a-t-elle

[1] L'avocat Dominique Perrero, auteur d'un grand nombre d'articles littéraires et scientifiques. Publiciste érudit, critique fin et sérieux, l'avocat Perrero a publié une traduction justement appréciée des *Odes d'Horace ;* Turin 1876.

[2] *Le P. Monod et le cardinal Richelieu.*

toujours refusé de livrer son conseiller au cardinal, malgré les assurances que celui-ci lui donnait qu'il ne lui serait fait aucun mal, et Monod, qui connaissait Richelieu, ne se laissait pas persuader. « Je ne veux voir, disait-il, la France « que sur la carte, et Richelieu qu'en portrait. » Si Madame Royale, dans sa perplexité, fit enfermer Monod dans une prison d'Etat, elle n'agit ainsi qu'afin de pourvoir à la sûreté de son conseiller.

Les notes diplomatiques que nous éditons sont écrites de la main du P. Monod, et comprennent trois parties distinctes : la première, est un projet de ligue qu'il s'agit de signer avec la France après la mort du duc Victor-Amédée. La deuxième, où éclate tout le talent du diplomate, est le modèle des instructions que Madame Royale doit donner à son ambassadeur à Paris, le marquis de Saint-Maurice, relativement à ce traité d'alliance. La troisième, destinée au même personnage, doit rester confidentielle et contient des explications détaillées sur les réserves et les conditions qui doivent servir de base au représentant de la duchesse de Savoie dans les négociations avec le roi de France ou son ministre.

La mort du duc Victor-Amédée annulait un traité précédemment signé entre la France et la Savoie en 1635 : Il fallait en conclure un nouveau. Richelieu voulait faire entrer les troupes françaises en Piémont sans faire connaître les intentions du roi et sans répondre aux questions de la régente qui s'alarmait avec raison et qui chargea Monod de rédiger un projet de ligue. Nous nous bornons à citer ici le passage suivant de ce projet, qui montre d'une façon manifeste l'injustice des accusations du ministre français contre le conseiller de Madame Royale :

« Il faut établir pour maxime fondamentale que la bonne

« union avec la France est, et sera tousiours plus néces-
« saire à ces Estats que celle d'Espagne, et qu'il faut faire
« tout le possible pour maintenir cette vnion, et mesmes
« soufrir tout ce qui ne portera point de conséquence à la
« souveraineté pour la conseruer. Ensuite de quoy, ajoute-
« t-il encore, ie ne fay nul doute que si on ne peut auoir
« l'amitié de la France qu'en faisant la guerre aux Espa-
« gnols, il est beaucoup plus seur de se ioindre à la France
« et à ses armes que de rechercher l'amitié des Espagnols.
« Le point de la difficulté, dit encore Monod, n'est pas
« doncques s'il faut préférer l'amitié de l'Espagne à celle
« de la France, puisque c'est une espèce d'hérésie de dou-
« ter que celle de la France ne soit plus nécessaire par ce
« que sa puissance est plus à craindre à la Sauoye.

« Mais si le malheur portait que les ministres de France
« voulussent faire de ces Estats comme on fit au temps de
« Madame Yoland sœur du roy Louis XI qui se saisit des
« deux princes pupils ses neveux et mit des gouverneurs
« et garnisons françaises dans les meilleures places de
« l'Estat, je ne scay si Madame Royale s'en contenteroit.
« Je scay bien que sa générosité est fort éloignée de toute
« seruitude, ce qui me fait espérer qu'elle trouuera les
« moyens d'aller au deuant des déplaisirs qui abrégérent la
« vie à Madame Jolande. »

Voilà comment ce conseiller fidèle autant que sage et habile politique, au moment où bientôt Madame Royale, cédant aux injustes préventions de la France, sera obligée de se séparer de lui, voilà comment Monod, faisant taire ses griefs contre le ministre du roi Louis XIII, engage sa souveraine à préférer l'alliance de la France à celle de l'Espagne.

Le reste de cette première partie du manuscrit de Mo-

nod est consacré à prévoir les diverses éventualités qui peuvent se produire.

La deuxième partie de l'œuvre diplomatique de Monod, nous l'avons dit, est la plus remarquable. Ce sont les instructions au marquis de Saint-Maurice, dont celui-ci doit se servir auprès de Richelieu : Le point de départ est la communication que le représentant de la France, M. d'Emery, a faite à la régente de l'envoi d'une armée française en Piémont avant d'avoir déclaré les intentions de S. M. Louis XIII. On trouve là tous les arguments que le plénipotentiaire savoyard devra mettre en avant et faire connaître ; c'est très habile. On y voit un ensemble de précautions à prendre dans la stipulation du traité de ligue à intervenir. Il faudrait en reproduire ici toutes les lignes pour en faire apprécier le mérite, mieux est de laisser le lecteur en juger par la lecture de la pièce originale.

Il en est de même pour la troisième partie.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot pour donner sur la famille du P. Monod un détail qui n'est pas encore connu : il avait un frère, nommé Louis, qui fut attaché pendant quatorze ans, de 1620 à 1634 environ, au service du cardinal Maurice de Savoie, comme on le voit par la lettre suivante, que nous avons trouvée aux archives du royaume, grâce encore à l'obligeance de M. l'avocat Perrero, qui nous l'a signalée [1] :

Mon frère,

Louis Monod, frère du P. Monod et filz du feu sénateur Monod de famille noble et de recommandables quallitez m'ha serui quatorze années de suitte à ma grande satisfac-

[1] Lettres du cardinal Maurice. 1629-1635. — Pag. 1634.

tion. A présent que je fay dessein de m'en aller à Rome, ou il ne peut pas me suiure, j'ai pensé vous le recommander particuliérement par cette, et vous prier de vous en servir en la qualité que vous trouverez plus convenable, vous asseurant que vous en demeurerez satisfaict et que vous me ferez en cela un fort grand plaisir, et voulant croire que le ferez volontiers à ma contemplation et que vous en aurez soin je demeure,

Votre bon frère M. *card. de Savoja.*

N'est-ce point la présence du frère du conseiller de Madame Royale parmi les serviteurs du cardinal Maurice de Savoie, qui était l'ami et l'allié des Espagnols, qui a pu exciter les soupçons de Richelieu relativement à l'accusation portée contre le P. Monod d'être favorable à l'Espagne ?

NOTES DIPLOMATIQUES

I

Avis sur les réponses de France.

Le traité de ligue du XI julliet 1635, entre S. M. très chrestienne et feu S. A. R. de glorieuse mémoire estant fini par la mort de sadite A. et pour plusieurs autres considérations, Madame Royale a creu deuoir s'éclaircir des intentions du Roy en cas que la guerre deut continuer en Italie, afin que la France, auec le temps, ne puisse prétendre de la maison de Sauoye les depens de cette guerre, comme on voit qu'elle veut que le duc de Mantoue paye les frais de la défense de Casal.

Pour tirer cet éclaircissement, elle a fait remonstrer à S. M. par son ambassadeur que les Espagnols auroient facilement condescendu à vne suspension d'armes particulière par le moyen de laquelle les Estats de S. A. R. pourroient estre à couuert de toute sorte d'inuasion, si S. M. s'y disposoit de son côté, comme Madame l'auroit grandement désiré pour son repos.

A quoy les ministres de S. M. n'ayant voulu entendre, Madame Royale leur a fait scauoir qu'elle n'auroit point de plus grand desir que de seruir S. M. de toutes ses forces, que s'il luy falloit estre en guerre pour ce sujet, qu'elle les prioit de considérer que le dernier traité estant fini, et les principaux motifs sur lesquels il estoit fondé ayant cessé, comme la détention de la Valteline, l'adhérence de Parme,

les forces de Mantoue et autres semblables, il estoit necessaire qu'elle sceut les conditions qu'on desiroit d'elle pour cette guerre.

Sur quoy apprès plusieurs remises qui ont duré plus de trois mois, elle n'auroit eu autre response sinon que le Roy feroit passer en Piémont $\frac{m}{15}$ hommes de pied et $\frac{m}{3}$ cheuaux qui traiteroient auec Madame Royale, comme on faisoit auec feu S. A. R., sans s'expliquer d'aucune autre condition.

Cette reponse en termes si generaux faite a vne demande precise peut donner sujet a beaucoup de conséquences bien considérables.

Premièrement parce que les formes ordinaires entre les souuerains sont de tenir tous les traitez finis par la mort de ceux qui les font quand ils sont personels et de ne rien agir en vertu d'iceux qu'ils ne soient ou confirmez ou renouuellez par le successeur, tellement que vouloir faire passer des troupes etrangères dans les Estats de S. A. R. apprès la mort de son père, sans en conuenir auec Madame Royale, comme tutrice, est apporter vn grand preiudice à son autorité et souueraineté.

Secondement. cette réponse générale que le Roy fera passer des troupes peut estre expliquée que ce sera pour la defense des Estats de Sauoye, et si on n'en tirera point d'autre asseurance par écrit, ils pourront à l'auenir prétendre les frais de cette armee, comme ils font de celles de Casal, et les Venitiens de la garde de Mantoue.

Et quoy que la France soit obligee à la defense des Estats de Sauoye par le traité secret de Queras du 31 mars 1631, il est toutefois très important, pour beaucoup de considérations, d'agir le moins qu'on pourra en vertu dudit traité lequel doit estre presumé nul, faute d'auoir accompli les conditions portées par iceluy, et conséquemment laisse S. A. R. dans des droits fort importants à sa couronne. Ce que toutefois il faut absolument dissimuler dans les conjonctures presentes.

Troisièmement. cette proposition générale de faire passer des troupes sans declarer les intentions du Roy peut estre fort dangereuse. Car bien qu'il ne faille pas facilement douter de la foy d'un grand Roy, et qui a tousiours témoigné beaucoup d'affection enuers Madame sa sœur. On doit neanmoins se souuenir que l'interest d'Estat fait souuent oublier les plus étroites alliances. Pinerol et Casal nous en fournissent des exemples si nouueaux qu'il n'est besoin de se seruir des anciens. Le pretexte de protection que la maison d'Autriche a pris autrefois de Cambray, Vienne et Constance luy en a donné la souueraineté, aussi bien que celle de Metz, Thoul et Verdun à la France. Le royaume de Chipre ne fut usurpé des Vénitiens qu'en faisant contenance de vouloir protéger la veufue qui s'en disoit reine et ses enfans ; bref, quand il s'agit d'aggrandir vn Estat, les plus iustes Roys ne manquent iamais de ministres qui leur rendent toutes choses licites. Iamais prince sage n'entendit volontiers qu'un plus puissant se veuille rendre le plus fort dans ses Estats sans songer à sa seureté, notamment quand il se pourroit bien passer de ce secours, comme feroit Madame Royale si la France se contentoit de la suspension particulière. Le moins doncques qu'elle puisse faire est de s'éclaircir des intentions du Roy sur le passage de son armée, et conuenir auec luy des conditions, quand ce ne seroit que pour éuiter les désordres et les violences des ministres qui ont traité feu S. A. R. comme on scait, et qui pourroient en vser de mesme enuers Madame Royale mesmement estant les plus forts. Cet éclaircissement ne peut point produire de mauuais effet, s'ils ont bonne intention, et s'ils l'auoient mauuaise (ce qu'à Dieu ne plaise) on aura temps de penser à la seurté de ces Estats, prenant les expédients nécessaires.

Mais auant toutes choses il faut établir pour maxime fondamentale que la bonne vnion auec la France est et sera tousiours plus nécessaire à ces Estats que celle d'Espagne, et qu'il faut faire tout le possible pour maintenir cette vnion,

et mesmes soufrir tout ce qui ne portera point de consequence à la souueraineté pour la conseruer. En suite de quoy ie ne fay nul doute que si on ne peut auoir l'amitié de la France qu'en faisant la guerre aux Espagnols, il est beaucoup plus seur de se ioindre à la France et à ses armes que de rechercher l'amitié des Espagnols. Tellement que si on estoit asseuré que les ministres du Roy ne prétendent autre de Madame Royale que d'vnir ses forces aux leurs pour faire une diuersion, sans qu'ils prétendissent chose aucune préjudiciable à sa souueraineté, ie conclurois sans difficulté qu'il faudroit soufrir toutes les incommoditez de cette guerre plutost que de quiter le parti de France, ou de rompre auec elle.

Le point de la difficulté n'est pas doncques s'il faut préférer l'amitié d'Espagne à celle de France, puisque c'est vne espèce d'hérésie de douter que celle de France ne soit plus nécessaire, parce que sa puissance est plus à craindre à la Sauoye.

La difficulté est doncques si Madame Royale se peut asseurer dans ces conjonctures de l'amitié de la France ; car si elle en est asseurée, elle pourra voirement soufrir beaucoup d'incommoditez, mais son Estat sera conserué à ses enfans et sans que les Espagnols y puissent faire aucun progrez considerable.

Mais si le malheur portoit que les ministres de France voulussent faire de ces Estats comme on fit au temps de Madame Joland sœur du Roy Lois XI qui se saisit des deux princes pupils ses neveux et mit des gouuerneurs et garnisons françoises dans les meilleures places de l'Estat, comme on peut voir dans l'Argenton et dans la chronique de Sauoye, ie ne scay pas si Madame Royale s'en contenteroit. Ie scay bien que sa générosité est fort éloignée de toute seruitude, ce qui me fait espérer qu'elle treuuera les moyens d'aller au deuant des déplaisirs qui abrégèrent la vie à Madame Ioland, ne la laissant suruiure que six ans à son mari.

Ce qu'elle peut faire, taschant de pénétrer, le plustost qu'il sera possible, les vrais sentiments des ministres du Roy en ce rencontre, auant qu'ils ayent fait passer des plus grandes forces en Piémont. Le feu Duc Charles Emmanuel dit plusieurs fois que la perte de Pinerol estoit procédée de ce que M. de Monfalcon son ambassadeur en France laissa partir de Paris M. le cardinal de Richelieu pour venir auec vne armée en Piémont sans tirer auparauant de luy, comme il luy auoit commandé, vne réponse précise de l'intention qu'il auoit en passant les Alpes auec cette armée. Et on voit par le refus qu'il fit de s'aboucher auec M. le prince de Piémont, et par toutes les réponses qu'il fit au Pancirole et à Masarini, qu'il ne vouloit que gaigner temps pour entrer en Piémont, le plus fort.

Afin doncques de ne tumber en vn semblable inconuénient, attendu l'occasion de douter qu'a donné le delay de trois mois à faire réponse, et l'ambiguité de celle qu'ils ont despuis fait, ie crois estre necessaire de leur faire parler de nouueau par M. le marquis de Saint-Maurice, afin de tirer d'eux vne réponse plus précise, qui donne plus de lumière à la conduite qu'il faudra tenir.

Il en pourra prendre l'occasion de la dernière, leur remonstrant que si bien Madame Royale a compris par icelle que l'intention du Roy estoit de faire continuer la guerre et d'y employer bon nombre de troupes, et qu'elle soit résolue de seconder, en tout ce qu'elle pourra, les intentions de S. M. elle n'a toutefois encore peu apprendre les conditions que le Roy désire d'elle, puisque celles du dernier traité n'ont plus de lieu tant pour la perte de la Valteline et changement du duc de Parme, que pour la mort de feu S. A. R. qui change toute la face de cet Estat, aussi bien que la mort du duc de Mantoue, celle du Monferrat. Il adioutera que feu S. A. R. voyant que les principaux articles du dernier traité, et les motifs qu'on auoit eu de le faire, estoient cessez, attendu les grands changements qui estoient arriuez despuis

en Allemagne et ailleurs, auoit délibéré, quand il fut suruesquu, de supplier le Roy d'auoir égard à la ruine de ses Estats, et luy donner des plus grands moyens de le seruir, en cas qu'il voulut continuer la guerre, ne luy estant possible de continuer dauantage, ni de renouueller le traité qui finissoit en julliet prochain, si on ne faisoit vn nouueau traité dans lequel il treuua le moyen de subsister. Qu'en suite des desseins de feu S. A. R. Madame Royale supplioit très humblement S. M. d'auoir égard à la misère de ses Estats, à la minorité de ses enfans, à la faiblesse de son sexe, se contentant de luy demander choses possibles, que, comme elle ne vouloit épargner chose aucune pour le seruice du Roy, aussi estoit il necessaire qu'elle sceut la qualité de la guerre qu'elle deuoit faire et les conditions d'icelle, afin de s'y disposer en telle façon que S. M. peut estre satisfaite de ses résolutions, et que tout le monde connoisse qu'elle ne manque non plus de preuoyance pour le gouuernement de ses Estats que de générosité pour le service du Roy de France. Qu'elle considéroit que cette guerre deuoit estre ou défensiue pour ses Estats et pour ceux du Monferrat, ou offensiue contre l'Estat de Milan. Que pour l'offensiue, le dernier traité estant fini, la maison de Sauoye ni estoit engagée par aucun traité, et croyoit d'en pouuoir estre légitimement excusée par la ruine de ses Estats et par la perte qu'elle auoit fait de son prince au seruice du Roy, et par le peu d'apparence qu'il y a de faire des progrez, puis qu'on ne les a peu faire tenant la Valteline et les autres auantages que la valeur et conduite de feu S. A. R. apportoit.

Que si neanmoins le Roy estoit resolu de continuer la guerre offensiue en Italie, les secours que Madame Royale luy pourroit donner se réduiroient a faciliter les passages, les viures, et autres choses semblables pour lesquelles il estoit nécessaire de dresser quelques articles, comme on a coutume en semblables occasions, attendu que ceux du der-

nier traité n'estoient plus en vigueur et que la maison de Sauoye n'a aucunes conuentions auec la France pour la guerre offensiue. A quoy Madame Royale deuoit auoir plus d'égard pour la conséquence, et parcequ'elle est tutrice.

Que si S. M. treuuoit plus à propos de ne s'engager qu'à la simple défensive du Piémont et du Monferrat, à la forme des traitez de Queras, il estoit aussi raisonable d'en dresser les articles tant pour euiter les désordres que pour disposer ses sujets à contribuer tout ce qui sera nécessaire.

Le marquis de Saint-Maurice ayant charge de faire ce discours formel aux ministres du Roy et mesmes de leur en donner la substance par écrit : ils seront obligez de luy faire vne réponse précise par laquelle on pourra mieux découurir leurs intentions. Que s'ils parleront ambiguement ou useront de leurs délais accoutumez, il en faudra tirer les conséquences que la prudence doit suggérer.

Mais parce que le temps presse, et qu'en attendant ces éclaircissements, les Espagnols pourroient gaigner le deuant, i'estimerois à propos d'vser en mesme temps de deux diligences, l'vne auec la France, l'autre auec l'Espagne, suiuant les maximes de tout temps pratiquées en cette royale maison de se préualoir des vns et des autres par des sages ialousies.

La première est de solliciter le passage de quelques troupes de France pour empescher des plus grands progrez dans le Monferrat, et de s'en seruir en occasion que les Espagnols voulussent attaquer le Piémont. Cette venue fera deux bons effets, l'un qu'elle ostera la défiance aux Français quand ils verront qu'on désire leurs troupes, l'autre que l'arriuée des Français contiendra les Espagnols afin qu'ils ne facent des nouuelles entreprises de conséquance appres celle de Ponson.

Auec les Espagnols i'estimerois qu'on pourroit faire quelque office par la voye de D. François de Melo selon les intentions de feu S. A. R. pour ietter le fondement de quel-

que appuy en cas qu'on découurit quelque mauuais dessein dans la France pour ces Estats. Cette ouuerture pourroit produire plusieurs bons effets. Premièrement parcequ'elle donneroit moyen à celuy qui negotieroit de pénétrer les desseins des Espagnols. 2° Parcequ'en les déliurant de la crainte qu'on voit par toutes les relations qu'ils ont que Madame Royale soit pour incliner aux desseins que la France pourroit auoir sur ces Estats, ils l'estimeront dauantage et prendront asseurance sur sa parole comme d'une princesse très sage et preuoyante. 3° Cette mesme ouuerture pourra seruir pour les disposer a retenir le Prince Thomas en Flandre pour ne donner pas des ialousies à Madame Royale qui l'obligent à remettre ses places aux Français. Ce que les Espagnols craignent si fort qu'il n'y a rien qu'ils ne fissent pour l'empescher. Finalement puis que tous les auis portent que les affaires d'Allemagne sont grandement heureux pour l'Empereur et qu'on tient l'accommodement des Suédois ou fait ou fort proche, et que d'ailleurs les Espagnols se déclarent par tout qu'ils feront tous leurs efforts pour empescher que les Français ne s'établissent en Piémont, ie ne scay pourquoy il y auroit du mal de les sonder secrettement, par le moyen des personnes qu'on proposat hier.

Or en cas qu'on les treuue disposez à la proposition des *suisses confederez* pour les faire passer en Piémont en vn besoin, i'estimerois qu'il faudroit pour maintenant se contenter de leur bonne volonté et de leur auoir donné asseurance que Madame Royale ne remettra aucune place aux Français, et que si ils l'y voudront contraindre alors elle aura recours à eux pour leur demander les suisses qu'ils auront dans l'Estat de Milan pour asseurer ses places. Qu'elle désire lesdits suisses parce qu'ils sont alliez des deux couronnes et de la maison de Sauoye, et ainsi peuuent estre dans ses places sans donner aucune ialousie aux vns ni aux autres. Les Espagnols doiuent appreuuer cette conduite de Madame

Royale parcequ'elle les délivre de la crainte qu'ils ont de voir tomber les places entre les mains des Français.

Et en cas que ceux cy vinsent à se déclarer de vouloir des places il n'y en a point de conséquence qui puisse estre forcée auant qu'on eut fait venir lesdits suisses de Milan, et leur pourroit-on dire librement alors que Madame Royale se veut seruir desdits suisses comme de leurs confidents et alliés, ainsi que fut conuenu a Suse ès derniers troubles, ce qui osteroit tout prétexte apparent aux François de vouloir nécessiter Madame Royale à lui donner des places, d'ou s'ensuiuroit que n'ayant aucun fondement de douter que les Espagnols se voulussent ou peussent rendre maistres de Piémont, ils seroient obligez de s'abstenir des violences.

Je tiens qu'il est nécessaire de faire au plustost cette ouuerture, premièrement pour scauoir comme on se deura conduire avec les Francois, en cas qu'on reconnoisse qu'ils ne marchent plus sincèrement, attendu qu'on leur pourra parler plus librement, si on aura eu quelque asseurance des Espagnols. Secondement parce que si on attendra de faire cette ouuerture iusques à ce que les Francois soient les plus forts dans cet Estat, et qu'ils vinsent a demander des places, les Espagnols ne se fieront pas à Madame Royale et luy demanderont des places de seurté comme ils firent quand Pinerol fut assiégé, ce qui fut cause de sa perte. Troisièmement peut estre que si on proposera ceci aux Espagnols à bonne heure, ils treuueront le moyen de faire que le Pape, ou les suisses mesmes se rendent auteurs de cette proposition.

Quant au secret, i'auoue que si on tractoit que Madame Royale prit dès maintenant de l'argent des Espagnols pour faire vne grande leuée de Suisses, qu'il seroit impossible de le cacher, les Francois scachant fort bien qu'elle n'a pas fonds pour cela. Mais ie ne parle que de prendre les asseurances maintenant, et ce pour vn besoin seulement; auquel cas, il faudroit ouuertement se déclarer aux Francois qu'on logera plustost les Suisses dans les places que de les leur remettre,

et que mesmes on fera venir ceux de Milan, du consentement des Espagnols. N'estant doncques pour maintenant question de prendre argent, ni hommes des Espagnols, ie ne vois pas on ne puisse negotier secrettement auec eux les asseurances necessaires en cas seulement que la France voulut vser de violence, puis que feu S. A. a si souuent fait traiter auec eux secrettement, et qu'en toute cette negotiation, il n'y a point de mauuaise foy.

Cette proposition ne doit pas exclurre les autres qu'on peut faire par le moyen du pape; au contraire, comme on voit que les pensees des deux couronnes sont toutes tournees à rendre le Piémont le théatre de la guerre, il faut chercher tous les expédiens possibles pour détourner ce malheur, afin que quelqu'un réusisse. Cependant il faut à bonne heure pouruoir à Chiuas pour oster le prétexte aux Francois d'en vouloir faire l'estape ou place d'armes entre Pinerol et Casal, comme plusieurs d'eux ont souuent discouru, et ne sera pas temps d'y rémédier quand ils seront les plus forts dans le Piémont.

II

Instructions au marquis Saint-Maurice pour traiter la suspension d'armes générale l'an 1637 après la mort de S. A. R.

En mesme temps que nous avons receu vos dépesches du... M. l'ambassadeur d'Emeri nous a donné part des résolutions de S. M. pour la guerre d'Italie, nous disant presque les mesmes choses que M. des Noyers vous auoit dit de la part du Roy, sinon que M. d'Emeri fait les troupes qu'on doit enuoyer icy de 25 régiments, outre $\frac{m}{4}$ hommes de pré-

side et m/1 cheuaux, et nous presse de leur donner passage par quatre endroits du Piémont, pour auoir promptement vn corps ensemble dans nos Estats ; Cette presse extraordinaire iointe au retardement qu'ils ont fait de nous déclarer leurs intentions, et de nous faire auoir les arrerages de l'année pour pouuoir faire nos recreues, nous mettent d'autant plus en peine que le mesme ambassadeur nous sollicite pareillement de faire vne declaration pour la continuation du traité de Riuoles 31 julliet 1635, disant n'estre besoin d'autre chose, comme en effet son pouuoir ne luy donne point d'autre autorité.

Et neanmoins c'est chose asseurée que si uous venions à agir en vertu dudit traité, et à la forme qu'il est couché, supposé que la face des affaires est toute changée, nous ferions vn trop grand préiudice à nos Estats, et de dangereuse conséquence à l'avenir.

C'est pourquoi nous auons résolu de vous depescher ce courrier pour vous faire scauoir nos intentions, et ensemble vous donner pouuoir de faire vn nouueau traité suiuant les instructions cy iointes, n'estimant point à propos de négotier ces choses auec M. l'ambassadeur d'Emeri pour sa façon de traiter, qui le rend tous les iours plus insupportable. Nous luy auons doncques fait faire nos excuses sur la déclaration qu'il nous demandoit, luy faisant scauoir que nostre chancelier et autres gens de nostre conseil a qui nous nous deuons remettre pour les formalitez, asseurent que nous ne pouuons legitimement agir en vertu du traité de Riuoles, et qu'il est necessaire que nous en faisions vn nouueau, et que leur ayant communiqué la copie de la procure qu'on luy a enuoyé, ils iugent qu'elle n'est pas suffisante pour vn nouueau traité, puisqu'elle ne luy donne pouuoir que de continuer et prolonger le susdit traité, comme vous pourrez voir par la copie que nous vous en enuoyons. Que neanmoins, pour ne retarder point le seruice du Roy, et pour témoigner la confiance que nous auons à M. le Cardinal, nous vous

auons enuoyé ample pouuoir de négotier et conclurre auec les Ministres du Roy tout ce qui sera nécessaire dans la présente conjoncture.

En suite de quoy nous auons fait considérer tout ce qui nous sembloit deuoir estre changé audit dernier traité, et en auons fait dresser les articles du nouueau comme nous les desirerions. Ce n'est pas que nous iugions que vous les deuiez présenter ainsi qu'ils sont couchez, scachant bien qu'ils se pourroient offenser qu'on leur voulut donner la leçon ; il nous suffit que vous voyez dans iceux nostre intention, et que, venant à conférer auec eux touchant l'ancien traité et le nouueau pour y apporter les changements nécessaires, vous leur déclariez nos intentions et taschiez de les disposer, de les coucher dans le mesme sens que portent les articles que nous vous enuoyons.

Nous désirons néanmoins, qu'auant qu'entrer en négotiation, vous renouuelliez les instances que vous auez fait de nostre part pour la suspension générale ou particulière, vous seruant des mesmes raisons que vous leur auez iudicieusement représentées, et y adioutant celles que nous auons marqué dans les instructions cy ioinctes. Ce n'est pas que nous espérions qu'ils se laissent aller à vos persuasions, mais cela peut seruir à deux choses ; la première, pour les disposer à se contenter au moins d'une guerre défensiue pour nostre regard, l'autre, pour leur oster le prétexte de croire qu'ils nous obligent grandement par cette guerre, puisqu'il ne tient qu'à eux que nous ne soyons en repos, estant chose asseurée que les Espagnols ont telle crainte que la France ne face de ces Estats comme du Monferrat, que pour en leuer toute occasion, ils viuroient volontiers en pais auec nous, si les Francois vouloient viure de mesme auec eux en Italie : mais tout le monde voit bien que la France n'a autre dessein en cette guerre que de diuertir les forces qui la pourroient attaquer pour les arrester dans nos Estats, et voir si, dans la ruine d'iceux, ils pourront se preualoir de

nostre foiblesse. Affin doncques d'aller au deuant de ce qu'ils publient auec tant d'éclat, que ce n'est que pour protéger nos interests qu'ils font cette guerre, il les faut rendre capables de la croyance que nous auons auec tout le monde, qu'ils n'ont égard à ceci qu'à leur propre conseruation, afin qu'ils connoissent, qu'en les seruant, nous prétendons au moins d'acquérir quelque mérite.

Après leur auoir reprèsenté la nécessité de ladite suspension, voyant qu'ils ne la veulent point, vous passerez à la forme du traité, leur en laissant proposer le proiet. Et parce que d'abord, ils parleront de nous engager à la guerre offensiue contre l'Estat de Milan, en mesme façon que feu S. A. R. de glorieuse mémoire, ne se promettant pas moins de nostre affection que de la sienne, et qu'ils diront soudain que, si on y fait difficulté, que c'est parce qu'on se veut mesnager auec les Espagnols, et nous faire perdre l'amitié du Roy qui ne veut point de neutralité, mais une déclaration ouuerte d'ami ou d'ennemi. Vous leur répondrez que le Roy a tant de preuues de nostre affection qu'il n'en peut douter sans nous faire tort, qu'après auoir perdu feu monseigneur à son seruice, nous croyons qu'il doiue porter compassion au bas eage des Princes ses enfans, et désirer que nous conseruions ce peu de forces qui nous restent pour la défense de nos Estats et des alliez de S. M. sans les exposer dehors de l'Estat à la fortune de la guerre, en danger de demeurer sans troupes, s'il arrivoit quelque accident à celles qui passeroient dans l'Estat de Milan. Que le Roy et M. le Cardinal semblent de vous avoir donné cette intention soudain après la mort de feu S. A. monseigneur, lorsqu'ils vous dirent de nous écrire que nous eussions seulement bon soin de nos places et de nostre Estat, que pour le reste nous les laissassions agir, ce que M. l'ambassadeur d'Emeri nous auroit pareillement dit cent fois en ces premiers commencements. Que ce n'estoit point vouloir estre neutre que de leur donner le passage libre, et ne le permettre

point aux Espagnols, ains au contraire s'obliger à ioindre nos forces à celles de S. M. pour défendre le Monferrat, voire y aller mesmes attaquer les places qu'ils y tiennent en cas que le seruice du Roy le porte, qu'en vn besoin, lorsque l'armée du Roy entrera dans le Milanois, si on en lairra vne partie pour faire diuersion du costé du Monferrat, noz troupes, se ioignant à celles du Roy, feront le mesme effet que si elles entroient dans l'Estat de Milan. Que nostre Conseil portait qu'une tutrice deuoit estre bien plus considérée à entreprendre vne guerre offensive que le prince absolu ; que le Roy mesmes auoit interest à soutenir nostre reputation, et ne permettre point que nous donnassions occasion à nos enfans et à la postérité de se plaindre vn jour de nous, pour auoir fait vne ligue offensive, sans espérance d'aucun avantage, estant très certain qu'on ne peut espérer aucun progrez dans l'Estat de Milan en vn temps que la Maison d'Autriche est sans aucun doute beaucoup plus puissante qu'elle n'estoit, quand on fit le traité de Riuoles, et qu'elle a tous les passages d'Allemagne ouuerts et tous les princes d'Italie ou confédérez ou amis. Que quand mesmes on y pourroit faire des conquestes, les desseins qu'on auoit proposé à feu S. A. R. de se préualoir desdites conquestes par voye de quelque eschange, ne pourroient auoir lieu parce qu'une tutrice ne peut pas disposer des Estats des pupils ni par eschanges ni par autres voyes, et conséquemment que le fondement de cette ligue offensiue venant à manquer, nous ne voyons point comme nous la puissions faire sans préiudicier grandement aux princes nos enfans et à nostre reputation, que tous nos sujets ayant desia tant soufert durant ces trois ans pour le seruice de S. M. ne peuuent ouir parler qu'on les veuille faire sortir de l'Estat pour vne guerre qui ne nous peut apporter ny a eux que de grands dommages. Que l'exemple de feu S. A. monseigneur nous doit seruir de loy, puis qu'il ne voulut iamais se résoudre à la ligue offensiue qu'il n'eut veu au préalable dix mille hom-

mes dans la Valtelline qui fermoient le passage aux Alemans, et qu'on ne luy eut donné parole que le Roy feroit entrer vne puissante armée dans la Flandre auparauant qu'il fit aucune rupture, qu'il auoit expressément capitulé qu'il ne seroit point obligé de sortir en campagne que les autres confédèrez d'Italie n'eussent mis sur pied leurs forces, qu'enfin quand la qualité de tutrice nous permettroit de faire vne guerre offensiue en mesme façon que feu monseigneur nous serions preste à la faire aux mesmes conditions qu'il la fit, scauoir est voyant au prealable $\frac{m}{10}$ hommes dans la Valtelline, les princes confédérez d'Italie en estat de combattre, et les adhérences du Roy aussi puissantes en Alemagne et Alsace qu'elles étoient alors. Que si toutes ces choses ont manqué, pourquoy voulait-on se seruir de l'exemple de S. A. R. qui ne s'estoit engagé à cette ligue que sur des fondements si forts que ceux qu'on vient de dire. Qu'aussi bien estoit-ce l'intention de sadite A. de faire représenter les mesmes choses au Roy afin de pouruoir au seruice de S. M. par des autres moyens plus seurs, puis que ceux du dernier traité ne pouuoient réussir. Qu'apprès tout, nous ne croyons point que S. M. veuille rendre nostre condition inférieure à celle de la princesse de Mantoue à laquelle on n'a point demandé qu'elle fit vne ligue offensiue, ni mesmes ne nous a-t-on point fait voir (comme il serait raisonnable) qu'elle, comme princesse de Monferrat, se soit obligée à la défense du Piémont, comme nous nous offrons de défendre le Monferrat.

Nous croyons que ces raisons soient si concluantes, pour ne passer point l'article de la guerre offensiue, qu'ils auront égard à n'engager point nostre réputation à vne formalité qui ne leur sert en effet de rien, puisqu'ils peuuent auoir les mesmes effets de la ligue que nous faisons pour le Monferrat. C'est pourquoy vous insisterez viuement à ce point, et quoy que nous eussions pensé de ne vous donner point autorité de passer outre pour ce particulier, sans nous en donner auis, nous confions toutefois tant en vostre discrétion

et prudence que nous vous donnons pouuoir d'y consentir, en cas que vous iugiez qu'vn refus absolu deut apporter quelque rupture et non autrement.

Quant au 3me article qui contient le nombre des troupes selon le traité de Queras, vous le presserez pour le regard de celles qu'ils nous doiuent payer, et en cas de refus, leur déclarerez que nous en tiendrons tant moins eu égard à l'impossibilité de nos finances.

Ils feront peut être aussi quelque difficulté de s'obliger par écrit au payement desdites troupes. Mais il faut absolument s'arrester pour ceci aux traitez de Queras, dont le présent et le suiuant article ne sont que des déclarations, et leur représenter que la qualité de tutrice nous oblige à prendre ces asseurances.

Le 4me article est si nécessaire qu'il doit estre comme le principal fondement de ce traité pour les grandes conséquences qu'il peut porter. Nous ne croyons pas qu'ils y apportent difficulté puis que M. des Noyers vous a dit que cette déclaration estoit fort raisonnable. Vous prendrez en ceci garde à la clause qui dit que la France ne pourra iamais rien prétendre de S. A. ni de ses légitimes successeurs pour les frais de cette guerre, afin qu'on n'altère point la parole de successeurs, y subrogeant celles de descendants afin de ne porter préiudice au frère de S. A. et aux autres qui pourroient succèder à l'auenir, en cas de défaut d'hoirs masles, ce qu'à Dieu ne plaise. Vous scauez la déclaration que les Vénitiens ont fait despuis peu pour les frais de Mantoue, en cas que le jeune duc de Mantoue vint à mourir sans enfans masles, prétendant que tous autres successeurs qui ne seront descendants du Duc Charles soient obligez à la restitution de tous lesdits despens qu'ils font monter à six millions.

Nous n'estimons pas qu'ils facent difficulté sur le 5me article, attendu qu'ils ont assez de canon dans le Monferrat, et en ont tiré de Pinerol à suffisance pour semblables rencon-

tres. Outre qu'en cas de nécessité, on s'ajustera tousiours avec eux pour ce regard.

Le 6me et 7me seront peut être disputez, mais vous leur déclarerez que nous sommes absolument résolue de conseruer nostre autorité dans nos Estats, et que nos troupes ne dépendent que de nous, et sur ceci, il ne faudra admettre aucun tempérament; bien les faut-il asseurer que nous auons tant de passion pour le seruice de S. M. que nous contribuerons tousiours tout ce que nous pourrons pour la bonne conduite de ses affaires. Mais que si nous en vsions autrement, outre le préjudice que nous apporterions à nostre réputation, nous rencontrerions des grandes difficultez dans l'esprit de nos principaux officiers.

Nous auons laissé en blanc le temps de la ligue parceque nous désirons en vser, si faire se peut, comme les Ollandois, ne nous engageant que pour vn an ; si toutefois ils s'opiniatreront a dauantage, vous ferez que ce soit pour le moins qu'il sera possible.

Il faudra aussi auoir l'œil aux motifs qui seront mis pour préface au traité, afin, qu'en parlant de nous, ils soient, le plus que faire se pourra, conforme à vos instructions.

Nous croyons d'auoir assez amplement satisfait par cellecy et par les instructions y jointes à tout ce que vous pouuez désirer de nos intentions pour le regard de ce traité. Reste cependant que vous sollicitiez M. de Bullion, sans qui nos forces ne peuuent subsister, et de plus qu'ils facent avancer au plustost quelques troupes, ainsi qu'ils vous ont donné intention.

Nous désirons aussi que vous auisiez ce qui se pourra espérer du titre d'Altesse Royale que le Roy d'Angleterre nous a promis, ainsi que le marquis de Parelle vous a informé. Et pour ce nous iugions necessaire que vous voyez les ambassadeurs d'Angleterre et scachiez s'ils ont eu ordre de leur Roy de faire offices auprès des ministres de S. M. qu'elle treuue bon qu'ils nous donnent ce titre et a S. A. R. mon-

sieur mon fils, comme le Roy a treuué bon qu'ils donnassent l'Altesse aux princes du sang, et en cas que lesdits ambassadeurs n'ayent encor fait cet office, vous les en solliciterez et donnerez auis au conte de Pessey de ce qu'il deura faire pour ce particulier. Que si les ministres du Roy se témoignoient alienes de cette proposition, vous leur en ferez nos plaintes, leur protestant que nous auons vn extrème sentiment qu'ils consentent à toutes les nouueautez qui se font en faveur des autres, et que mesmes ils veulent détourner les autres des bonnes volontés qu'ils ont pour cette maison. Que si vous les treuuiez en quelque bonne disposition, vous tascherez de leur insinuer que le Roy deuroit estre le premier à nous fauoriser de ce titre au traité que vous ferez. Mais il faudra aller fort adroitement en ceci, afin que cette prétention ne les porte à empescher ce que le Roy d'Angleterre veut librement faire pour nous.

III

Pour le marquis de Saint-Maurice.

Que ses dépesches du..... sont d'autant plus considérables pour la conduite que Madame Royale doit tenir en ces conjonctures, que par les réponses qu'on luy a fait sur le point principal, elle a moins d'éclaircissement que iamais des intentions du Roy pour le regard de ces Estats. Que comme son principal soin, dès le commencement de sa régence fut de tascher d'apprendre comme la France voudroit traiter auec elle apprès la mort de feu S. A. R. de glorieuse mémoire, par laquelle finissoit le traité dit Julliet 1635 ; aussi auoit elle tousiours esté en impatience, attendant la réponse des ministres du Roy, sur ce qu'il auoit eu ordre de leur

faire entendre touchant la fin dudit traité, et de la nécessité en laquelle Madame Royale se treuuoit de scauoir comme ils entendoient de faire la guerre en Italie, afin qu'à l'avenir ils ne peussent prétendre les frais d'icelle, sous prétexte d'avoir défendu ses Estats, comme ils font avec le duc de Mantoue, ainsi qu'on luy a écrit par vn dépesche bien ample sur ce sujet, et ressouuenu par plusieurs autres. Neanmoins, apprès tant de diligences, elle voit par les siennes dernières, qu'il n'a peu tirer autre éclaircissement sur ce sujet sinon en paroles générales, qu'eu égard aux grands préparatifs que les Espagnols font pour la guerre d'Italie et le peu d'infanterie que Madame Royale peut mettre en campagne, ils sont résolus d'enuoyer $\frac{m}{18}$ hommes de pied et 3,000 cheuaux deça les monts, sans s'expliquer des conditions auec lesquelles ils prétendent de les faire passer, comme il seroit raisonnable, attendu la fin du traité susdit. C'est pourquoy Madame Royale a creu deuoir prendre l'auis d'aucuns de ses principaux ministres sur cette façon de procéder qui peut produire des conséquences dangereuses, si on n'y pouruoira a bonne heure.

Que tous ceux ausquels elle en a donné part ont fait grande considération sur les longs délais et remises que les ministres du Roy ont apporté à faire cette réponse, et sur l'ambiguité d'icelle, attendu l'éclaircissement exprès que Madame Royale attendait tant sur la fin du dernier traité qu'elle leur a fait entendre que sur les conditions auec lesquelles il faudroit agir désormais, qui ne portassent point la conséquence d'aucuns frais pour la guerre, comme l'exemple de Mantoue doit faire appréhender, quand on n'aura point conuenu expressement auant que rien entreprendre.

Que tous sont demeuré d'accord qu'attendu la mort de feu S. A. R. de glorieuse mémoire, quand toutes autres considérations cesseroient, la ligue faite auec luy estoit éteinte, parcequ'elle estoit personelle, et que quand Dieu n'auroit point appellé à soy ce bon prince, il prétendoit luy mesme

de n'y estre plus obligé, attendu la mort du duc de Mantoue, la retraite de celuy de Parme, la perte de la Valteline, le changement de la plus part des adhérens du Roy en Allemagne qui auoient serui de puissant motif aux entreprises d'Italie et finalement parcequ'aussi bien le temps porté par ladite ligue finissoit en cette prochaine campagne, laquelle feu S. A. R. ne faisoit point estat de recommencer qu'avec des nouuelles conditions qui tinssent lieu, pour l'asseurance de ses Estats, de celles qui manquoient au dernier traité.

Ce qu'étant supposé comme chose certaine, il n'y a personne qui ne s'étonne et n'appréhende grandement cette façon de procéder, qu'un souuerain prétende de faire entrer dans l'Estat d'un autre souuerain vne puissante armée, sans auoir, au préalable, déclaré ses intentions et conuenu auec luy des conditions dudit armement et passage, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué entre les souuerains. De sorte que Madame Royale porteroit vn grand preiudice à son autorité, et de très dangereuse conséquence pour ses Estats, si elle ne tiroit vne déclaration expresse de leurs intentions, puisque s'ils viennent pour vne guerre offensiue, la maison de Sauoye n'estant, par aucun traité, obligée à la faire, si elle s'y engageoit sans aucune déclaration, cela porteroit vne conséquence très pernicieuse. Que s'ils ne prétendent qu'une défensiue en vertu des traitez de Queras, tousiours est-il nécessaire d'en auoir vne déclaration pour ne tomber dans la conséquence des prétentions des frais de la guerre.

On a aussi considéré que cette réponse générale qu'ils ont fait sans declarer leurs intentions pourroit couurir quelque mauvais dessein, attendu mesmes que de tous costez Madame Royale est auertie d'y prendre garde. Car, bien qu'il ne faille pas facilement douter de la foy d'un grand Roy, et d'un Roy qui professe d'aymer tendrement sa sœur, si estre que l'exemple de Madame Ioland sœur du Roy Louis XI fait peur, puis que la proximité du sang n'empescha point que ledit Roy ne se saisit des deux princes pupils ses neueux,

et ne mit des garnisons françoises dans les meilleures places de l'Estat, et sans aller si loin, Pinerol et Casal monstrent assez que l'interest d'Estat est plus fort que celuy de la nature et du sang et de toutes les alliances. Il faut également dissimuler, craindre et pouruoir en semblables occasions, sans attendre, s'il est possible, que le plus fort donne la loi.

Pour toutes ces considérations et plusieurs autres qui ont été allèguées sur ce sujet, Madame Royale a creu qu'il ne falloit pas attendre vn semblable inconuénient à celuy qui perdit toutes les affaires du duc Charles-Emanuel quand son ambassadeur le sieur de Monfalcon laissa auancer l'armée du Roy, sans tirer de ses ministres l'éclaircissement nécessaire de ses intentions.

A ces fins Madame Royale depesche expressement ce courrier pour donner part à M. le marquis de Saint-Maurice de ses intentions, et luy ordonner de tirer plus expressement celles du Roy.

Quant aux siennes, elle est fermement résolue de procurer par toutes les voyes possibles de se maintenir et conseruer dans l'amitié et le seruice du Roy son frère, et dans la bonne intelligence auec M. le Cardinal, comme très utile et nécessaire à la conseruation de ses Estats. Et premièrement elle désire infiniment que le Roy luy donne le repos par vne suspension générale ou particulière, préuoyant bien qu'en l'estat où sont les affaires de France soit dedans soit dehors le royaume, il luy sera impossible de faire aucun effort considérable par deça, tellement que tout aboutira à vne guerre défensiue laquelle, outre la ruine de ses pauures sujets, portera mille confusions ; les Francois se trouuant à toute heure sans argent, sans munitions, sans artillerie, sans attelage crieront qu'on les veut faire périr, qu'ils ne sont ici que pour défendre le Piémont et que cependant on ne les veut assister ; les ministres diront qu'ils n'ont point de fonds et que si Madame Royale veut estre défendue, qu'elle treuue de quoy faire subsister ceux qui la défendent ; enfin la façon

qu'ils ont traité auec feu S. A. R. fait grandement appréhender cette guerre. Ce neanmoins Madame Royale est résolue de ne rien faire sans le consentement de S. M. en sorte que si ses interests ne pourront permettre ladite suspension, elle fera tous les efforts possibles pour seconder les intentions de S. M. ainsi qu'elle a fait iusques à présent, en toutes les occasions qui se sont présentées pour la défense du Monferrat, encor que ses Estats soient tellement épuisez qu'elle ne s'en peut pas promettre des grandes forces.

Mais comme les intentions de Madame Royale sont pleines de zèle pour la gloire du Roy et le seruice de sa couronne, aussi est-il nécessaire qu'elle prenne quelque asseurance de celles de S. M. pour éuiter les désordres qui ont coutume de naistre entre les diuerses nations qui se ioignent dans les mesmes entreprises.

C'est pourquoy M. le marquis traitera au plustost auec le Roy et ses ministres et leur fera entendre de nouueau les sincères affections de Madame Royale pour le seruice de S. M. auec les résolutions susdites, les accompagnant de la plus sensible expression qui luy sera possible ; En suite de quoy, il adioutera que, comme les intentions de Madame Royale sont accompagnées d'une entière confiance en la bonté du Roy, aussi espére-t-elle qu'il ne luy voudra dénier cette satisfaction de pouuoir faire connoitre à ses peuples, qu'elle n'oublie aucun soin pour leur conseruation. Qu'à ces fins, elle a incessament fait remonstrer à S. M. la nécessité que ces Estats auroient d'une bonne paix, ou pour le moins, d'un peu de repos, par le moyen d'une suspension ; qu'il estoit impossible d'oster l'impression générale que toute l'Italie a conceu, que les Espagnols laisseroient le Piémont en paix, si la France y consentoit ; qu'il est tres important à Madame Royale pour conseruer l'affection de cet Estat, de faire connoitre qu'elle contribue tous ses offices pour leur faire obtenir ce qu'ils désirent, et qu'en cas que le seruice de S. M. ne puisse permettre ce bien au Piémont, et qu'elle

veuille faire la guerre en Italie, au moins la supplie-t-elle très humblement qu'elle en puisse apprendre la façon et les conditions, puis que le dernier traité est fini, pour les raisons qui ont esté déduites cy dessus, desquelles il se seruira comme aussi des intentions de feu S. A. R. ausquelles Madame Royale désire de se conformer pour le seruice du Roy et la seurté de ses Estats, et pour éuiter les désordres des armes qui se ioignent sans auoir au préalable capitulé. Que la qualité de tutrice et régente l'oblige de tirer les déclarations nécessaires pour ne porter préiudice aux princes ses enfans et à tout l'Estat.

Qu'elle considéroit que cette guerre deuoit estre ou offensiue contre l'Estat de Milan, ou défensiue pour les Estats de Savoye et de Monferrat : Que pour l'offensiue, puisqu'auec les forces de tous les collèguez et la commodité de la Valteline et les fatigues incroyables de feu S. A. R. de glorieuse mémoire, on n'auoit rien auancé au temps mesme que les ennemis n'auoient les passages libres et estoient, puissamment diuertis par les Suédois, Ollandois et autres, il y a peu d'apparence qu'apprès auoir perdu tous ces auantages, et principalement la persone de feu S. A. on puisse faire aucun progrez dans un Estat qui a tous les passages ouuerts pour les secours et toute l'Allemagne, excepté vn coin de la Poméranie, vnie au seruice de la maison d'Autriche.

Que toutefois quand S. M. persisteroit à vouloir faire guerre offensiue et, pour cela, voudroit auoir le passage par les Estats de S. A. R. encor que la maison de Sauoye n'y soit obligée par aucun traité, l'affection neanmoins que Madame Royale a pour tout ce qui concerne le seruice du Roy fera qu'elle facilitera de tout son possible les desseins de S. M. se promettant de sa bonté qu'elle aura garde à la misère de ses Estats et fera les déclarations nécessaires à la réputation de Madame, pour éviter les désordres et mauuaises conséquences qu'on pourroit tirer à l'auenir d'un tacite consentement.

Quant à la défensiue, il représentera que Madame Royale a de tous costez les mesmes auis qu'eux, scauoir est que les Espagnols font de très grands appareils pour attaquer ses Estats, tant de ça que de la les monts, et ce à cause qu'ils ont veu que Madame Royale n'a voulu écouter aucune proposition, pas mesme de neutralité, que ce ne fut du bon plaisir du Roy; Qu'il est vray que M. le prince Thomas luy a fait scauoir qu'il auoit ordre de passer en Italie auec vne puissante armée, et qu'il seroit bien marri de porter les armes contre sa maison, mais qu'il n'y auoit point de remède si Madame ne se résoluoit à la neutralité, puisqu'il scauoit bien qu'elle n'estoit obligée à aucune autre chose. A quoy Madame Royale n'auroit fait autre réponse sinon que ses interests estoient tellement attachez à ceux de la France qu'elle ne s'en pouuoit départir, et qu'elle espéroit d'estre si bien protégée de la justice de sa cause et de la puissance du Roy et de la bonne affection de ses sujets, qu'elle conserueroit fort bien les Estats des princes ses enfans, de quoy elle auroit creu deuoir donner part à S. M. afin qu'il luy pleut ordonner l'exequution prompte de ce qu'elle a desia établi pour l'Italie, afin de n'estre pas surpris comme l'année passée. Et d'autant que, par le traité de Queras du 31 mars 1631, le Roy a promis les assistances nécessaires pour cette défense, il suppliera S. M. d'en vouloir faire vne déclaration particulière qui serue à Madame Royale de justification de ses actions. En suite de quoy il pressera qu'on face passer au plustost quelques troupes pour empescher les progrez que la prise de Ponson pourroit faciliter aux ennemis, sollicitera les satisfactions deues a Madame Royale et leur donnera part des diligences qu'elle fait pour ses recreues et pour la leuée des suisses.

Apprès quoy, il ne lairra de remonstrer au Roy et aux ministres que, comme Madame Royale est preste à soufrir cette guerre défensiue, quoy qu'elle en préuoye la ruine de ses Estats, plustost que de s'éloigner des intentions de S. M.

aussi la supplie-t-elle très humblement de considérer que cette guerre sera de très grande dépense et incommodité à la France, sans autre auantage que d'auoir ruiné les Estats de Sauoye et du Monferrat. Que Madame Royale apréhende grandement que la venue du prince Thomas ne puisse produire des mauuais effets dans l'esprit de ses sujets ausquels il tasche de persuader qu'il ne tient qu'à la France qu'ils ne iouissent du bénéfice de la paix.

Qu'elle supplie S. M. de considérer l'estat où elle se treueroit si les Suedois faisoient leur paix, comme tout le monde croit, et que la plus grande part des forces d'Allemagne vint fondre sur un Estat desia presque ruiné et à demi désespéré pour la perte de son prince et pour les grandes incommodités qu'il luy a fallu soufrir durant ses trois années pour le seruice de la France. Que si le Roy agréera qu'on prévienne l'accord des Suédois, il sera beaucoup plus facile de faire la suspension particulière pour le Monferrat et les Estats de S. A. R. et par ce moyen les garentir d'une totale ruine.

Or quoy que Madame Royale scache que tous les discours qu'on fait aux ministres du Roy, touchant la suspension particulière, les faschent, elle croit neanmoins d'estre obligée à témoigner ces soins pour le seruice de S. A. R. et pour oster tout prétexte à la France de dire qu'elle ne fait la guerre en Italie que pour le seruice de cette maison, et conséquemment d'en prétendre les frais et se décharger de ce qu'ils luy doiuent en suite des traitez de Queras.

C'est pourquoy M. le marquis négotiera, le plustost qu'il luy sera possible, tout ce qui est porté par la présente, et pour en tirer vn éclaircissement plus précis, fera les mémoires des principaux points qu'il doit traiter, les aiustant selon que sa prudence luy dictera, et les remettra à M. le Cardinal ou à tel autre des ministres qu'il iugera plus à propos, pour en auoir les réponses part écrit et les enuoyer par ce courrier.

Il n'y a point de doute que cette négociation sera une des

plus difficiles et dangereuses que M. le marquis ait eu entre les mains, et en laquelle sa prudence ordinaire sera très nécessaire, parce qu'il faut tellement monstrer le besoin de la suspension que cela ne retarde point l'auancement du secour, auec les déclarations nécessaires pour iceluy. Mais Madame Royale a tant de confiance en son adresse, qu'il scaura treuuer le moyen de leur faire comprendre la nécessité de ladite suspension, sans leur donner ombrage, et que pour la faire auec plus d'honneur et de seurté, il faut estre en estat de se pouuoir bien défendre.

Quant aux autres chefs de ses lettres, on luy répond par des lettres particulières.



ERRATA ET CORRECTIONS

Page 210, note 1, ligne 8, au lieu de : il résulte, lisez : *il résulterait.*

Pages 211 et 212, note 1, supprimer les deux premières phrases, et lire immédiatement la troisième, ainsi modifiée :

« Comme le baron de Brandis, gouverneur de Montmélian, Pierre « Charve (en latin *Petra Calva*), gouverneur du fort de Sainte-« Catherine, etc. »

Page 225, note 5, ligne 4, au lieu de : d'Arnaut, lisez : d'*Arnant*.

Page 226, note 5, ligne 2, id. id. id. id.

Page 240, note 1, ligne 12, id. id. id. id.

Page 240, note (A), lignes 5 et 6, au lieu de : non compris le dix pour cent, pour..... (deux mots illisibles)..., lisez : « non compris 52 flor. « 4 sol. pour les cappesoldes appelle dix pour cent. »



TABLE DES MATIÈRES

4692. — Chambéry, imprimerie Chatelain, 4, avenue du Champ-de-Mars.

